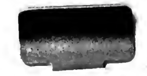



NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
IV
1312
NAPOLI





RAPPORTS

ET

DISCUSSIONS

DE TOUTES LES CLASSES

DE L'INSTITUT DE FRANCE,

SUR

Les Ouvrages admis au Concours pour les Prix décennaux.



RAPPORTS

ET

DISCUSSIONS

DE TOUTES LES CLASSES

DE L'INSTITUT DE FRANCE,

SUR

Les Ouvrages admis au Concours pour les Prix décennaux.





PARIS.

BAUDOUIN ET Cie, IMP. DE L'INSTITUT DE FRANCE.

GARNERY, rue de Seine, ancien hôtel Mirabeau.

NOVEMBRE, M. DCCC. X.

RAPPORTS DU JURY

CHARGÉ DE PROPOSER LES OUVRAGES

SUSCEPTIBLES D'OBTENIR

LES PRIX DÉCENNAUX,

AVEC LES RAPPORTS

Faits par la Classe des Sciences Mathématiques et Physiques de l'Institut de France.

DÉCRET IMPÉRIAL

Qui institue des Prix décennaux pour les Ouvrages de Sciences, de Littérature, d'Arts, etc.

Au palais d'Aix-la-Chapelle, le 24 fructidor an 12.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, à tous ceux qui les présentes verront, SALUT.

Etant dans l'intention d'encourager les sciences, les lettres et les arts, qui contribuent éminemment à l'illustration et à la gloire des nations;

Désirant non seulement que la France conserve la supériorité qu'elle a acquise dans les sciences et dans les arts, mais encore que le siècle qui commence l'emporte sur ceux qui l'ont précédé;

Voulant aussi connoître les hommes qui auront le plus participé à l'éclat des sciences, des lettres et des arts,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Il y aura, de dix en dix ans, le jour anniversaire du 18 brumaire, une distribution de grands Prix donnés de notre propre main dans le lieu et avec la solennité qui seront ultérieurement réglés.

II.

Tous les ouvrages de sciences, de littérature et d'arts, toutes les inventions utiles, tous les établissemens consacrés aux progrès de l'agriculture ou de l'industrie nationale, publiés, connus ou formés dans un intervalle de dix années, dont le

terme précédera d'un an l'époque de la distribution, concourront pour les grands Prix.

I I I.

La première distribution des grands Prix se fera le 18 brumaire an 18; et, conformément aux dispositions de l'article précédent, le concours comprendra tous les ouvrages, inventions ou établissemens publiés ou connus depuis l'intervalle du 18 brumaire de l'an 7 au 18 brumaire de l'an 17.

I V.

Ces grands Prix seront, les uns de la valeur de dix mille francs, les autres de la valeur de cinq mille francs.

V.

Les grands Prix de la valeur de dix mille francs seront au nombre de neuf, et décernés,

1°. Aux auteurs des deux meilleurs ouvrages de sciences; l'un pour les sciences physiques, l'autre pour les sciences mathématiques;

2°. A l'auteur de la meilleure histoire ou du meilleur morceau d'histoire, soit ancienne, soit moderne;

3°. A l'inventeur de la machine la plus utile aux arts et aux manufactures;

4°. Au fondateur de l'établissement le plus avantageux à l'agriculture ou à l'industrie nationale;

5°. A l'auteur du meilleur ouvrage dramatique, soit comédie, soit tragédie, représenté sur le Théâtre Français;

6°. Aux auteurs des deux meilleurs ouvrages, l'un de peinture, l'autre de sculpture, représentant des actions d'éclat ou des événemens mémorables puisés dans notre histoire;

7°. Au compositeur du meilleur opéra représenté sur le théâtre de l'Académie impériale de musique.

V I.

Les grands Prix de la valeur de cinq mille francs seront au nombre de treize, et décernés,

1°. Aux traducteurs de dix manuscrits de la Bibliothèque Impériale ou des autres bibliothèques publiques de Paris, écrits en langues anciennes ou en langues orientales, les plus utiles, soit aux sciences, soit à l'histoire, soit aux belles-lettres, soit aux arts;

2°. Aux auteurs des trois meilleurs petits poèmes ayant pour sujet des événemens mémorables de notre histoire, ou des actions honorables pour le caractère français.

V I I.

Ces Prix seront décernés sur le rapport et la proposition d'un Jury composé des secrétaires perpétuels des quatre Classes de l'Institut et des quatre présidens en fonctions dans l'année qui précédera celle de la distribution.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le Secrétaire d'État,

Signé, HUGUES-B. MARET.

DÉCRET IMPÉRIAL

Concernant les Prix décennaux pour les Ouvrages de Sciences, de Littérature et d'Arts.

Au Palais des Tuileries, le 28 novembre 1809.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN, etc., etc.

Nous étant fait rendre compte de l'exécution de notre Décret du 24 fructidor an 12, qui institue des prix décennaux, du rapport du Jury institué par ledit décret;

Voulant étendre les récompenses et les encouragemens à tous les genres d'études et de travaux qui se lient à la gloire de notre Empire;

Désirant donner aux jugemens qui seront portés le sceau d'une discussion approfondie et celui de l'opinion publique;

Ayant résolu de rendre solennelle et mémorable la distribution des Prix que nous nous sommes réservé de décerner nous-mêmes,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE PREMIER.

De la Composition des Prix.

ARTICLE PREMIER.

Les grands Prix décennaux seront au nombre de trente-cinq, dont dix-neuf de première Classe, et seize de seconde Classe.

II.

Les grands Prix de première Classe seront donnés,

1°. Aux auteurs des deux meilleurs ouvrages de sciences mathématiques; l'un pour la géométrie et l'analyse pure, l'autre pour les sciences soumises aux calculs rigoureux, comme l'astronomie, la mécanique, etc.;

2°. Aux auteurs des deux meilleurs ouvrages de sciences physiques; l'un pour la physique proprement dite, la chimie, la minéralogie, etc.; l'autre pour la médecine, l'anatomie, etc.;

3°. A l'inventeur de la machine la plus importante pour les arts et les manufactures.

4°. Au fondateur de l'établissement le plus avantageux à l'agriculture;

5°. Au fondateur de l'établissement le plus utile à l'industrie;

6°. A l'auteur de la meilleure histoire ou du meilleur morceau d'histoire générale, soit ancienne, soit moderne;

7°. A l'auteur du meilleur poème épique;

8°. A l'auteur de la meilleure tragédie représentée sur nos grands théâtres;

9°. A l'auteur de la meilleure comédie en cinq actes, représentée sur nos grands théâtres;

10°. A l'auteur de l'ouvrage de littérature qui réunira au plus haut degré la nouveauté des idées, le talent de la composition, et l'élégance du style;

11°. A l'auteur du meilleur ouvrage de philosophie en général, soit de morale, soit d'éducation;

12°. Au compositeur du meilleur opéra représenté sur le théâtre de l'Académie Impériale de musique;

13°. A l'auteur du meilleur tableau d'histoire;

14°. A l'auteur du meilleur tableau représentant un sujet honorable pour le caractère national;

15°. A l'auteur du meilleur ouvrage de sculpture, sujet héroïque;

16°. A l'auteur du meilleur ouvrage de sculpture, dont le sujet sera puisé dans les faits mémorables de l'histoire de France.

17°. A l'auteur du plus beau monument d'architecture.

III.

Les grands Prix de seconde Classe seront décernés;

1°. A l'auteur de l'ouvrage qui fera l'application la plus heureuse des principes des sciences mathématiques ou physiques à la pratique ;

2°. A l'auteur du meilleur ouvrage de biographie ;

3°. A l'auteur du meilleur poème en plusieurs chants, didactique, descriptif, ou, en général, d'un style élevé ;

4°. Aux auteurs des deux meilleurs petits poèmes, dont les sujets seront puisés dans l'Histoire de France ;

5°. A l'auteur de la meilleure traduction en vers, de poèmes grecs ou latins ;

6°. A l'auteur du meilleur poème lyrique mis en musique et exécuté sur un de nos grands théâtres ;

7°. Au compositeur du meilleur opéra comique, représenté sur un de nos grands théâtres ;

8°. Aux traducteurs de quatre ouvrages, soit manuscrits, soit imprimés en langue orientale ou en langue ancienne, les plus utiles, soit aux sciences, soit à l'histoire, soit aux belles-lettres, soit aux arts ;

9°. Aux auteurs des trois meilleurs ouvrages de gravure en taille-douce, en médailles et sur pierres fines.

10°. A l'auteur de l'ouvrage topographique le plus exact et le mieux exécuté.

I V.

Outre le Prix qui lui sera décerné, chaque auteur recevra une médaille qui aura été frappée pour cet objet.

TITRE II.

Du Jugement des Ouvrages.

V.

Conformément à l'article 7 du décret du 24 fructidor an 12, les ouvrages seront examinés par un Jury composé des présidens et des secrétaires perpétuels de chacune des quatre Classes

de l'Institut. Le rapport du Jury, ainsi que le procès-verbal des séances et de ses discussions, seront remis à notre Ministre de l'Intérieur dans les six mois qui suivront la clôture du concours.

Le concours de la seconde époque sera fermé le 9 novembre 1818.

V I.

Le Jury du présent concours pourra revoir son travail jusqu'au 15 février prochain, afin d'y ajouter tout ce qui peut être relatif aux nouveaux Prix que nous venons d'instituer.

V I I.

Le Ministre de l'intérieur, dans les quinze jours qui suivront la remise qui lui aura été faite du rapport du Jury, adressera à chacune des quatre Classes de l'Institut la portion de ce rapport et du procès-verbal relatif au genre des travaux de la Classe.

V I I I.

Chaque Classe fera une critique raisonnée des ouvrages qui ont balancé les suffrages, de ceux qui ont été jugés, par le Jury, dignes d'approcher des Prix, et qui ont reçu une mention spécialement honorable.

Cette critique sera plus développée pour les ouvrages jugés dignes du Prix : elle entrera dans l'examen de leurs beautés et de leurs défauts, discutera les fautes contre les règles de la langue ou de l'art, ou les innovations heureuses ; elle ne négligera aucun des détails propres à faire connoître les exemples à suivre et les fautes à éviter.

I X.

Ces critiques seront rendues publiques par la voie de l'impression.

Les travaux de chaque Classe seront remis par son président au Ministre de l'intérieur dans les quatre mois qui suivront la communication faite à l'Institut.

X.

Notre Ministre de l'intérieur nous soumettra, dans le cours du mois d'août suivant, un rapport qui nous fera connoître le résultat des discussions.

X I.

Un décret impérial décerne les Prix.

TITRE III.

De la Distribution des Prix.

X I I.

La première distribution des Prix aura lieu le 9 novembre 1810, et la seconde distribution le 9 novembre 1819, jour anniversaire du 18 brumaire. Ces distributions se renouvelleront ensuite tous les dix ans, à la même époque de l'année.

X I I I.

Elles seront faites par nous, en notre palais des Tuileries, où seront appelés les Princes, nos Ministres, et nos Grands-Officiers, les députations des grands corps de l'État, le Grand-Maître et le Conseil de l'Université impériale, et l'Institut en corps.

X I V.

Les prix seront proclamés par notre Ministre de l'intérieur; les auteurs qui les auront obtenus recevront de notre main les médailles qui en consacreront le souvenir.

X V.

Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au Bulletin des lois.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre secrétaire d'État. Signé, H.-B. duc de BASSANO.

CLASSE

CLASSE

DES SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES.

Premier grand Prix de première Classe,

Destiné au meilleur ouvrage de Géométrie ou d'Analyse pure.

RAPPORT DU JURY.

Le Jury, en commençant son Rapport, auroit éprouvé l'embarras attaché à l'obligation de prononcer entre des ouvrages tous de l'ordre le plus éminent, si un examen attentif des dates ne lui eût fait voir que plusieurs de ces ouvrages ne pouvoient participer au concours. Telle est la *Mécanique analytique* de M. le comte Lagrange, ouvrage neuf, où l'auteur a fait une si belle application d'une branche d'analyse créée par lui-même, et dans lequel les Géomètres ont déjà puisé et puiseront long-temps les principes et les méthodes propres à les diriger dans les recherches les plus difficiles; mais cet ouvrage de génie a paru à la fin de 1788. La *Théorie des fonctions analytiques*, du même auteur, est une production également originale, qui est venue poser enfin le calcul différentiel et intégral sur des bases inébranlables, et dissiper

entièrement tous les doutes et toutes les objections si long-temps proposés contre la métaphysique de ces calculs qui ont fait la gloire et la puissance de l'analyse moderne. Les fondemens de cette théorie ont paru, pour la première fois, en l'an 5, dans le Journal de l'Ecole Polytechnique; mais cette première publication doit être considérée comme un simple Mémoire académique, où l'auteur dépose ses premières idées, qu'il se propose de revoir et d'étendre à loisir, pour en faire par la suite le fondement et les premiers matériaux d'un ouvrage plus complet et plus approfondi. Ce traité plus complet, M. le comte Lagrange l'a donné en 1806, sous le titre de *Leçons sur le calcul des fonctions*. Par un grand nombre d'additions et de développemens du plus haut intérêt, il en a fait un ouvrage tout neuf, et qui appartient incontestablement à l'époque du concours.

Enfin M. le comte Lagrange a publié, peu de mois avant l'ouverture du concours, un *Traité de la résolution des équations numériques de tous les degrés*, où l'on reconnoît le génie de l'auteur à la profondeur de son analyse et à l'élégance de ses méthodes, et dont il vient de donner une édition plus riche encore que la première: mais le concours étoit fermé depuis quelques jours.

Des motifs semblables excluent du concours les principaux ouvrages de M. Legendre. Sa *Théorie des nombres*, si recommandable par la science analytique, par la difficulté du sujet et par la profondeur des recherches, a paru, pour la première fois, en l'an 6.

La *Géométrie élémentaire*, que le même auteur a traitée suivant l'esprit des anciens, et cependant d'une manière qui souvent lui est propre, a été réimprimée, pour la sixième fois,

en 1806; mais l'édition originale est de 1794. Ses *Recherches sur la trigonométrie sphéroïdique* appartiennent, il est vrai, en partie, aux années du concours. Le reste est d'une époque plus ancienne; mais ces Mémoires et ceux où M. Legendre a donné de nouvelles méthodes pour déterminer les orbites des comètes, font naître une nouvelle question: il faudroit décider si de simples écrits, de la nature de ceux qui composent les recueils des sociétés savantes, et qui ne sont le plus souvent que des recherches sur un point particulier, ou des solutions d'un problème isolé, peuvent être admis à un concours où le prix doit être adjugé au meilleur ouvrage sur les sciences mathématiques.

Les *Leçons de géométrie descriptive et d'analyse appliquée à la géométrie*, par M. Monge, sont encore dans le même cas; elles ont paru, pour la première fois, avant l'époque du concours. Ainsi, malgré leur mérite et leur utilité, le Jury n'a pu les prendre en considération.

Le *Calcul différentiel* de M. Lacroix est de 1797; le *Calcul intégral*, de 1798: mais lo troisième volume, qui a pour objet *les différences* et *les séries*, et qui complète le seul grand traité que nous ayons de toutes les méthodes de l'analyse moderne, fondues et réunies en un corps unique, a paru en 1800. Le Jury a donc cru devoir admettre au concours cette production d'un auteur qui, plus que personne, a su contribuer à la nouvelle direction donnée à l'enseignement des sciences mathématiques, auquel il a consacré tous ses momens et tous ses écrits.

D'autres productions qui ont obtenu l'estime des géomè-

tres, méritent aussi d'être rappelées à l'attention de Votre Majesté.

Le *Calcul des dérivations*, par Arbogast, publié en 1800, est de ce genre; c'est aussi une espèce de Traité des fonctions analytiques. L'auteur y donne des moyens nouveaux qui facilitent singulièrement les développemens des fonctions les plus compliquées, et s'appliquent avec succès aux différentielles des divers ordres. On lui a reproché un néologisme qui a ses inconvéniens dans les sciences mathématiques aussi bien que dans la littérature.

M. Kramp, dont l'ouvrage sur les *Réfractions* a été proclamé, il y a environ douze ans, dans une cérémonie publique, d'après le jugement de l'Institut, comme la meilleure production de l'année, a fait paroître en 1808 des *Élémens d'arithmétique universelle* qu'on peut lire avec fruit et avec intérêt, même après avoir lu les nombreux Traités d'algèbre écrits dans toutes les langues. L'auteur y expose un calcul des dérivations un peu différent de celui d'Arbogast. Il s'en sert pour bannir entièrement toute idée d'infini des calculs différentiel et intégral, qu'il ramène aux méthodes purement algébriques. On lui reprochera peut-être aussi l'espèce de néologisme dont on a parlé tout-à-l'heure; mais il s'attache, dans sa préface, à démontrer que ses notations étoient indispensables pour le développement de ses idées.

Au nombre des productions estimables qui ont paru dans les dix années qui viennent de s'écouler, on peut encore ranger les Traités de M. Carnot, sur *la Géométrie de position*, *les Relations entre cinq points quelconques pris dans l'espace*, et ses *Principes généraux de l'équilibre et du mouvement*.

On a de M. Prony une *Mécanique philosophique* et deux

volumes de l'*Architecture hydraulique*, dans lesquels il s'est attaché à rendre utiles aux arts de construction les principes de mécanique rationnelle de nos grands géomètres.

M. Bossut a complété son *Cours de mathématiques* par un nouveau Traité de *Calcul intégral*, rédigé principalement pour officiers du génie militaire.

M. Biot a donné, pour l'enseignement dans les Lycées, un *Traité élémentaire d'astronomie physique*, où il a su présenter, dans un ordre plus naturel et plus méthodique, une science qui, malgré l'importance de ses applications, compte aujourd'hui trop peu de prosélytes. Les astronomes ont continué leurs travaux journaliers; ils ont encore perfectionné les meilleures tables qui avoient paru dans les quinze années précédentes. Enfin la science analytique, plus répandue que jamais, a enrichi le recueil de l'École polytechnique de plusieurs beaux Mémoires, parmi lesquels on distingue ceux de MM. Poisson et Malus.

D'après cet exposé, le Jury propose à VOTRE MAJESTÉ, pour le grand prix d'analyse pure, le *Calcul des fonctions*, de M. le comte Lagrange, comme l'ouvrage le plus distingué, par la finesse et la profondeur des vues et l'importance du sujet, qui ait paru depuis dix ans sur la science analytique. Le Jury prend encore la liberté de présenter à VOTRE MAJESTÉ, comme digne d'une distinction particulière, le *Traité du calcul différentiel et intégral* de M. Lacroix.

RAPPORT D'UNE COMMISSION

Composée de MM. Laplace, Monge et Prony, *sur le premier grand Prix de la première Classe de l'Institut, destiné au meilleur ouvrage de Géométrie ou d'analyse pure.*

Le Jury institué par Sa Majesté l'Empereur et Roi pour le jugement des Prix décennaux a eu l'honneur de lui proposer de décerner le grand Prix d'analyse pure au traité de M. le comte la Grange, intitulé : *Leçons sur le Calcul des Fonctions*, et publié en 1806, « comme l'ouvrage le plus distingué, par la finesse et la profondeur des vues et l'importance du sujet, qui ait paru depuis dix ans, sur la science analytique. »

La Mécanique analytique, du même auteur, est citée par le Jury, comme un ouvrage du premier mérite, mais qui ne peut participer au concours, vu l'ancienneté de sa date.

Il a déclaré que des motifs semblables en excluoient *la Théorie des nombres* et le *Traité de Géométrie* de M. le Gendre, et les *Leçons de Géométrie descriptive et d'analyse appliquée à la Géométrie*, de M. Monge.

Il a présenté à Sa Majesté, comme méritant une distinction particulière, le *Traité du Calcul différentiel et intégral* de M. de Lacroix.

Enfin, parmi les productions qui ont obtenu l'estime des Savans, il a distingué et il cite,

Le *Calcul des dérivations* de feu M. Arbogast;

L'ouvrage sur *les Réfractions* et le *Traité d'Arithmétique universelle* de M. Kramp;

La Géométrie de position, *les Relations entre cinq points quelconques pris dans l'espace*, et les *Principes généraux de l'équilibre et du mouvement* de M. Carnot;

La Mécanique philosophique et l'*Architecture hydraulique* de M. Prony, dont les dernières parties publiées ont été imprimées par ordre et aux frais de l'Administration des Ponts et Chaussées, depuis 1804;

Le *Traité du Calcul intégral* de M. Bossut, complétant son *Traité de Mathématiques*;

Le *Traité élémentaire d'Astronomie physique* de M. Biot;
Plusieurs Mémoires de MM. Poisson et Malus, publiés dans le Journal de l'Ecole Polytechnique.

Observations et Conclusions.

L'Ouvrage auquel le Jury propose de décerner le grand Prix, celui qu'il regarde comme digne d'une distinction particulière, ceux enfin qu'il a cru devoir citer parmi les productions les plus estimables, ne peuvent être appréciés que par une partie du Public très-peu nombreuse; mais cette partie du Public est aussi celle qui juge avec le plus d'impartialité, d'après les bases les plus certaines, et on ne connoît pas d'exemple d'un Livre qui soit sorti du rang où son opinion l'a mise.

Ces considérations rendent inutiles l'analyse et l'examen raisonné que nous pourrions faire des Traités mentionnés dans le rapport du Jury. L'analyse ne seroit bien saisie que par ceux qui s'occupent particulièrement des Mathématiques transcendantes et de leurs applications aux problêmes de physique, et il n'en est aucun qui n'ait de ces Traités une connoissance beaucoup plus approfondie que celle qu'il pourroit puiser dans un simple exposé analytique.

L'examen raisonné ne nous paroît en général devoir porter spécialement que sur les productions dont le mérite absolu ou relatif seroit ou pourroit être un objet de discussion et de contestation; mais aucun motif de cette espèce n'est applicable au Traité de M. le comte la Grange, sur lequel l'opinion publique a été invariablement, depuis sa publication, conforme à celle du Jury.

L'ouvrage de M. de Lacroix, ceux de MM. Arbogast, Kramp, Carnot, Prony, Bossut, Biot, Malus et Poisson, sont dans le même cas; aucun reproche, aucune critique qui nous soit connue, ne peut balancer le suffrage que les Savans leur ont accordé. (1).

(1) Les analyses et les examens raisonnés, dont la Commission a jugé l'insertion inutile dans son Rapport, se trouvent faits de manière à ne rien laisser à désirer dans le *Rapport général sur les progrès de l'esprit humain dans les Sciences Mathématiques*, *depuis* 1789, présenté à Sa Majesté en Conseil d'Etat, en février 1808,

Nous pensons en conséquence que la Classe doit partager l'opinion émise par le Jury dans la partie de son Rapport général qui concerne le premier grand Prix destiné au meilleur ouvrage de Géométrie ou d'analyse pure.

Au Palais de l'Institut, le 13 Août 1810.

Signés, Prony, Laplace, Monge.

Le Rapport ci-dessus a été adopté par la Classe des Sciences Mathématiques et Physiques dans la séance du 13 août 1810.

Signés, Delambre, secrétaire perpétuel;
G. Cuvier, secrétaire perpétuel.

Second grand Prix de première Classe,

A l'Auteur du meilleur ouvrage dans les Sciences soumises aux calculs rigoureux, comme l'Astronomie, la Mécanique.

RAPPORT DU JURY.

Ici, comme pour le prix d'analyse pure, la date seule eût pu mettre quelque incertitude dans l'opinion du Jury.

Les deux premiers volumes de la *Mécanique céleste* de M. le comte Laplace ont paru en l'an 8, et c'est au 18 brumaire de l'an 7 que s'ouvre le concours. Mais le tome III est de 1802, et le tome IV est de 1805; trois supplémens sur l'action capillaire et les variations des élémens des orbites planétaires sont de 1808: ainsi, quand il y auroit quelque incertitude relativement aux premiers volumes de cette grande

---

et récemment publié, dont l'auteur est M. Delambre, secrétaire perpétuel de la Classe.

et

et belle composition, il est du moins incontestable que la plus grande partie de l'ouvrage appartient à l'époque prescrite. Et d'ailleurs la *Mécanique céleste* renferme tant de choses neuves et importantes, elle est un Traité si complet et si parfaitement lié dans toutes ses parties, qu'il ne peut rester le moindre doute sur l'admission de cet ouvrage, qui montre l'astronomie toute entière fondée sur quelques faits incontestables qu'a donnés l'observation, développée dans tous ses détails, ramenée partout aux lois générales de la mécanique, éclaircie dans tous ses points les plus importans et les plus difficiles, par des formules analytiques qui contiennent toutes les variations périodiques que la suite des temps verra se succéder dans le système du monde, et dont l'observation fournira des évaluations numériques plus précises de jour en jour.

Le mérite de cette production ne se borne pas aux services essentiels qu'elle a rendus à l'astronomie; elle pourroit, à bien des égards, être considérée comme un ouvrage d'analyse pure; en sorte qu'à une époque qui n'eût pas été illustrée par les travaux de M. le comte Lagrange, et qui, au contraire, l'eût été par des découvertes telles que celles de l'aberration et de la nutation, ou par la première publication de tables lunaires, telles que celles de Mayer, le Jury n'eût pas balancé, pour récompenser à la fois des productions éminentes, à proposer la *Mécanique céleste* pour le prix d'analyse, et des ouvrages comme ceux de Bradley et Mayer, ou la *Méridienne vérifiée*, et *les Fondemens de l'Astronomie de* Lacaille et Cassini, pour le prix des sciences soumises aux calculs rigoureux. L'analyse pure a dû souvent ses progrès les plus importans à l'application à quelques questions intéressantes, soit d'astronomie, soit de mécanique. Un même ouvrage peut réunir les deux avantages, avoir avancé l'analyse et une science particulière.

2

Le décret permettra qu'on couronne comme ouvrage d'analyse celui qui appliqueroit à une science déterminée une analyse nouvelle, et comme ouvrage d'une sciences oumise au calcul rigoureux, celui qui avanceroit cette science par l'application d'une analyse connue. L'ouvrage qui réuniroit ces deux mérites, pourroit être rangé à volonté dans l'une ou l'autre classe, suivant les circonstances particulières du concours; et le choix seroit déterminé par l'importance des ouvrages qui pourroient se disputer la palme dans l'un ou l'autre genre.

En conséquence, et comme l'astronomie et la mécanique proprement dite n'offrent, à l'époque du concours, aucun ouvrage qui ait fait faire à l'une ou l'autre de ces sciences de progrès comparables à ceux qu'elles doivent à la *Mécanique céleste*, le Jury, avec toute confiance, propose la *Mécanique céleste* de M. le comte Laplace, pour le prix des sciences soumises aux calculs rigoureux, en accordant une mention honorable à quelques ouvrages d'astronomie et de mécanique, tels que les *Tables solaires* de M. Delambre, les *Tables de Jupiter et de Saturne* par M. Bouvard, et *l'architecture hydraulique* de M. Prony.

RAPPORT D'UNE COMMISSION

Composée de MM. Delambre, Burckhardt et Lacroix, *sur le deuxième grand Prix de première Classe.*

Le choix du meilleur ouvrage dans les sciences soumises aux calculs rigoureux, comme l'Astronomie, la Mécanique, ne pouvoit être douteux. L'époque actuelle n'en présente aucun qui puisse entrer en concurrence avec la *Mécanique céleste*, tant pour l'importance et l'étendue de son sujet que pour les découvertes qu'elle renferme, non seulement sur l'Analyse et sur l'Astronomie, mais encore sur

la Physique, dans la Théorie de l'attraction capillaire, dont les phénomènes sont pour la première fois expliqués par le Calcul dans les deux premiers Supplémens à cet ouvrage.

Nous ferons observer ici que, suivant la durée assignée au concours dans le Décret Impérial, ce ne sont pas seulement les deux derniers volumes de la *Mécanique céleste* qui se trouvent dans les limites de ce concours, mais l'ouvrage entier. (1).

A l'égard des *mentions honorables*, nous ne voyons pas non plus qu'il y ait aucun changement à faire; seulement la majorité des Membres de votre Commission pense qu'on devroit ajouter à la simple indication des Tables solaires de M. Delambre, que c'est par ses propres observations qu'il a donné la dernière perfection à ces Tables, et qu'il a tiré de ses calculs de nouvelles déterminations des masses de plusieurs planètes, élémens nécessaires dans la mesure d'un grand nombre de phénomènes célestes.

En donnant ce détail, il convient de dire aussi que les recherches de M. Bouvard, pour établir les élémens de ses nouvelles *Tables de Jupiter et de Saturne*, l'ont conduit à rectifier la masse de Saturne, sur laquelle il restoit encore des incertitudes, et que l'*Architecture hydraulique* de M. de Prony doit être considérée comme augmentée d'un troisième volume, comprenant un Traité sur la *poussée des terres*, *la théorie et la pratique du jaugeage des eaux courantes*, enfin *la théorie physico-mathématique des eaux courantes*, Traités qui contiennent plusieurs résultats nouveaux, et dont l'objet est important pour les arts de construction.

A Paris, le 13 Août 1810.

Signés, Delambre, Burckhardt, Lacroix, rapporteur.

Le Rapport ci-dessus a été adopté par la Classe des Sciences Mathématiques et Physiques dans la Séance du 13 août 1810.

Signés, Delambre, secrétaire perpétuel;
G. Cuvier, secrétaire perpétuel.

(1) Avant la date de ce rapport, le Jury avoit vérifié le fait, et s'étoit assuré que les deux premiers volumes ont paru en fructidor an 7, neuf mois après l'ouverture du concours.

Troisième grand Prix de première Classe,

A l'Auteur du meilleur ouvrage de Physique proprement dite, de Chimie, de Minéralogie, etc.

RAPPORT DU JURY.

Le Jury, avant de soumettre son jugement à Votre Majesté, croit devoir rappeler à son attention les principaux ouvrages qui ont paru depuis dix ans dans chacune de ces sciences.

La chimie, qui est devenue aujourd'hui la régulatrice des sciences naturelles, avoit éprouvé une grande révolution quelques années avant l'époque du concours. Il en étoit résulté une activité sans exemple dans tous ceux qui cultivoient la science, et une grande curiosité dans le Public, par les découvertes intéressantes que cette activité faisoit naître. De là cette foule de beaux mémoires, d'expériences ingénieuses, de recherches piquantes, qui forment la grande collection des Annales de chimie. Quoique la plupart de ces petits écrits aient exigé beaucoup de patience, d'efforts d'esprit et de sagacité, il est cependant impossible de les faire entrer en lice avec les grands ouvrages où l'on a recueilli leurs résultats, et encore moins avec ceux où l'on a ouvert des routes nouvelles.

Le principal des ouvrages systématiques sur l'ensemble de la chimie, qui ait paru depuis l'an 7, est celui de M. le comte Fourcroy. On y trouve, en dix volumes, un exposé clair et complet de tous les faits dont cette science se composoit à l'époque où il a paru; et comme une grande partie de ces faits

appartiennent à l'auteur, son livre prend par-là un caractère d'ouvrage original qui lui donne un mérite supérieur à celui qu'il auroit, s'il n'étoit qu'une simple exposition bien faite des découvertes des autres. Presque tout ce qui concerne les matières animales appartient à l'auteur : l'histoire des combinaisons salines, celle des matières végétales, doivent aussi beaucoup à ses recherches ; et de plus, le rapprochement de tous les faits épars ailleurs, en un seul faisceau de lumière, est un travail dont on doit tenir compte à l'homme laborieux et d'un esprit étendu qui a su les recueillir.

On ne peut se dissimuler cependant que la théorie générale des affinités, qui fait la base et la partie philosophique de la chimie, ne soit traitée un peu superficiellement dans le *Système des Connoissances chimiques*. M. le comte Fourcroy s'en est tenu aux opinions reçues avant lui, et ne les a même présentées que d'une manière très-abrégée, comme s'il en eût déjà pressenti l'insuffisance.

Cette branche importante de la science fait l'objet du deuxième grand ouvrage dont nous avons à entretenir VOTRE MAJESTÉ, et qui est la *Statique chimique* de M. le comte Berthollet, livre aussi original dans ses principes fondamentaux, que dans les développemens et dans les expériences qui lui servent de preuves.

Les affinités électives y sont bannies de la chimie : tout y est soumis à l'attraction mutuelle des différens corps les uns pour les autres, limitée dans ses effets par des causes de diverses natures, telles que l'indissolubilité de quelqu'une des combinaisons résultantes, la volatilité, etc. Chaque phénomène chimique devient en quelque sorte un problème de mécanique ; et la chimie, autrefois si abstruse, si mystérieuse, achève de

rentrer dans le domaine lumineux de la géométrie et de la physique ordinaire. Il est bien à regretter que l'auteur, tout occupé du fond, n'ait pu mettre une partie de ses soins à exposer plus clairement une doctrine que les difficultés inhérentes au sujet rendent si abstraite, et qui, pour exercer toute l'influence qu'elle ne peut manquer d'avoir sur les découvertes ultérieures, a besoin de toute la méthode qu'on exige, avec raison, dans les livres faits pour devenir classiques.

Après les deux ouvrages dont nous venons de faire mention, il est inutile de s'occuper des autres Traités généraux de physique théorique; quelque mérite que puissent avoir, comme livres élémentaires, ceux de MM. Adet, Bouillon-Lagrange et de quelques autres, ils ne peuvent prétendre à être mis à côté des grands ouvrages originaux.

La chimie d'un côté, et la mécanique de l'autre, ont tellement resserré le domaine de la physique générale, qu'il ne lui reste plus qu'un bien petit nombre d'attributions, en comparaison de celles qui lui appartenoient il y a un siècle. L'électricité est, de toutes les parties de cette science, celle qui a produit le plus de découvertes dans l'époque dont nous examinons les ouvrages; et le seul galvanisme pourroit illustrer un siècle : mais ce n'est pas à la France qu'il appartient. Les recherches de nos compatriotes n'ont fourni que des Mémoires isolés sur des phénomènes partiels. Les Traités généraux qu'on en a écrits ne paroissent avoir rien d'assez neuf dans le fond, ni d'assez parfait dans la forme, pour être pris en considération.

Les découvertes sur la chaleur sont dans le même cas. MM. de Rumford, Dalton et Leslie, qui ont enrichi cette

branche de la physique de belles découvertes et d'ouvrages considérables, sont des étrangers ; et les ingénieuses expériences de M. Gay-Lussac sont exposées dans de simples Mémoires qui ne paroissent pas former un ouvrage tel que ceux que nous sommes appelés à désigner.

Le *Traité élémentaire de physique* de M. Haüy ne sauroit recevoir trop d'éloges, et pour sa clarté, son élégance même, et pour le soin que l'auteur a pris d'y rassembler tous les faits dont se compose la physique, jusqu'aux expériences les plus récentes de nos derniers temps. Mais il avoit peu à y mettre du sien ; et cet ouvrage, qui pourroit mériter le prix de l'utilité, n'a point de prétention au prix de prééminence qui fait l'objet du concours.

C'est par sa *Minéralogie* que M. Haüy s'est placé aux premiers rangs de ceux qui peuvent présenter des titres pour ce prix. Cet ouvrage donne une face toute nouvelle à une science importante. L'ingénieuse théorie de la structure des cristaux, toute entière de l'invention de l'auteur, y est appliquée, avec une patience et une sagacité admirables, à tous les minéraux cristallisables connus. Elle s'y allie aux expériences les plus délicates de la physique, pour faire distinguer ces corps les uns des autres; et les recherches érudites de l'auteur, pour rassembler toutes les lumières dont la chimie et la géologie ont enrichi la minéralogie, font de ce Traité à la fois le corps de doctrine le plus complet et le modèle le plus achevé de l'art d'exposer avec rigueur et avec clarté une science difficile.

M. Brongniard mérite aussi des éloges pour avoir introduit la doctrine de M. Haüy dans l'enseignement public, et pour

avoir mis dans son livre beaucoup de détails sur les variétés des minéraux et sur leur usage dans les arts, dans lesquels M. Haüy n'avoit pas jugé à propos d'entrer.

Nous devons à M. Brochant une Minéralogie suivant le système de M. Werner, qui a contribué à répandre des vues utiles, auparavant peu connues en France.

La Géologie, ou la science si intéressante des positions respectives des minéraux et des débris des corps organisés qu'ils renferment, a éprouvé une révolution heureuse. Abandonnant ses systèmes, elle s'est attachée à faire connoître des faits; jusqu'à présent cependant elle a donné plus de Mémoires isolés que de grands ouvrages.

De toutes les sciences naturelles, la plus étendue est l'Histoire des animaux. Le nombre de leurs espèces est si effrayant, les détails de leurs mœurs et de leur structure si multipliés, que les Savans sont obligés de se restreindre chacun à une classe ou deux du règne dont ils ont encore à peine le loisir d'épuiser l'étude.

M. le comte de Lacepède, chargé par Buffon de continuer le magnifique édifice que ce grand génie avoit commencé et tant avancé, a terminé, dans l'espace qui nous est fixé, sa grande *Histoire des Poissons*, et publié celle des *Cétacés*. Le premier de ces ouvrages sur-tout est plein de faits nouveaux : le nombre des espèces auparavant inconnues qui y sont décrites est très-considérable; elles y sont disposées dans un ordre propre à l'auteur, et fondé en grande partie sur des observations nouvelles et exactes. En un mot, c'est un des meilleurs ouvrages d'histoire naturelle dont la France puisse s'honorer.

Un

Un des élèves de M. le comte Lacépède, feu M. Daudin, a publié une *Histoire des Reptiles*, remarquable aussi par de nombreuses espèces et par des divisions méthodiques utiles. Mais cette histoire a été faite un peu trop rapidement pour être partout exacte et bien écrite. Le même défaut se trouve dans la grande *Histoire des Insectes*, par M. Latreille, qui compose, avec celle de M. Daudin, une partie de la continuation de Buffon. Mais on ne peut pas faire ce reproche à l'ouvrage du même auteur, intitulé *Genera Insectorum et Crustaceorum*. C'est un traité aussi complet qu'approfondi, où cette multitude innombrable de petits êtres, à peine connus du vulgaire, sont examinés jusque dans les moindres détails de leur structure, et classés d'après tous leurs rapports. On ne sait ce qu'on doit admirer le plus, ou de la nature qui a produit cette prodigieuse foule d'existences dont chacune elle-même est une foule de prodiges, ou de l'homme patient qui a eu le courage de chercher à les connoître toutes et à les faire connoître. S'il y avoit des prix pour les ouvrages détaillés d'histoire naturelle, celui-là en seroit bien digne.

M. Lamark s'est occupé avec succès d'un ouvrage où il embrasse bien plus de classes, mais où il donne moins de détails sur les genres. C'est son *Tableau des animaux sans vertèbres* qui mérite aussi des éloges.

La France a produit d'ailleurs beaucoup de grands ouvrages ornés de planches enluminées, d'une belle exécution, et qui se rapportent à la zoologie : ceux de M. Vaillant, sur les oiseaux, sont au premier rang ; après lui viennent ceux d'Audebert, de M. Vieillot, etc. Mais tous ces livres magnifiques sont plutôt du ressort de la Classe des beaux arts que de celle des sciences.

La botanique n'a pas été moins féconde en ces sortes de productions; et s'il y avoit un prix de magnificence, M. Ventenat et ses émules formeroient une nombreuse concurrence. Mais le Jury attache une telle importance à un prix décennal, qu'il ne se croit pas même autorisé à le provoquer pour des ouvrages plus étendus encore et plus savans, tels que la *Flore atlantique* de M. Desfontaines, la *Flore française* de MM. Lamark et Decandolle.

La physique végétale, qui peut être considérée sous deux faces, celle de l'anatomie et celle de la chimie, a produit des travaux excellens sous ces deux rapports: tels sont ceux de M. Mirbel pour l'anatomie, et ceux de M. de Saussure pour la chimie. L'ouvrage de celui-ci, intitulé *Recherches chimiques sur la végétation*, est généralement regardé comme un modèle.

En résumant sous un seul point de vue général les ouvrages dont on vient de faire mention, le Jury observe qu'un assez grand nombre se distinguent par leur utilité, par le nombre de faits qui s'y trouvent rassemblés, par l'esprit de critique et de discernement avec lequel ils ont été recueillis, par la sagacité qui a été nécessaire pour en découvrir une partie; mais il n'hésite point à prononcer que celui qui porte l'empreinte la plus originale, qui présente les vues les plus nouvelles, qui peut influer le plus puissamment sur les progrès d'une science importante, c'est la *Statique chimique* de M. le comte Berthollet. En conséquence, il propose à Votre Majesté cet ouvrage comme digne du grand prix destiné au meilleur ouvrage de physique.

L'ouvrage qui paroît, après celui-là, offrir le plus de qualités du même genre, où se montre également un esprit créateur, et qui est le plus complétement guidé par une pensée propre et

féconde, c'est la *Minéralogie* de M. Haüy, pour lequel le Jury regrette qu'il n'y ait pas un second prix.

Il ne peut pas non plus se dispenser de faire une mention très-honorable du *Système des Connoissances chimiques* de M. le comte Fourcroy, et de l'*Histoire des poissons* de M. le comte Lacépède, comme recueils très-complets, en grande partie remplis de faits nouveaux, découverts ou observés par les auteurs, et comme formant chacun un ensemble satisfaisant sur des branches importantes de sciences naturelles.

RAPPORT D'UNE COMMISSION

Composée de MM. Lelièvre, Haüy, Vauquelin, Charles et Desfontaines, *sur le troisième grand Prix de première Classe, destiné au meilleur ouvrage de Physique proprement dite, Chimie, Minéralogie, etc.*

La Commission, chargée par la Classe de faire un Rapport raisonné sur l'ouvrage qui, au jugement du Jury, a mérité le troisième grand Prix pour les Sciences Physiques, et sur ceux qui en ont le plus approché, a cru devoir suivre à la lettre le Décret de Sa Majesté Impériale, où il est dit, titre 2, article 8 : « Chaque Classe fera une » critique raisonnée des ouvrages qui ont balancé les suffrages, de » ceux qui ont été jugés, par le Jury, dignes d'approcher des Prix, et » qui ont reçu une mention spécialement honorable; cette critique sera » plus développée pour les ouvrages jugés dignes du Prix, etc. »

La Commission s'est donc bornée à l'examen de la *Statique Chimique* de M. le comte Berthollet, que le Jury a désignée comme digne du Prix; du *Traité de Minéralogie* de M. Haüy, pour lequel le Jury regrette qu'il n'y ait pas un second Prix; du *Système des Connoissances Chimiques* de M. le comte Fourcroy; et de l'*Histoire des Poissons* de M. le comte Lacépède, les seuls ouvrages qui aient reçu des

mentions spécialement honorables dans le résumé du Rapport du Jury.

La Commission a même pensé qu'en suivant textuellement le Décret de Sa Majesté Impériale, elle éviteroit plusieurs inconvéniens, sachant d'ailleurs que si quelque ouvrage remarquable a été omis dans le Rapport du Jury, il en sera fait mention dans l'exposé général sur l'état des Sciences, imprimé depuis long-temps, et qui ne tardera pas à être livré au Public. (1).

Nous allons maintenant offrir à la Classe un exposé succinct des quatre ouvrages ci-dessus énoncés, en commençant par l'*Essai de Statique Chimique* de M. le comte Berthollet.

Essai de Statique chimique.

Le but principal que M. Berthollet s'est proposé dans cet ouvrage, a été de soumettre à un nouvel examen les lois des affinités, et toutes les circonstances qui peuvent concourir aux combinaisons et aux phénomènes chimiques.

La Chimie étoit livrée au hasard des hypothèses qui se succédoient, parce qu'elle n'étoit point fondée sur les lois de la nature. Elle n'a pris une marche régulière que depuis qu'elle a reconnu l'affinité comme la cause principale des phénomènes qui en sont l'objet.

Bergman s'occupa, avec plus de succès que ceux qui l'avoient précédés, des lois de l'affinité; il commença à examiner les causes qui pouvoient en faire varier les effets. Ses recherches sur cet objet lui firent découvrir plusieurs méthodes d'Analyse qui lui permirent de porter cette partie de la Science à un degré de précision inconnu avant lui.

Lorsque l'on eut reconnu les propriétés générales auxquelles répondent tous les phénomènes de l'action chimique, on se hâta de regarder comme constantes les affinités que les corps exercent respectivement et de leur attribuer tous ses effets.

M. Berthollet, persuadé que les principes adoptés sur l'affinité chimique, et les conséquences qu'on en a tirées, ne doivent point

(1) Depuis la lecture de ce rapport, l'exposé en question a paru sous le titre de *Rapport historique sur les progrès des sciences naturelles, depuis* 1789, etc.

encore être admis comme des maximes fondamentales, les a soumis à un nouvel examen.

Il examine donc quelle est la dépendance mutuelle des actions chimiques des corps, comparées d'abord entre elles et ensuite dans les différentes substances, les forces qui naissent de cette action par les effets qui en proviennent, et les autres forces qui concourent à ces effets ou qui leur sont opposées.

L'ouvrage est divisé en deux parties : la première considère tous les élémens de l'action chimique ; la deuxième, les principales substances qui l'exercent et produisent les phénomènes chimiques.

L'affinité qui produit la cohésion des parties constituantes d'un corps, fixe d'abord l'attention de l'auteur; c'est une force qui devient opposée à toute autre force qui tend à faire entrer dans une autre combinaison les élémens qu'elle réunit.

Toute affinité, au contraire, qui tend à diminuer l'effet de la cohésion, lui devient à son tour opposée; et son résultat, si elle devient supérieure, est la dissolution.

Ces forces, qui tantôt se balancent, tantôt se surmontent, suivant les circonstances dont elles sont environnées, produisent, selon leur rapport, des résultats variés. Les effets de la cohésion n'ont pas échappé à l'observation des chimistes, mais ils ne l'ont considérée que comme une qualité des corps qui en jouissent actuellement; en sorte que l'effet de cette qualité n'existant plus, ils l'ont regardée comme détruite.

M. Berthollet pense au contraire que ses effets peuvent cesser d'être sensibles sans qu'elle cesse d'agir. C'est une des principales causes de la différence que l'on trouve entre les explications qu'il donne et celles qui étoient adoptées auparavant, où l'on a négligé de faire entrer cette considération, et il s'en sert pour expliquer la plupart des faits qu'on expliquoit par l'excès des affinités divellentes sur les affinités quiescentes.

Il fait voir ensuite que l'action qui réunit les parties d'une substance peut être surmontée par une force dissolvante, et que son énergie diminue à mesure que la quantité du dissolvant augmente, ou que sa puissance est élevée par la chaleur, et *vice versa*.

Il explique très-clairement, d'après ce principe, le mécanisme de

la cristallisation des corps dissous à l'aide de divers liquides, soit par l'évaporation ou le refroidissement de ces dissolvans.

Il établit que, dans toute combinaison, l'action d'une substance est proportionnelle à la quantité qui se trouve dans la sphère d'activité; que conséquemment cette action diminue en raison de la saturation que la substance éprouve.

Il prend pour type de ces considérations générales les acides et les alcalis dans lesquels l'affinité se manifeste plus clairement que dans d'autres substances, quoique toutes soient soumises aux mêmes lois.

Il considère comme un attribut général la propriété corrélative des acides et des alcalis de se saturer mutuellement, indépendamment des affections particulières à chacun d'eux, et des propriétés qui dérivent de leurs élémens.

Cette saturation réciproque des acides et des alcalis étant un effet immédiat de leur affinité, elle doit être regardée comme la mesure de cette affinité, si l'on a égard aux quantités respectives nécessaires pour produire cet effet; d'où il suit que les affinités des acides pour les alcalis, ou des alcalis pour les acides, sont proportionnelles à leur capacité de saturation.

En conséquence, M. Berthollet établit que, lorsque plusieurs acides agissent sur une base alcaline, l'action de l'un de ces acides ne l'emporte pas sur celle des autres de manière à former une combinaison isolée, mais que chacun des acides a dans l'action une part qui est déterminée par sa capacité et par la quantité. Il désigne ce rapport sous la dénomination de masse chimique, en disant que chacun des acides qui se trouve en concurrence avec une base alcaline agit en raison de la masse, et il détermine les masses en comparant les capacités de saturation, soit de tous les acides avec une base, soit de toutes les bases avec un acide.

Ce principe, qui appartient entièrement aux recherches de M. Berthollet, deviendroit extrêmement fécond en résultats, et porteroit la chimie à sa perfection, s'il étoit applicable à toutes les combinaisons possibles.

Pour rendre raison des combinaisons qui se forment dans le concours de deux acides avec une base, et de celles qui ont lieu par l'action de deux acides et de deux bases, on a supposé autrefois une affinité

élective qui substitue une substance à une autre dans une combinaison.

La considération des deux effets distincts de l'affinité en tant qu'elle produit les combinaisons, et qu'elle est le principe de la force de cohésion, a paru suffisante à M. Berthollet pour expliquer tous les faits qu'on attribue à l'affinité élective et à l'action des doubles affinités. Il remarque cependant que la loi générale à laquelle est assujettie l'action chimique que les substances exercent en raison de l'énergie de leur affinité et de leur quantité, n'est pas seulement modifiée dans les effets qui en dépendent par la force de cohésion, qu'elle l'est encore par l'action expansive du calorique.

Il suit de là que c'est du rapport de l'action par laquelle les molécules d'une substance simple ou composée tendent à se réunir avec l'action expansive que la chaleur exerce sur elle, que dépend la disposition à la solidité, à l'état de liquide, ou à l'état gazeux. Lorsque le calorique produit l'état élastique, on doit considérer le gaz qui en provient comme une combinaison, et l'élasticité qui en est l'attribut, comme une force opposée soit à la solidité, soit aux combinaisons liquides.

M. Berthollet applique à l'élasticité ce qu'il a dit de la solidité ; savoir, que son action précède l'instant où elle devient effective.

L'effort du calorique qui, en écartant les molécules des corps, est souvent opposé aux combinaisons, les favorise quelquefois aussi en diminuant la solidité qui est un autre obstacle à la combinaison.

M. Berthollet fait remarquer que les fluides élastiques ont un grand désavantage relativement aux autres substances dans l'action qu'ils exercent, parce qu'ils ne peuvent porter dans la sphère d'activité qu'une très-petite masse.

Dans l'action réciproque des gaz, les résultats sont très-différens selon l'intensité de l'affinité. Lorsque celle-ci est très-affoiblie, ils se bornent quelquefois à un simple mélange, dont les dimensions ne sont pas altérées; souvent les substances naturellement élastiques peuvent être ramenées par la combinaison à l'état liquide et solide, et elles acquièrent des propriétés nouvelles qui dépendent du nouvel état qu'elles ont pris.

Les phénomènes de la nature se passant presque tous dans l'at-

mosphère qui concourt souvent à les produire par sa pression, sa température et la combinaison des principes qui la composent.

M. Berthollet donne une connoissance exacte de l'atmosphère sous ces trois rapports.

Les résultats des causes qui déterminent l'action chimique, sont des combinaisons dont les proportions sont quelquefois constantes, quelquefois variées, suivant les circonstances dans lesquelles elles sont produites. M. Berthollet fait voir que, dans le premier cas, il faut une augmentation de forces qui soit égale à celles qui tendent à conserver leur état de combinaison, et que, cet obstacle vaincu, l'action chimique continue à produire son effet en raison de l'énergie des affinités, de la quantité des substances qui l'exerçent, et de leur constitution.

Il détermine ensuite les conditions qui limitent ainsi les proportions dans quelques combinaisons, et qui mettent une interruption dans la progression de l'action chimique.

L'intervalle de temps nécessaire pour que l'action chimique s'exécute, et qui est variable, suivant les substances et les circonstances, est examiné par M. Berthollet sous le rapport de la propagation de l'action chimique.

Après avoir parcouru tous les élémens de l'action chimique dans la première partie de son ouvrage, il considère dans la seconde les dispositions des substances qui sont les plus remarquables par leurs propriétés chimiques, qu'il classe par leurs caractères distinctifs ou par leur affinité dominante.

Il déduit de leurs propriétés l'origine de celles des combinaisons qu'elles forment selon l'état dans lequel elles se trouvent, et la raison des phénomènes auxquels elle concourt. Les propriétés des substances inflammables, celles de leurs combinaisons mutuelles, celles des acides composés et des différentes combinaisons qui en sont provenues selon la proportion de leurs élémens ; celles des alcalis, des terres et des substances métalliques y sont traitées sous leurs divers rapports.

Les substances végétales et animales, moins complexes encore par le nombre de leurs élémens que par les combinaisons qui en proviennent et qui agissent chacune par une force résultante, sont si mobiles et si variables, qu'il est difficile de parvenir à une

connoissance

connoissance exacte des causes des phénomènes. M. Berthollet se borne à indiquer ce qui lui paroît le mieux constaté, et à conjecturer ce qu'il y a de plus raisonnable sur les phénomènes de ce genre que la chimie a pu atteindre.

En rappelant ainsi à un nouvel examen toutes les puissances qui concourent aux résultats de l'action chimique, M. Berthollet a cherché à évaluer les puissances, ainsi que les propriétés des corps qui les exercent, par la comparaison des effets avec les causes qui les produisent, et par les preuves qui établissent que les combinaisons ne dépendent pas seulement des affinités, mais aussi des quantités des substances qui agissent, et de toutes les circonstances ou conditions physiques qui peuvent concourir avec l'action de l'affinité. En admettant dans les corps des forces toujours actives, même lorsque leurs effets ne sont plus sensibles, soit pour en rapprocher les molécules, soit pour les écarter, suivant les circonstances, ce savant a généralisé ce que l'observation avoit forcé d'admettre dans plusieurs cas particuliers.

Néanmoins, malgré les faits nombreux dont il s'est appuyé, et dont une partie lui appartient, et les raisons qu'il emploie pour en déduire les conséquences, il présente sa théorie avec la réserve qui caractérise le véritable savant, et qui prouve qu'en s'occupant de son objet, il n'a eu en vue que l'avancement de la chimie.

Les Savans admireront toujours les nombreux résultats dont le travail de M. Berthollet a enrichi la Chimie, et ils conviendront unanimement que l'ouvrage qui présente des vues si profondes, développées d'une manière si savante, est une des plus belles productions de l'esprit humain.

Traité de Minéralogie de M. Haüy.

La Commission, en souscrivant au jugement avantageux que le Jury a porté du *Traité de Minéralogie* de M. Haüy, croit devoir y ajouter un exposé plus développé que ne le comportoit le Rapport du Jury, de ce qui caractérise cet ouvrage, et de ce qu'il y a de neuf et de propre à l'auteur parmi les connoissances qu'il y a répandues.

L'auteur l'a divisé en deux parties, l'une théorique, dans laquelle

il développe les principes dont se compose la philosophie de la science; l'autre descriptive, dans laquelle il fait l'application des mêmes principes aux différentes espèces de minéraux rangés suivant un ordre méthodique.

Parmi les objets qui concernent la première partie, le plus remarquable est la cristallographie. Le but général de la théorie créée par l'auteur relativement à cet objet, est de déterminer, à l'aide du calcul, les lois d'arrangement auxquelles sont soumises les molécules intégrantes dont les cristaux sont les assemblages. M. Haüy fait voir que tous ceux qui appartiennent à une même espèce, ont une forme primitive commune, qui est comme un noyau inscrit dans chacun d'eux. Toute la matière enveloppante est composée de lames appliquées les unes sur les autres parallèlement aux faces du noyau, et qui décroissent vers leurs bords ou vers leurs angles par des soustractions régulières de molécules intégrantes. La théorie fait connoître les lois suivant lesquelles se fait ce décroissement, et l'existence de ces lois est prouvée par la conformité des angles calculés avec ceux que donnent les mesures prises immédiatement sur les cristaux.

L'auteur a appliqué cette théorie à tous les cristaux connus jusqu'à l'époque à laquelle a paru son *Traité;* il avoit de plus déterminé dès-lors diverses formes secondaires encore inconnues, qui lui avoient paru offrir des résultats remarquables, et dont plusieurs ont été trouvés depuis dans la nature. On conçoit même la possibilité de déterminer le nombre de toutes les formes qui peuvent résulter d'un nombre donné de lois de décroissement, et c'est ce qu'a fait l'auteur à l'égard de la chaux carbonatée, en prouvant que si l'on se borne aux quatre lois les plus simples de décroissement, le nombre de toutes les formes auxquelles ce minéral est susceptible de donner naissance est de 8, 348, 604.

C'est en faisant pour ainsi dire l'anatomie des divers cristaux qui appartiennent à chaque espèce, que M. Haüy est parvenu à reconnoître les positions respectives des joints naturels qui séparent les lames composantes de ces corps, d'où il a déduit leur forme primitive et celle de leurs molécules intégrantes.

Nous ne devons pas omettre une observation qui prouve la généralité dont est susceptible la théorie de M. Haüy; elle consiste en ce

qu'à la rigueur cette théorie ne laisseroit pas d'atteindre son but en faisant abstraction du résultat de la division mécanique; car l'auteur a démontré, dans un article à part, qu'il est possible de substituer hypothétiquement les formes secondaires des cristaux aux véritables formes primitives, de manière à obtenir encore des résultats conformes aux lois de la structure, en admettant pour molécules de petits solides dont la forme se déduit de celle du noyau hypothétique. On a ainsi, relativement à chaque espèce, divers systèmes de cristallisation, parmi lesquels celui qui s'accorde avec la marche de la nature est indiqué, comme on l'a dit, par la division mécanique, et cette indication est confirmée par l'observation des stries qui, dans certains cas, sillonnent la face des cristaux secondaires, et qui sont dirigées parallèlement aux bords des lames décroissantes appliquées sur le noyau.

Parmi les formes primitives, il y en a plusieurs dont les dimensions sont données *à priori :* telles sont celles qui offrent comme les limites des autres formes; savoir, le cube, l'octaèdre et le tétraèdre réguliers, et le dodécaèdre à plans rhombes, tous égaux et semblables. On reconnoît que la cristallisation produit ces formes avec une précision rigoureuse, en ce que si un seul de leurs bords ou de leurs angles subit un décroissement, celui-ci se répète sur tous les autres bords et les autres angles, parce que tous étant dans le même cas, il n'y a pas de raison pour que l'exception tombe plutôt sur l'un que sur l'autre. M. Haüy ayant observé qu'à l'égard des formes dont il s'agit, les lois de décroissement qui ont lieu le plus ordinairement, et dont la mesure dépend alors nécessairement des dimensions de ces mêmes formes, sont les plus simples et les plus régulières, il a résolu le problème inverse, relativement aux autres formes dans lesquelles le rapport des dimensions n'est pas donné immédiatement par l'observation, en cherchant quel devoit être ce rapport, pour que les lois de décroissement d'où dépendroient les formes secondaires, fussent aussi les plus simples dans leur ensemble, ce qui n'est autre chose que mettre la nature d'accord avec elle-même.

La théorie de M. Haüy a servi à dévoiler diverses propriétés remarquables des solides réguliers de la nature, qui dépendent du mécanisme de la structure et des lois auxquelles elle est soumise: telles sont entre

autres les deux propriétés, dont l'une consiste en ce qu'une loi simple de décroissement peut produire un cristal secondaire semblable à la forme primitive, et l'autre en ce que tout rhomboïde obtus peut donner naissance à un dodécaèdre à triangles scalènes, qui offre la répétition des angles plans et saillans de ce rhomboïde.

La même théorie, indépendamment des applications qu'elle a fournies d'une géométrie toute particulière, intéresse la physique, en ce qu'elle tend vers la connoissance des figures élémentaires des corps naturels. C'est en la considérant sous ce rapport que l'auteur lui a donné une grande influence dans la formation de la méthode dont le développement est l'objet de la partie descriptive de son Traité.

La distribution des classes, des ordres et des genres qui sous-divisent cette méthode, est fondée uniquement sur les résultats de la Chimie; mais M. Haüy a employé de préférence, autant qu'il l'a pu, le caractère tiré de la forme des molécules intégrantes, pour tracer des lignes de séparation entre les espèces, parce que cette forme est constante, et subsiste sans aucune altération sensible au milieu des mélanges de matières hétérogènes qui altèrent la composition des minéraux, et font varier les résultats de leurs analyses. A l'avantage qu'a ce caractère de répandre la justesse et la précision dans la classification, se joint celui de pouvoir être rendu sensible et démontré dans un cours, comme étant puisé dans l'observation de la structure, qui, selon l'auteur, est, jusqu'à un certain point, à l'égard du minéral, ce qu'est l'organisation par rapport à l'animal et à la plante. C'est en suivant la marche qui vient d'être indiquée, que M. Haüy a perfectionné la méthode minéralogique par un grand nombre de rapprochemens ou de séparations entre des substances, dont les unes avoient été placées jusqu'alors dans des espèces distinctes, et les autres confondues dans une même espèce. Pour aider l'observateur à reconnoître les corps qui appartiennent à chaque espèce, M. Haüy ajoute à l'indication de sa forme primitive et de celle de sa molécule un tableau des caractères tirés de ses propriétés chimiques et physiques, telles que la pesanteur spécifique, la dureté, la réfraction, l'électricité, la dissolution par les acides, etc. Les recherches de l'auteur sur quelques-unes de ces propriétés l'ont conduit à plusieurs résultats dignes d'attention, parmi lesquels on se bornera à citer ici ceux qui ont

rapport à l'électricité, que les cristaux de certaines substances minérales acquièrent à l'aide de la chaleur, et à la corrélation que l'auteur a découverte entre leurs formes et les positions des poles électriques.

La description des variétés est divisée en deux séries, dont l'une comprend celles qui offrent des formes cristallines proprement dites, et l'autre celles qui sont le produit de la cristallisation confuse. Indépendamment des figures qui représentent les premières en projection, M. Haüy a imaginé des formules très-abrégées, qu'il appelle *signes représentatifs*, composées de lettres et de quantités numériques tellement combinées, qu'à leur seule inspection on peut concevoir la marche des décroissemens qui déterminent un cristal, et en déduire la forme de celui-ci. De plus, M. Haüy a substitué partout aux phrases descriptives, des dénominations binaires, analogues à celles que *Linnæus* a introduites avec tant d'avantages dans la langue de la Botanique, et composées du nom spécifique avec un adjectif qui indique chaque variété, d'après un caractère tiré de sa forme si elle est régulièrement cristalline, ou de sa contexture si elle ne l'est que confusément.

Enfin M. Haüy a joint à la description de chaque espèce l'histoire du minéral qui s'y rapporte, et l'exposé de tout ce qu'il a pu recueillir sur les gissemens de ce minéral, et sur les services que l'on en tire pour les besoins ou pour les agrémens de la vie.

On a objecté, contre la méthode de M. Haüy, que des espèces de nature différente avoient des molécules intégrantes semblables par leur forme. On lui a reproché encore d'être limitée relativement à chaque espèce aux variétés de forme régulière, et de n'être point applicable à certaines substances, telles que l'argile et la marne, que beaucoup de Minéralogistes rangent parmi les espèces; mais l'auteur a résolu ces difficultés d'une manière satisfaisante.

Système des Connoissances chimiques de M. le comte FOURCROY.

On ne peut rien ajouter au témoignage honorable que le Jury a rendu de cet ouvrage. Il est écrit avec une grande clarté, et il ren-

ferme dans un ordre très-méthodique tout ce qui étoit connu d'important en Chimie à l'époque où il a paru.

Le style pur et élégant du *Système des Connoissances chimiques* de M. de Fourcroy a fixé l'attention du Secrétaire de la Classe de la Littérature Française, qui l'a mentionné avec éloge dans le compte qu'il a rendu de l'état de la Littérature en France depuis vingt ans.

On trouve dans le *Système des Connoissances chimiques* beaucoup de découvertes et d'observations qui sont propres à l'auteur, particulièrement dans le règne végétal et dans le règne animal, et dont il a fait de nombreuses applications à la Physiologie et à la Médecine.

Cet excellent ouvrage, le plus propre à servir de guide à tous ceux qui veulent se livrer à l'étude de la Chimie, a singulièrement contribué à en avancer les progrès et à en répandre le goût. C'est, en un mot, un des plus utiles et un des plus beaux monumens que l'on ait élevés aux Sciences Physiques dans ces temps modernes.

Histoire des Poissons de M. le comte de Lacépède.

L'histoire des Poissons est digne à tous égards de sa destination, qui est de faire suite à l'*Histoire Naturelle* de Buffon. L'auteur avoit été précédé par Bloch, dont l'*Ichtyologie*, en 12 volumes in-fol., est particulièrement remarquable par de très-belles planches enluminées. Mais M. de Lacépède a décrit un grand nombre de poissons inconnus à Bloch et à ses prédécesseurs. Il les distingue en genres nombreux, dont les uns sont des démembremens utiles de genres anciens, et les autres sont entièrement nouveaux. Il distribue tous ces genres en sous-classes, en ordres et en sous-ordres, fondés sur la présence ou l'absence des opercules des branchies, des rayons de la membrane branchiostège, et sur la présence ou l'absence, ainsi que sur la position des nageoires ventrales. Il rassemble sous chaque espèce tous les faits de son histoire rapportés par les divers Naturalistes, et ajoute à l'intérêt des descriptions par des figures propres à en faciliter l'intelligence.

L'auteur a répandu les couleurs de son éloquence ordinaire sur les parties dont le style étoit susceptible d'ornement, telles que les

vues générales relatives à la nature des poissons, et les descriptions d'espèces remarquables par leurs habitudes, par leurs voyages, et autres circonstances qui peuvent offrir le sujet d'un tableau intéressant.

La Commission adopte le jugement du Jury.

Signés, Lelièvre, Haüy, Charles, Vauquelin, Desfontaines, rapporteur.

Le Rapport ci-dessus a été adopté par la Classe des Sciences Physiques et Mathématiques dans la Séance du 20 août 1810.

Signés, G. Cuvier, secrétaire perpétuel; Delambre, secrétaire perpétuel.

Quatrième grand Prix de première Classe,

A l'Auteur du meilleur ouvrage sur la Médecine, l'Anatomie, etc.

RAPPORT DU JURY.

L'anatomie humaine étoit trop avancée pour que l'on pût espérer de trouver, dans la période du concours, un ouvrage assez riche en faits nouveaux pour mériter un prix. L'anatomie comparée offroit un champ plus vaste, dont quelques parties seulement avoient été défrichées ou cultivées avec plus ou moins de succès par Hunter, les deux Monro, Vicq-d'Azir, Éverard Home, Tenon et Cuvier. Mais il n'existoit aucun traité général sur cette branche de l'Histoire naturelle, qui exigeoit encore tant d'observations et de dissections nouvelles. On le trouve aujourd'hui dans les *Leçons* de M. Cuvier, qui y considère chaque organe dans toute la série des animaux successivement. Il y résume, dans un ordre méthodique, les faits qu'il avoit consignés dans différens recueils. Il fait

connoître la structure des organes de la voix des oiseaux, et il en explique le mécanisme. Il y donne celui des jets d'eaux des cétacés, et les causes qui rendent ces animaux muets. Il y compare les cerveaux de diverses classes, et montre les rapports de leurs formes avec l'intelligence et même avec quelques-unes des habitudes particulières des animaux. Il y décrit en détail les organes de la circulation des mollusques et des vers à sang rouge, ainsi qu'une multitude de faits nouveaux dont on peut, tous les jours, voir les preuves dans cette collection précieuse qu'il a formée lui seul au Muséum d'histoire naturelle, et qui est une de celles que visitent avec le plus d'empressement les Savans de toute l'Europe.

En physiologie, les vues ingénieuses de Bichat mériteroient une attention particulière, si sa manière trop prompte de composer lui avoit permis de donner à ses ouvrages la perfection de rédaction que l'on a droit d'exiger pour une récompense telle que le prix décennal, ou si sa mort prématurée n'eût pas privé le Public d'une édition plus soignée qu'il méditoit.

L'anotomie pathologique a produit, dans l'époque fixée, le grand ouvrage de M. Portal, un nombre assez considérable de bons Mémoires répandus dans les journaux, et le *Traité des maladies organiques du cœur*, de M. Corvisart, ouvrage rempli de faits nouveaux en médecine, et dont la doctrine est aussi saine que la composition en est sagement ordonnée.

La *Nosographie* de M. Pinel est une production qui se distingue par de grandes difficultés heureusement surmontées, et par une utilité non commune. L'auteur, en perfectionnant les travaux de ses prédécesseurs, a facilité pour les jeunes élèves

élèves l'étude des maladies, et simplifié l'idée générale que l'on peut s'en faire. Il a fort approché des conditions d'une nosologie parfaite, en établissant plus clairement la différence des phlegmasies ou inflammations, d'après la différence des tissus qui en sont le siége. Il a perfectionné les idées reçues, en caractérisant les fièvres par les altérations qui sont sensiblement et essentiellement unies à leurs divers genres. On lui doit encore des éloges pour la netteté, la précision et la vérité avec lesquelles il a formé ses descriptions générales.

Un autre ouvrage que l'on peut encore désigner comme ayant contribué à la perfection d'une partie difficile de la science, est celui de M. Broussais sur les *Phlegmasies ou inflammations chroniques.*

L'attention du Jury a été fortement attirée par un ouvrage d'une grande importance, et qui manquoit à la médecine; c'est celui que publie M. Alibert, dont les premières livraisons sont de 1806, et qui traite des maladies de la peau. A des descriptions bien écrites, à une classification judicieuse, il a joint des représentations extrêmement soignées des maladies sur lesquelles, faute de ce secours, des écrits très-savans et justement célèbres laissoient encore beaucoup d'obscurité. On s'aperçoit aisément que les artistes intelligens qu'il a employés ont été dirigés par un habile observateur, sous les yeux duquel ont passé des faits qu'on n'observoit nulle part en aussi grand nombre que dans l'hospice de Saint-Louis, dont M. Alibert est un des médecins. L'auteur se propose de pénétrer, par des observations microscopiques, dans les détails de la peau saine et malade, et de développer le véritable état de cet organe dans les altérations dont il est affecté. A ces descriptions, à ces expériences, si l'auteur peut joindre une méthode cura-

tive qui soit justifiée par de nombreux succès, il pourra se flatter d'avoir donné à l'une des parties les plus difficiles de la médecine tous les développemens dont elle étoit susceptible, et se présenter avec de grandes espérances au prochain concours.

En cherchant le mérite particulier qui distingue chacun des ouvrages qu'il vient d'analyser, le Jury a pensé que, pour le nombre des faits entièrement nouveaux, l'importance et la difficulté des découvertes, l'ordre et la méthode qui règnent dans la composition, aucun ne pouvoit se comparer aux *Leçons d'anatomie* de M. Cuvier, et ne mériteroit si bien d'être proposé pour le grand prix décennal; mais dans l'impossibilité où s'est mis le Jury de proposer l'ouvrage d'un de ses membres, il croit devoir la préférence à la *Nosographie* de M. Pinel, en accordant des mentions honorables aux ouvrages de MM. Corvisart, Bichat, Portal et Alibert.

RAPPORT D'UNE COMMISSION

Composée de MM. Sabatier, Pelletan et Hallé, *sur les ouvrages de Médecine, Anatomie, etc. admis par le Jury au concours des Prix décennaux, pour le quatrième grand Prix de première Classe.* (M. Hallé, *rapporteur*).

Les ouvrages qui doivent entrer dans la section de Médecine, d'Anatomie, etc. pour concourir aux prix décennaux, se partagent en deux divisions.

L'une est celle d'Anatomie et de Physiologie,

L'autre est celle de Médecine et de toutes les sciences comprises sous ce titre.

Ces deux divisions sont unies par des points de contact assez intimes

pour que plusieurs ouvrages qui appartiennent essentiellement à l'une puissent, à plusieurs égards, être placés aussi dans l'autre.

A quelque classification qu'ils appartiennent, l'analyse que nous sommes chargés d'en donner se partagera pour chacun en trois ordres de considérations : 1°. le but de l'ouvrage et son importance ; 2°. le mérite du travail et son exécution ; 3°. ce que chacun de ces travaux a ajouté aux connoissances acquises à l'époque où il a été entrepris.

Les ouvrages que le Jury a mentionnés dans la partie de son rapport relative à cette section sont,

1°. Les *Leçons d'Anatomie comparée*, de M. G. Cuvier, recueillies et publiées sous ses yeux, en partie par M. Duméril, et en partie par M. Duvernoy ;

2°. Les ouvrages physiologiques de feu Xavier Bichat ;

3°. Le *Cours d'Anatomie médicale* de M. Portal ;

4°. L'*Essai sur les maladies et les lésions organiques du cœur et des gros vaisseaux* extrait des *Leçons cliniques* de M. Corvisart, et publié sous ses yeux par M. Horeau ;

5°. *La Nosographie philosophique*, ou *la Méthode de l'analyse appliquée à la médecine*, par M. Pinel ;

6°. *La Description des maladies de la peau observées à l'hôpital Saint-Louis, et exposition des meilleures méthodes suivies pour leur traitement*, avec figures coloriées, par M. Alibert ;

7°. L'*Histoire des Phlegmasies*, ou *inflammations chroniques*, de M. J. V. Broussais.

C'est sur ces ouvrages désignés par le Jury, et jugés dignes, les uns de balancer le prix, les autres d'obtenir une mention honorable que le décret de Sa Majesté, par son article VIII, veut que nous présentions une critique raisonnée d'autant plus détaillée, que ces ouvrages présentent une plus grande importance.

Parmi ces ouvrages, ceux qui se rapportent à l'Anatomie et à la Physiologie sont les *Leçons d'Anatomie* de M. Cuvier, les ouvrages *Physiologiques* de M. Bichat, et le *Cours d'Anatomie médicale* de M. Portal ; avec cette observation que ce dernier, par son objet, se rattache aussi d'une manière spéciale à la connoissance des maladies, et sous ce rapport appartient encore à la Médecine.

Ceux qui se rapportent à la Médecine proprement dite, sont le *Traité des maladies du cœur*, de M. Corvisart; la *Nosographie philosophique*, de M. Pinel; l'ouvrage sur *les maladies cutanées*, de M. Alibert, et celui de M. Broussais, sur *les Phelgmasies chroniques*.

Cet ordre, donné par la nature des matières, est aussi celui dans lequel nous disposerons nos analyses.

I. Leçons d'Anatomie comparée de M. G. Cuvier.
(M. Hallé, *rapporteur*.)

Objet et importance de l'ouvrage.

L'ouvrage de M. Cuvier a pour but de comparer, sous les rapports anatomiques, tous les ordres d'animaux, depuis ceux dont l'organisation est la plus simple jusqu'à ceux qui, comme l'homme, les mammifères et les oiseaux, présentent sous ce rapport les complications les plus variées.

Dans cette comparaison, toutes les fonctions qui constituent et entretiennent la vie, celles qui concourent à la propagation des espèces, et toutes les nuances d'organisation qui appartiennent à la faculté de sentir et de se mouvoir doivent passer en revue. On conçoit comment ce travail se lie essentiellement à l'histoire naturelle des animaux, dans laquelle, à l'aide de l'Anatomie comparée, on établit des distinctions plus vraies et des rapports plus justes; et à la Physiologie, dont plusieurs problèmes trouvent leur solution dans les degrés par lesquels les organes se développent, en même temps que les fonctions se montrent plus parfaites, et à mesure que les rapports extérieurs des animaux et leurs besoins s'étendent davantage autour d'eux. Un pareil travail se lie aussi avec la Géologie, comme le démontrent les belles recherches de l'auteur sur les animaux fossiles, et sur la Zoologie antidiluvienne. Tel est le but et l'utilité du travail entrepris par M. G. Cuvier.

Exécution.

Quant à son exécution, M. Cuvier a partagé son ouvrage en sept sections, qui comprennent sept ordres de fonctions, que remplissent

une grande variété d'organes destinés à chacune. Il les dispose dans l'ordre suivant:

1.° *Les organes de la locomotion et des mouvemens volontaires*; sous ce titre on considère les muscles et les parties osseuses qui leur servent d'attaches ou de leviers; 2.° *les sensations et les organes qui en sont les intermèdes*, considérés tant dans la disposition intérieure du système nerveux, que dans celle des appareils des sens placés à la surface du corps; 3.° *les organes de la digestion*, dans les instrumens qui reçoivent les alimens, dans les vases destinés à leur digestion, et dans les voies de l'absorption et de la transmission du chyle; 4.° *la circulation*, dans ses organes moteurs et ses divers canaux; 5.° *la respiration*, dans les voies destinées à recevoir le contact des milieux ambians, à les admettre, à les émettre, et dans les organes propres à former la voix; 6.° *la génération*, dans les organes préparateurs et conservateurs des germes, et dans ceux de la fécondation et de l'éducation; 7°. enfin les *secrétions excrémentielles*. Cette division des fonctions et des organes donne la première clef de la classification la plus naturelle des animaux. Ceux-ci, divisés en *mammifères*, *oiseaux*, *reptiles*, *poissons*, *mollusques*, *vers*, *crustacés*, *insectes* et *zoophytes*, et considérés encore dans leurs sous-divisions les plus remarquables, sont successivement, sous le rapport de chaque organe et de chaque fonction, comparés à l'*homme*, qui se présente à la tête de toutes les sections, comme étant au plus haut point de perfection organique, du moins sous le plus grand nombre de rapports: tout cet ensemble est divisé en trente leçons.

La quantité de faits qui y sont réunis et comparés dans toutes les classes, les ordres et les genres d'animaux est prodigieuse. Notre objet ici n'est point d'en donner une analyse complète, l'ouvrage lui-même est connu de trop de monde pour en avoir besoin; nous nous bornerons à faire connoître la marche et la manière de procéder de l'auteur, et à indiquer les conséquences les plus importantes et les plus générales de son travail.

Des généralités sur lesquelles sont établies les grandes divisions de la zoologie, remplissent la première leçon: ce que nous en avons dit en donne une idée suffisante.

Dans les six leçons suivantes, l'auteur examine les instrumens du mouvement: les *os du squelette* dans les animaux vertébrés, et les

parties dures des animaux sans vertèbres; telles que les *coquilles* des mollusques testacés, les *os internes* des mollusques sans coquille; les *croûtes calcaires* des oursins et celles des écrevisses; les *enveloppes articulées* des astéries, les *enveloppes écailleuses* des insectes, les *coraux* et les appuis solides des lithophites. Tantôt fixes, ces parties se présentent comme des attaches et des points d'appui aux organes musculaires; tantôt mobiles sur des articulations variées, elles leur servent comme leviers pour le développement de leur puissance; quelquefois dressées, ou assurées, ou reployées, suivant les cas, elles servent de moyens de défense et d'attaque.

Sur ces appuis, sur ces instrumens, se fixent et se contractent les muscles. Leur système est essentiellement différent dans les animaux vertébrés, dans lesquels la tige vertébrale devient un axe autour duquel se développent les actions, de ce qu'il est dans les animaux sans vertèbres. Les organes moteurs, encore très-compliqués dans les mollusques, les crustacés, les insectes, deviennent plus simples dans les vers, dont l'appui principal est sur le sol où ils s'attachent, et dont les mouvemens partiels ne sont que ceux de leurs anneaux les uns sur les autres; leurs moyens d'adhésion sont des poils roides, des disques, ou des crochets qui leur servent de crocs, de ventouses ou de crampons. L'artifice du mouvement redevient beaucoup plus varié dans les zoophytes, dont plusieurs flottent dans les eaux; le jeu des ventouses et des ampoules, les changemens de forme, les alternatives de convexités et de concavités, les liquides retenus, comprimés, projetés, des rayons, instrumens d'une rotation rapide, développent toutes les ressources de la nature animale dans la production de leurs mouvemens. Enfin la station, la marche, l'action de saisir et de grimper, le saut et la course, la natation et le vol suivis dans toutes les classes d'animaux, présentent le tableau de toutes les directions dans lesquelles ils ont la faculté de se porter, et l'artifice qu'ils emploient pour les suivre.

Cette première faculté distinctive des animaux, la locomotion, est suivie de la seconde qui leur est également propre, *la faculté de sentir;* celle-ci occupe huit leçons. Le crâne, considéré comme contenant le cerveau, et les os de la face comme logeant les organes des sens; le cerveau, le cervelet, leur prolongement vertébral,

désigné par le nom de moelle épinière, et les nerfs qui leur correspondent ; le système qui constitue le grand sympathique ; enfin, chacun des organes des sens composent toute cette section, la plus étendue de l'ouvrage.

Les rapports du crâne à la face, la conformation de celle-ci et les proportions comparées de son angle facial dans l'homme, les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les poissons ; les rapports du cerveau au cervelet ou réunis ou séparés ; *le cerveau* lui-même, placé au-dessus des organes de la nutrition, formé de lobes et de lobules réunis en une masse, ou divisés en plusieurs masses distinctes, ou réduits à un petit nombre de tubercules ou de ganglions séparés, correspondant aux nerfs qui pénètrent dans les organes des sens : *le cervelet* formant une masse unie étroitement au cerveau, ou s'en séparant et ne communiquant que par des filets avec les ganglions qui en ont pris la place ; se réduisant lui-même à un tubercule ou se divisant en deux ; devenant un anneau médullaire qui entoure l'œsophage : *le prolongement vertébral ou la moelle épinière*, uni à tout l'encéphale, et réuni dans le canal vertébral ; ou partant de l'anneau médullaire œsophagien, placé pour lors au-dessous des organes de la digestion, et divisé en deux cordons longitudinaux, réunis le long du corps par des nœuds auxquels les nerfs correspondent comme des rayons ; ou réduit enfin avec tout l'appareil à un seul filet partagé par des renflemens : le système de nerfs, composé pour la plus grande partie de ce qu'on a nommé le *grand sympathique*, ne se distinguant plus, ou se confondant avec les deux cordons fournis par l'anneau œsophagien ; enfin le système nerveux entier disparoissant, et l'animal ne formant plus qu'une masse demi-transparente, contractile et irritable ; telles sont les nuances principales par lesquelles passe l'organe qui donne aux animaux le sentiment et qui détermine leurs mouvemens, depuis sa plus grande simplicité dans les animaux gélatineux jusqu'à sa composition la plus diversifiée dans sa structure comme dans ses effets ; et l'être dans lequel ses développemens sont les plus complets et les plus variés, dans lequel le volume du cerveau est le plus considérable relativement au cervelet et à tout le reste du système, dans lequel la masse encéphalique est plus étroitement assemblée dans

toutes ses parties, plus immédiatement unie dans toutes leurs communications, est aussi l'être le plus actif, le plus industrieux, le plus intelligent, le plus capable de comparer, de se souvenir et de prévoir; celui dont la raison est la plus parfaite et la plus étendue.

Cette perfection d'ensemble ne suppose pas la plus grande perspicacité de tous les sens isolément considérés, pas plus que la plus grande adresse, la plus grande activité, le plus bel accord des mouvemens ne supposent la plus grande puissance musculaire dans chaque membre. Aussi la comparaison des organes des sens entre les hommes et les divers animaux présente-t-elle, dans certaines espèces, des avantages supérieurs à ceux dont jouit l'homme, et en général des nuances très-différentes et variées selon le genre de vie, les besoins de l'animal, les dangers auxquels il est exposé, le milieu dans lequel il vit. Nous ne suivrons pas l'auteur dans les détails nombreux qu'il donne sur les organes des sens; sur les *yeux* simples, composés, en nombre plus ou moins grand, pédiculés ou rétractiles, des mammifères, des oiseaux, des poissons, des insectes, des mollusques gastéropodes, des écrevisses, et manquant dans des classes entières; sur le sens *de l'ouïe* et son organe plus ou moins composé, depuis le simple labyrinthe, sa partie essentielle, jusqu'aux appareils plus compliqués des osselets, du tympan et de sa membrane, et de l'oreille externe et de ses muscles; manquant aussi dans plusieurs classes, sans cependant qu'elles paroissent insensibles aux commotions du son; sur l'organe *du toucher* si varié par la nature des surfaces sur lesquelles il est répandu, soit d'une manière générale, soit spécialement et d'une manière plus délicate dans certaines parties, ni sur le pannicule charnu moteur plus ou moins puissant de la peau dans laquelle cet organe réside; enfin sur les sens et les organes de *l'odorat* et *du goût* comparés, soit pour l'étendue, la structure et le développement des parties, soit pour la manière dont les nerfs qui leur sont destinés y sont reçus, et s'y distribuent.

Neuf leçons sont consacrées au système des organes *destinés à l'alimentation*. Il est peu de matière en anatomie comparée sur laquelle on se soit plus anciennement exercé. Nous nous contenterons donc d'indiquer la manière dont M. *Cuvier* ordonne ses recherches dans cette partie, parce que c'est de l'ordre qu'il y a mis que sortent les principales

pales idées qu'il a introduites dans la science, et qui rendent son ouvrage précieux.

Il partage tout ce qui est relatif à cette grande fonction, à laquelle tant d'opérations concourent, en quatre divisions.

La première renferme l'opération de la *mastication* exécutée par les mâchoires et les dents, et celles de *l'insalivation et de la déglutition*, dont les organes secréteurs sont les glandes salivaires, et dont les organes mobiles et moteurs sont l'os hyoïde, la langue, le palais mobile et le pharynx.

Il les examine d'abord dans les animaux vertébrés; puis dans les invertébrés, les mollusques, les crustacés, les insectes à mâchoires et sans mâchoires, les échinodermes et les vers.

Tout le monde connoît le rapport de structure des organes qui appartiennent à cette première division avec ceux qui appartiennent aux organes propres de la digestion, ainsi qu'avec le genre de vie et la nature des alimens propres à chaque genre d'animaux.

La seconde division comprend les opérations digestives du canal alimentaire remplies par l'œsophage, l'estomac ou les estomacs, et les intestins.

La troisième renferme *les annexes* de la deuxième, ou les organes qui versent leurs secrétions dans le canal alimentaire, ainsi que les organes salivaires les versent dans l'intérieur des organes de la mastication et de la déglutition. Ce sont ici le foie, ses canaux et sa vésicule, le pancréas et la rate.

Enfin la quatrième comprend les organes de l'absorption : les uns servent aux autres d'enveloppes et de soutien; ce sont le péritoine, le mésentère et les épiploons; les autres sont les organes mêmes de l'absorption et de la transmission du chyle, les vaisseaux et les glandes lymphatiques.

Ces quatre divisions sont d'abord considérées dans les animaux vertébrés, dans lesquels, avec de grandes ressemblances, ces différens organes offrent de grandes variétés.

Le canal alimentaire des mollusques de divers ordres, des crustacés, des insectes de différentes classes, avec ou sans mâchoires, des vers; le sac des zoophytes; le foie des mollusques; les organes qui répondent au foie ainsi qu'aux glandes conglomérées en général, formés par

des paquets de vaisseaux assemblés et réunis d'une part, libres et flottans de l'autre au milieu des grandes cavités dans les crustacés et les insectes; le système lymphatique absorbant, confondu dans les mollusques avec le système veineux; le même système manquant absolument, ainsi que les autres vaisseaux, dans les insectes, et ses fonctions remplacées, à ce que croit M. Cuvier, par l'imbibition des surfaces et l'immersion des organes secréteurs, qui baignent dans le liquide sans mouvement dont est remplie leur cavité abdominale; une imbibition encore plus simple dans les zoophytes, dans lesquels le corps entier n'est que l'enveloppe organisée du sac alimentaire: tous ces objets occupent tour à tour l'anatomiste, et lui présentent le système de la nutrition dans toutes ses nuances, depuis les combinaisons multipliées des premiers animaux jusqu'à la structure si simple de ceux qui nous paroissent les plus imparfaits.

Cinq leçons seulement sont consacrées *à la circulation, à la respiration et aux organes de la voix.* On comprend aisément pourquoi la circulation et la respiration sont inséparables, et pourquoi l'examen des organes de la voix suit immédiatement celui des appareils destinés à la respiration.

Tous les animaux n'ont point un système de vaisseaux et de circulation. Celui de la respiration est plus général, ou du moins, lorsque les organes apparens de la circulation manquent, comme dans les insectes, il prend d'autres dispositions, il pénètre toutes les parties du corps sous forme de trachées, et circule au milieu des liquides qui ne circulent pas; et dans les animaux, dans lesquels on ne voit rien de pareil, il y a toujours des points organisés pour le contact avec le milieu ambiant, soit dans des vases destinés à le recevoir et à l'émettre, soit à la surface même de leur corps, dans laquelle existe probablement une disposition propre à favoriser l'influence de l'air ou de l'eau, puisque les végétaux mêmes ne sont point privés de cette fonction.

M. Cuvier divise donc les parties de cette section en organes de la *circulation*, organes de la *respiration*, organes de la *voix.* Les deux premiers ordres d'organes sont d'abord considérés dans les animaux vertébrés, puis dans les animaux sans vertèbres. Ceux de la circulation sont le cœur, les vaisseaux artériels et les vaisseaux veineux; ceux de la respiration sont les poumons organisés pour recevoir l'air, ou les

branchies disposées pour être pénétrées par l'eau. L'auteur considère ensuite les poumons dans leur structure ou dans leur forme; dans leur structure, il observe les vaisseaux aériens, les vésicules, cellules ou sacs qui terminent ces vaisseaux, les vaisseaux sanguins artériels et veineux qui se distribuent au milieu de cet appareil.

On connoît les dispositions respectives du cœur et des organes respiratoires; de la circulation aortique et de la circulation pulmonaire; des cavités réunies ou séparées, communes ou distinctes, veineuses et artérielles, de l'une et l'autre circulation, dans les mammifères, dans les oiseaux, les reptiles et les poissons; dans les oiseaux sur-tout, distingués par le beau mécanisme de leur respiration, dont l'air pénètre presque tout le corps par des cellules aériennes qui associent aux poumons les viscères, les vertèbres, et presque tous les os, sur-tout ceux des ailes, et les plumes qui s'y attachent.

Dans les animaux invertébrés, c'est à M. Cuvier qu'on doit la connoissance exacte de la circulation des mollusques; dans les *céphalopodes*, les cœurs sans oreillettes, séparés, divisés en trois, deux pulmonaires et un aortique; dans les *gastéropodes*, un cœur aortique avec une oreillette, et les veines réunies en un tronc, qui, divisé ensuite, se convertit en artères pulmonaires, par un mécanisme inverse de celui qu'on observe dans les poissons, où les veines branchiales remplissent le même office pour former le système artériel du tronc; dans les *acéphales*, un cœur à deux oreillettes et à deux aortes, et les mêmes animaux doués, ou de branchies quand ils vivent dans l'eau, ou de sacs pulmonaires quand ils vivent sur terre. Ainsi cette classe, douée sous le rapport de ces deux fonctions importantes d'une organisation long-temps méconnue, se trouve, ainsi que les crustacés, reportée plus près des classes d'animaux parfaits à circulation complète. Ce même genre d'organes, auquel quelques Anatomistes veulent rapporter le vaisseau dorsal des insectes, vaisseau sans ramifications apparentes, se trouve cependant dans les araignées encore représenté par un cœur et des ramifications vasculaires.

Pour décrire l'artifice de la voix, M. Cuvier commence par les oiseaux, dont le larynx inférieur, véritable générateur du son, et le larynx supérieur qui le modifie par son élévation variable et par ses diverses ouvertures, présentent les conditions des instrumens à

vent les mieux organisés. Lés organes vocaux de l'homme, des mammifères et des reptiles, et les cavités accessoires du larynx qui contribuent à renforcer et à modifier le son, sont ensuite considérés à part. Nous n'en rappellerons pas les détails bien connus; mais nous observerons que le développement anatomique du larynx des oiseaux est encore un des objets d'Anatomie comparée, dans lesquels M. Cuvier a le plus ajouté aux connoissances des Anatomistes qui l'ont devancé.

Une seule leçon, la vingt-neuvième, est consacrée à l'exposition des *organes de la génération*.

L'auteur commence par présenter des vues générales sur la génération. La plus simple possible, sans sexes ni fécondation, la *génération gemmipare* se voit dans les polypes et les actinies. Le *concours des deux sexes dans un même individu*, ou le véritable *hermaphroditisme*, existe dans les mollusques acéphales et les échinodermes. Le *concours réciproque* de l'un et de l'autre sexe, résultant de la réunion des deux genres d'organes dans chacun des deux individus réunis par la copulation, s'observe dans la plupart des gastéropodes et dans quelques vers. Le *concours d'individus* exclusivement mâles et femelles par leurs organes respectifs, appartient à toutes les autres classes d'animaux; ces fécondations, étendues à plusieurs pontes dans les gallinacés, et à plusieurs générations dans les pucerons et quelques monocles, sont autant de traits de cette admirable variété dont se pare la nature aux yeux de ses observateurs.

Dans la description des organes de la génération, M. Cuvier distingue, 1.° les organes *préparateurs et conservateurs;* dans les mâles, ce sont les testicules, les vésicules séminales, la prostate et les glandes de Cowper; la somme de leurs secrétions forme la totalité du liquide réservé et émis pour l'œuvre de la génération; dans les femelles, les ovaires seuls composent l'appareil des organes conservateurs. 2.° Les organes de *l'accouplement ou de la fécondation :* ce sont dans les mâles la verge et l'urèthre des mammifères, la verge des oiseaux et des reptiles, les organes par lesquels le mâle saisit la femelle dans certains genres d'animaux; dans les femelles, ce sont la vulve et le vagin. 3.° Les organes *éducateurs internes et externes* : *internes*, ce sont les trompes utérines, et l'utérus dans les mammifères; les *oviductus* dans les oiseaux, les reptiles et les poissons. Les *organes édu-*

cateurs externes sont, dans la femme et les mammifères, les mamelles, et outre cela, dans les *didelphes*, la bourse ou la poche dans lesquelles les petits sont transportés bientôt après l'imprégnation. M. Cuvier rapproche ici de cette organisation singulière les cellules du *Pipa*, que se forment les œufs fécondés de ce reptile batracien, placés par le mâle sur le dos de sa femelle.

L'auteur considère également les organes préparateurs, ou les ovaires de la femelle et les réservoirs du mâle, et les organes de l'accouplement dans les animaux sans vertèbres ; nous ne le suivrons pas dans ces détails.

Le développement du fétus, son accroissement, sa naissance, sa nutrition, l'état des organes de ses sens, sa circulation, ses secrétions, ses rapports avec sa mère ou avec ses enveloppes, sont des objets qui se placeroient naturellement ici, mais que M. Cuvier a eu des raisons particulières de réserver pour un autre temps.

La section *des secrétions excrementitielles*, renfermée dans la trentième leçon, termine tout l'ouvrage. La transpiration, l'urine et les organes qui la séparent, les reins et la vessie ; les glandes surrénales dont l'usage nous est caché ; les différentes secrétions odorantes, formées dans divers organes sous-cutanés, ou dans divers replis de la peau de quelques animaux ; les excrétions muqueuses et graisseuses qui en caractérisent d'autres ; les excrétions colorantes qui forment l'encre de la seiche, et la pourpre des murex et de l'aplysie ; les filières des mollusques acéphales, particulièrement de celui qu'on connoît sous le nom vulgaire de *Perna* ou de *Jambonneau*, celles des chenilles et des araignées ; les organes électriques si bien développés par M. Geoffroy dans l'anatomie de la torpille ; enfin la secrétion de divers fluides élastiques dans la vessie natatoire des poissons, remplissent les différens articles de cette section, dont nous ne donnerons pas d'autre analyse.

Des additions, et spécialement le développement de la trompe de l'éléphant, et des planches nécessaires à l'intelligence de l'ouvrage, complètent l'ensemble de l'anatomie comparée.

La simple exposition d'un pareil plan, dans lequel nous n'avons insisté que sur les idées générales, et où nous avons dû négliger presque tous les détails, suffit pour faire concevoir quelle étendue

de faits et d'observations s'y trouve réunie, et combien l'Histoire Naturelle et la Physiologie peuvent retirer d'avantage d'un semblable travail.

Comparaison avec les Ouvrages antérieurs.

Avant M. Cuvier, Valentini, dans son Ouvrage intitulé *Amphitheatrum zootomicum* (Francf. 1742), et bien avant Valentini, Gasp. Blasius, dans son Traité intitulé *Anatome animalium* (Amst. 1681), avoient tenté de réunir tout ce qu'on connoissoit de leur temps en Anatomie comparée. Mais leurs Ouvrages, ainsi que les beaux travaux anatomiques réunis par Perrault dans ses Mémoires pour servir à l'Histoire Naturelle des animaux, dès l'origine de l'Académie des Sciences, ne sont qu'une collection de faits.

Vicq-d'Azyr, dont les talens, l'activité, le zèle et les connoissances étoient bien au niveau d'une telle entreprise, avoit dessiné un plan plus vaste et mieux lié; eût-il été exécutable? C'est ce dont ont douté la plupart des anatomistes. Quoi qu'il en soit, cet homme habile et infatigable, ou auroit réformé son plan, ou en auroit surmonté les difficultés. La mort nous l'a enlevé.

M. Cuvier s'est formé un autre système. Il s'est acquitté d'une tâche qui n'avoit point été remplie avant lui, et cependant ce grand travail n'est que le prodrôme d'un ouvrage plus complet, dont les élémens sont déjà rassemblés, et dont une partie des planches est exécutée.

On peut maintenant juger du mérite et de l'utilité de cet Ouvrage; cet art de rapprocher les faits, d'en établir les rapports, d'en former des ensembles, et de les féconder par cette réunion, appartient à un génie particulier; c'est par ce génie que les Sciences s'agrandissent, que leur champ se fertilise, que leurs principes s'établissent, que leur édifice se rectifie et se régularise; c'est par lui qu'une seule science n'est plus la dépositaire exclusive des objets et des faits dont elle s'occupe, qu'elle entre en commerce avec toutes les autres, et leur donne ce qu'elle attend réciproquement d'elles, des instructions et des lumières. C'est cet art qu'on ne peut se défendre d'admirer dans le bel Ouvrage dont nous venons de rendre compte, et que nous devons à M. Cuvier.

II. Ouvrages physiologiques de Xavier Bichat.

(M. Hallé, *rapporteur*).

Quoique le jury n'ait pas désigné d'une manière précise à quels ouvrages de Bichat il accordoit une attention spéciale, le traité intitulé *Recherches Physiologiques sur la vie et la mort*, paroît être celui qu'il a eu principalement en vue; et cependant l'ouvrage du même auteur, intitulé *Anatomie générale*, et son *Traité des Membranes*, contiennent également des vues physiologiques très-originales et très-importantes.

But et utilité des ouvrages de M. Bichat.

Personne ne met en doute l'importance du but que se proposent les sciences physiologiques; mais ce but, c'est-à-dire la détermination des lois, suivant lesquelles se développent les actions et se produit le mouvement dans l'économie animale, l'évaluation des forces auxquelles sont dues ces actions, et la recherche du principe dont dérivent ces forces, offrent les plus grandes difficultés. La recherche des fonctions auxquelles tient essentiellement la vie, celle des dérangemens par lesquels la mort est immédiatement amenée, renferme dans presque toute son étendue ce problème fondamental de la physique animale. Les physiologistes emploient pour le résoudre la voie de l'observation, et celle des expériences faites sur les animaux vivans.

Mais cette solution ne se présente pas d'une manière simple; les propriétés des organes vivans se modifient et se diversifient singulièrement suivant la différence des tissus qui entrent dans leur composition; ni leur manière d'agir, ni leur manière de sentir ne sont les mêmes. Ainsi, en prenant, d'une part, pour objet de ses recherches l'analyse des phénomènes essentiels de la vie et de la mort; de l'autre, en développant dans son *Anatomie générale* les nuances variées que prennent les propriétés vitales, suivant la différence des tissus dont se forment les organes, Bichat avoit entrepris un plan de travail propre à répandre de nouvelles lumières sur toute la physiologie, et à fournir à la médecine même des résultats applicables à l'intelligence de beaucoup de phénomènes que nous offrent les maladies.

Exécution.

Dans la première partie des recherches sur la vie et la mort, ce physiologiste observe les phénomènes caractéristiques des fonctions qui constituent *la vie*, et porte dans la seconde partie ses observations sur les phénomènes qui accompagnent et amènent *la mort*. Dans la première, il renouvelle et développe une division ancienne des fonctions, en distinguant l'ensemble de la vie en *vie organique* et en *vie animale*, et en fonctions qui appartiennent plus spécialement à l'une ou à l'autre. Les actions et les mouvemens de la *vie organique*, le genre de sensibilité qui en rend les organes excitables par leurs stimulans propres, et ces stimulans eux-mêmes, existent et prennent leurs développemens dans l'intérieur de l'être organisé, sans le concours de la volonté; et dans l'état ordinaire, lorsque la santé n'est point troublée par des désordres, l'animal n'a aucune conscience de toutes ces opérations. La digestion, la circulation, la respiration dans son état habituel, et la nutrition, forment dans la vie organique un premier ordre d'opérations, dont le but est d'assembler et de combiner les élémens dont se nourrissent nos organes; un second ordre est formé par l'absorption, la circulation, l'exhalation et les secrétions, qui tendent ensuite à désunir et expulser ces mêmes élémens usés et altérés par la vie. De l'ensemble de ces fonctions se compose toute la vie organique, dont l'organe fondamental est le cœur, dont les nerfs propres se trouvent associés dans le système nerveux lié par tant de *ganglions* et de *plexus*, qui réunit presque toutes les divisions du nerf qu'on a désigné par le nom de huitième paire cérébrale, ou nerf pneumo-gastrique, et de celui qu'on a appelé grand sympathique ou trisplanchnique. Bichat observe que presque tous les instrumens de la vie organique sont impairs, et disposés hors de symétrie, et que quand ils sont doubles, leur disposition ne se prête qu'à une symétrie très-imparfaite.

Dans *la vie animale*, au contraire, les dispositions des organes sont toutes paires et parfaitement symétriques, et les fonctions des deux moitiés sont la plupart et comparables, et séparables, et susceptibles de se suppléer. Les impressions faites sur les organes de nos sens, leur transmission au cerveau par l'extrémité des nerfs, et la conscience de ces impressions qui s'établit dans le cerveau, forment un premier ordre

ordre d'opérations ; le second, disposé en sens contraire, commence par la formation des volontés, d'où émanent les déterminations transmises par l'intermède des nerfs aux organes actifs de la locomotion et de la voix, qui exécutent ou expriment les volontés, et établissent les relations de l'animal avec tout ce qui l'entoure. Ces fonctions composent toute la vie animale qui ne se retrouve point dans les végétaux : l'organe central en est le cerveau ; les nerfs propres de cette vie sont ceux qui semblent émaner du cerveau, du cervelet, et de leur prolongement commun qui s'étend dans le canal de la colonne vertébrale.

Dans cette partie de son système physiologique, l'auteur n'a point eu l'intention de comprendre les fonctions relatives à la génération et à la propagation des espèces ; c'est un autre système d'actions qui n'entroit point dans le plan de son travail.

M. Bichat suit et analyse les caractères de cette belle division dans les formes et la disposition des organes affectés à l'un et à l'autre système de fonctions, dans leur manière d'agir, dans la durée comparée de leur action, dans la théorie des repos, ou des intermittences d'action de la vie organique d'une part, et du sommeil de la vie animale de l'autre ; il poursuit encore l'observation de ces mêmes caractères dans les effets qu'ont sur les opérations affectées aux deux vies, d'une part l'habitude, de l'autre les puissances morales, c'est-à-dire, dans l'influence réciproque de l'une des vies sur l'autre. Il analyse ensuite les propriétés vitales, considérées dans les deux classes d'organes, et les distingue des propriétés physiques, inhérentes aux tissus à raison de leur structure ou du mode d'union de leurs parties ; il établit la différence de la sensibilité organique et de la sensibilité animale ; celle de la contractibilité sensible ou insensible, observée également sous l'un et l'autre rapport, et termine par suivre la vie organique et la vie animale dans tous leurs développemens, depuis la première origine de l'animal jusqu'à son terme dans la mort, soit naturelle, soit accidentelle. Là se retrouve encore la distinction des deux vies ; jamais la vie animale ne peut survivre long-temps à la vie organique ; celle-ci se soutient souvent toute seule, malgré la diminution, les pertes partielles et la suspension, et même après la perte absolue de l'autre ; elle seule marque réellement le terme de l'existence.

Cette première partie de l'ouvrage de M. Bichat offre un plan physiologique, conçu d'une manière neuve et ingénieuse, établi à la

vérité sur des faits généralement connus, mais dont le rapprochement, fait sous des rapports qui n'avoient pas été suffisamment saisis jusque-là, les rend féconds en résultats et en applications nouvelles. La seconde partie dans laquelle sont ses observations sur la mort a paru plus curieuse, en ce qu'elle est appuyée sur un grand nombre d'expériences qui n'avoient point été faites, ou qui l'avoient été d'une manière moins démonstrative.

La mort naturelle est rare; celle qui est lentement amenée par les maladies, se compose d'une foule de désordres qui en compliquent l'étude; celle qui tranche plus ou moins subitement la vie, lorsque la plupart des organes sont dans leur intégrité, se présente avec une grande simplicité de causes, et peut être aisément produite dans les animaux par la voie des expériences : c'est celle-ci que l'auteur a spécialement présentée dans cette partie de son traité.

Il rapporte la mort à la cessation des fonctions de trois organes principaux. Ces organes sont : le cœur, le poumon et le cerveau. L'un ou l'autre de ces organes étant mort, c'est-à-dire ayant cessé ses fonctions, entraîne la mort des autres et celle de tout l'individu ; mais avec des phénomènes, et suivant une progression différente pour chacun, d'où il résulte différens genres de mort. L'auteur examine donc successivement, 1°. les caractères de la mort quand elle part du *cœur*, et son influence sur la mort du cerveau, sur celle du poumon, sur celle des autres organes et sur la mort générale ; 2°. les caractères de la mort qui part du *poumon*, et son influence sur celle du cœur, sur celle du cerveau, sur celle des autres organes et sur la mort générale ; 3°. enfin les caractères de la mort quand elle part du *cerveau*, et son influence sur le poumon, sur le cœur, sur les autres organes, et sur la mort générale. Les phénomènes de la *syncope*, c'est-à-dire de la mort subite, commençant par le poumon ; ceux de l'*apoplexie* ou de la mort subite, commençant par le cœur, ceux de *l'asphyxie* ou de la mort subite, commençant par le cerveau, et les morts qui succèdent aux plaies et aux lésions qui attaquent immédiatement quelques-uns de ces organes, sont les exemples dont il se sert pour appuyer ses propositions. Voici les principales :

1°. Le *cœur* doit être considéré comme un organe double ; d'une part est le cœur pulmonaire ou le cœur à sang noir, de l'autre est le cœur aortique ou le cœur à sang rouge. Le terme de la vie dans l'un

et dans l'autre, n'a point les mêmes limites. La mort du cœur commence rarement par les cavités à sang noir ; ce sont en général celles dont l'action survit dans presque tous les cas, excepté dans les blessures de ces cavités.

La mort du cœur à sang rouge agit immédiatement sur le cerveau, dont la vie dépend du sang porté dans sa substance; il n'agit que consécutivement sur la respiration, par l'action du cerveau interceptée, et alors l'effet se porte sur les mouvemens mécaniques qui entretiennent cette fonction ; les effets chimiques ne se suppriment qu'ensuite.

La mort du cœur à sang noir, en arrêtant la circulation, suspend tous les effets de la respiration, et immédiatement après arrête les mouvemens du cœur à sang rouge, et leur effet sur le cerveau. Ici l'auteur donne des détails intéressans sur la manière dont l'air injecté dans différentes parties du système veineux ou du système artériel, agit sur les organes qu'il traverse ; il montre que, dans toutes ces expériences, les premières fonctions éteintes sont celles du cerveau ; mais que quand l'injection s'est faite par les veines, les spasmes du cœur accompagnent cette mort, mais prouvent aussi que les contractions de cet organe survivent à la destruction de l'influence cérébrale.

2°. *La mort qui commence par la respiration* s'établit de deux manières : ou elle est due primitivement à la suspension des mouvemens d'inspiration et d'expiration, ou elle s'établit d'abord par la suppression des effets chimiques du poumon, dont le résultat est la formation du sang rouge. Le premier genre de mort entraîne nécessairement et immédiatement le second ; le second ne produit le premier que par un effet consécutif, après avoir d'abord agi sur le cerveau, dont la mort entraîne celle du diaphragme et des muscles du thorax. Quelle que soit la manière dont la respiration cesse, l'influence de la mort du poumon se porte immédiatement, non sur le cœur, dont les cavités gauches elles-mêmes continuent encore de se contracter même sur le sang noir qu'elles reçoivent, mais sur le cerveau, qui pour lors est pénétré par du sang noir au lieu de sang rouge et artériel. L'effet se porte consécutivement sur le cœur, comme sur tous les autres organes musculaires, dont la vie s'éteint, soit par la cessation de l'influence cérébrale pour les uns, soit pour tous par l'influence sédative du sang noir qui finit par pénétrer tous les organes et en éteindre la vie.

3°. *La mort* qui commence par *le cerveau* n'agit qu'indirectement

sur les phénomènes chimiques de la respiration ou sur la vie propre du poumon. Elle influe, au contraire, immédiatement sur les mouvemens respiratoires, dont les muscles sont sous l'influence cérébrale ; elle agit très-indirectement sur le cœur, et en général affecte immédiatement la vie animale seule, et consécutivement, mais plus tardivement la vie organique.

Il n'est aucun de ces chapitres auquel l'auteur, outre des preuves tirées de l'observation des maladies, n'ait joint des expériences très-ingénieuses. Une des plus remarquables est celle par laquelle il démontre que c'est sur le cerveau et non immédiatement sur le cœur, comme on le pensoit généralement, d'après les observations de Goodwyn, que se produisent d'abord les effets du sang noir, quand, privé de l'action de l'air respirable, ce sang passe dans les cavités gauches et dans le système artériel à sang rouge. Il le démontre, non seulement par l'analyse des phénomènes des asphyxiés, mais encore par une expérience directe dans laquelle il fait passer le sang veineux dans les carotides, et par cela même produit immédiatement les effets de l'asphyxie, quoique l'animal ait le poumon libre, et que les voies aériennes ne soient point interceptées (page 280, etc.). L'effet est très-sensible, quoique l'expérience ne soit faite que sur une des carotides, et qu'il en reste une autre libre, ainsi que les deux vertébrales sur lesquelles on ne peut opérer, et par lesquelles le sang rouge continue de pénétrer dans le cerveau. On peut citer encore les expériences par lesquelles l'auteur démontre qu'en vidant d'air, à l'aide d'une pompe, les cellules du poumon, et produisant un état d'expiration forcée et soutenue, dans lequel les vaisseaux pulmonaires sont aussi repliés qu'ils peuvent l'être, la circulation du sang n'est point immédiatement interceptée (page 242). On doit également citer l'expérience par laquelle il fait passer le sang artériel du rouge au noir, et alternativement du noir au rouge, avec des nuances d'effets variés comme les conditions de l'expérience. Pour cela, il adapte, d'une part, un tube à robinet à la trachée artère, et de l'autre, un autre tube à l'artère fémorale. Variant ensuite à son gré les alternatives et le mode d'exclusion ou d'admission de l'air dans les voies aériennes, il occasionne dans les mêmes proportions des changemens alternatifs dans la coloration du sang qu'on laisse à volonté jaillir de l'artère. Ce fait étoit bien connu, quoiqu'il eût été révoqué en doute par Haller; mais on ne l'avoit pas dé-

montré avec cette précision à l'aide de l'expérience. M. Dumeril et l'un de nous avons été témoins et coopérateurs de ces expériences ingénieuses.

Telle est l'analyse que nous pouvons donner de l'ouvrage remarquable de Bichat sur la vie et la mort. Il est, comme nous l'avons dit, la base d'un beau plan de Physiologie. Toutes les parties de ce plan ont été développées à la fin du discours préliminaire de l'*Anatomie générale*.

Ce dernier ouvrage, dont nous ne pouvons qu'indiquer l'objet et les idées fondamentales, a pour but, en analysant anatomiquement les différens genres de texture qui entrent le plus généralement, comme élémens, dans la composition de nos organes, de suivre en même temps les propriétés vitales ou celles dont l'exercice est intimement lié aux conditions qui constituent la vie, dans les différentes modifications qu'elles prennent selon la diversité de ces tissus. Il faut d'abord distinguer ces propriétés des propriétés purement physiques, qui résultent du mode d'union des parties et de la manière dont elles sont assemblées et tissues. La ténacité, l'extensibilité, l'élasticité, la rétraction ou le racornissement produit par différentes causes qui agissent sur les tissus et les fibres animales, même privées de la vie, et qui en font changer les formes et l'étendue, quoique différemment modifiées dans les tissus différens, ne doivent point être confondues avec les propriétés vitales. La faculté de sentir les impressions venues du dehors, ou d'être excité par les stimulans internes; celle de se contracter, soit en conséquence de l'excitation produite, soit par les déterminations de la volonté, constituent les propriétés vitales : la contractilité est sensible quand le mouvement propre de l'organe est visible; elle est insensible quand elle n'est reconnoissable que par les mouvemens qu'elle imprime à d'autres corps, comme aux liquides contenus dans les organes. La dénomination de *sensibilité animale* et de *sensibilité organique*; de *contractibilité organique* et de *contractibilité animale*; celle de *contractibilité organique sensible* et de *contractibilité organique insensible* répondent à toutes ces diversités, et expriment les variétés essensielles des propriétés dépendantes de la vie.

Après la molécule animale, dont les premiers assemblages se prolongent en fibres ou s'étendent en lamelles, les élémens primitifs de

l'organisation se trouvent dans les textures les plus simples dans lesquelles se combinent ces fibres ou ces lames, et qui entrent ensuite dans la formation d'organes plus composés. Dans ces tissus ou ces élémens organiques, les propriétés se montrent avec des modifications que l'observation ou l'expérience font reconnoître, et qui sont différentes dans chacun d'eux. Ils se répandent, sans perdre leurs caractères, dans les diverses parties du corps, pour entrer dans la composition des appareils destinés à remplir les différentes fonctions de l'économie animale. Cette généralité et cette uniformité leur font donner par Bichat le nom de *systèmes*, et parmi ces systèmes il en est qui entrent dans la composition de presque tous les appareils, et d'autres qui se trouvent exclusivement dans quelques-uns. Ils occupent également un espace plus ou moins étendu dans l'assemblage entier des parties qui composent l'animal.

Prenant donc pour caractères distinctifs des tissus ou des systèmes, la différence des propriétés, ainsi que la diversité des textures, et établissant ses divisions sur ces bases, M. Bichat distingue huit systèmes généraux qui se combinent dans le plus grand nombre d'appareils, et treize systèmes ou genres de tissus propres à quelques appareils seulement, et qui même en constituent quelques-uns entièrement.

La structure de chacun de ces systèmes, la mesure et la manière dont les propriétés vitales s'y manifestent dans l'état naturel ou dans l'état de maladie, leur manière spéciale de se développer, de se reproduire; leurs maladies propres, leurs altérations organiques, la manière dont ils se détruisent par la désunion de leurs parties, leurs rapports avec les autres systèmes et leurs influences mutuelles, sont la source d'une multitude de réflexions appuyées sur des faits, et qui s'appliquent utilement à la physiologie et à la pathologie. Chaque article en seroit un exemple remarquable, mais nous indiquerons spécialement l'article du *tissu* ou du *système cellulaire*, dont les propriétés sont éclaircies par la théorie des plaies et de leur cicatrisation, par celle des dépôts, des métastases; les expériences sur la différence de sensibilité des ganglions et des nerfs cérébraux dans l'article du *Système nerveux de la vie organique*; le développement curieux et nouveau sur les propriétés *des systèmes capillaires*, et l'exposition des phénomènes qu'ils présentent en santé, dans les affections de l'ame et dans les maladies, par des mouvemens évidens qui ne conservent aucune harmo-

nie avec les impulsions du cœur et les variations du mouvement artériel ; l'exposition des propriétés des organes formés de *tissu fibreux* et du mode d'irritation qu'y fait naître la distension forcée des fibres, au moyen de laquelle se développent dans ce tissu, regardé comme si peu sensible, la sensibilité la plus vive et les plus fortes douleurs ; enfin, les rapports comparés des fonctions et des inflammations des membranes *muqueuses*, *séreuses* et *fibreuses*, spécialement développées aussi dans le premier ouvrage publié par Bichat, son *Traité des membranes*.

Comparaison avec les ouvrages antérieurs.

La distinction importante sur laquelle est fondé le *Traité des membranes*, avoit déjà été indiquée en 1797 dans la première édition de la Nosographie de M. Pinel qui, le premier, avoit fait remarquer cette différence, et avoit établi sur elle une des divisions de sa classe des phlegmasies. Bichat le reconnoît, et lui fait hommage d'une conception à laquelle il attache une grande importance ; mais quand il n'auroit pas lui-même, sous les rapports anatomiques et physiologiques, donné aussi sur cet objet des développemens nouveaux et curieux, tant d'autres parties des ouvrages dont nous venons de donner l'analyse portent le caractère de l'invention et du génie, que l'on peut les regarder comme ayant agrandi la science et ouvert de nouvelles voies à l'anatomie et à la physiologie. L'idée d'un ouvrage sur la vie et la mort avoit été déjà conçue par Aristote, (περὶ ζωῆς καὶ θανάτου), et Bichat lui-même reconnoît lui devoir, ainsi qu'à Buffon, Morgagni, Haller et Bordeu, des données dont il a profité ; mais personne ne lui disputera de s'être rendu propres toutes les idées de ces hommes célèbres, par des développemens, des applications et des conséquences qui n'appartiennent qu'à lui.

L'impulsion des grands talens se propage, et l'art d'imaginer et d'exécuter des expériences, que Bichat avoit à un point très-remarquable, semble avoir donné naissance à une émulation, dont l'institut a vu des effets heureux dans les expériences physiologiques qui lui ont été présentées depuis par des hommes d'un talent distingué, tels que MM. Dupuytren, Nysten, Provençal, Magendi, Laroche, Legallois, etc. ; et cette espèce de communication et d'inspiration heureuse est encore un des services que nous rendent les hommes de génie.

Que de titres pour couvrir, en supposant qu'ils fussent mérités quelques reproches que plusieurs personnes ont pu faire aux œuvres de Bichat ! Sans doute, s'il eût vécu, il auroit revu, changé ou perfectionné quelques-unes de ses idées, auxquelles la rapidité de ses conceptions a peut-être enlevé quelque degré de précision et d'exactitude; mais c'est moins sur ces légers défauts que doivent porter nos regrets, que sur les services éminens qu'un pareil homme auroit pu rendre à la médecine et aux sciences.

III. Rapport sur le Cours d'Anatomie médicale de M. Portal. (M. Pelletan, *rapporteur*).

Parmi les nombreux ouvrages que M. Portal a donnés au Public, le Jury a distingué celui qui a pour titre : *Cours d'Anatomie médicale.* Nous devons, aux termes du Décret, donner une connoissance plus détaillée de cet ouvrage intéressant.

Plusieurs médecins, avant M. Portal, ont eu le projet de rapprocher la connoissance de l'homme malade de celle de l'homme considéré dans l'état sain. Mais ces projets n'avoient jamais eu qu'une exécution partielle. M. Portal a embrassé le premier le système complet d'une anatomie pathologique ; et il suffira de l'analyse rapide que nous allons faire de cet ouvrage pour en démontrer l'utilité : elle est telle qu'aucun autre ouvrage en médecine ne peut l'emporter sur celui-ci sous ce point de vue particulier.

Nous observerons cependant que M. Portal auroit dû intituler son ouvrage : *Cours d'Anatomie pathologique*, et non pas *médicale*, puisqu'en effet il n'entre dans son plan que de donner une nosographie anatomique, et qu'il ne s'occupe jamais du moyen de guérir, qui constitue la médecine proprement dite. Certes, sa tâche étoit assez grande, et nous allons voir avec quel succès il l'a remplie.

Dans son introduction, M. Portal fait ressortir de la simple division du corps humain en parties molles et en parties dures, des connoissances aussi positives qu'intéressantes sur l'endurcissement successif de tous nos organes ; endurcissement nécessaire dans quelques-uns pour la parfaite exécution des fonctions auxquelles ils sont destinés; qui, pour d'autres, n'arrive que dans un âge avancé, et devient préjudiciable

judiciable aux fonctions qui dépendent de la souplesse des organes; tandis que tous marchent sans cesse et à la fois vers un terme d'endurcissement qui deviendroit celui de la vie, si des maladies sans nombre n'empêchoient l'homme d'arriver à la vieillesse. On ne sauroit exprimer avec plus de précision ce grand point de physique animale que ne le fait ici M. Portal, et il l'appuie de faits et d'autorités du plus grand poids.

L'Auteur entre en matière et commence par l'Ostéologie. Rien de plus vulgaire, en apparence, que la description des os; mais leur simple énumération fournit à M. Portal l'occasion de faire connoître par combien de causes ils varient en nombre et en volume dans le même individu; comment et par quelles maladies quelques-uns se trouvent retardés dans leur accroissement, tandis que d'autres en acquièrent un excessif. Souvent aussi des centres d'ossification, trop éloignés les uns des autres, arrivent trop tard pour la solidité nécessaire à l'os.

Si M. Portal compare entre eux les squelettes des différens âges et ceux des différens sexes, c'est une occasion pour lui de donner les détails les plus intéressans sur les variétés, dont la stature de l'homme est susceptible; en même temps qu'il ne laisse rien à désirer sur les modifications successives qu'éprouve l'assemblage des os du corps humain depuis l'état d'embryon jusqu'à la vieillesse; et celles qui caractérisent le squelette de la femme, soit pour sa délicatesse, soit pour les fonctions particulières auxquelles la nature l'a destinée.

L'organisation des os rappelle les expériences décisives ou contradictoires de Haller, Duhamel, Fougeroux et Bordenave sur l'ossification du périoste pour la formation des os primitifs, ou celle des os secondaires. Les exostoses, les caries, le spina ventosa, et autres maladies qui attaquent la substance des os, trouvent ici leurs places. Celles qui ont leur siége aux articulations, et qui comprennent leurs ligamens, leurs cartilages, les glandes synoviales et la moelle, ne sont pas traitées avec moins de sagacité.

En passant rapidement sur tous ces objets, nous sommes arrêtés par un article qui offre des détails aussi curieux qu'intéressans, et d'une première utilité sur la conformation générale du crâne et ses variétés, sur la structure de chacune de ses parties, leur développement natu-

rel, quelquefois excessivement augmenté par l'amas d'un fluide aqueux qui constitue l'hydropisie cérébrale, ou resserré d'une manière inconcevable quand on considère l'état d'intégrité que le cerveau conserve malgré cette disposition vicieuse du crâne. L'érudition la plus attachante orne ce morceau qui est terminé par une saine théorie des diverses lésions dont le crâne et le cerveau sont si souvent le siége.

Il faudroit nous arrêter sur chaque article de la description des os, comme M. Portal l'a fait, si nous voulions faire connoître l'étendue et la sagacité avec lesquelles il a détaillé toutes les maladies dont sont susceptibles les os et leurs appartenances, sans que ces détails nuisent en rien aux descriptions anatomiques, qui sont partout de la plus grande exactitude, partout réunies aux explications physiologiques, et chaque découverte attribuée, par une saine critique, à leurs véritables auteurs.

Le second volume de l'ouvrage de M. Portal traite des muscles; leur description est précédée de celle du tissu cellulaire, partie intégrante de tous nos organes. L'auteur fixe l'attention sur ce tissu cellulaire, en traitant des maladies dont il est particulièrement le siége, et de la propriété qu'il a de transmettre les humeurs d'une partie dans une autre, quelquefois au grand avantage du malade, le plus souvent avec des résultats dangereux ou mortels. L'énoncé de ces divers événemens est appuyé sur des observations intéressantes tirées, la plupart, de la pratique de l'auteur, ou fournies par les praticiens les plus distingués.

La description des muscles n'étoit susceptible que d'une grande exactitude. Winslow et Albinus sont, depuis long-temps, en possession de fournir aux anatomistes la seule marche à suivre dans cette description. M. Portal leur rend la justice qui leur est due; et, d'après l'exemple de ce dernier, il désigne chaque muscle sous les noms variés qu'ils ont reçus depuis Vésale jusqu'à MM. Chaussier et Dumas.

Winslow a laissé peu de choses à désirer sur l'analyse des mouvemens exécutés par les grands muscles du corps, et M. Portal a renchéri sur ces détails de mécanique et sur les phénomènes qui résultent de la combinaison de ces organes entre eux et avec les parties soumises à leur action.

Fidèle à son projet ; M. Portal traite des maladies propres aux muscles :

1.° De leur volume augmenté ou diminué ;

2.° De l'altération de leur couleur ;

3.° De leur inflammation, suppuration, gangrène ou sphacèle ;

4.° De leur ramollissement ;

5°. De leur desséchement ou racornissement ;

6.° Des altérations dont sont susceptibles les humeurs dont ils sont pénétrés ;

7.° De leur déplacement ;

8.° Enfin de leur rupture partielle ou totale.

Chacun de ces points est traité avec précision et sagacité, et appuyé d'une érudition judicieuse, et sur des observations propres à l'auteur.

Le troisième volume traite de la circulation du sang et de ses organes. Ce que M. Portal dit sur le cœur et sur les maladies dont il est susceptible, ainsi que sur celles qui affectent le péricarde, peut être regardé comme le complément de nos connoissances sur cette partie. Anatomie, physique proprement dite, systèmes physiologiques sur les fonctions de cet organe ; enfin, histoire des maladies de tout genre : tous ces points, dis-je, sont traités avec sagacité d'une manière aussi concise que lumineuse, et, comme tout le reste, ornés d'érudition et appuyés d'observations.

Nous en dirons autant de l'histoire des vaisseaux lymphatiques qui suit immédiatement.

La description des artères, des veines et des vaisseaux lymphatiques, est d'une grande étendue et d'une exactitude scrupuleuse ; elle est accompagnée de l'histoire des anévrismes, dont les diverses branches artérielles sont susceptibles ; et nous y en avons rencontré plusieurs d'une connoissance nouvelle, et dont les faits appartiennent à l'expérience particulière de l'auteur.

L'anatomie du cerveau, qui commence le quatrième volume, nous a paru un chef-d'œuvre de science et d'intérêt. Nous laissons à part la partie anatomique sur laquelle il étoit si difficile de dire du nouveau, pour n'entretenir la classe que de la science médicale qui en fait la principale utilité. Les maladies y sont rangées avec

ordre : pour les membranes du cerveau, notre auteur observe qu'elles peuvent être malades par un surcroît d'épaisseur ou de consistance ;

Qu'il peut se former en elles des tumeurs de diverses natures ;

Qu'elles sont sujettes à l'inflammation et à contracter des adhérences entre elles et avec le cerveau ;

Qu'il peut se faire des épanchemens entre la dure-mère et le crâne, entre cette membrane et l'arachnoïde, entre celle-ci et la pie-mère; enfin entre cette dernière membrane et la substance cérébrale.

L'ossification de la dure-mère est encore une des maladies dont notre auteur s'occupe ;

Viennent enfin l'oblitération, la dilatation démesurée et la rupture des sinus.

Telle est l'énumération des maladies des membranes du cerveau, dont M. Portal traite en détail, et sur lesquelles il rapporte une foule d'observations intéressantes.

Une méthode nosologique aussi bien suivie est la base du travail de M. Portal, sur les maladies du cerveau. Il y traite en détail des collections d'air, d'eau et de matières gélatiniformes dans le crâne et le cerveau;

Des engorgemens et des épanchemens sanguins dans ce viscère ;

Des engorgemens composés de diverses substances;

De l'inflammation du cerveau ;

De son induration, des abcès, des ulcères, de la gangrène et des plaies de sa substance;

Des corps étrangers qu'on peut y rencontrer ;

De son augmentation et diminution de volume;

De son changement de couleur;

Des maladies particulières au cervelet;

De celles de la moelle allongée;

Des lésions de la moelle épinière.

Chacune de ces affections contre nature est traitée en détail, et leur théorie est appuyée sur un nombre prodigieux d'observations cadavériques, qui prouveroient seules combien ce genre d'étude est important, et avec quel avantage cette importance a été saisie par notre auteur.

Nous en dirons autant des maladies du système nerveux. Notre

auteur les considère, en tant qu'elles peuvent dépendre du cerveau, être particulières aux nerfs eux-mêmes, ou être l'effet des sympathies immédiates ou des rapports universels que les nerfs établissent entre tous nos organes.

Ces savans détails sont suivis de la description exacte et complète du système nerveux, à chacune des parties duquel l'auteur ajoute d'utiles réflexions physiologiques et pathologiques, et applique son érudition accoutumée.

L'histoire des organes des sens devoit suivre immédiatement celle du cerveau et des nerfs qui en sont le terme ou le rendez-vous commun.

Nous désirerions pouvoir suivre notre auteur dans les détails anatomiques, physiologiques et pathologiques, dans lesquels il entre sur chacun de ces organes intéressans.

Nous le verrions épuiser, dans le style le plus concis et le plus clair, tout ce qu'il est intéressant de savoir sur la peau et ses fonctions si multipliées, notamment sur sa sensibilité naturelle, accidentelle, ou altérée dans la paralysie; de même que sur la sympathie qui existe entre cette enveloppe commune et les organes qu'elle cache à notre vue; sur les phénomènes de l'exhalation et de l'inhalation, et toutes les maladies qui peuvent résulter du vice de cette double action.

Les organes de la vue, de l'ouïe, de l'odorat et du goût ne sont pas décrits avec moins de sagacité, et leurs descriptions donnent occasion de parler en détail des maladies sans nombre qui attaquent ces divers organes et leurs parties intégrantes.

Nous désespérons de pouvoir donner une idée exacte des matières renfermées dans le cinquième volume de l'anatomie pathologique de M. Portal. Il faudroit le transcrire en entier, tant il contient de choses intéressantes et dans un style dont la concision renferme plus d'idées que de mots, et cependant ce volume a plus de 600 pages.

Les organes de la respiration y sont décrits depuis la charpente de la poitrine jusqu'au poumon et ses appartenances, et l'exactitude de cette description en est encore la condition la moins intéressante. Rien ne l'est davantage que les considérations physiques, physiologiques et expérimentales répandues sur tous les détails de cette fonc-

tion de laquelle la vie dépend immédiatement, dont les maladies sont si nombreuses, et dont les moindres vices ou même les modifications naturelles influent si essentiellement sur toutes les autres fonctions, qu'à elles seules ces modifications sont la base principale des divers tempéramens, et de la constitution physique propre à chaque individu.

Les conformations vicieuses ou variables de la poitrine ; la différence de souplesse et de ressort des os et des cartilages qui constituent sa charpente; ses maladies générales ou particulières, celles des muscles intercostaux, du diaphragme et autres organes actifs de la respiration; les maladies de la plèvre, si nombreuses, si obscures, ou difficiles à guérir; leur siége à l'intérieur de la plèvre ou dans les diverses régions de son tissu cellulaire; les affections du poumon considéré comme organe de la respiration, comme servant de passage à la masse totale du sang qui circule dans nos vaisseaux, ou comme le réservoir de l'air qui sert au retentissement de l'organe de la voix; enfin cet organe lui-même, son action, ses modifications et ses maladies: ce sont là les divers objets traités par M. Portal. Il faut y ajouter les lésions accidentelles ou subites de la respiration, qui sont les causes si fréquentes de l'asphyxie et de ses différentes espèces. Dans tous ces détails, l'auteur se montre le praticien le plus consommé et le nosologiste le plus exact.

Les organes si nombreux de la digestion, de la chilification, de la nutrition, et de l'excrétion des matières fécales, forment un article de la plus grande étendue dans le bel ouvrage que nous analysons. Rien n'est oublié dans la description des organes; rien n'est négligé dans les considérations physiologiques et les applications de la physique et de la chimie aux fonctions nombreuses que ces organes exécutent; mais on ne sera pas surpris de nous entendre dire que l'histoire des maladies y occupe la plus grande place. Elles sont en effet bien nombreuses pour chaque organe, lesquels sont eux-mêmes en très-grand nombre, et toutes sont traitées avec une grande précision.

Ainsi le volume général du ventre, ses variations, son influence sur la poitrine et la respiration, quoique ces états soient naturels ou étrangers aux maladies, forment des causes de maladies ou d'incommodités nécessaires à apprécier.

Les maladies du péritoine enveloppant la totalité du ventre ou cha-

cun des viscères; celles de l'épiploon, soit qu'elles soient de véritables maladies, ou qu'elles ne consistent que dans une extrême obésité de sa substance; soit enfin que cette membrane graisseuse s'échappe par diverses ouvertures, pour former des hernies si communes dans les deux sexes; ces maladies, dis-je, sont passées en revue, et traitées chacune suivant leur importance.

Les vices de position, ceux de conformation de l'estomac et des différentes parties du tube intestinal, du foie, de la rate et du pancréas, précèdent la description des maladies de tout genre dont ces organes sont susceptibles. C'est sur-tout dans cette partie de son travail, que M. Portal rapporte les résultats d'ouvertures d'un grand nombre de cadavres; ce moyen étant souvent le seul que nous ayons pour acquérir des connoissances positives sur le siége, et la nature des diverses maladies dont sont susceptibles les viscères contenus dans la capacité abdominale.

De toutes les secrétions qui s'exécutent dans nos organes ou par eux, aucune n'est plus abondante que la secrétion de l'urine, si l'on en excepte la transpiration cutanée. Ces deux secrétions se suppléent réciproquement, en même temps que leur abondance et leur facilité les rendent propres à se charger de toutes sortes de matières étrangères, et en font un moyen de crise aussi fréquent que favorable à la terminaison des maladies. Souvent aussi les caractères que prennent ces évacuations, indiquent la nature, les symptômes ou les complications des diverses maladies que nous avons à combattre.

Cette espèce de physiologie pathologique est traitée par M. Portal avec une grande importance, ce qui n'empêche pas qu'il ne nous entretienne avec un égal intérêt des maladies organiques dont les reins, les uretères, la vessie et le canal de l'urètre sont communément le siége.

L'article des pierres urinaires, quoique peu étendu, renferme ce que l'on sait de plus positif en chimie et en médecine chirurgicale sur cet objet intéressant.

Enfin les organes de la génération dans l'un et l'autre sexe, ce que la physiologie vraie ou systématique nous apprend sur le mécanisme de leurs fonctions, les variétés ou vices d'organisation dont ces parties sont susceptibles, la grossesse qui est le produit auquel la

nature a destiné l'exercice de ces organes, les phénomènes de la gestation, sa terminaison ou l'accouchement, constituent la partie anatomique et physiologique de ces derniers organes. M. Portal considère sur-tout les changemens que la matrice éprouve dans tous les termes de la grossesse, et ce qu'elle devient, quand elle est débarrassée du fardeau qu'elle a porté pendant neuf mois, dans les circonstances les plus favorables, et qu'elle ne dépose aux époques moins avancées qu'au détriment de l'enfant et souvent de la mère.

M. Portal avoit traité des mamelles, de leurs rapports avec la matrice et de leurs fonctions absolues ou relatives, ainsi que des maladies qui résultent du trouble de ces fonctions, dans le volume de son Ouvrage, où il est question des organes de la poitrine. Ici, il traite en détail des maladies qui arrivent aux organes de la génération.

Cette partie est terminée par l'histoire anatomique et physiologique du fœtus et de ses appartenances. Il ne peut point y être question de maladies, et l'auteur semble nous en dédommager par l'exactitude avec laquelle il entre dans tous les détails des circonstances qui accompagnent l'entrée de l'homme dans le monde, et la jouissance de la vie qui lui est propre.

Par un rapprochement dont la nature ne nous donne que trop souvent l'exemple, M. Portal traite de la mort à laquelle la vie nous condamne presque aussitôt que nous la recevons; nous ne pouvons trop louer la sagacité avec laquelle l'auteur jette un coup-d'œil général sur toutes les causes de la mort anticipée ou qui précède la vieillesse, en appréciant la gravité des diverses maladies d'après l'importance des organes qui en sont le siége.

La mort naturelle, nécessaire, celle que la vieillesse produit, est sans doute la plus rare. Cependant M. Portal, comme pour soutenir nos espérances au-delà du terme, ne manque pas de rapporter les exemples les plus remarquables de longévité dont la plus considérable a été de 162 ans.

Une chose que nous n'avons cessé d'admirer pendant tout le cours du grand Ouvrage de M. Portal, c'est que ce qu'il contient de plus intéressant est toujours annoncé sous le titre modeste de *Remarque*. Nous pouvons cependant assurer que ces remarques contiennent ce qu'il y a de plus précieux dans la science anatomico-médicale.

L'importance

L'importance d'un Ouvrage, sans doute, ne se mesure pas sur le nombre des volumes : cependant nous ferons observer que, tandis que la plupart des Auteurs, excités par leurs Libraires, mettent peu de matière dans beaucoup de volumes, M. Portal a ménagé les intérêts contraires, en employant une impression qui réduit à moitié l'étendue typographique qu'il auroit pu donner à son Ouvrage. Cette conduite a au moins le mérite d'en mettre le prix au niveau des facultés pécuniaires des gens studieux et trop souvent peu fortunés.

Nous ne compararerons l'Ouvrage que nous venons d'analyser avec aucun de ses concurrens, parce que le décret nous en dispense, et ne nous impose que la loi de donner, sur les différens ouvrages adoptés par le Jury, des détails plus étendus que ceux contenus dans son Rapport; ce qui exclut tout jugement, comme toute comparaison.

Nous conclurons donc simplement en disant que l'Ouvrage de M. Portal contient toute et la seule Anatomie utile à la Médecine, les notions de Physique animale les plus précises, une juste appréciation de tous les systêmes de Physiologie appuyés sur des expériences faites sur des animaux vivans, ou qui sont seulement le fruit de l'imagination.

Qu'il offre en outre une Nosologie vraie, fondée sur la nature et l'observation, étrangère à tout systême : que cette Nosologie ne tend point à soutenir la division absurde des maladies en médicinales et chirurgicales, mais qu'elle fait connoître le rapport immédiat et nécessaire qui existe entre la nature des organes et les maladies qui les affectent; qu'elle a sur-tout l'avantage inappréciable d'être appuyée sur des observations et des ouvertures de cadavres sans nombre; que M. Portal y fait briller l'érudition la plus étendue; que les faits y sont appréciés suivant la plus saine critique; et qu'enfin il a l'avantage de se citer lui-même en rapprochant de ce dernier travail les observations consignées dans les Ouvrages nombreux que notre Auteur a mis au jour, et qui, quoiqu'ils ne soient pas compris dans le rapport du Jury, n'en sont pas d'une moindre importance, et peuvent, dans leur rapprochement avec ce dernier, autoriser M. Portal à chanter avec Horace : *Non omnis moriar.*

Cette considération d'avoir le premier conçu et exécuté le plan d'un Ouvrage aussi vaste, et de l'avoir fondé en grande partie sur son expérience personnelle, répond à la question de savoir si l'Ouvrage de

M. Portal a fait faire de véritables progrès à la Médecine ; comme l'adoption qui en est faite généralement donne la mesure de son utilité.

M. Portal s'excuse des imperfections de style et des fautes d'impression répandues dans son Ouvrage, sur la difficulté de répondre à un aussi grand travail en même temps qu'à la confiance publique dont il est entouré en sa qualité de Médecin. Nous ne pouvons qu'accéder à une excuse aussi légitime ; nous avons peine à concevoir en effet comment M. Portal a pu, sans coopérateur, rédacteur, ni éditeur, fournir une carrière aussi longue et difficile qu'elle est honorable pour lui et seta utile à ses concitoyens.

IV. Traité des maladies organiques du Coeur, par M. Corvisart. (M. Hallé, *rapporteur*).

But et utilité de cet Ouvrage.

Dans son Traité intitulé, *Essai sur les maladies et les lésions organiques du cœur et des gros vaisseaux*, extrait de ses leçons cliniques, et publié sous ses yeux, par M. Horeau, M. Corvisart s'est proposé de faire connoître un genre de maladie qu'on a confondu trop souvent avec beaucoup d'autres, et de donner les moyens de les distinguer par des signes sensibles, avec autant de certitude qu'il est au pouvoir de l'art. On les confondoit souvent avec des affections que l'on attribuoit au poumon, comme l'asthme ; beaucoup de maladies consécutives des affections du cœur étoient regardées comme primitives et traitées comme telles ; c'est ce qui arrive dans plus d'une espèce d'hydrothorax. Il étoit souvent difficile de distinguer les unes des autres les affections des diverses cavités du cœur, celles qui sont particulières à ses orifices, et celles des gros vaisseaux qui en sortent ; les désordres qui se manifestent dans les mouvemens du cœur, dépendant de causes susceptibles d'être déplacées, ou produits par de simples spasmes, sont encore fort difficiles à distinguer des mêmes dérangemens produits par une véritable affection de la substance de cet organe. Le traitement doit se ressentir de ces erreurs fréquentes ; trompé par un faux diagnôstic, le médecin peut accélérer le terme des mala-

dies incurables du cœur; le soulagement dont ces affections sont susceptibles, et par lequel une vie pleine d'angoisses peut souvent être rendue tolérable et quelquefois tranquille, peut être écartée, les moyens en être méconnus; et les maladies que la nature de leur cause permet de guérir, peuvent au contraire être privées du secours efficace que l'art doit leur apporter.

Le diagnostic rectifié rend à l'art le degré de pouvoir auquel il peut prétendre, et le préserve d'être nuisible au lieu d'être secourable. Telle est l'utilité à laquelle tend un pareil ouvrage.

Exécution.

M. Corvisart a divisé les maladies dont il traite en cinq classes. Dans la première, il parle des maladies du péricarde; la seconde comprend celles qui intéressent les parois musculaires du cœur. Les maladies qui affectent les orifices et les valvules, sont comprises dans la troisième; celles qui attaquent les différens tissus qui entrent dans la substance du cœur, forment la quatrième; enfin l'auteur renferme dans la cinquième celles qui portent atteinte aux gros vaisseaux, et qui produisent spécialement les anévrismes de l'aorte. A la fin de son ouvrage, l'auteur résume les principaux points du diagnostic, et les présente dans un ensemble qui en offre la concordance et les caractères généraux.

Dans la première classe, M. Corvisart traite de l'*inflammation du péricarde* ou *péricardite*, qu'il distingue en *péricardite aigüe* et *péricardite chronique.* Il y ajoute les *adhérences* que cette enveloppe contracte avec le cœur, quand elles sont assez fortes pour entraîner des symptômes graves; il traite ensuite de l'*hydropéricarde*, et discute les signes qui ont été donnés pour distinguer cette maladie, par Senac, Lancisi, Reimann, Saxonia; en évalue d'après l'observation ou la constance, ou la certitude; en ajoute de nouveaux, et spécialement, quand le péricarde est très-distendu, remarque le battement vague du cœur, sensible tantôt dans un point, tantôt dans un autre; ses remarques sur ces diverses maladies sont appuyées par *dix* observations (1 — 10), dans l'une desquelles il fait voir quels

inconvéniens entraîne la ponction ou la paracentèse du péricarde, malgré le soulagement immédiat que cette opération procure.

Dans la deuxième classe, on distingue spécialement le soin que prend l'auteur pour établir le diagnostic entre ce qu'il désigne par les mots d'*anévrisme actif du cœur*, et d'*anévrisme passif*. Le premier, avec épaississement et augmentation de la substance musculaire, ou hypersarcose de cet organe ; le second, avec amincissement et affoiblissement de ses parois, et augmentation de ses cavités. Il donne le même soin à la détermination des signes qui différencient les affections anévrismatiques des cavités droites de celles des cavités gauches. L'ordre dans lequel il dispose l'énumération de ces signes contribue à la clarté de son travail. Il les prend d'abord dans les apparences extérieures du corps, ensuite et successivement dans les troubles qu'éprouvent la circulation, la respiration, les fonctions cérébrales, et enfin la digestion, les secrétions, et les excrétions. Les symptômes les plus importans sont développés d'une manière plus spéciale, mais c'est de leur ensemble que résulte véritablement la plus grande certitude du diagnostic. C'est donc dans l'ouvrage même qu'il en faut voir tout l'artifice; nous ne pourrions en donner ici qu'une idée trop inexacte. Ces considérations relatives aux anévrismes du cœur remplissent trois chapitres, et sont terminées par l'appréciation des avantages des divers traitemens, spécialement de ceux qui ont été proposés pas Valsalva et Morgagni. *Quatorze* observations (11 à 24) sont réunies dans ces chapitres, et une *quinzième* (25ᵉ obs.) présente l'exemple d'un cas où les apparences d'un état anévrismatique ont cédé à un traitement antispasmodique et à des consolations morales. Cet exemple nous paroît important, sur-tout parce qu'il s'en rencontre fréquemment de pareils dans le monde, beaucoup plus que dans les hôpitaux, et que très-souvent des désordres organiques ont été, dans l'origine, de simples affections spasmodiques. A la suite des anévrismes du cœur, l'auteur place les affections par endurcissement, ossification et transformation de la substance du cœur à l'état de cartilage; enfin il parle du sphacèle des membres et de l'apoplexie, considérés comme effets consécutifs des anévrismes du cœur. Sept observations sont ici réunies (26 — 33); trois d'entre elles ne sont pas propres à l'auteur. Celles-ci, comme toutes

celles qu'il a empruntées à ses prédécesseurs, sont réunies dans des articles additionnels placés à la fin des classes auxquelles ces additions se rapportent.

Dans la troisième classe, M. Corvisart rassemble des faits relatifs au rétrécissement des orifices auriculo-ventriculaires droit et gauche, à l'endurcissement cartilagineux et osseux des valvules de ces orifices, à celui des valvules semilunaires et sygmoïdes, aux excroissances qui naissent sur ces parties, et aux effets sensibles qui peuvent faire ou reconnoître ou conjecturer ces affections. Un frémissement particulier, sensible à la main portée sur la région du cœur, paroît spécialement caractériser le rétrécissement des orifices. Sept observations (34—40) sont encore présentées dans cette classe.

La quatrième traite des *carditis* ou inflammations du cœur, de sa *rupture*, de ses *tumeurs*, de l'*ouverture de la cloison moyenne des ventricules*, *et de celle des oreillettes*. Huit observations propres à l'auteur (41—48) sont réunies dans cette classe et dans l'appendice qui y est joint. On en trouve six autres (49—64), empruntées à divers observateurs, qui viennent à l'appui des premières, et présentent diverses terminaisons du carditis.

Ici nous devons faire spécialement remarquer dans l'observation 44 et 45 les signes par lesquels l'auteur distingue le carditis ou inflammation aiguë du cœur, d'une autre affection également cruelle, qui consiste dans la rupture violente des colonnes charnues du ventricule droit. Les angoisses sont ici les mêmes que dans le carditis, mais il n'y a ni lipothymie, ni frisson, ni délire, ni sueur froide, ni la même irrégularité du pouls; et le carditis, plus rapide dans sa marche, ne donne pas lieu, comme la lésion dont nous parlons, à l'enflure des jambes.

Les *anévrismes de l'aorte*, soit ceux qu'on appelle *vrais*, soit ceux qu'on désigne par la dénomination d'*anévrismes faux circonscrits*, sont réunis dans la cinquième section. Les premiers sont les plus ordinaires. M. Corvisart se sert de deux observations pour expliquer son opinion sur la manière dont il pense que se forment dans l'aorte et dans ses premières divisions les anévrismes faux (obs. 65); traitant ensuite de l'anévrisme vrai, dont il appuie l'histoire et la description sur sept observations (66—72), l'auteur développe son opinion sur leurs

causes, leurs effets et leurs traitemens. Mais nous nous arrêterons spécialement sur leurs signes distinctifs; deux entre autres sont remarquables. L'un est le sifflement de la voix et de la respiration, provenant de la compression que l'anévrisme exerce sur la trachée; l'autre est la disproportion entre les battemens artériels très-foibles, sur-tout du côté gauche, comparés avec ceux du cœur, qui sont au contraire très-forts et très-développés.

Enfin, après avoir rempli les cinq sections de son ouvrage de faits et d'observations propres à faire connoître et distinguer les diverses maladies dont nous avons parlé, M. Corvisart réunit dans une série de corollaires tout ce qu'il a dit et développé précédemment. On y trouve encore de nouvelles observations sur le périodisme qu'affectent quelquefois les symptômes les plus constans des maladies du cœur (obs. 73); sur les concrétions polypeuses qui se trouvent après la mort dans ses cavités, mais qui sont seulement des conséquences des maladies de cet organe (74—75); sur l'état du foie, constamment plus ou moins gorgé de sang dans toutes les maladies du cœur. Mais sur-tout l'auteur insiste sur ce qui appartient au diagnostic, pris spécialement de l'état de la face, de sa tuméfaction, de sa coloration livide et bleuâtre, ou rouge et injectée; des battemens du cœur et de l'étendue dans laquelle ils se font sentir; du pouls et de ses rapports avec les mouvemens du cœur; du battement des jugulaires; du calme ou du trouble de la respiration dans l'état de repos ou dans l'état de mouvement; des positions que le malade affecte de préférence. Il développe de nouveau les caractères différentiels des diverses maladies du cœur d'avec les maladies aiguës de la poitrine, les asthmes, l'hydrothorax, les engorgemens idiopathiques du foie, les palpitations dépendant de causes étrangères aux lésions organiques du cœur. Nous n'entrerons pas ici dans tous ces détails, mais nous ne devons pas omettre le parti que M. Corvisart a tiré, pour son diagnostic, d'un moyen qui fut proposé en 1763 par Avenbrugger, pour le diagnostic des maladies de poitrine en général. C'est l'observation du son ou du retentissement que fait entendre la poitrine, quand elle est frappée avec précaution dans divers points de son étendue. La traduction qu'il a donnée de l'ouvrage de l'auteur allemand; les commentaires dont il l'a accompagné, dans lesquels il a éclairci, expliqué, rectifié le texte; les observations dont il l'a ap-

puyé, et par lesquelles il a rendu sensibles les idées quelquefois trop concises, et souvent trop vagues de l'auteur, forment eux-mêmes un ouvrage vraiment utile aux praticiens. Les détails curieux dont M. Corvisart l'a rempli, se lient trop immédiatement avec le sujet dont nous parlons, pour que nous ayons pu les passer sous silence. Les deux ouvrages sont inséparables.

Sur soixante-seize observations présentées comme preuves, à l'appui des principes établis dans le Traité des maladies du cœur, soixante-huit sont propres à l'auteur. La plupart ont été faites sur des maladies essentiellement incurables ou devenues telles, et par conséquent suivies de l'ouverture des corps. Ces ouvertures sont présentées dans tous leurs détails, précédées de l'histoire exacte de la maladie, comparées avec tous ses phénomènes. Elles ont toutes été faites dans l'amphithéâtre de l'hospice clinique de la Charité, sous les yeux d'un grand nombre d'élèves qui avoient suivi les maladies dans tous leurs développemens. M. Corvisart s'est prescrit de ne faire entrer dans son Ouvrage que des observations qui eussent ce genre d'authenticité.

Comparaison de l'Ouvrage de M. Corvisart avec les Ouvrages antérieurs.

Plusieurs Ouvrages contiennent des observations sur les maladies du cœur. Les deux seuls auxquels nous puissions comparer celui-ci sont la section seconde du bel Ouvrage de Morgagni, *de sedibus et causis morborum*, composée de douze lettres sur les maladies du *thorax*; et l'Ouvrage intitulé *Traité de la structure du cœur*, etc. par Senac. Le premier, l'Ouvrage de Morgagni, qui sera toujours, et par l'importance des faits et par la profondeur du génie qui en a dicté les réflexions, un monument précieux et utile à tous les âges, contient des matériaux importans sur les maladies de la poitrine et du cœur. Mais c'est essentiellement un Ouvrage d'anatomie pathologique; il ne traite pas directement du diagnostic, et ne fait point les comparaisons nécessaires pour l'établir dans toutes ses nuances. Le second, jouissant d'une réputation bien méritée, n'a un objet comparable à celui de M. Corvisart que dans le quatrième Livre, et encore seulement depuis le chapitre IV jusqu'au XIIe inclusivement. Le but n'en est pas exac-

tement le même; c'est un Traité général, il y est question des blessures et des affections purement symptomatiques du cœur, et non pas exclusivement des maladies et des lésions organiques; les observations qui y sont recueillies, sont prises presque toutes dans d'autres auteurs; très-peu sont de M. Senac lui-même. Un petit nombre seulement sont accompagnées de l'histoire exacte de la maladie et des détails complets de l'ouverture. Il n'y a que peu de points du diagnostic de véritablement éclaircis. On y trouve un détail très-étendu sur le mode de formation des polypes, sur les syncopes et les palpitations. Les premiers ne sont que des conséquences, les secondes sont des affections symptomatiques, non seulement des maladies du cœur, mais aussi de beaucoup d'autres qui leur sont étrangères; M. Corvisart devoit également en parler, mais il ne le devoit et ne le fait que d'une manière accessoire. Quelques affections, ou plutôt quelques cas rares, peuvent manquer à son Traité; mais il n'a voulu s'appuyer que de ce qui s'offroit à ses yeux, et qu'il pouvoit placer sous les yeux de ses élèves. Il ne s'est servi des observations recueillies dans les auteurs que quand elles ont présenté des faits analogues à ceux qu'il pouvoit décrire lui-même d'après nature. Tout autre genre d'érudition devenoit étranger à son objet.

Aussi la vérité et l'originalité sont-ils le caractère remarquable de l'Ouvrage qu'il nous a donné. Sur le diagnostic des maladies qu'il examine, il n'a laissé de difficultés que celles que ne peut vaincre l'observation la plus scrupuleuse. Les maladies du cœur semblent se présenter aujourd'hui plus fréquemment que jadis, peut-être par des causes morales, mais certainement aussi parce qu'elles sont mieux connues et déterminées avec plus de certitude; le diagnostic des maladies de poitrine, en général, est également devenu plus précis qu'il ne l'étoit auparavant. Ainsi, M. Corvisart a évidemment ajouté, sous ces rapports, aux travaux de ses prédécesseurs, et son Ouvrage est un service réel rendu à la médecine et à l'humanité.

V.

V. Nosographie philosophique, ou la méthode de l'analyse appliquée a la Médecine, par M. Pinel. (M. Hallé, *rapporteur*).

But et utilité de cet Ouvrage.

En donnant à sa *Nosographie* l'épithète de *philosophique*, ou, ce qui est l'explication de ce mot, en la désignant par le titre de *Méthode de l'analyse appliquée à la médecine*, M Pinel n'a pas voulu dire que ce fût une nouvelle méthode introduite dans l art ; personne ne sait mieux que lui que cet esprit d'analyse a toujours été le caractère des bons observateurs ; et la manière dont il parle des hommes dont les noms se sont attachés aux plus précieux monumens de la Médecine, ne permet point de doute à cet égard : son intention a donc été de faire connoître que le but de son travail étoit spécialement d'exciter les hommes qui entrent dans la carrière difficile de l'art de guérir, à suivre et à apprécier les grands exemples, à analyser d'une manière exacte l'objet de leurs observations, à se former un jugement sûr et sevère, soit auprès du lit des malades, soit, ce qui n'est peut être pas moins difficile, dans la lecture des ouvrages écrits sur la nature et le traitement des maladies, afin de n'y voir que les faits tels qu'ils sont, et de se préserver des opinions hasardées, des habitudes routinières, de l'empire de l'autorité, et de l'ascendant des écoles : c'est donc à l'instruction principalement qu'est destiné l'ouvrage de M. Pinel. Le titre de *Nosographie* qu'il a substitué à celui de *Nosologie* annonce que son objet a été, non pas une simple classification, mais une description qui contînt la physionomie entière des maladies, et ne se bornât point à des phrases plus ou moins caractéristiques, attachées aux divisions et aux subdivisions de classes d'ordres, de genres et d'espèces. L'utilité d'un pareil ouvrage consiste donc, en conservant l'esprit d'ordre sans lequel tout se confond, à empêcher que les abstractions des méthodes ne fassent perdre de vue le spectacle de la nature ; ainsi se forme l'esprit des élèves à trouver dans ce spectacle les véritables élémens de l'observation, età y chercher les bases d'un jugement juste et solide.

Exécution.

L'EXÉCUTION d'un pareil plan présente de grandes difficultés. Les plus grandes appartiennent à la *classification* ; en effet, les maladies ne sont point des êtres existans par eux-mêmes, comme les objets dont on s'occupe dans les différentes parties de l'Histoire naturelle. Ce sont des phénomènes physiques caractérisés par le dérangement des actions, dont l'ensemble fait le complément de la vie, dont l'accord et l'exécution régulière constituent l'état de santé. Les phénomènes sensibles de ces actions et ceux qu'entraînent leurs dérangemens ne forment que la surface des désordres qui constituent les maladies ; c'est cependant en partant de ces seuls phénomènes, qu'il faut établir une classification nosologique. On sent, dès-lors, que la chose elle-même est nécessaire, mais que la perfection est impossible à atteindre ; il faut se contenter d'en approcher. Une autre difficulté appartient à la *Nosographie*. Quelque bien faite que soit une description, elle suppose l'objet décrit dans son état de simplicité, ou au moins réduit aux premières complications dont il est susceptible ; or cet état n'existe que rarement. Les maladies individuelles, bien différentes des individus qu'observe le naturaliste, n'appartiennent point en entier à l'espèce dont elles font partie ; elles se composent souvent des caractères réunis d'espèces, de genres et d'ordres différens, indépendamment des combinaisons qu'y apportent les différences des tempéramens et des constitutions. L'Élève placé près d'un malade y cherchera donc quelquefois en vain un des tableaux tracés dans sa *Nosographie ;* il faut qu'il sache en démêler les caractères, et reconnoître les combinaisons qui en altèrent le type principal ; on ne peut pas prévoir toutes ces variétés, encore moins les décrire dans un ouvrage général.

Ces difficultés nous ont paru, nous ne dirons pas vaincues entièrement, cela est impossible, mais aplanies autant que cela étoit praticable par M. Pinel. Voici l'ordre de son travail.

L'ordre nosologique qu'il a adopté est partagé en cinq grandes divisions, désignées par le nom de classes, les *fièvres*, les *phlegmasies*, les *hémorragies*, les *névroses* et les *lésions organiques*.

Les *fièvres* comprennent toutes les maladies dans lesquelles les désordres de la *circulation* sont le symptôme principal, et annoncent primitivement une affection des organes destinés à cette fonction. Le mode de ces affections donne des sous-divisions en six *ordres*, et les fièvres se divisent, 1.° en *inflammatoires;* le trouble est tout entier renfermé dans les voies de la circulation, et consiste dans une action augmentée; 2.° *bilieuses* ou *gastriques*; au trouble de la circulation se joint un désordre dans les fonctions de l'estomac et dans les organes, qui concourent à la secrétion de la bile; 3.° *pituiteuses* ou *muqueuses*, le désordre principal est accompagné d'une affection qui trouble et change l'état des membranes muqueuses en général, et spécialement de celles qui recouvrent tout le conduit alimentaire, et dont la secrétion est une humeur muqueuse, connue sous le nom de *pituite*; 4.° *putrides* ou *adynamiques*, caractérisées par la diminution de l'activité, particulièrement dans les organes musculaires, et par la prostration des forces; d'où dérive comme conséquence, quand elle n'y entre pas comme cause, la tendance des substances animales à une altération analogue à celle qu'on connoît sous le nom de *putride*; 5.° *malignes* ou *ataxiques*, caractérisées par le désordre porté dans les fonctions du système nerveux, en tant qu'il influe sur les mouvemens volontaires, sur les perceptions, et sur les fonctions intellectuelles; 6.° un ordre particulier est formé sous le nom de *pestes* ou *fièvres adeno-nerveuses*, dans lequel aux symptômes d'adynamie et d'ataxie se joint un désordre profond porté dans le système lymphatique, et spécialement dans les glandes ou ganglions de ce système, avec altération rapide des produits et des organes; un des apanages caractéristiques de cet ordre est la contagion.

Ces six ordres sont la plupart subdivisés, selon les formes ou le type de la fièvre, en *continues*, *remittentes*, *intermittentes*, avec le type de *quotidienne*, de *tierce* ou de *quarte*, ce qui donne des genres et des espèces. Diverses complications entrent encore dans le titre de ces divisions; et quelques fièvres connues sous des dénominations particulières, sont mises aussi au nombre des genres, comme la *fièvre jaune* parmi les adynamiques, la *fièvre cérébrale* et la *fièvre lente nerveuse* parmi les ataxiques.

Enfin, dans un appendice, l'auteur, après avoir donné des principes sages sur la doctrine des fièvres en général, et sur les erreurs commises à ce sujet, parle en particulier de la *fièvre hectique*, de la *fièvre puerpérale* et de la *suette*, et les analyse, d'après leurs causes occasionnelles les plus évidentes et leurs phénomènes caractéristiques.

Sous le titre de *phlegmasies*, seconde classe du système de l'auteur, on comprend les inflammations aiguës ou chroniques, avec ou sans fièvre : la fièvre ne s'y montre que comme un symptôme de l'inflammation. Les *phlegmasies* se divisent selon les tissus sur lesquels elles se portent, en *phlegmasies cutanées*, phlegmasies des *membranes muqueuses*, phlegmasies des *membranes séreuses*, phlegmasies du *tissu cellulaire et des organes parenchymateux*, phlegmasies des *tissus musculaires*, *fibreux et synovial*.

Dans les *phelgmasies cutanées* se trouvent toutes les maladies éruptives aiguës, précédées par une fièvre plus ou moins vive, qui se termine quand l'éruption est complète; telles que la *variole*, la *rougeole*, la *scarlatine*, la *miliaire*, le *zona*, *etc.*; et les maladies cutanées ordinaires chroniques, telles que les *dartres*, la *teigne*, la *gale*, *etc.* M. Pinel ajoute, sous le titre de *phlegmasie cutanée gangréneuse*, la *pustule maligne*, dont le caractère, dès son début, est inévitablement et essentiellement gangréneux.

Dans les *phlegmasies des membranes muqueuses* sont placées les inflammations intenses, et les simples irritations des surfaces muqueuses, dont il résulte une augmentation et une altération dans leur secrétion propre, ou une altération organique ulcéreuse des surfaces affectées; ainsi dans cette classe avec les ophthalmies, l'otite, les angines, les gastrites et les entérites, se rangent le corysa, le catarrhe, le croup, la diarrhée et la dyssenterie, le catarrhe vésical, la blennorragie urétrale, la leucorrhée, et enfin les aphthes.

Les phlegmasies des *membranes séreuses* et celles des *tissus cellulaires et des organes parenchymateux*, ne présentent aucune difficulté dans leurs sous-divisions, et sont les mêmes dans toutes les nosologies.

Celles des *tissus musculaires*, *fibreux et synovial* renferment la *daphragmite*, appelée long-temps *paraphrénésie*, les rhumatismes musculaires, fibreux, articulaires, et la goutte.

La *classe des hémorragies* se réduit presque entièrement aux hémorragies actives ou passives qui ont lieu par les *surfaces muqueuses*, dans le détail desquelles on doit distinguer des réflexions judicieuses sur le flux hémorroïdal, et celles que l'auteur fait sur le *melaena*, dans l'article *hématemèse*, en empruntant les observations curieuses que M. Portal a publiées sur ce sujet. Les hémorragies *cutanées*, *cellulaires*, et celles des *surfaces séreuses* et *synoviales* dont l'auteur consent à faire un second ordre, lui présentent plutôt des sujets de doute que des faits positifs, excepté dans les cas qui appartiennent aux hémorragies passives, symptomatiques de diverses altérations, particulièrement du scorbut, ou à des métastases singulières des hémorragies actives naturellement affectées aux *surfaces muqueuses*.

La classe des névroses, qui renferme toutes les affections idiopathiques du système nerveux, considéré comme source des actions et des sensations, soit que ces affections présentent une exagération, une aberration, une diminution, ou une suspension contre nature des propriétés de ce système et des fonctions qui en dépendent, étoit une des plus difficiles à ordonner. M. Pinel la divise, 1.° en *névroses des sens*, dans lesquelles il ne parle que de celles de l'ouïe et de la vue, regardant les autres comme symptomatiques; 2.° névroses des *fonctions cérébrales*, auxquelles il associe le *somnambulisme*, le cauchemar et l'hydrophobie; 3.° névroses *de la locomotion et de la voix*; il associe à cette classe les névralgies; 4.° névroses des *fonctions nutritives*, dans lesquelles il fait entrer les névroses de *la digestion*, au nombre desquelles il met le *pyrosis*, la *dyspepsie* et le *pica*; les névroses de *la respiration*, l'asthme, la coqueluche et l'asphyxie; les névroses de *la circulation*, les palpitations nerveuses et les syncopes; 5.° enfin névroses de *la génération*, partagées en celles qui affectent les parties génitales de l'homme et les organes propres de la femme.

Enfin, la classe des *lésions organiques* renferme une association d'affections pathologiques, sur lesquelles la théorie médicale a singulièrement varié. M. Pinel y forme une première division, en *lésions organiques générales* et en *lésions organiques particulières*.

Dans les *lésions organiques générales*, on trouve beaucoup de

maladies dont on a expliqué les phénomènes par une altération particulière des humeurs. Et dans le fait, quelques-unes se contractent, se répandent dans tout le corps, et s'étendent à diverses parties par la voie de l'absorption, et presque toutes amènent consécutivement une altération qui s'étend évidemment jusqu'aux humeurs, qui deviennent elles-mêmes des moyens d'infection. Mais il faut distinguer d'une maladie et les causes qui la produisent, et les effets consécutifs qui en résultent. Ce qui la constitue, c'est le trouble apporté dans l'économie, et ce trouble paroît résulter essentiellement d'une altération dans la substance ou les propriétés des organes. Quoi qu'il en soit, dans les *lésions organiques générales*, M. Pinel compte les *maladies syphilitiques*, le *scorbut*, la *gangrène*, le *cancer*, et spécialement ceux de la peau, du sein, de l'estomac, des intestins et de l'uterus; les *dégénérescences tuberculeuses*, sur-tout celles du poumon et celles du mésentère, connues sous le nom de *carreau*; les *scrophules*, le *rachitis*, l'*éléphantiasis des Grecs* et celle *des Arabes*, maladies qui attaquent et altèrent profondément, l'une le tissu propre de la peau, l'autre le système lymphatique et cellulaire sous-cutané; M. Pinel, dans ses détails sur la première de ces maladies, cite spécialement une dissertation inaugurale de M. *Ruette*, sur l'éléphantiasis; il emprunte une bonne description de la seconde, d'un ouvrage très-bien fait et plein d'érudition, publié il y a peu de temps par un jeune médecin, M. *Alard*. Enfin il termine le tableau des lésions organiques générales, par la description de la maladie américaine, désignée par les dénominations de *yaws* et de *pian*, que, d'après M. Swediaur, il croit pouvoir regarder comme une seule et même maladie.

Les *lésions organiques particulières* n'offrent pas toutes autant de difficultés et de doutes: elles en présentent cependant d'assez considérables. M. Pinel les divise, 1.° en *lésions organiques du cœur et des vaisseaux*, auxquelles il associe les tumeurs hémorroïdales; 2.° *lésions organiques particulières du système lymphatique*; ce sont les hydropisies. Il en est peu de primitives et d'idiopathiques: elles sont presque toutes ou consécutives de phlegmasies chroniques, obscures et ignorées, ou même symptomatiques des affections des viscères; telles sont l'anasarque, l'hydrothorax, l'hydropéricarde et l'ascite, auxquelles on doit joindre l'hydrocéphale

et l'hydrorachis, l'une et l'autre, et la dernière sur-tout, spécialement affectées aux enfans dans les premiers temps de leur vie; 3.° *lésions organiques du tissu cellulaire.* A cet ordre, il rapporte la maladie des enfans nouveau-nés, désignée sous le nom d'*endurcissement du tissu cellulaire*; maladie qu'ont fait spécialement connoître MM. Andry et Anvity; 4.° *lésions organiques du système pileux.* Cette division renferme une histoire abrégée de la *plique*, empruntée principalement de l'ouvrage de M. Alibert; 5.° enfin, *lésions organiques particulières des viscères*, et dans cette division, M. Pinel fait entrer le *diabètes*, les concrétions urinaires, et les vers intestinaux.

L'ordre nosologique dont nous venons de développer le plan, n'est pas la seule chose remarquable de l'Ouvrage de M. Pinel. Les descriptions sont bien difficiles, quand il faut, non pas tracer l'histoire d'un individu, mais isoler les caractères d'une affection générale des phénomènes qui appartiennent à ses variétés, et aux circonstances dans lesquelles elle se présente dans la pratique. Ces descriptions cependant sont faites avec une extrême exactitude; elles sont assez étendues pour que le tableau soit complet, assez restreintes pour ne rien contenir d'étranger à l'objet essentiel. Elles sont un des mérites particuliers de cet Ouvrage. Chaque chapitre est partagé en *considérations générales*, *description* et *traitement.* Sous le titre de *considérations générales*, l'auteur réunit sur la maladie dont il est question des histoires empruntées aux meilleurs observateurs, extraites avec exactitude et sans superfluité; nulle observation utile n'est négligée; les faits bien observés et bien décrits, même par des jeunes gens, dont le nom n'en impose point encore, mais dont les talens méritent d'être annoncés, sont recueillis, et leurs auteurs justement appréciés. De tous ces matériaux se compose un résultat général sous le titre de *description:* les *causes prédisposantes et occasionnelles* y sont indiquées en peu de mots; les *symptômes* caractéristiques suivent et font en peu de traits le tableau de la maladie. C'est ainsi que M. Pinel justifie le titre d'*analyse* qu'il a donné à son Ouvrage. L'article du *traitement* est réduit aux indications les plus claires, aux moyens les plus simples, aux méthodes dont les succès ont paru les moins équivoques. A cet égard il faut considérer que l'objet essentiel est moins

de montrer aux jeunes gens ce que l'on peut tenter, que de les retenir dans les limites de ce qu'on peut regarder comme approchant le plus de la certitude. Il s'agit ici d'un objet général. Au lit du malade, le professeur de clinique apprécie les circonstances, observe des variétés, il peut donner l'exemple d'une hardiesse judicieuse. Celui qui pose des principes doit se prescrire une autre loi, il ne doit admettre rien qui ne soit autant démontré qu'il peut l'être, parce qu'il est loin de tout ce qui peut motiver des écarts. Celui-ci peut paroître timide, il n'est que sévère; l'autre paroîtroit téméraire, il ne fait que saisir l'occasion favorable. L'un et l'autre peuvent être le même homme dans deux positions différentes.

D'après ce même principe, M. Pinel, dans ce Traité, paroît plus souvent chercher des autorités que mettre en avant sa propre expérience; mais dans un autre Ouvrage, qu'on peut regarder comme une extension et une démonstration de celui-ci et qui n'en peut être séparé, il suit une autre marche. Cet Ouvrage est intitulé *Médecine clinique, rendue plus précise et plus exacte par l'application de l'analyse.* Là, c'est sa propre expérience que l'auteur met sous les yeux des lecteurs, ou plutôt qu'il rappelle aux nombreux élèves qui l'ont suivi auprès du lit des malades, dans les infirmeries du grand Hospice de la Salpêtrière.

Les observations qui y sont réunies sont relatives seulement aux trois premières classes de sa Nosographie, c'est-à-dire aux fièvres, aux phlegmasies et aux hémorragies, et quelques-unes aux lésions organiques du cœur et des vaisseaux. Mais ce que nous ne devons pas passer sous silence, et qui fait un avantage particulier de cet Ouvrage, c'est que, fidèle à sa marche favorite, M. Pinel porte l'analyse la plus scrupuleuse dans l'évaluation des symptômes qui se combinent dans les observations individuelles et obcurcissent le caractère principal de la maladie. Ainsi dans une péritonite puerpérale funeste, il partage les symptômes sous trois colonnes, en symptômes *propres de la péritonite*, symptômes de la complication *adynamique*, symptômes *communs*; dans un catarrhe qu'il désigne sous le titre de catarrhe *gastro-adynamique*, quatre colonnes comprennent les symptômes du *catarrhe*, les symptômes *gastriques*, les symptômes *adynamiques*, les symptômes *communs* ou *accidentels*. Ainsi il conserve tous les avantages d'une classification

classification méthodique et en écarte les inconvéniens et les illusions.

Cet Ouvrage est suivi de remarques sur l'influence des localités, prises du lieu même qui a été le théâtre des observations qu'il renferme, et sur celle des saisons dans les maladies du même lieu. En cela encore, l'auteur prévient les inconvéniens des idées trop générales, contre lesquelles, tout en s'occupant de les fixer et de les circonscrire, il paroît continuellement en garde. Il termine par des réflexions judicieuses sur la matière médicale; elles ont été la base d'un des meilleurs Ouvrages en ce genre, que nous devons à feu M. *Schwilgué*, un des amis et des élèves de M. Pinel, et dont la perte, au commencement de sa carrière, est une des plus sensibles que l'art ait faites dans ces derniers temps.

C'est une justice encore de rappeler ici l'Ouvrage de M. Pinel sur les *aliénations mentales*; il tient à sa Nosographie, et par les divisions judicieuses qu'il contient, et sur-tout par l'esprit qui y règne. Nous remarquons par-dessus tout les belles comparaisons faites entre les différens genres d'aliénations, suivant les causes d'où elles dérivent, au moyen de tables comparées de mortalité, de guérison, de persistance, de durée. Mais nous ne devons nous arrêter ici sur cet Ouvrage que dans ses rapports avec l'esprit qui a dicté la *Nosographie philosophique*.

Comparaison avec les Ouvrages antérieurs.

Sous le rapport de la Nosologie, l'ouvrage de M. Pinel succède au *Traité des fièvres*, ou *Pyrétologie méthodique* de Selle, et à la belle Nosologie de Cullen. Celle-ci succédoit elle-même aux nosologies de Vogel, de Sagar, de Linnée, et de Sauvages. C'est celui-ci qui, au milieu du siècle dernier, a ouvert cette belle carrière, par une nosologie qui jouit encore des avantages d'un ouvrage classique, quoique ses successeurs aient ajouté beaucoup de rectifications à son travail. M. Pinel, en ne le considérant que comme nosologiste, est remarquable sur-tout dans la perfection qu'il a ajoutée aux travaux de Cullen et de Selle, dans la classe des fièvres et dans ses sous-divisions, bien plus parfaites et bien plus applicables à l'exercice de l'art. Dans celle des phlegmasies, en distinguant les phlegmasies des membranes séreuses, des mem-

branes muqueuses et des tissus fibreux, et le caractère propre de ces inflammations diverses, il a préludé aux beaux développemens anatomiques que Bichat a depuis donnés à cette division, dans son *Traité des membranes* et dans son *Anatomie générale*. Il est des rectifications qui équivalent à des découvertes. La classe des névroses et celle des lésions organiques sont susceptibles de nouvelles études ; et, en faisant l'énumération des sous-divisions de ces deux classes, nous avons indiqué, autant que nous le pouvions, les points sur lesquels ces études peuvent se diriger. En comparant les nosologies antérieures, on remarquera sans doute des ordres entiers qui paroissent manquer dans la nosographie philosophique. On distinguera, par exemple, l'ordre *épischèses* ou évacuations supprimées; ces affections forment un ordre entier dans Cullen et Vogel, et une classe dans Sagar et Linnée. M. Pinel les regarde comme des affections symptomatiques qui se rapportent aux phlegmasies, aux névroses et aux lésions organiques; et, à notre avis, c'est lui qui a raison. Au reste, M. Pinel est accoutumé à se corriger lui-même ; et, depuis la première édition de sa Nosographie, qui parut en l'an 6, et mérita un des prix que le Directoire décerna dès-lors aux ouvrages remarquables, il est aisé de voir les rectifications qu'il a apportées à son travail. M. Pinel ne néglige ni les travaux des autres (il ne les déprécie point, il en profite, et les cite avec une probité remarquable), ni les critiques ; il les accueille, ne s'en plaint point, quelque amères qu'elles puissent être; il se corrige d'après elles, quand elles sont justes. M. Pinel n'a point fait entrer les maladies chirurgicales dans son tableau ; il en avertit dans les articles auxquels elles pourroient se rapporter. C'est une sorte d'appel auquel M. Richerand a répondu par sa Nosographie chirurgicale, qui présente également un bel ordre et un talent descriptif remarquable.

Mais, sous d'autres rapports que celui de la classification nosologique, l'ouvrage de M. Pinel se distingue par des descriptions parfaites, des réflexions très-sages, et la justesse de ses jugemens et de son analyse. Il a sur-tout pour objet l'instruction ; sous ce rapport, non seulement une étude bien difficile, une étude dont les objets, considérés dans la nature, frappent au premier abord par la confusion avec lesquels ils se placent dans un esprit qui n'est point exercé à

réfléchir, est devenue facile et attrayante pour les élèves ; mais encore il a formé leur raison, il leur a appris à la rendre sévère, et à rectifier leur jugement sur des objets sur lesquels l'erreur et les préjugés sont toujours si dangereux.

VI. Ouvrage de M. Alibert. (M. Hallé, *rapporteur*).

Le Jury a distingué l'ouvrage de M. Alibert, intitulé *Description des maladies de la Peau, observées à l'hôpital Saint-Louis, et exposition des meilleures méthodes suivies pour leur traitement, avec figures coloriées.* Cet ouvrage n'est point terminé : sept livraisons ont paru ; il est probable que ce qui reste à faire est aussi considérable que ce qui est déjà entre les mains du Public. Cependant le Jury a cru devoir encourager l'auteur par un témoignage d'estime, et en lui faisant envisager pour le concours prochain l'espérance d'une palme plus entière.

But et utilité de l'Ouvrage.

L'utilité et même l'importance du but que s'est proposé l'auteur, ne peuvent être révoquées en doute. Quelque bien décrites qu'on suppose les maladies de la peau, et nous avons sur cette matière d'excellens ouvrages, il reste toujours dans la pratique une grande incertitude sur le diagnostic de celles qui ne se présentent pas tous les jours à nos yeux ; et même dans celles qui sont plus généralement répandues, des variétés importantes sont difficiles à exprimer par une simple description écrite. On éprouve cet embarras après avoir lu les ouvrages les mieux écrits sur cette matière. Lorsque sur-tout ces maladies consistent dans un genre d'altération organique essentiellement reconnoissable par leurs formes, leurs profondeurs, leurs saillies, leurs couleurs mêmes, et dans lesquelles ces connoissances acquises par la vue sont nécessaires pour en faire juger la nature et en fixer le traitement, une représentation fidèle est une chose importante. A la vérité les arts d'imitation ne peuvent nous rendre les caractères palpables, souvent aussi essentiels à observer que ceux qui frappent notre vue ; mais il faut bien se résoudre à manquer des avantages auxquels nos moyens ne peuvent atteindre.

Un autre résultat d'un pareil travail est de favoriser singulièrement la détermination exacte des espèces et des variétés ; et sans le degré d'exactitude auquel on peut parvenir par le moyen des représentations, il faut renoncer à en fixer quelques-unes d'une manière claire et précise : on s'en convaincra dans la lecture des phrases descriptives de quelques variétés tracées par M. Alibert. On y voit que le soin qu'il a pris de faire peindre son objet avec exactitude, a influé sur la précision de sa phrase, et néanmoins cette phrase même seroit difficile à saisir, sans le secours de l'image fidèle qui lui correspond.

Un ouvrage tel que celui de M. Alibert, quand il ne seroit considéré que sous ce rapport, peut donc être très-utile à la médecine, en perfectionnant le diagnostic des *maladies cutanées*.

Exécution.

Après un discours préliminaire sur l'objet de son traité, sur l'utilité de cet objet, même dans ses rapports avec diverses questions physiologiques, sur les procédés curatifs qui sont applicables aux maladies dont il s'occupe, sur la méthode qu'il doit suivre, et les secours dont il a joui pour parvenir à son exécution, l'auteur entre en matière.

Les genres de maladies, dont la description est contenue dans les sept livraisons que nous avons sous les yeux, sont les *teignes*, les *pliques*, les *dartres*, les *éphélides*, les *tumeurs cancroïdes*, le *cancer de la peau* et les *lèpres*.

L'auteur décrit et peint cinq espèces de teignes : la teigne *faveuse*, la teigne *granulée*, la teigne *furfuracée*, la teigne *amiantacée*, et la teigne *muqueuse*, qui, par ses apparences, pourroit être confondue avec la croûte de lait.

L'auteur a vu quelques exemples de *pliques* sur des Polonais. Il a puisé plusieurs détails sur cette maladie, dans ses rapports avec M. de la Fontaine, qui a long-temps exercé la médecine à Warsovie et dans toutes les parties de la Pologne. Il en décrit et représente trois espèces, dont les différences sont prises des formes qu'affectent les cheveux dans cette singulière affection. Il ajoute, dans les

représentations, le tableau d'une plique *congéniale*, ou avec laquelle un enfant est né, ainsi que plusieurs de ses frères; et celui d'une plique du pubis.

Sept espèces de *dartres* sous-divisées en un grand nombre de variétés, remplissent trois livraisons, et fournissent à seize tableaux, presque tous d'une vérité frappante. C'est un des objets les plus importans de l'histoire des maladies cutanées; et les Traités excellens publiés sur cette matière, quoique ces objets ne nous soient malheureusement que trop familiers, avoient encore besoin du secours que leur prête M. Alibert pour en fixer les idées avec plus d'exactitude.

Les *éphélides*, qui semblent se borner à des altérations de la couleur de la peau, mais qui ne sont pas toujours le simple effet de l'action du soleil sur des tissus propres à recevoir cette altération, sont divisées en *éphélides simples et lenticulaires*, *éphélides hépatiques*, connues sous le nom de taches hépatiques, et *éphélides scorbutiques :* la représentation en étoit difficile, elle est parfaite.

Les *tumeurs cancroïdes* sont des excroissances rouges, qui quelquefois deviennent douloureuses, sur-tout quand elles se multiplient. Souvent elles restent sans changement, comme de simples difformités; d'autres fois elles éprouvent une desquammation qui les approche des dartres; dans d'autres cas, elles deviennent douloureuses, et les douleurs sont profondes et lancinantes comme celles du cancer; elles ne cèdent à aucun traitement et se renouvellent même après l'extirpation : elles se placent souvent entre les seins. L'auteur en donne deux représentations; l'une peint une tumeur de ce genre placée entre les seins, l'autre en offre une élevée sur le bras.

M. Alibert ne parle, dans l'article du *cancer*, que de celui des lèvres; la peinture en est frappante.

Enfin les lèpres sont divisées en lèpre *squammeuse ;* lèpre *crustacée*, qui auroit quelque analogie avec la dartre rongeante, mais qui est profonde et accompagnée d'une augmentation d'épaisseur dans la peau; et *lèpre tuberculeuse*, qui est spécialement l'éléphantiasis des Grecs, et dont l'auteur donne deux variétés; l'une, sous le nom d'*éléphantiasis*, est affectée spécialement aux extrémités inférieures; l'autre, sous le nom de *léontiasis*, défigure spécialement la face. Les

observations que l'auteur réunit sur ces maladies rares, outre celles qu'il a lui-même eues sous les yeux, ont principalement été empruntées à M. Valentin, savant médecin de Marseille, sur-tout pour les lèpres squammeuses, et pour les lèpres tuberculeuses, à l'ouvrage de M. Larrey, intitulé: *Histoire Chirurgicale de l'armée d'Orient.* Nous saisirons cette occasion de donner un éloge mérité à ce dernier recueil, digne d'être distingué à beaucoup d'égards; rempli d'observations curieuses, de traitemens hardis et heureux, et de faits importans sur l'ophtalmie, la peste, le tétanos, la lèpre, le scorbut, et sur une maladie que l'auteur, à raison de son siége, a désignée par le nom de *sarcocèle.* M. Allard, dans un ouvrage que nous avons déjà cité, et dans lequel on trouve une sage érudition, réunie avec un excellent esprit d'observation, a fait voir l'analogie de nature entre la tumeur décrite sous ce nom par M. Larrey, et les tumeurs qui constituent l'éléphantiasis des Arabes, à laquelle se rapporte aussi une maladie lymphatique qui n'est pas rare, même dans nos climats, et dont il donne plusieurs descriptions curieuses.

Le mérite de l'ouvrage de M. Alibert ne se borne pas à l'avantage que lui donnent des représentations fidèles; des considérations générales, l'analyse de chaque genre d'affection, sa division en espèces bien distinctes et en variétés aisément déterminables, accompagnées de phrases descriptives bien faites, et d'une synonymie bien choisie; les secours que l'on peut emprunter aux analyses chimiques des excrétions et des croûtes qui recouvrent les affections de la peau; des recherches sur le caractère cru contagieux de quelques-unes; un traitement raisonné et motivé sur des expériences; sur-tout un grand nombre d'observations, ou bien choisies, et rapportées d'après des hommes estimés, ou décrites d'après nature, ajoutent à l'importance de ce travail.

La réunion de ces avantages fait que, quoique nous ayions sur les maladies cutanées un des plus beaux ouvrages qui aient été publiés en médecine, tant pour la profondeur des vues que pour la perfection des détails, l'étendue de l'érudition, la sagesse des principes et l'élégance du style; (l'ouvrage de M. Lorry, *de Morbis cutaneis*), celui de M. Alibert, abstraction faite du mérite des tableaux, pourra encore se faire remarquer, et contribuer à la précision de nos connoissances actuelles, dans une matière bien importante.

On dit que, sous le rapport des représentations, il paroît en Angleterre nn ouvrage fait dans les mêmes vues que celui-ci ; nons n'en avons point connoissance, et cela ne diminue en rien l'estime due à l'entreprise utile de son auteur.

Nous entrerions dans un plus grand détail à ce sujet, si l'ouvrage étoit terminé. Nous nous contenterons d'applaudir aux encouragemens que le Jury donne à M. Alibert, en observant que s'il remplit complétement ce que le rapport présume devoir encore être ajouté à son travail, cet ouvrage deviendra un véritable monnment utile à toutes les époques de l'art.

VII. Ouvrage de M. Broussais. (M. Hallé, *rapporteur*).

But et utilité de l'Ouvrage.

Le Traité intitulé, *Histoire des phlegmasies*, ou *Inflammations chroniques, fondée sur de nouvelles observations de clinique et d'anatomie pathologique*, publié par M. Broussais, a été distingué par le Jury des prix décennaux. L'auteur s'étoit déjà fait avantageusement connoître, en 1803, à son entrée dans la carrière médicale, par une dissertation intitulée, *Recherches sur la fièvre hectique.* L'objet de l'ouvrage dont il est question ici, est de fixer l'attention des médecins, et de déterminer l'origine, la nature, les progrès et les terminaisons d'un genre de maladies souvent méconnues dans leur principe, et dont les malades même supportent les premiers degrés dans une assez grande sécurité. Les inflammations latentes ou chroniques ont ce caractère; elles affectent toutes les parties de l'organisation, et sur-tout les tissus blancs ; la Société royale de médecine avait senti l'importance que pourroient avoir des recherches approfondies sur cette matière ; elle en avoit fait le sujet d'un prix. Les circonstances n'ont pas permis que le concours fût rempli. Le rang que le Jury a accordé à l'ouvrage de M. Broussais, ne comporte pas de notre part une analyse étendue ; mais la nature du sujet et le talent de l'auteur demandent que nous nous arrêtions un instant sur un essai que nous croyons digne de fixer l'attention des Savans.

Exécution.

M. Broussais commence par donner une idée générale de l'inflammation, de la manière dont elle devient chronique, et des troubles qu'elle occasionne dans cet état.

Il considère comme inflammation toute augmentation dans les mouvemens organiques assez considérable pour troubler les fonctions, altérer et désorganiser le tissu dans lequel elle est fixée. Ses signes apparens sont la tumeur et la rougeur, la douleur et la chaleur, mais dans les degrés qui en font des différences.

Il distingue, 1.° l'inflammation forte avec tumeur et rougeur, douleur et chaleur, portées à la fois au premier degré d'intensité. Celle-là a lieu dans les parties qui contiennent du tissu cellulaire, et qui sont pénétrées de capillaires sanguins très-irritables.

2.° L'inflammation avec tumeur, rougeur, peu de chaleur et de douleur. Celle-ci a lieu dans des parties moins pénétrées de capillaires sanguins et moins irritables.

3.° Inflammation avec tumeur, peu ou point de rougeur, douleur et point de chaleur. Cette dernière a lieu dans les parties dont les capillaires sont blancs.

L'auteur indique ensuite par quels degrés les inflammations se prolongent et passent de l'état aigu à l'état chronique. La première par induration rouge; la deuxième par induration rouge, accompagnée d'induration blanche; la troisième par induration blanche seule. L'induration blanche, quand elle se fait dans le tissu cellulaire, prend un caractère propre à dégénérer en cancer, c'est-à-dire, d'un blanc jaunâtre d'une consistance ferme et compacte; on a donné à cette altération le nom de *lardacée*. Dans les tissus glanduleux, cette même induration prend le caractère blanc et arrondi des tubercules. Quand l'irritation se prolonge ou se renouvelle dans ces parties, elle y amène une suppuration chronique de différente nature, ulcéreuse, tuberculeuse, cancéreuse et rongeante, selon le genre d'induration et la nature des parties.

Après les préliminaires dont nous venons de donner le sommaire, M. Broussais entre en matière et présente les résultats de sa pratique aux armées et dans des circonstances dans lesquelles une grande variété

variété de dégénérescenses chroniques de l'inflammation peut s'offrir souvent à l'observateur.

Il se borne à présenter un tableau des indurations et des inflammations chroniques, succédant à la péripneumonie, à la pleurésie, et au catarrhe pulmonaire, à la gastrite, aux entérites, aux dyssenteries et aux diarrhées; enfin, aux péritonites. Cent vingt-cinq observations sont réunies et parfaitement décrites dans cet Ouvrage. Soixante-six appartiennent aux affections pulmonaires; trente-neuf aux affections des voies alimentaires; vingt à celles du péritoine.

Toutes celles qui n'ont point été guéries, et c'est nécessairement le plus grand nombre, sont accompagnées de l'ouverture des corps, et de la description de son état pathologique. Celles qui ont été traitées avec succès servent d'appui et de justification au traitement conseillé.

Dans la disposition des observations, l'auteur commence par mettre en parallèle les inflammations aiguës, et ensuite les inflammations chroniques. En décrivant celles-ci, il commence par celles qui présentent les traits les plus prononcés, les symptômes les plus intenses, et dont le début s'approche davantage de l'état aigu. Il les dispose ensuite dans toutes les nuances qui donnent plus de lenteur à leur marche et plus d'osbcurité à leurs caractères. Cet art est bien entendu pour donner à la démonstration toute l'évidence dont elle est susceptible.

Nous n'entrerons pas, sur ce travail, dans des détails qui pourroient être très-intéressans, et dans lesquels on pourroit relever quelques défauts en faisant connoître beaucoup de choses bien vues; ces détails excéderoient trop les limites du devoir que nous avons à remplir, et prolongeroient beaucoup l'étendue du compte que nous devons à la Classe.

Nous finissons par dire que notre opinion est que l'Ouvrage de M. Broussais est digne d'une distinction particulière, qu'il est neuf, qu'il jette des lumières sur une matière difficile, enfin qu'il est, de la part de ce médecin, pour l'art et pour les sciences, un beau et sûr garant des plus heureuses espérances.

Résumé du Rapport sur les Ouvrages d'Anatomie et de Médecine. (M. Hallé, *rapporteur*).

Avoir donné l'analyse des Ouvrages qu'a désignés le Jury, c'est en avoir fait connoître le mérite. Comparerons-nous des travaux de genres aussi différens? Nous ne le pouvons qu'en rapprochant les idées qu'ils ont dû faire naître dans l'esprit de leurs lecteurs, et le genre d'intérêt qu'ils leur ont inspiré.

L'ordre dans lequel nous allons les rappeler n'indique aucune mesure de préférence; c'est uniquement celui des matières, celui que nous avons suivi dans la disposition des analyses réunies dans ce Rapport.

L'Ouvrage de M. Cuvier est remarquable par une multitude de faits, rassemblés avec un grand esprit d'ensemble, sur un plan très-propre à faire concevoir toutes les conséquences de ces rapprochemens; avec une étendue de vues qui en multiplie les applications; avec une association de connoissances qui ne laisse point échapper ce que les autres sciences peuvent fournir à celle qui est l'objet de son travail. La Physiologie et l'Histoire Naturelle y sont particulièrement intéressées, et en ont déjà recueilli beaucoup d'avantages.

L'Ouvrage de Bichat porte le caractère d'un génie actif, observateur, propre à ouvrir de nouvelles routes dans les sciences, inventif dans l'art de faire les expériences, et de les rendre fécondes en résultats. La physique animale en est sur-tout éclairée, et l'anatomie y est développée sous des rapports plus profonds. La médecine, qui a fourni une partie des preuves dont se sert l'auteur, y peut puiser l'intelligence plus complète de beaucoup de phénomènes.

L'ouvrage de M. Portal présente un grand avantage, qu'on chercheroit en vain dans les ouvrages antérieurs. Il réunit et met en parallèle l'état des organes dans leur intégrité, et cet état, altéré par les désordres qui amènent, accompagnent ou suivent les maladies. Ce n'est pas une érudition de pures recherches qui en forme la texture: cette érudition est fortifiée d'une expérience propre, et des résultats d'une ancienne et laborieuse pratique; elle remplit un but utile et aide à résoudre des problèmes intéressans pour l'art.

L'ouvrage de M. Corvisart, avec un caractère d'exactitude et d'originalité, qui est celui d'un homme qui n'écrit que d'après nature, fixe les incertitudes d'un diagnostic important, dans des maladies très-répandues et trop souvent méconnues; il remplit véritablement un vide, c'est un service essentiel rendu à la médecine, et dont les praticiens ont déjà profité.

L'ouvrage de M. Pinel est caractérisé par une raison forte, par un esprit exact, par une marche aussi rigoureuse que le permettent les sujets qu'il a traités. Le résultat en est l'aplanissement de grandes difficultés dans une des études les plus embarrassantes, et un esprit de justesse et d'exactitude communiqué à la jeunesse de nos écoles, et dont un assez grand nombre de productions bien faites ont déjà justifié les principes.

L'ouvrage de M. Alibert présente un objet véritablement utile, par la réunion des arts d'imitation avec celui de l'observation; dans des maladies très-répandues, très-diversifiées, essentielles à bien reconnoître, et dont le diagnostic consiste en grande partie dans des caractères qui frappent les yeux, et que l'on décrit difficilement d'une manière exacte. Le talent de l'auteur fait espérer qu'une entreprise aussi bien commencée sera complétée au désir du Jury.

L'ouvrage de M. Broussais annonce, dans l'auteur, dès ses premiers pas dans la carrière de la médecine, un talent remarquable pour observer et pour analyser l'observation; il répand des lumières sur une nature difficile, obscure, en dévoilant, d'après de nombreuses expériences, la marche et les progrès de maladies qu'on avoit souvent mal vues, parce qu'elles s'aggravent la plupart du temps dans le silence, et n'excitent enfin la sollicitude des malades eux mêmes que quand elles sont devenues incurables.

Nous avons rapporté et donné les élémens de la comparaison que l'on peut faire entre des ouvrages, tous remarquables par leur utilité. Juger entre eux est une tâche que le décret impérial ne nous a point imposée. Qui mettrions-nous au premier rang, auprès duquel, sur la même ligne, il n'y eût à placer des égaux pour le talent et pour l'utilité du travail, même en omettant l'Ouvrage important, mais non achevé, de M. Alibert, et celui de M. Broussais, que le Jury a cru devoir distinguer, mais qu'il n'a pas placé sur le même rang que les autres

concurrens ? Contentons-nous donc d'avoir fait connoître une conception vaste, et cet esprit qui rapproche, féconde les faits et en multiplie les conséquences dans M. Cuvier : le génie d'invention, réuni à l'esprit d'observation et au talent de l'expérience dans M. Bichat; une érudition laborieuse et intelligente, se proposant un but utile, et atteignant ce but dans M. Portal ; une grande sagacité, un esprit net, simple, exact, appliqué à la recherche d'un objet important, et qui manquoit en grande partie à l'art, dans M. Corvisart ; une raison forte, un esprit juste, une méthode sévère, employés, dans une science aussi difficile que la médecine, à porter dans les esprits une instruction solide, sans idées vagues, et sans hypothèses illusoires, dans M. Pinel; et laissons au Législateur, qui a ordonné le brillant concours des Prix décennaux, à balancer de pareils titres, et à s'applaudir sans doute de la difficulté du choix.

Signés, Sabatier, Pelletan, Hallé.

La Classe des Sciences mathématiques et physiques de l'Institut, délibérant sur les Rapports ci-dessus, dans sa séance du 1[er] octobre 1810, et adoptant l'opinion exprimée par le Jury, a arrêté de proposer, pour le Prix d'Anatomie et de Médecine, *les Leçons d'Anatomie comparée*, de M. Cuvier.

Signés, Delambre, secrétaire perpétuel;
G. Cuvier, secrétaire perpétuel.

Cinquième grand Prix de première Classe,

A l'Inventeur de la Machine la plus importante pour les Arts et les Manufactures.

RAPPORT DU JURY.

Ici des difficultés d'un autre genre se sont présentées au Jury.

Dans les autres objets soumis à son examen, il n'avoit à porter son attention que sur des ouvrages de sciences, de lit-

térature et d'arts, qui étoient sous sa main, et qu'il pouvoit à loisir analyser et comparer.

Les machines, et sur-tout les établissemens d'agriculture et d'industrie, se trouvoient au contraire disséminés sur toutes les parties du territoire françois; il étoit impossible au Jury de les visiter pour en constater les résultats, et pour les comparer l'un avec l'autre. Les comptes rendus, et les attestations données par les autorités locales, prouvoient bien l'existence et l'utilité réelle des divers établissemens; mais, en supposant même ces rapports fondés sur des connoissances suffisantes, sur un examen assez approfondi, et sur une exacte impartialité, ils ne pouvoient procurer au Jury les lumières nécessaires pour comparer le mérite respectif de tant d'objets divers et hétérogènes. Les renseignemens que le Ministre de l'intérieur a bien voulu communiquer au Jury, n'avoient pour base que les rapports qu'il recevoit des départemens. Les mémoires et les notes adressés au Jury par les personnes intéressées aux objets du concours, né pouvoient pas non plus inspirer assez de confiance. D'ailleurs, un grand nombre de concurrens, saisissant mal l'esprit du décret, confondoient l'institution des prix décennaux avec celle des expositions annuelles des produits de l'industrie françoise, où toute machine, toute industrie nouvelle ou perfectionnée, pouvoit espérer une marque d'encouragement proportionnée au degré d'invention et d'utilité; tandis que le décret a un but plus important et plus relevé, en offrant un grand prix, un prix unique, décerné avec solennité à l'auteur d'une belle invention, ou d'un établissement éminemment utile.

Le Jury a donc été obligé de lire une multitude de mémoires, la plupart inutiles; d'examiner une foule d'autres documens d'un caractère plus authentique, mais dans lesquels il falloit

démêler ce qui pouvoit lui servir à former son jugement. Quelques-uns de ses membres ont visité eux-mêmes et examiné les machines qui se trouvoient à leur portée ; enfin, il a consulté les sociétés savantes qui s'occupent plus particulièrement des objets d'agriculture et d'industrie.

Le Jury va exposer le résultat de ses recherches et de ses observations, dont les difficultés et les lenteurs inévitables ont prolongé ses travaux au-delà du terme où il espéroit de les terminer.

Parmi les machines qui ont été proposées à son examen, il n'a pu arrêter son attention que sur un petit nombre.

Le *Belier hydraulique* de M. Montgolfier offre une idée extrêmement ingénieuse, d'une exécution facile, d'un entretien peu dispendieux, et dont on a fait, en France, en Europe ou en Amérique, des applications très-variées et très-utiles. L'un des plus grands mécaniciens connus, M. Watt, a rendu à cette machine un hommage non suspect, en prenant un brevet d'invention, ou plutôt une patente, pour l'introduction du *Belier hydraulique* en Angleterre ; mais, en artiste assez délicat et assez riche de son propre fonds pour ne rien dérober à personne, il a déclaré, dans une lettre à M. Montgolfier, qu'il le reconnoissoit pour le véritable inventeur, et qu'il étoit prêt à lui céder sa patente s'il venoit en Angleterre pour en tirer parti lui-même. Ainsi, en proposant cette machine pour l'un des prix décennaux, le Jury peut se flatter de voir son opinion confirmée par celle des Savans de tout l'univers, surtout quand on se souviendra que le physicien qu'on présente comme digne de ce prix, est le même à qui l'on doit l'invention la plus singulière et la plus inespérée, celle des ascensions aérostatiques.

Les machines de M. Douglas, pour la fabrique des draps,

sont d'une utilité reconnue; mais cette invention a déjà été magnifiquement récompensée par le Gouvernement. Le Jury se contentera d'en faire une mention honorable, ainsi que des machines à feu perfectionnées par MM. Périer, qui ont contribué au succès de plusieurs grands établissemens; de la nouvelle écluse de M. Bethancourt, dont on a fait un rapport très-avantageux à la Classe des Sciences de l'Institut; des inventions de M. Droz, pour diverses opérations du monnoyage, dont le Gouvernement est plus en état d'apprécier les applications que le Jury.

Il ne fera que rappeler l'expérience qui a été faite d'un moyen mécanique par lequel M. Brunet a élevé l'eau, d'un seul jet, jusqu'au haut de la montagne de Marly.

La manufacture de Fromelenne, pour laminer et filer le fer, le cuivre et le zinc, ne fait qu'entrer en activité, mais donne de grandes espérances; et la mention que le Jury en fait ici, réserve à M. de Contamine, qui en est le fondateur, les droits que son établissement peut lui donner au concours prochain.

M. Cagnard de la Tour est l'inventeur d'une machine à feu, dont les Commissaires de l'Institut ont rendu le témoignage le plus favorable. La Classe des Sciences a jugé que cette machine est susceptible des applications les plus utiles; et quand l'expérience aura confirmé ce jugement, ce sera un titre pour que l'auteur la présente au concours prochain.

D'après cette courte analyse, le Jury croit devoir proposer le *Belier hydraulique* de M. Montgolfier, pour le prix destiné à la machine la plus importante pour les arts et les manufactures. Le Jury est fort éloigné pourtant d'assurer que le *Belier hydraulique* pût remplacer la machine de Marly, ainsi que l'a prétendu l'auteur. Des circonstances qui lui sont étrangères,

et le mauvais état de sa santé, l'ont empêché d'exécuter l'expérience qu'il avoit préparée pour démontrer son assertion; mais, en supposant même que le succès n'eût pas répondu à l'espoir de M. Montgolfier, il en résulteroit seulement que le *Belier* ne peut remplacer les grandes machines hydrauliques; ses avantages n'en resteroient pas moins démontrés dans une foule de circonstances où il peut être utile à l'industrie et à l'agriculture.

RAPPORT D'UNE COMMISSION

Composée de MM. Charles, Prony et Malus, *sur le cinquième grand prix destiné à l'Auteur de la machine la plus importante pour les Arts et les Manufactures.*

La Commission de Mécanique, chargée d'émettre son opinion sur les opérations du Jury, présente à la Classe le résultat de ses conférences sur cet objet.

Elle donne son adhésion à l'opinion du Jury, qui *propose le Belier hydraulyque de M. Montgolfier, pour le Prix destiné à la Machine la plus importante pour les Arts et les Manufactures.*

Cette Machine, presque à sa naissance, fut présentée à la Classe et en obtint dès-lors un Rapport avantageux. Elle fut regardée comme une *Machine neuve, très-simple et très-ingénieuse.* Depuis cette première époque, M. Montgolfier l'a soumise à de nouvelles expériences, lui a donné des améliorations successives, et l'a amenée enfin au degré de perfection dont elle est susceptible. Maintenant répandue dans la société en nombre considérable, et mise en usage sous différentes proportions, cette Machine a pour garantie de son utilité le Public qui l'accueille, et qui a le droit de se constituer juge entre elle et ses rivales (1).

(1) Depuis la première invention du Belier hydraulique, M. Montgolfier a fait à cette machine des corrections et des additions très-importantes; les principales con-

Le

Le Belier hydraulique est composé de trois parties principales, le corps du Belier, sa tête et son tube d'ascension. Chacune de ces parties est formée de plusieurs autres.

Le corps du Belier contient un tube vertical, ou incliné, ou même un peu sinueux si le local l'exige ainsi. Ce tube, dont le diamètre et la hauteur varient selon les circonstances, admet dans sa capacité l'eau d'un ruisseau ou d'une cascade naturelle ou factice. Son orifice inférieur s'abouche avec un second tube horizontal ou très peu incliné, dont la longueur variable a néanmoins un rapport avec le tube vertical, rapport déterminé par l'expérience et corrélatif à la puissance de la Machine.

L'extrémité du tube horizontal s'abouche avec la tête de Belier. Cette tête contient deux capacités terminées chacune par une soupape, dont les ouvertures se font alternativement et en sens contraire.

L'une de ces capacités termine le tube horizontal; la seconde s'élève au-dessus de ce tube : elle contient au dôme un réservoir d'air. Sur sa base et auprès de sa soupape se trouve le tube d'ascension dont le diamètre est environ la moitié de celui du tube horizontal.

Maintenant, pour entendre le jeu de cette Machine, il faut quelques explications préliminaires.

---

sistent dans l'introduction de deux réservoirs d'air, dont l'un sert d'aliment à l'autre. Ces deux réservoirs sont différens en forme et en capacité : le plus volumineux s'élève en dôme au-dessus de la soupape dite d'*ascension*. L'air de ce réservoir, comprimé par le jeu alternatif de la machine, réagit sur la colonne d'eau qu'il élève dans le tube d'ascension. Mais une portion de ce même air s'échappant à chaque percussion par sa permixtion et sa combinaison avec l'eau, ce premier réservoir se trouvoit évacué assez rapidement, et bientôt la machine cessoit ses fonctions. Pour alimenter ce réservoir, M. Montgolfier a établi au-dessous de la soupape d'ascension un réservoir latéral d'air, dont une portion passe par cette soupape à chaque fois qu'elle s'ouvre. Dès qu'elle se ferme, la réaction élastique de tout le système forme dans ce second réservoir un vide momentané; aussitôt une soupape latérale s'ouvre; l'air de l'atmosphère s'y précipite, et remplace celui qui a été chassé au dôme du premier réservoir.

Cette addition très heureuse a fait disparoître les défauts de la première machine, et a assuré à celle-ci un emploi constant et régulier.

Concevons d'abord le corps du Belier plein d'eau et fermé par son orifice horizontal. Supposons le tuyau vertical = environ 5 mètres, et celui horizontal = 5 mètres.

Supposons aussi le tuyau vertical abouché par sa superficie avec un canal inépuisable. Si l'on ouvre instantanément l'orifice horizontal, l'eau s'écoule ; mais avec quelle vîtesse? On conçoit que ces deux canaux abouchés, et égaux en capacité, contiennent chacun la même quantité d'eau. Mais ces deux masses égales n'ont pas la même tendance à l'effusion, puisque l'une répose horizontalement sur les parois de son tube, et que l'autre gravite perpendiculairement sur la base du sien. Quelle seroit la vîtesse de celle-ci, si elle étoit libre dans son canal? Sous la pression de 5 mètres, son effusion donneroit environ 10 mètres par secondes, (rigidement 9,745). Mais elle rencontre un obstacle : c'est une colonne égale en poids à la sienne, qui lui oppose son inertie, sa viscosité et le frottement du canal dans lequel elle se moule. Pour vaincre le tout, il faut une force supérieure à ces résistances. La colonne inerte, ébranlée, et enfin accélérée par celle qui la poursuit, s'échappe par le contour annulaire de la soupape entr'ouverte. La soupape elle-même, précipitée par l'eau qui la frappe en sortant, s'élance et ferme brusquement la porte. Que deviennent alors ces deux colonnes superposées et incompressibles? Avec leur vîtesse acquise et multipliée par leur masse, elles réagissent contre la somme totale des obstacles. La seconde soupape s'ouvre, l'eau s'engouffre, et comprime le réservoir d'air contenu dans cette seconde capacité. La réaction élastique de tout ce système élève l'eau dans le tube d'ascension, ferme cette seconde soupape, entr'ouvre la première, et par une sorte d'oscillation pendulaire entretient le choc alternatif, et la succession constante des effets qui en résultent.

Au premier aspect, cette Machine semble se suffire à elle-même. On n'aperçoit pas d'abord la puissance qui la met en action. Mais, ainsi que tous les autres, elle présente deux choses bien distinctes : la dépense et le produit. La dépense est dans l'eau écoulée et perdue ; le produit est dans l'eau élevée dans le réservoir. L'eau qui s'écoule est tombée d'une certaine hauteur; celle qui s'élève est transportée à une hauteur donnée. Chacune de ces quantités a sa masse mul-

tipliée par sa hauteur. Les deux produits déterminent les rapports entre la dépense et la recette. Jamais ces deux choses ne peuvent être égales; mais plus elles se rapprochent, et plus la Machine est près de cette perfection qu'aucune ne peut atteindre.

Nous avons sous les yeux les détails de plusieurs expériences faites avec différens Beliers hydrauliques, et nous nous contenterons d'en consigner seulement ici les résultats.

Dans l'un d'eux, le diamètre du corps = 0.027 = (1 $^{\text{po.}}$)
Le diamètre du tube d'ascension. . . = 0.014 = (6 $^{\text{lig.}}$)
La hauteur de la chute. . . . . = 7.000 = (21 $^{\text{p.}}$ 6 $^{\text{po.}}$ 6 $^{\text{lig.}}$)
La hauteur du réservoir . . . . = 60.000 = (environ 185 $^{\text{p.}}$)

En 24 heures, la quantité d'eau fournie par la source = 17878 litres d'eau. Sa chute = 7 mètres. Sa force = 125146.

L'eau élevée au réservoir = 1400 litres.

Sa hauteur = 60 mètres.

Sa force = 1400 × 60 = 84000.

Ces deux forces sont entre elles : : 125146 : 84000 = $\frac{67}{100}$.

Dans un second Belier, dont la chute et le tube d'ascension sont inclinés, les forces respectives se trouvent = $\frac{65}{100}$.

Son diamètre = 0.054 $^{\text{mil.}}$ = (2 $^{\text{po.}}$)
Dans un troisième, le diamètre du corps = 0.203 = (7 $^{\text{po.}}$ 6 $^{\text{lig.}}$)
La hauteur de la chute d'eau = 0.979 = (3 $^{\text{p.}}$ 2 $^{\text{po.}}$)
La hauteur du réservoir. . . = 4.550 = (14 $^{\text{p.}}$ 2 $^{\text{po.}}$)

Les forces respectives ne sont plus qu'environ $\frac{60}{100}$ ou la force employée à élever l'eau = les $\frac{6}{10}$ de la force communiquée à la Machine par la chute d'eau.

Dans cette troisième Machine, la hauteur est très-petite, mais le diamètre du Belier est plus grand : néanmoins les résultats diminuent; ce qui fait pressentir que l'emploi de très-grands diamètres lui seroit défavorable, et d'autant plus qu'on auroit à élever l'eau à de plus grandes hauteurs.

Nous partageons à cet égard l'opinion du Jury, qui déclare formellement qu'*il est fort éloigné d'assurer que le Belier hydraulique pût remplacer la Machine de Marly, ainsi que l'a prétendu l'auteur;* et nous pensons, comme le même Jury, qu'*en supposant que le Belier ne pût remplacer les grandes Machines hydrauliques, ses avan-*

tages n'en resteroient pas moins démontrés dans une foule de circonstances où il peut être utile à l'industrie et à l'agriculture.

Cette singulière Machine a un caractère qui la distingue : c'est de pouvoir être employée lorsque les autres n'offrent plus de ressources. En rassemblant parcimonieusement les eaux de quelques rigoles éparses et les faisant converger dans un canal commun, on peut tirer parti de ces ruisseaux insuffisans pour toute autre Machine hydraulique.

La Pompe à feu transporte et verse à grands flots des torrens au sein des aqueducs. Mais si on la réduit à de trop petits diamètres, sa puissance se consume entièrement à vaincre la somme des frottemens de tout son système, et il ne lui reste rien de plus pour les usages auxquels on l'avoit destinée.

Inversement le Belier hydraulique, très-puissant même dans de très-petits diamètres, verroit peut-être à son tour évanouir toute son énergie si on vouloit l'appliquer à de trop vastes capacités.

Nous n'avons pu nommer la Pompe à feu sans rappeler aussitôt le souvenir de M. Périer, à qui la France est redevable de cette grande et belle importation. A cette époque la mécanique-pratique étoit dans un tel état d'imperfection, que la seule construction de cette Machine pouvoit passer pour une véritable création.

Depuis ce temps, et dans les limites du concours, M. Périer a imaginé et construit une nouvelle Machine à vapeur pour remplacer les chevaux et monter le charbon et les minéraux des mines. Son brevet d'invention est du 2 brumaire an 9.

Cette Machine présentoit des difficultés dans sa composition. Il falloit la rendre tellement docile, que le conducteur pût à volonté changer son mouvement pour monter, descendre alternativement les tonnes et l'arrêter pour laisser aux ouvriers le temps de les vider. Un grand nombre de ces Machines exécutées atteste leur utilité et leur succès. La seule compagnie qui exploite les mines de charbon, auprès de Valenciennes, en possède vingt-une. Elles ont rendu à l'agriculture, au commerce et aux armées tous les chevaux qu'elles remplacent dans leur travail.

Cette Machine a été appliquée avec le même succès aux filatures de coton chez MM. Bauwens et Rossel, à Gand, et remplace les chevaux qu'on y employoit.

A la Fonderie de canons, à Liége, ces mêmes Machines mènent vingt forcries. Elles ont été employées aux travaux de Saint-Quentin, à l'écluse de Condé, au bassin du Port de Cherbourg, etc. Enfin c'est un moteur universel dont on peut porter la puissance jusqu'à celle de vingt chevaux travaillant à la fois.

M. Périer est importateur en France de la Presse hydraulique, et il en a exécuté plusieurs.

L'une d'elles est en activité dans la Manufacture de draps de M. Terneaux, à Lonviers. Sa Majesté l'Empereur, pour qui les plus petits détails qui intéressent les arts ne sont pas indifférens, l'a examinée et s'est fait rendre compte de ses effets pour la pression des draps.

Une autre de ces Presses est destinée à la fabrique de la brique et de la tuile. Elles pressent à sec et avec une telle force, que presque au même moment on peut mettre au four ces briques qui en sortent, plus compactes et mieux faites que par les procédés ordinaires.

Une troisième de ces presses est disposée de manière à pouvoir frapper la monnoie.

Tels sont les derniers titres avec lesquels M. Périer se présente au concours.

Le Jury, probablement, n'a pas trouvé à ces Machines le degré de perfection suffisant pour balancer celle qu'il a proposée pour le Prix. Mais en souscrivant, ainsi que nous l'avons fait, au jugement du Jury, nous avons pensé que les Machines de M. Périer méritoient une mention d'autant plus honorable, qu'elles venoient à la suite d'une quantité d'autres, que depuis quarante ans il n'a cessé de répandre, avec une sorte de profusion, dans les arts et les manufactures. C'est ici l'occasion de répéter encore ce que le Jury a dit dans une autre circonstance : s'il y avoit un Prix d'utilité publique, on pourroit présenter avec confiance M. Périer, comme celui à qui les arts mécaniques et l'industrie nationale ont les plus nombreuses obligations.

Parmi les réclamations qui se sont élevées, et dont nous avons pris connoissance, il en est deux que nous avons cru devoir distinguer. L'une est de M. Douglas ; la deuxième, de M. Cockerill.

Ces deux habiles mécaniciens s'occupent, chacun de son côté, des machines propres aux diverses fabriques de draps.

Les Mécaniques de M. Donglas sont déjà bien connues du Gouvernement : M. Douglas convient lui-même qu'il en a été généreusement récompensé.

Nous nous sommes transportés dans ses ateliers, où nous avons revu de nouveau ces Machines, que nous avions déjà considérées en détail au Conservatoire des Arts, où il en est déposé un assortiment complet. Elles sont en général bien conçues et d'une bonne exécution. M. Douglas nous a présenté un état de neuf cent quarante-neuf Machines établies dans cent fabriques, répandues dans trente-huit Départemens, depuis dix ans. Cette propagation en fait assez l'éloge pour nous dispenser d'y rien ajouter de plus.

Nous avons également parcouru les ateliers de M. Cockerill. Il nous a produit un état de deux cent trente-cinq assortimens de Machines répandues dans les manufactures françoises. Les Machines construites dans les ateliers de ce mécanicien, sont établies sur de bons principes. On remarque dans celle à ouvrir, que la laine n'est point brisée dans la carde : que l'on peut régler la position respective des cylindres sans arrêter la Machine, ce qui abrège l'opération.

Dans la Machine à filer, l'on peut donner à chaque aiguillée de fil beaucoup plus de longueur qu'avec les autres Machines du même genre. Le ménanisme destiné à ouvrir et fermer la barre pour faire avancer par reprises le fil, sans le fatiguer, est simple et ingénieux.

L'exécution de toutes ces Machines nous a paru d'une bonté et d'une précision suffisantes pour leur destination.

Du reste, nous croyons convenable d'en différer le jugement définitif à ceux qui, par un emploi journalier, sont plus à portée que nous d'en déterminer les qualités et les défauts.

Signés, PRONY, MALUS, CHARLES.

Ce Rapport ci-dessus a été adopté par la Classe des Sciences Physiques et Mathématiques de l'Institut de France dans la Séance du lundi 3 septembre 1810.

Signés, G. CUVIER, secrétaire perpétuel;
DELAMBRE, secrétaire perpétuel.

Sixième grand Prix de première Classe,

Au Fondateur de l'établissement le plus avantageux à l'Agriculture.

RAPPORT DU JURY.

Un assez grand nombre de propriétaires cultivateurs ont été autorisés à se présenter dans la lice honorable qui leur a été ouverte; mais l'appréciation positive de leurs titres respectifs est très-difficile à faire. Les ramifications de l'art agricole sont très-étendues, et chacune présente des objets d'une grande utilité; d'où il suit que les résultats sont peu comparables entre eux. Par exemple, il est difficile de déterminer avec certitude quel est l'homme qui a le mieux servi son pays, et qui a le mieux mérité un témoignage honorable de la munificence du Souverain, ou celui qui a opéré un grand desséchement ou mis en culture réglée de vastes landes, ou celui qui a assuré la propagation d'un très-grand nombre de plants d'arbres indigènes ou exotiques, ou celui qui a entretenu de grands troupeaux d'animaux améliorés, ou bien encore celui qui, dans un canton livré à une aveugle routine, a introduit un meilleur mode de culture, détruit les jachères, et a exercé, par son exemple ou par ses leçons publiques, une influence marquée sur le perfectionnement de l'agriculture d'une assez grande portion de l'Empire.

Pour procéder avec équité dans l'examen des titres des candidats, il faut considérer quels sont les moyens qu'ils ont employés; si c'est un seul homme qui, par sa persévérance

et son génie, est parvenu à de grands résultats, ou si c'est une société qui a réuni les facultés de plusieurs actionnaires ; enfin, si le Gouvernement n'a pas déjà daigné donner des secours à une belle entreprise dont il auroit précédemment apprécié l'utilité future. Toutes ces hypothèses se trouvent réalisées dans la liste de ceux qui prétendent à l'honorable couronne qui est offerte aux bienfaiteurs de l'agriculture, et dont les travaux vont être exposés à VOTRE MAJESTÉ.

1°. L'établissement de *la Mandria* de Chivas, département de la Doire, est formé sur un domaine loué par le Gouvernement à une compagnie pour un espace de vingt ans. C'est, à ce qu'il paroît, la plus grande entreprise qui ait été formée en France. On y élève un troupeau de bêtes à laine fine ou améliorée, composé de plus de six mille têtes. On y voit une manufacture de draps pour l'emploi des produits de ce troupeau, une très-vaste exploitation agricole bien conduite, la direction d'un grand canal d'irrigation, un grand établissement de fromagerie à la façon de Gruyère, et une fabrication de beurre qui fournit à une grande consommation. Les animaux propres à ces deux exploitations, et ceux qui sont employés aux autres travaux, sont généralement beaux et de belle race. Cette belle entreprise d'agriculture est éminemment utile par le grand nombre d'ouvriers qu'elle fait vivre, et par les bons exemples qu'elle propage ; mais il paroît convenable de faire remarquer que douze à quinze des principaux propriétaires du ci-devant Piémont ont réuni leurs efforts et leurs moyens pécuniaires pour monter et soutenir cet établissement, et que, d'un autre côté, le Gouvernement lui a procuré divers avantages, notamment un prêt de 100,000 francs.

2.° M. Yvart a formé à Maisons, près Charenton, un établissement

blissement digne d'attention. C'est moins la grande étendue des terres de ce domaine que le mode de culture qui y a été introduit, qui donne à son auteur des titres recommandables.

Trois cents hectares de terre composent cet établissement. Le sol en est sablonneux et très-médiocre. Il étoit livré régulièrement à la jachère triennale et à la culture du seigle, avant M. Yvart. Par les soins de ce cultivateur et par les bons assolemens qu'il a su introduire, on ne voit plus de jachères, et il a partout substitué avec succès le froment au seigle. Il entretient un très-beau troupeau de quinze cents bêtes à laine de race pure et améliorée; et il est le premier qui ait cultivé en grand le topinambour, plante si précieuse pour la nourriture d'hiver de ces animaux. Il a desséché des terres, et il entretient constamment la moitié de son exploitation en prairies artificielles.

L'exemple de ce cultivateur a déterminé la plupart des habitans de son canton à substituer le froment au seigle, à cultiver des prairies artificielles et à supprimer les jachères. Mais cette influence a pris encore plus d'extension : la bonne réputation de M. Yvart a attiré près de lui des cultivateurs et des propriétaires des divers points de la France; sa culture a servi de modèle, et ses conseils de guides. Il a d'ailleurs exposé sa pratique et les connoissances positives qu'il a acquises par différens voyages, dans le cours d'agriculture pratique qu'il professe depuis plusieurs années à l'école d'Alfort; et le *Traité des assolemens* qu'il a publié fera époque dans les annales de l'agriculture.

3.° M. Dijon, grand propriétaire de terres dans les départemens de Lot-et-Garonne et des Landes, a formé les plantations les plus étendues d'arbres indigènes analogues au sol, et sur-tout d'arbres exotiques qu'il a su naturaliser.

Le commencement de son entreprise date de loin, quant

aux plantations; car plusieurs de ses arbres étrangers portent graine en ce moment : mais c'est principalement depuis un petit nombre d'années qu'il a donné la plus grande extension à sa culture par les graines et les plants qu'il a fait venir d'Amérique, et dont il a couvert un grand espace de terrain. Il a aussi un troupeau assez nombreux de bêtes à laine d'Espagne qu'il est allé chercher sur les lieux mêmes, et il a principalement contribué à propager ces précieux animaux dans le département qu'il habite.

4°. MM. Herwin frères sont recommandables par les travaux qu'ils ont exécutés pour le desséchement des Moëres, grands lacs qui avoient déjà été desséchés jadis, mais qui étoient redevenus, à plusieurs reprises, des marais immenses et insalubres. MM. Herwin ont entrepris avec succès ce vaste desséchement sur un terrain de 8 à 9000 hectares : mais leurs travaux avoient été en partie détruits par la guerre; et l'on n'en feroit pas mention ici, puisqu'ils sont d'ailleurs antérieurs à l'époque du concours, si, depuis la réunion de la Belgique à la France, MM. Herwin n'avoient repris avec un nouveau courage cette belle opération, retiré une seconde fois de dessous les eaux tous les polders qu'ils avoient précédemment desséchés, rétabli les digues et les écluses, enfin rendu à la culture cette vaste étendue de terrain qui déjà nourrit de nombreux troupeaux, et qui doit reprendre sa première fertilité, lorsque les parties salines déposées par les eaux de la mer auront subi une plus longue évaporation.

5°. Une entreprise du même genre, non moins difficile peut-être, et exécutée avec un égal succès, vient de rendre à un canton du département d'Eure-et-Loir une rivière dont la perte l'avoit frappé de stérilité. De temps immémorial, la petite

rivière d'Yères, après avoir fait tourner vingt moulins, venoit se perdre dans cinq gouffres, et laissoit à sec, pendant une partie considérable de l'année, son lit qui est de dix à douze mètres de largeur sur une étendue de huit kilomètres.

Plusieurs tentatives avoient été faites pour empêcher la perte de l'eau; et l'on étoit d'autant moins disposé à les reprendre, que l'on étoit généralement persuadé que cette eau perdue alloit alimenter les puits du canton.

M. de Pétigny, propriétaire d'une partie du cours de l'Yères, commença par bien étudier la nature du terrain. Il reconnut que le fond du lit étoit une terre végétale, mêlée d'argile, qui ne pouvoit faire soupçonner aucune infiltration, mais qu'au-dessous s'étendoit un banc de sable sur une marnière fort abondante. Ces recherches le conduisirent à penser que la cause du mal résidoit dans l'éboulement du sable dans des chambres de marnières poussées trop près du bord de la rivière. D'après cette idée, il s'attacha à combler successivement les cinq gouffres les plus apparens. Il y réussit par des digues et jetées de terre franche; et l'espace occupé par ces gouffres fut changé en prairies à deux herbes.

Après ce premier succès, dont il retiroit lui-même le principal avantage, M. de Pétigny voulut rendre le même service à ses voisins. Au-dessous de ses possessions, la rivière continuoit à se perdre dans un bois par des conduits moins apparens au pied des arbres, ou par des affaissemens dans le lit même de la rivière. Il y parvint de même, soit par de longues digues, soit par des jetées circulaires autour de ces gouffres, en sorte que la rivière d'Yères coule aujourd'hui à plein canal jusqu'au point où elle va se jeter dans le Loir. M. de Pétigny a de plus redressé le lit et nivelé tout le rivage pour ménager des irrigations qui rendent la fertilité à un sol aride qu'il se

flatte de convertir en prairies, et où déjà il a établi avec succès des troupeaux d'Espagne.

Cette entreprise, à la vérité, n'est pas de celles dont l'influence puisse s'étendre à tout l'Empire : mais elle est de la plus grande utilité pour le canton; et le préfet, dans une lettre adressée au Ministre de l'intérieur, atteste que M. de Pétigny *a vaincu tout-à-la-fois la nature et les préjugés; qu'il a rendu aux propriétés riveraines la fertilité et l'abondance; en un mot, qu'il a procuré à toute la contrée un bienfait important.*

6°. M. Mallet est propriétaire d'un vaste domaine, appelé *la Varenne*, situé près de Saint-Maur, dans une des parties les plus arides des environs de Paris, et dont, jusqu'à ce moment, on avoit cherché inutilement à tirer un parti avantageux : il a su, par l'adoption d'un plan de culture bien combiné, améliorer ce sol ingrat; il a mis en valeur presque toutes les friches; la culture des prairies artificielles et des racines alimentaires lui a procuré les moyens de préparer sa terre à fournir du blé, et l'a mis à même de nourrir sur son exploitation un troupeau de plus de deux mille têtes à laine fine ou améliorée. On a lieu de penser qu'il est le seul propriétaire en France qui possède des bœufs sans cornes, de race pure; et il s'est principalement appliqué à perfectionner les instrumens de culture, dont on emploie chez lui des modèles qui n'étoient pas connus en France avant qu'il les eût introduits, et dont l'emploi avantageux mérite de devenir d'un usage plus général.

7°. L'opération du desséchement des marais de Boëre, département de la Charente-Inférieure, mérite une mention très-distinguée. Ce marais contient environ onze cents hectares : il

avoit déjà été entrepris par les Hollandois, vers le milieu du XVII.e siècle, mais sans aucun succès, et ils furent contraints de l'abandonner. Il a fallu les travaux les plus opiniâtres, l'activité, les sacrifices pécuniaires et l'intelligence des propriétaires actuels, pour vaincre des difficultés qui avoient paru jusqu'alors insurmontables, et pour établir, d'une manière durable, des fondations, des digues et des canaux de desséchement. Les terres de ce marais sont maintenant rendues à la culture, et couvertes de troupeaux et de productions végétales.

8.° Le domaine de Villegongis, arrondissement de Châteauroux, département de l'Indre, mérite aussi d'être cité honorablement pour les travaux importans de M. Barbançois, qui, dès long-temps, a rendu de grands services à l'agriculture. Il est un des premiers qui aient tiré d'Espagne des moutons à laine superfine; mais, dans ces dernières années, il a porté son troupeau jusqu'à trois mille têtes, tant de bêtes pures qu'améliorées. Les assolemens qu'il a introduits dans une culture de sept cents hectares sont dignes d'éloges. Les irrigations qu'il pratique sur sa propriété ont eu tant de succès et prouvent tant d'intelligence, que la Société d'agriculture de Paris lui a décerné, pour cet objet, un des prix qu'elle a mis au concours l'année dernière sur cette partie importante des travaux de la culture.

9°. L'établissement de M. Heurtaut-Lamerville, destiné principalement à la propagation des moutons à laine superfine, mérite aussi d'être distingué. Il étoit commencé avant l'époque fixée par le décret; mais c'est principalement depuis l'an 8, époque à laquelle le propriétaire est revenu dans ses foyers, que sa bergerie a pris beaucoup d'extension. Elle est portée à

huit cents têtes; et la bonne réputation que M. Lamerville a su donner à son établissement, l'a mis à même de répandre, dans le département du Cher qu'il habite, et dans les cantons voisins, plus de neuf cents animaux de race pure.

10°. La ferme expérimentale de M. Bonneau, située à la Brosse, département de l'Indre, paroît mériter aussi d'être mentionnée honorablement.

L'état, constaté par le préfet de ce département, des cultures, bestiaux et produits de cette belle exploitation, où M. Paul Dominique Bonneau a tout créé, persuade au Jury qu'il est non seulement juste de distinguer cet agriculteur, mais que c'est un moyen de rendre plus utile l'exemple qu'il donne à une contrée où les anciennes routines agricoles semblent avoir trop d'empire.

Après avoir considéré et discuté les différens degrés d'importance et d'utilité des établissemens d'agriculture qu'on vient de faire connoître, le Jury pense d'abord que l'établissement connu sous le nom de *la Mandria de Chivas* mérite le prix d'agriculture, comme réunissant à tous les genres de perfection désirable une étendue et une importance à laquelle aucun établissement ne peut prétendre.

Le Jury regrette de ne pouvoir proposer un second prix pour récompenser M. Yvart des travaux éclairés, appliqués à un domaine borné, qui ont servi d'exemple à un canton mal cultivé avant lui, ainsi que des leçons par lesquelles il a répandu dans tout l'Empire les lumières de l'agriculture perfectionnée.

On ne peut refuser des mentions très-honorables à MM. Dijon, Herwin, Pétigny, Barbançois et Lamerville, pour les établissemens utiles dont on a rendu compte, ainsi

qu'aux propriétaires à qui l'on doit le desséchement des marais de la Boëre, et à M. Paul-Dominique Bonneau.

RAPPORT D'UNE COMMISSION

Composée de MM. Thouin, Tessier et Silvestre, *concernant l'exécution (quant aux établissemens d'agriculture) du Décret du* 28 *novembre dernier, relatif aux Prix décennaux.*

MESSIEURS,

Vous avez chargé MM. Thouin, Tessier et Silvestre, de préparer, quant aux établissemens d'agriculture, les matériaux de la discussion approfondie, et de la critique raisonnée que la Classe est appelée à faire, conformément au décret du 28 novembre dernier, sur les ouvrages qui ont obtenu les suffrages du Jury et sur ceux qui ont été jugés par lui dignes d'approcher des Prix, ou de recevoir une mention spécialement honorable.

Votre Commission doit commencer par applaudir à la sollicitude avec laquelle le Jury a recherché les établissemens qui avoient le plus mérité de paroître à ce concours honorable, et à la sévère impartialité qui a présidé à l'avis qu'il a cru devoir émettre dans cette circonstance.

En effet, Messieurs, il étoit assez difficile de recueillir tous les renseignemens nécessaires sur les efforts multipliés qui ont été faits depuis dix ans pour les progrès de l'agriculture; de déterminer d'après la comparaison d'objets de genres très-différens, le plus ou moins grand degré d'utilité réelle, et d'apprécier le zèle, l'industrie, ou les sacrifices pécuniaires que la formation des divers établissemens peut faire supposer. Le Jury a dû considérer non seulement les établissemens dans leur état actuel, mais encore la durée probable de leur existence, et l'influence qu'ils avoient eue déjà, ou celle qu'ils pouvoient avoir par la suite, sur l'amélioration de l'agriculture en général.

La Classe doit peu s'étonner que le Jury, obligé de choisir entre les différens genres d'amélioration agricole, ait particulièrement fixé son attention pour le grand Prix, sur des établissemens ruraux qui, d'une part, présentoient le plus grand nombre d'espèces diverses d'améliorations, et par conséquent un plus bel ensemble de travaux, et, de l'autre, qui pouvoient servir d'un exemple plus général; aussi a-t-il distingué un plus grand nombre de concurrens dans cet ordre de travail, qu'il faut considérer comme le premier de tous. Le Jury cite l'établissement de la Mandria, celui de M. Yvart, ceux de MM. Mallet, Barbançois, Heurtaut-Lamerville, etc.

Un grand nombre d'autres propriétaires pourroient être aussi mentionnés : néanmoins ceux qui ont été spécialement désignés par le Jury, méritoient cet honneur ; et parmi ceux qui pouvoient prétendre au grand Prix, il paroît constant que l'établissement de la Mandria et celui de M. Yvart méritoient la préférence qui leur a été accordée.

D'après ces considérations, et conformément à l'article 8, titre 2 du décret du 28 novembre dernier, c'est sur ces deux objets que doivent spécialement porter l'examen que la Classe est appelée à faire, et les détails qui lui sont demandés. Ce sont aussi ces deux établissemens sur lesquels votre Commission a cherché à mettre sous vos yeux les observations les plus étendues.

L'établissement de la Mandria a été formé, au commencement de l'an 9 (1801), par une Société de propriétaires qui avoient reçu, dès 1792, des moutons à laine superfine que le Gouvernement Sarde avoit fait venir d'Espagne, et qui, depuis, avoient porté à 2,000 le nombre de leurs moutons, soit de race pure, soit de race croisée. Ces propriétaires résolurent de se réunir en société pastorale, et de placer tous leurs animaux sur un vaste domaine, appelé la *Mandria de Chivas*, qui appartenoit au Gouvernement, et dont ils obtinrent la location pour un terme de vingt années, à la charge notamment de porter leur troupeau, à 6000 têtes dans le terme de 4 ans, et de payer annuellement une somme de 28,000 francs de fermage. Un autre bail de la même époque met pour la somme de 8,000 francs les mêmes fermiers en possession du canal de Caluso, avec l'obligation d'entretenir ce canal dans toute son étendue, et de distribuer les eaux à un grand nombre de propriétaires.

Dans

Dans l'espace de huit lieues que ce canal parcourt, il fertilise 40,000 hectares de terres, et il met en mouvement onze roues de moulins; un ingénieur et des employés aux frais de la Société surveillent le service et toutes les réparations. Cette Société a fait des améliorations notables dans la culture et dans les bâtimens du domaine qu'elle a augmentés; elle a établi des canaux d'irrigations, elle a défriché des terres, et amélioré celles qui étoient naturellement peu productives, par des fumiers abondans et par un assolement bien raisonné. Les deux tiers des terres du domaine sont en prairies naturelles ou artificielles, soumises aux irrigations; dans l'autre tiers, la Société recueille le froment nécessaire à la nourriture d'environ deux cents individus employés dans l'établissement, 3,000 quintaux de pommes de terre chaque année, et plusieurs autres espèces de grains et racines; 6,000 bêtes à laine, 250 vaches et 45 paires de bœufs, chevaux ou mulets, sont entretenus sur ce domaine. La bergerie et la vacherie sont les principaux objets à remarquer dans cet établissement; les vaches sont de belle race, et donnent à la Société les moyens d'alimenter une grande fromagerie, façon de gruyère, qu'elle a établie; elles fournissent aussi une très-grande quantité de beurre au commerce.

La Société pastorale a joint à son domaine rural une manufacture de draps qu'elle a établie dans une maison conventuelle achetée au Gouvernement, et dans laquelle elle a exécuté des réparations et des dispositions très-coûteuses. Elle a construit un lavoir pour les laines, elle a fourni sa manufacture de tous les ustensiles nécessaires; soixante fileuses et douze métiers y sont continuellement en activité, et déjà il est sorti de cet établissement une assez grande quantité de draps qui ont été principalement employés dans le royaume d'Italie.

Des travaux si considérables ont exigé une mise de fonds qui, d'après l'attestation du Préfet du département du Pô, passe 1,600,000fr., et sur laquelle la Société paroît avoir encore pour plus de 400,000 francs d'engagemens.

Le besoin de pourvoir à un capital aussi considérable explique assez comment la Société pastorale, qui a reçu du Gouvernement, à titre de de prêt, une somme d'environ 200,000 francs, semble avoir éprouvé des difficultés à solder les intérêts, et comment les actionnaires de cette grande entreprise se plaignent eux-mêmes de n'avoir pas jusqu'à ce

15

moment retiré de bénéfices: des revenus employés à former des capitaux, reçoivent, en administration rurale, le meilleur emploi qu'on puisse leur donner; mais un établissement semblable, une fois complétement organisé, ne peut manquer de procurer de grands avantages aux actionnaires.

L'établissement qui, aux yeux du Jury, paroît pouvoir balancer celui de la Mandria, et pour lequel il regrette de ne pouvoir demander aussi un grand prix, est celui de M. Yvart, situé à Maisons, près Charenton : le domaine qu'il cultive est moins considérable que celui de la Mandria, il ne se compose que d'environ 300 hectares; mais le mode de culture que le fondateur a introduit, l'influence remarquable qu'il a exercée sur l'amélioration de l'agriculture, et les résultats qu'il a obtenus et qu'il a dus à ses propres moyens, doivent lui assigner un rang très-élevé dans cet honorable concours.

Le sol que M. Yvart a cultivé étoit sablonneux et très-médiocre; on n'avoit jamais récolté de froment sur ce terrain, ni dans les environs; le seigle étoit le principal objet de culture, et les terres dans tout le pays étoient régulièrement soumises aux jachères. M. Yvart, fort de ses talens et des connoissances approfondies qu'il avoit puisées dans ses études et dans ses voyages, a résisté à l'opinion des gens du pays: après avoir préparé convenablement ses terres, il a semé du froment; bientôt le seigle a disparu entièrement de son exploitation ; et ce qu'il y a de plus remarquable, est que ses voisins ont suivi son exemple et ont obtenu les mêmes succès. M. Yvart a substitué aux jachères un assolement régulier et très-productif, il a introduit chez lui des prairies artificielles abondantes et d'espèces diverses, sur-tout des racines alimentaires; on lui doit la culture en grand du topinambour et l'usage de le donner pour nourriture aux animaux domestiques, pour lesquels il est une très-précieuse ressource en hiver. M. Yvart entretient en très-bon état sur son domaine un troupeau de 1500 bêtes à laine de race pure et améliorée. Il a desséché des terres, fait des plantations assez remarquables, et adopté des instrumens aratoires perfectionnés. Enfin il a consacré une partie de son domaine à faire des expériences comparées sur diverses plantes économiques. L'établissement de M. Yvart a été sur-tout avantageux par l'influence qu'il a exercée sur les progrès de l'agriculture en France; sa réputation a attiré

auprès de lui un grand nombre de propriétaires cultivateurs, qui ont puisé dans ses conseils et dans son exemple d'utiles renseignemens; des élèves qui assistent au cours d'économie rurale qu'ils est chargé de faire à l'école impériale vétérinaire d'Alfort, vont reporter dans leurs départemens les bonnes instructions qu'ils reçoivent de lui; enfin les ouvrages qu'il a publiés, notamment le *Traité des assolemens* qu'il vient de rédiger, ont un mérite très-distingué.

S'il falloit comparer ensemble les deux établissemens qui ont été placés les premiers dans l'ordre adopté par le Jury, on pourroit remarquer que celui de la Mandria l'emporte de beaucoup par l'étendue, l'importance, et la masse des capitaux employés; que celui de M. Yvart l'emporte par les difficultés vaincues, et suppose des talens et des efforts extraordinaires, dans son fondateur.

Nous devons vous rappeler ici, Messieurs, que le décret qui renvoie à votre discussion les ouvrages qui ont balancé les suffrages du Jury ne vous autorise pas à changer l'ordre établi; mais, lors même que cette autorisation vous auroit été donnée, la Commission considérant le texte précis du programme relatif au sixième grand Prix, n'auroit, dans cette circonstance, aucun changement à vous proposer; elle se borne à regretter avec le Jury qu'il n'y ait pas un second grand Prix à décerner aux fondateurs d'établissemens ruraux; elle pense avec lui que, dans ce cas, il auroit été bien mérité par M. Yvart.

Signés Silvestre, Tessier, Thouin.

Le Rapport ci-dessus a été adopté par la Classe des Sciences Physiques et Mathématiques dans la Séance du 20 août 1810.

Signés, G. Cuvier, secrétaire perpétuel;
Delambre, secrétaire perpétuel.

Septième grand Prix de première Classe,

Au Fondateur de l'établissement le plus utile à l'Industrie.

RAPPORT DU JURY.

MM. Fabry et Utzschneider, propriétaires des manufactures de poterie fine et de la fabrique de *minium* établies à Sarguemines, en ont envoyé des échantillons. Leurs pâtes colorées, imitant les pierres dures, sont remarquables par le poli dont elles sont susceptibles, et ont obtenu une médaille d'or à l'exposition des produits de l'industrie nationale en l'an 9. Vous avez bien voulu, Sire, donner aux auteurs de ce genre d'industrie une marque de protection spéciale, en affectant à leurs usines une concession de bois qui leur assure, pendant quarante ans, la provision de combustibles dont ils auront besoin.

On connoît les beaux cristaux de la fabrique du Creuzot à Mont-Cénis: cette manufacture se recommande par un genre d'industrie précieux pour les arts, les sciences et la navigation. Le directeur, M. Dufougerais, a donné des soins constans à la fabrication du *flint-glass*, espèce de cristal qui entre dans la composition des lunettes achromatiques, dont la marine fait un usage continuel.

Cette matière est fort rare; on ne la tiroit que d'Angleterre, où même elle est devenue moins commune et plus chère. Les Gouvernemens de France et d'Angleterre, ainsi que l'Académie des Sciences, ont, sans succès, proposé divers prix pour

encourager cette fabrication. Le *flint-glass* de M. Dufougerais a, pour les usages ordinaires, rempli les vides que laissoit l'interruption du commerce; et d'habiles opticiens l'ont employé avec succès. Plusieurs lunettes construites avec cette matière ont été présentées à la Classe des Sciences, et le rapport des commissaires a été très-favorable. Ces lunettes, il est vrai, n'étoient pas assez grandes pour le service de l'astronomie; mais celles qu'on peut exécuter avec le *flint-glass* de M. Dufougerais suffisent au commerce et à la navigation, et il espère parvenir à satisfaire également les besoins les plus exigeans de l'astronomie. Dans son état actuel, la manufacture du Creuzot paroît digne de la protection du Gouvernement.

Un établissement du même genre a été formé par M. Dartigues, à Vonèche, arrondissement de Dinant, département de Sambre-et-Meuse, dans l'emplacement d'une verrerie abandonnée dont il a fait l'acquisition en 1802. Les efforts de M. Dartigues se sont dirigés principalement à la fabrication des verres les plus précieux et les plus utiles, et particulièrement à celle des verres dits *de Bohême*, qu'il a su corriger de deux défauts qui en altéroient en peu de temps le poli et la transparence. Le Jury a vu ses cristaux, qui ne soutiennent cependant pas la comparaison avec ceux du Creuzot, et des échantillons du *minium* dont il fabrique chaque année de six à sept cents milliers, soit pour l'usage de sa propre verrerie, soit pour satisfaire aux demandes du commerce. A l'aide de cette matière, qu'il ne doit qu'à lui-même, sa manufacture de cristaux a pris des accroissemens si rapides, que ses verres ont remplacé les anciennes gobeleteries dans toutes les classes de la société, par le prix modéré auquel il peut les livrer.

A ces titres d'un intérêt général, M. Dartigues en joint d'autres qui seront appréciés principalement par les astro-

nomes et les opticiens. Un établissement aussi considérable, qu'il a su élever si haut en peu d'années, lui fournissoit les moyens de faire des essais pour la fabrication du *flint-glass* : il a su diriger ces essais en chimiste habile ; et, dans un Mémoire lu dernièrement à la Classe des sciences, il a exposé ses procédés, sa théorie et les résultats de ses expériences. Une lunette astronomique, construite par Cauchois, a été mise en expérience à l'Observatoire : elle a donné plus de lumière que celle de Dollond ; mais elle a paru terminer les objets un peu moins bien. Au reste, le temps étoit peu favorable, et les Commissaires de la Classe des sciences attendent, pour faire leur rapport, qu'ils aient des expériences plus décisives. Ces derniers faits, postérieurs à la clôture du concours, ne peuvent être pris en considération que comme des espérances pour le concours prochain. A cette occasion, le Jury croit devoir ajouter que Lerebours a fait en même temps essayer à l'Observatoire deux lunettes qui ont paru fort supérieures à toutes les lunettes angloises; mais elles sont construites avec des cristaux étrangers.

Un établissement plus considérable a fixé plus particulièrement l'attention du Jury.

En l'an 7, le commerce des toiles peintes avoit été presque absolument découragé, par l'effet des grandes importations qui se faisoient en France des produits de fabrique étrangères. A cette époque, M. Oberkamf avoit imaginé et fait exécuter par MM. Périer une machine à imprimer avec des rouleaux gravés. Plusieurs circonstances en retardèrent d'abord l'usage; mais elle concourut bientôt à diminuer considérablement l'importation des produits de fabrique angloise, connus sous le nom de *mignonettes*, en les remplaçant avec avantage jusqu'au moment où l'introduction des ces produits fut tout-à-fait prohibée.

Cette machine, la seule de ce genre qu'on connût alors en France, fut presque constamment en activité dans les années 1804 et 1806, et servoit à imprimer de 4000 à 6000 mètres par jour.

Un grand nombre de machines pareilles ou analogues ayant été établies depuis dans les autres manufactures de France, l'activité de celle de M. Oberkamf a beaucoup diminué ; mais elle n'a jamais cessé de donner des produits considérables, qui ont mérité la préférence sur ceux de la plupart des machines du même genre, par les perfectionnemens successifs que les inventeurs y ont faits.

Une presse à imprimer deux ou trois couleurs à-la-fois a eté mise en usage, et a réussi d'une manière satisfaisante : deux presses de ce genre sont en activité. Les autres procédés d'impression, sans être d'une aussi grande importance, ont aussi été perfectionnés de manière à égaler ceux des manufactures étrangères les plus recherchées, et ont été généralement adoptés dans toutes les manufactures un peu considérables.

On annonce en ce moment une amélioration importante, en assurant que plusieurs pièces ont été imprimées *en vert solide d'une seule application.* Jusqu'à présent cette couleur n'avoit pu être obtenue solide que par deux applications successives du bleu d'indigo sur le jaune ou du jaune sur le bleu d'indigo. La découverte du vert solide fait d'une seule application, est une des plus précieuses conquêtes de la chimie appliquée aux manufactures. On sait qu'une nation voisine et rivale a proposé un prix considérable pour celui qui parviendroit à découvrir cette couleur. Ainsi la découverte est faite en France, et le prix n'est pas gagné en Angleterre.

La manufacture d'Essone suit les mêmes procédés que celle

de Jouy ; et l'une et l'autre étant sous la même administration, ne peuvent être considérées séparément.

Mais un nouvel établissement pour la filature en coton et le tissage des toiles de coton, s'y élève et commence à être en activité. Il sera mis en état de fournir à tous les besoins des manufactures de toiles peintes de Jouy et d'Essone, en toiles de coton ; ce qui suppose que l'atelier de filature produira environ cinq cents kilogrammes de fil par jour, et que l'atelier des tisserands pourra convertir en toiles cette quantité de fil dans le même temps.

Deux établissemens, tous deux intéressans, soit pour la perfection de leurs produits, soit par l'étendue et le mérite des établissemens partiels dont ils se composent, ont mérité aussi un examen particulier. Ce sont ceux de MM. Ternaux frères, et de M. Richard. MM. Ternaux sont chefs de vingt-un établissemens qu'ils ont formés, soit en France, soit en Italie, et qui entretiennent plus de douze mille ouvriers, dont la majeure partie se compose de femmes et d'enfans.

Ils fabriquent des draps et des schals bien connus dans le commerce, et qui touchent à une grande perfection. Pour ces diverses étoffes, ils vont employer un nouveau genre de filature pour la laine peignée, qui, suivant leur assertion, n'a pu encore être ni exécuté, ni même deviné en France. Des membres du Jury ont examiné la machine qui donnera à leur fil une plus grande finesse et plus d'égalité, en abrégeant le temps et diminuant le prix de la main-d'œuvre. Cette machine ne se meut encore qu'à bras ; mais MM. Ternaux se proposent de lui donner pour moteur une chute d'eau, ce qui n'offre aucune difficulté. Ils ont déjà dans leurs divers ateliers un grand nombre de machines hydrauliques. On voit, dans leur maison d'Auteuil, le seul établissement complet qui existe encore

encore en France, à l'imitation de ceux d'Espagne, pour le treillage et le lavage des laines mérinos.

Un établissement commencé il y a onze ans, avec les plus foibles moyens, par MM. Richard, Lenoir et Dufresne, de Paris, a pris un accroissement si heureux et si rapide, que le solde de chaque mois, ou la somme des paiemens, est de 800,000 francs, ainsi que cela a été vérifié sur le livre de caisse présenté aux commissaires du Jury.

M. Richard fabrique des percales et des basins de toute espèce. La matière première se prépare, se carde, se file et s'emploie dans ses ateliers. Suivant l'état qui a été mis sous les yeux du Jury, le nombre des ouvriers employés aux diverses manufactures se montoit à dix mille six cent quarante-huit, en mai 1808. Il est aujourd'hui de plus de quatorze mille, parmi lesquels on compte un grand nombre d'enfans, de femmes et d'aveugles; et l'entreprise, dans son ensemble, se compose de quarante établissemens partiels.

M. Richard emploie uniquement les cotons d'Espagne et d'Italie, et particulièrement ceux que lui fournissent les plantations qu'il a formées à Naples, il y a quelques années, et desquelles il tire annuellement vingt-cinq milliers de coton.

Enfin M. Richard n'a pas voulu profiter seul de ces moyens d'industrie; il en a fait part à tous ceux qui ont voulu l'aider dans le projet de relever l'industrie nationale, et de l'affranchir du tribut qu'elle payoit à l'étranger : il a pris encore un intérêt dans les établissemens qui se sont faits d'après son plan, et s'est engagé à s'en charger entièrement, si les entrepreneurs n'y trouvoient pas assez d'avantages.

Il reste à parler d'un établissement que nous avons réservé pour le dernier, parce qu'il est d'un genre particulier, en ce

qu'il tient, d'une part, au commerce par la grande consommation que l'on fait de ses produits, et, de l'autre, à la science chimique, dont il est une grande et utile application : c'est la manufacture de soude et de savon de MM. Darcet, Gauthier, Anfrye et Barrera. Avant de trouver le véritable procédé qui fait aujourd'hui la prospérité de leur établissement, ils ont eu à réformer, par des essais aussi longs qne dispendieux, les idées adoptées par les chimistes sur la décomposition du sel marin au moyen de la baryte; ils ont eu à lutter contre les préjugés des commerçans, qui d'abord refusoient leurs soudes factices, parce qu'elles paroissoient trop pures : ils ont enfin triomphé de tous les obstacles. Leur exemple a fait de nombreux imitateurs, qui sont venus partager des profits devenus certains, sans avoir pris leur part des risques et des premières dépenses; mais il leur reste l'honneur d'avoir créé un genre d'industrie qui n'a commencé à exister que par eux, et seulement en 1805.

La manufacture de soude se compose de trois établissemens particuliers, celui de Quessi, celui de Saint-Quentin, et enfin celui de Saint Denis.

Les deux derniers sont les plus considérables et peuvent donner de quarante à quarante-cinq milliers de soude par jour.

La manufacture de savon placée à Paris, barrière de Montreuil, n'emploie que des soudes factices des trois premières. Elle en consomme quatre milliers par jour, pour produire de sept à huit milliers de savon, qu'elle livre à un prix inférieur au cours ordinaire (1). Outre les savons communs, elle en fournit de très-fins qu'on ne sera plus obligé de tirer de l'é-

(1) Depuis la visite que des membres du Jury ont faite à cette savonnerie, elle fabrique environ onze milliers de savon par jour.

tranger. Enfin, elle vient tout nouvellement de doubler ses bâtimens et ses moyens de fabrication; en sorte que, pour l'importance des produits, pour la persévérance avec laquelle les propriétaires ont lutté contre les difficultés, enfin pour les connoissances chimiques qui ont préparé leurs succès, l'établissement de M. Darcet et compagnie a paru mériter d'être mentionné très-honorablement.

En pesant attentivement les termes de l'article 5, qui institue un prix pour l'établissement le plus utile à l'industrie, le Jury a jugé devoir prendre en considération les moyens et les inventions, aussi bien que les résultats; et il a pensé que ce prix pouvoit, avec justice, être décerné à M. Oberkampf, comme fondateur de l'établissement d'industrie nationale le plus considérable et le plus utile, qui devoit en même temps une grande partie de ses succès à l'invention d'une nouvelle machine à imprimer, ainsi qu'à l'heureux emploi d'un procédé chimique dont la découverte avoit été cherchée long-temps par les Savans de France et d'Angleterre.

En accordant à M. Oberkampf une distinction méritée, le Jury éprouveroit de vifs regrets de n'en pouvoir faire autant pour deux établissemens non moins recommandables et non moins avantageux à l'industrie nationale, si l'importance des objets et sur-tout les intentions bien connues de Votre Majesté ne laissoient l'espoir fondé qu'elle voudra bien multiplier en leur faveur les témoignages de la haute protection qu'elle accorde à tout ce qui intéresse la prospérité de l'Empire.

Pour le nombre d'ouvriers qu'ils emploient, pour les ressources qu'ils ont créées dans des temps difficiles, les établissemens de MM. Ternaux frères, et ceux de M. Richard, peuvent rivaliser avec les manufactures de M. Oberkampf.

Si les schals de MM. Ternaux n'atteignent pas encore tout-

à-fait la perfection de ceux qu'on tire à grands frais de l'Asie, la cause principale en est dans la cherté de la main-d'œuvre en Europe. Mais par un emploi bien entendu de la laine des mérinos, et par le lavage imité des Espagnols et transporté en France par eux, par le perfectionnement du filage, ces fabricans estimables ont su donner à leurs tissus un moelleux, une finesse et une légèreté qui, joints à la modicité des prix, en ont étendu l'usage dans toutes les classes de la société, et ouvrent une branche de commerce nouvelle avec toute l'Europe.

Grâce à l'industrie de M. Richard, la rareté des cotons, si nuisible au commerce, aura, par une gêne passagère, produit un avantage durable. Forcé de se passer des matières étrangères, M. Richard a su les rendre inutiles, par le parti qu'il a tiré des cotons d'Espagne, et sur-tout par les plantations qu'il a formées à Naples, et qui pourront être imitées dans les parties méridionales de l'Empire françois. Ses manufactures, si utiles au commerce, ne sont pas moins précieuses à l'humanité: les femmes, les enfans, les aveugles y trouvent des travaux proportionnés à leurs moyens; sa maison des orphelins ne fait pas moins honneur à son caractère que le plan et la conduite de sa vaste entreprise n'en font à son intelligence, à ses talens administratifs et à ses vues patriotiques.

Le Jury pense que les établissemens Ternaux et l'établissement Richard méritent l'un et l'autre une honorable distinction. Il a cru devoir mentionner avec estime les mousselines de M. Duport de Faverges; la filature de coton de Douai; celle de Pobecheim, à Essone; la filature de laine de M. Poupart de Neuflise; l'appareil de M. Gensoul, pour les soies, et la fabrique de limes de M. Poncelet; enfin les fabriques de soude et de savon de MM. Darcet, Gauthier, Anfrye et Barrera.

RAPPORT D'UNE COMMISSION

Composée de MM. Prony, Périer, Chaptal, Berthollet, Gay-Lussac, *sur le septième grand Prix de première Classe, destiné au Fondateur de l'établissement le plus utile à l'Industrie.*

La Commission, chargée de donner son avis sur le septième grand prix, a d'abord examiné quel sens on devoit donner à la désignation du *fondateur de l'établissement le plus utile de l'industrie.*

Nous avons pensé, comme le Jury, que l'auguste dispensateur des prix décennaux n'avoit pas voulu fermer la barrière aux manufacturiers qui, après avoir formé plus anciennement des établissemens, y ont apporté de grands perfectionnemens pendant les dix années auxquelles le prix est consacré, d'autant plus que les succès d'une manufacture nouvelle demandent ordinairement la sanction d'un certain espace de temps.

M. Oberkampf, en faveur duquel le Jury a proposé le grand prix, commença son établissement il y a environ cinquante ans; il naturalisa en France l'art des toiles peintes, qui avoit été transporté depuis peu de temps en Europe, et qui a pris beaucoup d'importance, parce qu'il fournit au peuple un vêtement agréable, commode et peu cher, pendant qu'il présente au luxe un grand nombre d'objets qu'il recherche. Des plus foibles commencemens, M. Oberkampf éleva sa manufacture au plus haut degré de prospérité, et il obtint, par l'exactitude des procédés, par la solidité des couleurs, par la beauté des dessins, la prééminence sur les nombreux rivaux qui s'élevèrent bientôt; en sorte que, pour désigner les toiles peintes de première qualité, on les qualifioit de toiles de Jouy; mais l'industrie fit des progrès rapides vers le temps où les sciences physiques avoient pris un nouvel essor, ce qui nous rapproche de l'époque des prix décennaux.

On imagina des procédés nouveaux pour fixer des couleurs incertaines, varier les nuances, appliquer les mordans, ronger des fonds

colorés par intervalles obligés, leur rendre la blancheur ou y transporter d'autres couleurs, rendre les opérations plus promptes et plus économiques, sur-tout au moyen des cylindres gravés pour substituer enfin un art nouveau à celui que M. Oberkampf avoit élevé si haut, mais dont les avantages n'auroient pu se soutenir.

M. Oberkampf, en réunissant dans sa manufacture tous les moyens que l'industrie venoit d'acquérir, soit par l'application de la chimie, soit par des procédés mécaniques, y a porté la perfection qu'il avoit donnée à ses anciennes opérations, et il a conservé l'avantage de servir de modèle à ceux qui pratiquent avec le plus de succès l'art des toiles peintes.

Parmi les nouveaux procédés de couleur, qui sont pratiqués à Jouy, on doit distinguer l'impression d'un vert solide d'une seule application que l'art désiroit, et que l'on avoit tenté vainement d'obtenir.

La gravure des cylindres et des planches de cuivre s'y exécute par des machines si perfectionnées, que l'on est étonné de trouver, dans des ateliers de ce genre, une précision qui paroissoit n'appartenir qu'aux instrumens destinés à l'astronomie et à la physique.

On trouve le même degré de perfection dans un grand appareil, qui sert à l'application de la vapeur d'eau, à tous les procédés de la teinture.

En indiquant les progrès de l'art dans la manufacture de M. Oberkampf, nous ne devons pas oublier de donner un témoignage honorable à M. Widmer, à qui il a confié, depuis plusieurs années, la direction de ses procédés.

Le grand atelier que M. Oberkampf élève à Essone pour filer et tisser toutes les toiles qui doivent sortir de sa manufacture, et qui commence à être mis en activité, renferme également tous les perfectionnemens que l'art de la filature et celui du tissage ont acquis.

Nous pensons donc, comme le Jury, que M. Oberkampf mérite le prix destiné à l'établissement le plus utile à l'industrie.

MM. Ternaux frères ont fixé honorablement l'attention du Jury, et nous ne pouvons qu'ajouter à l'opinion avantageuse qu'il a donnée des services qu'ils ont rendus à l'industrie nationale.

MM. Ternaux ont embrassé, dans leurs entreprises, et les étoffes les plus précieuses et celles qui sont de l'usage le plus commun.

Ils sont parvenus à imiter le tissu de Cachemire, en tirant de l'Asie la matière première qu'il exige : ils avoient déjà mérité sur cet objet, en 1806, les éloges du Jury des arts; mais depuis lors ils ont porté à une grande perfection cette belle étoffe destinée principalement aux schalls, et ils n'ont point de concurrens en ce genre de fabrication.

Ils ont introduit, avec non moins de succès, la fabrication des schalls en vigogne et en laine, race d'Espagne; mais dans cette partie ils ont eu des rivaux.

Ils ont rétabli à Sédan une manufacture patrimoniale de draps, dont la beauté leur mérita déjà, en l'an IX, une médaille d'or : elle n'a cessé de se perfectionner et de s'agrandir. Elle se compose à présent de quatre établissemens ; on y remarque des draps de l'espèce la plus commune, tels que les calmouk, dont la fabrication a été fort améliorée.

Ils ont élevé, à Louviers, une grande manufacture d'où sortent les plus beaux draps en laine, en vigogne et en pinne-marine, et des étoffes nouvelles dont la chaîne est en coton, et qui sont désignées par les noms de *sati-drap*, *sati-vigogne*.

Outre leur manufacture de schalls de cachemire et de laine, MM. Ternaux en ont formé deux autres à Reims, dont les fabriques en petites draperies étoient tombées en langueur. Dans la première, on fabrique une espèce de drap que l'on désigne par le nom de *duvet de cygne* ou *schwandong*, qui sert aux gilets et qui ne venoit que d'Angleterre, et plusieurs variétés de cette draperie : la seconde est destinée aux draps de Silésie, aux flanelles, aux différens casimirs, et à d'autres draps imités des étrangers.

C'est ainsi que MM. Ternaux ont réuni dans onze manufactures, pendant la période actuelle des prix décennaux, toutes les espèces de draps; quelques-unes sont dues à leur industrie, d'autres ont été introduites, et presque toutes ont été perfectionnées par eux.

MM. Ternaux n'ont pas seulement employé dans leurs manufactures les meilleurs moyens connus en France pour les différentes fabrications, mais ils en ont naturalisé et ils ont contribué à les

perfectionner, par le choix des artistes dont ils se sont servis, et par les sacrifices pécuniaires qu'ils ont faits : telles sont les machines à lainer et à tondre les draps.

Pour exécuter et pour perfectionner les différentes machines, ils ont formé, rue Mouffetard, un établissement dirigé par M. Mesmer qui, entre autres objets intéressans, a construit à leurs frais un moulin destiné à moudre les bois de teintures avec plus d'avantage que ceux qui étoient connus; ils ont multiplié dans leurs fabriques les moyens hydrauliques; ils y font un usage avantageux de la presse hydraulique de MM. Périer; ils ont formé, à Auteuil, un grand lavoir pour les laines, où elles reçoivent les qualités qui sont dues à la méthode espagnole.

Sous le rapport du commerce, MM. Ternaux n'ont pas montré moins d'activité que sous celui de la fabrication; ils ont formé des maisons de commerce à Gênes, à Livourne, à Naples, à Baïonne et à Paris.

Leur maison de Paris est le centre de ces nombreux établissemens. Là, se concluent la plupart des négociations, se font les opérations de banque, se concertent et se distribuent les ordres qui doivent maintenir les relations nécessaires entre les différentes parties, et s'exécutent les ventes en détail, qui font pressentir les demandes du commerce, et qui font connoître la direction qu'il faut donner aux fabrications : cette réunion de moyens établit une grande circulation d'affaires et de capitaux.

Nous regrettons, avec le Jury, qu'il n'y ait pas un second prix décennal pour MM. Ternaux frères.

La filature du coton, par le moyen des machines, qui est si importante pour notre industrie et pour nos relations commerciales, s'étoit établie en France depuis quelques années; mais elle venoit de recevoir plusieurs perfectionnemens en Angleterre où elle avoit pris naissance, ainsi que l'art de fabriquer les différens tissus de coton. M. Bavouens naturalisa parmi nous les nouveaux perfectionnemens. Entre ceux qui se sont engagés depuis lors dans ce genre de fabrication, on doit distinguer M. Richard, qui, associé d'abord avec feu Lenoir, a fait plusieurs établissemens considérables, et y a porté beaucoup d'activité et d'industrie; il fournit du travail à plus

plus de 14,000 ouvriers ; il a substitué le coton d'Espagne et d'Italie à celui dont le commerce étoit privé, et il a formé, dans le royaume de Naples, de grandes plantations de cotonniers, qui seront une ressource abondante et durable.

Nous n'entrerons pas dans l'examen des établissemens qui, avec moins d'éclat que les précédens, se sont élevés ou perfectionnés depuis l'an VII.

Il n'y eut jamais d'époque où l'industrie fit de si grands progrès : délivrée des entraves qui la comprimoient, éclairée par l'influence des sciences qui ont pénétré dans les ateliers, encouragée par un souverain dont le génie anime tout, elle a franchi les anciennes bornes, elle s'est tracé des routes nouvelles ; mais il seroit trop difficile de tenir une balance exacte entre les concurrens, et de classer les progrès qui leur sont dus, pour que nous nous hasardions à l'entreprendre ; d'ailleurs nous devons nous arrêter aux limites que nous prescrit le Décret impérial.

Cependant nous croyons devoir prévenir une équivoque à laquelle pourroit donner lieu la manière dont s'exprime le Jury sur la fabrication de la soude, dans la manufacture de MM. Darcet, Gauthier, Anfrye et Barrera. Le procédé qui est en général suivi par ceux qui s'occupent de la soude artificielle, est dû à feu M. Le Blanc, comme le prouve un rapport authentique fait au Comité de salut public, en messidor de l'an *II*, par MM. Lelièvre, Pelletier, Darcet père, et Giroud.

On voit, par ce rapport, que M. Le Blanc avoit pris un brevet d'invention en 1791 ; qu'il avoit fait, à Saint-Denis, avec deux associés, un établissement où l'art étoit mis en pratique, et que M. Dozé, l'un de ses associés, avoit dirigé avec succès les constructions des appareils et des fourneaux. On y trouve une description exacte du procédé qui, sans doute, a reçu des perfectionnemens ultérieurs. Depuis que, par des circonstances étrangères à l'art, l'établissement de Saint-Denis a été abandonné, cette fabrication a été suivie par MM. Payen et Carnez, et ce n'est que long-temps après eux que M. Darcet et ses associés se sont livrés, avec beaucoup de succès,

à ce genre de fabrication, qui est devenue d'une grande utilité, et qui a été l'objet de plusieurs entreprises de cette espèce.

Signés, PRONY, PERIER, CHAPTAL, GAY-LUSSAC, BERTHOLLET.

Ce rapport a été adopté par la Classe des Sciences Physiques et Mathématiques de l'Institut de France, dans la séance du lundi 20 août 1810.

Signés, G. CUVIER, secrétaire perpétuel; DELAMBRE, secrétaire perpétuel.

Premier grand Prix de deuxième Classe,

A l'Auteur de l'Ouvrage qui fera l'application la plus heureuse des principes des Sciences Mathématiques ou Physiques à la pratique.

RAPPORT DU JURY.

S'IL est une grande et belle application des principes des sciences à la pratique, c'est, sans contredit, celle qui vient de donner à la France un nouveau système métrique, fondé sur la grandeur du quart du méridien.

L'idée principale n'appartient à personne en particulier; elle est le résultat des recherches d'un grand nombre de Géomètres, d'Astronomes et de Physiciens. Les moyens d'exécution sont dus à Borda, qui, long-temps avant l'époque du concours, avoit enrichi l'astronomie et la géodésie du cercle répétiteur et des règles de platine à coulisse et à thermomètre métallique, ainsi que d'un appareil nouveau pour la mesure du pendule.

L'exécution même de cette grande entreprise étoit entière-

ment terminée avant le 18 brumaire. Mais l'ouvrage où l'on a vu, pour la première fois, les détails de l'opération et les méthodes de calcul, appartient incontestablement à l'époque du concours. C'est la *Base du Système métrique décimal*, ou *la mesure de l'arc du méridien entre Dunkerque et Barcelone.* L'un des Astronomes auteur de la mesure (M. Delambre), a rassemblé dans cet ouvrage tout ce qui peut servir à faire apprécier justement ce grand travail, qu'il a calculé en entier par des méthodes qui lui appartiennent. Ces méthodes, adoptées par tous les Astronomes, l'ont été pareillement par le dépôt de la guerre, pour servir à la levée des cartes géographiques, et dans toutes les opérations de ce genre qu'il fait exécuter par ordre du Gouvernement.

Le Jury ajoutera à ces autorités le témoignage d'un journal anglois (*Edenburg Review*), où l'on rend justice, avec autant de lumières que d'impartialité, aux travaux des géomètres françois.

Après avoir fait l'analyse des ouvrages de M. Delambre sur la mesure de l'arc du méridien, le journaliste ajoute : « Les for-
» mules et les tables employées par l'auteur pour la réduction
» et la correction des observations, méritent d'être étudiées
» par tous ceux qui s'occupent d'opérations de ce genre.
» Nous leur recommandons aussi la lecture d'un petit Traité de
» M. Delambre, intitulé *Méthodes analytiques*, où les prin-
» cipes de ces réductions sont expliqués de manière à rendre
» cet ouvrage un des plus utiles qui aient encore paru sur la
» partie la plus élevée de la géométrie pratique. ». Le petit Traité des *Méthodes analytiques* a été refondu et considérablement augmenté dans les trois volumes de la *Base du système métrique*, dont le journaliste anglois n'avoit pu connoître encore que le premier.

Le Jury doit regretter de ne pouvoir proposer pour le prix un travail qui en est aussi digne que celui de M. Delambre ; mais, en sa qualité de membre du Jury, il a lui-même exclu ses ouvrages du concours.

Les méthodes de MM. Laplace, Legendre et Delambre ont été recueillies, en 1805, dans un *Traité de géodésie*, par M. Puissant, qui a voulu réunir dans un même volume tout ce qui constitue la science de l'ingénieur-géographe. Le même géomètre a publié, en 1807, une suite à son premier ouvrage, sous le titre de *Traité de topographie, d'arpentage et de nivellement*. Ces deux productions, où l'auteur a exposé fort clairement et démontré d'une manière qui lui est propre les formules de nos géomètres et de nos astronomes, sont encore recommandables par les exemples que l'auteur a tirés de ses opérations pour la carte de l'île d'Elbe ; et le Jury les a jugées dignes d'être mentionnées honorablement.

Les sciences physiques ont aussi rendu à la pratique des services très-importans. M. le comte Berthollet avoit donné l'exemple par son *Traité de l'Art de la teinture*, qui, de tous les ouvrages de ce genre, est celui qui, dans l'opinion publique, paroît tenir encore le premier rang. A la vérité, la première édition n'est pas de l'époque déterminée par le décret impérial ; mais la seconde, qui se distingue par des additions importantes, a le droit d'entrer au concours.

L'*Art* particulier *de la teinture du coton en rouge*, par M. le comte Chaptal, forme une suite intéressante à l'ouvrage de M. le comte Berthollet. L'*Art de faire le vin*, par le même auteur, jouit aussi de ce succès qui est assuré aux productions d'une utilité générale.

Le *Traité de chimie appliquée aux arts* a le mérite d'avoir fait pénétrer la lumière des sciences dans les ateliers des

artistes; et, quoique ceux-ci prétendent que M. Chaptal n'a ni connu ni révélé tous leurs secrets, il faut convenir au moins qu'il a posé les principes d'où ces secrets doivent dépendre et se déduire. Ce Traité, déjà traduit en plusieurs langues, et adopté par plusieurs Gouvernemens pour l'instruction publique, pourra devenir encore plus complet dans les éditions subséquentes que fait présager le succès dont la première a joui.

D'après les motifs qui viennent d'être exposés, le Jury, qui ne peut proposer *la Base du Système métrique* pour le prix des sciences appliquées, croit devoir donner la préférence au *Traité de l'Art de la teinture* de M. le comte Berthollet, en faisant une mention très-honorable de l'*Art de la teinture du coton en rouge*, de l'*Art de faire le vin* et du *Traité général de chimie appliquée aux arts*, *par* M. le comte Chaptal; enfin des *Traités de géodésie, d'arpentage et de nivellement*, par M. Puissant.

RAPPORT D'UNE COMMISSION

Composée de MM. Laplace, Guyton, Charles, Vauquelin et Arago, *sur le premier grand Prix de deuxième Classe.*

Les ouvrages que le Jury a particulièrement distingués, dans la section de son rapport dont nous allons entretenir la Classe, sont, dans l'ordre qu'il leur a assigné:

1° La *Base du Système métrique décimal*, ou la *Mesure de l'Arc du Méridien* compris entre Dunkerque et Barcelone.

2°. Le *Traité de l'Art de la Teinture* de M. le comte Berthollet;

3°. Les ouvrages de M. le comte Chaptal sur la *Teinture du coton en rouge* et sur l'*Art de faire le vin*, ainsi que le *Traité général de chimie appliquée aux arts* du même auteur; 4°. enfin, les *Traités de géodésie, d'arpentage et de nivellement* de M. Puissant.

Nous allons présenter successivement à la Classe l'analyse de chacun de ces importans ouvrages.

Base du Système métrique.

Le premier volume de la *Base du Système métrique* renferme les détails de la partie purement géodésique de l'opération. L'auteur présente d'abord dans son discours préliminaire une Notice abrégée des anciennes mesures de la terre, et de savantes recherches sur l'ancienneté de l'idée à laquelle elles ont souvent donné lieu, d'une mesure universelle dont l'original seroit pris dans la nature. M. Delambre donne ensuite l'histoire de la nouvelle opération. Le récit des contrariétés qu'il éprouva conjointement avec M. Méchain, sera bien propre à consoler les astronomes, appelés à faire de semblables travaux, des embarras qui les accompagnent presque toujours. L'auteur passe ensuite aux méthodes d'observations et de calculs, et la meilleure construction des signaux est l'objet de ses premières recherches. On est souvent forcé, par les circonstances, et sur-tout par des raisons d'économie, de renoncer à ceux que la théorie indique comme plus avantageux, et de leur substituer les clochers, les tours et les donjons que présente le pays qu'on parcourt; mais ces signaux incommodes, au centre desquels il est souvent impossible de placer un instrument, nécessitent une foule de corrections que M. Delambre examine successivement; il donne d'abord des formules analytiques très-élégantes, pour tenir compte de l'excentricité de l'instrument et de celle des signaux, soit que les centres de ces derniers soient accessibles ou ne puissent être déterminés que par des procédés géométriques. Les phases des signaux, qui dépendent à la fois de leur forme, de leur position et de celle du soleil, donnent lieu à de nouvelles corrections pour le calcul desquelles l'auteur expose également des méthodes qui lui appartiennent; il explique ensuite la construction des tables très-commodes, à l'aide desquelles on peut toujours calculer la réduction d'un angle à l'horizon, et l'excès sphérique d'un triangle dont les trois côtés sont connus; ces divers procédés, joints au chapitre sur la manière d'observer que renferme cette introduction, forment un type dont il sera désormais dangereux de s'écarter.

Le reste du premier volume renferme les angles des 115 triangles qui joignent Dunkerque à Barcelone. Les 90 premiers triangles sont de M. Delambre, les 25 autres de M. Méchain ; jamais l'excès sphérique déduit du calcul n'a différé de l'observation de 5″, le plus souvent l'erreur est insensible.

Le second volume de la *Méridienne* contient le reste des observations de tout genre et une partie des calculs. Nous n'entrerons dans aucun détail sur la mesure des deux bases, ni sur les précautions sans nombre dont M. Delambre s'est environné pour éviter les plus petites erreurs ; il nous suffira de dire que ce qui confirme la justesse de toutes les opérations, c'est que la base de Perpignan, conclue de celle de Melun par la chaîne de triangles qui les unissent, ne diffère pas de ⅓ de mètre de sa mesure directe, quoique l'intervalle qui les sépare surpasse 700,000 mètres.

La mesure d'une base sert à déterminer la grandeur des côtés de la chaîne principale des triangles ; les observations azimutales font connoître dans quelle direction la *Méridienne* la coupe ; mais ces observations qui nécessitent une connoissance très-précise du temps absolu sont extrêmement délicates. M. Delambre détermine analytiquement les circonstances les plus favorables à leur réussite ; et c'est en se conformant, autant que les localités le permirent, aux règles de sa théorie, que les azimuts de Waten, de Paris, de Bourges, de Carcassonne et de Mont-Jouy, furent déterminés. Leur comparaison, en outre qu'elle présente une vérification importante de toute l'opération, doit répandre un nouveau jour sur la figure de la terre ; car si les parrallèles sont des cercles, les azimuts de Paris, Bourges, etc., doivent pouvoir se déduire par le calcul de celui de Waten. Cette question étoit assez curieuse pour motiver les calculs et les nombreuses observations que l'ouvrage renferme.

De toutes les opérations qui concourent à la détermination de la figure de la terre, les observations de latitude sont celles qui exigent le plus de précautions. M. Delambre donne dans son ouvrage tout ce qui peut servir à bien faire apprécier son travail sous ce rapport ; il examine successivement les erreurs qui peuvent dépendre de la non-verticalité du plan de l'instrument, de l'inclinaison des fils du

micromètre, du parallélisme plus ou moins exact des axes optiques, du niveau, etc.; il expose ensuite les méthodes élégantes qu'il a trouvées, et la construction des tables qu'il en a déduites pour calculer les observations faites au cercle répétiteur; ces méthodes, que tous les astronomes ont adoptées, ont servi aussi à calculer les nombreuses observations de latitude de Dunkerque, de Paris, d'Evaux, de Carcassonne, de Perpignan, de Barcelone et de Mont-Jouy. Cette partie de l'ouvrage, qui se compose de plus de 400 pages in-4°., n'est pas susceptible d'un extrait. Nous aurons également le regret de ne pouvoir présenter à la Classe l'analyse des méthodes ingénieuses dont s'est servi M. Delambre pour le calcul des triangles, et de passer de même sous silence ses nombreux travaux relatifs à la détermination de la constante des réfractions, et les résultats extrêmement curieux qu'il a déduits du nivellement de la partie de la *Méridienne*, qui s'étend de Dunkerque à Barcelone. Nous regrettons encore de ne pouvoir analyser le 3e volume qui n'a point encore paru, quoique imprimé depuis long-temps, mais qui nous a été communiqué à l'occasion de la prolongation de la *Méridienne* en Espagne; on y trouve dans le plus grand détail le calcul de l'arc terrestre du méridien par deux méthodes différentes. L'une, qui nous a paru extrêmement simple, n'est au fond que l'ancienne méthode des perpendiculaires, que M. Delambre a corrigée, des erreurs qui la rendaient insuffisante quand les signaux observés s'écartent considérablement de la *Méridienne*, comme ceux de Formentera et l'observatoire de Greenwich; car M. Delambre a prolongé son arc jusqu'à Londres, comme il a été prolongé d'un autre côté jusqu'aux Baléares; il s'est servi pour cela des triangles du major général Roy qu'il a calculés de nouveau; il y trouvoit le double avantage de rencontrer dans les deux bases de Hounslow-Heath et de Romney-Marsh une vérification précieuse des bases mesurées en France, et de se rendre indépendant de la latitude de Dunkerque, en prenant pour extrémité boréale un observatoire aussi célèbre que celui de Greenwich: nous pouvons annoncer d'avance que le prolongement vers le nord n'a rien changé à la valeur du mètre.

L'extrait qui précède nous paroît suffisant pour motiver l'opinion du Jury, et montrer que l'ouvrage de M. Delambre, que la seule importance

portance de son objet et le grand système auquel il se rattache, auroit pu autoriser à placer au premier rang des applications heureuses qu'on a faites des sciences physiques et mathématiques à la pratique, est en outre très-digne de cette distinction, à cause de la grande exactitude des observations et de l'infinité de calculs qu'elles ont exigés, et que l'auteur a faits lui seul, en entier, et par de nouvelles méthodes qui lui appartiennent. Nous pensons donc que l'Institut doit présenter la *Base du Système métrique* comme l'ouvrage le plus digne du premier grand prix de seconde classe.

Élémens de l'art de la Teinture, *par* M. le comte BERTHOLLET.

CET ouvrage, qui a eu deux éditions, comprend toutes les parties de la teinture.

Les Savans qui avoient écrit sur cette partie de la chimie, avant M. le comte Berthollet, regardoient, excepté Dufay et Bergman, la teinture des étoffes comme une simple application des matières colorantes à leur surface, à la manière d'un vernis.

Dufay et Bergman, et après eux M. le comte Berthollet, ont prouvé, par des faits et par le raisonnement, que la coloration des étoffes en bon teint, étoit la suite d'une véritable combinaison opérée en vertu de l'affinité chimique.

Cette idée fondamentale a porté, dans les opérations de l'art, une lumière qui a permis d'en concevoir mieux les phénomènes, et de rectifier les défauts de la pratique.

La plupart des couleurs ne se combineroient pas aux étoffes, ou n'auroient qu'une existence fugitive, si elles n'y étoient fixées par certaines matières qu'on appelle *mordans*.

Cette partie importante de l'art, sans laquelle les résultats de celui-ci seroient presque toujours vicieux ou incertains, a été traitée d'une manière entièrement nouvelle, et avec les développemens qu'elle exigeoit.

La manière de préparer ces mordans, de les appliquer, et les effets qu'ils produisent, tant sur les couleurs que sur les étoffes, y sont exposés avec beaucoup de clarté et de simplicité.

L'auteur a consacré un article à l'histoire des matières colorantes

les plus importantes, aux moyens d'en reconnoître les qualités et les altérations qu'elles auroient pu éprouver, enfin à la manière dont elles sont affectées par les divers mordans.

Il examine ensuite l'action de l'air et de la lumière sur les couleurs; les résultats de cette action étoient connus depuis long-temps, mais M. Berthollet en a mieux apprécié la cause; il a prouvé qu'elle étoit due à la combinaison de l'oxigène avec les molécules colorantes, déterminée par la présence de la lumière.

Les substances végétales employées en teinture, sous le nom d'*astringens*, étant très-intéressantes par le grand nombre de fonctions qu'elles remplissent dans cet art, M. le comte Berthollet y a apporté une attention particulière, et cette partie est sans contredit plus savamment traitée qu'elle ne l'avoit jamais été.

Après avoir parlé des opérations de la teinture en général, il expose les différences qui existent entre la laine, la soie, le coton et le lin, et décrit les préparations dont ces substances ont besoin pour recevoir les teintures; il fait voir que chacune d'elles s'unit aux couleurs avec plus ou moins de facilité, suivant sa nature et l'espèce de mordant qu'elle a reçu.

La seconde partie de l'ouvrage de M. le comte Berthollet renferme toutes les opérations qui dépendent de la pratique de l'art; l'auteur y rapporte toutes les recettes, procédés et manipulations des meilleurs auteurs qui ont écrit sur la teinture; il discute ces procédés, il y propose souvent des améliorations d'après sa propre expérience.

La théorie de la teinture en noir, celle de la dissolution de l'indigo, dans la cuve dite *au pastel*, et dans la cuve d'Inde, lui doivent toute la clarté et la simplicité qui les distinguent aujourd'hui de ce qu'elles étoient autrefois.

La théorie du blanchîment des toiles et des cotons a reçu aussi de ce savant de grands éclaircissemens; l'emploi de l'acide muriatique oxigéné à cette opération dont il est l'auteur, l'a rendue plus simple et plus prompte.

Avant l'ouvrage de M. le comte Berthollet, tout l'art consistoit dans quelques mémoires sur des parties isolées de la teinture, dans des recettes et manipulations sans liaison, qu'on suivoit par routine, de père en fils, dans les ateliers. M. le comte Berthollet, en comparant,

les unes avec les autres, toutes ces recettes et manipulations, les a discutées et classées; enfin il a soumis aux règles de la physique et de la chimie toutes les opérations de la teinture éparses dans divers ouvrages, et en a formé un corps de doctrine dont les parties sont enchaînées par une théorie basée sur des faits bien avérés.

Sous tous ces rapports, l'ouvrage de M. le comte Berthollet a rendu des services signalés à l'art important et difficile de la teinture; il a fallu beaucoup de courage, de travail et de sagacité, pour entreprendre et achever un pareil ouvrage.

Ouvrages de M. le comte Chaptal.

Le Traité de chimie appliquée aux arts de M. le comte Chaptal a un but important, celui de présenter les principes de la chimie d'une manière claire et simple, et de développer leurs nombreuses applications aux arts utiles; l'empressement avec lequel on a traduit cet ouvrage dans les différens idiomes de l'Europe, est un garant de l'estime dont il a joui dès qu'il a paru.

On doit à M. le comte Chaptal un Traité particulier *sur l'Art de faire le vin;* il y examine d'abord les rapports du raisin avec le sol, le climat, l'exposition et la culture; ensuite il rend compte de la fermentation et des moyens de la diriger de la manière la plus avantageuse; il passe de là aux produits de la fermentation et aux procédés propres à conserver le vin, et à combattre les altérations qu'il peut éprouver; il finit par la description des procédés de l'acétification et de la distillation du vin.

Les principes que M. Chaptal établit, les observations sur lesquelles il les appuie, les méthodes qu'il en déduit ont porté une telle lumière, et se sont répandus si heureusement, que son ouvrage a fait, dans une grande partie de l'Empire, une révolution dans cette partie importante de l'économie rurale.

On doit encore à M. le comte Chaptal l'art de la teinture du coton en rouge d'Andrinople. On n'avoit que des descriptions imparfaites de cet art, l'un de ceux que la chimie a introduits en les perfectionnant; M. Chaptal en a décrit les procédés en chimiste qui cherche à soumettre le résultat des observations à une théorie régulière, et qui

avoit lui-même beaucoup contribué aux perfectionnemens de cette teinture difficile et importante.

Ouvrages de M. Puissant.

La Commission n'a rien à ajouter à l'analyse que le Jury a publiée des ouvrages de M. Puissant; elle les croit d'ailleurs très-dignes de la mention honorable qu'on leur a accordée.

27 août 1810.

Signés, Charles, Guyton-Morveau, Vauquelin, Laplace, F. Arago,

Le Rapport ci-dessus a été adopté par la Classe des Sciences Physiques et Mathématiques dans la séance du 27 août 1810.

Signés, G. Cuvier, secrétaire perpétuel;
Delambre, secrétaire perpétuel.

Deuxième grand Prix de deuxième Classe,

A l'Auteur de l'Ouvrage topographique le plus exact et le mieux exécuté.

RAPPORT DU JURY.

Jamais la topographie n'a été ni plus généralement ni aussi bien cultivée. Les beaux exemples que MM. Cassini ont les premiers donnés en ce genre, ont été suivis et surpassés par l'emploi des instrumens nouveaux, qui ont procuré aux mesures géodésiques une précision dont on ne les auroit pas crues susceptibles.

Plusieurs ouvrages d'un grand mérite ont fixé l'attention du Jury.

Le premier est une *Carte topographique de la Guyenne*, par M. Belleyme. Des cinquante-deux planches qui doivent la com-

poser, trente-huit sont entièrement terminées : l'exécution en paroît fort soignée. Ce travail suppose un nombre immense d'opérations faites sur le terrain et des calculs non moins longs. Le mémoire joint aux cartes ne dit pas de quels instrumens on s'est servi, ni quelles méthodes de calcul ont été employées aux réductions; mais l'époque où ces opérations ont été commencées, paroît antérieure à celle où une révolution s'est opérée dans l'art topographique. Ainsi les observations et les calculs n'ont pu donner aux triangles fondamentaux toute la précision qu'on sait y mettre et qu'on y exige aujourd'hui. A la vérité, quelques personnes pensent que la précision rigoureuse, nécessaire dans la mesure des degrés pour bien déterminer la figure et la grandeur de la terre, ne doit pas être aussi strictement exigée dans la construction des cartes, où, quelque grande que soit l'échelle, les erreurs des procédés anciens sont toujours insensibles. Ainsi, quand cette précision ne se trouveroit pas dans la carte de M. Belleyme, il n'en auroit pas moins atteint le but qu'il se proposoit, et qui se bornoit à donner, du terrain qu'il avoit à décrire, une figure exacte, où toutes les parties fussent en rapport entre elles comme dans la nature, et qui pût guider le Gouvernement et l'administration dans les travaux qu'on voudra ordonner. Or le préfet du département atteste que la division des arrondissemens est parfaite, et les limites bien marquées; que les lignes tracées par l'auteur ont été reconnues très-exactes par les ingénieurs du cadastre. Il en résulte que la carte de M. Belleyme présente un travail très-estimable, très-utile, et digne d'un prix, si elle n'étoit en concurrence avec des travaux plus récens, et qui paroissent remplir mieux encore les intentions exprimées dans le décret qui accorde un prix à l'ouvrage topographique *le plus exact et le mieux exécuté.*

Ces derniers travaux ont tous été exécutés par les ingénieurs du dépôt de la guerre, avec les instrumens et les méthodes indiqués dans le Mémorial topographique, où l'on a rassemblé tous les préceptes tirés de la description de la méridienne.

Tous ces ouvrages, exécutés avec les mêmes moyens et sur un même plan, auroient tous la même perfection, si les circonstances eussent été les mêmes pour tous. La *Carte d'Egypte* est fondée sur quarante-deux points déterminés astronomiquement par M. Nouet; les latitudes ont été observées au cercle répétiteur. La guerre n'a pas permis de donner à la partie trigonométrique la précision ni les développemens qu'elle auroit reçus dans des temps plus tranquilles. On distinguera pourtant la *Carte du Caire et de ses environs*, établie sur un nouveau réseau trigonométrique de quatre-vingt-dix points, gravée en 49 feuilles, sous la direction de M. Jacotin.

La *Carte de Souabe* a été levée par M. Épailly, qui s'est servi de sextans et de théodolites. Il a joint son travail à la Méridienne de France par les triangles de Cassini entre Paris et Strasbourg; il a mis dans les détails toute l'exactitude que les circonstances ont permises : la gravure en est avancée.

La *Carte de Bavière*, par M. Bonne, est fondée sur une grande base : la latitude et les azimuts ont été observés par M. Henry, à Munich; à Hohenstein, par M. Bonne; et à Ratisbonne, par M. Brousseau. Les triangles de second ordre sont dus aux ingénieurs Bavarois : la gravure est commencée.

MM. Puissant et Moynet ont fait les premiers triangles pour la *Carte d'Italie*, liée par ce dernier aux bases mesurées plus anciennement par Beccaria, Boscovich et Oriani. Tous les points ont été rapportés à une méridienne et à une perpendiculaire. L'exécution de la Carte a été confiée à M. Brossier.

Les mêmes ingénieurs ont été chargés de déterminer la position de l'île d'Elbe ; ils ont couvert cette île de triangles qui se joignent à ceux que M. Tranchot avoit mesurés pour la jonction de la Corse à l'Italie. C'est dans cette opération de l'île d'Elbe, que M. Puissant a pris tous les exemples qu'il a rapportés dans son Traité de gédéosie et de topographie. Le plan en relief a été exécuté sur une échelle d'un vingt-millième.

Des triangles du premier ordre formés par M. Nouet s'étendent sur les deux tiers de la Savoie, et seront conduits jusqu'à la méridienne de France ; il n'y a point encore de triangles du second ordre.

L'an 11 a vu commencer une *Carte des champs de bataille du Piémont ;* M. Martinet a profité de travaux antérieurs et s'est attaché principalement à bien marquer le relief du terrain.

En l'an 12, M. Épailly a couvert de triangles tout le pays depuis l'Elbe jusqu'à la Hollande, et depuis la mer jusqu'à Cassel ; les détails avoient été déjà levés fort régulièrement.

Pour la *Carte de l'Helvétie*, M. Henry a porté ses triangles du Mont-Tonnerre à Genève et Berne, d'une part ; et, de l'autre, de Strasbourg jusqu'à Munich. Il a mesuré près d'Ensiheim une très-longue base avec les règles de platine qui ont servi à la description de la méridienne ; il l'a comparée à celles de *Cassini*, *Trallès* et *Bonne*. Ces opérations devoient servir à tracer la perpendiculaire de Strasbourg, qui auroit traversé la France dans sa plus grande largeur : la guerre a fait interrompre ce grand et beau travail. M. Henry continue en Allemagne ses triangles, qn'il veut conduire jusqu'à l'Observatoire de Gotha.

Il nous reste à parler de la *Carte des quatre départemens réunis de la rive gauche du Rhin.*

Cette Carte est appuyée, du côté de Dunkerque, sur les premiers triangles de la nouvelle méridienne; et, de l'autre, sur la base d'Ensisheim près de Colmar. Cette chaîne de triangles principaux, formée en grande partie par M. Tranchot, est de trente-sept triangles bien conditionnés, et comparables à ce qui s'est fait de mieux en ce genre.

M. Tranchot, qui a pris une part très-active à la mesure des bases de Melun et de Perpignan, a observé, pour sa Carte, une latitude et des azimuts, au signal de Luisberg.

Les triangles du second ordre ont été mesurés avec de grands cercles répétiteurs.

Les levées se font par bandes uniformes; elles ont pour bases des points trigonométriques très-multipliés qui sont rapportés à la méridienne et à la perpendiculaire de Paris; les détails en sont faits à la planchette, et quelquefois à la boussole. Le tout est figuré avec le plus grand soin, d'après les systèmes des lignes de plus grande pente; on y a joint toutes les cotes de hauteur qui dérivent tant des triangles que d'opérations particulières. Tout ce que le terrain offre de remarquable est indiqué par des signes géologiques; chaque bande a été soumise à des vérifications exactes, et des cahiers statistiques achèvent de donner la connoissance la plus parfaite du pays.

Enfin cet ouvrage, le plus complet qui jamais ait été exécuté, présente dans toutes ses parties toute la perfection dont chacune est susceptible; et c'est ce qui le distingue de tous ceux dont il vient d'être fait mention. C'est donc la *Carte des quatre départemens réunis de la rive gauche du Rhin*, levée par M. le colonel Tranchot, aidé de MM. les capitaines Maissiat et Pierrepont, que le Jury croit devoir proposer comme

l'ouvrage

l'ouvrage topographique *le plus exact et le mieux exécuté.*

Une seule raison pouvoit arrêter le Jury : aucun des ouvrages topographiques présentés au concours n'a été jusqu'ici entièrement terminé; aucun n'a reçu toute la publicité que le premier décret exige comme une condition indispensable. La *Carte de la Guyenne*, par M. Belleyme, est celle qui approche le plus de la condition prescrite ; mais on peut dire que les grands ouvrages de ce genre, dont le Gouvernement seul a besoin, que lui seul a le droit et les moyens de faire exécuter, et qui, par leur nature, ne peuvent jamais être bien répandus, sont censés avoir la publicité dont ils sont susceptibles, dès l'instant qu'ils ont atteint le but que l'on se proposoit spécialement, et que les administrations militaires ou civiles en sont mises en possession. Cette question ne peut être décidée que par l'auguste fondateur du prix.

Une seule Carte joint une entière publicité à une exécution parfaitement soignée, c'est celle *des Chasses :* il est à croire que l'exactitude répond au fini de la gravure, mais la partie la plus considérable est antérieure à l'époque du concours; et, quelle que soit la beauté du travail, cette Carte ne peut, pour l'importance de l'objet, entrer en concurrence avec aucune de celles dont on vient de parler.

Un ouvrage d'un genre différent a été présenté au concours pour le prix de topographie ; c'est la collection faite par M. Bagetti, de *Dessins topographiques représentant la vue perspective de tous les lieux qui ont servi de théâtre aux batailles de l'armée d'Italie et de l'armée de réserve.* Ces dessins sont réunis au dépôt de la guerre, où plusieurs membres du Jury les ont vus ; mais quel que puisse être leur mérite pittoresque, et quoiqu'ils offrent un complément intéressant à la Carte d'Italie, le Jury les a considérés comme un ouvrage

d'un genre mixte, qui n'appartient entièrement ni à la peinture ni à la topographie, et qui ne peut se rapporter assez exactement à aucune des divisions du décret impérial sur les prix décennaux.

RAPPORT D'UNE COMMISSION

Composée de MM. Carnot, Cassini et Buache, *sur le deuxième grand Prix de deuxième Classe, à l'Auteur de l'Ouvrage topographique le plus exact et le mieux exécuté.*

Le Jury a présenté dans son rapport une analyse très-satisfaisante des ouvrages topographiques. Nous ne pouvons que partager son opinion sur le mérite de ces ouvrages, et applaudir aux éloges qu'il leur a donnés. Nous nous bornerons en conséquence à vous soumettre quelques observations qui auroient échappées à l'attention du Jury, et que de nonveaux renseignemens nous ont procurées.

Le premier ouvrage mentionné dans le rapport du Jury est une Carte topographique de la Guyenne, par M. Belleyme, composée de 52 planches, dont 38 sont entièrement terminées, et le reste est entre les mains des graveurs. Le Jury en a trouvé l'exécution fort soignée : il remarque aussi qne ce travail suppose un nombre immense d'opérations faites sur le terrain et des calculs non moins longs ; mais l'époque où ces opérations ont été commencées étant antérieure à celle où l'on a fait usage des instrumens et des méthodes employés dans la description de la nouvelle méridienne, il présume que les observations et les calculs n'ont pu donner aux triangles fondamentaux toute la précision qu'on sait y mettre et qu'on exige aujourd'hui. Il observe néanmoins que quand cette précision ne se trouveroit pas dans la Carte de M. Belleyme, il n'en auroit pas moins atteint le but qu'il se proposoit, et qui se bornoit à donner du terrain qu'il avoit à décrire, une figure exacte où toutes les parties fussent en rapport entre elles comme dans la nature, et qui pût guider le Gouvernement et l'Administration dans les travaux qu'on voudra ordonner. Le Jury cite à l'appui de son opi-

nion le témoignage du préfet du département et des ingénieurs du cadastre qui attestent l'exactitude de cette Carte, et il termine par dire qu'elle présente un travail très-estimable, très-utile et digne d'un prix, si elle n'étoit en concurrence avec des travaux plus récens, et qui paroissent remplir mieux encore les intentions exprimées dans le décret qui accorde un prix à l'ouvrage topographique le plus exact et le mieux exécuté.

A ce rapport avantageux que présente le Jury, nous croyons devoir ajouter un précis historique de cette Carte, d'après lequel on pourra la juger avec plus de certitude. Elle devoit être exécutée par les entrepreneurs de la Carte générale de la France; mais les intendans de la province désirant la faire lever sur une échelle beaucoup plus grande que celle de la Carte générale, voulant de plus qu'elle présentât de grands détails topographiques relatifs aux vues particulières de leur administration, convinrent avec les auteurs de la Carte de France de la faire lever à part, mais en se servant de toutes les bases, en suivant le même système et les mêmes opérations géodésiques que ceux qui étoient adoptés pour la Carte générale.

Les grands triangles fondamentaux de la Carte de Guyenne sont donc les mêmes que ceux de la Carte de France; ils ont été mesurés par MM. Cassini et Maraldi avec des quarts de cercle de deux pieds et demi et trois pieds de rayon: la précision de tels instrumens pour la mesure des angles est plus que suffisante pour ce genre de travail. Les triangles secondaires ont été mesurés avec des graphomètres à lunettes, suffisant encore pour ces opérations, et tous les détails levés à la planchette avec tout le soin possible. On ne peut douter que cette Carte n'ait toute la précision géométrique requise et suffisante pour son objet.

La réduction qui en a été faite à l'échelle de la Carte générale de la France a paru successivement avec ce grand ouvrage dont elle fait partie, et on a déjà pu juger de son exactitude: la Carte originale auroit été terminée et publiée entièrement, si la révolution n'en avoit pas arrêté la gravure. Ce travail a été repris en vertu d'un décret impérial du 15 germinal an 12, qui en ordonne la continuation et la publication.

On voit par cet exposé que la Carte de Guyenne mérite tous les éloges

que le Jury a cru devoir lui donner, malgré les doutes qu'il pouvoit avoir sur la précision de la partie géométrique. Nous ajouterons que M. Belleyme a été un des premiers ingénieurs employés à la levée de cette Carte, qu'il en a eu ensuite la direction, et que la rédaction d'un travail aussi immense lui appartient toute entière. C'est, dans notre opinion, un mérite de plus à attribuer à la Carte de Guyenne, par la raison qu'un chef-d'œuvre n'est jamais l'ouvrage de plusieurs.

Les autres Cartes présentées au concours sont des travaux du dépôt de la guerre, exécutées pour la plupart sur le même plan, et avec les mêmes moyens. Pour en donner une juste idée, il nous suffira de rapporter ici ce qui a été dit par le Jury au sujet de la Carte des quatre départemens réunis sur la rive gauche du Rhin.

Cette Carte s'exécute sous la direction de M. Tranchot, connu par ses travaux sur l'île de Corse et la part qu'il a prise aux opérations de la méridienne. Elle a pour base une chaîne de grands triangles appuyée du côté de Dunkerque sur les premiers triangles de la nouvelle méridienne, et de l'autre sur la base d'Ensisheim, près de Colmar. Ces triangles principaux, dont la majeure partie est formée par M. Tranchot, sont au nombre de 37, tous bien conditionnés et comparables à ce qui s'est fait de mieux en ce genre. Les triangles secondaires ont été mesurés avec de grands cercles répétiteurs : les levées se font par bandes uniformes ; elles ont pour bases des points trigonométriques très-multipliés qui sont rapportés à la méridienne et à la perpendiculaire de Paris : les détails en sont faits à la planchette, et quelquefois à la boussole ; le tout est figuré avec le plus grand soin, d'après les systèmes des lignes de plus grandes pentes. On y a joint les cotes de hauteurs qui dérivent tant des triangles que d'opérations particulières. Tout ce que le terrain offre de remarquable est indiqué par des signes géologiques : chaque bande a été soumise à des vérifications exactes, et des cahiers statistiques achèvent de donner la connoissance la plus parfaite du pays.

Tels sont les moyens employés dans l'exécution de la Carte des quatre départemens réunis. Nous avons vu et admiré la belle topographie de cette Carte dans les dessins de la moitié de l'ouvrage qui est déjà terminé, et nous pouvons dire avec le Jury que c'est l'ouvrage le plus complet qui ait jamais été exécuté, qu'il présente dans toutes ses

parties toute la perfection dont chacune est suceptible. Il seroit à désirer que le reste da la Carte fût exécuté avec la même perfection, et que le tout fût gravé sur la même échelle que celle des dessins que nous avons vus, pour ne rien perdre de la beauté des détails, et pouvoir la présenter comme le modèle des travaux de ce genre.

Les autres ouvrages exécutés d'après les mêmes principes, et qui auroient la même perfection si les circonstances avoient été les mêmes, sont, 1° la Carte de Souabe par M. Epailly, qui est entièrement terminée et dont la gravure est avancée; 2° la Carte de Bavière par M. Bonne, qui est également terminée et dont la gravure est commencée; 3° la Carte de l'Isle-d'Elbe, par MM. Puissant et Moynet, dont on a fait un relief exact et que l'on grave en ce moment; 4° une carte des champs de bataille du Piémont par M. Martinet, qui s'est attaché à bien exprimer le relief du terrain; 5° la Carte de l'Helvétie, dont les triangles sont faits en partie par M. Henri.

Vos commissaires ne peuvent donner sur ces différens ouvrages qui ne sont point publiés des détails bien positifs, et ils se bornent à dire que ce sont des travaux récens, exécutés avec les instrumens et les méthodes indiqués dans le Mémorial topographique publié par le dépôt de la guerre.

Il nous reste à parler de deux grands ouvrages que ce même dépôt vient de terminer entièrement, qui sont la Carte d'Egypte en 49 feuilles et la Carte des chasses en 12 feuilles. Le Jury les a justement appréciés, et nous ne pouvons que partager son opinion. Il observe, à l'égard de la Carte d'Egypte, que les latitudes et longitudes d'un assez grand nombre de points ont été déterminées astronomiquement par M. Nouet; mais que la guerre n'a pas permis de donner à la partie trigonométrique la précision ni les développemens qu'elle auroit reçus dans des temps plus tranquilles.

A l'égard de la Carte des chasses dont la délicatesse et le fini de la gravure pourroient séduire, le Jury déclare que, quelle que soit la beauté de ce travail, et en lui supposant toute l'exactitude possible, cette Carte ne peut, pour l'importance de l'objet, entrer en concurrence avec aucune de celles dont on a parlé.

Nous ne pouvons nous refuser à rendre ici un juste hommage à la perfection des ouvrages de topographie qui ont été exposés sous nos

yeux au dépôt de la guerre, et qui nous ont donné lieu d'admirer dans cet établissement la fondation d'une école géographique parfaitement organisée sous tous les rapports. Cette école ne peut manquer de produire de véritables chefs-d'œuvre et de porter désormais la géographie et la topographie au plus haut degré de perfection. Les grands moyens qui sont à la disposition du dépôt de la guerre ne permettent plus aucune concurrence avec lui, et ne peuvent qu'exciter chez l'étranger une noble émulation utile aux progrès des connoissances.

Le Jury a justement apprécié le mérite des ouvrages du concours, et la Carte des quatre départemens réunis sur la rive gauche du Rhin est l'ouvrage qu'il présente comme le plus digne du prix. Nous ne pouvons que souscrire à son opinion. Mais ici se présente une difficulté qui nous arrête comme elle avoit arrêté le Jury, et que nous devons soumettre à votre sagesse : c'est le défaut de la publicité que le décret exige comme une condition indispensable. Le Jury observe bien qu'on peut dire que les grands ouvrages de ce genre, dont le Gouvernement seul a besoin, que lui seul a le droit et les moyens de faire exécuter, et qui, par leur nature, ne peuvent jamais être bien répandus, sont censés avoir la publicité dont ils sont susceptibles, dès l'instant qu'ils ont atteint le but qu'on se proposoit spécialement, et que les administrations militaires et civiles en sont mises en possession ; néanmoins, peu satisfait de cette interprétation, il s'arrête en disant que cette question ne peut être décidée que par l'auguste fondateur du prix.

Rien n'impose à vos commissaires le devoir de prendre un parti dans cette question. Ils sont chargés simplement d'analyser les ouvrages admis au concours, et d'en faire voir les beautés ou les défauts.

Ils pensent, comme le Jury, que la Carte de la Guyenne satisfait mieux à la condition de la publicité et qu'elle est digne d'un prix ; ils trouvent que la Carte des quatre départemens en est encore plus digne, mais que l'exécution en est beaucoup moins avancée ; que cette Carte n'est encore connue que du Gouvernement et de l'administration à laquelle elle est spécialement destinée, et que la gravure n'en est pas commencée.

La question est éclaircie, tout ce qu'on peut dire de part et d'autre est écrit et n'éprouve aucune contradiction, Le Législateur a seul le

droit de la décider. Le Jury avoit des propositions à faire, il les a faites. La Classe avoit une opinion à manifester et à motiver. Là se borne sa mission; et elle l'aura remplie si elle déclare, comme le font les commissaires, qu'elle partage entièrement et sans aucune restriction l'opinion du Jury.

Signés, BUACHE, CASSINI, CARNOT.

Le Rapport ci-dessus a été adopté par la Classe des Sciences Physiques et Mathématiques de l'Institut de France, dans la séance du 27 août 1810.

Signés, G. CUVIER, secrétaire perpétuel;
DELAMBRE, secrétaire perpétuel.

INSTITUT DE FRANCE.

RAPPORT

DE LA CLASSE
DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISES,

A SA MAJESTÉ
L'EMPEREUR ET ROI,

Sur les Prix décennaux;

PRÉCÉDÉ

DU RAPPORT DU JURY.

CLASSE

DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISES.

Grand Prix de première Classe,

A l'Auteur du meilleur Poème épique.

RAPPORT DU JURY.

Un poème épique est généralement regardé comme le chef-d'œuvre du talent poétique : importance dans le sujet, invention dans le plan, intérêt dans l'action, variété dans les incidens, perfection de style dans l'exécution ; voilà ce qu'on demande au poète épique. Celui qui auroit publié un ouvrage où ces conditions seroient remplies, attireroit si fortement l'attention de tous les amis des lettres, et élèveroit en sa faveur un mouvement si général, que le Jury, prévenu d'avance, n'auroit plus qu'à examiner si l'opinion publique n'a pas été égarée par quelque illusion, ce qui lui arrive quelquefois, et si ce premier mouvement n'est pas susceptible d'être modifié par un examen plus attentif, fondé sur les principes sévères de la raison et du goût.

Le travail du Jury sur cet objet du concours lui offrira malheureusement peu de difficultés. Aucun poème épique, publié depuis dix ans, ne lui est annoncé et recommandé par la

voix publique. Trois seulement lui ont paru mériter quelque attention : *Charles Martel*, ou *la France délivrée des Sarrasins*, par M. de Saint-Marcel ; *Oreste*, par M. Dumesnil ; *la Bataille d'Hastings* ou *l'Angleterre conquise*, par M. Dorion. Les deux premiers ont été jugés trop foibles d'invention, trop défectueux dans la conduite, trop dépourvus de couleur, de mouvement et de poésie dans le style, pour être soumis à une analyse détaillée et à une discussion sérieuse.

Bataille d'Hastings.

La Bataille d'Hastings a mérité un examen plus détaillé. Une seule bataille fait le sujet de ce poème ; mais cette bataille a décidé du sort d'une nation : ainsi le sujet a de la grandeur, mais il étoit peu susceptible de l'intérêt et de la variété qu'exige un long poème. Les incidens épisodiques que l'auteur y a introduits n'ont pu suppléer à l'aridité du fonds ; il n'a pu créer une machine vraiment épique.

Voltaire a dit que l'épopée ne pouvoit se passer de merveilleux, et la *Henriade* elle-même en est la preuve. C'est là l'écueil où sont venus échouer tous les écrivains, qui, depuis, ont essayé de faire des poèmes épiques. Voltaire avoit peut-être trouvé le seul genre de merveilleux qui pût s'accorder avec nos mœurs et nos opinions ; et il en a fait, en quelques occasions, un usage très-heureux, quoique d'un effet bien foible, comparé à celui qui résultoit de la mythologie ancienne pour les Grecs et pour les Romains ; comparé même à l'effet que pouvoient produire la féerie et la magie dans les poèmes de l'*Arioste* et du *Tasse*, parce qu'alors ces fables trouvoient encore dans la croyance populaire cette sorte de vraisemblance, suffisante pour en autoriser l'emploi lorsque le charme de la poésie s'y joint pour en déguiser l'absurdité.

M. Dorion semble avoir voulu prouver, contre l'auteur de

l'*Art poétique*, qu'on pouvoit faire agir *Dieu*, *ses saints et ses prophètes*,

Comme ces dieux éclos du cerveau des poètes.

Si cela est possible, ce n'est pas du moins comme l'auteur s'y est pris. Son merveilleux manque de dignité et d'effet poétique; il blesse à la fois la raison et les idées religieuses; il nous présente un ange protecteur d'Albion, qui se ligue avec les démons pour combattre S. Michel, l'ange protecteur des Normands, et qui, succombant à la fin, devient démon lui-même. Voltaire avoit fait combattre aussi S. George et S. Denis, mais ce n'étoit pas dans un poème héroïque.

Il y a dans cet ouvrage plusieurs imitations de poèmes anciens, et quelques-unes sont heureuses. L'auteur prête à plusieurs de ses personnages des discours qui ont de la noblesse et de l'énergie; mais ce qui manque essentiellement dans cet ouvrage, c'est la couleur épique, c'est la poésie de style; c'est sur-tout cette variété dans la coupe du vers, si nécessaire pour corriger l'espèce de monotonie qui résulte d'une longue suite de vers alexandrins. Ce n'est pas que M. Dorion ne se permette souvent de briser son vers d'une manière inusitée, mais rarement d'une manière heureuse et qui satisfasse l'oreille.

Ce poème offre de l'élévation dans les idées, un esprit sage et éclairé, et, en plusieurs endroits, un talent pour la poésie qui semble n'avoir besoin que d'être plus exercé : mais ce mérite est déparé par des défauts trop graves et trop nombreux de composition et de style.

Le Jury ne trouve donc aucun poème épique, publié depuis dix ans, qui lui paroisse digne d'être proposé pour le Prix.

Cette décision a donné lieu à quelques réflexions, que le Jury croit devoir soumettre à la sagesse de VOTRE MAJESTÉ.

Il a pensé que la disposition du décret qui concerne le

poème épique étoit susceptible d'une modification, qui, sans contrarier en rien l'objet principal de cette disposition, ne feroit qu'en étendre le bienfait, et produiroit un résultat plus favorable aux vues du concours, et en même temps plus honorable pour notre littérature.

Dans le beau siècle de la poésie française, on ne vit paroître que quelques essais informes d'épopée. Un homme d'esprit en conclut que les Français n'avoient pas la tête épique; mais cette conclusion étoit peu réfléchie. Corneille, Racine, Voltaire, Jean-Baptiste Rousseau, ont produit des exemples nombreux de tous les genres de beautés poétiques qui appartiennent à l'épopée.

Voltaire a vengé, à cet égard, la gloire nationale : quoiqu'on ne puisse se dissimuler que la *Henriade* ne laisse beaucoup à désirer, et ne soit restée au-dessous de l'*Iliade*, de l'*Énéide* et de la *Jérusalem délivrée*, cependant, depuis près de cent ans qu'elle a été publiée, aucun autre poème épique n'est venu lui disputer la palme. N'est-il pas naturel d'en conclure qu'il y a dans notre langue, dans notre goût, peut-être dans nos mœurs, quelque obstacle presque invincible qui empêche que ce genre de composition ne soit cultivé parmi nous avec plus de succès? Il est sans doute possible, mais est-il probable, qu'un autre concours soit plus heureux.

Le Jury pense qu'une excellente traduction en vers de l'*Iliade*, de l'*Odyssée*, de l'*Énéide*, ou même de la *Jérusalem délivrée* ou du *Paradis perdu*, étoit l'ouvrage de poésie qui approchoit le plus du genre de talent et de l'étendue de travail qu'exigeoit l'épopée. La disposition de votre décret, Sire, ayant pour principal objet d'exciter le talent poétique à s'élever à ce que l'art offre de plus grand, de plus intéressant et de plus difficile, ce but se trouveroit atteint dans une compo-

sition qui transporteroit dans notre langue, avec tout le charme de la poésie, les beautés de ces poèmes immortels, que le temps a consacrés, et dont la jouissance est interdite à tous ceux qui ne sont pas versés dans les langues où ils ont été composés. C'est donc réellement enrichir la nation d'un poème épique que de lui donner une belle traduction d'un de ces poèmes: telle est l'opinion des nations éclairées; Pope doit peut-être la plus grande partie de sa célébrité à sa traduction de l'*Iliade*.

Sans doute, l'invention du sujet et de l'action d'un poème est un mérite essentiel, qui donne à la composition originale une supériorité que rien ne peut balancer; mais ce mérite de l'invention tient à un don de la Nature que les plus séduisantes récompenses ne peuvent pas créer. Il semble donc que l'encouragement, pour avoir son effet le plus efficace, doit s'appliquer spécialement aux parties de l'art qui peuvent s'acquérir et se perfectionner par l'étude, la réflexion et le temps.

Le traducteur d'un poète éprouve des difficultés de plus d'un genre, que n'a point connues l'écrivain original. Il est obligé de chercher l'expression juste de l'idée qu'il n'a pas conçue et du sentiment qu'il n'a pas éprouvé; et il est presque impossible de le faire avec cette liberté et cette chaleur qui n'appartiennent qu'à l'écrivain en qui la pensée naît presque toujours avec le signe qui en est l'image.

Le traducteur cherche à rendre des expressions, des figures, des tours qui sont propres à la langue du poème qu'il traduit, et qui n'ont pas de parfaits équivalens dans la sienne. C'est un autre genre de difficultés que peuvent seuls concevoir ceux qui ont réfléchi sur le caractère des différens idiomes.

L'écrivain qui parvient heureusement à vaincre de tels obstacles, donne non seulement une preuve d'un talent très-

rare, mais il rend encore un service signalé à sa langue, en l'enrichissant de formes, d'images et d'expressions nouvelles.

Notre langue, en s'étendant et se perfectionnant par l'usage, a donné aux poètes qui ont eu assez de talent pour profiter de cet avantage, plus de facilité pour traduire en vers plusieurs beaux poèmes de l'antiquité; et ces traductions, à leur tour, ont contribué à enrichir la langue.

D'autres considérations pourroient concourir encore à faire sentir l'importance d'encourager, par une distinction particulière, ce genre de travail. Le décret n'offre qu'une disposition qui puisse lui être appliquée; c'est celle qui assigne un Prix de seconde Classe aux meilleures traductions en vers des poètes anciens. Le Jury prend la liberté de représenter à Votre Majesté que ces récompenses d'un ordre inférieur, sagement appropriées aux ouvrages qui supposent un talent moins rare, qui exigent moins de travail, et dont le résultat est moins important, ne paroissent pas proportionnées à l'importance et à l'étendue du travail qu'exige la traduction en vers d'un poème épique. De grands Prix de première Classe sont destinés, et certes avec justice, aux auteurs de la meilleure tragédie ou de la meilleure comédie; mais, à juger de la difficulté du travail par la rareté du succès, l'expérience prouve qu'il y a eu en tout temps des écrivains en état de composer des comédies et des tragédies dignes d'être applaudies au théâtre, tandis que nous n'avons encore qu'un très-petit nombre de traductions en vers de poèmes épiques, dignes de l'estime des gens de lettres.

Si ces réflexions du Jury obtenoient l'approbation de Votre Majesté, il prendroit la liberté de lui proposer d'étendre la disposition qui accorde un Prix au meilleur poème épique, en ajoutant que, dans le cas où aucun ouvrage de ce genre

ne paroîtroit digne d'être couronné, le Prix seroit accordé à la meilleure traduction en vers d'un poëme épique, écrit dans une langue ancienne ou moderne. Dans cette hypothèse, le Jury présente à VOTRE MAJESTÉ, comme digne de concourir à ce nouveau Prix, la traduction de l'*Enéide*, par M. Delille, celle du même poëme, par M. Gaston, et celle du *Paradis perdu* de Milton, par M. Delille encore; il y joindroit une traduction nouvelle de l'*Iliade d'Homère*, si cet estimable ouvrage n'avoit pas été publié peu de temps après la clôture du concours.

Des deux traductions de l'*Enéide*, celle de M. Delille paroît écrite avec plus de liberté dans le mouvement général, plus de variété dans le ton et la couleur poétique, plus de morceaux où les beautés de l'original sont heureusement rendues ou adroitement suppléées; mais on est obligé de convenir que cet ouvrage n'est pas exempt de reproches. C'est peut-être le plus négligé de ceux qu'a publiés M. Delille. On y retrouve tout l'éclat de sa poésie, mais avec des négligences qui prouvent la lassitude plus que l'impuissance du talent. Les défauts essentiels sont d'avoir omis quelquefois des nuances d'expression ou des idées accessoires dont l'effet est à regretter; d'avoir plus souvent encore dénaturé l'élégante précision de son modèle, en employant plusieurs vers à rendre ce que Virgile exprime en beaucoup moins d'espace; d'avoir enfin ajouté aux idées de l'original, des idées et des images qui n'ont pas assez la couleur antique, et sur-tout celle de Virgile.

Traduction de l'*Enéide*, par M. Delille.

De telles imperfections dans la traduction d'un poëme de Virgile ne peuvent être effacées par les grandes beautés qui sont semées dans celle de M. Delille, et ne permettent pas de la citer comme un modèle. Le Jury a dû, pour l'intérêt du

goût, insister avec sévérité sur cet objet. M. Delille, comme tous les écrivains d'un talent supérieur et d'une réputation brillante, a produit une école; et les élèves, toujours plus prompts à imiter les défauts que les beautés de leur modèle, pourroient s'autoriser d'un si grand exemple pour se permettre les mêmes écarts. Tant de causes semblent déjà concourir à la corruption du goût, qu'il importe de ne pas les multiplier.

Traduction de l'*Énéide*, par M. Gaston.

La traduction de l'*Énéide*, par M Gaston, est un ouvrage très-estimable; la versification en est, en général, soignée et de bon goût.

Beaucoup d'endroits de l'original sont rendus avec fidélité, et même avec élégance: mais la poésie n'a ni l'éclat, ni la grâce, ni la précision qui distinguent celle de Virgile; le ton en est sec et monotone; et les premiers chants semblent avoir été plus négligés que les autres. Un plus grand défaut encore dépare cette traduction: l'auteur y intervertit trop souvent l'ordre et la gradation que Virgile a mis dans le développement de ses idées; et Virgile est le poète du monde qui permet le moins une telle liberté.

Traduction du *Paradis perdu*.

On retrouve tout l'éclat du talent de M. Delille dans la traduction du *Paradis perdu*, quoique l'auteur l'ait commencée dans un âge déjà avancé, et qu'il l'ait achevée dans l'espace d'une année. C'est un ouvrage fait de verve, plein de chaleur et de mouvement, semé partout de beaux vers et de longs passages d'une couleur brillante. Il faut convenir, en même temps, qu'en plusieurs endroits il se ressent de la précipitation du travail, et que le sens du texte n'est pas toujours rendu avec une rigoureuse fidélité. Mais en considérant que l'auteur étoit privé de la vue lorsqu'il l'a composé, qu'il ne pouvoit avoir sous les yeux l'original qu'il traduisoit, toutes les fois qu'il

qu'il en auroit eu besoin, et qu'il lui étoit bien difficile d'y suppléer en se le faisant lire, loin d'être étonné de ce qui manque à cet ouvrage, on doit admirer le mérite extraordinaire qui s'y trouve.

On a trouvé la traduction de *Milton* très-supérieure à celle de *Virgile*: il faut en rechercher la principale cause dans la différence des idiomes. Nos langues modernes sont bien foibles et bien pauvres en comparaison de la langue latine; au lieu que la langue anglaise a avec la nôtre une analogie bien plus rapprochée, et qui rend beaucoup plus facile le transport des idées, des images et des tours, de l'une dans l'autre.

Le texte littéral du décret ne permet pas au Jury de proposer une des traductions dont il vient de rendre compte, comme ayant droit au Prix spécialement destiné au meilleur poème épique; mais il pense que le mérite si rare d'avoir produit, dans la période du concours, deux ouvrages tels que la traduction en vers de l'*Énéide* et du *Paradis perdu*, donne à l'auteur un titre légitime à quelque distinction particulière, et il soumet à cet égard son opinion à la sagesse de Votre Majesté.

Grand Prix de première Classe,

A l'Auteur de la meilleure Tragédie représentée sur nos grands Théâtres.

RAPPORT DU JURY.

Les tragédies représentées sur le Théâtre français sont au nombre de six, que le Jury va rappeler à l'attention de Votre Majesté, suivant l'ordre de leur représentation.

Étéocle et Polynice.

Étéocle et Polynice, tragédie en cinq actes, par M. *Legouvé*, jouée en l'an 8, a eu dix représentations. On y trouve des situations dramatiques et le bon goût de style qui distingue cet écrivain : mais ce sujet, où Racine a échoué, et que Boileau semble avoir réprouvé, paroît peu favorable à la tragédie; et, quoique M. Legouvé l'ait traité sur un plan plus heureux, l'intérêt en est foible, et l'effet plus triste qu'intéressant.

La pièce n'a pas été reprise.

Les Templiers.

Les Templiers, tragédie en cinq actes, par M. Raynouard, a eu trente-cinq représentations. Reprise plusieurs fois, cette pièce a constamment attiré l'affluence et obtenu les mêmes applaudissemens. Ce genre de succès, qui suppose un mérite réel quand il se soutient après des épreuves faites à divers intervalles, a dû, ce semble, être pris en considération par le Jury; car l'effet de la représentation est le but essentiel de tout ouvrage dramatique. Cependant, comme il y a des exemples de grands succès au théâtre produits par des circonstances momentanées, par le talent d'un acteur, ou par des illusions que le temps détruit à la longue, c'est le droit et le devoir du Jury d'examiner si les suffrages et l'approbation du Public se trouvent justifiés par l'application des principes éternels du goût et de la raison.

Une autre observation plus générale guidera encore le Jury dans l'examen et l'approbation du mérite respectif des ouvrages dont il va rendre compte.

En cherchant à se pénétrer de l'esprit qui a déterminé l'institution des prix décennaux, le Jury a cru que leur fondateur, en offrant de si puissans encouragemens aux talens littéraires, avoit eu en vue, non seulement de faire naître et de récom-

penser de bons ouvrages, mais plus particulièrement encore d'exciter les écrivains à se frayer de nouvelles voies dans les différentes carrières qu'il leur a ouvertes; et si l'on applique cette vue au genre tragique, on ne sauroit trop exhorter les auteurs à s'écarter des routes battues, à abandonner des sujets épuisés par les grands maîtres, à chercher, dans d'autres histoires que celles des Grecs et des Romains, des caractères, des passions, des mœurs dont la peinture, plus conforme à notre manière de voir et de sentir, pût remplacer, par un intérêt nouveau, celui qu'une longue admiration et, pour ainsi dire, une espèce de superstition ont attaché aux noms et aux faits mémorables de l'antiquité.

Le vœu que le Jury exprime ici, M. Raynouard l'a rempli dans *les Templiers;* et ce n'est pas seulement parce que son sujet est pris dans l'histoire de France; d'autres poètes en avoient donné l'exemple; c'est sur-tout par la manière dont il a conçu et traité ce sujet, et par le genre d'intérêt aussi nouveau que tragique qu'il a su y répandre.

On n'y voit ni tyrans ni usurpateurs, ni conjurations ni rivalité d'ambition, ni les malheurs de l'amour ni les fureurs de la jalousie : toute l'action porte sur de vagues accusations intentées contre un ordre célèbre, défendu par son chef; et c'est presque uniquement du caractère de ce chef que découle le grand intérêt de la pièce.

On s'intéresse peu aux Templiers en corps, parce qu'on ne peut juger avec quelque certitude s'ils sont innocens ou coupables, et qu'en général on ne s'intéresse guère au théâtre qu'à des individus. Mais le grand-maître offre un caractère si noble, si imposant, une ame si grande, une vertu si ferme, un courage si calme, un sentiment si profond de son innocence et de celle de ses chevaliers, qu'on aime à s'associer à

ses sentimens, et qu'on partage sa conviction sans avoir besoin d'autre preuve.

Ce qui frappe le plus dans ce beau caractère, c'est l'ascendant extraordinaire qu'il exerce sur ses chevaliers; c'est le dévouement héroïque qu'il leur inspire par la seule autorité de sa vertu, par l'exemple seul de son courage. Il n'a point d'enthousiasme et ne cherche point à en inspirer. C'est une résignation au martyre sans aucune exaltation, qu'il communique aux siens sans employer aucun moyen d'éloquence. Il ne les exhorte point à mourir; il les suppose déjà déterminés à la mort. Il leur dit : *Nous mourrons*. Et lorsqu'à ce mot l'un d'eux s'écrie : *Quel destin !* le grand-maître répond avec calme :

« Quel est ce sombre effroi qui semble vous glacer?
» Oui, nous mourrons. »

Il leur dit ailleurs :

« Je vous défends à tous jusqu'au moindre murmure,
» Et vous obéirez. »

Et ils obéissent.

C'est dans les deux premières scènes du troisième acte et dans la première scène du cinquième que se montre avec un effet extraordinaire cette magnanimité simple et sublime du grand-maître. Cet effet paroît tout nouveau au théâtre; il en résulte un intérêt d'admiration aussi pénétrant, aussi touchant que celui des plus vives explosions des passions. Telle est l'impression générale qui s'est constamment manifestée aux nombreuses représentations de la pièce. On a dit qu'un caractère sans passions n'étoit pas dramatique; le grand-maître des Templiers réfute cette opinion.

Ce pathétique d'admiration se feroit sentir bien plus vivement, s'il étoit attaché à une action plus fortement conçue et

intriguée avec plus d'art : la marche en est lente ; les accusations contre les Templiers ne sont pas assez nettement exposées. Philippe-le-Bel manque de dignité dans son caractère, de profondeur dans ses vues politiques ; et c'est un tort de dégrader ainsi un personnage auquel l'histoire attribue plus de grandeur : c'en est un encore sous le rapport de l'art ; car l'effet dramatique auroit pu devenir plus puissant, si Philippe avoit fondé la persécution des Templiers sur un intérêt politique ; ce qui auroit imprimé plus de chaleur et de mouvement à l'action, en donnant au grand-maître l'occasion de déployer, pour la défense de son ordre, une dialectique animée et de l'éloquence dans les moyens de défense.

Une des plus heureuses conceptions de cette tragédie, c'est le rôle du jeune Marigny, qui, secrètement admis dans l'ordre des Templiers, dont son père est le plus ardent persécuteur, se déclare pour eux dès le moment qu'ils sont condamnés ; et lorsque son père lui demande comment il espère les justifier, il répond : *En mourant avec eux.*

Le style de la pièce est presque constamment pur, noble et élégant ; mais on désireroit plus d'abandon et de variété, et sur-tout plus de mouvement et d'entraînement dans le dialogue. Le ton en est, en général, sentencieux : on en a fait un reproche à l'auteur ; mais ce reproche peut être atténué. On sent bien que cette manière d'écrire tient au caractère du talent de M. Raynouard ; et il faut convenir que la continuité des formes sentencieuses est peu favorable au mouvement dramatique : mais dans les *Templiers*, elle ne tient point à l'affectation des maximes ; et si l'on y fait attention, on verra que c'est un ton général inspiré par le caractère des principaux personnages et par la nature même du sujet, qui est grave et noble, politique plutôt que passionné.

La Mort d'Henri IV.

La Mort d'Henri IV, tragédie en cinq actes, par M. Legouvé, jouée en 1806, a eu quatorze représentations. Cette pièce, qui a aussi le mérite d'offrir un sujet pris dans l'histoire de France, est d'un intérêt plus naturel, plus doux et plus national que l'action des *Templiers*. A ce mérite se joint encore celui de la difficulté vaincue; car en mettant *Henri IV* sur la scène, quelque vérité et quelque talent qu'on montre dans la manière dont on le fait agir et parler, il est presque impossible de répondre parfaitement aux idées et aux sentimens que son nom seul réveille : le sujet, d'ailleurs, tout populaire qu'il est, et peut-être même par ce qu'il a de populaire, présentoit quelques écueils qu'il étoit difficile d'éviter, et M. Legouvé les a évités, en grande partie, avec autant d'art que de sagesse. L'action elle-même présentoit encore d'autres difficultés, que l'auteur n'a pas toujours vaincues. La mort d'*Henri IV*, annoncée comme le sujet de la pièce, et dont elle fait le dénouement, n'est amenée que par une intrigue domestique et des passions particulières; ce qui est peu compatible avec la grandeur et la dignité qu'on désire dans une action tragique.

Henri IV s'y montre partout avec la générosité, la franchise, la loyauté et l'héroïque bonté qui le caractérisent : mais ces qualités ne peuvent pas s'y déployer dans des situations propres à les faire valoir dans tout leur éclat; elles ne se montrent que dans ses discours. On a trouvé que le ton de ce héros des Français n'avoit pas en général assez de ce mouvement naturel, de cette naïve bonhomie qui donne à tant de mots que l'on cite de lui une grâce si piquante et quelquefois si touchante. Le caractère des principaux personnages est bien tracé et bien soutenu. Les vues et les sentimens qu'on leur prête pourroient être contestés dans une histoire;

mais ils ont tout le degré de vraisemblance qu'on exige dans la tragédie.

On reconnoît dans le style l'élégant auteur de *la Mort d'Abel;* il est pur et facile, harmonieux sans effort : la nature du sujet ne comportoit pas une poésie plus pompeuse et plus figurée; mais on désireroit quelquefois plus de force et de grandeur dans les sentimens, plus de mouvement dans le dialogue, plus de rapidité dans l'action, et plus de traits à citer. Le dénouement, malgré un récit éloquent de la *Mort d'Henri IV*, ne produit pas tout l'effet de pathétique qu'on pourroit en attendre; ce qui nuit à l'effet général de la pièce.

Omasis, tragédie en cinq actes, de M. Baour-Lormian, jouée en 1806, a eu vingt-une représentations. Le sujet en est, comme on se le rappelle, l'histoire de *Joseph*. Elle offre un intérêt doux et continu, des sentimens aimables et touchans, et quelques situations très-dramatiques. Le style a la couleur du sujet; il est en général élégant et harmonieux, mais on trouve peu d'invention dans le plan. Ce qu'il y a de plus intéressant dans l'action est tiré de l'ancien Testament, et l'espèce d'intrigue d'amour que l'auteur y a ajoutée n'est pas d'une heureuse conception. Le style, quoique d'un mérite très-distingué, n'a ni l'énergie ni le mouvement qui conviennent au genre tragique. En total, cette pièce, considérée dans le ton général, dans l'effet dramatique, dans le dialogue et dans la diction, a le caractère de l'idylle, plutôt que celui de la vraie tragédie; et le Jury ne pense pas que ce soit le genre que le fondateur des Prix décennaux s'est proposé d'encourager. Omasis.

Pirrhus, tragédie en cinq actes, par M. Lehoc, jouée en 1807, n'a eu que sept représentations; mais elles ont été Pyrrhus.

interrompues par une circonstance étrangère à la pièce, qui mérite en effet beaucoup d'estime. Le fond du sujet en est éminemment tragique; mais les moyens d'intrigue n'ont pas assez d'originalité. Des princes qui ne connoissent pas leur naissance, ou qui paroissent sous un autre nom que le leur, sont trop communs au théâtre. D'ailleurs, l'action est tellement tissue, qu'il paroît impossible de la dénouer de manière à réunir l'intérêt à la vraisemblance. Aussi le cinquième acte a paru très-défectueux. L'auteur l'a senti lui-même, et a fait, pour l'impression, des changemens qui en diminuent les défauts, mais qui ne paroissent pas encore suffisans pour former un bon dénouement. La pièce est écrite avec noblesse, avec chaleur, et dans le ton de la vraie tragédie. Cependant le style, quoique très-correct en général, manque quelquefois de précision; mais le peu d'intérêt du dénouement est le défaut essentiel de cette tragédie. Pour en juger avec plus d'assurance, il auroit fallu en voir une reprise.

Artaxerce. *Artaxerce*, tragédie en cinq actes, par M. Delrieu, jouée en 1808, a eu vingt-quatre représentations. Cette pièce a joui d'un succès aussi brillant que soutenu. On sait que l'idée fondamentale, celle d'où sortent les beautés de cet ouvrage, est due à Métastase. Lemierre, avoit déjà tenté, dans son *Artaxerce*, d'adapter le même sujet à notre scène, mais sans succès. M. Delrieu a puisé quelques idées dans Lemierre; mais il a tiré un meilleur parti que lui de ce qu'ils ont l'un et l'autre emprunté à Métastase. Dans la tragédie italienne, c'est un père qui assassine le monarque dans l'espérance de faire passer la couronne à son fils, et qui se voit obligé de laisser retomber, sur ce fils qu'il idolâtre, le soupçon et la punition du crime. Ce que M. Delrieu a ajouté à l'idée de Métastase, est plus dramatique encore que ce qu'il

en

en a pris. Le poète italien a porté tout l'intérêt sur le fils qui est innocent; ce qui est simple et naturel. Il étoit plus difficile d'attirer un grand intérêt sur le père, qui, quoique très-coupable, ne l'est que par un sentiment naturel qui porte à l'indulgence. Cette situation forte, et neuve au théâtre, est traitée avec beaucoup d'art, de chaleur et d'effet aux troisième et quatrième actes; mais elle n'est ni habilement préparée, ni heureusement dénouée. Les deux premiers actes sont froids par la longueur et la lenteur des préparations. Le dénouement rappelle trop celui de *Rodogune;* car, quoique la situation et les intentions des personnages ne se ressemblent pas, il en résulte cependant le même jeu de théâtre, et c'est presque le même tableau qui frappe les yeux des spectateurs. D'ailleurs les principaux personnages de ce drame n'ont point de caractère déterminé; leurs sentimens et leurs idées n'ont aucune originalité. Cependant le dialogue est naturel, souvent animé; et lorsque la situation est forte, le ton s'élève.

Le style, en général, est assez noble, sans affectation ni déclamation, mais aussi sans couleur, sans élégance, et sur-tout sans précision : c'est trop souvent un langage vague, où les mots semblent jetés au hasard, et expriment quelquefois toute autre chose que ce que l'auteur a voulu dire.

La versification est facile, et ne manque pas d'une certaine harmonie qui sert quelquefois à masquer, au théâtre, des défauts de clarté ou d'exactitude dans la diction qui n'échappent pas à la lecture.

Le Jury, persuadé que, dans l'art dramatique comme dans presque tous les arts, l'originalité de la conception, la nouveauté des caractères, et l'art de produire de grands effets par les moyens les plus simples, sont les qualités qui mé-

ritent d'être plus particulièrement encouragées, pense que ces mérites se trouvent réunis dans la tragédie des *Templiers;* ce qui paroît justifié par le succès constant et uniforme qu'a obtenu l'ouvrage, repris plusieurs fois et à d'assez grands intervalles. En conséquence, il présente à VOTRE MAJESTÉ la tragédie des *Templiers* comme digne du Prix.

Il a jugé en même temps que *la Mort d'Henri IV* et *Artaxerce* avoient des beautés d'un genre supérieur, dignes de distinction et d'encouragement, et qu'*Omasis* et *Pyrrhus* méritoient aussi une mention honorable.

Grand Prix de première Classe,

A l'Auteur de la meilleure Comédie en cinq actes, représentés sur nos grands théâtres.

RAPPORT DU JURY.

LE Théâtre français et celui de la rue de Louvois sont les seuls où l'on ait représenté des comédies en cinq actes.

Le Jury croit devoir commencer par l'analyse des pièces représentées sur le premier théâtre, en suivant, comme pour la tragédie, l'ordre des dates.

Mathilde. *Mathilde*, drame en cinq actes et en prose, par M. Monvel, joué en l'an 7, a eu quinze représentations; mais il est composé dans un genre qui n'a pas besoin d'être encouragé; et, dans ce genre même, l'exécution n'a pas un degré de mérite qui ait pu le faire concourir au Prix.

Les Deux Frères. *Les Deux Frères*, comédie traduite de l'allemand et ar-

rangée pour la scène française en l'an 7, par MM. Weiss, Jauffret et Patrat. Cette pièce est restée au théâtre, et se joue souvent avec quelque succès; mais, n'étant que la copie d'un ouvrage étranger, elle n'a pu être admise au concours.

Les Précepteurs, comédie en cinq actes et en vers, par Fabre d'Églantine, jouée en l'an 7, a eu vingt-cinq représentations. Elle est dans un meilleur genre; il y a de l'originalité dans l'intrigue, et quelques effets comiques dans les détails; mais elle manque de caractère, et sur-tout de style. Les Précepteurs.

L'Abbé de l'Epée, drame en cinq actes, en prose, par M. Bouilly, joué en l'an 8, a eu trente-six représentations. Il n'est pas sans intérêt, mais c'est plutôt un roman dialogué qu'une comédie. L'Abbé de l'Epee.

Les Mœurs du jour, comédie en cinq actes et en vers, par Colin d'Harleville, jouée en l'an 8, a eu seize représentations. L'idée en étoit bonne; mais l'exécution est également au-dessous du sujet et au-dessous du talent de son estimable auteur. Les Mœurs du jour.

Le Tyran domestique, comédie en cinq actes et en vers, par M. Duval, jouée en l'an 13, a eu quatorze représentations. Le Tyran domestique.

Cette comédie est restée au théâtre, où elle produit toujours de l'effet. Le sujet offre de l'intérêt et un but moral; le caractère principal en est fortement conçu; il y a de la vérité dans la peinture des mœurs, de l'art dans la conduite, et des scènes tantôt gaies, tantôt intéressantes. On y reconnoît le talent distingué et exercé dont M. Duval a donné beaucoup de preuves dans plusieurs pièces jouées avec succès sur divers théâtres; mais il n'a pas tiré de ce dernier sujet tout

le parti que sembloit lui en offrir l'heureuse conception. L'intrigue s'affoiblit lorsqu'elle devroit se renforcer; l'action devient trop sérieuse vers la fin ; le ton du drame succède à la gaieté; et, quoiqu'il y ait de l'intérêt dans les derniers actes, l'auteur s'écarte de l'esprit de la bonne comédie. Un autre défaut grave sur lequel le Jury croit devoir insister, c'est la négligence du style, qui manque en général de couleur et d'élégance ; la versification même n'en est pas assez soignée : on trouve cependant des traits spirituels dans le dialogue, de la verve comique dans plusieurs scènes, beaucoup de vers heureux, et des tirades même très-bien écrites.

L'Assemblée de famille.

L'Assemblée de famille, comédie en cinq actes et en vers, par M. Riboutté, jouée en 1808, a eu trente-neuf représentations. Cette pièce a eu un succès marqué, qui s'est toujours soutenu : c'est un tableau de mœurs qui ne manque ni de vérité ni d'intérêt, avec une action foiblement intriguée, mais qui attache doucement et qui n'a jamais rien qui choque : mais on n'y trouve ni originalité d'idées, ni verve comique, ni traits de caractère ou de mœurs fortement prononcés; le style en est naturel et correct, mais foible et sans poésie.

Il reste à parler des comédies qui appartiennent au théâtre de Louvois. Ce théâtre, qui doit sa naissance et son succès aux talens et à l'activité de M. *Picard*, s'est voué, dès l'origine, à un genre de comédie plutôt gai que noble, et à la peinture des mœurs bourgeoises plus qu'à celle des mœurs du grand monde. On y a donné peu de comédies en cinq actes; les auteurs s'occupoient plus à y multiplier les nouveautés qu'à composer de grands ouvrages, qui demandent plus de temps, de travail et de talent. Six grandes comédies y ont cependant été jouées pendant la période du concours, et ont mérité l'attention du Jury.

La première est intitulée, *Duhautcours* ou *le Contrat d'union*, jouée en l'an 9. Elle est de M. *Picard* et d'un autre auteur qui ne s'est pas nommé. Le principal personnage est un intrigant qui engage un négociant à faire une banqueroute, sans y être forcé par l'état de ses affaires, et simplement pour augmenter sa fortune, en faisant avec ses créanciers un accommodement qui leur feroit perdre les trois quarts de leur créance. On ne peut nier que ce genre d'immoralité ne soit devenu trop commun, et qu'il n'ait des effets funestes pour les mœurs générales comme pour le bonheur d'un grand nombre d'honnêtes citoyens. Ainsi c'est un but utile que d'attirer sur un tel délit l'indignation et le mépris publics; mais il faut convenir qu'il a plus besoin d'être réprimé par la sévérité des lois que par la censure théâtrale. Duhautcours.

Le sujet de *Duhautcours* est donc très-moral, mais le fond et les détails sont naturellement sérieux; il étoit très-difficile d'y introduire des personnages et des incidens d'un comique assez vif pour répandre quelque gaieté sur un fond qui en paroît si peu susceptible. Il y a cependant beaucoup de mérite dans cet ouvrage. On y trouve des caractères bien tracés, et qui produisent de l'effet tant qu'ils sont sur la scène; l'un est celui de l'intrigant, l'autre celui de l'honnête négociant qui déjoue toutes les manœuvres du premier, et vient répandre le bonheur dans une famille près de tomber dans la honte et le malheur: mais tous les autres caractères ne sont qu'esquissés. L'intrigue d'amour qui s'y mêle ne produit aucun intérêt, faute de développemens. Les incidens qui amènent coup sur coup une fête, une faillite déclarée, une réunion de créanciers, la signature d'un traité d'accommodement, et l'arrivée imprévue d'un négociant qui vient tout arranger, précipitent l'action de manière à n'y laisser aucune vraisem-

blance. La pièce est écrite en prose; le style en est naturel, correct et d'un ton convenable à la comédie, et semé de traits spirituels. Mais le choix du sujet ne paroît pas heureux; l'action manque de gaieté et de vérité, et l'effet total n'est point agréable.

Le Mari ambitieux.

Le Mari ambitieux, ou *l'Homme qui veut faire son chemin*, comédie en cinq actes et en vers, par M. *Picard*, représentée en l'an 11.

L'idée de cette pièce offre des intentions comiques, mais qui n'y sont pas assez développées, parce que les caractères ne s'y prêtent pas : elle a quelques rapports avec *l'Ambitieux* et *l'Indiscrète* de *Destouches*, où un amant sacrifie son amante à l'espérance d'obtenir la faveur du Roi, qui se trouve son rival. Il est beaucoup plus comique d'avoir fait de l'ambitieux un mari : un amant n'est que froid et méprisable, s'il renonce sans effort à la femme qu'il aime; il n'est ni ambitieux ni amant, si le sacrifice lui coûte assez pour inspirer quelque intérêt. La jalousie d'un mari, excitée par la crainte du ridicule, peut fournir des situations comiques, sur tout si elle est mise en contraste avec une autre passion, telle que la peur, par exemple, comme dans *George Dandin*. Dans *le Mari ambitieux*, la petite ambition de *Cléon* pourroit aussi devenir comique, si l'on en avoit fait un *Orgon*, ou un de ces maris auxquels une femme n'est fidèle que par devoir, et qui ne sont jaloux que comme maris; mais M. Picard paroît avoir gâté cette idée, en faisant un mari presque amant et tendrement aimé. Un mari, aimé de sa femme, ne peut guère être ridicule. Un mari, moitié amoureux, moitié ambitieux, n'est plus qu'un homme sans caractère. Une passion, subordonnée à une autre, ne peut exciter qu'un intérêt bien foible; et d'ailleurs la leçon qu'on veut donner au mari pour le guérir de son ambition,

n'a rien d'assez comique. Enfin on ne sait pas assez, dans cette pièce, où l'on est et avec qui l'on est ; on ne sait quel genre de place demande ce *Cléon*, qui a, dit-on, un état brillant, et qui reçoit chez lui

« Des banquiers, des commis, quelques hommes en place. »

On ne sait pas non plus ce que c'est que ce Dulis, qui, dans la liste des personnages, n'est désigné que comme un *homme en place*, qui dispose d'emplois assez considérables, que Cléon adule comme le plus bas protégé feroit le plus imposant protecteur, et dont il reçoit le valet-de-chambre avec des égards trop déplacés.

L'ambition de Cléon est d'un genre peu relevé, puisqu'elle se termine à obtenir, comme une grande faveur, une place à Bordeaux, dont on ne dit pas même la nature.

L'espèce de passion que montre Dulis pour madame Cléon, et qui l'engage à protéger le mari dans l'espérance de séduire la femme, n'amène aucune scène vraiment intéressante ; et la générosité avec laquelle il sacrifie sans effort sa passion à un sentiment d'honneur, n'est pas assez préparée pour donner au dénouement un effet assez théâtral.

Le style est facile, assez ferme, et a souvent du piquant ; mais il est rarement relevé par ces traits heureux que l'on cite, et il manque de couleur, parce qu'il peint des mœurs sans caractère.

Le Vieillard et les Jeunes Gens, comédie en vers, par Colin d'Harleville. Le Jury ne fera point l'analyse de cette pièce, dont le sujet étoit peu comique, dont l'intrigue est foiblement tissue, et manque de gaieté et d'effet théâtral. Le style manque aussi de couleur et d'énergie. On retrouve cependant, dans quelques scènes de la pièce, des traits du

Le Vieillard et les Jeunes Gens.

naturel aimable, de la gaieté douce et sensible et du style élégant et facile qui caractérisent le talent précieux de Colin d'Harleville dans ses bons ouvrages; mais ce sont des éclairs qui brillent trop rarement dans celui-ci.

Le Trésor.

Le Trésor, comèdie en vers, par M. Andrieux, jouée en l'an 1804. Cette pièce ne répond pas à ce qu'on devoit attendre de l'auteur des *Étourdis*, petite pièce qu'il a composée dans sa jeunesse, et qu'une intrigue conduite avec gaieté, des détails de bon comique, et un style naturel et facile, ont maintenue au théâtre, où on la revoit toujours avec plaisir. *Le Trésor* n'a pas été aussi favorablement accueilli; et en lisant la pièce, on conçoit le peu de succès qu'elle a obtenu sur la scène. Une analyse succincte suffira pour en donner l'idée.

Un philosophe, nommé Latour, élève dans sa maison une jeune personne nommée Cécile, dont on ne connoît pas bien la naissance. Elle se trouve être la fille d'un homme inconnu, dont le père de Latour a soigné l'éducation en France, et qui, obligé d'en partir précipitamment sans qu'on dise pourquoi, confie cet enfant à son gouverneur, en lui laissant en dépôt une cassette pleine d'or, de diamans et de bijoux, pour la valeur de cent mille écus. Le dépositaire doit garder cette cassette sans l'ouvrir, jusqu'à ce que Cécile ait atteint sa vingt-unième année. Il meurt auparavant; mais il a légué sa pupille à son fils, en lui remettant le dépôt aux conditions prescrites.

Cécile vient d'avoir vingt-un ans. Dès le premier acte, Latour fait dire à Cécile de passer dans son cabinet, où il a le dessein de lui apprendre le secret de sa naissance et de sa fortune; mais, au lieu de l'attendre, il songe qu'il a une leçon à donner au Collége de France, et Cécile arrive au moment où il vient de partir. Le second, le troisième et le

quatrième

quatrième actes sont remplis par une intrigue qui n'a aucun rapport avec le fond de ce sujet.

L'auteur a un frère nommé *Jaquinot*, négociant sot et avide, qui a une femme et une fille ridicules. Un fils de *Latour*, secondé par quelques intrigans, s'amuse à faire croire à *Jaquinot* qu'il y a un trésor caché dans la maison de son frère, et cela sans avoir aucune connoissance du trésor réel, et simplement pour engager ce frère avide à acheter plus cher cette maison qui lui convient. Ainsi l'on voit qu'il n'y a dans la pièce de véritable action que la révélation du trésor que *Latour* doit faire à *Cécile*, qui pouvoit bien avoir lieu dès la première scène, et qui n'est suspendue que par la circonstance la plus insignifiante du monde. L'imagination du trésor supposé n'a aucune liaison avec l'existence du trésor réel; c'est une intrigue sans motif, qui ne sert ni à accélérer ni à retarder le dénouement. Une action aussi simple, qui va à son but sans secours et sans obstacle, et par un chemin si court, ne peut guère avoir d'intérêt ni d'effet comique.

Le Trésor est donc une comédie d'intrigue, et l'intrigue n'en est pas heureuse : on n'y trouve pas un caractère à remarquer; un homme avide et crédule, des femmes vaines et coquettes, des procureurs fripons, un jeune militaire qui aime une jeune personne avec laquelle il a été élevé ; ce sont là des personnages très-communs dans les comédies. Mais il y a beaucoup d'esprit dans le dialogue, et des traits comiques dans les détails. Le style est naturel, facile, et semé de mots piquans; mais la poésie manque en général de couleur, et elle est souvent si négligée qu'on a peine à y retrouver l'harmonie du vers.

La Prison Militaire, comédie en prose, par M. Dupaty, La Prison militaire.

a eu peu de succès au théâtre, et fait encore moins d'effet à la lecture, quoiqu'on y trouve du talent et de l'esprit.

Les Marionnettes.

Un Jeu de la fortune ou *les Marionnettes*, comédie en prose, par M. Picard, représentée en l'an 1806.

Cette comédie est une des meilleures qu'ait données M. Picard, dont le talent s'est montré aussi fécond que naturel. Elle a un but moral, développé dans une action comique et gaie. Ce but s'annonce dès la première scène: c'est de montrer que les hommes ne sont que des espèces de marionnettes, dont la fortune fait mouvoir les fils à son gré. On voit, dès le début, que l'auteur dispose tous les incidens de la pièce de manière à mettre en évidence cette idée morale. *Marcellin*, maître d'école du village, qui s'est fait écrivain public et s'est établi à la porte d'un château, se trouve tout-à-coup, par le testament d'un oncle mort dans les colonies, héritier de cinquante mille écus de rente; et, dans le même instant, le maître du château apprend qu'il vient de perdre toute sa fortune. *Marcellin* achète sur-le-champ le château et tous les meubles, et les amis du premier passent subitement au nouveau seigneur. *Marcellin*, malgré un fonds de bon sens et de bonhomie, s'enivre de sa fortune; il prend un peu de l'insolence qui, dans l'ancien seigneur, a déjà fait place à des manières très-humbles, et il est près de renoncer à *Georgette*, jolie et sage paysanne qu'il aime véritablement, dont il est véritablement aimé, et qu'il étoit sur le point d'épouser. *Gaspard*, directeur de marionnettes, qui se trouve là par hasard, est un ancien ami de *Marcellin*, qui se pique de philosophie, et imagine un stratagème pour corriger son ami de sa folie. Il produit un second acte testamentaire qui prive *Marcellin* de la succession, et la fait passer à *Georgette*. Celle-ci, plus généreuse que son amant, lui offre de partager

sa fortune; mais on produit un troisième acte qui rend tout l'héritage à *Marcellin*, en léguant seulement 30,000 francs à *Georgette*, et ils s'épousent.

Cette pièce est fondée, comme on le voit, sur des événemens très-romanesques, que l'auteur n'a pas même pris la peine d'expliquer suffisamment. Depuis le deuxième acte jusqu'au dénouement, l'action est vague, décousue. Les mouvemens des personnages n'y sont pas motivés, et l'intérêt, comme le comique, va en décroissant. La supposition des testamens opposés n'a aucune vraisemblance, et c'est d'ailleurs un moyen trop usé dans les comédies.

Le Jury a cru devoir donner à l'analyse de ces comédies plus d'étendue qu'à d'autres objets peut-être plus importans. Il y a été déterminé par des considérations qu'il va soumettre à Votre Majesté.

La comédie est une des branches de notre littérature qui lui paroît la plus digne de fixer l'attention du Gouvernement, soit par son importance en elle-même, soit par la direction que semblent avoir prise les écrivains qui sont entrés dans cette carrière, direction imprimée sur-tout par les circonstances impérieuses qui ont, pendant quinze ans, exercé une influence si peu favorable sur les arts de l'imagination et du goût.

La comédie a peut-être plus besoin que la tragédie d'être ramenée aux vrais principes de l'art; car nos auteurs comiques sont bien plus loin de *Molière*, non seulement pour le génie, mais aussi pour le genre du comique, que nos poètes tragiques ne le sont de *Racine* et de *Voltaire*. Ce qui se montre le plus sensiblement dans les comédies composées depuis vingt ans, c'est la précipitation du travail. Les auteurs semblent craindre la peine de chercher long-temps un sujet favorable, de le

méditer assez pour en saisir toutes les faces et pour l'adapter à une action dont les fils soient tissus avec art, dont les développemens amènent sans effort des incidens variés, des situations plaisantes, des tableaux vrais et piquans de la société ; dont le dénouement enfin, sortant naturellement du fond du sujet, ne soit pas le produit d'incidens sans vraisemblance ou de moyens cent fois employés au théâtre.

Ce qu'on ne peut sur-tout s'empêcher de remarquer avec peine, c'est la négligence du style : il n'y a cependant que les comédies bien écrites qui produisent constamment un grand effet au théâtre, et procurent une réputation durable à leurs auteurs. Ce sont les seules qui concourent à maintenir la gloire de notre théâtre chez les étrangers, qui, ne pouvant jouir du plaisir de la représentation, n'en apprécient le mérite qu'à la lecture.

On écrit aujourd'hui beaucoup de comédies en prose, quoique la facilité d'écrire en vers soit devenue bien commune. On a dit à ce sujet que, la comédie devant être une représentation fidèle de la vie humaine, la prose étoit plus propre que les vers pour remplir cet objet, puisque c'étoit le langage même dans lequel s'exprimoient les personnages qu'on faisoit parler. Cette idée, spécieuse au premier coup-d'œil, mais contraire au véritable principe des beaux-arts, est démentie par l'expérience. Les meilleures comédies de Molière sont écrites en vers, et ce sont celles dont on a retenu et dont on cite le plus de beaux endroits. Deux excellentes comédies, l'*Avare* et *Turcaret*, sont, il est vrai, écrites en prose ; mais le mérite qui leur manque est remplacé par la force comique qui soutient l'action, et par une foule de mots énergiques et piquans qui en sortent. C'est une chose assez remarquable, que Molière ayant écrit en prose son *Festin de Pierre*, Thomas

Corneille ait eu l'idée de mettre cette comédie en vers pour la rendre plus propre au théâtre : et, en effet, on ne joue plus que la pièce de Thomas Corneille.

Plusieurs grandes comédies de nos bons auteurs ne se donneroient ni aussi souvent, ni avec le même succès, si elles n'étoient soutenues par le prestige de la poésie. Qu'on mette *le Méchant* en prose, et il sera bientôt banni du théâtre. On en pourroit dire autant de quelques autres pièces. C'est la poésie qui soutient le dialogue dans beaucoup de momens où des détails de peu d'intérêt, mais nécessaires, feroient languir la scène. Des maximes de morale, des traits ingénieux, des mots de caractère, de gaieté, de satire, prennent plus de saillie par la forme du vers, et se gravent plus fortement dans la mémoire. Mais c'est sur-tout dans ces dialogues de raisonnement, et même de sentiment, où les caractères et les intérêts se choquent avec plus d'éclat, et où l'éloquence de la raison lutte contre les sophsimes des passions ; c'est là que la poésie donne à la scène un ton plus animé et plus moral. Sans aller chercher des exemples dans le *Tartuffe*, le *Misantrope*, les *Femmes savantes*, il suffit de citer les deux belles scènes de *Baliveau* et de *Damis* dans la *Métromanie*, d'*Ariste* et de *Valère* dans le *Méchant*, scènes qu'on applaudira toujours au théâtre, et qu'on ne relira jamais sans intérêt : c'est un genre de beautés qu'on chercheroit inutilement dans les meilleures comédies qui ont paru depuis vingt ans.

Il faut le dire, ce n'est pas le talent qui a manqué à nos poètes comiques ; mais il leur a manqué ce qui donne au talent toute sa valeur ; c'est ce travail patient qui s'obstine contre les difficultés, et qui cherche encore le mieux lorsqu'il a trouvé le bien. On ne peut refuser un vrai talent à l'auteur du *Tyran domestique*, de *la Jeunesse d'Henri V*, des *Héritiers*, qui

ont enrichi le répertoire du Théâtre français, et de plusieurs autres pièces jouées avec un succès soutenu sur le théâtre Feydeau et sur celui de l'Odéon. M. Picard a donné, sur le théâtre qu'il a créé, un grand nombre de comédies dans lesquelles on reconnoît l'art de saisir les ridicules avec finesse, de les mettre en jeu avec gaieté, et de les rendre dans un langage naturel à la fois et piquant; et ce talent s'est déployé peut-être avec encore plus de bonheur et d'effet dans quelques pièces qui n'ont pu entrer au concours, telles que *la Petite Ville*, *le Collatéral*, *M. Musard*, que dans les comédies en cinq actes, dont on a donné l'analyse.

Le Jury a cru devoir présenter ces réflexions à VOTRE MAJESTÉ, pour motiver la sévérité de l'opinion qu'il va lui soumettre sur les ouvrages qui ont pu concourir au grand Prix destiné à la comédie. Il considère que les Prix décennaux ont pour but d'éclairer, en même temps que d'encourager, de diriger l'emploi des talens en couronnant leurs plus heureux efforts. Des Prix décernés par VOTRE MAJESTÉ elle-même, avec une solennité qui leur donne une valeur inestimable, ne sont destinés en aucun genre à des ouvrages qui ne s'élèveroient pas fort au-dessus d'un mérite ordinaire: ainsi, dans les différentes branches de la littérature, toute production qui n'offre pas des idées nouvelles, un talent original, un perfectionnement sensible dans le sujet qui y est traité, enfin qui n'ajoute pas une richesse réelle au dépôt de nos richesses littéraires, ne peut aspirer à une telle récompense.

En examinant dans cet esprit les différentes comédies qui ont été admises au concours, et en reconnoissant dans plusieurs un mérite incontestable, le Jury n'en trouve aucune qui, considérée, soit dans le développement des caractères, soit dans la peinture des mœurs, soit dans l'intérêt et la nou-

veauté de l'intrigue, soit dans le style, lui paroisse digne d'être proposée pour le Prix. Mais il croit devoir à la justice de rappeler à l'attention de Votre Majesté *le Tyran domestique* de M. Duval, comme celle de ces pièces qui approche le plus près de l'esprit et du ton de la bonne comédie, et qui auroit pu mériter la couronne, si l'auteur avoit renforcé le comique dans les deux derniers actes, s'il avoit préparé avec plus d'art son dénouement, et s'il avoit soigné davantage l'harmonie du vers et l'élégance du style.

Parmi les comédies jouées sur le théâtre de Louvois, *Duhautcours* a paru celle qui présente la conception dramatique la plus forte, avec des détails de mœurs assez vrais et un bon goût de style ; mais l'intigue manque absolument de gaieté, de variété et de vraisemblance. *Les Marionnettes* de M. Picard offrent le fond d'une véritable comédie gaie, plaisante et morale, quoique l'idée qui en fait la base ne soit pas tout-à-fait originale : mais le sujet n'en est pas assez développé; l'action en est embarrassée, le dénouement peu vraisemblable, et en total l'exécution en est trop négligée.

Grand Prix de première Classe,

A l'Auteur du meilleur Ouvrage de Littérature qui réunira au plus haut degré la nouveauté des idées, le talent de la composition et l'élégance du style.

RAPPORT DU JURY.

Le Jury ne peut pas douter que ce ne soit un ouvrage en prose, auquel ce Prix est destiné; mais l'énonciation très-

générale de cette disposition du décret paroît laisser une grande latitude sur le genre et la nature des ouvrages qui peuvent concourir au Prix. Le Jury croit devoir admettre au concours tout ouvrage d'une certaine étendue, composé spécialement sur quelque sujet de pure littérature, à l'exception de l'histoire, à laquelle sont destinés des encouragemens particuliers. Cette vue générale ouvre un champ très-vaste aux concurrens; mais le champ se resserre à la vue des conditions exigées par le décret. Le Prix ne peut être accordé qu'à un ouvrage qui présentera des vues nouvelles sur le sujet qui y est traité, et qui réunira au mérite de la composition et du style un résultat intéressant. En recherchant tous les ouvrages de ce genre qui ont été publiés en France depuis l'ouverture du concours, le Jury n'en a vu qu'un seul qui remplisse les conditions prescrites, à un degré assez distingué pour être jugé digne du Prix : c'est l'*Examen critique des historiens d'Alexandre*, par M. de Sainte-Croix, qu'a perdu récemment la 3e Classe de l'Institut. Le fond de cet ouvrage appartient, il est vrai, à l'histoire; mais la forme de la composition le range dans la classe de la critique littéraire. L'objet de l'auteur a été de rassembler et d'examiner tout ce qui a été écrit sur *Alexandre*, non seulement par les auteurs grecs et latins, mais encore par les érivains orientaux qu'il a pu consulter. Une vaste érudition, réglée par une critique saine et lumineuse, mise en œuvre par un esprit excellent, a servi à dissiper les nombreuses obscurités qu'ont répandues sur la vie d'*Alexandre* les témoignages divers et souvent contradictoires des historiens. L'ouvrage de M. de Sainte-Croix renferme la vie toute entière du conquérant de l'Asie, discutée dans tous ses points essentiels, et éclaircie dans tous ses points obscurs. Il reste à désirer qu'un esprit sage et un bon écrivain s'occupe à y donner

Examen critique des historiens d'*Alexandre*.

donner la forme historique, en dégageant l'exposé des faits de tout ce qui tient à la discussion et à l'analyse critique. C'est un ouvrage qui manque à toutes les littératures du monde.

Le Jury a considéré sous le même point de vue un excellent Mémoire de M. de Villers sur l'*Histoire et l'Influence de la Réformation de Luther*, ouvrage couronné par la 3e Classe de l'Institut. L'auteur y jette de nouvelles lumières sur une des révolutions les plus mémorables et les plus importantes de l'histoire moderne, dont il analyse les conséquences avec beaucoup plus d'étendue et de sagacité qu'on ne l'avoit fait encore. Il ne tient pas toujours la balance bien égale entre les deux doctrines dont il expose la lutte; mais, sous le rapport philosophique et même politique, ce Mémoire contient quelques vues neuves et des résultats utiles. Quoiqu'il ne puisse entrer en balance avec l'ouvrage de M. de Sainte-Croix, pour l'étendue et l'ordonnance de la composition, pour la précision des résultats, pour la correction et le bon goût du style, il a paru au Jury digne d'être présenté à l'attention et à l'estime de VOTRE MAJESTÉ. Mémoire sur la réformation de *Luther*.

Grand Prix de première Classe,

A l'Auteur du meilleur Ouvrage de Philosophie en général, soit de Morale, soit d'Éducation.

RAPPORT DU JURY.

LA morale est le besoin de tous les hommes; c'est le besoin des sociétés comme celui des individus. Les premières notions en sont dans tous les esprits; le sentiment de son utilité est dans toutes les ames.

La morale est l'objet d'une science; c'est aussi celui d'un art, qui, ainsi que tous les arts, doit être éclairé par la science. La connoissance approfondie de l'homme forme la science; l'art déduit de cette connoissance les règles qui doivent diriger la conduite de l'homme.

La morale repose sur une base unique, la justice. Une définition complète de la justice et ses applications à toutes les situations de la vie humaine, en composent toute la théorie. Le résultat de la science et de l'art, c'est de démontrer que l'intérêt de tous les hommes, dans tous les pays, dans tous les temps, dans tous les degrés de civilisation, leur commande l'observation des lois de la justice.

Comment se fait-il qu'une connoissance d'une importance si évidente, d'un besoin si universel, dont les principes sont si simples et si généralement reconnus, n'ait pas encore été réduite en une théorie complète, lorsque tant d'autres objets d'une utilité infiniment moins importante ont produit tant de vains systèmes?

Chez les Grecs, Socrate enseignoit la morale, non dans ses écrits, mais dans ses discours; et il donna du poids à ses leçons par son éloquence et ses vertus. Aristote, qui sembloit avoir entrepris de donner une forme systématique à toutes les connoissances humaines, a laissé une théorie de morale, mais qui consiste plus en définitions qu'en préceptes, et dont l'objet est de faire connoître les différentes qualités morales de l'homme, plutôt que de lui apprendre à régler ses actions.

Chez les Romains, Cicéron seul avoit tenté de donner une espèce de théorie des devoirs de l'homme; mais son traité, dont la partie qui est venue jusqu'à nous fait tant regretter celle qui s'est perdue, ne paroît pas avoir été fondé

sur une base assez étendue pour former une théorie complète de morale. On trouve dans les écrits de Sénèque, d'Épictète, d'Antonin et de Marc-Aurèle, des maximes précieuses d'une belle et sublime morale, mais sans liaison et sans ensemble.

Nous avons dans notre langue un assez grand nombre d'ouvrages sur la morale, depuis Montaigne jusqu'à Duclos ; mais ils ne contiennent que des maximes générales, des observations critiques sur les mœurs, des peintures de caractères, ou une censure des vices, des travers et des ridicules de nos sociétés.

Nicole, dans ses *Essais de morale*, ouvrage d'ailleurs estimable, n'a pas prétendu faire un système. Ce pieux écrivain a fondé ses préceptes sur une base plus respectable que celle de la simple raison humaine, sur une révélation divine. La religion tire les préceptes de sa morale d'une source surhumaine, et leur donne une force incomparablement plus imposante par la sanction redoutable qu'elle imprime à ses lois. Mais il y a une morale toute humaine, qui n'est fondée que sur la nature de l'homme et ses rapports inaltérables avec ses semblables dans toutes les formes de l'état social, et qui par-là lui convient dans tous les temps, dans tous les climats, sous tous les gouvernemens, dont la vérité et l'utilité seront reconnues également à Pékin et à Philadelphie, à Paris et à Londres.

Un seul écrivain parmi nous a tenté de composer un ouvrage de ce genre; c'est Saint-Lambert, qui, après soixante ans d'études et de méditations, a publié, vers la fin de sa carrière, l'ouvrage intitulé *Principes des Mœurs chez toutes les Nations* ou *Catéchisme universel.* C'est un ouvrage supérieur par les divers genres de mérite qu'il réunit, et par l'uni- Catéchisme universel.

versalité des applications qu'on peut en faire partout à l'enseignement de la morale.

L'auteur fait sortir les principes de la morale, avec beaucoup de simplicité et d'évidence, de la nature même de l'homme. Il voit dans l'espèce humaine deux êtres distincts, dont la différence dans les qualités physiques et morales doit en établir une aussi dans leurs rapports et leurs devoirs respectifs.

Saint-Lambert commence son ouvrage par une analyse de l'homme, suivie de celle de la femme. Ces deux morceaux sont dictés par la raison la plus saine et la philosophie la plus sage; tous les deux sont écrits dans une forme qui convient au sujet: le premier est une discussion purement philosophique; le second est traité en forme de dialogue entre le philosophe Bernier et Ninon de Lenclos. Un troisième chapitre, sur la nature et l'emploi de la raison, présente le récit d'un voyage supposé chez un peuple d'Asie. Cette variété dans le ton et les formes des différentes parties de l'ouvrage, repose l'attention du lecteur, et lui en rend la lecture plus agréable et plus facile.

Saint-Lambert a réduit tout le corps de la morale en questions simples qui se présentent comme d'elles-mêmes, et en réponses dont la netteté et l'évidence seules forment une espèce de démonstration. C'est un vrai catéchisme : il peut être enseigné aux enfans, qui le comprendront; et il suffira aux hommes de tous les états de la société et dans tous les âges de la vie.

L'ouvrage ne se distingue pas par l'originalité, ni même par la profondeur des vues; mais la recherche de ces deux qualités seroit plus propre à conduire à l'erreur qu'à la vérité, dans un sujet dont les principes ont été si souvent discutés, et où les vérités de détail, déjà connues et non contestées,

n'ont plus besoin que d'être enchaînées par une logique précise et lumineuse, et d'être présentées en même temps avec clarté et avec intérêt : c'est là ce qui demande une raison supérieure, un talent rare et de longues méditations. On ne peut pas dire que ce grand objet se trouve rempli, dans toute son étendue et sans aucune imperfection, dans l'ouvrage de Saint-Lambert; mais c'est avec un degré si peu commun de raison et de talent, qu'on ne se permet pas de rechercher ce qu'on pourroit y désirer.

La diction de l'auteur a quelque chose de remarquable; il n'affecte ni le style périodique ni le style coupé, ni ce fréquent emploi de figures et de mouvemens qui donne au style plus de couleur et d'intérêt : mais partout ses idées semblent prendre la forme qui leur convient le mieux; partout l'expression est nette et précise; le tour est naturel et élégant; c'est un style, enfin, propre à former le goût en éclairant la raison. Aucun ouvrage ne fait mieux sentir la vérité de cette maxime : *la clarté est l'ornement des pensées profondes.*

Le Jury ne peut hésiter à regarder cet ouvrage comme très-digne du Prix, et comme le seul qui puisse y prétendre. Mais il se fait un devoir de déclarer à Votre Majesté que les trois premiers volumes de l'ouvrage de Saint-Lambert ont paru quelque temps avant l'ouverture du concours, que le 4ᵉ et le 5ᵉ ont été publiés depuis; mais que le 4ᵉ contient de nouveaux développemens et forme le complément de la doctrine exposée dans les trois premiers. Il n'appartient qu'à vous, Sire, de prononcer sur la valeur de cette observation et sur le sort de l'ouvrage.

Parmi les autres ouvrages écrits sur la morale et présentés au concours, l'*Essai sur l'emploi du temps*, par M. Julien, a paru digne d'une mention.

Grand Prix de deuxième Classe,

A l'Auteur du meilleur Poème en plusieurs chants, didactique, descriptif, ou en général d'un style élevé.

RAPPORT DU JURY.

Les genres de poèmes désignés dans cette disposition du décret sont ceux qui paroissent les plus propres à exciter parmi nous le talent poétique, du moins si l'on en juge par l'expérience. Un assez grand nombre de poèmes qu'on peut ranger dans cette classe, ont été publiés depuis l'ouverture du concours; et dans ce nombre, plusieurs ont obtenu l'estime et les suffrages des gens de goût.

Le Jury va rendre compte de ceux qui lui ont paru mériter une attention particulière.

M. Delille seul a publié, indépendamment de ses traductions de l'*Énéide* et du *Paradis perdu*, trois poèmes dignes d'aspirer au Prix proposé par le décret, *l'Homme des champs*, le poème de *l'Imagination* et celui des *Trois Règnes*. Dans tous, on retrouve l'imagination sensible et brillante, l'esprit fécond en ressources, et cette poésie riche, variée et savante, qui caractérisent le talent de M. Delille. Des qualités si rares ne sont pas sans doute sans quelques défauts; mais les beautés dominent dans ces ouvrages à un degré qui ne permet à la critique de les relever que comme une nouvelle preuve de l'imperfection de tout ouvrage de l'homme.

Les poèmes qu'on vient d'indiquer sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler le sujet et la conduite, et

leur mérite supérieur est reconnu par ceux mêmes des concurrens qui seroient les plus dignes de disputer la palme à M. Delille.

On peut placer à la tête de ces concurrens M. Esménard, qui vient de publier une seconde édition de son poème de *la Navigation*, où il a corrigé beaucoup de défauts et ajouté de nouvelles beautés. Cette docilité à la critique et cette promptitude à perfectionner son ouvrage sont la preuve d'un vrai talent.

La Navigation n'est ni un poème didactique ni un poème épique. L'auteur ne chante pas les actions d'un héros, et il ne donne pas les préceptes d'un art ou d'une science. Quel est donc son genre? Ce doute a été le sujet de la plus spécieuse critique qui en ait été faite. M. Esménard, qui avoit prévu la critique dans sa première édition, y répond dans la seconde.

Il ne classe pas précisément son ouvrage dans un genre déterminé; il dit simplement que les découvertes successives de la navigation peuvent être le sujet d'un poème, aussi bien que les découvertes successives de l'astronomie. La réponse sera peut-être satisfaisante pour tous ceux qui n'ont pas irrévocablement pris leur parti sur la critique.

Elle paroîtroit probablement plus précise encore, plus naïve et meilleure, si M. Esménard avoit répondu que le genre de son poème est en partie descriptif, comme tous les genres de poésie; en partie didactique, comme tous les poèmes qui enseignent quelque chose; en partie héroïque, comme tous les poèmes qui célèbrent de grandes actions et ceux qui les ont faites.

Tout est séparé dans nos classifications arbitraires de genres et d'espèces; mais tout est uni, où tout se tient de près dans la nature et dans les créations du génie; ce qui rapproche les

genres ne les confond pas : les beaux poèmes de Thompson, de Saint-Lambert, de M. Delille, sont aussi des poèmes d'un genre composé, comme celui de M. Esménard.

Une autre considération se présente pour justifier le choix du sujet traité par M. Esménard.

La navigation, depuis ses premiers essais jusqu'à ses derniers progrès, depuis ces troncs d'arbre creusés par le temps ou par le feu, sur lesquels des hommes encore sauvages se sont hasardés sur les eaux, jusqu'à ces vaisseaux de guerre dont les masses sont si énormes et les formes si savantes; depuis ces tentatives ou l'on ne perdoit jamais de vue les côtes du fleuve ou des mers, jusqu'à ces voyages autour du globe, où les routes de l'océan sont tracées dans le ciel; l'histoire de la navigation, embrassée dans toute son étendue, est, pour la raison, la plus belle peut-être de ses créations, et, pour l'imagination, le tableau le plus poétique : ici le merveilleux est dans la vérité même. Quel sujet pouvoit mieux inspirer et recevoir tout l'enthousiasme de la poésie?

Si un tel sujet avoit des inconvéniens, c'étoit sans doute dans sa grandeur et dans sa beauté même. Il étoit aisé de rester au-dessous, et difficile de s'élever au niveau : mais de telles difficultés fécondent et inspirent le talent qui lutte contre elles; il lui doit en grande partie les forces par lesquelles il en triomphe. On découvre dans le poème de M. Esménard plus d'une preuve de ce qu'il doit aux obstacles. C'est en général dans les morceaux les plus difficiles qu'il réussit le mieux.

M. Esménard montre partout, dans sa versification, les deux attributs nécessaires et caractéristiques du poète, la couleur et l'harmonie.

Son harmonie a de l'éclat et de la pompe; peut-être même ces deux caractères de sa poésie ne sont-ils pas assez variés.

Sa

Sa couleur est celle des objets mêmes ou des objets analogues ; et si l'on y désire aussi plus de variété, c'est peut-être moins la faute de son talent que celle de son sujet. Le chantre de la navigation est souvent placé, comme les vaisseaux, entre le ciel et l'eau ; et sans les tempêtes et les calmes, les combats et les naufrages, sa route n'offrant à sa vue que les mêmes tableaux, son pinceau ne peut trouver que les mêmes couleurs.

Des critiques sévères trouveront, dans le poème de *la Navigation*, un ton généralement trop tendu, une versification où l'on sent trop le travail, et souvent un vague dans l'expression qui rend l'attention pénible. On y désireroit plus de repos et d'abandon, plus de tableaux doux et gracieux ; mais l'auteur a fait disparoître si heureusement, dans sa seconde édition, des défauts essentiels qu'on avoit relevés dans la première, qu'on doit espérer d'un talent si facile, qu'un nouveau travail donnera à son poème un nouveau degré de perfection.

Le Jury ne doit pas omettre un genre de mérite propre au poème de *la Navigation;* c'est que l'auteur a su le rendre, pour ainsi dire, national, en s'attachant à y rappeler avec intérêt les actions et les faits les plus honorables pour le caractère français.

Un autre ouvrage, favorablement accueilli du Public, a été soumis à l'examen du Jury ; il est intitulé *les Amours épiques*, poème héroïque en six chants, par M. Pareeval. Ce poème n'est ni un ouvrage original, ni une simple traduction : il est composé de six ou sept épisodes tirés de poèmes épiques anciens et modernes, imités ou traduits, et liés par une invention très-simple ; l'auteur suppose tous les poètes épiques rassemblés dans l'Élysée, et récitant tour à tour aux ombres

enchantées les épisodes d'amour qu'ils ont placés dans leurs poëmes. M. Parceval se félicite d'avoir su enchaîner ces épisodes de manière à en faire un tout : cette chaîne est un fil bien léger ; mais enfin ce fil a servi à rapprocher, sinon dans un même tableau, au moins dans un même ouvrage, des morceaux de poésie gracieux, tendres et touchans. Si l'effet est agréable, il ne faut pas être sévère sur le moyen.

La versification de M. Parceval est presque toujours élégante, noble, ferme, harmonieuse : ce mérite est relevé encore par une sorte d'indépendance de talent qui n'est pas un mérite commun. M. Parceval n'appartient à aucune école exclusivement : ses études poétiques paroissent avoir été faites dans toute la poésie française ; il résulte de là que ses vers ont été composés pour les choses, et qu'il ne plie pas les choses aux formes de ses vers.

Cependant cet écrivain, qui fait toujours le vers pour l'idée, pour l'image et pour le sentiment qu'il veut rendre, ne le nuance pas assez souvent pour se rapprocher des tons divers des poètes qu'il a voulu traduire. Des vers de mesure et de rhythme différens auroient pu être d'un effet agréable ; il en seroit résulté plus de variété à-la-fois et de fidélité dans l'imitation.

Ces imitations de poëmes épiques en poésie épique sont non seulement un bon ouvrage ; mais elles ont dû être encore pour l'auteur d'utiles leçons qui peuvent le conduire à entreprendre un poëme de sa propre invention.

Un troisième poëme a un instant attiré l'attention du Jury : c'est le *Printemps d'un proscrit*, par M. Michaud. Des vers parfaitement faits, mais qui rappellent d'autres vers ; des tableaux très-bien tracés, mais qui ont eu leurs modèles dans des poëmes autant que dans la nature : ces caractères et d'autres encore décèlent un talent formé dans une bonne

école, mais dans une école. Si l'imitation est toujours sensible, jamais elle n'est servile; elle s'élève jusqu'au modèle; et si l'on pouvoit oublier les dates, on pourroit quelquefois balancer entre le maître et le disciple.

L'esprit qui semble avoir dicté ce poème, n'a pas permis au Jury d'en faire une mention particulière : l'auteur a parlé de proscription autant que du printemps, et, à quelques égards, il ne paroît pas assez loin des sentimens qui peuvent tendre à proscrire.

De tous les poèmes qui ont été admis au concours, celui de l'*Imagination*, par M. Delille, est celui qui offre le plus de beautés originales, de richesse dans les détails, de variété dans le ton, et de perfection dans le style. Le Jury le juge digne du Prix.

Il présente en même temps à Votre Majesté, comme dignes d'une mention honorable, le poème de la *Navigation* par M. Esménard, et les *Amours épiques* par M. Parceval.

Grands Prix de deuxième Classe,

Aux Auteurs des deux meilleurs petits Poèmes dont les sujets seront puisés dans l'Histoire de France.

RAPPORT DU JURY.

En examinant les ouvrages de poésie qui pouvoient concourir à ces Prix, le Jury n'a pas vu sans peine qu'aucun n'avoit répondu d'une manière satisfaisante à l'intention du décret et à la grandeur de l'objet.

En offrant à l'art de la poésie un tel encouragement, vous avez voulu, Sire, lui donner en même temps une direction propre à exciter l'esprit public, en célébrant des sujets d'un intérêt national. Si ce but n'a pas été atteint, ce n'est pas que des talens déjà distingués par des succès ne se soient présentés dans la lice : mais leurs efforts, cette fois, n'ont pas été heureux ; et, pour se conformer aux vues de Votre Majesté, le Jury a cru devoir mettre dans son jugement une sévérité dont il va exposer les motifs.

Il a considéré les ouvrages qui pouvoient être admis au concours, sous les deux rapports qu'indique le décret : celui de l'art en lui-même, et celui de son application à des sujets nationaux.

Un grand poète l'a dit : aucune puissance divine ni humaine ne peut faire pardonner aux poètes la médiocrité ; et on la supporte d'autant moins, que l'ouvrage a moins d'étendue, et que le sujet a plus de grandeur et de dignité. Ce n'est que dans un long poème et dans les sujets familiers, que l'on pardonne aisément les négligences lorsqu'elles sont effacées par des beautés.

D'un autre côté, lorsque la poésie se propose de célébrer des faits mémorables qui intéressent la gloire nationale, c'est, sans doute, dans l'espérance de donner à ces faits plus d'éclat, et d'ajouter encore à la gloire qui y est attachée. C'est à l'historien à conserver le souvenir des grandes actions par un récit fidèle ; c'est au poète à en représenter le tableau revêtu des couleurs de l'imagination, enrichi par l'art des rapprochemens et des oppositions, embelli par le charme naturel de l'harmonie. Mais des poèmes qui n'auroient, pour se recommander à la postérité, ni ces traits brillans qui saisissent l'imagination, ni ces vers heureux qu'un tour harmonieux et

précis grave et conserve aisément dans la mémoire, de tels poèmes, loin de donner de l'éclat aux grandes actions et aux noms illustres qu'ils ont voulu célébrer, les entraîneroient avec eux dans l'oubli, si le burin de l'histoire ne se chargeoit de les transmettre plus sûrement aux siècles futurs. Le poète a manqué son but, s'il est effacé par l'historien. Les noms des vainqueurs aux jeux olympiques qu'a chantés Pindare, ne sont plus célèbres que dans les chants du poète.

Les ouvrages soumis à l'examen du Jury pouvoient difficilement soutenir une telle épreuve.

Il va rendre compte de ceux qui ont mérité une attention plus particulière.

M. Millevoye, qui a été couronné plusieurs fois aux concours de la deuxième Classe de l'Institut, pour des ouvrages où l'on a remarqué un goût pur, une imagination sagement tempérée, et une versification élégante et harmonieuse, a offert au concours un poème intitulé *Belzunce*, ou *la Peste de Marseille*. Ce poème, par son sujet et son peu d'étendue, est dans les termes du décret : mais le plan n'en est pas heureusement conçu ; il ne présente qu'une suite de descriptions d'un effet triste et monotone, et qui, n'étant pas attachées à une action qui les lie l'une à l'autre, ne comportent pas d'unité dans l'ensemble, et divisent trop l'intérêt qu'offre le fond du sujet. On y trouve cependant des détails très-heureux, des scènes touchantes, beaucoup de vers très-bien faits, et partout des traces d'un vrai talent ; mais l'auteur a gâté son style par des images incohérentes, par des constructions forcées, et par la recherche de certains effets d'harmonie incompatibles avec l'élégance, et qui blessent le caractère de notre langue. M. Milevoye a publié une nouvelle édition de ce poème, dans laquelle il a fait des corrections et des additions heureuses ;

mais, cette édition ayant paru depuis la clôture du concours, le Jury n'a dû former son jugement que sur la première.

M. Victorin Fabre, qui a remporté aussi plusieurs couronnes aux mêmes concours, dans lesquels il a déployé, très-jeune encore, un talent très-rare à tous les âges, celui de bien écrire en vers et en prose, a publié un petit poème intitulé *la Mort d'Henri IV*. L'exécution n'a pas répondu à l'intérêt que promettoit le titre. Il n'y a aucune invention dans le plan, et encore moins dans le merveilleux que le poète y a introduit. Il n'a fait que personnifier, à l'exemple de Voltaire, des êtres moraux, comme le fanatisme et l'ambition, sorte de merveilleux qui n'a ni vraisemblance ni effet poétique, et qui choque la raison sans séduire l'imagination.

L'action n'a rien qui attache fortement; la marche en est simple et raisonnable, mais sans aucun incident qui suspende ou varie l'intérêt. Le caractère d'Henri IV, et c'est peut-être l'effet d'un inconvénient attaché à la nature du sujet même, n'y répond pas au sentiment général que ce nom réveille; et, par une suite de la même cause, la catastrophe est bien loin d'exciter l'intérêt auquel l'imagination prévenue a préparé le lecteur.

Ce poème est d'un style généralement correct, ferme et précis; mais on y désireroit plus de facilité, de grâce et d'abandon : la versification en est soignée; mais la poésie a peu de couleur, et manque de cette variété de mouvement et d'harmonie qu'exige un sujet où les tableaux et le récit se mêlent et se succèdent.

Le Jury a pris en considération un recueil de petits poèmes, sous le titre de *Poésies nationales*, par M. d'Avrigny (de la Martinique). Plusieurs de ces poèmes sont de nature à être

admis au concours : telles sont trois odes; l'une sur la *Campagne d'Autriche*, la seconde sur la *Campagne de Saxe* ou la *Bataille d'Iéna*, la troisième sur la *Campagne de Prusse*.

On trouve dans ces odes du talent et de l'imagination, des idées heureuses et beaucoup de strophes très-bien écrites; mais la verve, le mouvement, les rapprochemens inattendus et la pompe du style qu'exige le genre lyrique dans des sujets élevés, ne s'y montrent pas assez souvent.

Le Jury, considérant que les petits poèmes dont il vient de rendre compte, foibles dans la conception générale du sujet, défectueux dans les détails de l'exécution, étoient restés trop au-dessous de l'objet indiqué par le décret, n'en a jugé aucun digne du Prix décennal.

Le poème de *la Mort d'Henri IV*, par M. Victorin Fabre, lui a paru cependant digne d'une mention honorable, comme présentant, avec moins de défauts, plus de régularité dans le plan, et une correction plus continue dans l'exécution.

Grand Prix de deuxième Classe,

A l'Auteur du meilleur Poème lyrique mis en musique, et exécuté sur un de nos grands Théâtres.

RAPPORT DU JURY.

Le Jury a observé, dans un autre article de son rapport, qu'un Opéra étoit un ouvrage composé de deux parties essentiellement distinctes, mais que l'on ne pouvoit pas séparer l'une de l'autre, le poème et la musique. L'effet de l'ensemble

est le produit nécessaire du mérite particulier de chacune des deux parties, et de l'accord plus ou moins parfait qui existe entre les deux. Un Opéra est un vaste tableau dont le poète a tracé l'esquisse, et auquel le musicien applique les couleurs: si le sujet n'en est pas bien conçu, si la disposition n'en est pas bien ordonnée, s'il n'offre pas au compositeur des caractères bien prononcés à peindre, des passions à exprimer, et sur-tout des tableaux variés et des contrastes dont la musique, plus qu'aucun art, a besoin pour produire ses plus grands effets, le compositeur qui entreprendra de mettre un tel poème en musique, trouvera inutilement de beaux chants et une savante harmonie; il pourra offrir un beau concert, mais il ne fera pas un bel opéra.

Indépendamment du choix et de la disposition du sujet et de la conduite de l'action, il y a dans les détails un art particulier qui consiste à couper les scènes et le dialogue d'une manière favorable aux moyens de la musique, à placer convenablement les sujets propres au récitatif, aux airs, aux duos, aux chœurs, et à donner aux vers le genre de rhythme et de mesure qui convient aux formes diverses du chant. Cet art est encore peu connu: pour le mettre en pratique, il faudroit joindre à une grande facilité de manier sa langue, une étude réfléchie de la nature et des procédés de la musique. Cette réunion est rare; un homme d'esprit et de goût peut y suppléer, en partie, par une observation attentive des effets de la musique dramatique: mais une bonne poétique pour ce genre de musique reste à faire.

Le Jury ne connoît que deux poèmes lyriques, qui puissent se disputer le Prix proposé; *le Triomphe de Trajan* par M. Esménard, et *la Vestale* par M Jouy.

Si l'on considéroit *le Triomphe de Trajan* et *la Vestale* comme

comme deux drames indépendans de la musique, et qu'il ne fallût balancer entre eux que le degré de leur mérite poétique, le Jury n'hésiteroit pas à donner la préférence au premier. Le style en a plus d'élégance, et les vers en ont plus d'harmonie; le sujet a de la grandeur, il présente des tableaux qui ont de l'intérêt et de la noblesse; l'auteur a eu des conditions à remplir, et on doit lui savoir gré de l'art avec lequel il a su vaincre des difficultés qu'il ne pouvoit éviter.

L'ouvrage a eu un succès brillant et soutenu : mais, il faut le dire, l'effet imposant qu'a produit cet opéra n'est dû ni au talent particulier du poète, ni à celui du musicien; tous les arts ont concouru à embellir ce magnifique spectacle, qui, en rappelant un grand acte de générosité et des scènes touchantes, devenoit un hommage national à un héros triomphant, clément dans la victoire.

Mais, si l'on examine ce poème dans ses rapports avec la musique, on ne trouvera, ni dans l'ordonnance générale, ni dans la marche de l'action, ni dans la coupe particulière du dialogue, des airs et des morceaux d'ensemble, l'art dont on a parlé plus haut, et qui consiste à offrir au compositeur des sujets propres à déployer toute la magie de son art.

L'auteur de *la Vestale* a mieux connu cet art; il paroît être plus familiarisé avec l'application de la poésie à la musique. Son sujet est d'un intéret plus touchant; il amène naturellement des tableaux plus variés, des scènes plus animées, et des situations plus dramatiques. Son style n'est remarquable ni par l'élégance ni par l'harmonie; mais la marche du dialogue, la coupe des airs et des morceaux d'ensemble sont plus favorables à la musique. Enfin on ne peut douter que ce ne soit au poème que l'opéra de *la Vestale* doit une partie du succès qu'il a obtenu.

Les deux ouvrages sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans de plus grand détails sur leurs beautés et leurs défauts respectifs.

L'opinion du Jury est que le poème de *la Vestale*, par M. Jouy, mérite le Prix destiné au meilleur poème lyrique mis en musique et exécuté sur le théâtre de l'Opéra.

Il regarde en même temps comme digne d'une mention honorable le poème du *Triomphe de Trajan*, par M Esménard.

RAPPORT

DE LA CLASSE

DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISES

DE L'INSTITUT DE FRANCE,

A SA MAJESTÉ

L'EMPEREUR ET ROI,

Sur les Prix décennaux.

ARRÊTÉ DE LA CLASSE.

Paris, le 24 octobre 1810.

Le Secrétaire perpétuel de la Classe certifie que ce qui suit est extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 18 octobre 1810.

Le Secrétaire perpétuel ayant contribué, comme rédacteur de l'opinion du Jury, au travail publié sur les Prix décennaux, et ne croyant pas, d'après cette considération, devoir se charger de la rédaction du rapport que la Classe doit présenter sur le même objet,

La Classe arrête que,

1°. Un Secrétaire *ad hoc* sera chargé de la rédaction générale du travail de la Classe, relatif au concours pour les Prix décennaux;

2°. Les rapports particuliers, déjà adoptés par la Classe, seront remis au Secrétaire *ad hoc*, qui les réunira dans l'ordre indiqué par le Décret, et en présentera la rédaction définitive à l'approbation de la Classe;

3°. Les rapports approuvés par la Classe devenant l'expression de l'opinion générale, nul membre ne sera admis à signer au rapport général, si ce n'est le Président, pour attester qu'il a été délibéré en séance, et le Secrétaire *ad hoc* pour constater l'identité du rapport publié avec la minute qui restera déposée dans les archives de la Classe.

Certifié conforme,

Le Secrétaire perpétuel,

SUARD.

RAPPORT

DE LA CLASSE

DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISES

DE L'INSTITUT DE FRANCE,

A SA MAJESTÉ

L'EMPEREUR ET ROI,

Sur les Prix décennaux.

SIRE,

VOTRE MAJESTÉ a chargé la Classe de la Langue Française de faire un examen critique des ouvrages de poésie, de littérature et de philosophie qui ont été présentés au concours pour les Prix décennaux.

Un pareil travail a déjà été fait par un Jury spécial tiré du sein même de l'Institut.

La Classe, en s'empressant d'exécuter la volonté de Votre Majesté, ne s'est pas dissimulé les difficultés qu'elle éprouveroit à remplir une tâche aussi délicate. Est-ce sur les auteurs seuls qu'elle va prononcer? L'examen critique de tant d'ouvrages déjà jugés ne semblera-t-il pas quelquefois être celui des jugemens dont ils ont été l'objet?

Mais comme en ceci, la différence ou la conformité des opinions ne peut tourner qu'au profit de la littérature; comme le résultat de ces discussions est de mettre en évidence nos richesses littéraires, d'en déterminer la juste valeur, d'éclairer l'estime publique sur ce qu'elle doit, quant à cette époque, soit à la littérature en général, soit à des littérateurs en particulier, nous n'aurons pas moins de courage que le Jury, et nous répondrons par une égale franchise à la confiance dont Votre Majesté nous honore.

La Classe, en reconnoissant que la littérature présente n'obtient pas du Public toute la faveur qu'elle pourroit ambitionner, est loin de penser que cette rigueur puisse être justifiée par la disette de talens ou par leur dégénération.

Le rapport qu'elle a fait à Votre Majesté sur l'état des lettres en France, pendant les vingt années qui viennent de s'écouler, prouve qu'au milieu des troubles, les muses n'ont point été stériles, et que, dans la multitude des ouvrages publiés pendant ce laps de temps, le nombre de ceux auxquels un goût impartial ne peut pas refuser son suffrage, est assez considérable pour permettre d'affirmer que la décadence des lettres, qu'on affecte de déplorer, n'est qu'imaginaire.

Le moyen le plus sûr de reconnoître si cette décadence est réelle seroit, non pas de fixer exclusivement son attention sur les ouvrages médiocres ou mauvais dont la littérature abonde à toutes les époques, mais de voir si une époque n'a

produit que des ouvrages médiocres ou mauvais ; de comparer, soit sous le rapport du nombre, soit sous le rapport de la valeur, les ouvrages remarquables de cette époque avec les ouvrages remarquables des époques antérieures.

Peut-être cette comparaison faite entre les vingt années qui viennent de s'écouler, et les vingt années qui les ont précédées, ne nous seroit-elle pas entièrement défavorable; peut-être feroit-elle reconnoître que, pendant le dernier période, l'honneur de notre littérature, maintenu dans les parties où elle excelloit, a été relevé dans celles où il étoit déchu, et s'est accru de celles qui nous manquoient ; que la morale, le goût et la philosophie leur sont redevables de plusieurs ouvrages importans, vainement désirés jusqu'alors ; que de grands progrès ont été faits dans l'art du raisonnement et dans l'art de la parole ; que la chaire apostolique n'a pas été tout-à-fait silencieuse ; que dans ces temps l'éloquence, appliquée à de grands intérêts, animée par de grandes passions, a été portée, à la tribune et aux armées, à cette hauteur dont l'Antiquité seule offroit des modèles, et qu'enfin les esprits ont eu communément un caractère plus grave, et les ouvrages une direction plus marquée vers l'utilité.

On pourra reconnoître aussi que le talent d'écrire élégamment en vers est devenu plus général. Si l'on observe que c'est peut-être pour cela qu'il a perdu de son prix, nous ferons remarquer qu'employé par quelques hommes doués d'une ame forte, d'un esprit juste, d'une imagination brillante, il a enrichi la France, dans plus d'un genre de poésie, d'ouvrages dignes d'être placés auprès de ceux des maîtres.

Sire, si ces vérités, qui ne sont pas méconnues, sont encore contestées, c'est qu'on est généralement porté à estimer peu ce qui ne s'est pas emparé d'abord de l'attention ; ou

que le changement des circonstances ne réforme pas toujours les jugemens que des circonstances ont influencés.

Avant l'époque de votre glorieux avènement à l'Empire, la littérature comme la France étoit asservie aux factions : l'esprit de parti qui leur survit, comptoit le talent pour peu et les opinions pour tout. Quel que fut le mérite réel d'un ouvrage, ce mérite devoit être contesté, sinon méconnu. L'ouvrage accueilli par un parti, étoit pour cela seul repoussé par le parti contraire, et repoussé par tous les deux, s'il ne flattoit aucune des animosités rivales.

Ajoutons à ces considérations qu'une portion nombreuse de la société, occupée d'intérêts et de malheurs privés, soit hors de France, soit en France même, n'accorda longtemps aucune attention aux productions de l'esprit ; qu'un grand nombre de personnes, qui, dans les temps calmes, en avoient fait leurs délices, repoussoient des jouissances inconciliables avec leur infortune présente. Or, parmi cette classe trop nombreuse, les uns regardent aujourd'hui comme stérile une époque dont les productions ne leur sont pas connues ; les autres, dont les ressentimens ne sont pas encore épuisés, s'obstinent à penser que le temps de leurs souffrances n'a rien dû produire qui pût mériter grâce, et réprouvent comme fruit de la révolution tout ce qui est né pendant la révolution.

Les Sciences, sous ce rapport, Sire, ont été plus heureuses que les Lettres : cela devoit être. L'esprit de parti même ne pouvoit pas contester l'utilité de tant de travaux, prouvée par la prompte application qui s'en faisoit aux besoins publics. Cette utilité a dû servir de mesure à la reconnoissance. Archimède étoit l'homme par excellence dans Syracuse assiégée ; mais un temps vint où les vers de Pindare et de Théocrite, les leçons de Platon et d'Aristippe oubliés pendant le

le tumulte de la guerre, furent remis en honneur dans ces murs où le tombeau d'Archimède disparut sous les ronces.

Dieu préserve la France d'une telle ingratitude ! mais un temps peut venir où la Postérité comparant l'état des Sciences et celui des Lettres, pendant la Révolution, sera plus juste envers ces dernières que l'âge présent, et ne s'étonnera pas moins de ce que les Lettres n'ont pas reculé devant tant de sujet de découragement que de ce que les Sciences ont justifié tant de faveurs par tant de services.

La partialité que nous reprochons à cet âge, nous avons mis tous nos soins à nous en garantir.

C'est d'après les règles d'une saine littérature, que la Classe a prononcé ses jugemens. Les opinions qu'elle a blâmées ou louées sont celles qui sont blâmables ou louables dans tous les temps; ce sont les opinions qui se trouvent dans les ouvrages, et non celles qui, indépendamment des ouvrages, peuvent appartenir aux auteurs.

La Classe a suivi en cela les intentions de VOTRE MAJESTÉ. Elle a cru les suivre aussi, en ne se montrant pas trop rigoureuse, en quelques occasions, dans la distribution des encouragemens. Le décret de VOTRE MAJESTÉ porte, en effet, que les Prix seront donnés aux meilleurs des ouvrages faits, pendant le temps déterminé, sur des matières déterminées, et non au meilleur ouvrage qui puisse se faire sur ces matières. La Classe avoue toutefois qu'elle n'auroit jamais étendu l'application de ce principe, jusqu'à demander une récompense pour le moins mauvais des ouvrages d'un concours qui n'en auroit produit que de mauvais.

Une telle indulgence seroit plus propre à entretenir l'engourdissement qu'à exciter l'émulation : encourager les efforts du talent, provoquer le développement du génie, tel est le

but que Votre Majesté se propose. Ce seroit le méconnoître que de placer les Couronnes à une hauteur où la médiocrité pourroit atteindre.

Sire, l'institution des Prix décennaux qui doit maintenir la gloire des Sciences, qui ranimeroit la gloire des Lettres et la gloire des Arts, si ces gloires étoient éteintes, en assure l'accroissement. Sur tous les points de ce vaste empire, déjà redouble l'activité qui ne s'étoit pas ralentie; déjà se méditent les chefs-d'œuvres que tant de générosités promettent aux années qui vont suivre. Et quels prodiges Votre Majesté n'est-elle pas en droit d'attendre des Lettres, des Arts, aux travaux desquels elle offre à la fois et la matière et la récompense! la matière, dans cette multitude de faits héroïques qui signalent chaque époque de sa vie; la récompense, dans une institution dont l'Histoire ne présente aucun exemple, et dont l'effet sera de donner le même éclat aux différens rayons dont vous voulez composer la gloire de votre règne.

Neuvième grand Prix de première Classe,

A l'Auteur du meilleur Poème épique.

La Classe a non seulement examiné les trois Poèmes épiques que le Jury avoit nommés dans son rapport, mais encore le Poème des *Helvétiens*, par M. Masson, et celui d'*Achille à Scyros*, par M. Luce de Lancival.

Si, dans ces diverses compositions, la Classe a trouvé plus de défauts à reprendre que de beautés à louer, elle l'attribue plutôt à la difficulté du genre qu'à l'absence du talent; et elle a cru qu'en marquant les écueils, elle pouvoit aider le génie à se frayer des routes nouvelles, ou à retrouver celles qu'ont suivies les grands poètes épiques anciens et modernes.

Charles Martel, ou *la France délivrée*, par M. Tardieu de Saint-Marcel.

Le titre du poème en indique suffisamment le sujet; l'auteur a choisi l'un des événemens militaires les plus fameux dans nos annales; la victoire que Charles Martel remporta dans les plaines de Tours sur les Sarazins commandés par Abderame.

Le sujet est éminemment national. Le héros sauva les Français et leur religion du joug des Musulmans; les deux peuples combattoient pour le trône et l'autel. La différence des religions et des mœurs pouvait offrir au poète des tableaux variés, des contrastes heureux.

Le merveilleux que l'auteur emploie, est fondé sur nos croyances religieuses, sur les enchantemens et la féerie. Plan merveilleux, épisodes, etc. il a presque tout emprunté des grands poètes et

particulièrement du Tasse. Ses imitations rappellent sans cesse au lecteur les beautés qu'il a admirées dans des poèmes célèbres, et il cherche vainement dans le style cette heureuse originalité, ce caractère d'invention qui manque à la composition de l'ouvrage.

Quoique le style ait rarement la couleur et la dignité épiques, on y rencontre toutefois quelques détails agréables, quelques vers bien tournés qui annoncent que l'auteur n'est pas étranger à l'art de la bonne versification.

Oreste, par M. Dumesnil.

Il paroît que l'auteur a étudié avec fruit les anciens poèmes épiques, et particulièrement ceux d'Homère qu'il s'efforce d'imiter.

Mais le sujet de son poème n'offre pas un intérêt assez grand, assez puissant. Il ne s'agit que des malheurs personnels d'Oreste qui, après avoir été involontairement le meurtrier de sa mère, poursuivi par les Furies, protégé par l'Amitié, errant sur les mers et dans différentes contrées, arrive enfin en Tauride, enlève la statue de Diane, et recouvre alors l'usage de sa raison et le calme de son ame.

Dans la partie de la composition, l'auteur d'*Oreste* mérite quelques éloges pour la sage contexture de son poème, pour la liaison des événemens entre eux, mais il n'est guère qu'imitateur. Il n'a presque rien créé; par exemple, les deux tragédies d'*Andromaque* et d'*Iphigénie en Tauride* se retrouvent dans son poème et en forment les sixième et douzième chants. La comparaison à laquelle l'auteur s'est exposé étoit dangereuse, il n'est pas étonnant qu'il n'ait pas pu la soutenir.

Quant à la partie de l'exécution, cet ouvrage peut, comme beaucoup d'autres, être condamné plutôt par les beautés qui y manquent, que pour les défauts qui s'y trouvent : le style est assez soutenu ; il est clair, exempt de mauvais goût; mais il n'a point d'originalité, point de caractère qui le distingue. On est étonné de rencontrer dans ce poème quelques rimes insuffisantes ou tout-à-fait fausses; il s'y trouve aussi des fautes de langue, mais elles sont rares et pourroient être aisément corrigées.

La Bataille d'Hastings, par M. Dorion.

Il faut louer l'auteur d'avoir choisi pour sujet de son poème un seul événement militaire, cette célèbre victoire qui soumit l'Angleterre à Guillaume-le-Conquérant. Sous ce rapport, son poème a quelque chose de national.

Le plan sagement combiné se développe d'une manière progressive et vraisemblable, et l'intérêt va croissant jusqu'au dénoûment; mais il manque de hardiesse, et sur-tout de ce caractère d'invention qui produit les grandes beautés.

L'auteur a senti la nécessité d'employer un merveilleux fondé sur l'intervention de la Divinité; merveilleux qui, associant le ciel aux destins de la terre, plaît à l'imagination et la captive, sur-tout quand les décrets éternels prononcent sur le sort de deux grandes Nations rivales. Les reproches que le Jury a faits à l'auteur, touchant la manière dont il a employé ce merveilleux, montre l'extrême difficulté de l'approprier à nos mœurs et à nos opinions.

Un inconvénient, commun à la plupart des poèmes qui sont fondés sur des détails historiques peu présens à la mémoire des lecteurs, est d'offrir des noms presque inconnus et auxquels ne s'attachent point de grands souvenirs; il faudroit alors que le poète eût l'art d'appeler de l'intérêt sur ces noms, leur grand nombre et la rapidité de l'action ne permettent pas les développemens nécessaires.

Le style de M. Dorion est ordinairement énergique, précis, mais il manque trop souvent d'élégance et d'élévation; l'auteur a réussi en plusieurs fois à couvrir l'aridité des petits détails par l'artifice des expressions heureuses. Il a montré sur-tout de la chaleur dans les descriptions de combats; mais, quelque soin qu'il ait mis à varier ses tableaux, il n'a pu vaincre entièrement la monotonie attachée à ces descriptions trop fréquentes.

Le septième chant offre un épisode dont l'intérêt et le style tempèrent l'austérité qui domine dans le poème.

Les Helvétiens, par M. Masson.

Le sujet de ce Poème est l'*Entreprise de Charles-le-Téméraire*, contre la Suisse. Cet événement important, qui a décidé de la destinée d'un Peuple combattant pour son indépendance, est, sous certains rapports, digne de la muse de l'Épopée. Malheureusement les détails de cette guerre sont peu connus; les héros que l'auteur célèbre, n'offrent que des noms ignorés et dont la dureté semble offenser la délicatesse de la Poésie, et s'éloigner trop de la majesté que l'Épopee réclame jusque dans les moindres détails.

Le plan n'est pas heureusement conçu. Il y a de la force dans plusieurs caractères, de l'intérêt dans quelques épisodes, mais nulle invention dans les incidens principaux, nul art dans la conduite générale : l'action ne marche point avec cette progression si nécessaire pour exciter et soutenir jusqu'à la fin l'attention des lecteurs. L'amour, qui y remplit un rôle, n'en a point un assez important pour y faire jouer, dans toute leur étendue, ces ressorts des passions si favorables aux grandes machines épiques; le merveilleux, fondé seulement sur des songes ou des pressentimens, y remplace mal le charme attaché aux *Prestiges de la Mythologie* et aux *Fables d'Homère et de Virgile*.

Enfin, la diction laisse beaucoup à désirer; elle a une certaine énergie; on y trouve quelques vers profondément pensés, quelques passages bien écrits et d'une veritable éloquence; mais elle présente plus fréquemment des duretés, des incorrections, des bizarreries.

La Classe croit devoir faire remarquer, comme un *défaut*, l'emploi des rimes croisées; elle pense que cet artifice, d'un heureux effet dans les poèmes où le style a moins besoin de noblesse que de facilité, est une innovation vicieuse dans l'Épopée grave, en ce que, mettant dans les vers alexandrins trop de distance entre le double son des rimes qui se répondent, il trompe l'oreille et nuit à l'harmonie poétique, et sur-tout à la force et à la pompe du style.

Achille à Scyros, par M. Luce de Lancival.

Ce Poème n'est qu'une imitation de l'*Achilléide de Stace*.

Le Centaure Chiron a élevé Achille. Thétis voulant préserver son fils des dangers dont le destin le menace, s'il s'arme avec les autres

Grecs pour la guerre de Troye, le déguise et le cache sous les habits d'une jeune fille.

Amené à la cour de Lycomède, Achille devient l'amant de Déidamie; mais il faut que l'arrêt du destin, qui appelle Achille devant Troye, s'accomplisse. Ulysse arrive à Scyros; Achille se découvre et vole à la gloire.

Ce sujet, qui n'offre aujourd'hui que peu d'intérêt, étoit néanmoins susceptible de quelques beaux développemens. Tout le merveilleux de l'ancienne Épopée, le langage de l'amour, celui de la gloire, pouvoient l'animer. Le *Tableau de l'Achilléide*, bien exécuté, eût servi d'introduction à l'*Iliade;* cependant on doit faire la remarque que le Poème célèbre un héros dont l'âge encore tendre ne permet pas aisément l'emploi des fortes passions, et des grands sentimens qui appartiennent essentiellement à l'Épopée.

On doit regretter que M. Luce ait préféré une imitation facile et dangereuse d'un poète, auquel les plus sages critiques reprochent de graves défauts de composition et de style, à l'avantage pénible de refondre entièrement le plan de l'ouvrage.

Tel que M. Luce l'a exécuté, on ne peut louer que le style; et, quoique l'auteur soit tombé quelquefois dans une affectation et une recherche qui, condamnables partout, déparent encore plus une grande composition, la Classe reconnoît que plusieurs détails du Poème de M. Luce ont la couleur épique, et qu'ils annonçoient un poète qui, nourri des beautés des anciens, étoit capable de s'élever à de plus grands succès, quand il consacreroit son talent à imiter de meilleurs modèles.

Après avoir jugé l'ouvrage de M. Luce, la Classe exprime ses regrets de la perte récente de ce littérateur estimable, qui, par le juste et honorable succès que sa tragédie d'*Hector* avoit obtenu, et par ceux que son âge et son talent promettoient encore, paroissoit appelé à occuper un rang distingué sur le *Parnasse français.*

Tels sont les divers Poèmes sur lesquels le Jury et la Classe ont arrêté leur attention, et dont l'examen les a convaincus qu'il n'y a pas lieu d'accorder le Prix de Poésie épique. Elle pense cependant, malgré les défauts relevés dans le Poème des *Helvétiens*, que cet ouvrage

renferme des beautés assez frappantes et assez nombreuses pour être distingué des autres.

Le Jury a eu l'honneur d'exposer à Votre Majesté qu'il n'est guère à présumer que, dans la période de chaque concours, il paroisse un poème digne du Prix, et a proposé de statuer que, dans les concours où nul poème épique n'obtiendroit cet honneur, le Prix fût déféré à la meilleure traduction d'un poème épique étranger. Dans cette hypothèse, le Jury a présenté M. Delille, comme méritant de remplir honorablement la lacune du concours actuel, par ses traductions de l'*Enéide* et du *Paradis perdu.*

Un poème épique, hardiment conçu et heureusement exécuté, est un phénomène littéraire. Les Nations modernes, qui ont cultivé les lettres avec distinction, ne peuvent pas toutes s'enorgueillir de l'avoir produit. Ce genre de succès et de gloire manqua au siècle de Louis XIV, et ce ne fut pas faute d'essais nombreux. Il étoit réservé au siècle de Voltaire de l'obtenir.

Si cette fortune littéraire enrichissoit et honoroit une seconde fois le Parnasse français, nul doute que l'auteur d'un bon poème épique ne méritât, dans le concours des Prix décennaux, la première récompense.

Fidèle aux principes qui lui paroissent avoir présidé à cette institution, et qui doivent diriger ses décisions littéraires, la Classe n'a pas cru devoir adhérer à cette proposition du Jury, mais elle a tâché de concilier ce qu'elle doit à la sévérité des principes, à la gloire de l'institution et au talent d'un poète dont les ouvrages illustrent notre littérature.

Pour le succès d'un poème épique, il faut la réunion de deux sortes de talens qui influent presque toujours sur l'autre, le génie de la composition et le mérite du style.

La Classe pense que le Jury a été trop loin, quand il a dit que ce seroit enrichir la Nation d'un poème épique, que de lui donner une belle traduction de l'*Iliade*, de l'*Odyssée*, de l'*Enéide*, ou même de la *Jérusalem délivrée*, ou du *Paradis perdu.*

En étudiant le but que Votre Majesté paroît s'être proposé dans cette grande institution, la Classe a pensé que Votre Majesté a voulu sans doute appeler et soutenir les efforts du talent dans la vaste

et

et sublime carrière de l'épopée, non par les traductions des poèmes étrangers, mais par la création et l'exécution de poèmes français que les autres Nations eussent intérêt de traduire. VOTRE MAJESTÉ a désiré donner à la France un poème français qui égalât les chefs-d'œuvres dont les Nations rivales s'enorgueillissent, un ouvrage qui enrichit non seulement notre littérature nationale, mais la littérature du monde entier qui ne tient compte aux Nations que des richesses qu'elles ont créées.

Si la Classe se permettoit d'émettre un vœu au sujet des encouragemens que VOTRE MAJESTÉ peut offrir pour exciter les talens à composer un poème épique digne de la littérature française et de votre siècle, elle proposeroit à VOTRE MAJESTÉ de statuer que, lorsque le Prix du poème épique ne seroit pas adjugé, ce Prix resteroit en réserve et accroîtroit aux concours suivans, jusqu'à celui où il seroit remporté.

Cette décision sans doute encourageroit les efforts des poètes, plus que la faveur d'accorder le Prix d'un poème à de simples traductions. Il seroit même à craindre, dans ce dernier cas, qu'au lieu d'employer une heureuse opiniâtreté à combiner et à créer une machine épique, l'homme de talent ne préférât la gloire plus facile et plus sûre de faire une bonne traduction.

Mais, quand la sévérité des principes, l'intérêt de la gloire nationale, le désir d'exciter l'émulation du talent, forcent la Classe de s'expliquer ainsi, elle saisit, avec le même empressement que le Jury, l'occasion de proclamer les services que M. Delille a rendus à la langue et à la poésie françaises, par ses traductions des poèmes épiques de Virgile et de Milton.

M. Delille, par la nature de son travail, n'a pas eu à montrer ce talent qui trouve et combine un merveilleux si difficile à accorder avec le goût de notre littérature et les progrès de l'esprit humain, et applique ce merveilleux à une action grande et intéressante, problème qu'il n'appartient qu'au génie de résoudre, mais à raison duquel notre littérature n'est pas sans espérance; mais M. Delille a montré le talent d'assouplir, d'élever et d'assortir notre langue à tous les tons si disparates et si variés de la grande épopée.

Ce mérite essentiel et presque nouveau pour notre littérature, M. Delille en a fait preuve, sur-tout dans la traduction du *Paradis perdu*.

Le décret impérial assigne spécialement un Prix pour la traduction des poètes grecs et latins; la Classe est convaincue que le Prix de la traduction en vers des poètes latins ne peut être refusé à la traduction de l'*Enéide* par M. Delille; mais elle n'entrera point dans des détails à ce sujet, parce que Son Excellence le Ministre de l'intérieur a confié à la Classe d'histoire et de littérature ancienne le soin de prononcer sur le mérite des traductions en vers des poètes grecs et latins.

En modifiant la proposition du Jury, par les considérations qu'elle a eu l'honneur d'énoncer à Votre Majesté, la Classe lui propose d'honorer d'un Prix particulier la traduction du *Paradis perdu* de Milton, ouvrage qui autrement resteroit sans la récompense dont la Classe le juge digne.

On observera peut-être que M. Delille n'a porté, dans la traduction de Milton, que le genre de talent qu'il avoit déjà montré dans ses compositions précédentes. Cela est vrai à certains égards; mais on peut répondre qu'en appropriant ce talent à la poésie épique, M. Delille l'a agrandi; il a profité du succès même qu'il avoit eu dans le genre descriptif, pour faire admettre dans l'épopée, et accréditer des détails brillans qui n'auroient pas été accueillis aussi bien, si M. Delille n'avoit lui même préparé la langue française à cette heureuse innovation.

Il y a d'ailleurs, dans cette traduction, un genre de talent dont M. Delille n'avoit pas encore fait preuve; celui de faire parler noblement et énergiquement les passions; elle offre, dans cette partie, nombre de tirades que l'on peut mettre à côté des plus beaux fragmens de nos premiers poètes dramatiques.

Le Poëme de Milton diffère essentiellement des autres épopées. La conception en est simple et hardie, sa simplicité même fait sa hardiesse. Le merveilleux qui, dans les autres épopées, n'est qu'un moyen poétique et accessoire, est au contraire dans Milton l'essence et le sujet du Poëme.

C'est peut-être à cette circonstance particulière qui a favorisé l'imagination forte et audacieuse de Milton, que l'on doit les principales beautés de son poëme. Il s'est emparé de l'Univers; passant tour à tour des cieux aux enfers, et des enfers aux cieux; s'il se repose quelquefois sur la terre, c'est au milieu des beautés de la création

pour contempler la virginité du monde; enfin tout dans Milton se rapporte au beau idéal. L'intérêt que la grandeur des idées, le charme ou la nouveauté des tableaux, inspirent presque toujours, fait oublier ou du moins pardonner par les gens du monde quelques longueurs dans les descriptions et sur-tout dans les discours, et par les gens de lettres les défauts de l'ordonnance. En effet, les premiers et les derniers chants n'appartiennent presque pas à l'action générale (1).

La traduction du poète anglais n'étoit pas soumise à l'exactitude sévère qu'on exige pour la traduction de Virgile, et dont M. Delille avoit donné l'exemple dans celle *des Géorgiques*. M. Delille, en changeant d'auteur, a changé sagement de système.

Les beautés de Virgile, consistant plus particulièrement dans la justesse et la vérité des sentimens, dans la grâce et la précision des images, dans le choix des expressions, dans l'assortiment des épithètes, dans l'harmonie, et quelquefois même dans la seule disposition des mots; un traducteur ne peut abandonner le mouvement de l'original, omettre des épithètes, ou déplacer les expressions, sans rester au-dessous de son modèle. Les beautés de Virgile sont, pour ainsi dire, des fleurs brillantes et délicates qui se fanent sous la main qui les cueille. Ainsi, quand on traduit Virgile, l'exactitude est un mérite toujours indispensable, mais qui est bien loin de suffire au succès.

Un traducteur de Milton n'est pas soumis aux mêmes lois. Le style de Milton, tout beau qu'il est, n'est point consacré comme celui de Virgile; les Anglais eux mêmes conviennent des reproches qu'on peut faire à leur poète. Le mérite principal de Milton consiste ordinairement dans la grandeur de l'image, plus que dans la justesse; dans la force, plus que dans la vérité de l'expression; dans la sublimité hardie ou la grâce naïve des sentimens, plus que dans l'heureuse combinaison des mots qui les peignent. On sent qu'un poète qui possède à fond le

(1) Le poète s'étant proposé de chanter la chute de l'homme dans le *Paradis terrestre*, l'action ne commence que quand Satan y arrive (Liv. IV); et elle finit quand Adam a succombé et reconnu sa faute (Liv. IX). Mais en faisant ces observations, quel est le littérateur qui ne souhaiteroit pas que l'on commît souvent de telles fautes, si elles devoient être rachetées par les beautés supérieures qu'elles ont amenées?

grand art de la versification a dû traduire Milton avec beaucoup de succès, et qu'il a traité d'égal à égal.

Ces observations expliqueront peut-être la cause de la préférence que le Public a paru accorder à la traduction du *Paradis perdu*, par M. Delille, sur la traduction de l'*Enéide.*

On n'auroit point pardonné peut-être à M. Delille d'avoir jugé *Virgile* en le traduisant, de l'avoir corrigé en l'imitant, d'y avoir retranché ou ajouté selon que le goût sévère l'auroit conseillé, ou que l'enthousiasme poétique l'auroit inspiré.

M. Delille, en traduisant Milton, est rarement resté au-dessous de l'original.

Cette traduction qui, en plusieurs endroits, n'est qu'une brillante et heureuse paraphrase, est partout écrite avec verve et chaleur. L'art de la versification y montre toutes ses ressources; le style a un caractère d'invention, parce qu'une foule de détails qui sont dans le génie de la langue anglaise ne pouvoient être transportés dans la nôtre qu'en modifiant l'instrument qui devoit les reproduire, qu'en formant des alliances de mots, des combinaisons d'expressions, des rapprochemens piquans et inattendus.

Ainsi M. Delille a fait une véritable conquête pour notre poésie.

Sans parler de quelques endroits où le goût du traducteur a rendu à l'original un vrai service en le corrigeant par des suppressions ou par des changemens, il se trouve des passages où le poète français a empreint ses vers de couleurs plus brillantes et plus hardies que celles des vers du poète anglais, et M. Delille a obtenu alors, en traduisant Milton, le même avantage que Virgile avoit su obtenir quelquefois en imitant Homère.

Une critique sévère peut reprocher à M. Delille de s'être trop éloigné quelquefois du sens de l'original, d'avoir omis des vers sans nécessité, d'en avoir remplacé d'autres sans succès. Dans quelques occasions, M. Delille a négligé de s'emparer du mouvement du poète anglais, ou de faire valoir sa précision énergique; enfin on peut, sans être injuste, blâmer quelques tournures inusitées, quelques innovations que le goût n'avoue pas.

Mais en général, il faut rechercher long-temps les fautes pour en rencontrer rarement, et les beautés se présentent en foule sans qu'on les cherche.

S'il étoit nécessaire de relever le service important que M. Delille a rendu à notre littérature par sa traduction du *Paradis perdu*, on pourroit dire qu'en le traduisant, il a fait pour les Français ce que Pope avoit fait pour les Anglais en traduisant Homère; on trouveroit des rapports entre les moyens et les succès des deux traducteurs.

Et s'il restoit à la Classe un vœu à former, ce seroit que M. Delille fît pour sa traduction du *Paradis perdu* ce qu'il a fait pour celle *des Géorgiques;* qu'il devînt le juge le plus sévère de son travail, comme il en est le plus éclairé.

Premier grand Prix de première Classe,

A l'Auteur de la meilleure Tragédie représentée sur nos grands Théâtres.

De tous les grands ouvrages littéraires, ceux qui semblent le plus aisés à juger, sont les dramatiques, après qu'ils ont été publiquement représentés. L'épreuve de la scène qui révèle la plupart de leurs beautés et de leurs défauts, le jeu des acteurs qui fait ressortir les effets de leur action, la déclamation qui marque toutes les nuances de leur style, le concours des spectateurs dont les sentimens et les opinions se réunissent pour leur accorder ou leur refuser les applaudissemens, tout enfin paroît préparer les décisions du goût, et lui rendre facile d'apprécier le véritable mérite des tragédies et des comédies. On croiroit que les juges n'ont plus qu'à devenir les échos des avis de la multitude, et qu'à prononcer les arrêts dictés par l'enthousiasme ou par le blâme général. Néanmoins la sévérité du bon goût est souvent forcée d'appeler des sentences de la foule, et le parterre des théâtres est un tribunal inconstant contre lequel réclama fréquemment l'invariable équité du Public. De là ce perpétuel procès élevé, sur les pièces dramatiques, entre un vulgaire nombreux qui les accueille ou les proscrit pour un temps, et la justice du peu de censeurs éclairés qui les protègent, ou les condamnent à jamais. Cette lutte feroit penser d'abord que la littérature théâtrale n'a que des lois arbitraires, si l'estime et le succès ne demeuroient à la longue aux seules compositions que les esprits doctes et sages ont approuvées. Ceux-ci n'ont pas moins besoin de lumières pour discerner le bon et le meilleur, que de courage pour les faire distinguer du médiocre et du mauvais, puisqu'il leur faut se défier des prestiges du spectacle, et de l'impulsion d'un mouvement presque général pour se garantir des erreurs de l'engouement et de la partialité, et qu'il leur faut opposer leur voix au bruit de tant d'acclamations qui

devancent au hasard leurs suffrages plus durables. Ils sont contraints à-la-fois, et de se prémunir contre l'influence des succès du caprice, et de mettre en compte, dans les résultats qu'ils observent, les effets d'une admiration fondée. La difficulté de décerner des Prix aux pièces dramatiques se démontre évidemment, lorsqu'on porte son attention sur le sort des ouvrages de ce genre. On en a vu de très-beaux, critiqués et abandonnés dès leur naissance, reparoître ensuite avec éclat; on en a vu de très-défectueux, vantés et suivis long-temps, se plonger après dans l'oubli. On a vu pareillement des chefs-d'œuvres attirer tout-à-coup l'admiration, et se maintenir dans un même honneur que la raison des connoisseurs et l'instinct de la multitude confirmoient unanimement. On ne peut donc rien conclure pour ou contre ces productions de l'esprit sur la foi des louanges et des critiques éphémères, ni sur la quantité de représentations obtenues. Heureux ces estimables ouvrages qui plaisent également aux savans et aux ignorans, puisqu'eux seuls sont aisés à juger sans contradiction par les règles fixes de la littérature !

Deux tragédies se sont premièrement offertes, sous ce titre de considération, à l'examen des membres de la deuxième Classe de l'Institut: les *Templiers* et la *Mort d'Henri IV*. Toutes deux ont brillé dans l'époque marquée pour la concurrence aux Prix décennaux; toutes deux sont recommandables par le choix d'un sujet tiré de l'histoire nationale; toutes deux réveillent en nous des souvenirs attachans; toutes deux se sont méritées plus d'éloges que de reproches; toutes deux enfin présentent un imposant spectacle. Dans l'une, le chef d'un corps puissant et respecté lutte, par une vertu magnanime, contre la politique d'un Roi qui, trop alarmé de son crédit et de ses richesses, veut l'anéantir avec son Ordre. Dans l'autre, le seul des Rois dont la mémoire soit si profondément gravée dans les cœurs français, le Prince le plus aimé du peuple, meurt sous le poignard aiguisé par le fanatisme, et victime des basses prétentions de sa Cour. Ces deux tragédies, dont le fond est noble et vraiment digne de Melpomène, sont traitées avec trop de talent, pour que leur succès lui seul ne fût pas à leurs auteurs un titre suffisant de gloire. Scrupuleusement analysées, on en a remarqué la composition et le style. Sous ce premier et second rapport, elles ont subi un double jugement par lequel diffère l'estime qu'on leur porte. Leur plan est également simple; celui des *Templiers* est conçu

avec plus de grandeur et d'élévation ; celui de la *Mort d'Henri IV*, exécuté avec plus d'adresse et d'habileté dans l'art. L'un et l'autre ne s'écartent de la vérité historique qu'autant qu'il est permis de le faire pour établir la vraisemblance théâtrale. Les poètes sont maîtres de manier à leur gré les circonstances du fait dont ils forment leur fable, pourvu qu'ils n'en altèrent pas le principe et la catastrophe, quand les sujets ne remontent pas à la haute antiquité qui rend toutes les annales vagues et douteuses. La seule ignorance a donc pu attaquer les deux auteurs sur ce point; car l'exemple des Muses grecque et latine les autorisoit à disposer de leur matière convenablement au but de leur invention. On eût souhaité que les causes politiques de la *Mort d'Henri IV*, plus amplement développées, occupassent, dans l'ouvrage, l'espace que remplissent des intérêts domestiques nuisibles à la noblesse d'un genre que les détails minutieux ne doivent jamais dégrader. L'âge avancé du héros, ses destins, ses projets, ses périls, ne permettent pas de s'intéresser au tableau de la jalousie de Médicis. L'auteur la peint trop tendre pour devenir si criminelle, et trop criminelle pour être si sensible. D'ailleurs la passion de l'amour ne sied qu'à la jeunesse qui lui prête des grâces; son délire ne produit aucune illusion agréable sans elle, et ses fureurs qu'elle fait plaindre, sans elle sont repoussantes et hideuses. Les motifs d'ambition de la Reine et le jeu plus actif des vengeances catholiques et de la haine espagnole se fussent mieux accordées avec la gravité des personnages et avec la tristesse du dénoûment. On ne doute pas que la terreur ne se fût jointe plus puissamment au pathétique, si l'auteur eût soutenu, par de tels ressorts, les poétiques scènes de son exposition, le sublime et touchant entretien de Médicis et de Sully, la scène des pressentimens de Henri et le récit admiré de la mort du Monarque. Ces beautés de sentiment et d'éloquence ne sont pas inférieures à celles des chefs-d'œuvres du théâtre.

On ne louera pas moins M. Legouvé de la sagesse avec laquelle il a distribué, assorti, lié entre elles les diverses parties de sa pièce, et de la judicieuse économie qui règne dans tout son ouvrage. S'il est vrai que la franche loyauté, les façons vives, le langage spirituel et les expressions animées du bon cœur de Henri, rendent son image presque impossible à reproduire entièrement dans la tragédie, au moins le talent exercé de l'auteur a-t-il ingénieusement essayé de vaincre

vaincre la difficulté dans le portrait séduisant qu'il en retrace; au moins a-t-il réussi à lui bien faire porter le cothurne. Telles sont les qualités frappantes dans le plan de la *Mort d'Henri IV*.

Celui de la tragédie des *Templiers* présente une ordonnance moins étudiée, mais naturelle et imposante. La marche des actes n'est pas si bien graduée; mais l'action noblement exposée dans le premier, trop ralentie au second, s'avance à grands pas au troisième, et, quoique retardée encore au quatrième, arrive au but majestueusement dans le dernier qui finit par un récit plein d'intérêt que termine l'hémistiche sublime : *Les chants avoient cessé.*

Le choc des intérêts contraires eût acquis plus de force peut-être, si l'auteur les eût concentrés en peu de rôles. Le zèle de la Reine et du Connétable pour le salut des accusés, prête des discours semblables à ces deux personnages qui se nuisent réciproquement, en divisant l'attention, et dont le langage nécessairement pareil entraînedes répétitions inévitables. Le crime dont on accuse les Templiers n'étant pas suffisamment spécifié, leur justification n'est point assez claire, et les imputations du Monarque restent trop vagues pour être combattues et détruites. Une accusation plus juridique eût, en diversifiant les moyens d'attaque et de défense, ouvert un champ plus vaste à l'éloquence de l'auteur. Au défaut même de complots soupçonnés, Philippe-le-Bel, qui semble dans la pièce un prince foible entraîné par les suggestions de la calomnie, eût pris une majesté tragique, si, convaincu lui-même de la vertu des Templiers, mais alarmé de leur immense crédit dans l'État, il les eût immolés, quoique à regret, par les raisons de sa politique réduite à tout sacrifier à l'affermissement de son pouvoir. Les dangers du Trône, par là rendus évidens, eussent légitimé sa rigueur : il les eût plaints au fond du cœur en les condamnant, et ses victimes auroient d'autant plus excité la piété, qu'on eût su que leurs forfaits étoient supposés par le Souverain. Celui-ci, forcé de les perdre ou de tomber du trône, eût paru lui-même un objet pathétique, en prononçant leur sentence nécessaire. L'énergique opposition des intérêts de la Cour et de ceux des Templiers eût établi dès-lors un puissant équilibre entre les principaux ressorts, et relevé la grandeur du beau rôle de

Jacques Molay. L'éminence de ce personnage, sa résignation magnanime, son obéissance au Roi qui le condamne, la soumission des religieux qu'il gouverne, le généreux dévouement du jeune Marigny qui rentre dans son ordre au moment où la mort menace les Templiers, la déclaration du mystérieux serment qui l'engage avec eux ; châtiment imprévu de son père dont l'ambition s'obstine à les proscrire, et que le courage d'un fils punit d'avoir été le ministre d'un crime ; voilà les mâles conceptions qui fécondent le plan de la Tragédie de M. Raynouard, et qui semblent en elle être moins le produit de l'art long-temps médité, que d'une heureuse et noble inspiration.

Sous le rapport du style, les deux tragédies comparées offrent de sensibles différences. L'élégance soutenue, la variété des tours, l'harmonie des périodes, le choix des mots, enfin tout ce qui ajoute la vigueur, le charme et les grâces à la diction, éclate dans l'ouvrage de l'auteur de la *Mort d'Abel* et d'*Épicharis* et *Néron*. Le style de l'auteur des *Templiers* est plus éloquent que poétique, l'expression y brille moins que les choses mêmes. Mais peut-être cela tient-il au système dans lequel M. Raynouard a cru devoir traiter son sujet. Peut-être a-t-il pensé qu'en ce sujet il falloit être sur-tout simple et sévère, chercher ses effets de style moins dans les locutions que dans la pensée, et que ces parures fleuries dont Racine et Voltaire surent embellir leurs plus graves discours, pourroient énerver ici ce qu'elles orneroient. Quelquefois ses vers marchent trop uniformément accouplés : il en est pourtant de très-beaux, ainsi que des traits de dialogue qui se détachent noblement. Du reste, l'exécution de cette tragédie se conformant assez à la majesté de l'action, l'admirable spectacle que présentent ces martyrs de l'honneur qui préfèrent la justification que la mort leur assure, à leur grâce pour prix d'un aveu qui ne les sauveroit qu'en les inculpant, les développemens du grand caractère de Molay, ce chevalier, ce religieux qui, modeste sans humilité, sublime sans ostentation, est au théâtre une espèce de création, attirant toujours les justes applaudissemens du Public, on a reconnu que cet ouvrage possédoit au-dessus des autres une des rares conditions propres à son genre, la beauté du sujet ; c'est pourquoi les Membres de la deuxième Classe de l'Institut ont jugé qu'il étoit le plus digne du Prix décennal, et que le grand talent développé dans le sujet ingrat et difficile de la *Mort*

d'Henri IV, que termine une affligeante catastrophe revêtue des couleurs d'une belle poésie, méritoit la mention la plus honorable.

La Classe, en partageant ce premier avis du Jury, adopte aussi les opinions qu'il a exposées sur *Omasis*, et dont il ne faut changer, en les citant, que la conclusion. « *Omasis*, tragédie en cinq actes de » M. Baour-Lormian, jouée en 1806, a eu vingt-une représentations. » Le sujet en est, comme on se le rappelle, l'histoire de Joseph. Elle » offre un intérêt doux et continu, des sentimens aimables et tou- » chans, et quelques situations très-dramatiques. Le style a la cou- » leur du sujet; il est en général élégant et harmonieux; mais on » trouve peu d'invention dans le plan. Ce qu'il y a de plus intéressant » dans l'action est tiré de l'Ancien Testament, et l'espèce d'intrigue » d'amour que l'auteur y a ajoutée n'est pas d'une heureuse concep- » tion. Le style, quoique d'un mérite très-distingué, n'a ni l'énergie, » ni le mouvement qui conviennent au genre tragique. En total, » cette pièce, considérée dans le ton général, dans l'effet dramatique, » dans le dialogue et dans la diction, a le caractère de l'Idylle plutôt » que celui de la vraie tragédie. »

La Classe a pensé que si l'auteur s'emparoit d'un sujet plus convenable au genre tragique, son talent prendroit aisément le ton qu'il exigeroit, et qu'un poète qui semble avoir fait une étude particulière des formes de Racine, promettoit d'enrichir la scène où déjà ses travaux sollicitent pour lui les encouragemens du fondateur des Prix décennaux.

Il est encore une tragédie qui a fixé l'attention du Public, et qui a dû occuper celle de la Classe; c'est l'Artaxerce de M. Delrieu. Tout le monde connoît le drame lyrique de Métastase, d'où l'auteur a tiré son sujet; mais peu de personnes savent que Métastase avoit puisé le fond de son Artaxerce dans le Théâtre Français. Le frère du grand Corneille avoit présenté, dans sa tragédie de Stilicon, un père conspirant pour donner le trône à son fils. Par une suite d'artifices ingénieusement combinés, ce fils passe, à tous les yeux, pour l'auteur de la conspiration qu'il ignore. Tout espoir de réussite est perdu, si Stilicon n'a pas l'air de partager l'erreur publique et ne provoque pas la condamnation de ce fils chéri, qu'il espère porter au trône avant l'exécution de l'arrêt. Mais les projets du père sont déconcertés par les

effets de la vertu du fils, qui finit par repousser les conjurés, armés pour ses intérêts, contre l'empereur Honorius, et trouve la mort dans ce glorieux combat. Stilicon, désespéré, quitte toute dissimulation, avoue son crime, et se poignarde pour ne point survivre à son fils.

Métastase a cru devoir enchérir, par quelques inventions, sur l'effet de ces combinaisons, déjà romanesques peut-être. Ce n'est pas un projet de crime qu'Artaxerce doit punir, c'est un crime commis sur un Roi, sur son père, qu'Artaban égorge dès le commencement de la pièce; l'épée même de Xercès est l'instrument du meurtre. Artaban la remet, toute sanglante, à son fils Arbace, auquel il a cru, par son crime, frayer une route au trône. Cette épée, saisie entre les mains d'Arbace, dépose contre lui plus fortement que les moyens employés par Thomas Corneille contre le fils de Stilicon. Mais cet avantage n'est-il pas acheté par un grand défaut? Quel intérêt raisonnable peut porter Artaban à remettre l'épée entre les mains de son fils? Celui de détourner de dessus lui le soupçon du crime? Mais il le rejette sur ce fils, pour lequel tout est entrepris; et de plus, aux yeux les moins pénétrans, il doit compromettre par là son fils sans se disculper lui-même; car la garde de Xercès lui est confiée, et l'épée sanglante entre les mains d'Arbace, qui n'a pu pénétrer dans la chambre du Roi sans l'autorisation de son père, ne doit rien prouver, sinon qu'Artaban est complice d'Arbace.

Nous devons dire que de l'imprudence qui porte Artaban à révéler son crime à Arbace, naît une beauté qui appartient à Métastase; c'est l'héroïsme d'Arbace qui, accusé du crime d'Artaban, est moins occupé à se soustraire au poids de cette accusation, qu'à empêcher qu'elle ne retombe sur son père, qui semble s'unir à la voix publique pour le calomnier.

Artaxerce, séduit par les fausses vertus d'Artaban, et entraîné par l'ancienne amitié qu'il avoit pour Arbace, charge Artaban de prononcer sur son propre fils. Thomas Corneille n'avoit pas été si loin. La situation est terrible; mais n'est-elle pas invraisemblable au dernier degré?

Artaxerce veut remplir les devoirs d'un fils et venger sur Arbace la mort de Xercès dont le sang fume encore : comment se fait-il qu'il remette le soin de cette vengeance entre les mains du père même

du coupable? Si Artaban est père, le coupable ne sera pas condamné; si Artaban est juge, il prononcera l'arrêt de son fils; mais quel intérêt peut porter Artaxerce à mettre dans une si cruelle nécessité un homme auquel il se croit redevable des plus grands services?

Une autre invraisemblance succède à celle-ci : l'arrêt est porté; Artaxerce, oubliant que c'est en réparation du meurtre de son père, ne voit plus dans Arbace qu'un ami malheureux, et va lui-même briser ses fers, action où l'exaltation de l'amitié l'emporte un peu trop sur la piété filiale.

Arbace, comme le fils de Stilicon, a bientôt usé de sa liberté pour combattre les conjurés qui s'armoient pour lui, et arrive dans le lieu des solennités du couronnement d'Artaxerce, à l'instant même où le nouveau roi fait serment, sur la coupe sacrée, d'observer les lois et de faire le bonheur de ses peuples. Artaxerce, convaincu par tant d'héroïsme de l'innocence d'Arbace, dont il n'a cependant aucune preuve, veut en obtenir une en l'engageant à boire dans la coupe. Le Soleil, Dieu de la Perse, est conjuré par tous deux de changer le breuvage en poison s'il passe dans la bouche d'un perfide. Arbace porte à ses lèvres cette coupe destinée à Artaxerce : elle est empoisonnée. Artaban, par tendresse pour son fils, a tenté ce dernier moyen pour se défaire du Prince et assurer l'empire à Arbace : cette même tendresse le contraint à se dénoncer. Situation brillante, qui n'est pas sans analogie avec la scène la plus forte qui soit sur le Théâtre Français, et peut-être sur aucun Théâtre du monde, mais qui se termine d'une manière peu satisfaisante, puisque toutes les atrocités d'Artaban ne sont punies que par un simple exil.

Si l'on ajoute au plan dont nous venons de donner le détail deux actes que M. Delrieu a crus nécessaires à la préparation de l'intrigue et à l'exposition des caractères, on aura, à peu de chose près, une idée exacte de la nouvelle tragédie. M. Delrieu, en travaillant sur le fond de Métastase, s'est emparé de plusieurs de ses beautés, mais ne l'a pas, à beaucoup près, purgé de tous ses défauts. Il y a plus d'adresse dans l'exécution de la scène où Artaban remet à Arbace l'épée sanglante; mais le vice de cette invention qui tient à l'invraisemblance des conséquences qu'on en tire n'en subsiste pas

moins. Les objections faites contre la scène italienne où Artaban juge son fils, se reproduisent dans toute leur force contre celle de M. Delrieu.

Une circonstance modifie, dans la tragédie de M. Delrieu, le dénoûment conforme, dans tous ses détails, à celui que Métastase a inventé. La coupe dont la liqueur, d'après le prodige demandé au Soleil, doit se changer en poison dans les entrailles du perfide, est enlevée des mains d'Arbace par Artaban, qui, après l'avoir bue, déclare l'avoir empoisonnée pour faire périr Artaxerce.

Ce moyen de punition, qui résulte du caractère même d'Artaban, et tire Artaxerce de l'embarrassante nécessité où il seroit de venger son père sur le père de son libérateur, a dû satisfaire le Public, et dénoue la tragédie de M. Delrieu d'une manière plus convenable que n'est terminée celle de Métastase.

Mais l'analogie que nous avons fait remarquer entre le dénoûment de l'Artaxerce de Métastase et le dénoûment de Rodogune, devient chez M. Delrieu une ressemblance positive, et qu'il est impossible de ne pas reconnoître.

Ajoutons à ces observations que les deux actes, par lesquels M. Delrieu a cru devoir faire précéder les trois qu'il a imités de Métastase, sont moins la préparation de la tragédie qui remplit ces trois actes, qu'une tragédie en deux actes que termine la mort de Xercès.

M. Delrieu n'est pas le premier auteur tragique qui ait eu l'idée de faire passer sur la scène française l'Artaxerce de Métastase. Lemierre avoit traité le même sujet, il y a quarante ans; ce poète, auteur de quelques mauvais vers dont on se souvient trop, et d'un grand nombre de bons vers dont on ne se souvient pas assez, avoit une profonde connoissance du théâtre. Il n'a pas transporté dans son Imitation toutes les invraisemblances que nous avons relevées dans Métastase, et a mis un grand soin à attenuer celles dont il n'a pas pu purger entièrement son sujet. Sentant sur-tout que la mort de Xercès étoit l'occasion et non le sujet de la tragédie qui résulte tout entière du danger et de l'innocence d'Arbace, il ouvre son action par le crime d'Artaban. Quant au reste, il cherche plus ses effets dans le développement des sentimens et des caractères que dans le prestige des jeux de théâtre; ses scènes fortement pensées en général, et quel-

quefois heureusement écrites, sont riches non seulement de beautés empruntées à Métastase, ce qu'il ne désavoue pas, mais de celles qu'il a tirées de son propre fond, et dont il a laissé à chacun la liberté d'apprécier la valeur.

Son ouvrage, qui a obtenu et qui devoit obtenir du succès, méritoit d'être traité avec plus d'égards dans les notes placées à la suite de l'Artaxerce de M. Delrieu.

Les grandes obligations que M. Delrieu a réellement à Métastase, y devroient être avouées aussi plus franchement.

Le style de M. Delrieu, qui n'est pas sans effet à la scène, où la situation prête souvent une grande valeur aux mots les plus simples, n'a pas, à beaucoup près, le même succès à la lecture; non qu'il abonde en fautes, mais parce qu'il est dénué de beautés, dénué d'élégance, et plutôt commun que naturel. Presque toujours vide, il doit moins son élévation, quand il semble en avoir, à la nature des pensées qu'à la résonnance des mots. On y chercheroit en vain ces traits de morale ou de sentiment, qui sont, ou le résumé de la méditation, ou les inspirations du génie; ces vers qui expriment, de la manière la plus heureuse, la plus heureuse pensée qu'une situation puisse fournir, et impriment le cachet d'un seul homme à cette pensée qui étoit dans la tête de tous.

La partie dans laquelle M. Delrieu a le mieux réussi est celle du Dialogue, qui, coupé quelquefois avec affectation, a néanmoins, dans plusieurs scènes, de la justesse, de la rapidité et de l'énergie. Ce mérite, et celui qui se trouve dans l'art avec lequel l'auteur a développé certaines situations vraiment pathétiques, quand une fois on a admis les données qui leur servent de base, ont fait penser à la Classe qu'on ne pouvoit refuser une mention à la Tragédie *d'Artaxerce*.

A ces considérations relatives aux quatre tragédies ci-dessus désignées, la Classe croit en devoir ajouter d'autres éminemment importantes à l'art dramatique, et que réclame la justice due aux titres aussi éclatans que nombreux de M. Ducis. La tragédie d'*Hamlet* fut représentée pour la première fois avant le cours des dix années, où sont

établis par le décret de SA MAJESTÉ les droits aux récompenses qu'elle se propose de distribuer; mais dans les limites de ce temps fixé, le pathétique et profond ouvrage de M. Ducis s'est enrichi d'une quantité de scènes nouvelles, si recommandables par leurs beautés rares, que ces corrections du génie équivalent presque au mérite d'une pièce entière digne d'être couronnée. On s'accuseroit de les avoir mal reconnues, si l'on passoit sous silence ce qu'elles ont de supérieur. On ne se dissimule pas en rappelant *Hamlet*, le véritable Oreste du Nord, traité par l'imitateur de Sophocle et de Shakespeare, que son succès commença dès l'époque où il parut. Néanmoins il ne se fonda, il ne s'affermit que durant celle de la concurrence aux palmes décennales. On pourroit objecter que l'existence d'une pièce date, non pas de l'époque où elle a été retouchée, mais de celle où elle a été publiée; car les travaux littéraires ne vivent et n'ont de durée que par leur perfection, ou par les grandes beautés dont l'éclat et le prix rachètent et font presque oublier les défauts qui s'y trouvent. Ce ne sont point, d'ailleurs, de légers changemens qu'on a si vivement applaudis dans *Hamlet*, ce sont des scènes capitales, des actes refondus presque en entier; c'est enfin plus du tiers d'une tragédie immense dans ses proportions et ses larges développemens. Refuseroit-on à des corrections pareilles l'honneur qu'on destine à des créations complètes? Une tragédie n'est créée que lorsqu'elle contient ce qui la rend immortelle. Supposons que les *Horaces* de Corneille eussent apparu d'abord sans la sublime scène où le vieil Horace prononce le *qu'il mourût*, dont retentirent depuis toutes les poétiques. Niera-t-on que l'absence de cette situation et du grand mot qu'elle inspira n'eût diminué de la supériorité de ce chef-d'œuvre? Il est de ces sortes de dialogues et de combinaisons, on ne sauroit trop le redire, dont l'excellence surpasse le mérite de tout l'ensemble des meilleures pièces ordinaires. Voilà d'où partent ces traits qui ne peuvent plus s'oublier; voilà ce qui consacre les génies originaux et la prééminence des grands modèles. Ces beautés neuves, étincelantes, qui sortent de l'ame des poètes, et naissent de la fécondité du génie, prévalent toujours sur les qualités acquises par le talent et la seule étude des préceptes de l'art. Elles sont propres à M. Ducis, et l'avenir s'étonnera qu'il les ait conçues encore

et

dans l'âge du repos, après les avoir déjà prodiguées dans l'âge de la force et de la maturité. Les membres de la deuxième Classe de l'Institut considèrent que, si la tragédie d'*Hamlet* reçut la vie au théâtre avant le décret relatif aux Prix décennaux, c'est dans le terme marqué par l'Empereur qu'elle a pu recevoir l'immortalité. Elle regrette donc que ce bel ouvrage ne puisse entrer dans le concours; mais elle croit de voir remettre sous les regards de Sa Majesté ces derniers et heureux travaux de la vieillesse laborieuse et respectée de leur mémorable confrère, si digne, par ses succès littéraires, d'une palme glorieuse dont le lustre rejailliroit sur toute sa carrière, qui est aujourd'hui du Nestor des poètes dramatiques.

Onzième grand Prix de première Classe,

A l'Auteur de la meilleure Comédie en cinq actes, représentée sur nos grands théâtres.

Parmi les réflexions sages qui se trouvent insérées dans le rapport du Jury, institué pour le jugement des Prix décennaux, il s'est glissé des erreurs qu'il importe à la vérité de relever ici. L'une des plus frappantes est l'opinion énoncée sur l'infériorité supposée de la comédie du temps où nous sommes, en la comparant à la comédie du temps antérieur. Il est nécessaire de citer les expressions même pour en combattre le sens : « La comédie a plus besoin, dit le Jury, d'être ramenée aux vrais principes de l'art que la tragédie. » Nous croyons que cette assertion manque de justesse. Certes, la nouvelle comédie est loin de s'être maintenue à la hauteur où le génie de Molière avoit élevé son genre; mais elle n'est descendue des degrés d'où elle brilla, sous le siècle de Louis XIV, que durant les règnes de Louis XV et de son successeur; et ce ne fut que de nos derniers temps qu'elle remonta visiblement vers son point, en reprenant son

caractère de simplicité, de naturel et de naïf enjouement. Quelques ouvrages de Destouches et de Boissi, et plus particulièrement les pièces de *Turcaret*, de la *Métromanie* et du *Méchant*, conservoient encore l'empreinte du type comique, et servoient de seuls modèles, depuis Regnard, au genre de Térence et de Plaute. On reconnoissoit en deux de ces comédies ce que la versification ajoute de coloris, de vigueur et de relief aux pensées qui composent le tissu des beaux dialogues; ce que l'élégance et la précision des vers ont de force pour transformer les utiles maximes en proverbes plaisans et populaires. On reconnoissoit, dans la pièce de Lesage, que la prose ne soutient le ton de la comédie, qu'assaisonnée de sel piquant, de traits vifs, de saillies ingénieuses, et qu'animée par toute l'énergie, nommée *force comique*, seule qualité qui supplée à la puissance que prend la poésie dans l'imitation des caractères et dans les scènes de passion, de raisonnement et de satire; mais, à l'époque où l'on applaudissoit à ces beaux ouvrages qu'on n'imitoit pas assez, deux hommes employoient toute la force de leur talent à dénaturer la comédie dont ils croyoient étendre le domaine. La Chaussée et Marivaux pensèrent qu'on pouvoit, en s'écartant de la route tracée par Molière, obtenir de grands succès, et malheureusement ils ne se sont pas trompés.

Le premier réussit en intéressant le cœur plus que l'esprit, et en substituant la peinture des sentimens à ceux des ridicules; ses ouvrages, qui ne sont pas sans effet, ne produisent pas l'effet qu'on attend de la comédie à laquelle ils n'appartiennent que par le titre. Ils sont tristes et monotones, et l'on peut les ranger dans le genre des pièces composées depuis à leur imitation, et aujourd'hui appelées drames.

Le second, doué de trop d'esprit, peut-être, en mit autant dans ses ouvrages, que Molière avoit mis de génie dans les siens. Dans Molière, tout est naturel; dans Marivaux, tout est factice, tout est ingénieux jusqu'aux naïvetés. Les maîtres, les valets, le paysan, le petit maître, la coquette, l'ingénue, c'est à qui l'emportera de finesse. Les scènes roulent sur le fond le plus léger, le dialogue sur les subtilités les plus ténues.

On croit toujours que le fond va manquer, que les ressources ne suffiront pas à cette escrime d'esprit établie entre les interlocuteurs.

L'on applaudit de surprise plus que d'approbation ; on applaudit par la satisfaction qu'on a de soi plus encore que de l'auteur à qui l'on ne pardonneroit pas d'avoir présenté tant d'énigmes, si on ne les avoit pas devinées toutes.

Ces deux hommes n'ont eu que trop d'imitateurs. L'art dégénéra ; les productions, qui bientôt envahirent la scène, ne furent plus que des compositions fardées, bien inférieures même aux grossières esquisses de la comédie naissante. Celle-ci du moins respiroit l'ingénuité, ses tableaux étoient gais et partout offroient des attitudes pittoresques ; les autres ressembloient moins à ces vives peintures, qu'à des pastels fades et maniérés. Le jargon précieux des personnages de salon avoit remplacé le langage simple ou satirique des bourgeols et des valets. On n'y voyoit plus le monde, ses ridicules et ses mœurs, mais on y cherchoit à deviner en quel cercle étroit se rencontroient les figures pincées qu'on y représentoit, et le peuple ne comprenoit plus l'idiome affecté que leur faisoit parler Dorat qui enchérissoit encore sur Marivaux. Cette fausse comédie portant un masque effacé n'excitoit plus le rire ; ses bienséances convenues paroissoient froides, et le théâtre de Thalie n'offroit plus qu'une galerie de portraits uniformes et copiés les uns sur les autres, où l'on cherchoit en vain la ressemblance des diverses conditions humaines. La révolution philosophique, qui mit tant d'intérêts en jeu, éclaira l'esprit des auteurs sur les effets de leur choc différent. Dès-lors disparurent les manières et le fard ; la bourgeoisie et la gaîté osèrent se montrer sur la scène ; un langage fin, ironique et moral, remplaça les faux brillans d'un jargon de convention ; les acteurs resaisirent les ridicules au sein de la Nature qu'ils copièrent, et non dans les classes d'une société trop circonscrite. Nos auteurs comiques ne sont donc, ainsi que nous le pensons contradictoirement du Jury, pas plus loin de Molière et de Regnard, non seulement pour le génie, mais aussi pour le genre du comique, que nos poètes tragiques ne le sont de Racine et de Voltaire.

Quatre comédies modernes viennent à l'appui des raisons opposées par la Classe à celles qu'elle nous a chargés de réfuter. *Le Trésor*, pièce en vers par M. Andrieux, s'est attiré son attention particulière par des conditions caractéristiques de la pureté du genre. On n'en

renouvellera point l'analyse. On se borne à en définir les qualités distinctives. La plus sensible est le ton aisé, spirituel et juste du style, et la couleur gracieuse et variée qu'il répand sur le dialogue; qualité qu'ont trop négligée la plupart des écrivains comiques aujourd'hui, comme s'ils ignoroient que la diction seule fixe les ouvrages dans un rang éminent et garantit leur durée. La Classe de la langue française accorde par cette raison la préférence au *Trésor* sur les autres objets de son choix, afin de rendre témoignage des efforts qu'elle oppose à tout ce qui pourroit amener la décadence de l'art d'écrire. L'exposition de cette comédie, faite par deux frères d'un caractère opposé, l'un savant, doux, instruit et désintéressé; l'autre, négociant cupide et aveuglément sot, rappelle le contraste des Adelphes latins et les formes élégantes de Térence. L'exécution générale de l'ouvrage participe tantôt de la facile abondance et de la douce gaîté de Colin-d'Harleville, tantôt de la folie aimable, et de l'ironie enjouée de Regnard. On peut dire que l'auteur, en cette pièce, se place continuellement entre tous deux. Ce que sa fable contient d'invraisemblable n'y est imaginé que pour lui prêter une piquante originalité. Le personnage déguisé en sorcier et les coups de sa baguette divinatoire en fournissent des exemples; rien de si piquant sur-tout que la scène où l'un des frères vend à son copropriétaire la moitié d'une maison partagée en leur héritage. L'avide commerçant, persuadé qu'un trésor y est caché, pousse l'enchère bien au-delà de la valeur de l'immeuble, et risque de sacrifier ainsi sa fortune réelle à l'appât d'un gain imaginaire. Cette leçon plaisante et morale n'est pas la seule dont on rie utilement dans cette comédie, à laquelle pourtant manque un nœud plus solide, une contexture plus forte, et des caractères plus approfondis; néanmoins le goût pur qui l'a dictée, la simplicité de sa conduite, le style de son dialogue, dans lequel on retrouve l'esprit qui se montra capable de retoucher la *Suite du Menteur* de Corneille, enfin sa ressemblance aux bons modèles, l'ont fait désigner à la Classe, comme ayant le mieux mérité le Prix destiné par l'Empereur.

Un autre exemple des progrès de la moderne Thalie est, selon l'avis des mêmes juges, la comédie du *Mari ambitieux* de M. Picard. Ce spirituel auteur, celui de nos contemporains qui nous ait le plus fréquemment fait rire, a conduit sa Muse de succès en succès dans les

toutes de Regnard et de Dancourt, sur les divers théâtres de la Capitale. Le Public applaudit toujours à sa verve facile et naïve, à sa fécondité marquée par tant de productions divertissantes. Personne aujourd'hui n'a pu surpasser en gaîté la piquante conception de son *Collatéral*, que lui-même n'a presque vaincu que dans les *Marionnettes*. Dans le genre sérieux, on hésite à faire un choix entre le *Duhautcours* ou le *Contrat d'union*, pièce dirigée contre les fauteurs de banqueroutes simulées, et *le Mari ambitieux*, peinture ingénieuse des tourmens, de l'intrigue et de la vanité. Mais cette comédie, écrite en vers, acquiert de son exécution soignée plus d'importance que l'autre. Le but principal du sujet est sans peine atteint par la direction donnée aux caractères. Ceux-ci sont heureusement dessinés et mis adroitement en action. Les angoisses d'un époux forcé par son orgueil et son intérêt à solliciter un dispensateur des places, qui courtise son épouse, y sont développées aussi bien que l'exigeoit une situation si plaisamment conçue; elles s'accroissent d'acte en acte, et fournissent les mobiles de toute la fable qu'elles remplissent uniquement. Quiconque a fait l'étude du cœur humain et de l'effet théâtral appréciera le tableau risible des perplexités d'un mari jaloux, obligé dans son cabinet de terminer un travail dont le charge l'homme qui s'efforce de l'arrêter chez lui, pour se ménager au bal un rendez-vous avec sa femme, qu'il y attend en son absence. Le mérite particulier de cette pièce éclateroit bien mieux, si le style répondoit à son invention, et si, donnant plus de saillie aux bons mots, plus de consistance aux raisonnemens et aux maximes, il rehaussoit l'excellence du fonds et en enrichissoit les détails par une couleur plus ferme et plus égale. Toutefois la Classe ayant même en cette partie moins à critiquer qu'à louer, conclut à récompenser l'auteur de cette comédie de caractère, par la première mention honorable.

La distinction accordée à MM. Andrieux et Picard leur doit être d'autant plus flatteuse, qu'ils avoient à lutter contre l'estime due à une autre comédie en cinq actes, jouée en l'an VII avec un remarquable succès. *Les Précepteurs*, par Fabre-d'Eglantine, furent représentés après sa mort, et n'eurent pour appui que le talent réel dont l'ouvrage est plein. La mémoire de l'auteur n'étoit point aimée. Ses opinions lui avoient suscité de puissans détracteurs. Le peu de par-

tisans qu'il s'étoit pu faire n'avoient pour son écrit posthume qu'un zèle refroidi, circonstance qui laissa le Public donner librement son suffrage. On fut frappé de ce nouvel essai d'un homme qui se montra, comme avoit fait M. Cailhava, vraiment disciple de Molière, même avant le succès de la *Suite du Misantrope*. Les avantages et les dangers de la bonne et de la mauvaise éducation parurent vivement peints dans le cadre où il renferma deux précepteurs et deux élèves en continuel contraste par leurs préceptes et par leurs démarches; la vérité, la grâce et les ressorts comiques, tout contribue à faire valoir ce sujet moral et savamment choisi. Les règles de l'art sont observées dans le plan sans affectation, et comme par un hasard heureux. Une lettre contenant les secrets de l'un des précepteurs qui l'a écrite, se perd et se retrouve dans les mains de l'enfant qu'il gouverne pour confondre son hypocrite maître et sauver l'honnête instituteur qu'il vouloit supplanter. Ce simple fil se rattache à toute l'action qui se brouille et se dénoue par des moyens tirés du fond même du sujet. Les caractères sont vrais, naïfs, originaux; leur maintien juste et varié; leurs physionomies naturelles et originales. On ne se sent plus, en les voyant agir, le spectateur d'une fiction; on se croit un témoin assis dans la maison des personnages, dernier degré où puisse atteindre l'illusion du bon comique. Le genre excellent de la comédie des *Précepteurs* lui eût valu l'honneur d'être mentionné très-honorablement, sans les défauts d'un style qui, parfois expressif et étincelant de saillies, abonde en tournures bizarres, et choque le goût et la langue par le double vice des constructions forcées, et des termes barbares et insolites. Mais ces fautes d'exécution, qui servirent de fondement aux sentences injustes ou rigoureuses inscrites dans le *Cours de Littérature* de Laharpe, et dans le rapport du Jury, n'ont pas prévalu devant la Classe, sur les qualités distinctives de cette comédie, l'une des meilleures de nos temps, par sa contexture, par ses jeux scéniques, et par son but de moralité générale.

Les Mœurs du Jour, ou *le Bon Frère*, de Collin-d'Harleville.

L'aimable et douce muse de Collin-d'Harleville avoit, dans une heureuse inspiration, créé sa composition la plus forte, *le Vieux*

Célibataire, le chef-d'œuvre de son auteur, et l'une des meilleures comédies du siècle dernier.

Par malheur, de fréquentes maladies et une mélancolie habituelle, en même temps qu'elles abrégèrent trop tôt les jours de ce poète si estimable, firent perdre à son talent de la force et de la vivacité. Il composa pourtant encore des pièces pleines d'agrément, et d'un certain charme naïf qui distingue ses ouvrages; il faut citer particulièrement *la Famille bretonne*, ou *la Querelle des Deux Frères,* dont il sera question dans la suite de ce travail, ouvrage posthume qui a rendu plus vifs les regrets que la mort prématurée de Colin-d'Harleville avoit causés au Public, aux gens de lettres, et sur-tout à ses amis.

Il fit jouer aussi *le Vieillard et les Jeunes Gens*, pièce d'une morale douce et sage, faite pour corriger la jeunesse de trop de présomption, et pour lui inspirer le respect pour les cheveux blancs et l'expérience des vieillards. Elle obtint un succès mérité; elle sera toujours revue avec plaisir, quand le rôle principal, celui du vieillard, sera rempli par un bon acteur; elle se fait lire avec intérêt.

Les Mœurs du jour, ou *le Bon Frère,* comédie en cinq actes, ne fut pas accueillie moins favorablement, et la Classe croit lui devoir ici une mention honorable.

Une jeune femme, dont le mari militaire est absent depuis deux ans, après l'avoir attendu quelque temps, retirée à la campagne d'un frère plus âgé qu'elle, est amenée à Paris chez un oncle, faiseur d'affaires, homme riche, recevant beaucoup de monde et même assez mauvaise compagnie. Sophie (c'est l'héroïne de la pièce) est sage, mais légère, inconséquente; elle est entourée de séducteurs; elle vit au milieu de gens dépravés et des plus dangereux exemples. Enfin, un homme aimable et du bon ton a entrepris de la séduire; heureusement pour elle, son frère vient la chercher à Paris, et le mari lui-même arrive au cinquième acte, assez tôt pour l'arracher aux périls où elle étoit exposée.

Tout l'intérêt, toute l'intrigue de la pièce roule sur ce point, de savoir si la jeune femme cédera aux artifices d'un séducteur, ou si le bon frère qui voit et suit de l'œil le piége qu'on lui tend viendra à bout d'en préserver sa vertu. Les moyens employés de part et d'autre ne sont ni très-attachans, ni très-comiques; mais ils sont naturels,

bien enchaînés, si l'on en excepte l'arrivée du mari, personnage dont l'auteur a cru avoir besoin pour faire son dénouement, et qui apparoît un peu brusquement, *comme le dieu dans la machine.*

Collin - d'Harleville s'est plu à répandre dans cette pièce ses propres sentimens, son goût pour la vie, et les mœurs simples, cet amour de la campagne que respirent la plupart de ses productions. Il a voulu les opposer aux mœurs, ou plutôt aux vices et à la corruption de la ville, ce qui dégénère un peu en lieux communs. D'ailleurs, on voit trop que les peintures de certain personnage vil qu'il a montré dans cette pièce, ont répugné à son ame honnête. Elles prouvent qu'il n'avoit qu'entrevu les originaux qu'il vouloit représenter, et qu'il n'étoit pas fait pour les connoître ; il disoit lui-même : « Je ne sais » pas peindre les méchans, et je n'aime pas à les peindre. » Il s'est fait heureusement violence une fois, et il a parfaitement réussi dans le rôle de madame Évrard du *Vieux célibataire.*

La comédie des *Mœurs du jour* est écrite avec naturel, avec charme, avec élégance, et quelquefois même avec chaleur, dans plusieurs belles tirades qui appartiennent au rôle *du Bon Frère.* La pièce mérite seulement ce reproche que César faisoit aux comédies de Térence, dont il regrettoit beaucoup que les doux écrits manquassent d'une certaine force comique. Telle qu'elle est, c'est un ouvrage digne d'estime et d'éloges, et dont la lecture justifiera aux yeux des gens de goût l'opinion que la Classe vient d'énoncer.

Comédies en trois ou quatre actes.

Avant d'émettre son opinion sur la tragédie lyrique, l'intention manifestée par Votre Majesté d'encourager tous les talens, de récompenser tous les succès, détermine la Classe à lui indiquer, comme n'étant pas indignes de la munificence impériale, les ouvrages dramatiques qui ont trois ou quatre actes, et dont les décrets de Votre Majesté ne font pas mention.

Si, dans l'époque dont nous examinons les travaux, la Muse tragique n'a pas produit d'ouvrages en trois ou quatre actes, plusieurs comédies distinguées par leur mérite ont marqué par des succès que le mérite n'obtient pas toujours.

M.

M. Picard a offert, dans un ouvrage en quatre actes, le tableau le plus plaisant, le plus vrai, le plus animé des mœurs d'une petite ville, et des caractères variés de ses habitans. Sa peinture des ridicules de l'âge présent ne peut cesser de paroître vraie, à l'âge qui va suivre, que parce qu'elle aura servi à le corriger.

M. Al. Duval a donné en trois actes *La Jeunesse de Henri V*, comédie d'intrigue, à laquelle des situations piquantes, un dialogue animé, une marche bien entendue, un intérêt soutenu, ont mérité des éloges qui eussent été complets, si on eût pu, avec justice, les appliquer au style de l'auteur, et si le mérite de l'invention n'appartenoit à un autre écrivain dont le respect des mœurs ne permet pas de nommer l'ouvrage.

Le succès d'un œuvre posthume de Collin d'Harleville, *Les Querelles des Deux Frères*, a été un juste hommage offert à la mémoire de ce littérateur, homme de bien et de talent, par le Public empressé de s'associer aux sentimens que l'amitié a si bien exprimés dans un ingénieux prologue.

Enfin *Plaute*, comédie en trois actes et en vers libres, a montré sur la scène française un genre nouveau, un genre emprunté de ces anciens, dont l'heureuse imitation est déjà un succès. Les amis, les juges éclairés de l'art dramatique ont applaudi à cette tentative. La Classe pense, avec eux, qu'une heureuse innovation est une conquête; et les conquêtes des arts sont une partie de la gloire des Souverains et des Peuples.

Tels sont, Sire, les faits et les réflexions que la Classe a cru utile de présenter à Votre Majesté, à l'appui du vœu qu'elle forme pour la création d'un Prix de deuxième Classe, en faveur des ouvrages dramatiques en trois ou quatre actes.

Si cette pensée, honorée de l'approbation de Votre Majesté, lui sembloit devoir être réalisée, dès aujourd'hui et pour le concours actuel, l'ordre dans lequel la Classe a rangé les ouvrages dont elle vient de parler a été déterminé par le degré de mérite qu'elle a cru y reconnoître, et celui qu'elle a placé le premier : *La Petite Ville* lui sembleroit mériter le Prix.

Douzième grand Prix de première Classe,

A l'Auteur du meilleur ouvrage de Littérature qui réunira au plus haut degré la nouveauté des idées, le talent de la composition et l'élégance du style (1).

La Classe a vu avec surprise l'Examen critique des Historiens d'Alexandre, par M. de Sainte-Croix, désigné comme digne du Prix de littérature. Sa Majesté a institué des Prix décennaux pour chacun des principaux genres dont se compose la littérature en général. L'Histoire est loin d'avoir été négligée, puisque, indépendamment du Prix d'Histoire, Sa Majesté a fondé un Prix de biographie. La Classe n'a pu donc partager l'opinion du Jury sur la nature des ouvrages qui doivent concourir pour le Prix de littérature proprement dite. Il est question sans doute des grands ouvrages de poétique, de rhétorique, de critique littéraire, tels que le Traité des Études, de Rollin; Élémens de Littérature, de Marmontel; et, dans un ordre supérieur, l'Essai sur les Éloges, de Thomas. L'ouvrage de M. de Sainte-Croix n'est point de ce genre. Il n'étoit dans l'origine qu'un Mémoire sur les Historiens d'Alexandre. C'est sous cette forme qu'il parut il y a quarante ans, après avoir obtenu un Prix à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il est devenu depuis un très-gros livre : l'auteur l'a divisé en six sections. La première traite des anciens historiens, de ceux même qui sont antérieurs à l'époque d'Alexandre, ou qui n'ont jamais parlé de lui : elle se termine par quelques détails sur les traditions orientales relatives à ce conquérant. La seconde et la troisième embrassent son Histoire entière, d'après les récits de Diodore, d'Arrien, de Plutarque, parmi les Grecs; de Quinte-Curce et de Justin parmi les Latins. Il s'agit, dans la quatrième, du témoignage de l'Écriture et des Écrivains juifs sur Alexandre. La cinquième et la sixième sont consacrées, l'une à la chronologie, l'autre à la géographie de ses historiens;

(1) Cet article, adopté sans aucun changement par la Classe, a été rédigé par M. de Chénier.

le livre est complété par un appendice sur les historiens du moyen âge. Si cet Examen critique n'est pas considéré comme une dissertation trop longue, c'est une Histoire, et, si l'on veut même, une Histoire raisonnée d'Alexandre, quoiqu'on y trouve plus d'érudition que de critique, et beaucoup moins d'idées que de citations. Mais, en lui supposant tout le mérite que l'on y désire trop souvent, la Classe pense qu'il ne sauroit concourir à aucun égard pour le Prix de littérature. Est-il digne de concourir pour le Prix de biographie? c'est à une autre Classe qu'il appartient de discuter cette question.

Si le choix fait par le Jury semble singulier, on est forcé de remarquer, dans son rapport, un oubli bien plus étrange. Il n'y est pas dit un mot du Lycée de Laharpe : c'est assurément un ouvrage de littérature, et le plus considérable en son genre que l'on ait encore écrit en français. Très-distingué par son mérite, il l'est aussi par un succès d'éclat; et des motifs que nous aurons l'occasion d'indiquer en l'analysant, le font jouir d'une réputation supérieure à son mérite même. Le silence du Jury semble donc inexplicable; on ne sauroit y soupçonner une inadvertance, puisqu'elle auroit duré dix-huit mois. Tout l'ouvrage a été publié durant l'époque déterminée par le décret impérial; et, si le fait avoit paru douteux aux Membres du Jury, une minute, un coup-d'œil, la date des premiers volumes, leur suffisoient pour le vérifier. D'un autre côté, il est difficile de concevoir qu'on ait écarté ce livre comme trop défectueux; que, bien loin de le juger digne du Prix, on n'ait pas même cru devoir l'honorer d'une mention. La crainte d'avoir à blâmer quelques parties de l'ouvrage, a-t-elle pu motiver le silence absolu? Non, sans doute. On blâme certaines parties jusque dans les chefs-d'œuvres, et dans les chefs-d'œuvres en tout genre; dans le Paradis perdu, dans la Jérusalem délivrée, peut-être dans l'Énéide; dans les plus belles tragédies de Corneille, et dans quelques tragédies de Racine; dans le Télémaque, dans l'Émile, dans l'Esprit des Lois. Des productions très-inférieures, quoique dignes encore de beaucoup d'estime, ne sauroient donc prétendre à des éloges sans restriction. Les meilleurs ouvrages donnent matière à de nombreuses critiques, mais les seuls bons ouvrages peuvent résister aux critiques sévères; ajoutons qu'eux seuls les méritent: ces considérations n'ont pu échapper à SA MAJESTÉ.

Le dernier décret relatif aux Prix décennaux nous trace la route que nous devons suivre. C'est donc avec une scrupuleuse franchise que nous allons examiner le *Lycée* de Laharpe, n'ayant aucun besoin d'affoiblir ce que nous croyons la vérité, puisque le résultat de notre examen sera de réclamer, en faveur de cette production importante, une justice que l'on a négligé de lui rendre.

Analyse du Lycée de Laharpe.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

Des seize volumes qui composent le *Lycée* de Laharpe, les trois premiers seulement sont consacrés aux deux littératures de la Grèce et de Rome. Après une foible introduction sur l'*Art d'écrire*, ou plutôt sur quelques Idées élémentaires qui en font partie, l'auteur développe et commente la Poétique d'Aristote, presque toujours d'après Le Batteux, qu'il suit avec une extrême confiance. Boileau, guide plus sûr, le dirige dans l'analyse du Traité du sublime de Longin. Laharpe compare ensuite les langues anciennes à la langue française. Ce chapitre, peut être hors de sa place, contient des remarques fort judicieuses; mais il éclaircit trop peu de questions, et, sans être sévère, on pourroit y désirer plus de méthode et de profondeur.

Le quatrième chapitre embrasse tous les grands poëmes de l'antiquité. D'abord, en des considérations générales sur l'épopée, l'auteur réfute avec beaucoup de sens plusieurs paradoxes de La Mothe. Il examine ensuite l'Illiade, et paye à cette brillante création du génie d'Homère le tribut d'admiration qu'elle mérite. Il est moins juste envers l'Odyssée, dont il exagère les défauts, et dont il ne sent pas les beautés aussi bien qu'Horace. Il indique une partie de celles de l'Énéide, et n'oublie d'ailleurs ni les reproches trop justes que l'on a faits au héros de Virgile, ni ceux que l'on a prodigués à la composition des six derniers livres de son poëme. Malgré quelques bonnes réflexions, il faut l'avouer, l'article est sec, insuffisant, peu digne du chef-d'œuvre qui en est l'objet. L'article de Lucain vaut beaucoup mieux, il est même très-bien rédigé. Seulement on est surpris qu'après avoir à peine accordé neuf ou dix pages à l'examen de l'Énéide, l'auteur en consacre vingt-cinq à la Pharsale, dont il traduit en vers de très-longs passages. Il s'exprime, à l'égard de Stace, avec

une supériorité que M. Luce de Lancival a trouvée beaucoup trop dédaigneuse, et peut-être avec raison. Quoi qu'il en soit, les deux pages qui concernent Stace et Silius Italicus, ne font connoître ni la marche, ni les détails de leurs ouvrages. Dans la dernière section du chapitre, Laharpe analyse tour à tour ce qui nous reste d'Hésiode, les Métamorphoses d'Ovide, le poëme de Lucrèce, celui de Manilius, et n'analyse point les Géorgiques.

L'*Art dramatique* chez les Anciens remplit les deux chapitres suivans. L'*Essai sur les tragiques grecs*, ouvrage de la jeunesse de Laharpe, se trouve ici avec des changemens heureux; mais il seroit à désirer que l'auteur eût corrigé davantage les Imitations en vers qu'il a cru devoir y mêler. Elles semblent fort inférieures à ses Imitations de la Pharsale, soit qu'il les ait moins travaillées, soit qu'on approche plus aisément de *Lucain* que de *Sophocle* et d'*Euripide*. Au reste, c'est avec un goût éclairé qu'il apprécie le génie et les ouvrages d'*Echile* et de ses deux illustres successeurs. Plus court et non moins judicieux dans l'Examen des Tragédies de Sénèque, sans négliger leurs beautés, il signale leurs nombreux défauts. De même, en passant au genre de la comédie, il énonce sur Aristophane, sur Plaute, sur Térence, des opinions qui depuis long-temps étoient admises chez tous les vrais littérateurs. Il dit un mot de Ménandre, et cite en partie l'éloge qu'en fait Plutarque; il auroit pu y joindre l'éloge plus remarquable encore qu'en fait Quintilien : mais il eût mieux valu traduire en vers quelques-uns des fragmens qui nous sont restés de ce célèbre poète comique. Il y en a de précieux; et Laharpe les eût très-bien rendus, car ils sont du genre tempéré, celui qui convenoit le mieux à son talent; témoin les vers de Mélanie.

Il lui étoit difficile au contraire d'atteindre à la poésie élevée, et l'on en voit plus d'une preuve, lorsque, dans les derniers chapitres de ce premier livre, il examine successivement l'ode, l'églogue, la fable, la satire, l'épître et l'élégie chez les Anciens. Il essaie de traduire en vers le début de l'ode que Pindare adresse au Roi Hiéron; mais ce début est dithyrambique, et l'on sait que Laharpe n'excelloit pas dans le Dithyrambe. Il n'est ni plus heureux ni plus fidèle en imitant quelques odes d'*Horace*, et la première élegie de *Tibulle*. Comme critique, il mérite presque toujours des louanges;

et, si nous sommes contraints d'avouer que son article sur la poésie pastorale est un peu vide, nous nous empressons d'ajouter qu'en traitant des autres genres, il est beaucoup plus instructif. Sur les trois satiriques latins, par exemple, et sur ces poëtes plus doux qui ont fait soupirer l'élégie, ses jugemens paroissent incontestables. Ils nous sont transmis, il est vrai, depuis leurs contemporains; mais, s'il les répète après beaucoup d'autres, beaucoup d'autres les répéteront après lui.

Le second livre a pour objet l'art oratoire, que Laharpe appelle l'éloquence, en confondant deux idées très-distinctes, puisque l'éloquence peut se trouver et se trouve en effet hors des orateurs, dans quelques philosophes, tels que Platon et J.-J. Rousseau, dans les grands historiens de l'antiquité, dans les grands poëtes de toutes les Nations. Laharpe a négligé, ou plutôt écarté la Rhétorique d'Aristote; mais il analyse avec beaucoup de soin les Institutions Oratoires de Quintilien, livre excellent dont il fait sentir tout le mérite. Il ne donne pas moins d'attention aux trois ouvrages que Cicéron a composés sur la rhétorique. Des préceptes, il en vient aux exemples, et rend compte des discours de Démosthènes, particulièrement des Philippiques et de l'oraison pour la couronne. Il n'oublie pas la harangue d'Eschine, harangue si belle, et pourtant si inférieure à la réponse de Démosthènes. Le plus fécond et le plus varié des orateurs, Cicéron, l'occupe long-temps. Le critique examine tour à tour les Verrines, les Catilinaires, les discours pour Muréna, pour le poëte Archias, pour le tribun Sextius, et cette Milonienne, admirable en toutes ses parties. Il traduit aussi quelques fragmens de ces discours contre Antoine, où Cicéron, trop accusé de timidité par des écrivains modernes, fit éclater, à tant de reprises, un courage qu'il paya de sa vie. L'article est terminé par une apologie du discours pour Marcellus. Le dictateur César étoit juge exclusif en cette cause, et Cicéron lui prodigue des louanges que le critique veut justifier; mais on a lieu de s'étonner que Laharpe oublie complétement un autre discours bien supérieur, plus digne d'un vieillard consulaire et du père de la Patrie, le discours prononcé devant le même dictateur, pour la défense de Ligarius, discours animé, rapide, inspiré, le plus pathétique et le plus entraînant peut-être que nous ait laissé l'antique éloquence.

Dans un appendice que l'auteur avoit lu aux Écoles Normales, il s'étend de nouveau sur Démosthènes et sur Cicéron. Il y soutient aussi, contre l'avis de plusieurs personnes éclairées, que, vers la fin du moyen âge, l'érudition a plutôt accéléré que retardé les progrès des langues et des littératures modernes. A l'appui de son opinion, il a raison de citer comme érudits le Dante, Pétrarque et Bocace; mais il n'a pas raison d'ajouter ces lignes étranges : « On sait qu'ils florissoient tous » trois au quatorzième siècle, au temps de la prise de Constantinople, » quand tout ce qui restoit des lettres anciennes reflua vers l'Italie. » On ne sait rien de tout cela sans doute. On sait au contraire que Mahomet II prit Constantinople en 1453, par conséquent au milieu du quinzième siècle, et non pas au quatorzième; on sait de plus que Pétrarque et Bocace étoient morts près de quatre-vingts ans avant cette époque; on sait encore que la mort du Dante lui est antérieure de plus de cent trente ans. Voilà beaucoup de méprises en peu d'espace; et, puisqu'il s'agit d'érudition, peut-être le suffrage de l'auteur a d'autant plus de poids, qu'il est plus désintéressé; mais on peut manquer à la chronologie, et ne pas blesser les règles du goût; cet appendice en fournit la preuve. Un dernier chapitre est consacré aux deux Pline et les fait très-bien connoître. A considérer l'ensemble, malgré des omissions entre lesquelles nous n'avons remarqué que les principales, malgré les erreurs singulières que nous avons relevées à regret, ce second livre est fort estimable; et c'est ce qu'il y a de plus judicieux, de plus substantiel, de mieux fait, à tous égards, dans le cours de littérature ancienne.

Le troisième livre concerne l'histoire, la philosophie et la *littérature mêlée.* C'est l'expression même de l'auteur. Les premiers noms qui paroissent, sont ceux d'Hérodote et de Thucydide; mais on voit avec peine que des historiens d'un tel ordre n'aient inspiré que deux pages insignifiantes. L'article de Xénophon n'est pas meilleur; celui de Plutarque est sans caractère; il n'y a pas d'article pour Arrien, l'un des principaux historiens d'Alexandre, et le nom de Polybe est à peine prononcé. Le critique est moins superficiel sur les historiens latins. Il apprécie avec justesse Salluste et Tite-Live; et son style, qui n'est d'ordinaire qu'abondant, clair et correct, prend de la couleur et de l'énergie dans quelques lignes sur Tacite; mais on cherche en vain un article sur

les commentaires de César, et cette omission n'est pas facile à concevoir de la part d'un littérateur qui veut bien placer Quinte-Curce entre les historiens du premier ordre, et qui d'ailleurs n'oublie ni Justin, ni Florus, ni Cornelius Nepos, ni Suétone, historiens si éloignés du rang de César. L'appendice où l'auteur compare les formes des historiens anciens et celles des historiens modernes, pouvoit et devoit être beaucoup plus approfondi. Disons plus : les questions qu'il présentoit n'y sont pas traitées, et la traduction de quelques belles harangues latines est tout ce qu'on peut y remarquer d'intéressant.

Trois philosophes seulement ont des articles étendus; Platon parmi les Grecs, Cicéron et Sénèque entre les Latins. L'article de Platon fatigue de temps en temps, et peut-être ne tenoit-il qu'à l'auteur d'y être un peu moins grave. On lit avec beaucoup plus de plaisir l'analyse des ouvrages philosophiques de Cicéron, soit que Laharpe l'ait soignée davantage, soit que des rêveries pompeuses et des subtilités scolastiques ne puissent attacher le lecteur, autant qu'une philosophie sans sophismes et sans mystères. Le critique attaque dans Sénèque l'homme public, l'homme privé, l'écrivain, le philosophe. Tout l'article est un violent plaidoyer, et ce plaidoyer tient deux cents pages, où Laharpe a mis, dans chaque ligne, l'accent de la haine personnelle; Sénèque n'étoit pourtant pas son contemporain, mais Diderot l'étoit. Il venoit de publier l'Essai sur la vie et les écrits de Sénèque; aussi Laharpe ne l'a-t-il pas moins maltraité que Sénèque lui-même. Il se permet, en le réfutant, les mots d'*impudence* et de *mensonge*; et, comme Naigeon étoit l'ami et l'éditeur de Diderot, Naigeon a sa part des injures que Laharpe distribue avec une prodigalité déplorable. Le court chapitre de la *littérature mêlée* n'a rien qui puisse nous arrêter. On y remarque à peine quelques notions incomplètes sur les romans grecs et latins, ou du moins sur Daphnis et Chloé, sur l'Ane d'or, et un article assez vulgaire sur Lucien, qui pouvoit en fournir un très-piquant. Tel est le cours de littérature ancienne. Nous avons rendu justice au mérite continu du second livre. Le reste est fort inégal; il y a beaucoup à reprendre, et beaucoup à louer.

LITTÉRATURE

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Dix-septième siècle.

La littérature française, durant le dix-septième siècle, est l'objet de la seconde partie, qui s'ouvre par une introduction sur l'*État des Lettres en Europe, depuis la fin du siècle qui a suivi celui d'Auguste jusqu'au règne de Louis XIV.* Cette introduction, sans être aussi riche qu'elle pourroit l'être, est pourtant bien supérieure à celle du Cours de littérature ancienne; mais, à une certaine époque, l'auteur y a jeté des déclamations qui en ralentissent la marche, et dont un goût délicat n'est pas moins blessé qu'une raison sévère. Dans le premier chapitre, après quelques pages sur les commencemens de notre littérature, l'auteur examine assez rapidement Clément Marot, dont le badinage élégant et naïf n'a pas vieilli; Ronsard, qui après lui voulut en vain refaire la langue; Malherbe qui sut la polir; Racan et Mainard, élèves de Malherbe, mais restés inférieurs à leur maître; quelques beaux esprits qui vinrent ensuite, tels que Voiture, Sarrazin, Benserade; et enfin la troupe nombreuse, mais infortunée, des poètes épiques du dix-septième siècle. Ce chapitre est judicieux, et même plusieurs choses y doivent être spécialement remarquées. Il y a bien du goût, par exemple, dans les observations relatives à Ronsard, et plus encore dans celles qui regardent le P. Lemoine, versificateur audacieux et bizarre, dont les éditeurs des Annales poétiques avoient prétendu faire un grand poète.

Le second chapitre est considérable; on y retrouve sur nos vieux auteurs tragiques des notions déjà rassemblées dans beaucoup de livres, et ensuite un grand nombre de critiques sur les tragédies de Pierre Corneille. Ces critiques feroient plus de plaisir sans un commentaire qui leur est fort supérieur, et dont elles forment elles-mêmes un commentaire. Le chapitre, encore plus étendu sur les tragédies de Racine, est digne de beaucoup d'éloges : c'est à tous égards un excellent travail. Le résumé sur Corneille et Racine offre encore de très-bonnes réflexions, mais l'auteur est partial; ce n'est pas en faveur de Corneille; et, comme il ne sait pas douter, quelquefois il croit résoudre les questions qu'il tranche. Les autres poètes tragiques du

dix-septième siècle sont examinés à leur tour, mais avec moins de développemens ; et si tout n'est pas également soigné dans ce chapitre, les analyses du Venceslas de Rotrou, de l'Absalon de Duché, du Manlius de Lafosse, ont un mérite remarquable.

Le chapitre sur Molière ne vaut pas celui sur Racine ; il est moins plein qu'il n'est long, et contient beaucoup d'idées communes, de temps en temps même des idées fausses sur des points de quelque importance. Presque tout l'article du Misantrope est employé à réfuter une opinion de J.-J. Rousseau. Si l'on en croit ce philosophe éloquent, mais chagrin, Molière a eu tort de donner *un personnage ridicule* à un homme de bien, tel qu'Alceste. Laharpe, comme il le dit lui-même, *argumente en forme* contre Rousseau. Il croit l'argumentation nécessaire, et cela pour prouver que Molière a eu raison de rendre Alceste ridicule. Mais est-il bien sûr que Molière ait eu cette intention ? Dans les scènes avec l'homme au sonnet, *avec les bons amis de Cour*, avec Arsinoé, le ridicule est-il bien du côté d'Alceste ? On rit de ses boutades, sans doute ; mais est-ce à ses dépens que l'on rit ? On peut le trouver exagéré ; mais l'élévation de son caractère, de son esprit, de son langage, la sincérité de sa passion, la fermeté avec laquelle il en triomphe, n'excluent-elles pas tout ridicule ? L'apologie n'eût-elle pas choqué Molière, au moins autant que la critique ? Et Montausier, charmé qu'on voulût bien le reconnoître dans le personnage du Misantrope, n'avoit-il pas mieux entendu la pièce que Laharpe ?

Dans l'examen des auteurs comiques, contemporains ou successeurs de Molière, Regnard, ce poète plein d'esprit, de sel et de gaîté, tient la place éminente qui lui est due. Laharpe est un peu abondant sur Boursaut, un peu succinct sur Dufréni, et n'accorde qu'une page à Dancourt. Il donne quelque attention à la Mère Coquette, de Quinault, comédie où d'assez jolis détails annonçoient un talent qui, depuis, s'est développé dans un autre genre. Ce même Quinault remplit à lui seul le chapitre relatif à l'Opéra. Le critique y développe presque toujours l'opinion de Voltaire sur ce poète ingénieux et naturel ; mais il la développe avec art. Comme il veut louer, il a soin d'écarter les fadeurs qu'il pourroit trouver en grand nombre, et rassemble très-bien les morceaux d'élite. En terminant ce chapitre agréable à lire, il apprécie en peu de pages les opéras de Fontenelle, ouvrages dépourvus

de talent poétique, mais qui obtinrent jadis une réputation qu'ils ont très-justement perdue.

Si, à l'égard de Quinault, Laharpe s'est montré complaisant, en récompense il est très-sévère à l'égard de J.-B. Rousseau. Ce n'est pas qu'il méconnoisse les grandes beautés que ce poète illustre a semées dans ses Odes et dans ses Cantates; mais il multiplie les critiques de détail, et ce chapitre avoit excité de vives réclamations, même lorsqu'il n'étoit encore qu'un article de journal. En le lisant néanmoins d'un œil attentif, on sent que, pour le fond des choses, Laharpe a trop souvent raison. Il n'en est pas de même pour la forme; et l'on peut sur-tout lui reprocher de s'être arrêté avec affectation sur les Épîtres et les Allégories, ouvrages pénibles, bizarres, dès long temps repoussés par les connoisseurs, et, sous plus d'un point de vue, trop peu dignes d'un poète du premier ordre, pour mériter un examen détaillé. Dans le chapitre sur Boileau, Laharpe ne partage pas les préventions que Fontenelle et beaucoup d'autres étoient parvenus à répandre contre *le Maître en l'Art d'écrire;* il réfute même très-vivement un écrivain pseudonyme, qui prétendit les renouveler, lorsque l'Académie de Nîmes couronna l'Éloge de Boileau, composé par M. Daunou. Il rend justice à cet Eloge, qui, dès-lors très estimable et maintenant perfectionné, forme le discours préliminaire de la dernière édition des Œuvres de Boileau; mais si Laharpe reproduit les opinions du panégyriste, il est bien loin de l'égaler, soit pour le choix et la distribution des idées, soit pour la concision, l'harmonie et les belles formes du style. Le chapitre sur La Fontaine donne lieu à une observation du même genre. Les détails en sont de bon goût; mais on les voudroit plus piquans: on y trouve rarement des défauts, mais les beautés n'y sont pas moins rares; et le lecteur se rappelle sans cesse un Eloge de La Fontaine, où Chamfort a mieux exprimé des idées plus ingénieuses, et rassemblé plus d'idées en moins d'espace.

Vergier, conteur foible, et Senecé qui eut un peu plus de talent, fournissent quelques pages au critique. Enfin, dans le chapitre sur l'Idylle et sur la Poésie légère, on distingue les articles qui concernent Segrais, madame Deshoulières et Chaulieu. Là se termine le premier Livre où la Poésie tient, à elle seule, trois volumes assez considérables. Un seul volume renferme le second Livre, et suffit à tous les genres d'écrire

en prose. Quoique la prose ait en effet moins fortement contribué que la poésie à la gloire littéraire du dix-septième siècle, l'énorme différence que l'auteur semble y reconnoître est exagérée. Il a plus tôt suivi son penchant qu'il n'a songé à établir une proportion convenable entre les diverses matières distribuées dans son ouvrage. Quatre chapitres forment le second Livre. L'Art oratoire, que Laharpe appelle toujours l'*Eloquence*, se présente en première ligne après la Poésie. En appréciant tour à tour Pélisson, Bossuet, Fléchier, Massillon, l'auteur, selon son habitude, transcrit de fort beaux morceaux. Il y ajoute de saines réflexions; mais combien, dans l'Essai sur les Eloges, ces mêmes articles sont-ils plus courts, plus brillans et plus instructifs? Le chapitre de l'Histoire est d'une stérilité affligeante. Rien de plus nul que l'article sur Mézerai, si ce n'est pourtant l'article sur Vertot. Saint-Réal, qui porta plus d'une fois le roman dans l'Histoire, amène du moins quelques observations judicieuses. Bossuet, comme historien, n'obtient de l'auteur qu'une demi-page. L'article de Fleuri est beaucoup moins écourté, sans être beaucoup meilleur. Le cardinal de Retz tient ici plus d'espace qu'eux tous: ses Mémoires y sont vantés à très-juste titre; mais on s'étonne qu'un livre aussi amusant n'ait pu inspirer qu'une aussi triste analyse.

Dans le chapitre de la Philosophie, ce qu'il y a de plus foible est la section de *Métaphysique*. L'article de Descartes est insignifiant; il paroît fait d'après les notes d'un éloge célèbre de ce philosophe, et non d'après la lecture de ses ouvrages. L'article de Mallebranche n'est rien du tout; car Thomas n'avoit pas fait l'éloge de Mallebranche. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que Pascal qui, certes, méritoit un examen prolongé, n'est, pour ainsi dire, qu'entrevu. Après avoir lu ce qui le concerne, on cherche l'article de Pascal. Celui de Bayle est plus soigné, quoique bien superficiel encore. L'Analyse du Traité de Fénélon sur l'existence de Dieu laisse peu de chose à désirer. L'on trouve dans la section de Morale des observations fort sensées sur le Télémaque et sur quelques autres ouvrages de ce même Fénélon, sur les Caractères de La Bruyère, et sur le livre où la Rochefoucault a peut-être calomnié la nature humaine. L'article de Saint-Evremond prouve que l'auteur avoit lu d'un œil attentif cet écrivain qu'on ne lit plus guère.

La Littéture mêlée occupe le dernier chapitre, où les romans de

madame de la Fayette et les ouvrages d'Hamilton sont appréciés avec justesse. En parlant de madame de Sévigné, l'auteur cherche plus l'effet qu'il ne le trouve. Il n'y a rien sur madame de Maintenon dont les Lettres élégantes et curieuses ne méritoient pas cet oubli.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Dix-huitième siècle.

La troisième partie est consacrée au dix-huitième siècle, et tient neuf volumes. Encore l'éditeur regrette-t-il beaucoup que Laharpe n'ait pas eu le temps de la compléter. Toutefois, les quatre ou cinq premiers méritent seuls quelque examen. Le long chapitre sur la Henriade est excellent, et fait grand honneur au critique. On ne pouvoit réfuter avec plus de force et de sagacité les jugemens passionnés des Fréron, des La Baumelle, des Clément; et jamais on a mieux apprécié ce beau poëme, inférieur, pour la composition générale, aux épopées héroïques de l'Italie et de l'Angleterre, mais supérieur à ces mêmes épopées, pour le goût, l'élégance, l'éclat du style, et supérieur à tous les poëmes connus, pour la philisophie tolérante, humaine et souvent sublime, qui embellit ses brillans détails.

Le critique est beaucoup trop sévère à l'égard du Poëme de Fontenoi. Si ce poëme est surchargé de noms propres, on n'en trouvoit point assez à Versailles, lorsqu'on en trouvoit trop à Paris; et Voltaire s'est vu contraint de céder à des considérations sans nombre. Il n'a fait qu'une gazette élégante, soit; mais dans les gazettes d'un tel ordre, on reconnoît encore un grand poëte. Laharpe ne rend pas même une justice complète au Poëme de la Loi naturelle. Que l'Essai sur l'Homme soit plus étendu, plus travaillé, cela est incontestable : mais Pope, dans son ouvrage, développe une thèse méthaphysique empruntée à Shafterbury, qui l'avoit empruntée à Leibnitz. Voltaire consacre le sien à la Morale éternelle; il y expose en vers harmonieux les vérités qui réunissent les écoles, et non les subtilités qui les divisent. Ici, par une transition fort brusque, se présente un poëme plus considérable, mais qui assurément n'a rien de grave. Laharpe est loin de convenir que Voltaire s'y soit montré

l'égal de l'Arioste. Peu satisfait d'en blâmer l'ensemble et sur-tout la conception, plein d'une rigueur plus édifiante qu'équitable, il s'efforce d'en rabaisser les beautés poétiques, sans oser pourtant les contester. Il se souvient, il se repent de l'avoir autrefois célébré dans son Éloge de Voltaire. Il l'avoit beaucoup loué sans doute, et même en phrases de très-mauvais goût : c'est là ce dont il auroit dû se repentir. Quant au Poème de la Guerre de Genève, Laharpe le repousse avec une âpreté d'expressions que le goût penche à condamner, mais que la justice absout. Ce n'est qu'à de longs intervalles qu'on peut reconnoître un moment Voltaire dans cette production doublement indigne de lui. Sa conscience a lutté contre sa haine. En attaquant le génie malheureux, son propre génie s'est senti glacé.

Racine le fils, habile élève du plus grand maître, vient ensuite. Les beautés austères et souvent élevées de son Poème de la Religion sont très-bien appréciées par le critique. Le cardinal de Bernis, qui, après avoir fait des poésies badines, et même des poésies galantes, nous a donné un nouveau Poème de la Religion, reçoit ici fort peu de louanges. Bernard n'en obtient pas assez. Laharpe rend justice à Gresset, dont la facilité fut si brillante ; à Malfilâtre, enlevé trop tôt à la poésie française, et qui s'étoit formé sur le goût antique ; au style harmonieux, noble et soutenu de Saint-Lambert, dans l'élégant Poème des Saisons ; à quelques détails bien terminés qui embellissent le trop long Poème que Rosset a composé sur l'Agriculture ; aux parties estimables du Poème de la Peinture, ouvrage qui honore Lemierre, et qui restera, malgré de nombreux défauts, parce qu'il renferme aussi des beautés nombreuses, et plusieurs d'un assez grand ordre. Laharpe s'exprime un peu durement sur les Fastes du même Lemierre. Ce Poème, il est vrai, n'est heureux ni pour le plan, ni pour la diction ; mais, avec une partialité répréhensible, Laharpe en cite exclusivement les deux plus mauvais vers, et ne fait qu'indiquer le beau morceau sur le clair de lune, lui qui transcrit plus de douze mille vers dans son Cours de Littérature. Le foible Poème de Dorat, sur la Déclamation théâtrale, est jugé comme il devoit l'être ; et même, en examinant les Mois de Roucher, Laharpe est rigoureux, sans être injuste : mais les formes de son langage violent toutes les convenances. Comment ce Poème, qu'il déchire, l'arrête-t-il plus long-temps que vingt autres

Poëmes ensemble? Quel plaisir trouve-t-il à prolonger, durant cent quarante pages, non seulement des chicanes minutieuses, mais les plus ignobles injures? Comment les mots *déraison*, *délire*, *absurdité*, *niaiserie*, *bêtise* tombent-ils à chaque instant de sa plume? Ce ton convient-il à la vraie critique? Est-ce là le style de Quintilien?

Nous aimons à retrouver un littérateur instruit et plein de goût dans les deux volumes suivans, que remplit l'Examen raisonné des tragédies de Voltaire. Les analyses de Zaïre, d'Alzire, de Mérope de Tancrède sont particulièrement remarquables. Dans l'analyse de Mahomet, peut-être Laharpe n'a-t-il bien saisi ni quelques intentions de Voltaire, ni même une observation très fine de J.-J. Rousseau; mais nous avons ici trop de choses à louer pour insister sur de légers reproches. Un excellent ton de critique, des réflexions instructives sur l'art tragique, sur la poésie, sur la langue française, quelquefois même des discussions approfondies, recommandent ces deux volumes. Si l'on y réunissoit l'Examen de la Henriade et l'Examen des tragédies de Racine, on formeroit un ouvrage classique, et cet ouvrage auroit bien peu de fautes. On pourroit même y joindre ce qui commence l'onzième volume, la critique du théâtre de Crébillon. Les formes de cette critique n'ont rien qui blesse la décence, et le fond n'en est pas trop sévère. L'auteur n'est que juste envers un poëte doué de quelque génie, mais inégal, incorrect, et qu'il est difficile de lire, malgré les louanges dont le comblèrent l'ignorance et l'envie, tant que Voltaire occupa la scène tragique, et les fatigua de sa gloire.

Plusieurs tragédies d'auteurs moins célèbres sont encore analysées avec soin; l'Inès de La Mothe, par exemple, la Didon de Le Franc, l'Iphigénie en Tauride de Guimond de La Touche, le Gustave de Piron, et même le Guillaume-Tell de Lemierre, pièce que la critique désigne comme la meilleure du poëte après Hypermnestre. Dans l'article relatif à Dubelloi, si Laharpe a raison de relever les défauts du Siége de Calais et de Gaston et Bayard, d'un autre côté il paroît trop peu sentir le mérite de Gabrielle de Vergi, dont le cinquième acte est intolérable, il est vrai, mais dont les quatre premiers actes présentent des situations du plus vif intérêt, et quelques détails fort pathétiques. Les huit premières sections du chapitre de la

comédie embrassent Destouches, Piron, Gresset, Le Sage, Marivaux, Boissi, La Chaussée, Voltaire, Diderot, Saurin, vingt autres; et par une disproportion singulière, la neuvième section, plus longue à elle seule que tout le reste, ne comprend que Fabre d'Églantine et Beaumarchais. L'auteur juge Beaumarchais avec bienveillance, parle de ses mémoires encore plus que de ses pièces de théâtre, et s'étend même sur sa vie. Fabre est au contraire fort maltraité; il faut bien louer son Philinte; mais, après des louanges sobres et succinctes, Laharpe se dédommage par de longues injures sur l'Intrigue épistolaire, et sur les Précepteurs. En examinant tout ce chapitre, on n'y voit rien d'approfondi. Le Glorieux y est proclamé la première comédie du siècle. Turcaret, que Laharpe croit pourtant louer beaucoup, Turcaret, la seule comédie où l'on ait presque atteint Molière, y descend au niveau des pièces du second ordre, après l'Homme du jour, et tout à côté du Mariage fait et rompu. Ce jugement n'est pas du nombre des opinions que l'auteur répète, et ne sera guère répété.

En général, toutes les fois que Laharpe traite du genre de la comédie, il ne s'élève pas au-dessus des critiques médiocres; mais il tombe au-dessous d'eux dans le douzième volume, où, sauf un article sur les tragédies de Marmontel, il n'est question que de l'opéra et de l'opéra comique au dix-huitième siècle, à commencer par Danchet, et à finir par Ansaume. On voit que le volume est incomplet; il a toutefois près de six cents pages. Le volume suivant offre la même surabondance. Le critique y réfute, en cent pages, des erreurs de La Mothe, de Fontenelle et de Trublet, erreurs déjà réfutées cent fois, et qui méritoient à peine un souvenir de quelques lignes; il examine ensuite non moins prolixement les Odes de La Mothe, celles de Lefranc, celles de Voltaire, et de plusieurs autres poëtes. En passant à l'épître, il analyse avec un peu d'humeur les discours philosophiques de Voltaire: enfin, l'éditeur nous avertit que Laharpe n'a pas eu le temps de traiter de la satire, de la fable, de l'élégie, de l'Idylle, des poésies légères durant le dix-huitième siècle; et, dans la crainte apparemment que le volume ne paroisse trop court, le complaisant éditeur le grossit de cinq ou six fragmens qui ne se lient pas entre eux, qui se lient moins encore à l'ouvrage, et qui sont loin de l'embellir.

Dans

Dans ce qui concerne les orateurs, on remarque une sortie outrageante contre Linguet, et une critique détaillée des Sermons de l'abbé Poule, prédicateur qui a mérité beaucoup de réputation, malgré les défauts qu'on peut lui reprocher. Laharpe l'avoit jadis fort célébré dans le Mercure ; c'est une faute dont il s'accuse, et qu'il répare amplement. Il s'étend peu sur les ouvrages de Thomas, rabaisse une grande partie de l'éloge de Descartes, et se hâte de rendre justice à l'éloge de Marc-Aurèle, en y remarquant néanmoins des beautés qui ne sont pas les plus grandes, et des taches qui sont encore des beautés. *Le temps le presse*, dit-il, le temps ne lui permet de citer que la péroraison de ce chef-d'œuvre ; et les Sermons d'un seul prédicateur lui ont fourni cent trente pages d'extraits ou d'observations ! A peine accorde-t-il quinze lignes à l'Essai sur les éloges : tant ce critique abondant sait être concis, quand il faut louer ses contemporains !

Le chapitre sur l'Histoire n'existe pas. L'éditeur y substitue deux fragmens de Laharpe, l'un sur une traduction de Salluste, par le président de Brosse ; l'autre sur l'Histoire de la décadence de l'Empire romain, par Gibbon. Le chapitre des romans n'est qu'une dissertation fort incomplète sur les principaux romans des Nations modernes. Il est suivi de nouveaux fragmens sur un roman de Duclos ; sur l'Amadis de Gaule, traduit par Tressan ; sur les Incas de Marmontel ; sur le Gonsalve de Cordoue, de Florian. D'autres fragmens encore, mais sans liaison et sans importance, forment les prétendus chapitres de la littérature mêlée et de la littérature étrangère. On y trouve la Vie de Nicolo Franco à côté du Paradis perdu de Milton. Ces articles, faits à la hâte, auroient dû rester dans les Journaux pour lesquels ils avoient été composés. Le quatorzième volume est terminé par un double appendice sur le Calendrier républicain et sur la Langue révolutionnaire, morceaux où le talent de l'auteur est remplacé par une extrême violence.

Cette violence éclate avec plus de fureur dans les deux derniers volumes ; ils ont pour objet la philosophie du dix-huitième siècle, et sont divisés en deux livres ; le premier sur les philosophes, le second sur les sophistes. Parmi les philosophes, l'auteur veut bien placer Fontenelle, Montesquieu, Buffon, Condillac, Duclos, Vauvenargues et même d'Alembert. Le meilleur article est celui de Vauvenargues ; c'étoit le plus facile à faire. L'article de Fontenelle est loin d'être assez piquant ;

mais le goût sain du critique s'y fait du moins remarquer. L'article de Montesquieu semble fait par un homme qui avoit entendu parler de l'Esprit des Lois. Quelques éloges vagues du style de Buffon composent ce qu'il y a de littéraire dans son article. On y parle de l'Histoire naturelle, mais sans caractériser aucune des parties de cet immense ouvrage, ni la Théorie de la terre, ni l'Histoire des quadrupèdes, ni celle des oiseaux, ni celle des minéraux, ni même cette belle Histoire de l'homme qui suffiroit pour immortaliser Buffon, ni ces discours généraux si admirés et si dignes de l'être, ni ces époques de la Nature, où l'écrivain sublime a si fort embelli les rêves du physicien romancier. Du reste, Laharpe s'attache à prouver, par de longs raisonnemens, et même par de petites anecdotes, que Buffon étoit l'ennemi déclaré des philosophes du dernier siècle; ce que l'on peut croire aisément, sans être obligé d'en conclure que leurs opinions n'étoient pas les siennes. L'auteur loue beaucoup Condillac; mais on voit qu'il ne le connoît point assez. Un extrait et d'amples citations de l'Origine des connoissances humaines, ouvrage de la jeunesse de ce philosophe, tiennent les trois quarts de son article. Le beau Traité des sensations n'y est guère qu'indiqué. L'auteur passe ensuite aux quatre premiers volumes du Cours d'études; il s'arrête un moment à l'Art d'écrire, dont il cite un excellent passage; mais il y néglige des théories neuves qu'il auroit dû apprécier, et des critiques littéraires qu'il auroit eu le droit de relever. Que dans un article aussi étendu, l'on ait complétement oublié d'importans écrits de Condillac, tels que la Langue des calculs, un ouvrage sur l'économie politique, et jusqu'au Traité des systèmes, il y a déjà de quoi s'étonner; mais ce qui est à peine concevable, sa Grammaire générale et sa Logique n'y sont pas même nommées. Ce sont pourtant les deux ouvrages qui, avec le Traité des sensations, font ses plus beaux titres de gloire. A la fin de ce premier livre, un court fragment sur les économistes achève de prouver combien l'auteur étoit étranger aux sciences morales et politiques.

Que dirons-nous du second livre, qui tient un volume et demi? A la tête des sophistes est placé Toussaint, auteur d'un ouvrage aujourd'hui presque inconnu, et qui a pour titre : *les Mœurs*. La longue exhumation qu'en fait Laharpe étoit au moins inutile. L'obscur Toussaint est fort maltraité; moins pourtant qu'Helvétius et Diderot, ceux de tous les

écrivains qui ont le plus échauffé la bile irritable du critique. Il s'épuise contre eux en déclamations amères, et ne ménage guère plus J.-J. Rousseau dans un article, d'ailleurs très-court et tout-à-fait superficiel. Après avoir cité quelques phrases de Rousseau, Laharpe s'écrie : Quel style ! exclamation toute simple en parlant d'un tel écrivain, quand elle est admirative, mais qui est ici dérisoire, et qui par-là même devient plaisante. Il est heureux que Laharpe n'ait pas eu le temps d'examiner dans le même esprit les écrits philosophiques de Voltaire. Déjà l'on est assez fâché pour Laharpe des outrages qu'il ose se permettre contre la mémoire d'un grand homme dont il a été le panégyriste; qui lui-même avoit prêté à Laharpe un si utile appui, quand Laharpe faisoit de bons ouvrages, et quand d'autres hommes, non contens de les décrier dans leurs journaux, fermoient le théâtre à Mélanie, et provoquoient des censures religieuses contre l'éloge de Fénelon.

Ces mêmes hommes sont devenus les ardens panégyristes de Laharpe, quand il a cru devoir accumuler les palinodies, les confessions, les professions de foi, et sur-tout les imprécations contre ce qu'il appeloit *le philosophisme*. Le croira-t-on? Dans le gros volume sur les drames lyriques, en parlant du théâtre de la Foire, il veut que Piron soit aussi un sophiste. Il poursuit la philosophie du dix-huitième Siècle jusque dans Arlequin Deucalion. C'est pourtant à ces attaques sans mesure, et toujours déplacées, car où pourroit être leur place dans un ouvrage de ce genre? que ce même ouvrage doit les louanges exagérées dont le comblent des écrivains de parti; mais ce qui lui vaut leur faveur, est précisément ce qui le décrédite auprès des juges éclairés, dont l'opinion, conforme aux lois invariables de la raison, de la décence et du goût, triomphe des résistances accidentelles, et devient tôt ou tard l'opinion publique. Toutefois un tiers de l'ouvrage ne suffit pas pour faire condamner l'ouvrage entier. Faisons ce qu'auroit dû faire un sage éditeur. Regardons comme non avenus les cinq derniers volumes du Lycée de Laharpe; oublions-les, pour nous rappeler ce qu'il y a de bon dans le Cours de littérature ancienne, particulièrement tout le second livre, et ce qu'il y a d'excellent dans les sept ou huit premiers volumes du Cours de littérature française. Si l'auteur, aigri dans sa vieillesse, n'écrivoit plus qu'en colère, et s'est condamné à la haine, il faut le plaindre; il a dû souffrir. Si, dans ses jugemens sur les écrivains dont il étoit ou dont il croyoit

14 *

être le rival, il a donné trop d'exemples d'une partialité répréhensible, en reconnoissant ses défauts, on doit leur opposer son mérite; et l'on n'a le droit de blâmer ses injustices qu'en restant juste à son égard.

Le Lycée de Laharpe est-il le meilleur ouvrage de littérature qui ait paru durant l'époque déterminée par le décret impérial ? A notre avis, aucun ne peut le contre-balancer, soit pour l'importance et l'étendue de l'entreprise, soit pour le mérite de l'exécution. Mais les termes du Décret n'en sont pas moins effrayans à l'égard de cet ouvrage même. Il s'agit de réunir au plus haut degré la nouveauté des idées, le talent de la composition, et l'élégance du style. Quant à la nouveauté des idées, il faut en convenir, c'est un mérite que l'on chercheroit en vain dans l'ouvrage de Laharpe. Ici toutefois se présente une considération générale. La réunion de la justesse et de l'originalité, si rare en tous les genres d'écrire, l'est particulièrement dans la critique littéraire. Les Elémens de littérature de Marmontel et les Essais de Diderot sur l'art dramatique offrent des idées neuves, quelquefois ingénieuses, mais souvent aussi très-hasardées, ou tout à-fait inadmissibles; et ces écrits n'ont laissé qu'une réputation équivoque. Rollin, dans son Traité des Etudes, retrace partout des idées connues, mais jamais il n'offense un goût sévère; fidèle aux préceptes de Cicéron et de Quintilien, il se contente de les exposer en rhéteur habile; et son ouvrage est resté. Voltaire est peut-être le seul qui, en fait de critique, ait su être neuf sans être faux. Toute la portée de son esprit se retrouve dans son goût; il étend un art lorsqu'il l'examine, et sa littérature est celle du génie. Si Laharpe est loin de cette hauteur, on doit au moins lui savoir gré de n'avoir corrompu par aucun alliage la pureté des saines doctrines. Il développe, ainsi que Rollin, des principes à l'épreuve, et pour ainsi dire classiques. Il n'en forme pas un traité, mais il les distribue avec méthode. Il en fait un grand nombre d'applications; et, quand il ne juge pas ses contemporains, presque toutes sont judicieuses. Le talent de la composition n'est pas étranger à son Cours de littérature. Sans y faire preuve d'une grande force de conception, il y suit un vaste plan, qu'il n'embrouille pas, et qu'il sait remplir. Pour le style, excepté

dans les derniers volumes, qui, à tous égards, ont peu de valeur, il a souvent de l'élégance, non toutefois cette élégance exquise, fruit d'un talent supérieur et d'un grand travail, mais celle qui tient au naturel des tours, à la clarté des expressions, au soin constant de repousser le néologisme et toute espèce d'affectation. L'ouvrage est imposant dans son ensemble; et s'il a beaucoup de défauts, plusieurs qualités les rachètent. Un jour on fera mieux peut-être. Nous le désirons, nous l'espérons; mais alors même il sera juste de lui payer un tribut d'estime. Enfin l'art d'écrire est si difficile, qu'en laissant les productions du premier ordre à la place éminente qui leur appartient, les rangs qui viennent ensuite, et même à distance respectueuse, sont encore des rangs élevés.

La Classe pense que le Lycée de Laharpe est digne du Prix de littérature.

Treizième grand Prix de première Classe,

A l'Auteur du meilleur Ouvrage de Philosophie en général, soit de Morale, soit d'Education.

Tous les arts, tous les genres de talent, ceux de l'imagination et du goût, comme ceux de la raison et de l'analyse, peuvent servir aux progrès de l'homme et des sociétés. Ce qui paroît même frivole, s'il a quelques droits à plaire, et s'il ne sert pas de parure au vice ou à la folie, a son degré d'utilité. Une idée et une expression n'ont point un véritable agrément, si elles manquent de justesse; et, si elles sont justes, elles éclairent jusqu'à un certain point l'esprit qu'elles ornent. C'est par des romances, par des épigrammes, par des fabliaux, par des madrigaux, que la langue des Francs a commencé à devenir cette langue française dont la clarté est, depuis deux siècles, la lumière de l'Europe; et en général, c'est dans ce qui nous plaît, et dans ce qui nous touche, c'est dans nos émotions que se révèle le mieux la nature de l'homme; mais il n'est pas vrai que le merveilleux soit ce qui nous charme le plus dans les fictions; ce sont les vérités aperçues à travers leur voile, qui produisent sur-tout l'enchantement; et, on a beau le contester, entre tous les ouvrages qui peignent l'homme, ceux qui peuvent servir le plus directement à le perfectionner, les grands ouvrages de morale sont ceux qui ont le plus de titre à son estime et à sa reconnoissance.

Ce n'est que parmi les modernes qu'on a associé l'idée de l'ennui et l'idée de la morale; et cette association, si souvent reproduite au nom du bon goût, n'a jamais pu ni effrayer le génie fait pour tracer le tableau de nos devoirs, ni tromper les peuples dont l'amour et les hommages appartiennent sur-tout aux vertus. Le moraliste, s'il est exact et lumineux, s'il ne déclame pas et s'il est éloquent, si en éclairant les esprits il touche les ames, exerce une influence égale ou supérieure

à la puissance même des législateurs. Les lois n'agissent que sur les actions; elles empêchent le mal sans inspirer le bien : la morale agit sur les passions, pour étouffer les vices, et pour féconder les vertus dans leurs sources même.

Cette antiquité, dont les inspirations étoient si heureuses alors même que ses méthodes étoient les plus imparfaites, dont l'estime marquoit si bien leur rang aux divers genres et aux divers degrés de mérite, l'antiquité, en classant les connoissances humaines, accorda toujours le premier honneur et la première place à la morale.

Les chants d'Orphée, s'ils n'avoient été que des chants d'amour, n'auroient guère été répétés que par les amans; mais ils revêtoient d'harmonie et d'images les préceptes de la morale sociale, et ils retentirent durant les siècles dans les forêts, dans les places et dans les temples.

Dans la liste des noms présentés par la Grèce à la gloire, les noms proclamés le plus universellement dans le continent et dans les îles, furent ceux des moralistes, des *Sept Sages*.

Ce peuple qui ne pouvoit guère obéir qu'au génie, et qui lui obéissoit bien moins par soumission que par amour, les Athéniens ne demandèrent un Code de lois à Solon, et ne lui offrirent le pouvoir suprême, que parce que ses *ÉLÉGIES* étoient un Code de morale.

Les vers de Pythagore ne furent appelés des *vers d'or*, que parce qu'ils enseignoient la sagesse et la vertu; et celui qui fut nommé *le plus sage des Grecs* par l'oracle d'Apollon même, Socrate dut cet hommage des Dieux au service qu'il avoit rendu à la terre, en y faisant descendre la philosophie égarée dans les cieux, en professant une morale assez simple pour être à la portée de tous les esprits, assez profonde pour les esprits les plus profonds et les plus sublimes.

Rome n'étendit son empire sur une partie du monde que par ses armes; mais, on le voit dans les discours de ses hérauts d'armes et de ses historiens, elle ne fondoit hautement ses droits à ses conquêtes que sur l'intention de porter aux peuples vaincus une morale et des lois plus sages; et ses Manifestes de guerre, qui n'étoient pas totalement une hypocrisie, furent parmi les vainqueurs un frein pour l'orgueil de la domination, et dans les trois parties du Monde soumis l'origine de plusieurs institutions bienfaisantes.

Cicéron, qui, dans ses livres de rhétorique, élevoit si haut le talent et la gloire de l'orateur, a fondé plus solidement et a élevé plus haut encore sa propre gloire dans ses livres de morale que dans ses chefs-d'œuvres d'éloquence; et en effet, lequel de ces admirables discours, couverts d'applaudissemens et de larmes dans le Sénat et dans le Forum, peut cependant être mis par l'esprit humain au même rang que le *Traité des Offices*, celui de la *Nature des Dieux* et les magnifiques morceaux *des Tusculanes?*

On n'a rien conservé de ces plaidoyers de Sénèque qui, sous les yeux même de l'envie, sous les yeux de Caligula et de Néron, ses ennemis personnels, eurent assez de succès et d'éclat pour mettre son nom en opposition et ses talens en parallèle avec le nom et les talens de Cicéron; on n'a accusé de leur perte que les ravages du temps, et peut-être faut-il en accuser aussi les ravages de Néron et de Caligula; mais au moins, ni le temps ni les tyrans n'ont pu nous dérober ces traités de morale et ces lettres à Lucilius, où les idées les plus profondes reçoivent le plus grand jour de l'éclat des expressions, où le stoïcisme, sans rien perdre de sa pureté, pénètre si souvent dans les jardins d'Epicure pour y trouver encore la sagesse et la vertu; ces ouvrages si courts et qui donnent à la morale une grandeur et une autorité, en quelque sorte, qui l'élèvent au-dessus de toutes les puissances de la terre; ces écrits immortels, par les pédans toujours insultés, cités par Rollin dans presque toutes ses pages, devant lesquels Montagne et Diderot ont été comme prosternés et auxquels Jean-Jacques doit les maximes qu'il a développées avec le plus d'onction et de pathétique.

Lorsque Quintilien publia son livre de l'*Institution de l'Orateur*, la parole, dans Rome, avoit perdu sa puissance; les beautés de l'éloquence n'exerçoient plus d'empire que sur le goût et sur la raison; et, dans cette décadence des esprits et des mœurs, Quintilien eut le rare mérite de sentir que les sources fécondes de l'éloquence ne sont pas dans un art, mais dans une grande ame; et que, pour avoir un orateur, il faut créer un homme. Le Cours de Rhétorique de Quintilien est plutôt un Cours de morale; et c'est ce qui imprime à son ouvrage ce caractère auguste sous lequel se présentent à nous les talens illustres de l'antiquité.

Dans l'Europe moderne, dans cette partie du monde presque toute entière

entière ou catholique ou chrétienne, l'église romaine et même toutes les autres églises avoient rendu la religion essentiellement miraculeuse et mystérieuse; mais presque toutes les paroles de son fondateur l'avoient rendue sur tout morale; et dans nos chaires, ceux qui l'ont prêchée lui ont conservé le même caractère que celui qui l'a fondée. Rien ne seroit plus aisé que de tirer de nos sermonaires des morceaux qui, réunis convenablement les uns aux autres, formeroient un cours de morale où une éloquence, tantôt imposante, tantôt touchante, apprendroit à l'homme à connoître ses passions et ses devoirs. Parmi nous, c'est dans la chaire et sur le théâtre que le génie a le plus fouillé dans le cœur humain pour y surprendre les secrets de ses mouvemens, pour y découvrir les lois qui doivent ou arrêter ces mouvemens ou les diriger. Mais, ni dans nos temples, ni sur nos théâtres, le talent ne pouvoit creuser jusqu'à tous les fondemens de la morale; il y donnoit les émotions de la vertu plutôt que les notions; et l'Europe avoit besoin d'une morale dont la lumière s'étendît à tous les besoins de l'homme dans tous les rapports et dans tous les événemens de la vie sociale.

La religion chrétienne a voulu lui faire encore ce présent; dans tous les pays soumis à son culte, mais sur-tout en France et en Angleterre, il a été publié, dans les deux derniers siècles, des ouvrages où la morale étoit traitée dans la plus grande étendue et toute fondée cependant sur des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les *Essais* de Nicole que tout Français doit connoître, peuvent donner une idée du mérite de ces traités de morale; mais ces ouvrages, tous pieux, sortoient de diverses églises; l'utilité de leur influence ne s'étendoit guère d'une église à l'autre; elle étoit toujours nécessairement bornée à l'Europe chrétienne; et l'esprit humain demandoit et attendoit une morale plus universelle encore qu'une religion qui ne règne pas sur toute la terre.

Dans le siècle dernier, et en Ecosse et à Paris, on s'est occupé plusieurs fois avec honneur de l'exécution de ce magnifique dessein; mais on a donné des plans et des matériaux plutôt que des ouvrages; et, comme dans l'esprit contentieux des hommes tout devient question et querelle, des altercations assez violentes se sont élevées sur cette tentative même. Tandis que la querelle s'échauffoit et ne se vidoit pas, Saint-Lambert, qui depuis trente ans travailloit à un traité de

morale sur ce plan, arrivoit presque à-la-fois à la fin de son ouvrage et à celle de sa longue vie.

Le premier ouvrage qui s'est présenté à l'attention de la Classe, lorsqu'il a été question de ce Prix, a dònc été le *Catéchisme universel de Saint-Lambert.*

Il est à propos de remarquer ici, pour l'intelligence des faits, que, quoique le titre de *Catéchisme* ait été donné aux cinq volumes qui forment la Collection des OEuvres philosophiques de Saint-Lambert, ce titre n'appartient réellement qu'à un ouvrage particulier, réuni à la Collection, mais publié isolément.

Indépendamment de ce qu'un rapport approfondi, fait à la Classe, avoit justifié ce philosophe du reproche d'immoralité et d'athéisme, qui lui a été fait par la mauvaise foi, et dont quelques phrases tirées de leur cadre et isolées des circonstances qui les justifient, avoient fourni le prétexte, c'étoit sur le mérite du *Catéchisme* seul, auquel ces phrases n'appartiennent pas, que la discussion devoit s'ouvrir.

Mais sur l'observation faite, que le *Catéchisme* avoit été publié antérieurement à l'époque déterminée par le décret, circonstance qui l'exclut du Concours, la Classe a reconnu avec regret qu'elle ne pouvoit proposer à Votre Majesté de donner à cet ouvrage le Prix dont le Jury l'a jugé digne.

Deux ouvrages seuls ont paru ensuite avoir les qualités requises pour fixer l'attention de Votre Majesté : c'est *le Cours d'instruction d'un Sourd-Muet de naissance*, par M Sicard, et les *Rapports du Physique et du Moral de l'Homme*, par Cabanis.

Les motifs qui ont déterminé la seconde Classe de l'Institut à demander un grand Prix pour l'*Instruction des Sourds-Muets*, exigent quelques détails pour être bien compris.

Le sourd de naissance est muet; et le sourd-muet, au milieu même des sociétés qui, de toute part, offrent à ses yeux les monumens, les découvertes, les recherches et les travaux des arts, reste au-dessous non seulement du sauvage qui ressemble le plus à la brute, mais au-dessous même de l'imbécille qui reçoit au moins les rayons de quelques

idées isolées, qu'il est hors d'état de combiner et même de rapprocher. Le sourd-muet est un automate; il a tous les organes de la vie, et il paroît manquer de tous les principes de la pensée.

Il y a un siècle, à peu près, un jeune homme, à Chartres, vécut dans cet état jusqu'à l'âge de vingt-trois à vingt-quatre ans; et à cet âge, l'écoulement d'une humeur par les oreilles lui ayant donné l'ouïe, il s'exerça quelque temps en silence à distinguer les sons de la parole, à les répéter en y attachant les idées dont elles sont parmi nous l'expression. L'ouïe lui apprit à parler, la parole lui apprit à penser, et l'automate devint un homme.

Tous les théologiens et même quelques philosophes crurent pouvoir apprendre de lui quelles idées il avoit eues dans son premier état, sur l'Univers, sur Dieu, sur l'ame, sur ses devoirs; il n'en avoit eu aucune.

On fit cent conjectures, et les plus ingénieuses ne furent pas les moins fausses.

Fontenelle étoit, à cette époque, le secrétaire et l'historien de l'Académie des Sciences; et, en rendant compte de cette espèce de phénomène, il en tira un résultat; c'est que le plus grand fonds de nos idées est dans leur communication.

Dans d'autre temps, ce résultat, peut-être, eût été stérile : mais c'étoit le moment où commençoit à s'introduire en France la métaphysique des Bacon et des Locke : elle s'empara de ce résultat fécond, elle en fit sortir une nouvelle source de lumières pour la théorie de l'entendement humain; et, nous n'en doutons pas, ce résultat a été aussi le vrai germe de tout ce qu'on a conçu depuis, de tout ce qu'on a exécuté avec le plus de succès pour l'institution des sourds-muets.

En effet, il ne s'agissoit plus que d'examiner si, pour mettre en valeur ce fonds d'idées dont parle Fontenelle, il n'y avoit pas d'autres moyens de communication que l'ouïe, et d'autres moyens d'échange que la parole.

Le problême étoit résolu à l'avance et depuis plus d'un siècle; il l'étoit par un homme de génie, et dans cette généralité qui, sans déterminer aucun moyen particulier, en indique une foule, entre

lesquels tous les choix seroient également bons (1). Mais la solution étoit comme cachée dans un ouvrage de métaphysique, et ce ne sont pas les oracles que l'on va consulter, quoiqu'ils soient rendus dans le désert.

Il fallut donc chercher de nouveau ce qui étoit trouvé, mais inconnu.

Parmi des tentatives assez nombreuses, celles qui ont eu en apparence le plus de succès et réellement le plus d'éclat ont été celles de l'abbé de l'Epée. J'honore dans la sincérité de mon cœur la mémoire de ce ministre des autels qui a senti profondément que les vertus les plus utiles à l'humanité sont aussi celles qui sont les plus religieuses. Mais il nous désavoueroit lui-même, cet homme de bien, si nous voulions faire honneur à sa mémoire d'une création qui ne lui appartient pas.

Pour établir qu'elle se partage entre plusieurs, et qu'il n'y a pas même la plus grande part, j'observe, 1° que ce résultat si simple et si lumineux de Fontenelle indiquoit déjà le genre de moyens qu'il falloit employer pour imprimer le mouvement et l'action à l'intelligence inerte des sourds-muets; 2° que, cent ans avant Fontenelle, Bacon avoit, dans trois ou quatre phrases, rendu très-facile l'insti-

---

(1) Je ne traduirai pas Bacon, je le copierai. Ceux qui ne comprendroient pas la langue dans laquelle il a écrit, comprendroient mal ses idées dans une traduction. De quel air de grandeur, et avec quelle clarté il entre en matière! *Verùm ut rem altiùs repetamus, antequam ad grammaticam et partes ejus jam dictas veniamus, in genere* DE ORGANO TRADITIVÆ *dicendum est; videntur enim esse proles quædam* TRADITIVÆ *aliæ, præter* VERBA *et* LITTERAS. Tout étoit déjà dit, tout étoit renfermé dans cette vue de Bacon et dans cette observation générale; mais l'expérience étoit sa philosophie : il y trouvoit ou y cherchoit toujours ses preuves, et il ajoute : *Nam videmus nationes linguis discrepantes commercia non malè per gestus exercere. At in practicâ nonnullorum qui surdi et muti usque à nativitate fuerant, et aliàs erant ingeniosi, miros vidimus haberi inter eos et amicos suos, qui eorum gestus perdidicerant, dialogos.* Comme il fait correspondre à notre langue *orale* et *écrite*, deux espèces d'hiéroglyphes! *Quemadmodum enim verba prolata volant, scripta manent, ita et hierogliphica, gestibus expressa, transeunt, depicta durant.* Enfin, qu'on lise la phase suivante, et qu'on dise si, après l'avoir lue et comprise, quelque chose dans ce genre étoit encore difficile à trouver: *Quidquid scindi possit in differentias satis numerosas ad notionum varietatem explicandam (modò differentiæ illæ sensui perceptibiles sint), fieri posse vehiculum cogitationum de homine in hominem.*

tution de plusieurs langues pour ces êtres infortunés, et pour les Nations qui ne sont guère plus intelligentes ; 3° qu'un Espagnol ou un Portugais, M. Péreire, qui n'étoit ni un savant, ni un homme de lettres, mais qui savoit observer, long-temps avant l'abbé de l'Epée, avoit fait, avec un commencement de succès, l'essai d'une langue parlée avec les doigts ; 4° enfin, que la méthode de l'abbé de l'Epée, qui modifioit celle de Péreire, et ne la changeoit pas, ne pouvoit le conduire qu'en apparence à des succès plus réels et plus grands.

Et Péreire, et l'abbé de l'Epée, voyant toutes nos idées exprimées par nos mots, et toutes nos connoissances déposées dans nos livres, se persuadèrent que, pour communiquer aux sourds-muets et nos pensées et la faculté qui les produit, il suffiroit de créer d'après les mots même, un vocabulaire de gestes qui répondroient terme pour terme à nos vocabulaires de mots. Chacun d'eux fit une nouvelle langue à part ; elles eurent des rapports et des différences. Dans celle de Péreire, il n'y avoit en action que les doigts, et leurs mouvemens ne représentoient que les lettres de notre alphabet, et les mots qui en sont composés ; dans celle de l'abbé de l'Epée, les doigts représentoient la première lettre des mots, la lettre *R*, par exemple, du mot *respecter ;* et certains mouvemens du corps, comme une inclinaison de tête, achevoient d'exprimer l'idée et le sentiment du respect. Le même artifice présidoit au rappel de tous les mots et de toutes les idées. Dans cette langue composite, en quelque sorte, l'abbé de l'Epée parvint à dicter, en gestes, des pages entières de Bossuet que les sourds-muets, placés à l'extrémité opposée d'un long banc, écrivoient avec autant d'exactitude que s'ils avoient eu les pages de Bossuet sous les yeux. J'ai été témoin de cette espèce de prodige. Je l'admirai : mais il me laissa des doutes ; et j'ai eu depuis la certitude que mes doutes étoient plus fondés que mon admiration.

Il est certain que l'abbé de l'Épée, en enseignant deux langues à ses élèves, l'une de lettres et de gestes, l'autre de mots, les mettoit en état de traduire fidèlement et réciproquement ces deux langues l'une dans l'autre ; mais il est certain aussi qu'aucune de ces deux langues ni toutes les deux ensemble ne faisoient sortir réellement leur esprit de cette surdité où le plongeoit la surdité de leur ouïe : Ils jasoient dans les deux langues et ne parloient ni ne pensoient dans aucune ; et ces enfans qui paroissoient comprendre les expressions

et les conceptions les plus sublimes de Bossuet, après leur éducation achevée, rentrés dans la maison paternelle, n'étoient pas en état de comprendre les idées les plus simples et les plus usuelles de la vie la plus commune. A leur côté, le rustre le plus grossier paroissoit un génie d'un ordre supérieur; et, devenu savant, l'automate n'en étoit peut-être qu'un peu plus automate.

Ce fait, bien constaté, est sans doute l'un des plus curieux et l'un des plus importans de l'esprit humain. Quelle lumière il jette sur l'instruction donnée à beaucoup d'enfans qui ne sont pas sourds-muets, et qui, cependant, sortent des écoles à peu près dans le même état que les sourds-muets de chez l'abbé de l'Épée!

Le premier mérite de M. l'abbé Sicard, appelé à pratiquer la méthode de M. l'abbé de l'Épée, fut d'apercevoir la vanité de cette méthode entourée d'un grand air de miracle : *LE MUET PARLE AU SOURD ÉTONNÉ DE L'ENTENDRE*; le second, de démêler, dans la nature de l'esprit humain, les vraies causes qui rendoient cette méthode si imposante et si vaine; le troisième, d'avoir eu le courage de concevoir une autre méthode, et de la suivre à travers des lenteurs inévitables sous les yeux même de ce maître vénéré et presque consacré, qui prenoit les lenteurs de la méthode pour des preuves de son impuissance et de son imperfection. Ces lenteurs, au contraire, devoient faire pronostiquer que la méthode agissoit comme la Nature qui ne fait point de miracles, mais qui confie au temps des germes qui deviennent, par des degrés presque insensibles, les merveilles de la création. Dans l'école nouvelle des sourds-muets, chaque élève de M. l'abbé Sicard ne devient pas subitement un prodige; mais tous, les uns plus tôt, les autres plus tard, sortent avec certitude de l'état d'automate; tous, en entrant dans la Société, y portent une intelligence ouverte à toutes les idées qui ne supposent pas le sens de l'ouïe et son usage. Nous nous en sommes assurés par nous-mêmes; nous avons eu un entretien, la plume à la main, avec un élève de M. l'abbé Sicard, qui n'est point Massieu, et qui ne pouvoit être ni encouragé ni dirigé par les regards de son maître; nous l'avons fait sortir très-souvent du cercle ordinaire des idées de tous les enseignemens : nous avons voulu nous assurer, non pas s'il répondroit comme saint Augustin, ou comme Bossuet, sur la grâce, mais s'il répondroit ou comme un

pâtre, ou comme un laboureur, ou comme un artisan, sur les objets que la Nature et la Société mettent sous ses yeux; presque toutes ses réponses ont été d'une justesse parfaite, et il les a énoncées correctement.

Nous pouvons et nous devons même nous dispenser d'entrer ici dans le détail des moyens substitués par M. l'abbé Sicard à ceux de M. l'abbé de l'Épée. Mais il en est un que nous signalerons, parce qu'il est le premier et le germe de tous, et à cause aussi de sa simplicité, de sa fécondité et de l'universalité de ses applications, facilement étendues bien au-delà de l'institution des sourds-muets.

Nous l'avons déjà dit, dans la méthode de M. l'abbé de l'Épée, le premier artifice, et même tout l'artifice, consistoit à apprendre notre langue aux sourds-muets par le moyen de l'organe de la vue : il figuroit aux yeux, par certains mouvemens des doigts et des mains, les lettres de nos mots, et par d'autres gestes ensuite les acceptions de ces mots même. M. l'abbé de l'Epée n'avoit point réfléchi que, dans nos langues modernes, débris ou amalgames de tant de langues ou mortes ou vivantes, l'expression primitive et physique des mots est presque toujours effacée, et par conséquent le fil qui peut seul conduire dans le dédale des dérivations, rompu : qu'il est donc très-rare que les mots de nos langues peignent et déterminent fidèlement nos idées et que nos idées déterminent et peignent fidèlement les objets, choses ou êtres; que par conséquent, soit pour bien analyser, soit pour bien peindre avec nos mots, il faut, à la fois, et se servir de sa langue avec habileté et s'en défendre avec plus d'habileté encore : double travail qui, dans ceux même qui possèdent l'ouïe et la parole, exige presque du génie. Or ce génie, qui obéit et qui commande à une langue parlée, peut-il jamais se rencontrer dans les sourds-muets? Le vaste magasin des êtres et des idées, la Nature, restoit donc à jamais fermée à la méthode de l'abbé de l'Épée et à ses élèves. On leur auroit fait apprendre de cette manière toutes les langues qui se parlent et qui se parleront sur le globe, qu'ils n'auroient jamais bien su ce qu'ils disoient dans aucune, et que sur-tout dans aucune ils n'auroient jamais su penser.

Avant de penser il faut sentir; pour sentir distinctement, il faut

diriger les organes des sensations sur les objets, il faut les y fixer; et M. l'abbé Sicard, pour attirer, pour diriger et pour arrêter l'attention et la sensation de ses élèves sur les objets, ne commence point par les leur nommer; il les leur dessine; il les exerce à aller du dessin aux objets, des objets au dessin. Il les rend facilement habiles à cette liaison qui est si naturelle, et qui leur donne déjà bien des idées, c'est-à-dire bien des sensations démêlées et distinctes. Il associe, il groupe ensuite autour des objets le dessin et les mots, de manière que les mots pourront bientôt faire l'office du dessin : peu à peu, il écarte le dessin; les mots seuls restent avec les objets; et ils en sont le dessin encore; ils en prennent toute la vivacité, toute l'énergie, parce qu'un mot n'est jamais prononcé que devant un objet ou devant une action, parce que les actions et les objets sont vus sous toutes leurs faces, gravés dans la mémoire avec tous leurs traits, avec toutes leurs circonstances. En formant ces liaisons si exactes et si fortement établies, on contracte l'habitude d'en établir de semblables sur tous les objets et sur tous les événemens qui seront nouveaux. Le sourd-muet, qui peut déjà être un vrai savant, pourra donc ajouter encore de lui-même et à ses connoissances et aux nôtres. Un poète a dit aux peintres :

Dessine en ton cerveau, c'est la première toile.

Le philosophe le dit aux peintres, aux poètes, aux philosophes, aux peuples; et combien ce précepte qui n'a guère été tracé que pour les peintres et pour les arts du dessin, est important pour l'esprit humain tout entier! Quand les expressions primitives d'une langue ou de mots ou de gestes ne déterminent pas, ne dessinent pas, ne peignent pas les objets; quand les mots dérivés ou composés ne font pas voir ou ne laissent pas voir distinctement leurs élémens, leur source et les routes de leur dérivation, tout n'est, tout ne peut être que verbiage; et on a ce que nous avons, des Nations qui se croient éclairées, parce que quelques hommes de génie ont fait des découvertes, mais où le plus ordinaire est de ne savoir ni ce qu'on dit, ni même ce qu'on veut dire. Parmi nos découvertes et nos créations, il y en a de magnifiques; mais, si vous en exceptez celles qui ont exigé le concours et la succession de plusieurs siècles d'observations et de méditations,

combien les plus utiles le seroient moins qu'une langue bien faite ! Un vocabulaire complet d'expressions pittoresques et philosophiques, et la Nature devant soi, vaudroient mieux que tous les livres, pour s'éclairer et pour éclairer les autres.

Cependant des mots et des signes isolés, quelque parfaits qu'ils soient, ne réveillent et ne donnent que des idées isolées, et ce n'est point encore là *penser*. La pensée n'existe que lorsqu'il y a rapprochement, comparaison, estimation prononcée des idées.

Il faut donc des signes pour le rapprochement des idées comme pour leur énonciation ; il en faut pour déclarer le jugement qu'on en porte.

Ces signes sont d'un ordre supérieur, et, avant leur institution, tous les autres ne sont que comme les matériaux d'un édifice; l'édifice ne peut être élevé à toute sa hauteur et dans toute son élégance, que lorsque les mots de tous les ordres sont créés, que lorsque tous ont reçu les formes dans lesquelles ils s'ajustent et s'unissent le mieux.

Ce ne sont point les grammairiens, comme long-temps ils ont pu le croire, qui, par cette belle création, ont achevé l'ouvrage des langues parlées; et le faîte et les fondemens de ces édifices, tout a été posé par les Peuples; les grammairiens en ont ensuite observé le plan, et ils l'ont dessiné bien ou mal. Il en a été autrement d'une grammaire propre aux sourds-muets; elle a dû être, elle a été l'ouvrage de leur instituteur.

M. l'abbé Sicard a trouvé les vrais principes de la grammaire dans cinq ou six ouvrages publiés successivement en Europe depuis deux siècles; mais il a été frappé de cette lumière qui, quoique très-vive, ne pénétroit pas beaucoup, même dans les académies; il l'a rendue beaucoup plus vive encore pour la faire pénétrer dans l'intelligence comme fermée de ses élèves; et les moyens par lesquels il y est parvenu, nous paroissent des modèles de cette analyse qui préside à toutes les créations de l'esprit humain.

Cet éloge très-grand ne paroîtra aucunement exagéré à ceux qui, dans l'ouvrage qui a pour titre *Instruction des sourds-muets*, considéreront, par exemple, l'artifice imaginé pour peindre aux yeux même, d'abord la coexistence du sujet et de l'attribut dans les êtres tels qu'ils s'offrent à nous dans la Nature, ensuite leur existence séparée dans notre esprit, et enfin leur nouvelle réunion par le verbe. Dans le premier

état, le sujet et l'attribut sont confondus; dans le second, ils ne sont que distingués; dans le troisième, ils sont distingués et réunis. Un seul et même artifice répand la plus éclatante lumière sur trois ou quatre notions grammaticales; et ce sont les plus importantes et les plus abstraites.

Le moyen est presque mécanique; et cela même est un témoignage de sa perfection; car c'est toujours à une sorte de mécanisme et de routine, qu'aboutissent, dans leurs derniers progrès, les arts et les sciences. Ainsi l'ont pensé les Aristote et les Archimède parmi les Anciens, et tous ceux qui ont eu des notions saines sur l'*Art de penser* parmi les Modernes.

Parvenus à l'intelligence et du vocabulaire et de la grammaire de notre langue, les sourds-muets paroissoient avoir reçu de leur instituteur tout ce qu'une institution peut donner. Cependant cette langue parlée que le sourd comprend, lorsque l'écriture la met sous ses yeux, et qu'il peut écrire lui-même, il ne peut ni l'entendre ni la parler. Faudra-t-il donc que les sourds-muets, pour vivre en communication d'idées, de sentimens et de secours entre eux et avec nous, soient toujours la plume ou le crayon à la main? N'y auroit-il de correspondance pour eux que par lettres, en quelque sorte?

Que d'idées, que de sentimens se perdroient ou se glaceroient dans ces communications si lentes! Que d'idées même et que d'affections auxquelles les sourds-muets n'atteindroient réellement jamais, s'ils n'avoient que les expressions et les phrases d'une langue faite, par la parole, pour l'ouïe!

La plus grande énergie de nos langues, leurs effets les plus puissans et les plus heureux, elles les doivent à ces peintures par les sons, à cette harmonie imitative qu'on admire dans les grands poètes, et qu'on observe dans les langues les plus sauvages; et ce genre d'expression ne se borne pas aux idées reçues par l'organe de l'ouïe; de proche en proche, par des analogies tantôt éclatantes, tantôt secrètes et presque invisibles, elle se répand et pénètre dans le corps entier de la langue parlée, elle donne la forme et la vie à tout son dictionnaire. Plus on décomposera même une telle langue, plus on en poussera loin l'analyse, plus on sera sûr d'arriver à des mots dont la véritable expression sera toute vocale.

Une telle langue peut bien suffire à mettre en mouvement la pensée

des sourds-muets : mais qu'elle est loin de suffire pour donner à leur esprit tous les développemens qu'il pourroit recevoir !

Il leur faut une autre langue, il leur en faut une qui peigne et parle aux yeux; et cette langue, c'étoit à eux-mêmes à la créer.

L'organe de l'ouïe n'auroit pas été un secours pour cette création; il auroit été un obstacle, une source d'expressions stériles, équivoques et même fausses.

Il n'étoit pas aisé de comprendre cette vérité; et M. l'abbé Sicard l'a si bien comprise, qu'il a changé de rôle avec ses élèves; il est devenu leur élève, et ils sont devenus ses instituteurs; il les a mis sur la voie, mais il les a laissés marcher, et il les a suivis. *LA THÉORIE DES SIGNES*, autre ouvrage publié par M. l'abbé Sicard, est réellement l'ouvrage de Massieu et de ses camarades, et c'est pour cela qu'il est si neuf et si philosophique.

Cette conduite est peut-être ce qui fait le plus d'honneur à M. l'abbé Sicard. La Théorie des signes, cette langue, ouvrage des sourds-muets, nous pouvons tous l'apprendre comme ils apprennent la nôtre: et comme nous pourrons les comprendre mieux qu'ils ne nous comprennent, puisqu'ils n'ont pas l'ouïe comme nous, et que nous avons comme eux la vue, la communication entre nous et ces infortunés en sera plus intime et plus parfaite. Notre langue parlée même, nous la comprendrons et nous la parlerons mieux; les artifices de sa composition, qui sont effacés, nous seront révélés par les artifices sensibles et visibles de cette langue qui vient de naître.

Cependant nous avons encore un regret, et nous formons encore un vœu; et peut-être M. l'abbé Sicard doit-il encore non pas faire, mais inspirer un ouvrage à ses élèves.

Les sourds-muets ont deux langues, l'une qu'ils écrivent et qu'ils ne parlent pas, la nôtre; l'autre qu'ils parlent, mais sans l'écrire, celle de leurs signes. Nous voudrions qu'ils en eussent une qui fût à la fois pour eux une langue parlée et une langue écrite; ils n'auroient qu'à représenter par des caractères bien choisis leurs signes, leurs gestes, et ils auroient l'écriture de la langue qui leur est propre et qu'ils ont créée; elle seroit hiéroglyphique, mais ces hiéroglyphes pourroient facilement exprimer plus de vérités que ceux que l'Antiquité alloit consulter sur les monumens de l'Egypte des Pharaons. Nous

ne croyons pas avoir besoin de dire combien, pour donner à nos idées toute l'étendue, à-la-fois, et toute la précision qu'elles doivent avoir, il est nécessaire que leurs expressions soient tour à tour senties par nos organes, et méditées par la réflexion; ce qui ne peut avoir lieu que lorsqu'une même langue est parlée et écrite. Et qu'on suppose un événement qui peut bien arriver encore, puisqu'il est déjà arrivé; qu'on suppose qu'un sourd-muet, dont la pensée seroit exercée et développée par ces langues philosophiques, devînt, tout à coup, comme le sourd-muet de Chartres, capable d'entendre et de parler : que de sensations et d'idées de son premier état celui-là auroit à nous révéler! Quelle source de lumières seroit pour lui, et par lui pour nous, la comparaison de son ancien état et du nouveau! Un tel prodige peut très-bien augmenter le nombre des prodiges du siècle et du regne qui commencent; et une telle attente paroît digne d'être présentée à SA MAJESTÉ.

Rapport sur l'ouvrage de M. Cabanis.

The proper study of mankind is man,
L'étude la plus propre à l'esprit humain est l'homme.

CE vers de Pope, si heureusement choisi par Cabanis pour épigraphe de son ouvrage, en annonce déjà toute l'importance. Le titre de l'ouvrage, *Rapports du Physique et du Moral de l'Homme*, donne à la fois l'idée de la grandeur du sujet et de ses difficultés; il porte l'esprit à se replier sur lui-même, à se recueillir dans l'attente et dans l'examen d'une foule de problèmes maniés par des hommes de génie et restés sans solution.

Ces Rapports du Physique et du Moral de l'Homme sont importans, sur-tout, parce que chaque rapport a une influence, et chaque influence une puissance qui, suivant qu'elle est bien ou mal dirigée, a nécessairement les effets les plus heureux ou les plus funestes sur toutes nos facultés et sur toutes nos destinées.

Cependant qui auroit pu le prévoir? ceux même qui ont reconnu et admis la réalité de ces rapports, ont contesté souvent et même rejeté ces influences; et un champ si magnifique d'observations et de découvertes, une source si abondante de lumières, a failli être interdite à la philosophie, non seulement par les superstitions, mais par des philosophes même.

Descartes, Mallebranche, Leibnitz, et à leur suite une foule de

leurs disciples, ne pouvant comprendre, ni comment le mouvement se communique par le choc; ni comment des impressions reçues par nos organes font naître des sensations et des idées; ni enfin comment une matière organisée et une ame intelligente pourroient sans cesse agir l'une sur l'autre, avoient rejeté ces actions réciproques comme illusoires, et croyoient expliquer autrement ces phénomènes des corps en mouvement et des corps en vie. Descartes, en faisant intervenir et interposer la main de la Divinité, pour l'exécution de chaque acte, et pour chaque transport des corps d'un lieu dans un autre; Mallebranche, en imaginant que tout ce que nous croyons voir dans l'Univers, nous le voyons dans Dieu; Leibnitz, en supposant que les machines vivantes et les ames intelligentes, dont les pensées et les mouvemens sont toujours en concert et en accord, opèrent tant d'actions coordonnées sans aucune relation et sans aucune communication, et par une harmonie préétablie, dans laquelle les corps organisés exécutent à part leurs mouvemens d'automate ou d'horloge, tandis que le principe intelligent développe à part et tire de son propre fond les pensées qui lui représentent l'Univers; de manière que, dans ce système de Leibnitz, rien n'empêcheroit de concevoir l'existence d'un homme dont le corps se promèneroit dans les rues de Paris ou de Londres, tandis que son ame penseroit à Bénarès ou à Pékin.

Nous avons long-temps soupçonné, nous l'avouons, que ces trois hypothèses célèbres avoient été les jeux de trois hommes de génie qui se reposoient de la fatigue de leurs créations et de leurs découvertes; mais c'étoit leur égarement et non pas leur amusement. Ce sont les exemples les plus frappans donnés à l'esprit humain du délire qui humiliera toujours l'orgueil du génie, lorsque, non content de lier et de suspendre tous les phénomènes à un phénomène qui les explique tous, il voudra arracher à la Nature les voiles dont son auteur a voulu que fussent éternellement couvertes les causes premières.

Cabanis avoit l'esprit trop sage, et j'ajouterai qu'il étoit trop éclairé par les observations des siècles et par ses propres observations, pour se perdre dans ces recherches interdites à l'esprit humain, puisqu'elles sont inaccessibles à toute observation et à toute expérience.

Dans l'intention de se créer une vraie théorie de l'homme, Cabanis a placé sous ses yeux tous les faits importans et constatés de physiologie, de psycologie et de morale; il les a rapprochés et combinés

sous tous les aspects et sous tous les rapports qu'ils lui ont présentés ; il en a aperçu ou conjecturé les résultats, et ces résultats, qui forment une science en partie toute nouvelle, il les a exposés à l'Europe éclairée, dans un style dont la clarté, l'élégance et la richesse ne se rencontrent guère que dans les ouvrages écrits pour flatter le goût et les passions.

On lui a reproché de trop accorder à l'influence physique ; il ne lui accorde que des faits ; il accorde pour le moins autant à l'influence morale ; il tient la balance, et il laisse la Nature mettre les poids ou les faits dans les bassins.

Comment un philosophe, qui trouve tant de jouissances dans la pensée, et qui peut y trouver aussi sa grandeur, pourroit-il lui refuser quelque prééminence ? La pensée, dans l'ouvrage de Cabanis, occupe le même rang que dans la création ; le rang du premier phénomène et du plus grand miracle. L'opinion contraire, je le sais, a prévalu jusqu'à présent ; mais jusqu'à présent, on n'a guère entendu sur cet ouvrage que les ennemis de la raison et de Cabanis.

Le sujet qui est immense, et les vues de l'auteur qui sont vastes, sont renfermés dans deux volumes et dans douze mémoires.

Les titres seuls de ces mémoires signalent sous combien de rapports nouveaux la science de l'homme y est traitée. Lorsque l'Esprit des Lois parut, un de ses lecteurs les plus empressés, en parcourant avidement les titres des livres et des chapitres, s'écria : *Voilà le Législateur des Nations*, Il devinoit, et cela est dangereux ; mais il devina juste, et cela lui fit honneur. On pourroit aussi faire le prophète sans trop d'imprudence, en annonçant une nouvelle lumière aux hommes, à la seule inspection de la table de matières du Livre de Cabanis, où l'on voit tant d'objets et de sciences rapprochés sous tant d'aspects nouveaux. Ces titres, ces courtes notices, sont pour ainsi dire des flambeaux qui ne sont pas allumés encore, mais qui, multipliés, distribués et groupés sur les marbres des appartemens, annoncent l'illumination qui va se répandre dans l'enceinte d'un vaste palais.

Il s'en faut bien que, pour pénétrer et pour connoître un seul objet dans toute son étendue, le meilleur moyen soit toujours de n'en pas regarder d'autres. Diviser les objets, ce n'est pas toujours les simplifier ; c'est très-souvent les obscurcir ; et, pour l'esprit humain, ce qui l'éclaire le plus, et le plus vîte, est toujours ce qui simplifie davantage et la Nature et l'étude.

Cependant, nous l'avons entendu; ces rapprochemens et ce concours de trois ou quatre sciences, toutes indispensables pour créer une science de l'homme, pour nous apprendre à éviter les erreurs et les maladies, à veiller sur notre santé et sur notre raison, ces rapprochemens que le seul Cabanis, peut-être, pouvoit faire avec le même succès, à la même époque, on a voulu s'en servir pour laisser un ouvrage si distingué sans place et sans rang dans l'enceinte des sciences, sans gloire dans les distributions solennelles de la gloire. Ce n'est point, a-t on dit, un ouvrage de philosophie et de morale. Nous avons demandé pourquoi? et on nous a répondu diversement, c'est de *la physiologie*, c'est de *la métaphysique*, c'est de *la médecine*. Ainsi donc la physiologie, ce n'est pas de la philosophie; la métaphysique, ce n'est pas de la philosophie; et la médecine qui, en effet, s'est passée assez souvent de la philosophie, peut s'en passer toujours! Ainsi donc on peut fonder et élever une théorie de l'homme, sans la métaphysique de Locke, et sans la physiologie de ceux qui savent porter dans l'intérieur de nos organes le scalpel de l'anatomie et le flambeau de l'analogie et de l'induction! Ainsi donc il n'y a point de philosophie à chercher dans la physique, dans la médecine et dans la chimie, des remèdes contre les incendies des passions, et contre le délire qu'elles portent dans l'entendement!

C'est autrement que pensoit l'auteur de l'*Esprit des Lois*, et qu'il s'exprimoit déjà dans les *Lettres Persanes*. Le sage Usbeck gémit de l'aveuglement qui veut guérir toujours, par des paroles, des passions et des maux qui céderoient facilement à des remèdes heureusement choisis dans ces végétaux qui recèlent si souvent les principes conservateurs de notre vie.

Veut-on sentir combien sont nécessaires les lumières de la physiologie pour éclairer la métaphysique, et les lumières de la métaphysique et de la physiologie réunies pour établir une théorie de l'homme? qu'on ouvre et qu'on lise dans l'ouvrage de Cabanis les Mémoires qui ont pour titre, l'un, *Influence des maladies sur la formation des idées*; l'autre, *Influence du régime sur les habitudes morales*. Qu'on les lise, qu'on les médite, ils en sont dignes; et qu'on ose dire ensuite que ce n'est point là de la philosophie, et que cette philosophie n'est point morale! Dans cet ouvrage de Descartes, dont la lecture donnoit des palpitations de cœur à Mallebranche, les passions sont considérées le plus souvent en physicien; et leurs remèdes, Descartes les cherche sur-

tout dans la physique. Long-temps avant Cabanis, ce Locke, honoré par tous les partis du nom de sage, faisoit servir la métaphysique à l'étude de la médecine, la médecine et la métaphysique à l'étude de la morale, et toutes ces études ensemble à l'éducation et à l'instruction des enfans et des Nations. Désormais et particulièrement depuis le livre de Cabanis, aucun ouvrage sur l'homme, on peut le prédire, n'obtiendra une attention forte, longue et générale, s'il ne concentre pas comme dans un seul foyer les rayons épars dans les sciences qui ont concours à la composition des *Rapports du Physique et du Moral de l'Homme*. Malheureusement cela ne sera aisé dans aucun temps; et ces rapprochemens faits à grandes distances, ces rapports scrutés et approfondis, il ne sera pas plus aisé de les énoncer comme Cabanis dans un style dont la clarté continue les rend toujours faciles à saisir, dont l'élégance fait aimer au goût ce qui éclaire la raison.

Il n'y a rien, dit Fontenelle, *de si difficile à embellir que ce qui ne doit l'être que jusqu'à un certain point.*

Nous croyons comprendre tout ce qu'il y a de vrai dans cette idée; mais nous dirons à Fontenelle: « Il ne faut rien embellir; car embellir, » c'est prêter des ornemens plus ou moins étrangers; mais chaque objet » dans la Nature et chaque sujet dans la philosophie a sa grâce et sa » beauté propre: et c'est cette beauté, c'est cette grâce qu'il faut laisser » paroître, qu'il ne faut pas effacer. »

Parlez de choses dignes d'être imitées ou analysées; que l'expression n'altère rien; qu'elle soit fidèle, et elle sera assez belle. C'est presque toujours le talent de Buffon, dont le style est si beau et si au-dessus de tous les embellissemens; c'est le talent de Cabanis.

Quelle richesse de couleurs Cabanis a répandue sur des descriptions même de maladies! et cependant chaque couleur est un trait caractéristique et spécifique de la maladie; elle en est un symptôme. C'est dans une notice de la maladie qui enleva Mirabeau à la France que Cabanis manifesta pour la première-fois ce talent que la nature du sujet paroissoit si peu comporter; mais c'est dans le grand ouvrage de Cabanis qu'il paroît dans un grand éclat. Il est impossible de n'en être pas frappé, et dans le tableau des trois périodes des fièvres intermittentes, et dans les tableaux de l'influence si variée des différentes fièvres sur la nature et sur l'ordre de nos idées, sur nos talens même

même qu'elles n'éclipsent pas toujours, qu'elles créent ou qu'elles élèvent quelquefois jusqu'au sublime.

Je n'ai pas craint, pour la gloire de Cabanis, de rappeler la gloire de Buffon. C'est l'écrivain avec lequel il a le plus d'analogie, soit par le genre des sujets qu'ils traitent, soit par leur philosophie qui s'appuie sur l'expérience, mais qui la dépasse trop peut-être, qui laisse à regretter dans l'un et dans l'autre que des édifices qu'ils élèvent si haut, n'aient pas pour fondemens un plus grand nombre de faits; soit par leur manière d'écrire, très-différente de cette éloquence qui veut mettre la persuasion où défaille la démonstration, mais qui a toujours ces formes heureuses et ces teintes poétiques qui font aimer déjà l'idée qu'on examine encore.

Une autre ressemblance les met naturellement en parallèle: déjà Cabanis a produit pour la science de l'homme l'un des effets les plus heureux produits par Buffon pour la science de la Nature; il a entraîné sur ses pas, dans les routes qu'il a parcourues et éclairées, un grand nombre de jeunes esprits ambitieux de vérités et de renom. De toutes parts une analyse, plus hardie à la fois et plus sévère, interroge les maladies sur les lois de leurs phénomènes, et les remèdes sur les principes et sur les probabilités de leur action.

Une forte présomption des progrès réels de la médecine, c'est qu'elle laisse aujourd'hui au médecin plus de doutes qu'au malade; c'est que les médecins eux-mêmes secouent et ébranlent violemment l'arbre de leur science, pour juger jusqu'à quelle profondeur elle a jeté ses racines dans la Nature. Non, on ne dira plus que la science la plus nécessaire à l'homme ressemble à ces statues que la terreur encensoit, et qui ne faisoient pas un mouvement; de génération en génération on la verra s'avancer, sinon à pas rapides, du moins à pas sûrs et bien posés; et l'on dira d'elle aussi ce que Bacon a dit de la science en général: *Multi pertransibunt et augebitur scientia.*

L'ouvrage de Cabanis s'est enrichi de tous les progrès de la médecine; il en a préparé de nouveaux qui seront plus certains et plus grands encore, et c'est là, sans doute, avoir acquis des titres à la reconnoissance des peuples et à l'attention d'un trône assez élevé sur la terre pour inspecter et pour multiplier les influences qui donneront aux Nations et aux siècles de meilleures destinées.

Troisième grand Prix de deuxième Classe,

A l'Auteur du meilleur Poème en plusieurs chants, didactique, descriptif, ou en général d'un style élevé.

L'Homme des Champs, par M. Delille.

Le poète, qui s'étoit rendu si celèbre par sa traduction en vers des *Géorgiques latines*, chante les *Géorgiques françaises*, et semble regarder ce choix comme une obligation qu'il a contractée avec les lettres, comme un engagement qu'il a pris avec sa propre gloire.

Une grande difficulté est vaincue dans ce poeme; rien ne paroissoit plus redoutable pour M. Delille, devenu l'émule de Virgile, après avoir été son interprète, que cette comparaison directe avec le premier travail qui lui avoit procuré tant de gloire, que cette double concurrence avec le poème le plus parfait que les Anciens nous aient laissé.

Pour éviter le danger d'un tel rapprochement, il a adroitement pris une autre marche que son modèle; il a donné un tour nouveau aux emprunts qu'il lui a faits; il a présenté sous d'autres rapports les pensées, les images, les descriptions, qui appartiennent à ce genre; mais il falloit atteindre ce but, sans blesser les convenances; il y a réussi en saisissant avec toute l'habileté du talent les ressources que lui fournissoit la différence des mœurs et des époques.

Ainsi, aux détails que le fond du sujet présente, il a ajouté les décorations des paysages, l'établissement des manufactures, la naturalisation des productions et des races étrangères, la construction des canaux, le desséchement des marais, etc. Il développe de préférence les masses qui lui permettent l'emploi des teintes aimables, riches et savantes qu'exigeoit un poème conçu dans un siècle moderne et pour un peuple instruit et ami du luxe et des plaisirs.

Malgré tous les efforts de son talent, M. Delille, en rassemblant dans

son poème tant de tableaux piquans et variés, n'a pu réussir à en faire un tout. L'ouvrage manque d'ensemble, parce que les détails ne se rattachent pas à une idée principale.

L'exécution du *Poème* de l'*Homme des Champs* est très-belle; elle se fait généralement remarquer par une diction élégante, harmonieuse qui abonde en pensées, en sentimens, en images, en mouvemens, et qui joint la force à la douceur, le travail à la facilité, la verve à l'abandon; qui rassemble presque tous les dons de l'esprit, toutes les ressources de l'art, tous les secrets du mécanisme des vers, et, quand il le faut, familière sans bassesse, sait toujours se conformer aux tableaux différens qu'elle colore. Elle brille sur-tout dans les morceaux étendus où une carrière plus vaste échauffe et soutient l'enthousiasme du poète.

On ne sauroit y reprendre que quelques expressions trop vulgaires, quelques traits d'esprit maniérés, quelques vers négligés; enfin quelques images hasardées, quelques traces de mauvais goût. Mais ces taches se perdent dans les beautés nombreuses qui les environnent, et qui laissent l'imagination se livrer à toutes les impressions des peintures qui viennent la frapper.

L'Imagination, par M. Delille.

Le poème de l'Imagination n'est pas un poème didactique, c'est-à-dire un poème destiné à dicter des préceptes sur une science ou sur un art; ce n'est pas non plus un poème descriptif, c'est-à-dire un poème destiné à *décrire*. La Classe croit même devoir faire ici cette observation, qu'il seroit dangereux d'admettre la dénomination de *poème descriptif*, parce qu'elle pourroit introduire et consacrer une erreur, celle de faire un genre à part de ce qui n'en est point un, mais de ce qui appartient à tous. Le talent de *décrire* est une partie du talent du poète qui est obligé de l'employer dans presque tous les genres de poésie; il entre des descriptions dans les poèmes épique, héroïque, didactique, pastoral, etc., quelquefois même dans le poème dramatique; mais il est facile de comprendre qu'un ouvrage, uniquement composé de descriptions, non seulement seroit d'une monotonie fatigante, par cela même qu'il décriroit toujours, quelque

différens que fussent d'ailleurs les objets décrits, mais encore qu'il n'auroit point d'ensemble, point de lieu commun, point d'unité, et manqueroit, par conséquent, d'une des conditions les plus essentielles de toute composition poétique ou oratoire. Ce genre auroit encore le désavantage d'être privé de la peinture des passions et de l'expression des sentimens qui doivent animer la poésie. Aussi ce nom de *poème descriptif*, employé seulement par quelques Critiques, n'a-t-il jamais été donné par aucun de nos poètes à son propre ouvrage; nous n'avons pas encore eu de poème que l'auteur ait lui-même appelé *poème descriptif.*

Le poème de l'Imagination roule sur la nature, le pouvoir, le bienfait de cette faculté de notre entendement. Il traite des impressions que les objets physiques font sur elle, de la manière dont elle se crée à elles-mêmes des jouissances ou des peines, et le poète ne manque pas de tirer, d'un sujet si fécond et si varié, les préceptes d'une utile morale; ce poème est donc un poème *philosophique*, comme celui de *Lucrèce*, comme celui de *Pope*: cette qualification est la seule qui lui convienne, et c'est aussi celle que le poète lui a donnée dans la préface de l'ouvrage.

On peut demander d'abord si l'Imagination, mère de tous les poèmes, peut elle-même fournir un sujet de poème : sans doute un sujet pareil offroit de très-grandes difficultés, qu'un talent du premier ordre étoit seul capable de vaincre, et dont quelques-unes sans doute étoient insurmontables, puisqu'il n'en a pas complétement triomphé.

Quel plan former, en traitant ce sujet, si fécond pour les détails, si stérile pour le fond d'un poème de longue haleine? quelle ordonnance choisir de préférence?

La Classe se gardera de la prétention de certains Critiques qui veulent savoir mieux que l'auteur comment il auroit dû traiter son sujet; c'est-à-dire, qui veulent mieux savoir que lui ce qui convient à son génie, à son goût, au genre de son talent. Quand il s'agit d'un poète distingué, on peut dire que le meilleur plan est celui qui l'inspire, qui l'échauffe le plus, qui doit lui fournir le plus de développemens qui lui plaisent.

Qu'a donc fait M. Delille en traitant le sujet de l'Imagination?

Il a commencé par rechercher et par dire comment se forme en nous cette faculté. Elle naît de la mémoire, et ce n'est pas sans raison que les

Anciens appeloient les Muses Filles de Mémoire ; mais la mémoire elle-même se compose des idées acquises par les sens.

Tout entre dans l'esprit par la porte des sens,

dit le poète, après Aristote, après Locke, et son premier chant est consacré à la métaphysique du sujet; mais la métaphysique, chez M. Delille, n'est ni obscure, ni fatigante; elle est toujours revêtue des couleurs de la poésie, embellie de ses charmes; et le poète, plus sage que beaucoup de philosophes, sait s'arrêter aux bornes que l'intelligence humaine ne peut franchir.

Il parcourt, dans les chants qui suivent, l'influence de l'Imagination sur le bonheur, les impressions qu'elle reçoit des objets extérieurs, et particulièrement des lieux et des sites différens; ce que lui doivent les arts et les sciences; comment nous pouvons la régler et la diriger pour notre félicité : il traite de l'usage que la politique en doit faire pour gouverner et conduire les hommes, et enfin de la puissance qu'exercent sur elle les croyances religieuses et les cultes divers.

On conçoit que, sous ces grandes divisions, viennent se ranger, à la volonté du poète, tous les objets de la Nature, tous les êtres réels ou fantastiques, toutes les passions du cœur humain, tous les événemens que le poète rassemble ou qu'il crée, selon qu'il en a besoin pour appuyer ou justifier sa doctrine et ses opinions; un sujet pareil n'a de bornes que celles du jugement de l'auteur et de son goût; c'est à lui de choisir dans cette variété infinie de matériaux qu'il peut employer ou rejeter ; c'est ce que M. Delille a fait avec un vrai talent, on pourroit presque dire avec un grand bonheur; car n'est-il pas heureux d'occuper, d'intéresser, de plaire toujours, et de ne lasser jamais dans un poème de sept à huit mille vers, qui n'offre ni actions, ni événemens, et par conséquent ne peut exciter, suspendre, ranimer la curiosité du lecteur, comme le feroit, par exemple, un poème épique ou dramatique?

Mais il résulte aussi de là un défaut de suite et de liaisons entre les différentes parties de l'ouvrage ; il n'a pas, si l'on peut s'exprimer ainsi, une marche nécessaire et forcée ; sa conduite, s'il y en a une, est un peu errante et vagabonde, comme la brillante faculté qui est le sujet du poème et qui l'anime d'un bout à l'autre.

Il ne faut donc pas chercher dans ce poème un mérite de com-

position qui ne peut s'y trouver; ou il faut le réduire au choix et à la disposition des matériaux employés par le poète; mais, ainsi réduit, ce mérite est encore très-grand, puisque, de l'invention et de la disposition de toutes les parties du poème, il résulte un ouvrage qu'on lit avec le plus grand plaisir.

L'exécution est toujours la partie la plus brillante du talent de M. Delille; aucun poète n'a eu plus d'esprit, de facilité, de souplesse, de variété : on sait quels immenses services il a rendus à notre langue poétique, en lui apprenant à rendre noblement des détails vulgaires, et l'enrichissant d'une foule d'expressions, que les poètes ses prédécesseurs n'auroient peut-être osé employer, et dont il a fait le plus heureux usage : on peut l'applaudir, et on doit lui savoir gré d'une quantité infinie de créations en ce genre.

Sa manière étincelante de beautés n'est pas exempte de défauts, on y rencontre une espèce de coquetterie de style qui devient de l'affectation. Il éblouit et il surprend par des traits quelquefois trop recherchés : il faut avertir les jeunes gens de mettre des bornes, non pas à leur admiration pour un si grand et si rare talent, mais au désir qu'ils pourroient avoir de l'imiter. Cette imitation ne seroit pas sans danger, car elle reproduiroit plus aisément les fautes que les beautés. Enfin M. Delille est fait pour créer une école, et l'on peut dire que déjà il en a une, mais cette école peut nuire à l'art, si les élèves ne sont pas attentifs à se défendre des défauts trop attrayans de leur maître.

C'est une séduction presque irrésistible que celle d'une si charmante poésie; et le *Poème de l'Imagination* mérite un Prix, comme celui de l'*Homme des Champs* et celui des *Trois Règnes* en sont également dignes; et, dans ce concours, M. Delille n'a pu être vaincu que par lui-même.

Les Trois Règnes, par M. Delille.

Si le poème des *Trois Règnes* n'existoit pas, si l'auteur, encore dans le doute sur les resssources et les inconvéniens d'un tel sujet, demandoit conseil, on croiroit peut-être devoir le détourner de traiter une matière qui, au premier coup d'œil, paroît si rebelle à la poésie.

On lui objecteroit qu'il seroit presque impossible, en exécutant un tel projet, de satisfaire les savans et les ignorans; que le poète en diroit nécessairement trop peu pour les uns, et trop pour les autres; que les charmes de la versification ne racheteroient pas, pour les premiers, les sacrifices commandés par la langue poétique; et que, pour les seconds, les formes poétiques se concilieroient peu avec la précision et la clarté qu'exigent l'exposition et la discussion des théories scientifiques.

Mais ne regrettons pas que l'auteur de ce poème n'ait consulté que ses propres forces pour l'entreprendre. Un conseil timide auroit peut-être privé notre littérature d'un phénomène dont le talent si souple, si varié, si fécond de M. Delille pouvoit seul l'enrichir.

N'examinons donc les difficultés que le poète a rencontrées dans l'exécution, que pour faire ressortir le succès avec lequel il les a presque toujours surmontées.

L'aridité des principes disparoît sous la grâce des formes avec lesquelles il les a exposées. Des comparaisons, tantôt riantes, tantôt majestueuses et toujours justes, rendent sensibles à l'imagination ce que l'intelligence auroit pu ne pas saisir d'abord; et la prodigalité avec laquelle toutes les ressources de la poésie ont été employées dans cet ouvrage, étonne en raison de l'idée qu'on s'est faite de la pénurie et de la difficulté du sujet. On est amusé et délassé par d'heureuses digressions, par des descriptions non moins exactes que poétiques, par des épisodes attachans, et que le sujet même a fournis.

C'est aux savans qu'il appartient de prononcer sur le parti que M. Delille a cru devoir prendre, en conservant le nom d'élémens aux quatre substances désignées sous ce nom, antérieurement aux découvertes de la nouvelle Chimie. M. Delille a composé le plan de son poème, d'après cette ancienne division de la matière simple et la classification en trois règnes de la matière combinée. Un prosateur, qui, avec les mêmes opinions, auroit écrit sur un pareil sujet, auroit probablement adopté le même ordre; ce que le poète a intitulé *Chant*, il l'eût intitulé *Chapitre*. Il résulte de cette observation que, poétiquement parlant, l'ouvrage de M. Delille manque d'invention; on y cherche vainement ces combinaisons qui, dans un poème, règlent ordinairement la distribution de la matière, et dont le but est d'exciter, de soutenir ou de réveiller l'intérêt.

La vérité qui force à fairo cette observation, veut aussi que l'on ajoute que le poème des *Trois Règnes*, enrichi de tout le luxe qui caractérise le style de M. Delille, n'est pas exempt de défauts inhérens à la manière de ce poète; mais, dans cet ouvrage comme dans les autres du même auteur, les taches sont rares, et les beautés sans nombre.

Il faut avouer encore que les néologismes se rencontrent fréquemment dans ce poème; mais s'il existe un écrivain qui ait le droit de créer des mots, n'est-ce pas l'auteur de tant d'ouvrages déjà classiques? La monnoie frappée à son coin sera rarement refusée.

Les mots créés par M. Delille sont presque tous des privatifs dont le radical appartenoit déjà à la langue. Ils sont tous demandés par le besoin, et l'on ne pourroit leur substituer la périphrase qu'ils suppléent, sans priver le style de sa rapidité et de son énergie. Ces nouveaux mots enfin, non moins accueillis par le goût que par l'intelligence, sont presque tous tirés du latin, et particulièrement de Virgile.

Le Poème de la Navigation, par M. Esmenard.

D'après l'opinion du Jury, « on ne sait dans quelle classe ranger » le *Poème de la Navigation*. Ce n'est ni un poème didactique, » car l'auteur n'y donne pas les préceptes d'un art ou d'une science; » ni un poème épique, car il n'y chante pas les actions d'un héros ». Quel est donc son genre? « Tout est séparé, dit le Jury, dans nos classifications arbitraires de genres et de pièces; mais tout est uni, ou » tout se tient de près, dans la nature ou dans les créations du génie; » ce qui rapproche les genres ne les confond pas : les beaux poèmes » de Thompson, de Saint-Lambert et de M. Delille, sont aussi des » poèmes d'un genre composé, comme celui de M. Esmenard. »

Tout poème est composé de récits et de descriptions; mais tout poème composé de récits et de descriptions doit-il être mis sur la même ligne? C'est ce qui ne nous semble pas prouvé.

Au mérite de peindre les effets des différentes saisons dans les diverses parties du globe, les poèmes de Saint-Lambert et de Thompson réunissent l'avantage de traiter un sujet dont la proportion est déterminée par son cadre même. Du premier coup d'œil, on voit le point d'où

d'où-part l'auteur et le point où il s'arrêtera ; condition qui nous paroît essentielle dans un poëme, et qui distingue spécialement le poëme de l'histoire.

L'application de ce principe ne peut être favorable au *Poëme de la Navigation*. Prendre cet art depuis son origine jusqu'à nos jours, le peindre dans toutes ses variations, le suivre dans toutes ses excursions, est-ce faire autre chose, quelle que soit la forme sous laquelle on rende ses idées, que d'écrire l'Histoire de la Navigation ? Et si, ce qu'il est facile de concevoir, le choix d'un tel sujet n'est pas heureux pour un poëme, les formes poétiques sont-elles plus heureusement appliquées à un sujet aussi vaste qui de fait est une Histoire ?

D'une part, que de volumes doit comporter l'Histoire de la Navigation, si l'auteur lui donne tous les développemens demandés par l'instruction du lecteur ! D'une autre part, que de notions utiles, que de faits importans, de discussions nécessaires manqueront à cette Histoire, si le poëte, arrêté par la difficulté, l'impossibilité même de traiter toutes ces matières en vers harmonieux, renferme, dans l'étroit intervalle de six chants, une série d'actions dont la durée, non terminée encore, commence presque avec le Monde et dont le Globe entier est le théâtre !

Une série de faits classés chronologiquement, racontés avec exactitude, avec élégance même, fussent-ils versifiés, n'est toujours qu'une histoire. L'intérêt que produit ce genre de récit est tout-à-fait différent de celui qu'on exige d'un poëme, et ne satisfera pas l'imagination qui, dans un poëme, veut être intéressée à une action dont le résultat lui est annoncé d'avance par un fait principal auquel tous les autres se rattachent ; but unique que l'auteur atteint plus ou moins promptement à travers des obstacles plus ou moins nombreux.

L'auteur d'un poëme, loin d'être asservi à cette exactitude dans laquelle l'historien range les faits, doit les disposer dans l'ordre qu'il juge le plus nécessaire pour l'accroissement de l'intérêt, et ne craint pas même d'acheter des beautés par des anachronismes.

Un des priviléges du poëte est l'emploi du merveilleux que l'historien n'admet point. L'auteur de la *Navigation* n'a pas repoussé le merveilleux, et peut-être en conclura-t-on que son ouvrage est plutôt un poëme qu'une histoire. Sans prolonger la discussion sur ce point, examinons la source où il le puise et le parti qu'il en tire.

Ici, c'est un ange qui descend du ciel et conseille à Constantin de transporter le siége de l'Empire à Bysance; là c'est une naïade qui sort des glaces de la Néva pour annoncer à Pierre-le-Grand qu'il bâtira Pétersbourg au lieu même où il se trouve.

Indépendamment de la stérilité d'invention que la trop grande ressemblance de ces deux fictions donne lieu de remarquer, ne peut-on pas reprocher à l'auteur un défaut de goût et même de raison ?

Le merveilleux lui-même est soumis aux lois de la vraisemblance. La raison permet à l'imagination de s'en amuser, quand il ne présente rien de contradictoire avec les bases qui lui ont été données d'abord.

Si le poète tire son merveilleux de la *fable*, la raison n'aura point droit de se plaindre, tant qu'il continuera de puiser à cette source. Ainsi en est-il du merveilleux que l'on puiseroit dans notre religion. Mais la raison ne peut pardonner le mélange de ces deux moyens quand le poète n'a pris aucune précaution pour le justifier.

Le Tasse, que ses précautions même n'ont pas mis à l'abri de toute critique, emploie dans son Épopée les nymphes et les anges, les saints et les enchanteurs, les illusions les plus riantes de la mythologie, les miracles les plus révérés du christianisme. Mais l'emploi de ces ressources opposées peut trouver grâce devant la raison, dans son poëme où l'enfer est en guerre avec le ciel.

Tous ces prestiges de la *fable* ne sont-ils pas l'ouvrage des anges déchus, de ces éternels ennemis de l'homme, dont l'existence est pour tout chrétien un point de croyance, et à qui cette croyance attribue un pouvoir sans bornes pour faire le mal. On ne peut donc pas reprocher au merveilleux du Tasse de manquer de vraisemblance. Il n'en est pas ainsi du merveilleux employé dans le *Poëme de la Navigation.*

Pourquoi se servir d'une nymphe avec Pierre-le-Grand, après avoir employé un ange auprès de Constantin ? ne falloit-il pas choisir entre le profane et le sacré ? ou plutôt ne falloit-il pas exclure le merveilleux tiré du profane, d'un sujet où l'auteur chrétien et écrivant pour des chrétiens se proposoit de décrire nos pratiques religieuses, et peint, même avec succès, l'aumônier d'un vaisseau faisant la prière du soir ?

Ces considérations écartées, on peut donner des éloges à la fiction

par laquelle une nymphe est changée en pierre d'aimant, en observant que, dans cette fiction du genre de celle d'Ovide, le géant du pôle rappelle Adamastor, autre géant que le Camoëns fait régner au cap des tempêtes.

Quant à la liberté personnifiée dans ce poëme, et empruntant la figure de Franklin pour demander à Louis XVI des secours en faveur des Américains, cette fiction, relative à un homme et à des événemens contemporains, blesse un peu trop la raison, pour que l'imagination la plus complaisante puisse s'y prêter.

Le Poëme de la Navigation ne rachète donc pas par l'invention ce qui lui manque sous le rapport de l'ordonnance.

On a dit que ce poëme étoit national : cet éloge n'est pas plus juste que ne le seroit le reproche opposé. Pour qu'il fût national, il faudroit que ce poëme fût consacré à chanter exclusivement la gloire de la France ; qu'il eût pour objet d'élever la France au-dessus de toutes les autres Nations. Tel n'a pas été le but d'un poëme rempli des progrès d'un art auquel divers peuples ont dû successivement leur splendeur. Ce poëme, où l'auteur chante et a dû chanter les triomphes qui ont illustré tour à tour la marine des Phéniciens, des Carthaginois, des Romains, des Hollandais, des Anglais, des Français, n'est pas plus national pour aucun de ces peuples que ne le seroit une Histoire universelle.

Il nous reste à parler du style. On ne pourroit sans injustice accuser l'auteur d'avoir négligé cette partie. Le style de la Navigation est travaillé, mais le travail s'y fait trop sentir ; s'il est élégant quelquefois, il est souvent recherché jusqu'à devenir énigmatique. Il offre des hardiesses qui ne sont pas toutes des beautés, et des ressemblances qui pourroient passer pour des réminiscences; certains mots et certaines figures affectionnés par l'auteur se reproduisent assez souvent sous sa plume pour répandre quelquefois dans son ouvrage une monotonie fatigante.

L'on ne peut nier cependant que ce poëme n'offre plusieurs morceaux exempts des défauts que nous venons de relever, et écrits d'un bout à l'autre avec élégance et pureté.

Cette dernière considération a sans doute déterminé le Jury à assigner, dans son rapport, au *Poëme de la Navigation*, la première place

après les poèmes de M. Delille ; place que cependant la Classe n'hésiteroit pas à donner au *Poème des Amours épiques*, par M. Parseval-Grand-Maison, si elle ne considéroit que le mérite du style. *La Navigation* ayant toutefois, sur ce dernier poème, qui n'est qu'une réunion de diverses imitations heureuses, l'avantage de l'invention, la Classe croit devoir conserver, à l'ouvrage de M. Esmenard, le rang qui lui a été assigné.

Les Amours épiques, poème héroïque, par M. Parseval.

Le sujet de ce poème est la réunion des poètes épiques dans l'Élysée, où ils racontent, tour à tour, aux ombres qui l'habitent, les épisodes amoureux dont ils enrichirent leurs ouvrages.

Ce poème, fait avec des morceaux empruntés, ne peut pas honorer l'auteur comme une production complétement originale, mais il n'est pas dénué de toute création. C'est une idée neuve, ingénieuse, que d'avoir imaginé de rassembler dans un seul cadre les événemens les plus célèbres dans les fastes des Muses et de l'Amour ; et le lien que l'auteur a inventé pour les unir s'accorde parfaitement avec les dimensions du sujet. Cette composition, plus érotique qu'épique, ne demandoit que des formes agréables, et l'auteur a su les trouver. On aperçoit une combinaison adroite dans l'ordre où ces divers épisodes sont placés ; ils se succèdent dans une distribution qui les fait ressortir l'un par l'autre.

C'est sur-tout dans le style que l'on peut juger du talent de l'auteur. Il réunit souvent les richesses de la poésie à l'art de la versification. Ses tours sont également faciles, ses mouvemens rapides, ses coupes imitatives.

Il emprunte heureusement la couleur des sujets qu'il traite : sa diction est simple et noble dans les *Adieux d'Hector et d'Andromaque*, énergique lorsqu'elle exprime les *transports de Didon*, gracieuse lorsqu'elle décrit les *Enchantemens d'Armide* ; elle prend un ton patriarchal et majestueux, en exprimant *l'Union pure d'Eve et d'Adam* ; elle se couvre d'une teinte éloquente et sombre, en peignant les *Projets sinistres de Satan* ; elle s'élève enfin au langage le plus animé pour rendre le *Délire de Roland* et tracer les *Malheurs d'Inès*.

La seconde édition de ce poème offre des corrections heureuses et des augmentations importantes. Si M. Parseval fait disparoître le peu de vers négligés ou maniérés qu'on trouve encore en quelques endroits de son poème, et si sur-tout il retouche avec soin et succès les morceaux qu'il a empruntés d'Homère, l'ouvrage aura atteint le degré de perfection dont il étoit susceptible.

Le Printemps d'un Proscrit, par M. Michaud.

L'AUTEUR a voulu peindre le printemps tel qu'il se présentoit, dans les champs et les hameaux, à un sage qui s'y réfugioit loin de la terreur et de la persécution qui proscrivoient dans les villes. Cette manière d'observer les bienfaits de la Nature et de les célébrer a fourni au poète des tableaux et des sentimens qui donnent à son ouvrage un caractère particulier.

Après les succès éclatans obtenus par M. Delille dans la poésie descriptive, il est honorable de se faire lire avec intérêt en traitant le même genre; avantage obtenu par M. Michaud, ainsi que l'attestent plusieurs éditions consécutives de son poème.

En général, ses descriptions ont plus de grâce que de force, ses expressions ont plus de justesse que d'éclat; mais son style est toujours pur, élégant et souvent pittoresque. Pour se faire une idée de l'esprit qui a animé le poète, il suffit de citer ce vers :

Plus je suis malheureux, plus j'aime tendrement.

En lisant les vers de M. Michaud, on s'aperçoit qu'il appartient à l'école d'un poète célèbre, et l'on convient que le disciple de ce poète est l'un de ses plus heureux imitateurs.

Quatrième et Cinquième grands Prix de deuxième Classe,

Aux Auteurs des deux meilleurs petits Poèmes dont les sujets seront puisés dans l'Histoire de France.

Le décret impérial qui institue les Prix décennaux produira le double avantage de faire célébrer dignement les traits particuliers de notre Histoire, qui méritent cette honorable distinction, et de faire naître un genre de poème qui, jusqu'à ce jour, a manqué à notre littérature. Après avoir cité le *Poème sur la bataille de Fontenoi*, par Voltaire, il seroit difficile d'en trouver un second consacré avec succès à la gloire nationale. La Classe ne doute pas que l'émulation poétique ne soit désormais vivement excitée par l'attrait du Prix illustre présenté au talent, et que ce zèle louable ne tourne au profit de l'esprit public : ainsi la récompense libérale du Monarque aura créé même le genre auquel elle s'appliquera.

Dans le nombre très-considérable des petits poèmes qui ont paru durant l'époque de ce concours, la Classe a arrêté ses regards sur quatre, savoir :

Belzunce, ou *la Peste de Marseille*, par M. Millevoye;
Les Tombeaux de Saint-Denis, par M. Tréneuil;
Les Poésies nationales, par M. d'Avrigny;
La Mort d'Henri IV, par M. Fabre.

Belzunce, ou *la Peste de Marseille*, par M. Millevoye.

Quand la grande calamité de la peste de 1720 affligeoit la Provence, M. de Belzunce, évêque de Marseille, et plusieurs citoyens dont l'Histoire a transmis les noms, se dévouèrent généreusement au secours

des infortunés; la reconnoissance publique a consacré le souvenir de leur zèle.

Dans une circonstance semblable, le poète Rotrou, lieutenant au bailliage de Dreux, avoit donné l'exemple d'un pareil dévouement.

Le duc de Montausier, dans les jours de sa gloire et de sa faveur, apprenant que la contagion désoloit la Normandie dont il étoit gouverneur, avoit résisté aux larmes de sa famille, aux terreurs de ses amis, et avoit quitté la Cour pour aller partager les périls de la province confiée à ses soins.

Ainsi le courtisan, le poète, le magistrat et le pontife s'immolant à la loi du devoir, s'étoient placés au poste du péril et du malheur. Rotrou y avoit rencontré une mort glorieuse que la Classe propose cette année pour sujet du concours de poésie. Puisse le succès d'un poète noblement inspiré acquitter la dette de la Patrie!

M. Millevoye, ayant choisi le dévouement de Belzunce pour sujet d'un petit poème, peint énergiquement les malheurs de la contagion dans ses effets physiques et moraux; il fait admirer le courage des Magistrats, et sur-tout celui du Prélat prodiguant à la fois ses soins, ses secours et ses richesses, remplissant ses devoirs de pasteur avec un zèle infatigable, avec une charité inépuisable.

On reproche à l'auteur de n'être pas entré heureusement dans son sujet, d'avoir fait paroître trop tard sur la scène Belzunce, qui est le héros du poème. La critique sévère ajoutera peut-être que le poète a manqué de gravité dans le choix de l'épisode qui présente deux amans, dont le vertueux Prélat bénit l'union au moment qu'ils meurent de la peste; enfin, en jugeant le style, on y condamne quelquefois une exagération ambitieuse, un luxe de couleurs qui nuisent à la perfection des images et à la justesse des pensées; mais en général il est ferme, pur et éclatant; on y trouve des morceaux d'une certaine étendue, écrits avec une verve et une expression dignes de la poésie épique.

Ce poème offre encore quelques beaux mouvemens et plusieurs vers heureux qui méritent d'être retenus; il est à remarquer que les beautés de cet ouvrage se trouvent sur-tout dans les morceaux qui appartiennent plus naturellement au sujet, et qui prêtent davantage à être exprimés avec sensibilité.

La Classe a accordé un Prix à ce petit poëme, non seulement parce que les beautés qu'il renferme lui ont paru le mériter, mais encore parce que les défauts qui seroient l'objet d'une juste et sage critique, tels que le début, l'exposition et le commencement du poëme, peuvent être facilement corrigés; l'auteur ayant déja fait à cet égard ses preuves dans la seconde édition de son poëme, que des changemens heureux avoient amelioré.

Les Tombeaux de Saint-Denis, par M. Tréneuil.

La profanation des *Tombeaux de Saint-Denis,* cette violation d'un droit sacré, que la Nature, les Lois et la Religion assurent aux dépouilles mortelles des Rois et des sujets, cette exhumation féroce des cendres des anciens Monarques, cette calamité publique ne fut pas le crime de la France; ce fut celui d'une faction.

M. Tréneuil a choisi pour sujet d'un poëme cet événement qui sera malheureusement à jamais célèbre dans notre Histoire, et dont le récit ne seroit que pénible et affligeant à entendre, si le poëte n'acquittoit en même temps l'hommage public, dû à l'auguste réparateur de la morale religieuse, qui a vengé les cendres royales, et a élevé des autels expiatoires en l'honneur des Monarques dont on avoit profané les tombeaux.

C'est ainsi que le sujet, réunissant les couleurs propres à l'élégie et à l'épopée, devient vraiment national.

L'auteur décrit l'exhumation des cendres des Rois, il s'attendrit; ce spectacle réveille en lui le sentiment de la justice divine et de l'immortalité; il peint un chœur d'anges qui, planant sur le lieu de la profanation, chantent la gloire de ces princes, et implorent la clémence divine pour les profanateurs. Bientôt il voit le Génie de l'impiété planer sur toute la France, et imiter en divers pays cette malheureuse profanation des tombeaux.

Après avoir remonté à l'origine du Temple de Saint-Denis, il rappelle ces temps où l'éloquent Bossuet y prononçoit ses *Oraisons funèbres;* il demande au célèbre Prélat s'il avoit prévu ce triste événement; ensuite le poëte implore le repos pour les cendres exhumées, la tranquillité et la paix pour la France entière, paye un tribut à la mémoire du dernier

dernier Roi, fait des vœux pour le Héros de la nouvelle dynastie; l'Eternel paroît sur un char de nuages, et promet grâce si les remords la méritent.

La marche du poème a quelque embarras. L'auteur a accumulé les formes et les mouvemens qui, sagement employés, produisent un effet heureux, et qui, trop prodigués, fatiguent le lecteur. Mais s'il n'a pas assez ménagé ses forces, s'il en a même abusé, c'est qu'il en a beaucoup. Il y a dans l'ouvrage entier une verve brillante, une chaleur générale qui n'appartiennent qu'au véritable enthousiasme. La vision des anges est d'un assez bel effet. Toutefois elle nuit à l'espèce de dénoûment que l'auteur a mis dans son poème, en faisant paroître l'Eternel à la fin. C'est la même forme, et la répétition ne produit pas le même effet.

Pourquoi charger son poème de détails pénibles et dégoûtans? L'art consiste plutôt à faire deviner les horreurs qu'à les peindre.

Il est à regretter que l'auteur n'ait fait qu'indiquer l'institution des autels expiatoires; les détails dans lesquels il seroit entré auroient fait approuver plus généralement le choix du sujet.

Enfin, on peut reprocher à l'auteur d'avoir pour ainsi dire imputé à la France entière un crime qui fut celui de quelques factieux.

Le style est en général élevé et correct; mais la diction de l'auteur est parfois embarrassée comme sa composition. On trouve quelques passages qui manquent d'élégance, quelques liaisons prosaïques; mais plusieurs morceaux sont écrits avec force et vérité, et empreints du vrai talent épique.

La Classe a jugé cet ouvrage digne d'un autre Prix; et si l'auteur reporte un œil sévère sur sa composition et sur quelques défauts de style; s'il supprime des détails qui ralentissent la marche de son poème; s'il a l'art d'appeler l'attention moins sur le crime que sur la générosité qui le répare, son poème méritera entièrement alors le succès que plusieurs éditions semblent lui avoir assuré.

Poësies Nationales, par M. d'Avrigny.

M. d'Avrigny a publié sous ce titre trois odes intitulées : *la Campagne d'Autriche, la Campagne de Saxe, et la Campagne de Prusse*, et un petit poëme sur *le départ de La Peyrouse*.

La Classe a pensé que l'ode intitulée *la Campagne d'Autriche* est, dans ce recueil, l'ouvrage le mieux composé.

Quoique l'idée de présenter le Roi d'Angleterre au milieu des tombeaux de Wesminster interrogeant et implorant le vainqueur de Crécy, n'ait pas un caractère d'originalité, puisque beaucoup d'autres ouvrages ont offert de pareilles évocations, toutefois cette forme a un caractère majestueux et poétique. C'est encore une tournure heureuse que celle de placer l'éloge des Français et de leur Héros dans la bouche du Monarque ennemi qui est réduit à les louer par ses plaintes et par sa terreur. L'idée de cette ode est évidemment empruntée de la tragédie des *Perses* par Eschyle. Elle offre de belles strophes, mais en général le style ne répond pas au mérite du plan.

Le poëme du *Départ de La Peyrouse* mérite des éloges et des censures absolument contraires. Il est écrit avec verve et chaleur; quelques détails brillans montrent de l'élévation dans les pensées, de l'énergie dans l'expression; le style en est correct. Mais il suffit d'analyser le poëme pour éprouver le vif regret que l'auteur n'ait pas su disposer un plan moins défectueux.

Il suppose que La Peyrouse tient à ses compagnons de voyage un discours qui forme tout l'ouvrage. La Peyrouse, au moment de son départ, leur expose les avantages des découvertes, leur parle des périls par lesquels on parvient à en faire; il ne dissimule pas combien sont grands ceux de l'expédition projetée, mais il en efface l'image en peignant les détails du succès, le bonheur et les avantages du retour, etc. etc.

C'est après ce discours que partent La Peyrouse et les Savans qui se consacrent à cette expédition : le poëte termine l'ouvrage en exprimant ses tristes pressentimens sur leurs malheurs.

On ne peut disconvenir que le sujet ne fut heureusement choisi et

digne d'inspirer les Muses françaises. Les motifs qui firent entreprendre le voyage de La Peyrouse ; l'état de la France et de son Gouvernement à l'époque où il fut entrepris ; le dessein de rivaliser de succès et de gloire avec la Nation qui prétendoit à l'empire des mers ; le noble et généreux dévouement des Savans, qui briguèrent l'honneur dangereux de se consacrer à cette grande entreprise, offroient au poète des idées élevées et de belles images, et quelques passages de l'ouvrage de M. d'Avrigny prouvent qu'il auroit eu le talent de les exprimer dignement. Mais cela n'eût pas suffi ; c'est l'action qui constitue le poème, et le talent consiste sur-tout à présenter cette action dans le cadre le plus heureux. L'auteur a pu être séduit lui-même par l'idée de préférer un plan simple, mais le défaut d'action n'est pas la simplicité.

La Classe a accordé une mention honorable aux *Poésies Nationales* de M. d'Avrigny.

La Mort d'Henri IV, par M. Fabre.

L'AUTEUR, qui a essayé de présenter ce déplorable événement sous des formes épiques, n'a pas eu le bonheur d'en trouver qui eussent quelque caractère d'invention et d'originalité. Celles qu'il a imitées, en personnifiant l'Ambition et le Fanatisme, sont empruntées du poème célèbre que l'un de nos illustres poètes a consacré à la mémoire de ce grand et bon Roi.

Dans le plan ni dans le choix du merveilleux, l'ouvrage de M. Fabre n'offre rien qui mérite d'être distingué ; on ne peut y applaudir qu'un certain mérite de style.

Il manque quelquefois de l'élévation qu'exige l'Épopée ; on y trouve peu de traits heureux ; mais en général il est correct et harmonieux ; il a plus d'élégance que de force ; toutefois, dans l'ensemble, il offre plusieurs des qualités qui concourent à la perfection du style poétique, et la Classe a jugé l'ouvrage digne d'une autre mention honorable.

Sixième grand Prix de deuxième Classe,

A l'Auteur du meilleur Poème lyrique mis en musique, et exécuté sur un de nos grands Théâtres.

Votre Majesté a fondé un Prix pour l'opéra, et ce genre n'étoit point indigne de cet encouragement. L'opéra tient à la fois à l'art dramatique par l'ordonnance et par le dialogue, et à la poésie lyrique par les chants, tantôt sublimes, tantôt gracieux, que comportent ses chœurs et ses intermèdes; le poète qui produiroit un chef-d'œuvre dans ce genre auroit fait preuve de supériorité dans plusieurs.

Quinault, qu'on peut regarder comme le créateur de l'opéra, sembla, dès son origine, l'avoir porté à la perfection par l'adresse avec laquelle il faisoit concourir, pour un but unique, l'emploi de tant d'arts différens. Son style sur-tout est un modèle de grâces et de facilité; les sentimens tendres et passionnés, les pensées ingénieuses et sublimes, sont exprimés, par le poète, en vers qui sont déjà de la musique.

Mais, en lisant les meilleurs ouvrages de Quinault, on sent qu'il étoit possible de concevoir la tragédie lyrique de manière à donner à l'action plus d'intérêt et de rapidité.

Quinault, travaillant pour une Cour à laquelle on ne pouvoit plaire qu'en épuisant toutes les recherches de la magnificence et de la galanterie, et pour un Roi qui vouloit que ses plaisirs portassent l'empreinte de sa puissance et de ses sentimens, dut traiter de préférence les sujets qui, par leur nature, sembloient plus propres à satisfaire ce double besoin: il a épuisé les ressources de la mythologie, de la féerie, et s'est emparé de ce que l'imagination des poètes et des romanciers a produit de plus brillant. Ses opéras offrent, sans contredit, le spectacle le plus

étonnant que l'on puisse concevoir ; mais peut-être un inconvénient résulte-t-il de cette splendeur même ; peut-être l'attention qu'elle obtient des yeux, porte-t-elle une trop grande distraction au plaisir de l'ame.

Un autre défaut qui se reproduit souvent dans Quinault, résulte aussi des goûts de la Cour et du Monarque ; de la galanterie du Prince s'étoit formé un certain langage mêlé d'affectation et d'exagération, sans lequel on ne croyoit pas pouvoir parler d'amour. Quinault, qui, dans tant de circonstances, a prouvé que, quand on fait parler les passions, l'expression la plus simple est aussi la plus heureuse, ne put pas se garantir tout-à-fait de la contagion, et de là ces traits plus ingénieux que naturels, qui déparent trop souvent ses plus belles scènes.

Ces défauts, qui avoient frappé plusieurs hommes de talent, leur parurent moins appartenir au genre qu'au système particulier de Quinault : ils pensèrent que la tragédie lyrique, comme la tragédie déclamée, devoit tirer ses principaux effets du développement des passions ; que ce qui frappe les sens ne devoit pas être préféré à ce qui touche le cœur ; qu'enfin toute cette pompe que comporte le théâtre de l'opéra, devoit être l'accessoire et non le principal dans les pièces qu'on y représente. Le succès de plusieurs tragédies lyriques, soit composées, soit réformées d'après ce système, en a démontré la justesse.

Quoique les Critiques se soient élevés contre Marmontel, quand il a eu le courage d'élaguer des opéras d'Atys et de Roland, les défauts qui les déparent et les beautés qui s'y trouvoient déplacées, il n'est pas un homme, un peu versé dans la littérature, qui ne convienne que ces deux chefs-d'œuvres ne pourroient pas se soutenir au théâtre, de nos jours, sans cette utile réforme.

Ce même poète prouva, dans Didon, qu'on pouvoit remplir la scène lyrique par le seul développement des passions ; que ces traits spirituels et galans, qui, dès long-temps, étoient regardés comme le style caractéristique du genre, pouvoient être remplacés avec avantage par l'expression simple des sentimens vrais, ce qui a été démontré aussi par le succès constant de l'Iphigénie en Tauride et de l'Œdipe de M. Guillard. On inféra bientôt de là que la plupart des

sujets tragiques pouvoient être transportés avec avantage sur la scène lyrique. L'emploi merveilleux des grandes machines de l'opéra fut abandonné presque entièrement aux ballets; et dans la représentation du drame lyrique, on n'use guère aujourd'hui des ressources particulières à ce théâtre, que pour ajouter à la pompe de la représentation. Nous ne croyons pas que l'intérêt y ait perdu. Cette pompe, appliquée à la peinture des mœurs, des usages, des solennités civiles, religieuses et militaires, en un mot à la peinture de ce qui existe, ne satisfait pas moins les yeux que ces efforts de la mécanique, employés à figurer des merveilles qui n'ont jamais existé, et le plaisir ici tourne peut-être à l'avantage de l'instruction.

Entre les opéras, représentés dans l'intervalle déterminé pour le concours, la Vestale est sans contredit celui dans lequel les différens genres de mérite, dont nous venons d'offrir l'analyse, se font le plus remarquer. Il étoit difficile de choisir un sujet plus heureux, de le disposer avec plus d'art et de l'écrire d'une manière plus convenable. Cet ouvrage est trop connu pour que nous en fassions l'analyse. Nous nous bornerons à remarquer qu'il est combiné de manière à produire les plus grands effets, sans que les moyens dont l'auteur s'est servi sortent de l'ordre naturel. Exceptons-en toutefois le dénoûment qui eût été trop affligeant si, pour sauver son héroïne, l'auteur n'eût pas usé des ressources que lui offroient les traditions, ressources presque naturelles d'ailleurs sur le théâtre où il les emploie.

Le style de la Vestale est généralement élégant et facile; il a, dans le dialogue, la vérité qu'exige le genre dramatique, et, dans les morceaux lyriques, de la grâce et de l'élévation, suivant le sujet. Il a particulièrement le mérite d'être coupé de la manière la plus favorable à la musique.

Le succès éclatant et soutenu de cette tragédie prouve l'influence que le poète peut avoir sur le sort des produits d'une association dans laquelle on est accoutumé à attribuer une trop grande part au musicien. La musique de la Vestale est digne du poème; mais l'on ne peut nier que les morceaux heureux et brillans dont cet ouvrage est semé ne doivent pas moins leur effet à l'art du poète qui les a préparés, qu'au talent du musicien qui a su leur donner l'expression convenable.

La Classe croit devoir présenter le poëme de la Vestale, par M. Dejouy, comme l'ouvrage digne du Prix.

L'opéra qui, après la Vestale, a paru à la Classe le plus digne d'être mentionné, est celui d'Adrien, par M. Hoffmann. Ce poète, connu par de nombreux succès dans plus d'un genre, a enrichi la scène lyrique de plusieurs ouvrages dont les amateurs de bonne littérature n'ont pas perdu le souvenir. L'étude qu'il a faite des Lyriques italiens, et particulièrement de Métastase, se reconnoît dans ses opéras où les situations les plus pathétiques se trouvent fortifiées de tous les accessoires que la pompe de ce théâtre peut leur offrir. Son talent flexible s'applique, avec un égal succès, à l'expression des sentimens énergiques et à celle des sentimens tendres et gracieux. M. Hoffmann, après avoir donné au Public les opéras de Nephté, Phèdre et Médée, lui a présenté celui d'Adrien, dont le fond est imité de Métastase.

Adrien, vainqueur des Parthes, va triompher dans Antioche; Emyrène, fille de Cosroës, Roi des Parthes, et promise à Pharnace, Prince de la même Nation, est aimée de l'Empereur, déjà lié par un premier amour à Sabine, dame romaine, qui devint son épouse. Cosroës, dont la haine contre les Romains est implacable, et Pharnace, enflammé par la jalousie, conjurent la perte d'Adrien, qui refuse de recevoir la rançon d'Emyrène. Le triomphe de l'Empereur est en effet troublé par l'explosion de cette conspiration : on combat. Pharnace est pris les armes à la main; Cosroës échappe, mais il a conservé l'espérance de se venger du Vainqueur. Trahi par sa propre fille, qui le méconnoît sous le déguisement qu'il a pris pour consommer plus sûrement sa vengeance, il est lui-même chargé de fers; et son caractère inflexible, qui ne se dément pas en présence de la mort, lui fait rejeter sa grâce qui lui est offerte, s'il veut consentir au mariage d'Adrien avec Emyrène : sa perte alors semble certaine. L'arrêt est prononcé; mais l'intervention de Sabine, qui vient annoncer à Adrien la résolution qu'elle a prise de retourner à Rome; mais la désertion des amis de l'Empereur, qui ne veulent pas rester témoins de la foiblesse de ce Prince; mais enfin l'accession de Flaminius à cette résolution qui prive à la fois l'Empereur de celle qui dût être son épouse et de celui qui fut son meilleur ami, le rappellent à sa première générosité : il triomphe de l'amour et de la vengeance, et non seulement il pardonne à Cosroës

et à Pharnace, mais encore il consent à l'union de ce dernier avec Emyrène.

L'analyse de cette production rend inutile celle de l'opéra de Trajan, par M. Esménard; cet auteur, ayant puisé à la même source que M. Hoffmann, a dû nécessairement reproduire dans son Trajan la plus grande partie du plan d'Adrien, avec cette différence pourtant que Plautine jouit tranquillement de la gloire de son époux, et que Trajan n'est pas tourmenté par un amour malheureux. La conspiration contre cet Empereur est formée par les Daces, et dans Rome même; ce qui n'est ni dans la vérité ni dans la vraisemblance. Les Romains n'ont jamais laissé à leurs prisonniers une liberté telle qu'ils pussent se rassembler au centre de la République, et mettre l'Etat en danger. Les prisonniers de guerre ne venoient à Rome que chargés de fers, et pour figurer dans un triomphe qui trop souvent se terminoit par la mort des captifs. M. Esménard semble donc avoir outre-passé la liberté accordée aux auteurs qui travaillent pour la scène lyrique, en nous offrant une conspiration de ce genre, et en nous montrant un Consul qui la soupçonne, et cependant néglige de s'assurer de ceux qui le font trembler pour la vie de l'Empereur.

M. Esménard a cru devoir enrichir son opéra de Trajan de l'imitation d'une des plus belles scènes de la clémence de Titus, de Métastase; mais cette imitation est-elle à sa place? Que Titus n'oppose que la confiance de l'amitié à la perfidie d'un favori qui, comblé de ses bienfaits, a osé conspirer contre ses jours, cela se conçoit d'après le caractère du Prince et la position respective des deux personnages; car, si l'un est Empereur, l'autre est revêtu de la dignité consulaire. Titus peut conserver les formes de l'amitié avec un ami ingrat; mais Trajan a-t-il pu former amitié avec un Barbare dont il a triomphé, et doit-il prendre avec lui un autre ton que celui d'une supériorité que la générosité modère? Nous ne doutons pas que, si M. Esménard réformoit cette scène d'après ces observations, il ne remplaçât, par des vers plus convenables à la situation, les très-beaux vers qu'il a empruntés à du Belloi, qui lui-même a imité la pièce italienne d'où cette scène est tirée.

En n'employant dans son Trajan qu'une des deux intrigues amoureuses qui marchent de front dans l'opéra d'Adrien, M. Esménard a donné

donné plus de simplicité à l'action ; mais l'intérêt du drame n'y perd-il pas trop ? Trajan, en pardonnant à son assassin, dont il fut le bienfaiteur, est généreux sans doute; mais Adrien n'est-il pas plus généreux encore, quand l'assassin auquel il pardonne est aussi le père qui l'a contrarié dans son amour? Enfin nous ne savons pas si cette suppression qui semble avoir pour but de donner moins d'étendue au drame, n'y laisse point du vide. L'opéra de Trajan est moins long que celui d'Adrien ; mais la marche en est assurément plus lente.

Le style de cet opéra est pur et élégant, on y trouve des vers qui figureroient heureusement dans un poème ; mais l'on ne peut disconvenir qu'ils manquent habituellement des qualités qui conviennent au genre dramatique et au genre lyrique. Ils n'offrent ni cette simplicité noble, également éloignée de l'emphase et de la bassesse, qui caractérise le style de la tragédie, ni cette souplesse de style qui n'est pas la lâcheté, et sans laquelle le vers lyrique est rebelle aux efforts du musicien.

Mais ces défauts sont plus que compensés pour des spectateurs ou des lecteurs français, par les grands souvenirs que réveille la représentation du Triomphe de Trajan. Quand on y applaudit l'héroïsme du courage et de la clémence, ce n'est pas à des fictions que l'on accorde son enthousiasme, mais à des réalités.

On admire, depuis plus d'un siècle, dans la tragédie de Sestorius, la prudence avec laquelle Pompée livre aux flammes les écrits où sont renfermées les preuves de l'intelligence de plusieurs sénateurs avec les ennemis de la République; à plus forte raison doit-on admirer la grandeur d'ame d'un Empereur qui se sert des mêmes moyens pour s'ôter le droit de punir une conspiration dont il devoit être la victime, et par sa générosité en détruit les preuves; action sublime qui suffiroit à l'immortalité d'un Prince, et qui n'est pas cependant la plus éclatante de celles qui doivent remplir l'Histoire du Héros à qui il a été donné de rassembler, dans le court espace de la vie d'un homme, ce qu'il y a de plus prodigieux dans l'espace des siècles.

La Classe pense que le Triomphe de Trajan a droit à une mention honorable.

CONCLUSIONS.

SIRE,

TELLE est la manière dont la Classe a pensé que les Prix fondés par votre Décret pouvoient être répartis.

Persuadée qu'elle pouvoit user de la liberté que V. M. a donnée au Jury, de lui présenter les moyens de remplir les lacunes qui se trouvent dans ce Décret, elle a déjà proposé à VOTRE MAJESTÉ de créer un Prix de seconde classe pour les comédies en quatre et en trois actes; lui sera-t-il permis, SIRE, d'appeler aussi votre attention sur plusieurs genres de compositions littéraires qui ne sont pas encore appelés aux encouragemens accordés par Votre munificence, et à laquelle leur utilité leur donne quelque droit?

La poésie lyrique, qui comprend l'ode, le dithyrambe, la cantate, n'est pas l'article le moins important de ceux qui ont été omis. Ce genre, qui, depuis Malherbe jusqu'à Lebrun, a enrichi notre littérature de plusieurs chefs-d'œuvres, nous paroît d'autant plus digne de Votre attention, que son élévation le rend plus propre que tout autre à célébrer les époques, les actions et les hommes mémorables.

La poésie légère a aussi contribué à la gloire de notre littérature; dans ce genre qui renferme tous les poèmes de peu d'étendue, il en est quelques-uns qui peuvent recevoir une importance réelle de la direction qu'on leur donneroit.

Ceci s'applique particulièrement à l'épître, au conte et à la fable.

Une seule production dans l'un de ces genres, si parfaite qu'elle soit, ne sauroit prétendre sans doute à la récompense promise aux conceptions les plus vastes, aux créations les plus importantes du génie; mais une collection d'épîtres aussi fortement pensées que les poèmes philosophiques de Voltaire, aussi supérieurement écrites que les épîtres de Boileau; mais un recueil de contes qui, au mérite de présenter, comme ceux de Marmontel, l'instruction sous la forme de l'amusement, joindroit celui de la versification, et dans lequel le poète feroit tourner au profit de la morale un talent qui ne l'a que trop souvent outragée; mais enfin un recueil de fables qui, tel que celui de Florian, se feroit encore lire après celui de l'inimitable fabuliste; doivent-ils être relégués dans la classe des pièces dites *fugitives*, et dépareroient-ils la liste des poésies auxquelles VOTRE MAJESTÉ accorde des récompenses ?

Il est encore un genre qui fixe aujourd'hui l'attention du Public, et dont le Décret ne fait pas mention.

C'est le poème en prose, genre qu'on n'ose pas réprouver, parce qu'il se met sous la protection du Télémaque; mais qu'on tremble d'encourager, quand on songe à la quantité d'imitations malheureuses que le Télémaque a produites.

Soit que ce genre ait été inventé par des hommes qui, ayant la volonté de produire un poème, n'en avoient pas tous les moyens, soit qu'il l'ait été par des hommes qui, doués de toutes les facultés poétiques, n'ont pas eu le loisir de les employer; la Classe pense qu'il y auroit des inconvéniens à favoriser, par la création d'un Prix spécial, un genre qui confond les limites de la prose et de la poésie, et qui prouve moins le talent d'écrire en prose que l'impossibilité d'écrire en vers; ces inconvéniens seroient d'autant plus grands que, dans ces sortes de productions, les succès sont plus faciles.

Cependant, comme il est prouvé qu'un genre réputé médiocre peut produire un ouvrage supérieur, et que, soit dans cette espèce de composition, soit dans plusieurs autres auxquels le Décret n'assigne aucune récompense, il peut naître des ouvrages dignes de l'estime publique, dignes de celle de VOTRE MAJESTÉ, la Classe croit devoir vous proposer de fonder un Prix qui seroit donné au meilleur des ouvrages de littérature appartenant aux genres qui ne sont pas déterminés par le Décret : ce Prix, d'après l'opinion des Juges, seroit de première ou de seconde classe, suivant l'importance de l'ouvrage.

A ce Prix et aux Prix déjà fondés, la Classe, en conséquence des motifs qu'elle a exposés précédemment, a l'honneur de proposer à VOTRE MAJESTÉ d'ajouter,

1° Un Prix de première classe pour un recueil de poésies lyriques,

2° Un Prix de première classe qui seroit donné, soit à un recueil d'épîtres philosophiques, soit à un recueil de contes moraux en vers, soit à un recueil de fables en vers.

Le recueil des poésies lyriques devroit être composé au moins de vingt-cinq pièces ; le recueil d'épîtres, de dix ; le recueil des contes, de vingt au moins ; et celui des fables, de cent.

Ces additions semblent nécessaires au complément d'une institution qui a pour but de donner une égale activité à toutes les parties utiles de la littérature. Pour en apprécier l'importance, il suffit de faire aux temps antérieurs l'application des dispositions actuelles d'un Décret dont l'honorable libéralité ne pourroit s'étendre ni sur Lesage, ni sur J.-B. Rousseau, ni sur Massillon, ni sur Fénélon, ni sur La Fontaine.

Ici se termine le travail de la Classe.

Sire, si nous ne sommes point entrés aussi avant dans l'examen des ouvrages que Votre volonté sembloit le prescrire, c'est au défaut de temps, et non au défaut de zèle qu'il faut l'imputer.

Dans une circonstance célèbre, aux premiers jours de son établissement, l'Académie française fut chargée de l'examen d'un ouvrage recommandé par l'estime publique; il ne s'agissoit de juger qu'une seule tragédie : toutefois la critique détaillée qu'en fit l'Académie, exigea et consuma beaucoup plus de temps qu'il ne nous en a été accordé pour un travail qui embrasse presque toute la littérature présente.

La Classe, dans l'impossibilité où elle se trouvoit d'étendre sa critique à tous les détails sur lesquels porte l'examen de la tragédie du Cid, s'est attachée à relever les défauts les plus importans, et particulièrement ceux qui sont ou peuvent devenir contagieux. Il en est qui caractérisent cette époque, et qui résultent de l'abus de certaines formes inventées par des hommes habiles, et affectées avec moins de succès par leurs imitateurs. Les esprits supérieurs sont portés, par leur génie même, à chercher la réputation par des moyens qui leur soient propres; destinés à devenir modèles, ils tentent quelquefois de s'écarter des modèles; mais cette noble hardiesse n'a pas été plus tôt justifiée par le succès, que tant de gens qui se croient inventeurs, parce qu'ils sont exagérateurs, s'emparent de ces créations du génie, les emploient sans mesure, les imitent sans goût, et, par une indiscrète prodigalité, les vieillissent dès leur jeunesse même. Ces innovations d'ailleurs ne sont pas toutes heureuses; c'est dans sa source alors que le mal devoit être attaqué, et nous n'avons pas hésité à signaler les défauts dans les ouvrages où ils se cachoient sous l'éclat des beautés.

La Classe s'est appliquée sur-tout à rappeler, dans toute occasion, les principes généraux qui doivent présider aux compositions littéraires, et à faire tourner la louange et le blâme au profit du talent et de l'art.

C'est servir l'intérêt général, c'est répondre aux libérales intentions de VOTRE MAJESTÉ, c'est suivre autant qu'il nous est possible le glorieux exemple que nous offre chacune de ses actions.

Nous sommes avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Les très-humbles et très-fidèles
Serviteurs et Sujets,

Le Président de la Classe de la Langue et de la Littérature françaises,

Le Comte REGNAULD DE SAINT-JEAN-D'ANGELY.

Le Secrétaire ad hoc,

ARNAULT.

ERRATUM.

Page 78, lignes 3 et 4, le dénoûment conforme dans tous ses détails, *lisez :* le dénoûment d'ailleurs conforme dans presque tous ses détails.

INSTITUT DE FRANCE.

DISCUSSIONS
DE LA CLASSE
D'HISTOIRE
ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE,

Sur le Rapport du Jury des Prix décennaux.

CLASSE
D'HISTOIRE
ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE.

DISCUSSIONS

Sur les articles du Rapport du Jury des Prix décennaux, qui concernent l'Histoire, les Traductions en vers de Poèmes grecs et latins, la Biographie, les Traductions d'Ouvrages écrits en langues orientales ou en langues anciennes.

La Classe, dans sa séance du 13 juillet, nomme cinq Commissaires, dont chacun est chargé d'ouvrir la discussion sur un de ces articles, de prendre note des critiques et des observations qui pourront être faites par les membres, d'en rédiger le procès-verbal et de lui en présenter le résultat.

Huitième grand Prix de première Classe,

A l'Auteur de la meilleure Histoire ou du meilleur morceau d'Histoire générale, soit ancienne, soit moderne.

RAPPORT DU JURY.

Le Jury croit devoir présenter ici à Votre Majesté quelques réflexions, qui n'ont pour objet que de lui faire connoître l'esprit qui a dirigé son travail et déterminé ses jugemens.

Le texte du décret a présenté au Jury quelque difficulté.

L'histoire se divise en plusieurs classes, qui ont chacune des genres et des degrés particuliers d'intérêt et d'utilité, et dont l'exécution demande des talens divers.

L'histoire générale, qui fait marcher de front l'histoire de plusieurs peuples, exige plus de travail et de talent que l'histoire d'une seule nation, et celle-ci plus que l'histoire d'une époque, d'une guerre, d'un événement particulier.

Dans chacune de ces classes, les bons ouvrages peuvent encore être distingués par divers genres de mérite.

Le premier de tous, sans doute, est la fidélité dans l'exposé des faits; mais ce n'est pas le mérite le plus difficile.

L'art de développer les causes des événemens et d'en analyser les effets, d'en rapprocher et d'en lier les circonstances pour en former des tableaux ou des scènes dramatiques; l'art de donner aux principaux personnages une physionomie distincte, et de les faire agir et parler dans l'esprit et avec le ton qui conviennent à leur caractère; l'art enfin d'imprimer à son

style la couleur générale propre au sujet, et d'en varier le mouvement et les nuances suivant la nature des choses qu'on raconte et des situations que l'on veut peindre ; voilà ce qui distingue les historiens supérieurs, ce qui, en attachant fortement l'attention des lecteurs, concourt à répandre un vif intérêt sur l'histoire, et par-là à en rendre l'utilité plus générale et plus efficace.

Peut-être que, dans les fastes de notre littérature, il seroit difficile de trouver dix années consécutives où il ait paru autant de bons ouvrages d'histoire que nous en avons compté dans la période fixée pour le concours.

Parmi les ouvrages qui ont été l'objet de l'examen du Jury, il en est qui, sans avoir un mérite assez éminent pour aspirer au Prix, lui ont paru cependant dignes d'être rappelés à l'attention de VOTRE MAJESTÉ.

L'*Histoire de l'anarchie de Pologne*, par Rulhière, offroit un sujet nouveau à traiter, de grands caractères à peindre, et des événemens qui ont amené une catastrophe mémorable dans la balance politique de l'Europe. L'action principale est le combat de l'esprit d'indépendance nationale contre la violence d'une domination étrangère. Ce n'est pas, il est vrai, la résistance d'une nation entière qui défend sa liberté, mais celle d'une noblesse nombreuse, brave et fière, qui, en défendant l'indépendance de son pays, combat aussi pour la conservation de ses priviléges. Histoire de l'anarchie de Pologne.

Rulhière avoit beaucoup d'obstacles à surmonter. Il écrivoit sur des événemens contemporains, et il n'avoit presque aucun secours à tirer des ouvrages connus. Il a eu, il est vrai, de grands moyens pour connoître les détails des faits et pour suivre le fil des négociations et des intrigues secrètes : toute la correspondance du ministère de France sur cet objet lui

étoit communiquée, et il avoit lui-même des relations particulières avec des agens de notre Gouvernement en Pologne. Mais, il faut l'avouer, s'il puisoit dans cette source des documens précieux pour la connoissance des faits en général, il devoit y puiser aussi les préventions, les fausses interprétations, les erreurs même attachées aux intérêts particuliers qui dirigeoient la politique du cabinet de Versailles, et au rôle que la France avoit pris dans les affaires de la Pologne. Le système du ministère français étoit de contre-balancer l'ascendant que la Russie usurpoit sur la Pologne, et qu'elle vouloit conserver, en maintenant la forme anarchique du gouvernement de ce royaume. Son plan étoit d'exciter et de fortifier dans la noblesse polonoise un parti d'opposition contre la Russie. Elle réussit en effet à former la confédération de Bar, la plus imposante qu'il y ait eue en Pologne. Rulhière étoit pensionné pour écrire l'Histoire de la Pologne dans l'esprit du système français : dans cette vue, il s'est attaché à peindre de couleurs odieuses et le caractère et la politique de Catherine II, en même temps qu'il s'efforce de relever l'esprit et les mesures de la confédération polonoise, et de représenter ses chefs comme des héros de patriotisme et de courage.

Une histoire écrite dans une semblable disposition mériteroit sans doute peu de confiance, si un reproche si grave n'étoit pas affoibli par d'autres considérations. En servant le système politique de la France, Rulhière defendoit la meilleure cause.

Avide de gloire littéraire plus encore que de fortune, son premier intérêt étoit de faire un ouvrage qui méritât le suffrage des hommes éclairés; et son habileté consistoit à présenter la politique de la France sous un jour favorable, sans altérer ouvertement la vérité des faits. En comparant le récit de

Rulhière avec d'autres écrits historiques sur la même époque, ce ne sont pas des infidélités volontaires dans les faits qu'on trouve à lui reprocher. S'il blesse ou altère la vérité, c'est plutôt dans les peintures outrées de la foiblesse, de la misère et des vices des Russes, dans le portrait satirique et évidemment partial qu'il trace de *Catherine II* et de *Stanislas Poniatowsky*, enfin dans les éloges exagérés qu'il prodigue aux chefs de la confédération polonoise.

On voit que cet écrivain avoit pris pour modèle *Thucydide* et *Salluste*. Il imitoit le premier dans les harangues, et le second dans les portraits. Les morceaux de ce genre sont ce qu'il y a de plus brillant dans l'ouvrage de Rulhière; mais, quoiqu'ils y soient habilement enchâssés, ils ralentissent souvent la narration; et, quoique écrits avec beaucoup d'esprit et de talent, la recherche et le travail s'y font trop sentir.

L'ouvrage est composé avec beaucoup d'art; mais cet art n'est sensible qu'à ceux qui ont réfléchi sur ce genre de composition. Le récit est varié dans ses formes et dans ses mouvemens; il est animé par des réflexions ingénieuses, par des portraits tracés avec finesse ou avec énergie; le style, toujours correct et soigné, en général même trop soigné, a souvent de l'éclat, et s'élève quelquefois au ton de l'éloquence dans les discours que l'auteur fait prononcer à quelques personnages.

Enfin, malgré le défaut d'impartialité, défaut le plus grave qu'on puisse reprocher à un historien, malgré des erreurs et des inexactitudes dans quelques faits, l'*Histoire de l'anarchie de Pologne* est, sans contredit, un des meilleurs ouvrages d'histoire qui existent dans notre langue.

Histoire des Républiques Italiennes du moyen âge.

L'*Histoire des républiques italiennes du moyen âge*, par M. Simonde Sismondi, a paru mériter une attention particulière. Le sujet en est important. L'exécution demandoit de

grandes recherches et un travail long et pénible; l'auteur n'a trouvé que peu de secours dans les ouvrages français, et a été obligé de puiser une grande partie de ses matériaux dans des sources étrangères.

Ce n'est point l'histoire générale de l'Italie que M. Sismondi a voulu composer, mais celle des républiques qui existoient ou qui se sont formées en Italie, depuis l'époque où a fini l'empire d'Occident en 476, jusqu'à la destruction de la république de Florence en 1530, lorsque les Médicis se sont emparés du gouvernement. C'est une époque de onze cents ans de ténèbres et de barbarie.

Presque tout est obscur dans cette période de temps. La multiplicité et le peu d'étendue des États dont on écrit l'histoire, et dont il reste à peine des traces dans la mémoire des hommes; des noms barbares, sans éclat, et même entièrement oubliés; la rapidité des révolutions qui se succèdent; tout cela contribue à un défaut de clarté qui nuit souvent à l'intérêt de la narration.

On a peine à suivre le fil de tant de faits, dont l'enchaînement est trop difficile à bien démêler, et qui ne tiennent plus ni à l'histoire qui les a précédés, ni à celle qui les a suivis.

L'auteur ne s'est pas toujours élevé au-dessus des difficultés; mais il les a vaincues souvent, et a su répandre, sur un sujet si ingrat et sur des objets si compliqués, plus de lumière et d'intérêt que l'on n'avoit droit de l'attendre.

Sa narration n'offre pas une simple succession de faits dans leur ordre chronologique; il sait les fondre ensemble, les grouper et les ordonner de manière à en composer des tableaux dont les parties s'éclairent et se font valoir l'une par l'autre.

Les réflexions générales et les vues politiques dont l'auteur enrichit le récit des faits, prouvent un esprit éclairé et versé

dans l'étude de l'histoire. Toutes les parties de cet ouvrage ne sont pas traitées avec le même soin, ou du moins avec le même succès. Le précis du règne de Charlemagne, les querelles du sacerdoce avec l'empire, les guerres des Guelfes et des Gibelins, les troubles des républiques de Pise et de Florence, et sur-tout l'origine, les progrès et les variations successives du gouvernement de Venise, sont les parties où l'auteur a appliqué le plus heureusement son talent.

Le chapitre des *Considérations sur le XIIIe siècle* contient des vues très-approfondies sur l'état de la noblesse et sur l'influence de la propriété dans le gouvernement. Une discussion sur les différentes classes des personnes dans ces siècles barbares, jette des lumières sur cette question, qu'on a si souvent cherché à éclaircir et qui est demeurée toujours obscure.

L'auteur s'est imposé une tâche difficile et importante, celle de fondre, dans l'exposé des événemens, le tableau de l'état et des progrès des mœurs, des sciences et des arts; mais cette partie de l'ouvrage y prend une forme de discussion littéraire qui s'écarte du véritable ton de l'histoire.

Le style n'a pas un caractère bien décidé: il est en général noble, ferme et animé; il s'élève souvent lorsque le sujet le comporte; mais il est inégal, peu varié dans le ton et dans les formes, et l'on y rencontre beaucoup d'expressions et de locutions inélégantes, et même quelques termes qui n'appartiennent pas à la langue.

Ces défauts, et la considération qu'il n'avoit paru, à l'époque du concours, que quatre volumes de cet ouvrage, ne permettent pas de le proposer pour le Prix. Il a paru depuis quatre nouveaux volumes, où l'on trouve le même genre de mérite et de défauts que dans les premiers.

M. Gaillard, connu dès long-temps par une bonne *Histoire* Histoire de

la rivalité de la France et de l'Espagne.

de François I.er, et par une *Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre*, meilleure encore, a publié, depuis l'ouverture du concours, l'*Histoire de la rivalité de la France et de l'Espagne*. L'auteur, octogénaire et infirme, avoit perdu quelque chose de la force de son esprit et de son talent; il n'a pas traité ce sujet avec la vigueur qu'auroit exigée le plan qu'il avoit conçu. La narration en est assez animée, quoique le style manque souvent de couleur, de concision et de variété. On retrouve cependant tout le talent et le bon esprit de cet écrivain dans l'excellente introduction de cette histoire, ainsi que dans d'autres parties, où il éclaircit plusieurs points intéressans de l'histoire de l'Espagne. Tel est le tableau des maisons d'Anjou et d'Arragon; tel est encore le portrait de ce personnage si historique et si héroïque, *Charles d'Anjou*, frère de *Louis IX*.

Sans doute cette histoire, considérée dans la composition et dans le style, est d'une exécution trop foible et trop négligée pour mériter le Prix décennal; mais l'importance du sujet, l'exactitude des recherches, la fidélité du récit, et l'amour vrai de la vérité et de l'humanité, qui s'y fait partout sentir, méritoient de la part du Public plus d'attention que n'en a obtenu cet utile ouvrage.

Histoire de France pendant le XVIII.e siècle.

L'*Histoire de France pendant le XVIII.e siècle*, par M. Lacretelle le jeune, mérite une distinction particulière: c'est le tableau le plus complet des événemens publics où la France s'est trouvée intéressée pendant la première moitié du XVIII.e siècle; car là s'arrêtent les deux premiers volumes qu'a publiés M. Lacretelle dans l'époque du concours. Les faits y sont présentés avec exactitude; la narration est claire et rapide; le style est généralement facile et correct; enfin l'ouvrage offre une instruction suffisante, présentée sous une forme agréable et

et quelquefois intéressante : mais tous ces titres sont balancés par des imperfections de plus d'un genre.

L'auteur a eu peu de travail à faire pour recueillir les faits qu'il a mis en œuvre. Les sources où il les a puisés sont très-connues ; et, dans la manière de présenter les mêmes faits, il est resté fréquemment au-dessous de ses modèles. En suivant *Saint-Simon*, *Voltaire* et *Duclos*, il n'a ni l'énergie originale du premier, ni l'élégance naturelle et piquante du second, ni le trait ferme et précis du dernier. Il n'a fait aucune recherche pour découvrir l'explication ou constater la vérité de quelques faits importans qui sont restés obscurs ; et il seroit aisé de relever plusieurs inexactitudes dans d'autres faits.

En général, il y a peu de critique dans cette histoire, et la partie politique sur-tout y est traitée trop superficiellement.

Les portraits que M. Lacretelle trace du caractère des principaux personnages ne présentent aucun trait d'originalité, et la justesse même de certains traits peut être contestée.

Il ne nous offre aucune vue, ni sur les causes et l'enchaînement des faits importans, ni sur les progrès des mœurs et de l'esprit public ; et sur ce dernier point, on peut même croire qu'il ne s'est pas garanti de certaines préventions, qui, pour être devenues communes, n'en sont pas plus raisonnables.

La narration est rapide ; mais cette rapidité tient moins aux mouvemens du style qu'à l'accumulation des faits qui se succèdent d'ordinaire sans se lier assez l'un à l'autre. C'est cependant la liaison que l'écrivain établit entre les faits, qui, en les associant de même dans la mémoire, les y grave plus fortement.

M. Lacretelle raconte et ne peint pas. Il abrège ses récits en dépouillant les faits des circonstances qui les accompagnent et les expliquent, et par-là il devient souvent sec et décousu.

Dans l'histoire, comme dans la poésie, l'intérêt de la narration naît presque toujours des détails; c'est au goût à choisir ceux qui sont nécessaires à l'effet.

M. Lacretelle recherche trop des anecdotes satiriques souvent suspectes, et qui, fussent-elles certaines, sont peu convenables à la dignité de l'histoire : il en cite quelques-unes de ce genre, injurieuses à la mémoire du duc de Noailles, qui dirigea les finances sous le Régent; c'étoit un général estimé, un homme d'état éclairé, un bon citoyen, dont la vie entière réfute les imputations calomnieuses que M. Lacretelle a répétées sans un examen assez sévère.

Le style de cette histoire n'est pas toujours celui qui convient le mieux à ce genre de composition. On pourroit y relever un grand nombre d'expressions vagues ou recherchées, manquant de précision et d'élégance.

Il seroit possible de faire des reproches encore plus graves au troisième volume, que l'auteur a publié depuis la clôture du concours; mais, par cette considération même, le Jury est dispensé d'en faire l'analyse.

Histoire des principaux événemens du règne de Frédéric-Guillaume, Roi de Prusse.

L'*Histoire des principaux événemens du règne de Frédéric-Guillaume*, *Roi de Prusse*, par M. de Ségur, méritoit, de la part du Jury, une attention particulière.

Le caractère et le règne de ce Prince seroient peu dignes des pinceaux de son historien, s'ils n'étoient liés avec les grandes et terribles secousses que notre révolution a excitées dans toute l'Europe. M. de Ségur a sauvé, avec beaucoup d'art, l'aridité du sujet, en y rattachant des objets accessoires qui ont plus d'intérêt et plus d'éclat. L'image de Frédéric-Guillaume s'efface à côté de celles de Frédéric II et de Catherine II. L'auteur a bien senti la nécessité d'agrandir le champ de son sujet, puisqu'il y fait entrer le tableau

politique de l'Europe depuis 1786 jusqu'en 1796, contenant un précis des révolutions du Brabant, de Hollande, de Pologne et de France. En effet, le tableau de ces révolutions forme la partie la plus considérable et la plus intéressante de cette histoire.

M. de Ségur avoit été ambassadeur de France auprès de Catherine, et s'étoit distingué dans cette mission. Il avoit connu par lui-même les principaux personnages qu'il vouloit peindre, et les événemens les plus importans dont il vouloit rendre compte. Il avoit donc pu puiser des documens dans des sources particulières fermées aux écrivains ordinaires. Cet avantage se fait sentir dans le cours de l'histoire, où les lumières de l'homme d'état viennent éclairer la marche de l'historien. La narration en est toujours nette, rapide et animée. Le style est facile, élégant, quelquefois brillant, mais il n'est pas toujours égal; les formes en sont peu variées, et l'on y désire quelquefois plus de gravité. L'ouvrage manque d'unité dans l'ensemble, et de proportion dans ses parties, dont plusieurs sont plutôt esquissées qu'achevées. La décadence progressive et rapide de la puissance prussienne, qui s'est manifestée si promptement après la mort de Frédéric II, pouvoit être plus fortement indiquée, et donner lieu à des réflexions intéressantes sur la prodigieuse influence que le génie d'un seul homme peut exercer sur la destinée d'une nation.

L'auteur n'a pas recherché cet art de composition qui consiste à rapprocher et à combiner les circonstances essentielles d'un événement pour en former un tableau. Une autre objection se présente pour balancer les mérites de cet estimable ouvrage.

L'auteur a cru devoir entrer dans de grands détails sur

les événemens de la révolution, sur les intrigues et les complots qui les préparèrent, sur les guerres et les combinaisons politiques qui en furent les effets. Dans toute cette partie de l'histoire, il montre constamment un esprit sage et des principes modérés : mais il étoit, en écrivant, trop près encore des choses qu'il racontoit ; il avoit eu trop de relations avec beaucoup de personnages qu'il vouloit faire agir et parler, et il se croyoit sans doute obligé à trop de ménagemens de différens genres, pour être en état de présenter tous ces objets avec la sévère impartialité qu'exige l'histoire. Vraisemblablement la postérité trouvera quelque chose à réformer au jugement que porte M. de Ségur sur les hommes et sur les choses.

Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française.

L'*Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, par M. de Flassan, a été prise en considération par le Jury. Le sujet a de l'importance et de l'utilité. Pour le remplir dans toute son étendue, l'auteur a eu besoin de beaucoup de recherches et de travail, et il s'y est livré avec un soin qui mérite beaucoup d'éloges. Les négociations se trouvant naturellement liées avec les grands événemens de l'histoire, l'auteur a su habilement relever les détails arides inhérens au fond du sujet, par la peinture du caractère et le développement des vues des Princes et des hommes d'état qui dirigeoient les affaires dans les différentes époques.

Une telle histoire ne peut sans doute comporter le même degré d'intérêt qu'une histoire générale. Il n'y a point de bonne histoire de France où l'on ne dût trouver tout ce que le commun des lecteurs a besoin de connoître sur les traités de paix ou d'alliance, et sur les négociations qui les ont préparés ou amenés. Mais l'ouvrage de M. de Flassan offrira beaucoup de secours et de lumières à tous ceux qui voudront écrire sur

l'histoire de France. Il n'est pas remarquable par l'art de la composition, et l'on y désireroit plus d'élégance dans le style ; mais on y trouve un grand fonds d'instruction solide, et il sera toujours consulté avec fruit.

Le Jury ne peut se dispenser de parler ici de l'*Histoire critique de la République Romaine*, publiée par M. Lévesque dans l'époque du concours. L'auteur s'y est proposé deux objets principaux. Le premier a été de fortifier, par de nouvelles observations, les doutes qui se sont élevés dès long-temps sur l'authenticité de l'histoire des premiers siècles de la République. Le second objet a été de combattre l'admiration excessive que les modernes ont conservée pour les Romains ; admiration qu'il regarde comme pouvant être dangereuse sous le rapport de la morale et sous celui de la politique.

Comme il pense qu'avant les guerres puniques, ou du moins avant l'expédition de Pyrrhus en Italie, on ne connoît de l'histoire romaine que quelques faits dénués de circonstances et appuyés seulement sur des inscriptions, cette partie de son ouvrage ne peut avoir l'intérêt qui, dans l'histoire, résulte de la vérité des événemens et de l'art de la narration. Dans la seconde partie, occupé sur-tout à juger les hommes et les faits, il a dû prendre seulement le ton de la discussion ; et, pour chercher la vérité, il a été forcé de négliger presque toujours les ornemens qui la rendent intéressante.

L'ouvrage de M. Lévesque est donc plutôt un ouvrage sur l'histoire, qu'une histoire proprement dite, dans le sens que le fondateur du Prix a sans doute attaché à ce mot. Ainsi, malgré tout le mérite qu'on doit reconnoître dans cette estimable production, on ne peut y appliquer aucune des dispositions du décret.

Le Jury, après avoir analysé et balancé le mérite et les défauts des différens ouvrages d'histoire admis au concours, pense que l'*Histoire de l'anarchie de Pologne* a, sur tous les autres, une telle supériorité de mérite, et par l'intérêt du sujet, et par l'art de la composition, et par les beautés du style, que, malgré les défauts essentiels qui déparent tant de qualités, il croit devoir le présenter à VOTRE MAJESTÉ comme digne du Prix. Il juge en même temps dignes de mentions honorables, les ouvrages de MM. Sismondi, de Ségur et Lacretelle.

Séances des 17 et 24 août 1810.

LE membre, chargé d'ouvrir la discussion sur l'article qui concerne l'Histoire, lit le discours suivant :

MESSIEURS,

LE Décret Impérial du 28 novembre 1809 destine un grand Prix de première classe « à l'auteur de la meilleure Histoire, ou du meilleur » morceau d'Histoire générale, soit ancienne, soit moderne. » C'est à l'*Histoire de l'Anarchie de Pologne*, par Rulhière, que le Jury propose d'adjuger ce Prix; mais en même temps il désire que l'on distingue par des mentions honorables, 1.° l'*Histoire des Républiques Italiennes du moyen âge*, par M. Sismondi; 2.° l'*Histoire des événemens du règne de Frédéric-Guillaume, Roi de Prusse*, par M. de Ségur; 3.° l'*Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, par M. Lacretelle le jeune.

Ces quatre Ouvrages ne sont pas les seuls qui aient balancé les suffrages du Jury. Trois autres articles de son Rapport concernent

l'*Histoire de la rivalité de la France et de l'Espagne*, par M. Gaillard ; l'*Histoire de la Diplomatie Française*, par M. de Flassan, et l'*Histoire critique de la République Romaine*, par M. Lévesque.

Chargé par vous, Messieurs, d'ouvrir la discussion à laquelle vous devez soumettre les sept Ouvrages que je viens d'indiquer, et dont la plupart sont d'une assez grande étendue, je me crois dispensé de vous rappeler une à une beaucoup d'autres productions historiques que le Jury n'a point nommées, quoiqu'elles aient été publiées depuis 1798. On pourroit les diviser en six classes.

La première comprendroit les continuations d'Ouvrages depuis long-temps entrepris; et vous y distingueriez sur-tout les deux volumes d'*Histoire du Bas-Empire*, que M. Ameilhon a publiés en 1803 et 1807 : mais il paroît que le Jury n'a pas cru devoir les séparer du grand corps d'Histoire qu'ils continuent, et dont la plus grande partie, antérieure à l'année 1798, ne pouvoit être admise au concours.

Une seconde classe se composeroit de productions très-diverses quant à leurs objets, mais dont le caractère commun est de sembler trop spéciales ou trop circonscrites pour être considérées comme des Histoires proprement dites ou comme des morceaux d'Histoire générale. Telles sont les Histoires particulières d'un art, d'une science, d'une institution, d'un corps; par exemple, l'*Histoire du Corps du Génie*, par M. Allent, et celle *des Mathématiques*, par M. Bossut ; deux Ouvrages extrêmement dignes, l'un d'ouvrir et l'autre de fermer une carrière honorable.

En troisième lieu, le Jury paroît avoir écarté les Essais historiques qui s'annonçoient comme de simples Mémoires. Il n'a même fait aucune mention des Mémoires que Marmontel nous a laissés sur la Régence du Duc d'Orléans, et qu'il seroit pourtant possible de préférer à ceux de Duclos, si l'on ne considéroit que l'élégance du style, que le talent d'écrire et de raconter; mais qui, moins remplis d'anecdotes, moins riches de traits originaux, offrent en général une lecture plus sérieuse et moins piquante.

On formeroit une quatrième classe, en réunissant les nombreuses Relations ou Histoires des événemens politiques qui ont rempli en France les douze dernières années du dix-huitième siècle, et les sept premières du dix-neuvième. Le Jury a pu se croire placé trop près de ces

événemens pour juger les historiens qui se sont hâtés d'en publier le tableau.

Je rassemblerai, dans une cinquième classe, beaucoup de compilations historiques, plus ou moins volumineuses, abrégées ou non abrégées, qui peuvent contribuer à répandre des connoissances utiles, mais sans offrir le caractère original qui doit distinguer un Ouvrage digne d'une couronne si solennelle.

Enfin, les termes du Décret du 28 novembre sembloient exclure les Dissertations historiques qui, se bornant à éclaircir divers points de chronologie, de géographie, d'antiquités, ou même certains événemens politiques, ne pourroient recevoir ni le nom d'Histoire, ni celui de morceau d'Histoire générale.

C'est sans doute par cette considération que les membres du Jury n'ont point admis au concours, pour le Prix qui vous occupe en ce moment, l'*Examen critique des Historiens d'Alexandre*, par M. de Sainte-Croix. Cet Ouvrage leur a d'ailleurs paru si recommandable qu'ils l'ont jugé digne du Prix de littérature : non qu'il ne tienne aussi à l'Histoire, il est du nombre de ceux dont la lecture est nécessaire à quiconque veut étudier mûrement l'une des plus mémorables époques de l'Histoire ancienne. Mais enfin l'auteur n'entreprend pas de tracer un tableau historique; il examine, compare et juge ceux que l'on a tracés; les récits n'arrivent, dans son livre, que pour amener des discussions; et la nature austère de son travail ne lui permet ni la rapidité, ni les mouvemens, ni les couleurs qu'exigeroit le genre historique proprement dit. Au surplus, l'article 8 du Décret du 28 novembre charge la Classe de faire une critique raisonnée des Ouvrages qui ont balancé les suffrages, de ceux qui ont été jugés par le Jury dignes d'approcher du Prix, et sur-tout de ceux qui ont été déclarés dignes d'être couronnés. Telles sont nos fonctions, parmi lesquelles ne paroît pas comprise celle de réparer des omissions, ou de rectifier les erreurs que le Jury auroit commises dans la classification des livres; en sorte qu'alors même que nous regarderions comme essentiellement historique un livre que le Jury a jugé digne du Prix de littérature, nous ne pourrions du moins nous considérer nous-mêmes comme invités à soutenir une telle opinion.

Je me hâte donc de me renfermer dans le cercle tracé par le Jury, et

et je ne vous entretiendrai plus, MESSIEURS, que des sept Ouvrages qu'il a nommés dans la partie de son rapport qui est relative au huitième grand Prix de première classe.

L'*Histoire de la rivalité de la France et de l'Espagne*, par M. Gaillard, a paru en 1801, en huit volumes *in*-12, réimprimés ou reproduits sept ans après. « L'auteur octogénaire et infirme, dit le Jury, avoit » perdu quelque chose de la force de son esprit et de son talent, et » n'a pas traité ce sujet avec assez de vigueur. » Cependant l'on tenoit de lui-même, disent ses éditeurs, qu'il avoit commencé depuis long-temps cet Ouvrage; et c'est d'ailleurs ce que vous pourriez conclure de quelques lignes de la page 165, tome II. Après avoir parlé de la catastrophe de Jeanne, Reine de Naples, comme d'un sujet de tragédie; après avoir regretté que ce sujet, traité par Maynon, n'ait pas exercé le talent d'un meilleur poète, M. Gaillard ajoute : « Voilà ce que nous » écrivions en 1764; depuis ce temps, le caractère et les malheurs de » Jeanne ont inspiré..... M. de la Harpe. » Mais si l'on a lieu de penser que l'auteur avoit entrepris ce travail dès 1764, il est certain qu'il l'a trop long-temps interrompu, et qu'il a différé de le terminer jusqu'à l'époque où ses infirmités ne lui permettoient plus de le porter à un haut degré de perfection. Tel qu'il est, l'Ouvrage soutient mal la comparaison avec l'*Histoire de François Ier*, par le même écrivain, et sur-tout avec son *Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre*. Néanmoins, le long récit des démêlés de la France avec l'Espagne est précédé d'une introduction digne de beaucoup d'éloges. C'est un abrégé des anciennes annales de l'Espagne, accompagné du tableau des relations diverses qui, depuis le cinquième siècle de l'ère vulgaire jusqu'au treizième, ont existé entre la France, l'Espagne et l'Italie. Recommandable par une clarté parfaite et par une précision peu commune, cette introduction rapide n'est point sans élégance, ni même sans couleur; et si le reste des huit volumes ressembloit aux cent quatre-vingt-dix premières pages, l'Ouvrage devroit nous arrêter plus long-temps. Il méritoit, selon le Jury, plus d'attention qu'il n'en a obtenu du Public. Reproduit en des circonstances qui sembloient promettre plus de succès, il n'a recueilli jusqu'ici presque aucun autre hommage que celui que le Jury lui-même vient de lui rendre. La Classe voudra sans doute y joindre le sien, et saisira cette occasion d'honorer de nouveau

la mémoire d'un de ses anciens Membres, l'un des plus estimables historiens que la France ait produits au dix-huitième siècle.

Histoire générale et raisonnée de la Diplomatie Française, *depuis la fondation de la Monarchie jusqu'à la fin du règne de Louis XVI :* tel est le titre de six volumes *in*-8°, composés par M. de Flassan, imprimés en 1808, mais dont les frontispices sont datés de 1809. Cette légère circonstance n'a pas dû empêcher le Jury d'encourager, par de justes éloges, l'auteur d'un Ouvrage instructif et fort méthodique. M. de Flassan n'a négligé aucune des études, aucune des recherches qui pouvoient servir à rassembler, disposer et développer les faits nombreux et importans qui remplissent cette Histoire. Il a soigneusement écarté ceux qui ne tenoient point à la politique extérieure, et n'a retracé les événemens militaires qu'autant qu'il le falloit pour éclairer le tableau des négociations. Quelque spécial que soit en apparence l'objet d'une telle Histoire, je crois que l'intérêt en est assez vaste pour qu'on la doive admettre au concours. Mais, lorsque le Jury trouve ces six volumes *peu remarquables par l'élégance du style*, il est difficile de contester la justesse de cette observation, et on est contraint d'ajouter que la matière, loin de repousser les ornemens, autant que l'auteur paroît le croire, appeloit au contraire le talent et l'art de l'écrivain toutes les fois qu'il s'agissoit de peindre le caractère des négociateurs et de leurs maîtres, de démêler et d'opposer les intérêts des cours, et de montrer l'influence des opinions, des passions, des habitudes sur les pacifications, sur les alliances, sur les ruptures, et par conséquent sur la destinée des peuples. M. de Flassan a essayé quelques morceaux de ce genre, et l'on voit qu'avec plus de travail il ne tenoit qu'à lui d'accroître, par la beauté des formes, le mérite, déjà très-grand, de son utile Ouvrage.

L'Histoire critique de la République Romaine par M. Lévesque *est*, selon le Jury, *un livre sur l'histoire*, *plutôt qu'une histoire proprement dite*, *dans le sens que le fondateur du prix attache à ce mot.* Il est bien vrai que M. Lévesque s'est particulièrement proposé de contester la vérité de plusieurs des faits dont se composent les annales de l'ancienne Rome, et d'affoiblir d'ailleurs, ou même d'éteindre les sentimens d'admiration que les Romains sont en possession d'exciter. Cependant c'est réellement une Histoire suivie de la République

Romaine que M. Lévesque a composée, ainsi qu'il l'annonce lui-même dans sa Préface : « Le Lecteur, dit-il, ne doit espérer ni craindre de » trouver dans cet ouvrage des dissertations critiques; je me suis con» tenté d'appuyer mon opinion d'un raisonnement fort court, et plus » souvent j'ai seulement indiqué au bas des pages les passages des » auteurs qui me semblent la confirmer. »

Cette Histoire sans doute ne ressemble point aux autres Histoires romaines; elle en diffère par les opinions de l'auteur sur le degré de confiance que méritent certains récits, et par une autre critique qu'il appelle *critique morale*, et qui aboutit ordinairement à condamner des actions préconisées par la plupart des historiens; mais ces opinions, de l'un et de l'autre genre, n'empêchent point M. Lévesque d'être un historien lui-même ; il n'est aucun trait important des annales romaines qui ne soit recueilli dans son livre ; les faits même qu'il rejette, il les expose, et l'on apprendroit de lui les révolutions de Rome, presque aussi complétement que de Vertot, ou de Ferguson, quoique d'une autre manière ; en un mot, ce n'est point ici une série de discussions, mais un tissu historique que les observations éclairent sans l'interrompre, et même sans trop l'étendre.

Je ne crois donc pas que le motif allégué par le Jury puisse écarter du concours cette Histoire critique de la République Romaine. Loin que *l'auteur ait été forcé de prendre seulement le ton de la discussion, et de négliger presque toujours les ornemens qui rendent la vérité intéressante* (ce sont les termes du rapport), il me semble, au contraire, qu'il n'affoiblit jamais l'intérêt du sujet qu'il traite, et que son ouvrage, l'un des plus instructifs qui, depuis 1798, aient enrichi le genre historique, se fait aussi distinguer par la pureté, la noblesse et la convenance des formes.

Plusieurs des doutes de M. Lévesque sur un grand nombre de faits antérieurs à l'expédition de Pyrrhus en Italie avoient été depuis longtemps élevés, et quelquefois même au sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; il les fortifie par des observations particulières, et sur-tout par des considérations générales sur l'absence ou l'insuffisance des moyens de conserver, au sein de l'ancienne Rome, des traditions authentiques. Ce n'est pas pourtant que l'auteur puisse prévenir toutes les objections qu'on auroit à lui faire, et qui ne

seroient pleinement réfutées que par des discussions qu'il évite, pour ne pas laisser perdre à son livre le caractère d'une histoire suivie. Quelquefois il se contente d'opposer à un récit le silence d'un historien, ou quelqu'autre argument négatif. D'autres fois, pour multiplier ces preuves, il en daigne employer qui peuvent ne pas sembler péremptoires. Par exemple, quand les sénateurs romains, immobiles sur leurs chaires curules, attendent les Gaulois et la mort, ce dévouement lui paroît invraisemblable : « Il n'est pas, dit-il, dans le caractère de l'âge » de ces sénateurs; la superstition et même le patriotisme qui dégénère » en superstition peuvent bien faire entrer cet enthousiasme dans quel- » ques têtes ardentes, mais non dans un grand nombre de têtes re- » froidies par les années. » Peut-être qu'au contraire, les habitudes patriciennes, avec lesquelles ces sénateurs ont vieilli, suffisent pour leur inspirer la résolution de ne pas survivre aux institutions, aux mœurs, aux dignités qui jusqu'alors ont composé toute leur existence; moins âgés, ils se persuaderoient plus aisément qu'on peut encore exister d'une autre manière.

En convenant donc que la critique historique est en général très-solide, et fort souvent convaincante dans l'ouvrage de M. Lévesque, on remarqueroit pourtant quelques articles susceptibles de discussion. *La critique morale* entraîneroit des controverses d'un ordre plus délicat, puisqu'il s'agiroit d'examiner à fond des institutions politiques, et d'apprécier la bonté intrinsèque de plusieurs actions mémorables ou du moins fameuses. Les jugemens rigoureux de M. Lévesque tiennent, ce me semble, à deux maximes générales, dont l'une est formellement énoncée par lui, et dont l'autre résulteroit de l'ensemble de ses observations.

La première de ces maximes est que les constitutions mixtes, au lieu de réunir les avantages de plusieurs genres de gouvernemens, n'en rassemblent en effet que les vices, et ne permettent de recueillir les fruits salutaires d'aucune institution. Tandis que M. Lévesque présentoit cette première maxime comme le résultat immédiat de toute l'histoire des Romains, un autre historien, dont je parlerai bientôt, déduisoit de toute l'histoire italienne du moyen âge une proposition diamétralement contraire.

La seconde maxime est que, les institutions politiques des Romains étant

essentiellement vicieuses, toutes les fois qu'ils ont sacrifié au maintien de ces institutions les affections que leur inspiroit la Nature, ils n'ont fait qu'outrager avec éclat la véritable morale. Peu de questions sont, à mon avis, plus difficiles que celle de savoir quelle est, sous chaque Gouvernement, excellent, imparfait ou vicieux, l'étendue précise des devoirs à remplir envers l'État.

Heureusement il n'est pas nécessaire d'approfondir ces questions, ni de les résoudre comme M. Lévesque, pour rendre hommage au mérite éminent de son *Histoire critique de la République Romaine*, ouvrage utile à toutes les classes de lecteurs, et profitable à ceux-là mêmes dans l'esprit desquels il ne détruiroit pas toutes les opinions que l'auteur signale comme des préjugés; fort peu de livres supposent, autant que celui-ci, une connoissance complète et familière de tous les monumens relatifs au sujet: un plan bien conçu y est habilement exécuté; et, soit qu'on pèse la difficulté de l'entreprise, soit qu'on apprécie ce que l'ouvrage ajoute aux lumières publiques, il doit, ce me semble, être préféré à la plupart de ceux dont je dois encore vous entretenir.

C'est en énonçant de pareilles opinions sur le mérite des ouvrages, et sur les rangs qu'ils peuvent mériter, que je sens, Messieurs, tout le poids de l'obligation que vous m'avez imposée. Conformément à vos ordres, je vous rends un compte sincère de mes propres observations; et, pour ne jamais déguiser leur peu d'importance, j'évite de vous les présenter sous des formes qui sembleroient les attribuer à plusieurs personnes.

Le Jury a jugé digne d'une mention honorable l'*Histoire des principaux événemens du règne de Frédéric-Guillaume, Roi de Prusse*, ou plutôt, comme on lit au frontispice de la dernière édition, *le Tableau historique et politique de l'Europe, depuis* 1786 *jusqu'en* 1796, *contenant l'Histoire des principaux événemens du règne de Frédéric-Guillaume II, Roi de Prusse, et un Précis des révolutions de Brabant, de Hollande, de Pologne et de France*. Ce nouveau titre fait beaucoup mieux connoître la matière des trois volumes publiés par M. de Ségur, et dans lesquels Frédéric-Guillaume II et la Prusse occupent, à vrai dire, assez peu d'espace. Le trosième volume ne renferme qu'un Mémoire de M. Caillard sur la révolution de Hollande en 1787, excellent morceau qu'on doit placer au nombre

des meilleures relations historiques, et sur lequel il seroit juste, ce me semble, d'étendre expressément les éloges qui sont dus aux deux premiers tomes.

Ceux-ci, distraction faite des pièces justificatives, nous présentent d'intéressans et courts Mémoires sur les affaires politiques de l'Europe, depuis la mort de Frédéric-le-Grand jusqu'à la fin de l'année 1795. Il ne faut point s'attendre à trouver ici un tableau complet de tous les grands événemens et de tous les personnages fameux de cette époque mémorable; mais, par cela même que M. de Ségur choisit, entre les faits et entre les détails, ceux qu'il a pu observer de plus près, ses récits ont plus de couleur et d'originalité. Un mérite encore plus grand dans cet ouvrage, c'est le ton sage et modéré que l'auteur conserve, en racontant des dissensions bien récentes, et qu'il est si difficile de peindre sans paroître les renouveler. Ce n'est pas que l'auteur n'exprime avec franchise des opinions et des affections que ne partagent point tous ses lecteurs; le Jury prévoit même que la Postérité réformera plusieurs des jugemens portés dans ce livre sur les hommes et sur les choses. Mais si l'auteur n'altère aucun fait essentiel, si les inexactitudes qu'on lui peut reprocher ne concernent que des circonstances indifférentes, et s'il est d'ailleurs attentif à ne jamais transformer en crime ce qui ne seroit qu'erreur, pourquoi lui refuseroit-on le droit d'imprimer à ses récits la teinte de ses sentimens et de ses pensées?

L'impartialité qu'on a le droit d'exiger d'un historien n'est pas une froideur impassible. Qu'il ne néglige aucun moyen de découvrir la vérité; et quand il la sait, qu'il la dise avec une sincérité inviolable; voilà des devoirs dont rien ne peut excuser l'infraction. Mais vouloir qu'il ne soit ému par aucun des événemens qu'il raconte, qu'il ne juge, et par conséquent qu'il ne peigne aucun personnage; vouloir que sa narration n'offre la couleur d'aucun genre d'idées politiques, philosophiques, religieuses, ne seroit-ce pas dénaturer, dégrader l'Histoire, la transformer en chronique, et l'effacer du nombre des productions de l'art d'écrire, puisqu'enfin où il ne reste ni pensée ni sentiment, il n'y a plus d'art? Dira-t-on que l'historien ne doit se permettre d'autres jugemens que ceux qui seroient confirmés par l'opinion générale de ses contemporains? Mais alors même qu'il existeroit

une opinion contemporaine, véritablement générale, et que l'historien pût aisément reconnoître, quelle garantie auroit-il de la rectitude et de l'immutabilité de ces sentimens d'une génération? Que si l'on veut, au contraire, qu'il prévienne et qu'il dicte, pour ainsi dire, les jugemens de la postérité, comment peut-il le faire autrement qu'en parlant toujours le langage de sa propre raison et de sa propre conscience? Aussi voyons-nous les historiens grecs et latins profiter de cette liberté, et l'usage qu'ils en font est, je crois, l'une des causes de la supériorité qu'ils conservent sur les historiens modernes. Ceux même de ces anciens qui se disent étrangers aux intérêts des personnages qu'ils ont à peindre, le sont moins que d'autres aux intérêts de leur patrie, et de la morale universelle. Voilà pourquoi ils ne sont pas des chroniqueurs, mais des historiens, c'est-à-dire des écrivains et des peintres.

Je crois donc que les jugemens portés par M. de Ségur, sur les événemens qu'il raconte, n'affoiblissent en aucune manière le mérite de ses Mémoires, parce que ces jugemens sont du nombre de ceux qu'il est utile de publier, utile aussi de contredire, quand on sait le faire avec la décence et l'urbanité qui caractérisent cet ouvrage. Je répéterai d'ailleurs, après le Jury, que le *style en est facile*, *élégant*, *quelquefois brillant :* mais au lieu d'ajouter qu'il est *inégal*, je dirois plutôt, et toujours avec le Jury, que les *formes en sont peu variées.* Mais cette critique, extrêmement sévère elle-même, ne doit point empêcher de compter ces deux volumes, aussi bien que le troisième, au nombre des productions remarquables par le talent d'écrire.

Une critique plus grave et plus difficile à combattre est celle que le Jury exprime en ces termes: « L'Ouvrage manque d'unité dans l'en» semble et de proportions dans ses parties, dont plusieurs sont plutôt » esquissées qu'achevées ». Cette observation tend, ce me semble, à confirmer l'idée que j'ai d'abord donnée des deux volumes de M. de Ségur, en leur appliquant le nom de *Mémoires.* Je suis contraint de convenir avec le Jury que l'art de la composition s'y fait désirer, et ce défaut me donne lieu de craindre que cette production n'appartienne point à ce premier ordre de livres historiques auquel me semblent s'élever et l'ouvrage de M. Lévesque et d'autres ouvrages dont il me reste à parler.

L'*Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, par M. Lacretelle

le jeune, ne sera complète que par un cinquième volume qui n'a point encore paru. Le troisième et le quatrième n'ayant été publiés qu'après la clôture du concours, la Classe est dispensée de peser les *reproches graves qu'il seroit possible*, dit le Jury, *de faire au troisième tome*, et que le quatrième pourroit partager. Les deux premiers offrent un tableau rapide de l'Histoire de France, depuis 1709 jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle. Les dernières années du règne de Louis XIV, la régence, les ministères de Dubois, du duc de Bourbon et du cardinal de Fleury, la guerre commencée en 1741 et terminée en 1748 : telle est la matière, telle est la distribution de ces deux volumes. Il ne suffisoit pas, ce me semble, de louer l'exactitude et la rapidité de la narration, la facilité et la correction du style ; le Jury pouvoit recommander, par de plus grands éloges, le talent très-distingué de l'écrivain. Je dois avouer qu'entre les livres d'histoire publiés depuis 1798, je ne connois que ceux de Marmontel et de Rulhière, qui, pour le style, puissent être préférés à celui de M. Lacretelle le jeune.

Aucune des critiques dont ces deux volumes étoient susceptibles n'est omise dans le rapport du Jury, et quelques-unes peuvent sembler bien rigoureuses.

Il est vrai que M. Lacretelle n'a guère puisé qu'en des sources fort connues ; par exemple, dans les écrits de Saint-Simon, de Voltaire, de Duclos, de Forbonnais, de Marmontel ; mais restoit-il, en effet, beaucoup de découvertes à faire sur l'histoire des cinquante premières années du XVIIIe siècle? Les manuscrits de cette époque recèlent-ils encore beaucoup de lumières précieuses? et le Jury ne conçoit-il pas une trop haute idée de l'importance et de l'utilité des recherches que M. Lacretelle n'a point faites? Observez, MESSIEURS, que le plan de ces deux volumes n'admettoit en général que les plus grands faits d'une époque qui n'est ni assez ancienne pour être peu connue, ni assez récente pour l'être mal. L'auteur a pu regarder de pareils faits comme suffisamment éclaircis par les relations et les discussions déjà publiées ; et s'il ne s'est pas imposé un travail bien pénible pour recueillir la matière de son livre, il convient de dire aussi qu'il ne s'est dispensé d'aucun des soins qu'il falloit prendre pour la revêtir des meilleures formes : travail plus long, plus difficile et qui exigeoit un plus véritable talent.

L'auteur,

L'auteur, dit-on, reste au-dessous de ses modèles. il n'a ni l'*énergie* de celui-ci, ni la *grâce* de celui-là, ni la *ferme précision* d'un autre. Ce que je trouve d'incontestable dans cette observation, c'est que M. Lacretelle n'imite la manière de personne, et que son style lui appartient.

Les expressions vagues et recherchées, manquant de précision et d'élégance, sont, dit le Jury, *en* GRAND NOMBRE dans cette histoire. J'en citerois bien quelques-unes, mais c'est leur extrême rareté qui m'aideroit à les remarquer.

Le Jury parle aussi de « certaines préventions dont l'auteur ne se » garantit point, lorsqu'il s'agit de l'état des mœurs et de l'esprit » public, et qui, pour être devenues communes, n'en sont pas plus » raisonnables ». A mon avis, il ne seroit que trop facile de justifier cette critique par des exemples puisés dans les tomes III et IV de l'ouvrage; mais ces deux volumes sont étrangers au Concours; et, pour juger équitablement les deux premiers, il est nécessaire de s'interdire le souvenir de ceux qui les ont suivis.

Le reproche le plus précis, le plus positif, qui soit adressé à M. Lacretelle le jeune, c'est d'avoir répété certaines anecdotes qui font peu d'honneur à la mémoire du duc de Noailles, personnage que le rapport du Jury nous représente « comme un Général estimé, comme un » homme d'état éclairé, et comme un bon citoyen dont la vie » entière réfute ces imputations calomnieuses ». Il est certain qu'en reproduisant plusieurs des traits dont Saint-Simon a peint le duc de Noailles, M. Lacretelle pouvoit les affoiblir par d'autres témoignages, et mieux offrir à ses lecteurs les moyens de porter un jugement impartial. Il a trop négligé les Mémoires de Noailles, dont le rédacteur, quoique dévoué à cette famille, étoit, selon d'Alembert, l'homme qui avoit le moins de préventions comme le moins de prétentions.

En même temps que les membres du Jury reprochent à M. Lacretelle de trop rechercher les anecdotes satiriques, ils se plaignent de ne point trouver assez de détails dans son ouvrage. A force d'abréger, disent-ils, *il devient souvent sec et décousu*. Je n'aperçois encore ni cette aridité, ni cette incohérence dans un livre où les faits me paroissent toujours liés par leurs résultats, ou par des observations ingénieuses et judicieuses exprimées avec élégance, avec grâce et souvent

avec énergie. Je crois cependant que la lecture de cet ouvrage seroit beaucoup plus attachante, si l'auteur y avoit admis un plus grand nombre de ces détails qui animent et colorent l'histoire. Mais ici, Messieurs, il importe, ce me semble, de distinguer deux genres de compositions historiques et de déterminer celui auquel appartient l'ouvrage de M. Lacretelle le jeune.

La véritable histoire est celle qui développe les faits et les rend sensibles par leurs circonstances. Son art est de conserver à tous les détails d'un récit l'intérêt qu'ils ont eu quand ils étoient des spectacles. Elle sait même leur rendre tout-à-fait ce caractère; et plus d'une fois nous croyons assister aux scènes qu'elle retrace. Les événemens sont, pour ainsi dire, pris dans le vif : ils n'ont presque rien perdu ni de leurs mouvemens ni de leurs couleurs; et tous ces incidens, dont la variété nous enchante, semblent aussi, par leur nombre et par leur accord, garantir la fidélité de la narration. Les réflexions que les faits entraînent, en sont le plus rare ornement; et les résultats généraux, qui naissent des détails, ont toujours trop d'éclat pour avoir jamais besoin d'être longuement exposés. Voilà ce qu'est l'histoire dans les livres des grands historiens de l'antiquité, et ce qu'avec plus ou moins de succès, elle s'est efforcée de redevenir après la renaissance des Lettres.

Mais, soit que, dans les Annales des peuples modernes, les événemens aient en effet moins de grandeur et les détails moins de charmes, soit qu'avant le dix-huitième siècle les historiens modernes n'eussent imité que bien imparfaitement les modèles antiques, soit qu'il faille attribuer au progrès des lumières l'application de l'analyse et des idées générales à l'histoire elle-même, il est enfin arrivé qu'au lieu d'histoires, on a comparé des tableaux historiques où les opinions et les mœurs sont plus représentées que les actions, et qui, en montrant ce qu'étoient les hommes de chaque siècle, développent assez peu ce qu'ils ont fait. Illustré, dès sa naissance, par d'éclatans succès, ce nouveau genre, que sa nouveauté même auroit assez recommandé, a, depuis 1750, occupé plusieurs écrivains habiles, au nombre desquels on doit compter M. Lacretelle le jeune.

Ce n'est pas que son ouvrage n'ait une étendue à peu près égale à celle que pourroit avoir une histoire plus réelle de la France pendant

le dix-huitième siècle. Mais si l'on mesure l'espace qu'occupent les résumés, les résultats, les observations générales, on conçoit qu'il en reste peu pour les faits proprement dits; et l'on s'en assure d'une manière plus positive, lorsqu'en examinant de près chaque morceau de l'ouvrage, l'on s'apperçoit que, dans les récits mêmes, presque toujours les idées tendent à se généraliser et les détails à se concentrer. Aussi le Jury nous dit-il que l'*auteur dépouille les faits des circonstances qui les expliquent*, et que le style n'a point assez de mouvement : deux défauts qui, ce me semble, tiennent au genre même dans lequel M. Lacretelle écrit.

Je n'ai point assurément l'intention de rabaisser un genre dont la France doit à jamais s'honorer, et qui contribuera toujours à répandre des lumières utiles. Mais je crois que la prééminence appartient à l'ancien genre, non seulement parce qu'il est plus véritablement à l'histoire, mais aussi parce qu'il exige plus de travail et peut-être même un talent plus consommé. Le travail dont je veux parler n'est pas tant celui qu'entraînent la recherche et la vérification d'un très-grand nombre de faits et de circonstances, que celui qui consiste à les revêtir des couleurs qui leur sont propres; art difficile dans toutes les langues, et sur-tout dans la nôtre, où l'on trouve bien plus aisément l'expression précise et même élégante des idées générales, que l'expression noble des détails vulgaires.

Ce n'est point un tableau historique, c'est réellement une histoire des républiques italiennes du moyen âge, que nous devons à M. Sismondi. Toutefois il a renfermé, en huit volumes, un espace de neuf siècles et demi, depuis l'an 476 jusqu'à 1432. Quatre autres volumes sont attendus, qui doivent conduire cette histoire jusqu'à la prise de Florence, en 1530. Mais je n'ai pas même à vous entretenir de la totalité des huit volumes déjà publiés : le Jury n'a pu prendre en considération que les quatre premiers, les seuls qui eussent paru avant la clôture du concours.

Ce que je viens de dire du caractère parfaitement historique de cet Ouvrage n'est pas tout-à-fait applicable au tome I.er qu'on peut regarder comme un simple abrégé des révolutions de l'Italie, depuis la fin du cinquième siècle jusqu'au commencement du douzième. Le mélange des Italiens avec les peuples du Nord, après le règne

d'Odoacre; le gouvernement des Lombards; l'origine du système féodal; l'origine de la puissance temporelle des évêques de Rome; leurs démêlés avec les empereurs; l'établissement des Grecs et des Normands dans l'Italie méridionale; les commencemens et les progrès des républiques de Venise, de Pise et de Gênes; l'affranchissement de toutes les villes italiennes avant le douzième siècle : tels sont les principaux objets des recherches de l'auteur dans cette excellente introduction; les faits y sont choisis et disposés avec une rare sagacité; et, quelque succincts que soient les récits, l'histoire y répand toujours de la lumière et quelquefois des couleurs.

Avec le second volume commence une histoire, proprement dite, qui, se continuant dans le troisième et dans le quatrième, n'embrasse guère que deux cents années, et n'omet aucun des détails dont le souvenir peut mériter d'être conservé; on a sur-tout remarqué ceux qui concernent les factions des Guelfes et des Gibelins. Le Jury fait aussi une mention particulière des *Considérations sur le treizième siècle*, que l'auteur a placées au milieu du tome IV, et qui jettent un très grand jour sur l'Histoire de la propriété territoriale, et de l'état civil et politique des personnes. M. Sismondi n'a pas négligé non plus de retracer le progrès des arts, des lettres et des sciences; il s'est même attiré le reproche d'avoir interrompu ses récits par des discussions littéraires, dont le ton s'éloigne du ton de l'histoire. Cette critique, l'une de celles qui se trouvent dans le rapport du Jury, n'est pas sans fondement : néanmoins un tel charme est attaché à l'histoire des beaux arts, qu'il est difficile de se plaindre des soins que l'auteur a pris pour l'éclaircir en un assez petit nombre de pages.

« M. Sismondi n'a trouvé, dit le Jury, que peu de secours dans les » ouvrages français, et a été obligé de puiser une grande partie de ses » matériaux dans des sources étrangères ». Je ne dirai pas *une grande partie*, je dirai tous ses matériaux sans exception. A chaque époque, M. Sismondi s'environne de tous les monumens, de tous les récits qui peuvent être utilement consultés et confrontés; il cite les écrivains dont il a recueilli et apprécié les témoignages; souvent même il a soin de marquer l'instant où finit chaque relation historique dans laquelle il a puisé; et l'on ne sauroit exiger d'un auteur qui écrit l'histoire du moyen âge, ni une érudition plus vraie, ni une critique plus judicieuse.

Ainsi, quant à la matière et à la disposition, l'ouvrage est digne, à mon avis, des plus grands éloges; et c'est dans le style seulement qu'on pourroit désirer plus de perfection.

Ce style n'a pas, selon le Jury, un caractère bien décidé; et, quoique peu varié, il est inégal. En reprochant à M. Sismondi d'employer des termes qui n'appartiennent point à la langue, le Jury appelle *inélégantes* beaucoup d'expressions et de locutions qui déparent cette histoire.

Les termes qui n'appartiennent point à la langue, sont si rares dans ces quatres volumes, qu'ils ne sauroient donner lieu à une censure bien sérieuse; mais les mots français y sont trop souvent associés d'une manière qui peut ne pas sembler française. Cette critique, qui me paroît à-la-fois applicable à plusieurs parties de l'Ouvrage, et la plus forte qu'il ait à craindre, je ne sais d'autre moyen de la justifier, qu'en vous demandant, MESSIEURS, la permission de la rendre sensible par quelques exemples. Tous seront extraits des *Considérations sur le treizième siècle*, c'est-à-dire, de l'un des chapitres qui semblent écrits avec le plus de soin; et je ne joindrai à ces exemples aucun commentaire, parce que les défauts que je crois y remarquer devront être regardés comme chimériques, si vous n'en êtes point immédiatement frappés.

« Aucun espace de temps ne mérite un examen plus réfléchi *des* » *philosophes*.

» *Une* des choses qui caractérisent l'esprit (de ce siècle), c'est la » haine du peuple *contre* la noblesse, ET *les tâtonnemens des législateurs populaires*...

» La question *de la* propriété *comme limitant* ou *comme donnant* » seule les droits politiques, *pour* les citoyens d'un État libre, a été » de nouveau agitée...

» L'idée d'une fortune impérissable s'est jointe à l'idée d'une éducation plus relevée.... d'un esprit de famille, d'un esprit de corps » *attaché à l'honneur*, *de* longs souvenirs, et à l'espérance de la perpétuité.

» Les économistes veulent aussi une longue transmission; ils demandent les longs souvenirs et les longues espérances; ils demandent » les affections locales; ils demandent la fierté née de l'indépen-

» dance, la bienveillance qu'entretient une profession *exempte de*
» *jalousie*.... la noblesse enfin; et s'ils ne prononcent pas ce nom,
» c'est parce qu'ils se placent en dehors de la noblesse...

» Les classes inférieures du peuple, qui n'ont jamais d'idées sur le
» Gouvernement, n'ont souvent pas même de sentimens à son égard:
» leur suffrage, *de commande* ou *d'imitation*, n'exprime que les
» vœux des intrigans, etc...

» C'est ainsi que, depuis le dixième *au* douzième siècle, les gens
» sans propriété territoriale reconquirent la liberté.

» Il n'y a que *la vie des villes* qui puisse élever les idées.

» Ils durent tous *appartenir à un commerce* ou métier.

» Dans les pays étrangers, tout ce qu'ils demandoient, c'étoit d'y
» jouir de la liberté : aussi chez eux, *en* donnoient-ils l'exemple.

» Aussi la noblesse faisoit-elle plus d'efforts pour se défendre; d'où
» *vient* qu'on en *venoit à l'exil* ou *à la mort* des citoyens.

» Les portes de Saint-Paul ne sont pas sculptées en relief; *leur*
» *travail* semble un monument de l'impuissance de l'art.

» La langue italienne que le Dante avoit montrée être propre à la
» plus sublime poésie, fut *employée pour écrire* dans un style sou-
» tenu, *avec la prose* la plus correcte et la plus élégante. »

Si je ne me trompe, ces phrases ne sont ni élégantes, ni correctes, ni même assez claires. Non qu'il soit difficile, en effet, de saisir la pensée de l'auteur, et de trouver, dans ce qui précède, le supplément ou le commentaire de chaque expression; mais on regrette enfin qu'il ne dise pas, d'une manière exacte et complète, ce qu'on sent très-bien qu'il veut dire. Je ne sais trop même si des lecteurs, peu familiarisés avec les matières politiques, saisiroient toujours bien le sens précis de ces expressions toujours vagues. Quelquefois on seroit tenté de croire que l'auteur sait mal la langue française; mais les défauts de son style tiennent plutôt à l'habitude d'écrire avec précipitation. Dès qu'il a trouvé quelques-uns des traits qui doivent concourir à peindre sa pensée, il se hâte de supposer qu'il l'a exprimée toute entière, et ne s'apperçoit point que les autres traits n'y sont pas ou qu'ils manquent de justesse, de proportion et d'accord.

Quoi qu'il en soit, il s'en faut bien que toutes les pages de cette histoire ressemblent aux lignes que j'ai citées. Je dois dire que ces imper-

fections sont beaucoup plus fréquentes dans les chapitres qui présentent des observations générales, que dans les narrations proprement dites. Quand l'auteur raconte, sa diction, quelquefois un peu négligée, est en général naturelle et simple avec noblesse. Le Jury ajoute que *le style est animé.* Pour moi, j'y trouverois plutôt la chaleur qui convient à une discussion, que les mouvemens rapides et presque dramatiques dont l'histoire est susceptible, lorsqu'elle retrace des agitations populaires et de vastes dissensions. Je sens tout ce qu'ajoute au mérite d'un historien, le talent d'observer et d'approfondir; mais son premier talent doit être de raconter, c'est-à-dire d'animer les personnages, de peindre les situations, les combats, les catastrophes, et de trouver, dans les mots les plus communs d'une langue, l'expression noble et l'image sensible de toutes les circonstances d'un fait mémorable.

S'il est un genre littéraire qui exige un peu moins qu'un autre le talent d'écrire, assurément ce n'est point l'histoire. Entre les compositions en prose, l'histoire est peut-être celle qui réclame le plus impérieusement tout l'art des grands écrivains. En un tel genre, l'ouvrage digne d'un prix décennal doit être, ce me semble, un ouvrage très-bien écrit : il importe au bon goût, à la langue française et au genre historique, qu'une récompense si solennelle ne semble pas désigner comme un livre classique celui dont les formes ne mériteroient pas d'être imitées.

Toutefois très-bien écrire n'est pas la seule condition qu'ait à remplir un historien ; et, avant d'examiner le style de l'ouvrage désigné par le Jury comme digne du prix d'histoire, il faut en apprécier le fonds.

Après avoir recueilli, dans les anciennes annales des Polonais, tout ce qui peut servir d'introduction au récit des troubles qui, de nos jours, ont amené le partage de leur république, Rulhière fixe à l'année 1717 le commencement de l'influence, ou, pour parler comme lui, du despotisme que la Russie a exercé sur la Pologne. Cette histoire néanmoins n'offre qu'un assez petit nombre de faits depuis 1717 jusqu'à l'avénement d'Auguste III au trône de Pologne en 1733; mais elle prend plus de consistance sous le règne de ce prince, et acquiert enfin de très-grands développemens, après que Catherine II s'est emparé en 1762 du trône de Russie. L'auteur arrive à cette époque dès la

fin de son quatrième livre, et les neuf autres ne correspondent qu'aux huit années suivantes. Sa narration devoit s'étendre jusqu'à l'année 1772, ou même jusqu'au traité de Kamardi en 1774; mais il est mort sans avoir mis en œuvre les matériaux qu'il avoit rassemblés pour composer les deux ou trois derniers livres de son ouvrage.

La Classe a déjà eu occasion de s'occuper de cette histoire, dont l'auteur avoit été dénoncé comme le plagiaire de l'un des plus médiocres écrivains du dix-huitième siècle. Dans un rapport de M. Ginguené, adopté par vous, Messieurs, le 10 juin 1808, et qui a servi de réponse aux questions que le Gouvernement vous avoit adressées, Rulhière est pleinement vengé de cette étrange imputation qui n'a plus été reproduite, et dont le Jury n'a pas daigné se souvenir; je n'en parle ici que pour rappeler les qualifications honorables que vous donniez, dans ce rapport, à l'histoire de l'anarchie de Pologne. Elle y est représentée comme un bon ouvrage, comme un livre très-bien écrit.

Cependant on y a remarqué d'abord des interversions dans l'ordre chronologique des récits. L'auteur, pour ne pas interrompre le fil des événemens d'un même genre, se met quelquefois dans la nécessité de revenir sur ses pas, et n'indique pas toujours à ses lecteurs l'époque précise à laquelle il les ramène. Quoique cette époque ne soit jamais antérieure que de quelques mois à celle qu'il vient d'atteindre, il en résulte pourtant de légers embarras qu'il falloit prévenir par un plus grand nombre de dates positives, soit dans le texte, soit dans les notes marginales. Mais l'absence de ces indications est à reprocher à l'éditeur bien plus qu'à l'auteur qui peut-être s'étoit promis de prendre ce soin au moment de la publication de l'ouvrage. Au surplus, le Jury n'a pas non plus reproduit cette critique qui n'est pas d'une très-haute importance.

C'est de partialité que le Jury accuse Rulhière, non pas pourtant de celle qui consisteroit dans l'infidélité des récits; au contraire, le Jury déclare qu'*en comparant cette histoire aux autres écrits historiques sur la même époque, on ne peut reprocher à Rulhière d'avoir altéré la vérité des faits*. Mais cet historien porte, sur les Russes, sur Catherine II, sur Poniatowski, sur les confédérés polonais, des jugemens qui, sous sa plume, deviennent des peintures; et c'est lorsqu'il peint ou qu'il juge ainsi, qu'on le trouve partial. Il est d'ailleurs si peu tenté

'darranger

d'arranger les faits qu'il raconte pour les opinions qu'il professe, qu'on lui a reproché des contradictions en recueillant dans son propre livre les détails historiques par lesquels ses opinions politiques sembloient pouvoir être combattues. En effet, toutes les circonstances qui pourroient induire à ne pas penser comme lui, on les apprendroit de lui-même.

Ainsi, quoiqu'il refuse le nom d'activité guerrière et même de courage proprement dit à l'immobile intrépidité des Russes, il a soin de dire qu'ils ont vaincu Frédéric-le-Grand, et que jamais trois cents Moscovites ne se sont détournés pour éviter trois mille Polonois. Ainsi encore, lorsqu'il juge avec rigueur certaines actions de la Czarine, lorsqu'il la représente comme entraînée plus d'une fois par ses passions, hors des limites de la justice et même de la prudence, il ne sait dissimuler ni les grandes qualités de Catherine II, ni l'éclat de son règne, ni l'habileté de son administration intérieure, ni sa clémence après les succès, ni sa fermeté dans les revers : *Une juste admiration*, ce sont les termes de l'historien, se mêle aux sentimens que lui inspire cette souveraine, comblée, dit-il, de tous les présens de la nature et de la fortune. Voilà pourquoi je ne saurois partager l'avis de ceux qui affirment que cette histoire, écrite sous la dictée de la haine, n'excite dans l'ame des lecteurs que des affections haineuses. J'y trouve l'expression non de la haine, mais d'une improbation sévère, trop sévère peut-être, et pourtant toujours paisible, toujours tempérée par des restrictions ou même par des hommages.

Je n'apperçois, d'ailleurs, entre ces éloges et cette censure d'une même personne, d'autre contradiction que celle que présente trop souvent la nature humaine modifiée par les habitudes de la société. Bien moins encore accuserois-je l'historien d'être en opposition avec lui-même, lorsqu'il nous peint les égaremens d'un peuple pour lequel il veut, dit-on, nous intéresser. S'il nous eût représenté les Polonois comme un peuple sage, gouverné par des lois sages, et toujours malheureux sans jamais mériter de l'être ; ce tableau, si je ne me trompe, nous eût paru presque aussi froid qu'il eût été infidèle. C'est par leurs efforts inconsidérés et courageux pour conserver une indépendance que les vices de leurs institutions politiques alloient enfin leur ravir ; c'est par le mélange de leurs erreurs et de leurs résolutions généreuses, de leurs fautes et de leurs vertus, de leur

bravoure et de leurs revers, que les Polonois nous intéressent si vivement; et leurs égaremens étoient, si j'ose le dire, trop précieux à leur habile historien, pour qu'il consentît à s'en interdire la peinture.

Cependant on l'accuse aussi d'inspirer une trop haute idée de certains personnages, de transformer en héros des hommes vulgaires, dont les mœurs privées avoient, dit-on, peu de dignité, ou qui même n'ont pas terminé fort honorablement leur carrière politique. Mais ici, la question est de savoir comment ils l'avoient commencée, s'ils étoient, avant 1772, tels que Rulhière les a dépeints; si, par exemple, il nous a fait un récit fidèle de la diète de 1764, et si Malakouski, si Mokranouski se sont alors illustrés par des actions courageuses. Il suffit que l'historien ne puisse être démenti par aucun témoignage authentique; il ne s'agit point de rechercher si, dans la suite, les héros ne se sont pas démentis eux-mêmes. Il n'écrit pas leur vie privée, ni même toute leur vie publique; il raconte seulement celles de leurs actions qui appartiennent à l'histoire de la Pologne non encore démembrée, et cet éclat même dont il les couvre par ses récits véridiques, accroîtroit le déshonneur qu'ils auroient encouru depuis: vouloir qu'on dissimule la gloire qu'ils avoient acquise, sous prétexte qu'ils n'ont pas su la conserver, c'est n'être point assez sévère. Ce seroit aussi l'être beaucoup trop que d'exiger, dans leurs habitudes purement privées, dans le cours ordinaire de leur vie domestique, toute la dignité et toute l'énergie qui ont caractérisé leurs actions les plus solennelles. De grandes circonstances sont nécessaires au développement des vertus éminentes; et, pour se montrer magnanime, il faut enfin que l'occasion s'en présente.

Si je devois, Messieurs, discuter plus à fond les récits et les jugemens de Rulhière, il me faudroit donc apprécier immédiatement les peuples et les personnages qu'il a bien ou mal caractérisés. Mais je ne pense pas que vous ayiez l'intention de prononcer, sur des nations aujourd'hui nos alliées, et sur des souverains qui vivoient encore en 1796, des sentences si cathégoriques. En de telles matières, un historien, homme privé, use, à ses risques et périls, d'une liberté que les corps littéraires ont coutume de s'interdire. Rien donc ne sauroit vous être plus indifférent à tous égards, qu'une discussion que je prétendrois ouvrir ici ou sur Stanislas-Auguste, dont les malheurs sollicitent toute

l'indulgence dont il peut avoir besoin, ou sur Catherine II qu'il faut placer au nombre des grands souverains du dix-huitième siècle, mais qui *a fait*, dit M. Lévesque, *beaucoup de mal aux voisins de son empire, beaucoup de mal à ses sujets*, et sur laquelle *on prononcera des jugemens contraires*, poursuit le même historien, *suivant que l'on considèrera ses vertus ou ses vices, ses talens ou ses foiblesses, ses belles actions ou ses fautes*, pour ne pas dire ses crimes. De célèbres écrivains français du dernier siècle ont fort exalté cette princesse; ils ont même applaudi à ses entreprises sur la Pologne; ils la regardoient comme la protectrice de certains Polonois qu'on privoit d'une partie de leurs droits en leur appliquant d'une manière exclusive la qualification de dissidens qui, jadis commune à tous les citoyens de cette république, n'avoit exprimé que la diversité générale des croyances religieuses. Il est certain que Voltaire et d'autres philosophes ont manifesté, sur les troubles de la Pologne, des opinions qui ne sont pas celles de Rulhière : mais il faut dire aussi que, lorsqu'en 1772 et 1774 ils ont vu trois parties de ce royaume envahies par ses protecteurs, et dans la quatrième les dissidens exclus du conseil suprême de l'administration publique, ces philosophes n'ont pas célébré ce dénouement avec un enthousiasme égal à celui que les préparatifs leur avoient inspiré. Le cabinet de Versailles suivoit, durant ces troubles, un système fort peu conforme aux idées des écrivains dont je viens de parler. Je n'ai pas non plus à prononcer entre ces deux systèmes; mais le Jury pense que Rulhière, en servant celui du Gouvernement français, défendoit la meilleure cause.

Cette cause, que le Jury croit la meilleure, rien ne nous autorise à supposer que Rulhière l'ait regardée comme la plus mauvaise, et qu'il ait été, en la défendant, *l'organe d'une partialité qui n'étoit point la sienne*. Il n'existe aucun monument, aucun indice à l'appui d'une telle hypothèse. Qu'il se soit trompé, qu'il ait mal connu les intérêts de la Pologne et de l'Europe, d'autres historiens célèbres ont commis de pareilles erreurs; mais qu'il ait écrit durant vingt-deux ans ce qu'il ne pensoit pas, qu'il ait consumé sa vie et condamné son talent à soutenir, contre ses propres opinions, un parti vaincu sans ressource, des intérêts politiques déjà modifiés ou remplacés par de plus nouveaux intérêts, une cause perdue et que d'autres que-

relles, d'autres événemens auroient presque fait oublier avant qu'il pût achever de la défendre; j'ai peine à concevoir, dans un homme qui n'étoit dépourvu ni d'esprit ni de raison, une mauvaise foi si gratuite et si pleinement insensée.

Il n'est qu'une passion qui puisse commander tant de veilles et entretenir tant de persévérance; c'est l'ardent désir d'une grande gloire littéraire : laisser un ouvrage qui méritât le suffrage des hommes éclairés de tous les siècles, voilà quel fut, selon le Jury, le but de Rulhière. Il s'empara d'un sujet sur lequel des circonstances particulières avoient dirigé ses premiers regards, et qui réunissoit d'ailleurs les plus heureux caractères, unité, variété, mouvemens, originalité dans les détails, vaste importance dans les résultats. Il y vit la matière d'une grande composition historique, et voulut faire ce que le Jury croit qu'il a fait, l'un des meilleurs livres d'histoire qui existent dans notre langue. J'avoue que Rulhière, après avoir vérifié les relations avec une exactitude scrupuleuse, ne les a point transcrites avec la plus froide indifférence. Les évenemens avoient fait sur lui des impressions qui, retracées dans son livre, y jettent beaucoup de charmes, et peut-être aussi quelques prestiges. Par cela même que le talent suppose des sentimens très-vifs, il ne lui est pas donné d'éviter toujours les préventions; et s'il ne falloit mettre au nombre des historiens recommandables que ceux qui ne laissent jamais voir à quelle nation, à quelle religion, à quelle cour, à quel parti politique, à quelle secte philosophique leurs habitudes les ont attachés, j'ignore après tout quels noms il seroit permis de conserver dans cette liste. La circonspection avec laquelle il convient de lire les plus beaux livres d'histoire, n'est pas un motif de ne les point admirer.

« Ce qui fait le plus de peine, disent les censeurs de Rulhière, » c'est qu'on sent qu'il dit souvent la vérité, et qu'on ne sait com- » ment la démêler de l'erreur. » Où les vérités sont si difficiles à reconnoître, il faut que les erreurs ne soient pas très-déterminées. Cependant, pour discerner ici les unes et les autres, ou plutôt pour désigner les articles qui méritent moins de confiance, peut-être, comme je l'ai dit, suffiroit-il de séparer, des narrations proprement dites, les jugemens de l'historien. Il n'est point accusé d'altérer

volontairement les faits qu'il raconte, les inexactitudes qui lui sont vaguement reprochées seroient aussi rares que légères. On sait que, pour constater la vérité de chaque détail historique, il n'a négligé aucun genre de recherches et pour ainsi dire de perquisitions. On pourroit produire les monumens de son travail, de ses études, de ses doutes, de ses scrupules même, et en quelque sorte le registre des informations qu'il prenoit, des vérifications qu'il se prescrivoit, des témoignages qu'il comparoit, et des longues épreuves qu'il faisoit subir à tous les élémens de sa narration. Ici donc le mensonge n'est nulle part, l'erreur n'est pas dans les récits; et si quelque témérité se rencontre dans les opinions, c'est un écueil que d'autres historiens illustres n'ont pas toujours évité.

Le vif intérêt que prend Rulhière à l'histoire qu'il écrit, doit être compté parmi les causes qui impriment à ses récits tant de mouvement, à son style tant de couleur, et souvent, dit le Jury, tant d'éclat. Le Jury ajoute que, toujours correct, le style de cet écrivain peut en général sembler *trop soigné;* ce qui au fond seroit ne l'être point assez: mais je dois avouer que j'y aperçois fort peu cet excès de soin, ou pour mieux dire que je n'y découvre pas cette empreinte du travail. J'y remarquerois plutôt un petit nombre de négligences; par exemple, quelques mots répétés sans grâce comme sans nécessité, et par conséquent par inadvertance. Au reste, une diction pure, élégante, harmonieuse, est le moindre mérite de l'ouvrage de Rulhière; son style animé, pittoresque et flexible, réunit tous les genres de beautés que permet, ou plutôt qu'exige l'histoire; et, soit qu'il raconte, soit qu'il observe, soit qu'il décrive les événemens, soit qu'il peigne les personnages, ou qu'il nous fasse entendre leurs discours, on reconnoît partout le disciple, et souvent l'émule des grands historiens de l'antiquité. Cette manière d'écrire l'histoire suppose un art si profond, et prescrit au talent de si longs travaux, qu'il n'est peut-être pas étonnant que Rulhière ait employé plus de vingt années à composer ainsi moins de quatre volumes. C'est avec cette lenteur laborieuse que se perfectionnent les belles productions littéraires, semblables aux grands ouvrages de la Nature qui croissent et s'élèvent insensiblement.

Je conclus avec le Jury que l'Histoire de l'anarchie de Pologne a, sur tous les autres ouvrages historiques publiés depuis 1798, *une*

telle supériorité, qu'on la doit présenter comme digne du Prix décennal.

Les trois mentions honorables que le Jury propose me paroissent aussi très-méritées ; mais, à mon avis, la première distinction de ce genre étoit due à M. Lévesque ; et si l'histoire critique de la République Romaine n'a point obtenu cette justice, sans doute il faut s'en prendre à l'influence de l'auteur lui-même, sur les délibérations d'un Jury dont il étoit membre.

Je pense aussi que des distinctions du même genre sont dues aux deux volumes d'*Histoire du Bas-Empire*, que M. Ameilhon a publiés en 1803 et 1807, et aux Mémoires posthumes de Marmontel sur la régence du duc d'Orléans. Mais le Jury n'ayant rien dit de ces ouvrages, le décret du 28 novembre 1809 vous dispense peut-être de les considérer comme admis au concours.

Je me bornerai donc à vous proposer, Messieurs, de présenter comme digne du Prix l'*Histoire de l'Anarchie de Pologne*, et comme dignes de mentions honorables les ouvrages de MM. Lévesque, Sismondi, de Ségur et Lacretelle le jeune.

M. Du Pont (de Nemours) lit le Mémoire suivant :

Je ne puis qu'applaudir au rapport lumineux que nous a fait M. le Vice-Président.

Ses principes sur l'Histoire sont justes, sages, profonds, noblement exprimés, dignes de lui et de la Classe.

Il faut l'admirer, même lorsqu'on a le malheur, toujours rare, de se croire dans la nécessité de le combattre.

Entièrement de son avis sur l'*Histoire critique de la République Romaine*, que notre collègue Lévesque a publiée, qui présente tant d'aspects nouveaux, et où brillent tant d'humanité, tant de véritable philosophie, je la regarde comme devant partager, avec celle des *Républiques Italiennes du moyen âge* par M. Simonde - Sismondi, le premier degré de notre estime, parmi les Ouvrages qui nous sont donnés à examiner.

C'est avec douleur que je me vois forcé d'énoncer une autre opinion sur le livre que le Jury a proposé de couronner ; et je me garderai

bien de blâmer à ce sujet, ni l'habile éditeur, ni la satisfaction que les tableaux animés et rapides tracés par M. de Rulhière ont causée à notre respectable Jury.

Quand il s'agit d'une Histoire sur laquelle on n'a aucun renseignement direct, on s'attache naturellement aux premiers qui nous sont donnés; et s'ils le sont sous une forme agréable, ils font une impression que toutes les véritables lumières qu'on peut acquérir ensuite ne détruisent jamais complétement.

L'imitation éloquente de *Thucydide* et de *Salluste*, quoique suivie quelquefois de détails très-peu convenables, qu'on excuseroit à peine dans *Suétone* ou *Dion Cassius*, n'a pu que faire naître chez les amateurs de l'antiquité un sentiment très-favorable à l'auteur; et ni l'éditeur, ni le Jury n'étoient à portée de savoir que la principale chose que l'on cherche et qu'on doive chercher dans une Histoire, la *vérité* ne s'y trouvoit presque nulle part. C'est beaucoup que leur sagacité judicieuse y ait reconnu la *partialité:* il est pardonnable à des gens d'un goût très-délicat, d'avoir jugé qu'elle pouvoit être compensée par le talent littéraire.

Ce n'est qu'à l'avantage d'avoir été, dès 1771, intimement lié avec le chancelier de Lithuanie, comte Chreptowicz, et peu après avec le prince Massalski, évêque de Vilna, premier sénateur de Lithuanie; d'avoir, dans l'autre parti, eu les plus grands rapports avec le comte Vielhorski, ministre des confédérés en France; d'avoir depuis été au service de la République Polonoise dans une fonction importante; d'avoir été honoré d'une assez grande part à la confiance du Roi Poniatowski; d'avoir vécu à Varsovie avec tous les membres du Gouvernement, d'y avoir obtenu la bienveillance particulière du comte Zamoïski, ancien grand-chancelier de la Couronne, qu'on appeloit l'*homme vertueux de la République*, et celle du comte Ignace Potocki, si laborieux, si éclairé, dévoué jusqu'à la dernière extrémité à défendre sa patrie de la plume et de l'épée; d'avoir été très-spécialement attaché au prince Adam Czartoryski; d'être encore l'ami du brave général Kosciusko, et de son fidèle compagnon, le guerrier, le poete, le philosophe Niemsewicz; et d'avoir profité des lumières d'un grand nombre d'autres Polonois très-recommandables, dont la nomenclature me méneroit trop loin: ce n'est qu'à cette réunion de circonstances que

je dois, d'avoir appris avec la plus grande certitude combien il faut s'abstenir de croire à M. de Rulhière.

J'avois entendu trois fois la lecture de son premier volume. Il avoit donné lieu entre nous à plusieurs contestations. Quand l'ouvrage parut, j'imaginai qu'il ne feroit pas plus de sensation qu'un de ces *romans*, si improprement nommés *historiques*, avec lesquels je lui trouvois beaucoup de rapport. Je me souciai peu de me le procurer. Ayant assez d'autres affaires et de travaux plus sérieux, je ne l'ai lu que dans ces derniers temps. Il est vraisemblable que je ne l'aurois jamais lu, si le cas qu'en a fait le Jury ne m'eût montré que j'avois eu tort de le croire sans conséquence.

Alors, regrettant de n'avoir pas plus tôt rempli le devoir que je sens aujourd'hui qui m'est imposé, et me réservant de le faire, s'il en est besoin, avec plus d'étendue; je me suis cru, je me crois rigoureusement obligé, au moins dans le sein de la Classe, et pour coopérer à la mission qu'elle a reçue, de rendre justice le plus brièvement qu'il me sera possible à la mémoire du Roi Stanislas-Auguste, à son patriotisme, aux lois utiles que ses oncles et lui ont voulu donner à la Pologne, et qui l'auroient sauvée.

Avant de m'acquitter de cette tâche, et pour offrir dans leur ordre naturel mes observations relatives au travail dont nous sommes chargés, je demande qu'il me soit permis d'exprimer un autre regret, c'est que parmi les ouvrages qui intéressent principalement notre Classe, et sur lesquels on lui demande de faire des observations motivées, ne se trouve point l'*Examen critique des Historiens d'Alexandre*.

Nous y aurions admiré une suite de vérités qui s'éclairent mutuellement sur une des plus grandes époques de l'Histoire, et toutes discutées avec une critique toujours pleine de sens, avec les richesses d'une érudition aussi étendue qu'aimable. Il auroit réuni nos voix. Nous l'aurions mis sous les yeux de l'Empereur, comme nous paroissant éminemment digne d'un premier grand Prix de première Classe.

Il a été renvoyé à celle de nos Académies, qui est consacrée à la langue et à la littérature françaises. Nous ne doutons pas qu'elle ne confirme l'honneur que le Jury a cru devoir faire à un livre si remarquable. Félicitons-la d'avoir à cueillir une des plus belles fleurs, un

un des meilleurs fruits de notre domaine. L'élégance et la correction du style de M. de Sainte-Croix justifieront les suffrages que lui donneront nos illustres collègues : mais il avoit droit aux nôtres par le profond mérite de toutes les parties d'un beau travail sur l'antiquité, assuré de passer à la postérité.

Il est véritablement fâcheux pour notre Classe de ne pouvoir pas porter un jugement semblable de l'Ouvrage qui nous est adressé comme en échange : l'écrit de M. de Rulhière, sur l'*Anarchie de la Pologne*, dont l'éclat a fait passer le Jury, que nous révérons, qui nous est si cher, par-dessus les défauts essentiels que lui-même a signalés.

La Classe pourroit observer, en général, au sujet de ce livre, que le moment de couronner une Histoire ne doit pas précéder celui de l'écrire; que, sur les événemens très-modernes, la prudence ne doit se permettre que de simples Mémoires, qui auront besoin d'être comprimés, rectifiés, *stratifiés* (si l'on peut ainsi dire), les uns par les autres, pour devenir de véritables *matériaux ;* que ceux de l'Histoire doivent être très-solides ; que, suivant l'expression d'un Membre de la Classe, que nous n'y voyons pas assez souvent, mais que nous reconnoîtrons à la justesse et à la grâce de son esprit, *il n'y a que le temps qui fasse le marbre*, et que c'est une des raisons qui ont déterminé l'article XI de notre Réglement, par lequel il nous est recommandé d'éviter la *proximité des temps*. La raison ne peut juger, et l'Histoire ne doit buriner ses arrêts, qu'après que les intérêts ont cessé et que les passions sont amorties.

Les récits de M. de Rulhière pourroient être présentés pour un second Prix par une Classe de l'Institut qui n'auroit à considérer que la vigueur, le nerf, le trait qui caractérisent le style de l'auteur. Mais il leur a malheureusement donné le titre d'*Histoire ;* et c'est un Prix d'*Histoire* qu'on propose de leur décerner. Or, je crois qu'il faut oser dire que, devant la Classe d'*Histoire*, ils ne peuvent pas même être regardés comme *historiques*. Pas le moindre amour pour la vérité; une partialité véhémente et avouée ; des portraits exagérés en bien, en mal; du brillant et de la prétention, souvent sans décence et sans dignité; de la déclamation et de la satire ; le piquant d'un conteur d'anecdotes; l'absence totale des vertus et de la sagesse

d'un historien. — C'est ce que le Jury a remarqué en termes à peu près équivalens.

Voici ceux qu'il emploie : « Dans les documens que *Rulhière* a
» recueillis, *il a puisé les préventions, les fausses interprétations,*
» *les erreurs attachées aux intérêts particuliers...... Une Histoire*
» *écrite dans ces dispositions mérite peu de confiance...... L'ha-*
» *bileté de Rulhière consistoit à présenter la politique de la France*
» SOUS UN JOUR FAVORABLE, *sans altérer* OUVERTEMENT LA VÉRITÉ
» *des faits......* Il est ÉVIDEMMENT PARTIAL *dans les peintures*
» *outrées*, DANS LE PORTRAIT SATIRIQUE qu'il trace de Catherine II et
» *de* Stanislas Poniatowshi ; *enfin dans les éloges* EXAGÉRÉS *qu'il*
» PRODIGUE *aux chefs de la confédération...... La* PARTIALITÉ EST
» LE DÉFAUT LE PLUS GRAVE *qu'on puisse reprocher à un historien.* »
— Ainsi parle le Jury, et l'on ne peut guère combattre plus fortement la conclusion qu'il a prise.

C'est un inflexible ministère que celui de l'Histoire ; et il oblige d'observer que le Jury lui-même s'est notablement écarté de la vérité historique, lorsqu'il a dit que M. de Rulhière, en servant en Pologne le système politique de la France, « *défendoit la meilleure cause.* » La prévention nationale, dont le principe est toujours si respectable, et dont il faut pourtant se préserver, sur-tout lorsqu'il s'agit d'Histoire, a cette fois égaré l'excellent jugement de nos collègues.

La meilleure cause n'excuseroit pas *la partialité ;* la meilleure cause peut être défendue par de mauvais moyens. Mais le livre de M. de Rulhière, tout entier, prouve que la France protégeoit en Pologne l'*anarchie*, les abus des grandes charges, le *liberum veto*, la rupture arbitraire des diètes, l'impossibilité de faire des lois et d'arriver à une constitution juste et raisonnable..... Or, *la cause de l'anarchie contre les lois*, contre des lois très-nécessaires, n'étoit pas, ne pouvoit pas être *la meilleure cause* en morale.

Et quand on pourroit séparer la politique éclairée de la morale, ce qui heureusement ne se peut point, il faudroit ajouter que la France alors ne défendoit pas *la meilleure cause*, ou la plus utile *en politique.*

L'anarchie a seule amené le partage de la Pologne ; elle l'a seule rendu possible ; elle a seule empêché la Pologne d'être ou de rede-

venir une puissance. En fomentant et perpétuant l'anarchie, en la faisant protéger par l'Autriche, la France s'est donc rendue coupable du partage de la Pologne, qu'elle ne vouloit cependant pas. Elle a augmenté la puissance de la Russie que, au contraire, elle vouloit restreindre. Elle a mis en contact des souverains que l'Europe entière avoit intérêt à tenir séparés par de vastes pays.

Pour empêcher une nation foible, dont on est éloigné, d'être influencée, ou même conquise par ses voisins, quand ils sont très-puissans, il n'y a aucun autre moyen que de diminuer sa foiblesse, et de lui rendre de la puissance. Car, dès qu'elle aura de la puissance, elle ne voudra plus être influencée, et sa volonté, à ce sujet, deviendra efficace.

On étoit trop heureux que la bienveillance de l'Impératrice de Russie pour le Roi de Pologne portât cette princesse à laisser établir en Pologne une constitution régulière, tenant de la république et de la monarchie, et même à y coopérer.

Les princes Czartoryski, particulièrement le prince Michel, et leur neveu le Roi Poniatowski, avoient fait pour cela des projets qui, tout défigurés, tout dénaturés qu'ils sont dans l'ouvrage de M. de Rulhière, y paroissent encore fort bons et fort louables. Si on les eût laissé faire, leur République seroit parvenue à faire respecter la majorité dans ses diètes, à se former des finances, à lever et entretenir une armée, à donner de l'instruction et du patriotisme à son peuple, à contracter des alliances, à perfectionner son agriculture, à étendre son commerce. Alors elle ne se seroit plus laissée régir par une puissance étrangère. Elle auroit été pour l'Allemagne, et sur-tout pour l'Autriche, une *garde avancée* très-utile, soit contre les Russes, soit contre les Turcs. Elle auroit tenu la balance en faveur de celle de ces deux puissances du Nord et de l'Orient qui n'auroit voulu que se conserver, contre celle qui auroit voulu s'agrandir. C'étoit l'intérêt, le très-grand intérêt de la France. En se bornant à cultiver avec les Polonois la bonne intelligence (et la ressemblance du caractère des deux nations y donnera toujours beaucoup de facilité), la France auroit acquis dans la Pologne, elle y auroit trouvé, comme elle trouvoit dans la Suède, et à l'appui de la Suède qui en seroit devenue bien plus respectable, un centre de mesures politiques et de force

militaire, qu'elle auroit pu en tout temps opposer à ses ennemis germaniques ou lointains.

Pour préparer cet heureux résultat, il suffisoit de l'attendre, en ne mettant point obstacle aux très-sages plans des princes Czartoryski, et à la protection que leur donnoit la Russie, qui, pour cette fois, dérogeoit à sa politique habituelle. — La France, en prenant avec prudence et prévoyance ce parti paisible et raisonnable qui lui seroit devenu si avantageux, n'auroit pas eu besoin de dépenser un écu, ni de faire tuer un homme. Elle n'avoit qu'à exhorter les Polonois à demeurer unis, et à s'occuper de leur administration intérieure; elle n'avoit qu'à se bien instruire de la situation du pays, et ne pas confondre des seigneurs avec une nation, ni une foiblesse avec une puissance.

Au lieu qu'en brouillant tout sans rien connoître, en caressant les passions anarchiques et irrascibles de ces malheureux seigneurs, en faisant monter à cheval, sous les yeux d'une armée supérieure, quelques milliers de gentilshommes sans discipline, sans infanterie, sans artillerie, le gouvernement de Louis XV n'a fait que manifester que, même avec son secours, et celui des Turcs, aussi redoutables à leurs alliés qu'à leurs ennemis, les confédérations polonoises étoient sans aucun pouvoir. Il a enhardi les Russes, exposé les Turcs, tenté les Prussiens et les Autrichiens, détruit la nation qu'il désiroit servir. Il n'a pas simplement embrassé *une mauvaise cause*, il a travaillé contre ses propres desseins, contre son propre intérêt. Il a eu des vues fausses et courtes; il a été *mal-habile*.

Mais, pour revenir au livre qui nous occupe, cette *mauvaise cause*, qu'il étoit impossible de bien défendre, M. de Rulhière n'avoit pas même pris la peine de l'étudier. Trois ans après son retour de Pologne, il ne connoissoit pas encore la nation, ni le gouvernement de la nation, dont il vouloit écrire, dont il croyoit avoir écrit l'histoire.

Malgré son talent distingué, il étoit, par sa négligence audacieuse, par son imprudente vanité, par la légèreté de son caractère, tellement au dessous de son entreprise, il avoit si peu considéré son sujet, que, après plusieurs des lectures qu'il aimoit à faire dans les sociétés de Paris et de Versailles, et la première récolte des applaudissemens dus à la vivacité de son coloris, il fallut que des gens qui savoient ce

dont il étoit question, lui apprissent, lui expliquassent que le gouvernement de Pologne n'étoit point *féodal*, pas plus que celui de Sparte. Il avoit fait, contre les gouvernemens féodaux, de belles et très-énergiques phrases, qu'il appliquoit à la Pologne, et qui ornoient son exorde; mais il ignoroit entièrement en quoi ces gouvernemens consistent, et en quoi ils diffèrent de celui qu'il confondoit avec eux; de celui d'une République de nobles ayant des serfs, et dont le premier magistrat joignoit au titre de Roi les vains ornemens de la royauté. Il s'offensa de l'observation, on eut besoin de la lui développer longuement et par écrit. Il disputa, il murmura, il se fâcha. Cependant il sentit enfin la nécessité de refaire le commencement de son livre, dont les pages 11, 12 et 13 sont aujourd'hui copiées presque littéralement de la correspondance qu'on eut avec lui sur ce point.

Il ne montre pas plus d'égards pour l'ordre des faits, que d'exactitude dans leur exposition. Il ne donne pas une date. Il présente souvent, comme causes principales d'un événement, d'autres événemens qui en ont été la conséquence, même tardive. C'est le défaut capital de son plan; à l'en croire, ce seroit l'influence de la Russie qui auroit produit l'anarchie de la Pologne. Mais tout au contraire, c'est l'anarchie de la Pologne, bien antérieure à la puissance de la Russie, qui a donné à celle-ci l'occasion et les moyens de déployer cette influence, et ensuite à ses autres voisins la tentation d'y prendre part. Ainsi cette histoire, fausse dans une multitude de détails, l'est même dans le principe adopté pour l'écrire, et dans son aspect général.

Son second livre, la plus grande partie du troisième, le onzième, la moitié du douzième et le treizième presque entier, qui forment le quart de son ouvrage, et qui traitent de l'ancienne histoire de la Russie, de ses intrigues en Grèce, de l'expédition qu'elle y fit, des cours de Vienne, de France et de Berlin, du Roi de Prusse, du Prince de Kaunitz, de l'Empereur Joseph et de sa respectable mère, sont des hors-d'œuvres épisodiques, sans aucun rapport avec l'*Anarchie de Pologne;* et c'est pourtant ce qu'il y a de mieux dans le livre, parce que du moins la *partialité* n'y est pas aussi visible.

On auroit cependant à y relever bien des erreurs, dont quelques-unes absurdes; par exemple, celle d'avoir fait tirer les amiraux

Elphinston et Spiritow *à boulets rouges* de leur escadre sur la flotte turque; comme si l'on avoit jamais pu songer à établir sur des vaisseaux *des grils à rougir les boulets*, et comme si l'on y pouvoit charger les canons avec de tels boulets, sans risquer de se brûler soi-même par la plus légère maladresse, et que le mouvement du vaisseau rendroit la plus facile !

On peut remarquer encore qu'il y attribue aux Turcs la belle invention du bastion, qui appartient incontestablement aux Italiens, et dont les Turcs n'ont jamais fait usage que sous la direction d'ingénieurs étrangers, accoutumés qu'ils sont à leurs vieilles forteresses, avec des tours rondes ou carrées et à mâchicoulis, suivant l'usage du quatorzième siècle.

On doit se garder aussi d'applaudir à ses parallèles enluminés d'antithèses, et à ses portraits tracés avec si peu de scrupule, que vingt personnes peuvent se rappeler, se rappellent d'avoir trouvé, d'une de ses lectures à l'autre, le même portrait changé de nom : plusieurs d'entre eux ont été appliqués à trois hommes différens.

L'auteur n'a été constant que dans son animosité contre le principal personnage, le Roi Stanislas-Auguste Poniatowski, dont il se montre l'ennemi acharné, l'ennemi injuste.

Cherchant sans cesse à le faire envisager sous un aspect défavorable, il le présente d'abord comme un *émissaire secret*, envoyé par les princes Czartoryski à Pétersbourg, et qui avoit eu besoin que l'ambassadeur d'Angleterre le leur désignât, l'*obtînt d'eux* pour cette mission. Cet *émissaire secret* étoit leur neveu, élevé par eux pour le trône, d'après une opinion établie dans leur famille, qu'il en étoit digne, et qu'il y monteroit.

Il y parvint en effet, et il faut convenir que ce fut par l'influence d'une puissance étrangère. Mais c'est aussi ce qu'avoient fait ses trois prédécesseurs Auguste II, Stanislas Leczinski et Auguste III. C'est de même ce qu'avoient fait tous ses prédécesseurs, depuis que sa nation étoit désorganisée. Puisqu'elle n'avoit point de puissance intérieure, il falloit bien qu'elle reçût ses Rois de la puissance d'autrui.

La puissance étrangère, qui appuya son couronnement, n'avoit pas en cela été contraire au vœu national. Stanislas-Auguste Poniatowski étoit *Piaste* comme Stanislas Leczinski. Les Polonois vouloient pour

Roi un de leurs compatriotes. La maison de Saxe n'avoit que très-peu de partisans. La France n'avoit accordé au prince Xavier qu'une simple et inutile recommandation ; les suffrages n'étoient partagés qu'entre le comte Poniatowski, son cousin germain le prince Adam Czartoryski, et son beau-frère le grand général Branicki.

Quant à ce dernier, protecteur et patron du général Mokranowski, duquel l'histoire de l'*Anarchie de Pologne* fait son principal heros, on est singulièrement choqué de voir M. de Rulhière, trop sujet à souiller ce qu'il touche, insinuer (tome I, page 305) que la liaison entre le protégé, qu'il donne comme si vertueux, et son généreux bienfaiteur, tenoit à une petite intrigue domestique qui compromettroit trois personnes, dont deux au moins ont toujours été dignes du plus grand respect. Il a peur qu'on ne l'ait pas compris, et revient (page 197 du second volume) à la même imputation au sujet d'un danger couru par M. Mokranowski. Ces sortes d'anecdotes, toujours dénuées de preuves, et souvent fausses, quand elles ne conduisent à aucun événement et n'ont aucune suite politique, doivent être sévèrement bannies de l'histoire, et ne flétrissent que l'écrivain.

Cet écrivain a toujours deux poids et deux mesures.

Quand le prince Radziwil et sa confédération ont recours à la protection des Russes, puis à celle des Turcs, plus dangereuse encore, parce que leurs troupes, sans aucune discipline, commettent de bien plus grands ravages, *c'est*, dit l'auteur, *par amour de la liberté*, et pour *maintenir leurs anciennes lois*. Leur vénalité, leurs manœuvres, les tentatives que fit à Pétersbourg le comte Oginski, leur asservissement aux étrangers qu'ils implorent, lui paroissent toujours excusables. Il n'y voit que de bons motifs; il ne parle de ceux qui tiennent cette conduite, que comme de citoyens pleins d'honneur, d'élévation et de vertu.

Mais si le Roi Poniatowski, ou ses oncles, se servent du pouvoir de la Russie pour aider à l'établissement de lois beaucoup meilleures, indispensables même pour rendre à la République une constitution, il ne voit en eux que des *intrigans* et des *despotes*.

Si la majorité des Polonois demeure tranquille, et si les confédérations ne peuvent rassembler que de foibles troupes, c'est de la part de la noblesse une prudence nécessaire pour attendre des temps plus

heureux avant de manifester son opinion. — Et si le Roi *temporise*, *s'il attend* que les esprits soient calmés, et ramenés, par un véritable amour de la patrie aux seules lois qui puissent mettre la nation à portée de redevenir une puissance, et d'administrer ses affaires intérieures, M. de Rulhière accuse d'*irrésolution* et de *lâcheté* sa persévérance pour ces lois et ces institutions proposées par ses oncles, adoptées par sa raison et par son cœur.

La nature des lois, et leurs dispositions, font pourtant beaucoup en pareil cas.

M. de Rulhière est forcé de convenir que la loi de l'unanimité, et la rupture des diètes par un seul suffrage, rendoient tout gouvernement impossible; et que l'usage de laisser le peu qu'on avoit de finances à la disposition arbitraire des grands-trésoriers, et d'abandonner les troupes, d'ailleurs sans paie, à la fantaisie des grands généraux, avoit les plus graves inconvéniens. Mais c'est le maintien de ce désordre qu'il appelle *patriotisme* et *vertu*. Ce sont les efforts faits pour y remédier, qu'il nomme *bassesse* et *tyrannie*.

Quoiqu'il convienne (tome I.er, page 35) qu'en 1573, l'égalité parfaite des nobles Polonois n'étoit point altérée, dans leurs droits de cité, par la différence des opinions religieuses, et que les catholiques eux-mêmes étoient compris dans cette formule *inter nos de religione dissidentes*, il n'en blâme pas moins les *non-catholiques* d'avoir ensuite réclamé contre l'abolition des droits politiques dont ils avoient si long-temps joui, et qui étoient si conformes au droit naturel. Croire cependant qu'on peut être privé de son état, et perdre la part que l'on avoit à la souveraineté pour des *opinions religieuses*, ce seroit dire que les deux Rois de Pologne, Auguste II et Auguste III, auroient dû être expulsés de leur électorat de Saxe, et que les ligueurs en France avoient raison de ne pas reconnoître Henri IV.

Cette doctrine est bien étrange dans un homme que l'on donne pour un philosophe français, et comme ayant de grandes lumières en politique.

M. de Rulhière auroit voulu qu'afin de maintenir l'injustice faite aux dissidens par des lois nouvelles et superstitieuses, et pour empêcher de remédier *aux abus* transformés en *privilèges des grandes charges*, comme aussi pour conserver à chacun le pouvoir de dissoudre

soudre les diètes, le Roi Stanislas-Auguste se fût mis à la tête de la confédération de Bar, et de toutes celles dont elle a été le noyau. Mais, d'une part, aucune des demandes de ces confédérations, excepté celle de la retraite des Russes, n'avoit rien de plausible. Elles étoient évidemment déraisonnables : elles ne tendoient qu'à perpétuer l'anarchie. Et, d'un autre côté, le Roi ne pouvoit ignorer que le fanatisme invoqué contre les dissidens, et que le zèle pour l'intérêt des premières charges étoient des prétextes, n'avoient d'autre but que celui de soulever contre lui la grande et la petite noblesse, et colorer le dessein de lui arracher la couronne : on ne peut exiger qu'un Roi consente avec plaisir à ces sortes de choses.

Stanislas-Auguste savoit (comme M. de Rulhière qui le rapporte) que même avant son élection, l'évêque de Cracovie, Soltik, avoit écrit : *Tenons-le pour élu, et ne songeons qu'à le détrôner.* Il savoit, comme M. de Rulhière qui en parle (tom. II, pag. 334 et tom. III pag. 91), que Zabrewski et Tressemberg, avec d'autres conjurés, avoient proposé de le massacrer en pleine diète, et de massacrer avec lui les vingt-huit sénateurs qui partageoient ses opinions. — Pouvoit-il songer à se livrer à de tels furieux ?

Quelques confédérés, et notamment ceux qui demandèrent à Rousseau, à Mably, à le Mercier de la Rivière, de leur faire des projets de constitution (1), étoient des hommes fort estimables. La plupart des autres ne furent que des factieux sans principes et sans lumières. Plusieurs ne voyoient, dans les troubles de leur patrie, que le plaisir de satisfaire des haines privées, et l'avantage de lever, sabre à la main, des contributions sur les citoyens paisibles.

Stanislas-Auguste ne vouloit point que les Russes gouvernassent son pays. M. de Rulhière est obligé de convenir qu'il leur a résisté plusieurs fois ; qu'il leur a refusé le concours de ce qu'il avoit de troupes ; qu'il a demandé avec force leur retraite, lors même qu'ils étoient victorieux des Turcs (t. III, p. 278 et 279) ; qu'il leur déclara sa résolu-

(1) Une singularité de ces projets de constitution demandés par le comte Vielhorski, et d'autres Polonois à nos philosophes de France, est que celui de Jean-Jacques fut très-monarchique, et celui de Le Mercier de la Rivière très-républicain. Tous deux craignoient qu'on ne les accusât d'abonder dans le sens de leurs autres ouvrages.

tion de perdre le trône et la vie plutôt que de consentir au rétablissement du *liberum veto* « En effet », dit M. de Rulhière, pour diminuer le mérite de cette déclaration « dans la constitution qu'il vouloit » faire prévaloir, la pluralité des suffrages, établie pour toujours, » l'auroit rendu véritablement souverain ». Sans doute il l'auroit été, ou pour mieux dire sa Nation auroit, conjointement avec lui, exercé leur souveraineté commune, quand les projets qu'il auroit soumis à la diète y auroient obtenu la majorité des suffrages. Mais la loi de l'*unanimité* détruisoit également la souveraineté de la Nation et celle du Roi, pour toutes les opérations utiles et voulues par la majorité. Elle transportoit la souveraineté nationale à un seul citoyen, non pour faire aucun bien, mais pour empêcher tout bien. C'est là ce que M. de Rulhière loue comme la *conservation des anciennes lois*, « où de cette » paisible anarchie dans laquelle la Pologne, dit-il, avoit vécu heu- » reuse pendant quarante années (tome II, page 349), et pour la- » quelle, selon lui, tous les bons citoyens devoient combattre. »

Ces prétendus bons citoyens ont enlevé, de nuit, dans les rues de sa capitale, leur *Roi* régnant depuis huit ans, reconnu de toute l'Europe, long-temps reconnu par eux-mêmes. Ils ont tiré vingt coups de feu sur sa voiture; ils ont massacré le brave Heiduque qui le défendit; ils l'ont sabré lui-même, parce qu'il avoit aussi tiré l'épée pour sa propre défense. Et lorsque, grièvement blessé d'un coup qui avoit entamé le crâne assez profondément, pour que plusieurs années après on pût y loger le bout du doigt, il parvint cependant à se faire ramener par un de ses assassins, dont la consigne formelle étoit de le poignarder au premier effort que l'on pourroit tenter pour le retirer de leurs mains, ce changement de résolution du coupable, cet événement inattendu, furent le fruit du sang-froid que Poniatowski avoit conservé, et de sa noble éloquence : toute cette aventure n'est pas d'un homme sans courage.

Le récit que M. de Rulhière en fait n'a aucune vérité, ni même aucune vraisemblance. Il essaie d'atténuer le crime, en disant que les conjurés ne vouloient pas tuer le Roi. On peut croire qu'ils auroient mieux aimé l'emmener vivant et comme ôtage; mais il est certain que sa mort ne les inquiétoit nullement : la preuve en est dans sa blessure, et dans la consigne du dernier gardien qu'ils lui donnèrent.

M. de Rulhière prétend qu'ils ne tirèrent qu'*un coup de pistolet*, et seulement pour reconnoître, à la rapide lumière de ce coup, si c'étoit bien le Roi qu'ils arrêtoient : singulière façon de s'éclairer. Mais les domestiques qui précédoient la voiture avoient des flambeaux ; et, quoiqu'ils eussent été séparés de leur maître et retenus en avant, ces flambeaux devoient encore rendre la flamme du pistolet inutile : d'ailleurs, les conjurés avoient suffisamment reconnu la voiture et le prince, avant de les attaquer.

M. de Rulhière dit aussi que le Roi put se dégager assez pour frapper un *grand coup* à la porte de son oncle. — Les conjurés ne pouvoient se flatter de l'enlever qu'en l'investissant loin de cette porte ; et si l'on y eût frappé, leur entreprise auroit échoué ; car il y avoit chez le prince Czartoryski un corps-de-garde de *quatre-vingts* hommes d'élite ; très-dévoués aux oncles et au neveu, et les assaillans n'étoient que *vingt-huit*, dont *dix* se tenoient à distance, moitié en tête, moitié en queue, pour barrer la rue.

L'Europe fut indignée de cet attentat ; si contraire aux lois et aux mœurs de tous les pays. La cour de France, déjà mécontente de ce que les confédérés avoient, contre son intention, déclaré vacant le trône d'un Roi qu'elle reconnoissoit et ne combattoit pas ouvertement, retira les secours qu'elle leur donnoit en argent, et en hommes non formellement avoués mais envoyés comme aventuriers.

La confédération, qui n'avoit pas *quatre mille* Polonois sous les armes, et qui, après avoir porté les différens noms de Bar, de Cracovie, de Biala, d'Epéries, de Teschen, de Lithuanie et de Pologne, parvenue enfin à réunir quelques gentilhommes de toutes les provinces, avoit pris celui de *générale* sans en devenir plus puissante, reconnut qu'elle ne l'étoit pas. Ses chefs n'osoient mettre le pied en Pologne. Ils se tenoient, les uns à *Warna* en Turquie, les autres à *Epéries*, chez les Hongrois. Les réquisitions arbitraires que leur cavalerie faisoit dans les châteaux et les campagnes, et les contributions en argent qu'exigeoient de même ces guerriers indisciplinés, avoient rendu les confédérés odieux, et ne suffisoient pas à leur entretien. Les Gouvernemens français et saxon ne fournissant plus *la solde*, il fallut licencier les *soldats* et déclarer la confédération dissoute.

En parlant orgueilleusement au nom de la Nation, et ne pouvant

agir qu'avec foiblesse, elle avoit trop prouvé que cette malheureuse Nation, quoique douée d'un caractère héroïque, d'une éloquence entraînante, et de toutes les plus brillantes qualités de l'esprit, ne pouvoit ni réformer ses lois, ni s'opposer à leur réforme, sans des secours étrangers, et que son territoire pouvoit être envahi sans résistance.

Alors Frédéric, qui n'étoit Roi que de la *Prusse ducale*, et qui, comme tous les princes de sa maison, sur-tout depuis qu'on les appeloit *Rois* et *Rois de Prusse*, avoit toujours dû voir avec peine la *Prusse royale* faire partie de la Pologne, entraîné par le mot et par la chose à réunir sous sa domination les *deux Prusses*, vit que le moment étoit très-favorable.

Il en avoit assez imposé à ses ennemis dans la guerre de sept ans, pour qu'ils redoutassent une guerre nouvelle en faveur d'un peuple réduit à ne pouvoir s'aider lui-même. La France, qui encore avoit été la plus active, n'avoit que timidement et inefficacement assisté les confédérés; la Saxe s'étoit bornée à leur donner un peu, très-peu d'argent; et l'Autriche à laisser leur état-major dépenser une partie de cet argent dans ses villes, quoiqu'elle eût promis davantage. Frédéric jugea que la première de ces trois puissances, qui n'y avoit point d'intérêt direct, ne seroit pas plus hardie; que la seconde le seroit beaucoup moins, et qu'on pourroit s'accommoder avec la troisième. Il lui proposa, pour compensation de la puissance qu'il pourroit acquérir par la conquête de la *Prusse royale* à laquelle on s'opposeroit en vain, trois belles provinces polonoises et les riches salines de *Vielicza*. Cette augmentation de territoire, obtenue sans coup férir, parut à la cour de Vienne préférable au danger d'avoir à combattre à la fois les Prussiens et les Russes, avec un foible espoir d'être tardivement secourue par ses alliés du midi de l'Europe, et peut-être par les Turcs déjà bien battus, toujours très-mauvais alliés pour des Chrétiens et des Autrichiens.

La proposition de l'habile et fier Roi de Prusse n'étoit pas entièrement nouvelle pour l'Empereur Joseph, et concordoit avec plusieurs de ses vues. Elle fut acceptée, malgré quelques scrupules de la pieuse Marie-Thérèse.

La Russie, qui, au partage de la Pologne, perdoit la Pologne, pouvoit être plus difficile à persuader; mais au fond, sa domination

en Pologne n'étoit que d'*influence*, et ne lui valoit en réalité que l'entretien de vingt-cinq mille hommes qu'encore falloit-il y laisser. La plus grande partie de la Lithuanie, de la Podolie, de la Volhinie et la complète acquisition de la Courlande, valoient mieux que cette influence qu'elle n'auroit pu conserver que par une guerre qui seroit devenue le plus grand obstacle à ses projets contre la Turquie. L'impératrice Catherine dit donc à Frédéric et à Joseph :

Point de courroux, *Messieurs*.......... et le premier partage de la Pologne fut résolu. Il embrassoit environ le tiers du territoire.

Mais, diroit M. de Rulhière, « Stanislas-Auguste consentit à ce dé» membrement de son pays ». — Il n'y consentit qu'après avoir épuisé toutes les voies de la négociation. Il n'y consentit que de l'avis de sa diète, et parce que ni elle ni lui n'avoient aucun moyen d'empêcher une opération définitivement arrêtée entre ses trois puissans voisins. On doit lui pardonner d'avoir, dans cette tristre circonstance, ménagé le sang de son peuple qui auroit été inutilement répandu. On doit le louer, non seulement d'avoir alors conservé plus de la moitié de son Royaume, mais sur-tout d'avoir habilement profité de ce malheur même pour donner à cette moitié qui lui restoit de son pays et de ses sujets un commencement de constitution politique. Acheter au prix des provinces qu'on ne pouvoit éviter de perdre, l'espoir et le pouvoir de fonder pour les autres un Gouvernement, ce fut, certes, la pensée d'un homme d'état.

Le Roi fit établir un *Conseil permanent*, pour éclairer, disoit-on, les opérations qui pourroient avoir lieu dans les intervalles d'une diète à l'autre. Ses ennemis crurent que ce seroit une limite de plus à son autorité ; mais c'étoit créer une autorité, et depuis long-temps les Rois de Pologne n'en avoient sur aucune branche de l'administration, ni en présence, ni en l'absence de leurs diètes. D'ailleurs les membres du Conseil permanent devoient changer au moins à chaque nouvelle diète. Sa magistrature royale étoit perpétuelle : il avoit la nomination des places de sénateurs et de ministres, et celle des bénéfices ecclésiastiques et militaires ou starosties. Il prévit qu'il auroit, dans le Conseil permanent, l'influence prépondérante ; et il l'eut.

On permit au Conseil permanent d'avoir les quatre Commissions,

du Trésor, de la Guerre, de la Justice et de l'Intérieur, imaginées par les princes *Czartoryski*, dès le couronnement de leur neveu.

Avec la *Commission du Trésor*, le Roi et son Conseil permanent retirèrent les finances des mains des grands trésoriers, qui, jusques alors, n'avoient jamais rendu de compte; et la République eut des finances.

Avec la *Commission de la Guerre*, ils retirèrent les deux armées, ou les deux simulacres d'armée, des mains des deux grands généraux; et la République eut une ébauche d'armée. Il eut, ou il adopta, pour augmenter et pour organiser cette armée, des vues savantes et profondes.

Le Roi se fit autoriser, par la diète même qui s'étoit prêtée à l'abandon d'une partie de la Pologne, à négocier, d'après l'*avis du Conseil permanent*, avec les puissances étrangères; et la République eut des relations politiques régulières, ce dont elle étoit privée depuis plus d'un siècle.

Il fit établir un Conseil de l'Instruction publique (*Commissia édukacina*), et fit assigner aux dépenses de l'instruction, que ce Conseil dirigeroit, les biens des Jésuites qui venoient d'être supprimés. Leur revenu montoit à environ *trois millions*. Il auroit pu, avec un peu d'adresse, en faire augmenter sa liste civile, et avec la plus grande facilité faire partager ces biens en bénéfices ecclésiastiques et en starosties, dont il auroit pu enrichir sa famille pour laquelle il n'a rien fait: bénéfices et starosties dont les membres de la diète auroient aussi été fort avides; ce qui, lors de chaque collation, lors de la première sur-tout, auroit beaucoup accru le nombre de ses créatures. Son génie et sa bonté en firent un usage plus noble; il les fit consacrer à répandre chez son peuple les sciences et les lumières, à instruire les Polonois sur leurs véritables intérêts, leurs véritables droits, leurs véritables devoirs.

Les premiers pas du Conseil de l'Instruction furent si imposans, ils indiquèrent de si hauts desseins pour relever la Nation par des plans d'instruction civile et militaire si bien combinés, et si utilement étendus sur les paysans même, que les Puissances étrangères qui commandoient encore la diète, se hâtèrent de chercher quelque moyen d'arrêter dans leur marche de tels projets d'*instruction*. Elles en trou-

vèrent un trop efficace. Ce fut de faire instituer, pour la régie des biens qu'on y avoit destinés, une *Commission administrative* (*Commissia rosdawnitza*) indépendante du Conseil de l'instruction. — On eut soin de la composer d'hommes que l'on crut les plus propres à profiter de l'encouragement secret, et de la tolérance ouverte, d'en dévorer le revenu et de n'en laisser rien ou presque rien arriver aux établissemens que le Conseil et le Roi avoient désiré que l'on formât ; et ces hommes protégés remplirent largement leur mission. — Stanislas-Auguste aimoit et cultivoit les sciences, les lettres, les arts ; il avoit vu dans le Conseil de l'Instruction publique la régénération de son pays. Il fut vivement affligé, et jusqu'à répandre des larmes ; mais il n'eut pas le pouvoir d'empêcher, ou de réparer ce malheur.

Entre trois grandes puissances usurpatrices dont il étoit entouré, il n'avoit d'autre moyen de recouvrer l'indépendance de sa couronne, qu'une alliance avec l'une d'entre elles, qui pût l'aider à tenir tête aux deux autres. Et l'on doit remarquer qu'à cet égard le patriotisme l'emporta sur la reconnoissance ; car il ne s'adressa pas pour cette alliance intime à la Russie. Il crut que l'amitié personnelle de l'Impératrice Catherine empêcheroit cette princesse de s'opposer à ce qu'il pourroit tenter pour améliorer le sort de la Pologne. Il se trompa ; mais cette confiance fait honneur à la moralité de son caractère.

L'Autriche eût été suspecte à la Russie, quoique celle-ci eût donné son agrément, du moins extérieur, à la proposition indirecte, et qui ne réussit pas, du mariage du Roi de Pologne avec une archiduchesse.

Poniatowski, dont la pensée perpétuelle étoit l'indépendance de son pays et une constitution raisonnable pour sa nation, se retourna vers la Prusse que l'armée du Grand-Frédéric faisoit regarder comme une puissance du premier ordre, et qui avoit avec la Pologne plusieurs intérêts communs. Il en fut très-favorablement accueilli; il en reçut les promesses les plus positives et les plus sacrées. Il fit avec elle un traité d'alliance défensive.

Il se rapprocha en même temps de la maison de Saxe, en lui proposant de rendre la couronne de Pologne héréditaire en faveur des enfans de la princesse saxonne qui épouseroit un Polonois désigné

comme successeur du Roi régnant. Il n'étoit pas même éloigné de céder, en ce cas, et si cela étoit absolument nécessaire, le trône à son neveu.

Il songea aussi à s'appuyer de la France, où il envoya, en qualité de ministre plénipotentiaire le comte *Orazewski*. Il vouloit s'assurer que du moins elle ne s'opposeroit point à ses projets, en troublant et agitant son pays comme elle l'avoit fait au commencement de son règne. Ses communications furent bien reçues. Le Roi *Louis XVI* et M. le comte *de Montmorin* lui donnèrent le conseil amical de s'entendre avec la Russie. Il le fit, et crut l'avoir fait utilement. La Russie n'étoit pas avec lui de meilleure foi que la Prusse.

Ce fut après ces préparatifs généreux et sensés que, d'accord avec tous les gens d'esprit et tous les meilleurs citoyens de la Pologne, il tenta d'établir, il crut avoir établi, il fit déclarer par sa diète une *constitution* qui amélioroit le sort des paysans et préparoit pour la suite leur affranchissement graduel, qui donnoit une existence honorable à la bourgeoisie, qui ne mécontentoit pas la noblesse et qui devoit l'enrichir. Les applaudissemens furent unanimes et l'enthousiasme général. Il s'imaginoit, et ce n'étoit pas sans quelque apparence de raison, avoir sauvé, avoir pour ainsi dire créé de nouveau sa patrie.

Il écrivit à un membre de cette académie, qui l'étoit alors de l'assemblée constituante : « Je suis plus heureux que vous : j'ai com-
» mencé plus tard et fini plus tôt une révolution et une constitution
» qui n'ont pas coûté une goutte de sang, qui n'ont pas fait verser
» une larme. »

Mais la France, elle-même déchirée, quoique n'ayant alors aucune animosité contre lui, et le regardant même avec bienveillance, ne pouvoit l'aider ni de conseils, ni d'hommes, ni d'argent, ni d'aucune influence politique. La maison de Saxe n'osa pas accepter le trône qu'on offroit à sa fille aînée. Frédéric-Guillaume le trahit indignement. L'armée prussienne, qui devoit venir à son secours, marcha contre lui. Le partage du reste de la Pologne fut décidé entre ses trois voisins.

Poniatowski, abandonné et désolé, ne se rendit pas tout de suite. Il forma une armée et même deux. Il en donna le commandement principal à son neveu le prince Joseph. Cette armée trop foible,

sur-tout

sur-tout en artillerie, et dans un pays de plaines peu favorable à la guerre défensive, combattit les Russes trois fois plus nombreux. Elle fit contre eux une campagne qu'elle disputa vaillamment, qui fut honorable et malheureuse. Elle étoit si dénuée des approvisionnemens nécessaires, qu'après avoir gagné la bataille de *Zielinca*, il ne lui restoit par pièce de canon que douze coups à tirer.

Une honteuse confédération s'étoit formée à *Targowice*, sous la protection et avec l'argent de la Russie, contre la constitution nouvelle. C'étoient des *confédérés* polonois qui conduisoient les Russes à la conquête définitive de la Pologne. C'étoit leur Roi, tant calomnié, qui défendoit le pays de poste en poste.

Son armée, réduite à vingt-cinq mille hommes, forcée à se replier jusque sous les murs de Varsovie, ayant quatre-vingt mille Russes en tête, menacée de trente-six mille Prussiens en flanc, manquoit d'armes, d'habits, de chevaux et de munitions. Le trésor étoit entièrement vide.

Il ne restoit de ressource que les négociations. Il invoqua de la manière la plus touchante l'ancienne amitié de la Czarine, et ne put obtenir un armistice, sauver cette armée du massacre, et Varsovie du pillage, qu'en se dévouant lui-même jusqu'à la douleur de signer l'acte de la confédération de *Targowice*, et de céder aux chefs de cette confédération le peu qui lui restoit d'autorité. Il jugea que le seul devoir qu'il eût encore étoit de diminuer l'effusion du sang, même aux dépens de sa propre renommée. Ce sont là les amers sacrifices. Il s'immoloit pour son peuple, et son peuple crut un moment qu'il l'avoit trahi.

Il vouloit mourir. Il dit plusieurs fois : *Plût à Dieu que je pusse mourir seul!* Il écrivit à *Catherine* qu'il abdiquoit; et le cabinet russe eut la cruauté de le forcer à garder le titre de *Roi*, quoique prisonnier dans son château, jusqu'à ce que le partage fût consommé.

Du sein de sa captivité, il négocioit encore avec quelques puissances étrangères et avec ses oppresseurs. Il parvint à faire révoquer, par la confédération de *Targowice*, l'ordre qu'elle avoit donné de livrer aux Russes *Kaminiek*, la seule place forte qu'ait la Pologne,

et à faire parvenir au gouverneur l'injonction de se défendre avant que celle d'ouvrir ses portes fût arrivée.

Il offrit plusieurs fois sa démission en faveur d'un prince russe, à la seule condition que la Pologne ne seroit pas davantage démembrée, qu'elle continueroit de subsister en corps de nation et de former un état séparé, et sur-tout qu'on lui permettroit de se donner des lois, d'avoir une constitution régulière.

Toutes ces propositions rejetées, il espéra ramener la Russie en lui cédant encore quelques provinces par le traité de juillet 1792. Il fallut bientôt en faire autant avec la Prusse par celui de septembre de la même année. Ces cessions, acceptées par des traités qui sembloient devoir tout terminer et conserver le centre de l'État, furent inutiles. Les hostilités recommencèrent. Les brillans efforts du valeureux Kosciusko ne purent surmonter la puissance et changer durablement la fortune.

Le barbare *Suwarow* prit d'assaut le faubourg nommé *Prague*, et ordonna de tout tuer, hommes, femmes et enfans, jusqu'à ce qu'il fût sorti du bain. Vingt mille innocens périrent.

Les habitans de Varsovie eurent encore recours à leur Roi. Il sollicita pour eux une capitulation, et l'obtint.

Ce fut son dernier service.

Les Russes l'emmenèrent à *Grodno ;* et là ils exigèrent son abdication qu'ils avoient refusée lorsque c'étoit lui qui l'offroit. Ils eurent la dureté de vouloir qu'elle eût pour date l'anniversaire de son couronnement.

L'anarchie de Pologne a eu deux victimes bien intéressantes : la plus grande est la Pologne elle-même, et la plus à plaindre est le Roi *Poniatowski.*

Veut-on savoir ce que pensoient de lui des ennemis plus nobles que ceux qui l'attaquent après son détrônement et sa mort ? Voici un extrait du testament de l'archevêque de Gnesne, *Podoski*, primat de Pologne, l'un de ses plus grands adversaires dans les premières intrigues qui se firent contre lui, et jusqu'en 1775 ; homme dont Rulhière vante beaucoup l'esprit, les talens, la capacité : « Lorsque je compa-
» roîtrai devant l'Être-Suprême pour rendre compte de mes actions
» comme premier sénateur et métropolitain de l'église de Pologne,

» j'attesterai que le Roi, notre gracieux maître, ayant un cœur vrai-
» ment paternel, n'a jamais été disposé à consentir à rien de préju-
» diciable à la nation, ni aux droits des citoyens. J'ai appris à con-
» noître les intentions de ce bon prince. Il a fait tout ce qu'il a pu
» pour améliorer la forme du Gouvernement et pour le faire consi-
» dérer. N'ayant pas voulu suivre ses conseils, nous avons commis
» des fautes. Dieu veuille que la nation s'en apperçoive ! Il faut ne
» nous plaindre que de notre insouciance invétérée, de notre dis-
» corde et de nos rivalités. Il faut raffiner notre zèle pour la patrie
» qui se trouve dans une situation critique, et chercher à l'en tirer
» au prix de nos biens. Il faut aimer le Roi et avoir confiance en lui. »
Ce testament a été fait à Francfort-sur-le-Mein, l'archevêque étant en route pour se rendre à Marseille où il espéroit rétablir sa santé.

Veut-on savoir quels sentimens il inspiroit aux habitans de Varsovie ? Voici ce qu'ils ont osé faire imprimer chez Michel Groell, la veille même du jour où l'armée prussienne prit possession de leur ville : « Le cœur
« de tout honnête homme est navré, lorsqu'on pense que nous ne ver-
« rons plus dans nos murs ce père, ce bienfaiteur, cet unique ange
« tutélaire de cette résidence, ce Roi bien-aimé, dont la mémoire doit
« être à jamais chérie. Lorsque la méchanceté, la calomnie, et la
« noire ingratitude s'efforcent de déchirer la réputation de ce prince
« vertueux, les bourgeois de Varsovie font franchement et coura-
« geusement cet aveu : *Nous avons été témoins oculaires de tout*
« *son règne ; aucun prince n'a jamais souhaité aussi sincèrement*
« *que lui de rendre son peuple heureux ; mais, dans ses démarches*
« *politiques, aucun n'a rencontré d'obstacles aussi insurmontables*
« *au sein de sa propre nation.* Voilà le témoignage que nous ren-
« dons à Stanislas-Auguste. »

Ces deux citations honorables sont tirées du *Coup-d'OEil rapide sur les causes réelles de la décadence de la Pologne*, par M. le général comte Komarzewski (pages 250 et 265). On doit méditer son ouvrage. On ne peut nier que les événemens de ce règne ont été bien plus exactement observés, plus fidèlement peints, mieux jugés par ce général polonois, et les premières causes de la révolution qui l'a terminée, mieux discernées, mieux décrites par notre

véridique et judicieux collègue Lévesque, que par le mordant et satirique M. de Rulhière.

Ce qui demeurera constant, est que Stanislas-Auguste avoit beaucoup d'esprit, de sensibilité, de grâces, d'éloquence et d'humanité; qu'il y joignoit de très-bons principes de gouvernement; qu'il a fait pour son pays beaucoup d'opérations très-utiles et de la plus grande importance, dont la possibilité n'étoit pas même vraisemblable lorsqu'il monta sur le trône; qu'il a très-sagement organisé ou plutôt créé le trésor, l'armée, les relations extérieures; que l'institution du Conseil de l'instruction publique, le désintéressement et les lumières qu'il y porta, devoient compter parmi les grands services rendus au genre humain; que ce n'est point sa faute, si l'on est parvenu a en détruire l'efficacité; que ce fut un crime des puissances qui dominoient la sienne; que peu d'hommes ont eu une carrière plus difficile; que très-peu eussent fait mieux, ni autant que lui en pareille position; et que c'est pour M. de Rulhière une triste gloire que celle d'insulter un Roi malheureux, de l'insulter calomnieusement, et en violant presque à chaque page la vérité historique.

Quelque bien écrit qu'il puisse être d'ailleurs, comment le manifeste, si brodé, si chargé d'ornemens superflus, et par conséquent nuisibles, que M. de Rulhière a rédigé contre ce monarque infortuné, pourroit-il être comparé à l'*Histoire des Républiques italiennes du moyen âge?*

Comment comparer des *Mémoires* sur un événement de quelques années, écrits sans instruction, écrits d'après des vues particulières et par des animosités personnelles, écrits avec l'intention non déguisée de l'infidélité? comment les préférer à une *histoire* qui embrasse dix siècles et les révolutions de vingt États différens, pour laquelle il a fallu remonter à une multitude de sources, la plupart peu connues, et discutées avec soin, citées avec exactitude?

Notre Classe ne peut que partager les sentimens des Membres du Jury dans tout le bien qu'ils disent du travail de M. Simonde. Les quatre nouveaux volumes ajoutés aux quatre premiers, dont le rapport qui nous est renvoyé offre une idée, sont dignes des mêmes éloges.

L'immense quantité de faits à recueillir, et la ressemblance des positions entre tant de Républiques rivales, également forcées de prendre

parti, tantôt pour les empereurs, tantôt pour les papes, froissées des deux parts, plusieurs fois détruites, renaissant de leurs cendres, agitées de troubles intérieurs, épuisées par des guerres perpétuelles, défendant avec tant de peines, de sang, de sacrifices, d'héroïsme, d'habileté, de vertus et même de crimes, mais le plus souvent avec tant d'inutilité, leur liberté au-dedans, leur indépendance au-dehors; tant de choses et de circonstances presque de la même nature pouvoient exposer à la sécheresse, et faire tomber dans la monotonie. Le talent de l'auteur a su les éviter.

On ne peut lui reprocher qu'une seule erreur, qui même n'est point *historique*, et ne porte pas sur un fait, mais seulement sur une opinion politique, et qui ne seroit pas désapprouvée par tout le monde, comme elle doit l'être par les philosophes dont l'économie politique a été la principale étude. M. Sismondi a montré que, dans les temps barbares, le gouvernement de la noblesse a été très-mauvais. Il en a conclu, dans son troisième volume, que le gouvernement des propriétaires de terres et de leurs représentans ne seroit pas bon, et qu'il vaudroit mieux donner aux simples salariés qui peuvent échapper à la conquête et aux mauvaises lois, qui peuvent transporter en tous lieux leurs capitaux mobiliers et leur industrie, un *droit de cité* égal à celui des hommes auxquels le revenu paisible de la propriété territoriale a donné le temps de s'instruire; dont tous les intérêts et tous les droits sont essentiellement liés à la conservation et à la bonne administration du pays; qui ne peuvent transporter leur propriété; qui perdront tout, si le territoire est envahi; qui seront ruinés, si l'émigration est leur seule ressource; qui seront inévitablement appauvris, si l'agriculture n'est pas protégée; et aussitôt que les communications seront mal entretenues, que le débit de leurs productions sera suspendu, que l'industrie qui les met en œuvre sera gênée. Mais ce n'est point ici le lieu de discuter avec M. Sismondi ces questions sur lesquelles la sagacité de son esprit et la sévérité de sa logique nous mettroient bientôt d'accord, et qui sont indifférentes au jugement que l'on doit porter de son histoire.

Il n'y aura rien de plus facile, pour un auteur aussi estimable, que de *limer*, dans une seconde édition, les passages peu nombreux qui

peuvent déparer en quelques endroits le style que le Jury trouve en général *noble*, *franc* et *animé*.

Je demande que, après avoir balancé le mérite égal de l'*Histoire critique de la République romaine* et de l'*Histoire des Républiques italiennes du moyen âge*, et se décidant pour celle-ci, par la principale raison qu'elle traite de temps et de faits moins connus, et remplit ainsi une des lacunes de l'histoire, la Classe propose de lui donner le prix que le Jury auroit adjugé au travail de M. de Rulhière sur l'*Anarchie de la Pologne ;*

Qu'elle ne loue, dans ce dernier ouvrage, que le talent de l'écrivain, et en observant que *c'est celui d'un écrivain peu propre à l'histoire ;*

Qu'elle remarque encore que, dans le livre dont il s'agit, le style même, malgré son effet général, n'est ni aussi clair, ni aussi élégant, ni aussi correct, que dans les autres écrits du même auteur; ce dont on auroit donné un grand nombre de preuves, si l'on n'avoit pas été entraîné par la nécessité de relever, au lieu de ces fautes légères, les vices graves de conception et d'exécution qui empêchent ce livre d'être digne du titre d'*histoire*.

Enfin qu'elle n'oublie pas l'affectation avec laquelle M. de Rulhière estropie l'orthographe de la plupart des noms propres, ajoutant un *e* muet aux noms russes qui finissent par une *n*, mettant un *i* et une *n* dans la pénultième syllabe des noms polonois où il faut un *y*; employant un *u* français à la place du double *w* des nations du nord, lequel après l'*ou*, fait sentir un peu de *v*, et même quelquefois une *f* légère. On peut, quand on le sait, prononcer les noms exactement, ou à peu près, comme ils se prononcent dans la langue de ceux qui les portent; mais il est indispensable de les écrire comme on les écrit dans la même langue, et cela entre dans la multitude des devoirs d'un historien. M. de Rulhière ayant violé tous ceux qui ont une grande importance, il n'est point surprenant qu'il n'ait pas respecté davantage ceux qui n'en ont qu'une très-foible : cela est seulement à observer.

Je desire que, nous joignant au Jury et à nos collègues de l'Académie française, nous réclamions *un grand prix* de première classe pour l'*Examen critique des historiens d'Alexandre*; cet ouvrage sans défaut du respectable M. de Sainte-Croix.

Je pense que la Classe doit accorder la premère *mention honorable* au Mémoire de M. de Villers, sur l'*influence de la réforme de Luther*, dont elle connoît plus que personne le mérite, puisqu'elle l'a couronné,

Et qu'elle doit, sur les autres ouvrages historiques, partager l'opinion du Jury.

M. Levesque fait lecture des observations suivantes :

Les Membres du Jury attachés à la Classe des Sciences Physiques et Mathématiques, à celle de la Langue et de la Littérature Françaises et à celle des Arts, ont sur-tout considéré dans leur jugement sur les ouvrages d'Histoire le talent des Auteurs. Ce jugement est sain à quelques égards : l'Histoire en elle-même est une narration de faits ; mais c'est par le talent qu'elle devient une production de l'art, et c'est l'art que le Souverain veut couronner.

Mais il n'en reste pas moins vrai que la narration des faits est son essence, que l'essence des faits est d'être vrais ; car s'ils ne le sont pas, ils ne sont que des fables ; que le talent de l'historien consiste à orner des faits conformes à la vérité, et que celui qui pare des faits controuvés n'est pas un historien, mais un auteur de fables. Il peut avoir beaucoup de talent, il a même au-dessus de l'historien celui de l'imagination ; mais comme on ne peut pas changer l'essence des choses, il ne peut pas plus être historien, qu'un cercle ne peut être carré.

La Classe d'Histoire rend hommage au talent ; mais quelque talent que puisse offrir un livre qui porte le titre d'histoire, elle n'en applaudira pas l'auteur si elle ne reconnoît pas qu'avant tout il s'est distingué par son respect pour la vérité. En vain il aura voulu imiter Thucydide dans les harangues, et Salluste dans les portraits ; elle demandera si ces portraits sont ressemblans, et si ces harangues contiennent la substance des discours qui ont été en effet prononcés. Il y a même des censeurs qui rejettent les harangues et les portraits ; ceux-ci parce que le personnage doit se peindre lui-même par ses actions, celles-là parce qu'elles détournent de l'action l'attention du lecteur. Ces exclusions ne doivent pas être regardées comme des principes rigoureux.

La Classe d'Histoire a déjà été appelée à juger les ouvrages historiques qui ont paru depuis 1789. Son jugement est imprimé; il va devenir public. Voyons ce qu'elle a prononcé sur l'ouvrage de Rulhière, à qui le Jury décerne le prix.

« M. de Rulhière, » avez-vous dit, Messieurs, par l'organe de votre Secrétaire, « Rulhière, de l'Académie Française, avoit mérité une » place honorable entre les Historiens, par des *éclaircissemens his-* » *toriques sur la cause de la révocation de l'Édit de Nantes.* Un talent » plus grand encore se développe dans son *Histoire de l'anarchie de* » *Pologne*, et cependant elle ne procurera pas à sa mémoire des » applaudissemens aussi purs. Elle semble écrite sous la dictée de la » haine; et malheureusement l'auteur, passionné de sang-froid, ins- » pire de la confiance, parce qu'il a le ton paisible de l'impartialité. » Partout sa passion s'exerce contre la Russie, contre l'Impératrice » Catherine II et contre l'infortuné Poniatowski, qui ne monta sur le » trône que pour connoître le malheur, et ne reçut, comme il le disoit » lui-même, qu'une couronne d'épines.

» Souvent des contradictions décèlent ses injustices. Il accuse » les Russes de lâcheté et d'une absurde impéritie dans l'art de la « guerre, et il avoue qu'ils ont été vainqueurs de Frédéric-le- » Grand; il reconnoît que jamais trois cents Russes ne se sont détour- » nés pour éviter trois mille Polonois, et cependant il célèbre avec » raison la valeur polonoise. Il représente Catherine comme une Sou- » veraine ignorante dans le grand art de gouverner, et entraînée d'im- » prudence en imprudence par ses passions par son conseil, et il avoue » que Frédéric, dont il ne parle qu'avec éloge, partageoit la politique » de cette Princesse. Il veut intéresser le lecteur pour la République de » Pologne, et il la montre livrée depuis un siècle à l'anarchie par » un régime qui consacroit la guerre civile sous le nom de *confédé-* » *ration.* Mais ce qui fait le plus de peine, c'est que l'Auteur dit sou- » vent la vérité, et qu'on ne sait comment la démêler de l'erreur. Il » ne nous inspire qu'un bien triste sentiment; celui de la haine contre » la plupart des personnages qu'il introduit sur la scène. »

L'ouvrage de Rulhière est jugé quand on sait comment il fut entrepris. Le duc de Choiseul voulut avec raison empêcher Catherine II d'augmenter son influence en Pologne, et ce fut par ses manœuvres que

se

se forma la Confédération de Bar. Il ne tarda pas à reconnoître qu'en attisant la haine d'une faction polonoise contre Catherine, il n'opposoit à cette Princesse que de foibles ennemis; mais il crut pouvoir l'écraser en la plaçant entre le feu des Confédérés de Bar et celui de la Porte-Ottomane. Le comte de Vergennes, Ambassadeur de France à la Porte, fut autorisé à répandre des millions pour déterminer le Divan à des mesures hostiles, et il eut le bonheur de réussir sans faire aucune dépense.

A ces deux guerres contre la Russie, Choiseul voulut en joindre une de plume et il en chargea Rulhière. Il en fournit aussi les armes. Elles devoient être acérées et même fortement empoisonnées, car c'étoient les papiers de la Confédération de Bar. Enfin il fit les frais de cette guerre, et Rulhière eut un traitement de deux mille écus pour bien servir les malignes volontés du Ministre : c'est ce que savent et les personnes qui avoient alors des relations avec Rulhière, et la famille du duc de Choiseul.

Voilà donc un Historien payé pour traiter le plus mal qui lui sera possible l'Impératrice de Russie, ses Généraux, ses soldats, le Roi de Pologne et tous ses adhérens. Ou cet Historien va faire une mauvaise histoire, ou il ne gagnera pas son salaire; mais il faut lui rendre justice; il l'a gagné.

Quand Rulhière écrivoit, il regardoit sans doute la Russie comme voisine de sa décadence. L'Impératrice s'engageoit, suivant lui, dans des embarras sans terme et sans issue. La vérité est, que ce n'étoit point elle qui s'y engageoit, et que c'étoit le Duc de Choiseul qui l'y avoit plongée. Si Rulhière avoit terminé son Ouvrage, il auroit été obligé d'en changer une grande partie; puisqu'au lieu des désastres dont il menaçoit Catherine, cette Princesse éleva son empire à une puissance plus que double de celle que Pierre I[er] lui avoit procurée. Elle fut entraînée, dit Rulhière, d'imprudence en imprudence, dans la guerre de Turquie; et c'est cette guerre dans laquelle elle fut entraînée, non par son imprudence, mais par le duc de Choiseul, qui lui a procuré, soit par le traité de paix, soit par les suites de ce traité, le libre commerce de la mer Noire, des ports sur cette mer, la possession de la Crimée, celle du Caucase, etc.

Rulhière veut absolument que les Russes soient lâches; ce n'est pas

qu'il n'offre quelquefois de brillans tableaux de leur courage; mais il veut que leur valeur ne soit que la lâche soumission d'un esclave qui n'ose désobéir à son maître. Il avoue qu'ils ont été vainqueurs du Grand-Frédéric; mais il rejette les malheurs de ce Prince sur son impatience qui ne lui laissoit pas le temps de manœuvrer contre eux. Il assure que ce sont de pitoyables artilleurs, qui ne savent pointer ni leurs canons ni leurs mortiers; et il avoue que, dès le temps de l'Impératrice Elisabeth, le grand-maître de l'artillerie, Comte Pierre Chouvalof, avoit formé les troupes aux manœuvres les plus promptes et les plus hardies, et qu'elles avoient atteint, par leur discipline et par leur adresse, tout ce que les peuples les plus aguerris ont acquis en ce genre.

Si le tableau que Rulhière offre de la Russie étoit fidèle, rien de de ce que l'on sait généralement de la puissance de cet empire ne pourroit exister. Si ce tableau étoit fidèle, quelque chose seroit retranché de la gloire de notre Souverain et de celle de notre Nation. C'est la valeur et la bonne manœuvre des Russes qui fait la gloire des journées d'Austerlitz, de Tilsitt et de Friedland.

On sait que les ennemis de Catherine ont représenté comme tyrannique le gouvernement de cette Souveraine, qui cependant s'est signalée par la douceur et la clémence; qu'ils ont représenté cette Princesse galante comme une infâme prostituée; qu'ils ont profité d'un coup d'état, peut-être nécessaire, mais toujours odieux, pour en faire un monstre de cruauté. Rulhière étoit trop habile pour faire usage de cette arme; il savoit trop que Catherine auroit pu être plus coupable encore que ne le vouloient ses ennemis, et n'en être pas moins une Souveraine redoutable : il s'attache sur-tout à la peindre comme une Princesse imprudente, mal habile, incapable de concevoir, de combiner, de conduire de grandes entreprises. Il a été démenti par les événemens, il l'est aujourd'hui par l'opinion de l'Europe entière, et par l'aveu même du grand homme qui l'a saluée du titre de Catherine-la-Grande.

Le Maréchal Roumiantsof fut le héros des dernières campagnes des Russes contre la Porte-Ottomane (1) : il falloit bien que Rulhière le rendît ridicule : il le représente avare, négligé sur sa personne jusqu'à la malpropreté, et rusé courtisan, quoiqu'il négligeât même de fré-

(1) Nous parlons de la guerre qui finit en 1774.

quenter la Cour. Si Rulhière avoit conduit son Ouvrage jusqu'à la fin des événemens, il auroit été obligé de nous montrer ce même Général renfermé sur les bords du Prouth, et dans la même position où s'étoit trouvé Pierre Ier. Mais il ne fit pas, comme ce Prince, un traité honteux; il osa combattre les Turcs, et fut vainqueur. Il les renferma l'année suivante à son tour, et leur dicta impérieusement le traité de paix de Kainardji, traité qui prépara tout ce que, dans la suite, ont offert de grand les destinées de la Russie.

On sait que ce fut Catherine qui porta sur le trône Stanislas-Auguste Poniatowski. Il falloit donc que Rulhière le rendît méprisable et même ridicule, car ce fut sur-tout au ridicule que Rulhière immola tous les personnages célèbres contre lesquels il prostitua son talent.

Mais ne se rend-il pas ridicule lui-même, quand, après avoir reconnu comme une femme d'un grand mérite la mère de Stanislas-Auguste, il veut nous persuader qu'elle écouta la prédiction d'un chirurgien qui se donnoit pour astrologue, et qui lui annonça que cet enfant, qui venoit de naître, parviendroit un jour au trône; que, sur ce mot d'un charlatan, elle s'occupa de donner à son fils une éducation royale; que Stanislas, à qui personne, excepté Rulhière, n'a refusé de l'esprit et même un bon esprit, partagea la crédulité de sa mère; que sa principale étude en France fut d'imiter le port et le maintien de Louis xv, qui lui semblèrent convenables à la dignité royale; qu'en Russie, il fit part à Catherine, encore grande-duchesse, des hautes destinées qui lui étoient prédites, et que dès-lors cette princesse, qui n'a jamais passé pour superstitieuse, présagea que ce seroit elle qui le porteroit au trône.

Ce fut, suivant Rulhière, un opprobre pour la Pologne de recevoir Poniatowski pour Roi. Ignoroit-il ou feignoit-il d'ignorer la constitution de cette République monarchique? Il n'y avoit sans doute pour la Pologne aucun opprobre à recevoir pour Roi un gentilhomme de la Nation, puisque, par les lois de l'Etat, tous les gentilshommes étoient égaux et avoient tous le droit de prétendre à la couronne. Il avance que la noblesse de Stanislas-Auguste ne remontoit qu'à son aïeul: cette assertion ne peut être vraie, car les lois de la Pologne, sévères sur ce point, ne lui auroient permis de s'élever à aucune dignité de la République, ni de se présenter aux diètes.

Rulhière se réfute lui-même, quand il avoue que le père de Stanislas-Auguste avoit vieilli dans les honneurs. Mais son aïeul, ajoute-t-il, avoit été administrateur des domaines d'un Prince Sapiéha. Je l'ignore, mais cette circonstance ne lui auroit ôté aucun des droits de la noblesse. Il arrivoit souvent que des gentilshommes pauvres se mettoient au service des riches gentilshommes; ils leur rendoient les services pour lesquels ils s'étoient engagés, mais ils ne leur devoient rien en qualité de nobles, et refusoient de reconnoître en eux aucune supériorité.

Rulhière le représente comme un Roi stupide sur le trône: la vérité est cependant que ce Prince signala les commencemens de son règne par des institutions utiles; qu'il voulut rappeler dans sa patrie les lettres et les arts, lui rendre une force militaire, l'arracher à la nullité, la soustraire au joug des étrangers, et que ce furent ces généreux desseins qui causèrent ses malheurs. Il peut être vrai qu'il eut de la foiblesse dans le caractère; mais pouvoit-il déployer de la force, comprimé par une puissance supérieure, paré d'une couronne sans avoir de sujets, et entouré de factions dont aucune n'étoit la sienne?

Rulhière puisoit ses documens dans les bureaux des affaires étrangères; et, comme l'a observé le Jury, « il devoit y puiser aussi les » préventions, les fausses interprétations, les erreurs même attachées » aux intérêts particuliers, qui dirigeoient la politique du cabinet de » Versailles, et au rôle que la France avoit pris dans les affaires de » Pologne ». Le Jury prononce qu'il s'est attaché « à peindre de couleurs » odieuses, et le caractère et la politique de Catherine II, en même » temps qu'il s'efforce de relever l'esprit et les mesures de la Con- » fédération Polonoise, et de présenter ses chefs comme des héros de » patriotisme et de courage. »

Voilà donc un auteur qui entreprend d'écrire une Histoire avec la résolution d'être partial, et qui, par conséquent, ne fera point une Histoire, mais un libelle de circonstance.

Pour favoriser les confédérés, il a négligé même des documens qu'il devoit connoître. Par exemple, ceux que donna Taulès, qui, envoyé en Pologne avec une somme considérable qu'il devoit y distribuer, revint avec l'argent, après avoir écrit au Ministre, en style allégorique, qu'il n'avoit pas trouvé dans ce pays un seul cheval digne d'entrer dans

les écuries du Roi : ceux que donna Dumourier, qui lui succéda, et qui, après avoir distribué l'argent dont il étoit chargé, fut obligé de reconnoître trop tard que la Confédération n'avoit aucun moyen militaire, et ne servoit qu'à enrichir la Russie, au lieu de la réprimer : le Mémoire du Chevalier Thesby de Belcour, qui faisoit connoître que les Maréchaux vivoient entre eux dans la plus grande mésintelligence, dépensoient leur argent en chevaux inutiles, et manquoient d'artillerie et d'infanterie; que rien ne se faisoit d'intelligence; qu'on auroit pris souvent les différens corps pour des ennemis prêts à se combattre; qu'enfin tous avoient de la valeur, et que tous manquoient d'instruction et de discipline.

Voilà ces confédérés que Rulhière veut nous faire admirer!

On a dit que du moins il défendoit la meilleure cause. C'est ce qu'on ne peut soutenir. L'une des parties (la France) vouloit, comme il est prouvé par des pièces ministérielles, maintenir la funeste anarchie de la Pologne ; l'autre (la Russie et la Prusse) vouloit profiter de cette anarchie pour conserver sur ce pays la première influence : l'une et l'autre sont condamnées par la morale; toutes deux sont absoutes par la politique.

Il y eut des excès commis par les Russes en Pologne, et même quelques-uns ont échappé à Rulhière; il y en eut de non moins cruels, commis par les confédérés, et sur-tout par ceux de Bar. Rulhière, fidèle à son système, garde sur ceux-ci le silence.

Il se permet le ton de la raillerie sur les Russes qui accusèrent les confédérés d'avoir formé contre Stanislas-Auguste le projet d'un assassinat, et cependant l'accusation n'étoit que trop bien fondée.

Pour le prouver, il suffiroit de rapporter cette phrase du manifeste des confédérés : « Quant à Poniatowski, l'intrus, l'oppresseur et le » tyran, si, pour se maintenir, il continue de former un parti, et de » troubler la Nation, nous ordonnons et conjurons tous et un chacun, » par l'amour de la patrie et du bien général, de le poursuivre de » toute manière, tant secretement qu'ouvertement, *sans avoir égard* » *à sa vie* ni à celle de ses adhérens. ».

Cette horrible phrase ne resta pas sans effet.

Le dessein d'assassiner le Roi fut formé, et il fut secondé par un des héros de Rulhière, Poulawski, Maréchal de la confédération.

Quoique ce Maréchal ait publié un manifeste pour se défendre d'avoir

trempé dans cet horrible projet, sa connivence est prouvée par une lettre qu'il écrivit en janvier 1772, environ deux mois après l'attentat. « J'avoue, écrivoit-il, que Strawinski et Kozinski se sont rendus » à Czen-Tochof, et m'ont demandé une somme de mille ducats en » m'offrant de me livrer le Roi de Pologne mort ou vif. » (S'engager à livrer un homme mort ou vif, n'est-ce pas s'engager à lui donner la mort, si l'on trouve quelqu'obstacle à le livrer vivant? Poulawski continue : « Comme la réussite dépendoit du secret, je ne pouvois » m'expliquer avec eux sur une affaire aussi importante, avant qu'ils se » fussent engagés par serment à garder fidèlement le secret. Ils se ren- » dirent ensuite à la chapelle, et le prêtèrent suivant la formule que » je leur prescrivis; après quoi je leur donnai *sur le bon succès* cin- » quante ducats, avec une lettre pour le capitaine de cavalerie Lou- » kawski qui devoit secourir Strawinski dans cette commission. Le » colonel Nowicki leur enseigna les moyens d'avoir accès au château » et à d'autres palais dans la ville de Varsovie. »

L'entreprise fut mise à exécution. Au mois de novembre 1771, le Roi, revenant un soir au château, fut assailli par trente conjurés, arraché de sa voiture, blessé à la tête, et eut sa pelisse percée de balles; un de ses houhlans fut tué, il fut traîné hors de la ville. Deux védettes russes ayant, pour un autre sujet, crié successivement *qui vive*, les conjurés se dispersèrent; il n'en resta que trois auprès du Roi. L'un d'eux, tourmenté de remords, se débarrassa des deux autres, en les envoyant à la recherche de leurs compagnons, et sauva le Prince.

Un homme, blessé à la tête, et dont les habits sont percés de balles, n'est-il pas assassiné, quoique la mort ne se soit pas ensuivie? Voilà le crime dont Rulhière trouve plaisant de voir les Russes se plaindre.

On a loué les portraits de Rulhière, et il faut avouer qu'ils font de l'effet; mais trop souvent ils manquent de ressemblance. Quelquefois il saisit bien les traits, et il en ajoute d'autres qui les font grimacer. C'est ce qu'on remarque dans le portrait de Catherine. On ne conçoit pas qu'une même personne ait pu avoir ensemble les grandes, les belles, les aimables qualités qu'il lui accorde, et les vices odieux qu'il lui suppose.

On a loué justement le style de Rulhière; il est pur et harmonieux, mais l'harmonie n'en est pas assez variée. Il a du nombre, mais il

n'interrompt pas ce nombre par des phrases courtes et fortement frappées. On peut le comparer à ces eaux dont le murmure excite une sensation agréable, mais qui est toujours la même ; il n'a jamais d'élan d'impétuosité, de véhémence ; en général, je le trouve doublement verbeux, en ce qu'il met trop de mots dans ses phrases, et trop de phrases partout.

Il laisse le lecteur sans intérêt; on ne peut s'intéresser ni aux Polonois dans le malheur, parce qu'ils sont les perturbateurs de leur propre repos ; ni au Roi de Pologne, parce que l'auteur s'attache à le rendre méprisable, et même odieux; ni aux Russes qui sont des persécuteurs ; ni aux événemens qui sont tellement embarrassés les uns dans les autres, qu'on ne peut les débrouiller.

Il montre quelquefois une ignorance qu'on ne pardonneroit pas aujourd'hui. S'il veut parler de l'Histoire ancienne de Russie, il ne la connoît pas; il fait naître près de l'équateur les Turcs, dont la capitale est à peu près à la hauteur de Naples, et dont les possessions septentrionales confinent à la Russie; il dit que Lacédémone a produit la civilisation du monde, et Lacédémone, toute guerrière, n'a jamais été civilisée ; il confond la dynastie chinoise des Mongols, fondée par Tchinguis-Khan, avec celle des Mantchoux, fondée au milieu du dix-septième siècle.

Si la Classe adopte la conclusion du Jury, je crois qu'elle doit exprimer bien nettement qu'elle ne regarde l'ouvrage de Rulhière comme digne du Prix que sous le rapport du talent; mais alors c'est un Prix de littérature, et le décret fonde un prix d'histoire.

M. Dupont (de Nemours) lit une addition à son Mémoire. Elle est conçue en ces termes: Séance du 31 août 1810.

Je demande à faire une légère et addition au Mémoire que j'ai soumis à la Classe il y a huit jours.

Elle est relative à un ouvrage très-recommandable d'un de nos respectables Collègues, et dont deux volumes ont été publiés, l'un en 1803, l'autre en 1807, dans le cours du temps embrassé par le Décret de l'Empereur, relatif aux Prix décennaux.

C'est l'*Histoire du Bas-Empire*, depuis l'an 1341 jusqu'à l'an 1439, continuée par M. Ameilhon, de celle dont M. Le Beau a fait les vingt-un premiers volumes et les trois quarts du vingt-deuxième.

Ceux que réclame l'époque des Prix, sont le vingt-cinquième et le vingt-sixième. Nous attendons incessamment le vingt-septième, qui doit terminer ce grand ouvrage, sur lequel se fonde une partie notable de la gloire de M. Le Beau, et qui est, qui sera un des titres honorables de notre Collègue actuel à la reconnoissance publique.

Je m'étois abstenu d'en parler, parce qu'il me sembloit que, dans une de ses séances précédentes, la Classe avoit arrêté qu'elle ne s'occuperoit que des livres dont le Jury a fait mention, et sur lesquels elle est spécialement consultée.

Et l'on m'a dit que le Jury avoit gardé le silence sur l'*Histoire du Bas-Empire*, d'après l'opinion que la *continuation* d'un livre prend sa place dans l'époque de celui qu'elle continue.

Ce sont deux points que la Classe seule peut décider.

Mais s'il ne nous est pas interdit de rappeler ce morceau d'*Histoire*, plein d'exactitude et de sagesse, écrit avec le véritable style historique, décent, correct, noble et simple à la fois, nous aurons à remarquer, à la louange de notre Collègue, les deux désavantages qu'il a eus à surmonter.

D'abord, celui du sujet. Un Empire qui périt de foiblesse et de découragement; les fautes d'un grand despotisme sur un petit théâtre, d'une cour fastueuse dans un pays ruiné; une nation affaissée sous le poids de la superstition, enlacée dans les réseaux compliqués d'une multitude de petites intrigues de cloître, d'antichambre, d'écoles théologiques et de palais.

Et le désavantage encore d'être *une continuation* : ce qui oblige l'auteur, à peine de dissonance, à s'assujétir aux formes, à la manière, au plan, même à l'imitation du style de celui dont il achève le travail.

Terminer l'*Histoire du Bas-Empire*, c'étoit avoir à marcher dans des marais avec les fers aux pieds. L'écrivain qui en est venu à bout, mérite une bien haute estime; et si cela n'est pas expressément hors de notre mission, je crois que nous devons saisir cette occasion de lui en offrir l'hommage.

Plusieurs

Plusieurs membres donnent les mêmes éloges au travail de M. Ameilhon, et font observer que ces deux volumes pourroient être considérés comme un ouvrage distinct, puisque, avec celui qui doit les suivre, ils offriront l'*Histoire du dernier siècle de l'Empire grec;* d'où il suit qu'il y a lieu de les admettre au concours.

Le membre, qui a ouvert la discussion, dit que s'il s'est borné à rappeler ces deux volumes à l'attention de la Classe, s'il a donné trop peu d'étendue aux éloges dont ils lui sembloient dignes, c'est parce que ne les trouvant point mentionnés dans le rapport de Jury, il ignoroit qu'il lui fût permis de s'y arrêter aussi long-temps que l'eût exigé le mérite très-distingué de cet ouvrage. Il y auroit fait remarquer particulièrement le morceau qui concerne le Concile de Florence, et auroit invité la Classe à joindre le nom de M. Ameilhon à ceux qui doivent être le plus honorablement mentionnés dans les délibérations qu'elle doit prendre.

La discussion se rétablit sur l'*Histoire de l'Anarchie de Pologne;* et M. de l'Isle de Sales lit le Discours suivant :

J'oserois presque poser en principe que tout livre, toute découverte savante, tout monument des arts, qui s'élève au-dessus de son siècle, n'a besoin d'aucun jugement préliminaire pour constater ses titres de noblesse ; on le nomme, et il est couronné par l'estime générale : mais si on dispute sur son mérite, si on le compare à des productions rivales, si une partie du Public le déchire pendant que l'autre le protège, il reste, quel que soit le mérite des juges, une sorte de présomption qu'il n'est pas digne d'une première couronne.

Je pourrois appliquer ma théorie et ses résultats aux quatre classes de l'Institut ; mais il ne s'agit pas ici de jeter la base d'un grand ouvrage d'autant plus inutile, qu'il ne seroit fait que quand les couronnes seroient décernées. Le désir de m'en tenir uniquement à l'ordre du jour, me force à circonscrire mon travail. Je ne parlerai des Prix décennaux que dans le rapport immédiat avec l'histoire ; et, parmi les ouvrages de ce genre que je mettrai dans mes balances, je m'attacherai particulièrement à l'*Anarchie de Pologne* qui, sous

toute espèce de point de vue, me semble devoir descendre du trône qu'un enthousiasme de commande lui a érigé. D'après ce mode de circonscription, je n'abuserai point de vos momens ; et peut-être qu'un sujet immense, qu'on pourroit à peine effleurer en un volume, se trouvera, jusqu'à un certain point, approfondi en quelques pages.

Le Jury avoit à développer un programme fondé sur le désir bien légitime, sans doute, de rendre à jamais mémorable une époque féconde en monumens de tout genre, en conquêtes et en victoires; fidèle à l'impression donnée par l'enthousiasme, il s'est hâté d'étendre cette idée génératrice ; de là une phrase que je transcris littéralement de la page 100 du Rapport.

« Peut-être que, dans les fastes de notre littérature, il seroit difficile de trouver dix années consécutives, où il ait paru autant de bons ouvrages d'histoire, que nous en avons compté dans la période fixée par le concours. »

Assurément le champ depuis dix ans étoit fécond pour cueillir des palmes, et pour en transmettre le souvenir à l'histoire : tant de monumens érigés, où il n'y avoit que des ruines; tant de lois sages pour couvrir des traces de sang ; tant de prodiges réalisés et qui cessent de l'être à la vue de plus grands encore qui les suivent, tout devoit faire emboucher à l'homme de génie la trompette de l'épopée, ou du moins inviter quelque Xénophon à consacrer les pages de l'histoire à de plus grands événemens qu'une Retraite des Dix Mille ; mais au commencement de l'époque décennale, l'esprit français étoit encore frappé de stupeur; on ne voyoit sur la mer des tempêtes que des débris de naufrages. L'homme de lettres, condamné à vivre pour ses besoins, songeoit peu à vivre pour les siècles; et, on doit l'avouer, les grandes espérances, du moins pour l'épopée et pour l'histoire, ne se réaliseront que pour la nouvelle période décennale qui va s'ouvrir.

Cette réflexion doit servir à apprécier la phrase brillante du Jury sur la supériorité des histoires à couronner dans ce concours. Je crains que des critiques de mauvaise humeur n'opposent des faits à des énonciations de faits; je crains qu'on ne lui prouve, par de simples tableaux de chronologie, que, depuis la belle *Histoire universelle* du président de Thou, jusqu'au *Siècle de Louis XIV*, par

Voltaire, il y a plus d'une époque décennale qui a fourni de meilleurs ouvrages, et en plus grand nombre, que ceux des dix premières années du dix-neuvième siècle; observons que cette annonce de la part d'un Jury, fait pour inspirer la considération générale, a rendu l'opinion publique bien plus difficile sur les ouvrages auxquels il s'agit aujourd'hui de décerner des couronnes : ce qui alloit évidemment contre le but proposé, d'amener doucement les esprits à rendre l'hommage le plus légitime aux merveilles sans nombre exécutées par le chef du Gouvernement.

Or, après cette annonce du Jury, que l'indulgence même pourroit trouver fastueuse, quels sont les ouvrages historiques de première classe présentés à l'admiration publique? J'hésite à en tracer le catalogue.

Le premier est l'*Anarchie de Pologne*, ouvrage essentiellement dangereux, sous le point de vue de l'infidélité raisonnée, ainsi que l'a démontré mon collègue Dupont dans son excellent Mémoire, et qui peut-être n'est rien moins qu'un modèle sous le point de vue littéraire, ainsi qu'on se propose de le faire pressentir. C'est une *Histoire des Républiques italiennes du moyen âge*, que le Jury nous représente lui-même comme l'histoire de onze cents ans de ténèbres et de barbarie : où le défaut de clarté nuit à l'intérêt, et dont le style n'a point de caractère, mais où il y a de grandes difficultés vaincues, un art, suivant moi, de vivifier un sujet mal choisi, et de l'intelligence jusque dans l'aridité; en un mot, un excellent Mémoire d'Académie, mais non une histoire qui commande l'admiration, et mérite qu'on lui décerne une couronne.

Quels sont les autres ouvrages sur lesquels le Jury arrête nos regards? C'est *la Rivalité de la France et de l'Espagne* de l'octogénaire Gaillard, dont l'auteur aussi savant que vertueux, excellent juge dans son bon temps, soit par sa critique saine, soit par les bons modèles qu'il nous a laissés, méritoit plutôt des distinctions pour sa personne que pour son dernier ouvrage. C'est le *Dix huitième Siècle* de l'ingénieux Lacretelle, livre fait avec tout l'esprit possible, d'après les livres connus, tels que Duclos, Voltaire, Desodoards et mon *Louis XV et Louis XVI*, et dont la critique, dans le Rapport même, passe peut-être les bornes de la sévérité. Ce sont enfin deux bons ouvrages de

diplomatie très-dignes de l'estime publique et d'honorables encouragemens, mais qui ne semblent pas plus du domaine de l'histoire que les Lettres du cardinal Dossat, et les négociations du comte d'Avaux pour la paix de Westphalie.

Le Jury, sur le point de décerner les couronnes, a tenté de justifier ses choix par sa théorie sur les élémens de l'histoire ; il y a mis beaucoup de talent sans doute. On voit ses décisions avec intérêt, lors même que le sentiment intérieur tend à les contredire. Mais enfin le goût est un, ainsi que la vérité, et je prie le Jury de me permettre d'examiner un moment le paragraphe que je vais transcrire :

« L'art de développer les causes des événemens, et d'en analyser « les effets, d'en rapprocher les circonstances, pour en former des « *tableaux* ou des *scènes dramatiques*.......... voilà ce qui distingue « les écrivains supérieurs. »

D'après cette décision, le rédacteur du Rapport cite avec éloge Rulhière; il dit que cet écrivain a pris pour modèles *Thucydide* et *Salluste;* qu'il a imité le premier dans ses harangues, et le second dans ses portraits (rapport du Jury, pages 100 et 102).

Quelle que soit mon estime pour le Jury, un sentiment intérieur, qui est pour moi la raison suprême en matière de goût, m'empêche d'adhérer à un tel jugement; et quarante ans de travaux, mûris en silence sur l'histoire, me donnent quelques droits pour le dire. Si, comme le Jury l'a déclaré lui-même avec quelque énergie, il n'est point d'histoire sans vérité, il s'est, sans s'en douter, contredit lui-même. Je conçois qu'il est des formes oratoires qui donnent du mouvement au style, un choix habilement ménagé d'images qui imprime partout le sentiment et la vie. Mais il n'y a là, pour un bon esprit, ni plan combiné d'arranger les faits pour une composition pittoresque, ni dessein de faire monter ses héros sur le théâtre; dès que je m'aperçois que l'écrivain arrange des *scènes dramatiques* ou *des tableaux*, je me défie de lui ; je vois qu'il veut me rendre les faits, non tels qu'ils sont, mais tels que le prisme de son imagination veut me les faire paroître : dès-lors l'illusion cesse, le charme inexprimable de la vérité disparoît, et je reste froid avec un auteur hermaphrodite, qui, à force de brouiller les deux genres, ne sait ni combiner les mouvemens de la scène, ni écrire l'histoire.

Rulhière, fait entendre le Jury, connoissoit les formes dramatiques; il a imité *Thucydide* dans ses harangues et *Salluste* dans ses portraits. Un pareil éloge achève de discréditer à mes yeux l'*Histoire de l'Anarchie de Pologne*.

Les singes des anciens, je ne dis pas leurs brillans imitateurs, ont tenté, de tout temps, d'adapter à nos mœurs les harangues de Thucydide, de Polybe et de Tite-Live, ce qui me semble un énorme contre-sens; car, ce qui convenoit à des républiques, où l'art oratoire étoit aussi cultivé que celui des armes, où les généraux passoient alternativement du champ de bataille à la tribune, et de la tribune aux champs de bataille, ne peut avoir aucun point de contact avec les héros illettrés, très-silencieux et un peu sauvages de la confédération de Bar, et en général avec la plupart des gouvernemens modernes, où, jusqu'à l'ouverture du dix-neuvième siècle, les souverains n'ont guère parlé aux peuples que par la voie des rescrits, des pièces officielles et des manifestes.

Les portraits, dans le genre de Salluste, transportés à l'ouvrage de Rulhière, contrasteroient moins avec la noble franchise de l'histoire; mais ce ne seroit que dans le cas où l'écrivain ne traceroit pas, de fantaisie, la ressemblance de ses héros, qu'il les peindroit d'un seul trait, et qu'il se garderoit de la manie ingénieuse des parallèles, ainsi que l'ont fait l'historien de Catilina, César, Cornelius Nepos, et toutes les bonnes plumes de l'antiquité.

Cet examen des formes dramatiques qui ont servi au Jury à célébrer les grands talens de Rulhière, me ramène à l'*Histoire de l'anarchie de Pologne*, que je ne quitterai plus jusqu'à la fin de ce Mémoire.

Pour vous mettre plus à portée, Messieurs, de discuter le livre de Rulhière, je dois vous présenter quelques faits, soit sur sa personne, soit sur son ouvrage, qui appellent toute votre attention. Le Jury ne paroît pas en avoir eu connoissance; et ce motif le lave de l'epèce de délit d'enthousiasme qui lui a échappé pour un livre, pétillant d'esprit sans doute, très-agréable à lire pour l'homme qui veut moins être instruit qu'amusé; offrant des pages pleines d'intérêt, même dans les morceaux où il s'égare à dessein, mais qui, ne présentant que des beautés du second ordre, semble peu digne des honneurs d'une première couronne.

J'ai beaucoup connu Rulhière : je le voyois de temps en temps chez le conseiller d'état de Fourqueux et chez le baron de Breteuil. Un service assez important que je lui rendis, à l'époque où il entra à l'Académie française, nous lia encore plus. Il n'aimoit, dit-on, personne, et sûrement je n'étois pas excepté : mais la reconnoissance n'étoit point étrangère à son cœur; et, sous ce point de vue, il s'ouvrit devant moi de tous ses petits secrets littéraires, les seuls dont sa méfiance pouvoit me rendre dépositaire. Voici quelques anecdotes à cet égard, qui vous mettront sur la voie pour assigner un rang à l'*Anarchie de la Pologne*.

Rulhière n'est entré à l'Académie en 1787, que pour son joli poëme des *Disputes*, que Voltaire avoit adopté, et sur la renommée de son opuscule de la *Conjuration de Russie*, livre d'une exécution achevée dans son petit genre, qu'il ne lisoit qu'en manuscrit, et que M. l'abbé de Beausset, évêque d'Alais, le même qui a fait la Vie de Fénélon, homme doué de la plus étonnante mémoire, retint toute entière, à ce que me dit Rulhière, d'après une seule lecture.

Rulhière avoit trop d'esprit pour ne pas sentir qu'un Poëme de deux cents vers et une Conjuration aussi peu volumineuse que celle de Saint-Réal, formoient un trop mince bagage pour arriver à la postérité. A peine fut-il de l'Académie, qu'il jeta le plan de plusieurs grands ouvrages dignes, s'il avoit eu le temps de les exécuter, de le mettre au premier rang de notre littérature. Il m'en a lu quelques fragmens de choix dans les premiers jours de 1791.

Ces ouvrages étoient au nombre de trois. L'*Histoire complète de la Pologne*, depuis son origine jusqu'à son démembrement, l'*Histoire de la diète de Ratisbonne*, et les *Annales de la Révolution française :* ce dernier ouvrage lui avoit été commandé par le baron de Breteuil. J'ai cru long-temps, je dois l'avouer, qu'aucun de ces trois grands écrits n'avoit existé en entier : l'inspection du manuscrit de l'*Anarchie* ne m'a détrompé que jusqu'à un certain point. Rulhière mourut subitement et dans la plus grande vigueur de son âge le 30 janvier 1791, et tout me porte à croire que cette Anarchie n'étoit qu'un fragment, révisé avec soin, de sa grande *Histoire de Pologne*. Le titre même de l'ouvrage me semble une faute de goût : on ne fait point l'histoire d'une anarchie ; le mot propre, et il n'auroit point échappé à la saga-

cité de l'auteur s'il y avoit réfléchi un moment, auroit été *Histoire du démembrement de la Pologne*. Mais qu'importe un vain titre, quand on a les reproches les plus graves à faire à l'ouvrage même?

Rulhière n'a jamais eu qu'une politique de circonstances : d'ailleurs, il n'étoit point témoin oculaire. Il vous a été démontré dans l'excellent Mémoire de M. Dupont, qu'il avoit reçu et fait valoir de fausses pièces, que d'autres avoient été dénaturées à notre Cabinet des affaires étrangères; et s'il vous falloit un appui dans une cause, que tous nos bons esprits semblent avoir jugée, je me présenterois en qualité d'auxiliaire. Et moi aussi, j'ai connu l'évêque de Wilna, une des meilleures têtes de la Pologne. J'ai été de plus très-lié avec le colonel de Saint-Leu, agent de cette république royale, qui s'étoit acquis un nom par ses connoissances politiques, avant d'aspirer à la malheureuse célébrité de son suicide. Je suis encore entouré de Polonois réfugiés, qui tous sourient de dédain sur l'authenticité de l'*Histoire de l'Anarchie*. Mais, encore une fois, j'en réfère au beau Mémoire lu à la dernière séance, où l'auteur a accumulé une foule de faits que j'ignorois, et a dit beaucoup mieux que je ne l'aurois fait moi-même, ceux dont mes anciennes relations politiques m'avoient fait dépositaire.

Cependant, je me permettrai d'ajouter au tableau tracé par M. Dupont, des nombreuses infidélités commandées par une politique de circonstances à Rulhière dans son ouvrage, une considération sur un délit plus grand encore, parce qu'il n'attaque plus une seule patrie, mais l'assemblage de toutes les patries, ou, si vous voulez, la morale du genre humain. Comment Rulhière, qui parloit à la postérité, a-t-il gardé un silence perfide sur l'odieuse combinaison du premier démembrement de la Pologne? Est-ce que le Cabinet de Pétersbourg étoit seul coupable de cet attentat? Les Cabinets de Vienne et de Berlin n'y avoient-ils pas participé? La Cour de France elle-même, dont la simple attitude hostile auroit contenu toutes les puissances co-partageantes, n'a-t-elle pas, par sa criminelle inertie, condamné un peuple magnanime, dont une foule de traités lui ordonnoit de garantir l'indépendance, à disparoître de la face de l'Europe? Je trouve dans la belle *Histoire de la Diplomatie française* deux phrases qui feront connoître, mieux que nos observations, dans quel esprit dangereux ce livre de Rulhière est écrit.

La première est transcrite littéralement des dépêches officielles e. voyées en 1769 par le Cabinet de Versailles au marquis de Paulmy, ambassadeur de France en Pologne.

« L'anarchie convient aux intérêts de la France, et toute la poli-
» tique à l'égard de ce royaume doit se réduire aujourd'hui à la main-
» tenir. *Histoire de la Diplomatie française*, tome 5, p. 262.

Lors du premier partage en 1772, le comte de Mercy, ambassadeur de Vienne à la cour de France, reprocha au duc d'Aiguillon, successeur du duc de Choiseul, la déclaration faite par ce ministre à l'envoyé de Berlin, Sandoz, que *la Cour de Versailles verroit avec indifférence tout ce qui se passeroit en Pologne*. Même ouvrage, tome 6, p. 87.

Peut-être, au reste, qu'après l'éclat qu'a fait le Rapport du Jury, il seroit de votre sagesse de ne pas briser tout d'un coup son idole. J'entrevois un moyen plus doux d'arriver sans secousse au but qu'on vous propose. L'*Anarchie de Pologne* a été évidemment composée avant le 30 janvier 1791, époque de la mort de Rulhière, c'est-à-dire près de dix ans avant l'époque décennale : il me semble que, sans s'écarter de la lettre du décret, on pourroit mettre ce livre, écrit d'une manière si inconsidérée, hors du concours. Mais je n'émets ici qu'un doute que je m'empresse de soumettre à vos lumières.

Je me résume. L'*Histoire de l'Anarchie de Pologne* est évidemment un livre qui, malgré les apologies ingénieuses qu'on en a faites et les nouvelles qu'on prépare, renverse toutes les bases de l'histoire : ce qui compromettroit la sagesse si connue de cette compagnie, si elle persistoit, dans des circonstances aussi délicates, à vouloir le couronner. J'ai élevé devant vous des doutes raisonnés qui tendent à infirmer le jugement du Jury sur la supériorité de l'ouvrage de Rulhière, comme ouvrage de littérature ; je ne me permettrai pas d'en dire davantage, c'est à vous à prononcer.

J'ajouterai seulement que j'adopte sans restriction le Mémoire supérieurement fait de mon confrère Dupont, pour tout ce qui concerne cet ouvrage ; mais que, par rapport à ses dernières conclusions, elles sont de nature à être profondément discutées, et je lui demande la permission de laisser entrevoir mes motifs.

Mon opinion, jusqu'à ce que la discussion m'ait parfaitement éclairé, est

est que dans toute la série d'ouvrages présentés au concours pour les prix d'histoire, il n'en est aucun d'assez supérieur pour enlever tous les suffrages.

Une autre de mes opinions plus rapprochée de celle de notre rapporteur, est que si vous détruisez tout-à-fait, pour les ouvrages du second ordre qui restent dans votre tableau, la hiérarchie des rangs proposés par le Jury, vous vous préparez un travail de plusieurs mois, sans un grand intérêt, ni pour le goût, ni pour la morale.

J'émets encore, mais en tremblant, une dernière opinion, dont la dureté apparente honore cependant la générosité de mes collègues; c'est qu'il faut admettre les sacrifices des membres du Jury qui se sont exclus du concours. J'ajouterai, à cet égard, qu'il est infiniment délicat de discuter, devant nos confrères présens leurs titres, soit à des couronnes, soit à des encouragemens. Il ne faut pas nous dissimuler qu'une opinion juste ou injuste, mais assez répandue, est que plusieurs de nos jugemens sont des *jugemens de coterie*. J'aime à croire que cette compagnie savante, qui, depuis son organisation primitive en académie des belles-lettres, s'est toujours respectée, n'aura ici d'autres amis que ceux dont elle pourra s'enorgueillir au tribunal de l'histoire.

M. de Rayneval, correspondant de la Classe, lit les réflexions suivantes :

Je vais soumettre à la Classe les observations que j'ai faites sur l'*Histoire de l'Anarchie de Pologne*, au moment même où cet ouvrage a paru. J'ai voulu, dès-lors, analyser pour moi seul une production qui a pour objet un des événemens les plus remarquables du dix-huitième siècle, et qui ne m'a été étranger à aucune de ses époques. Ainsi, mon opinion sur le fond de l'ouvrage est antérieure, non seulement au rapport du Jury, mais aussi au dernier Décret concernant les prix décennaux : elle est donc parfaitement indépendante de toute espèce d'influence.

Faisant abstraction du titre, qui est très-inexact, mon premier soin a été de chercher un plan où tout fût coordonné. J'ai cherché ensuite

les grands acteurs qui devoient être sur la scène : enfin j'ai cherché le fil de la politique et de la conduite de ces mêmes acteurs.

Mais, je dois l'avouer, je n'ai découvert d'autre plan que celui de présenter l'impératrice de Russie sous les couleurs les plus tranchantes, les plus odieuses, et je n'ai trouvé que des aperçus superficiels, épars, incohérens à l'égard des autres puissances. En revanche j'ai vu beaucoup d'acteurs secondaires artistement encadrés et enluminés, et dont les faits et gestes ne sont en quelque sorte que des épisodes. Tels sont les Pulawski, un Zaremba, un Kossakowski, etc.—Mokranowski est un des héros de Rulhière. — Sans contredit ce général montra un courage digne d'un vrai patriote à la diète, où les sabres formèrent une voûte au-dessus de sa tête pour la garantir. Mais, pour bien apprécier son patriotisme, son dévoûment pour la cause de sa patrie, il eût fallu suivre sa conduite après 1768, époque véritable de la guerre civile; mais l'auteur n'auroit plus pu montrer qu'un homme dont la marche étoit fort équivoque : elle étoit du moins jugée telle, non seulement à Versailles, mais aussi par les Polonois patriotes. Il avoit des rapports secrets avec le ministère français; il étoit le confident du comte Braniçki, grand-général de la Couronne : on le soupçonnoit d'intelligence avec Stanislas-Auguste.

Mais je crois devoir borner ici les détails sur les individus, parce qu'ils deviendroient trop volumineux ; d'ailleurs, j'aurois trop d'erreurs et d'omissions à relever sur des objets purement accessoires. Je vais donc passer à l'examen du corps même de l'ouvrage.

L'événement que M. de Rulhière a entrepris d'écrire, offre quatre époques principales bien caractérisées. La première commence à l'interrègne qui suivit la mort d'Auguste III, jusqu'à l'élection et la reconnoissance de Stanislas-Auguste; la seconde s'étend depuis cette reconnoissance jusqu'à l'affaire des Dissidens; la troisième comprend la guerre civile provoquée par les priviléges accordés à ceux-ci, jusqu'au premier partage; la quatrième enfin comprend les événemens qui se sont succédés depuis ce partage jusqu'au troisième, qui fit disparoître le royaume de Pologne. — Telle auroit dû être, à ce qu'il me me semble, la charpente de l'ouvrage de M. de Rulhière.

Ce premier fondement posé, l'auteur auroit dû exposer au grand jour les puissances qui jouoient les principaux rôles. Telles étoient,

1.° la Russie et Stanislas-Auguste; 2.° la Prusse; 3.° la France; 4.° la cour de Vienne; 5.° celle de Dresde; 6.° la Porte-Ottomane; 7.° les confédérés et leurs adhérens.

Or, je demande à quiconque a lu l'*Histoire de l'Anarchie de Pologne* s'il a trouvé facilement la trace de la division que je viens d'indiquer? Je demande de plus s'il y a trouvé, avec la précision qu'exigeoit la matière, le système politique, la marche, les moyens des principaux acteurs? On voit des faits isolés, disséminés, incohérens, des intentions légèrement esquissées! Trouvera-t-on, par exemple, les vues politiques de Frédéric II, celles de la France, de la cour de Vienne, de la Porte-Ottomane? et les faits épars, est-il possible de les classer faute de dates?

Et comment sont tracées les opérations des confédérés depuis leur réunion à Teschen en une confédération générale? Qu'est-ce que l'auteur nous apprend du grand-duché de Lithuanie, dont la réunion, avec la confédération de la Pologne, étoit un point capital, et où le ministère français avoit envoyé, entre autres, le même comte de Murinais qui périt à la Guyanne?

L'on trouve, à l'égard des premiers confédérés, des faits isolés de bravoure, des petits détails de rencontres et de siéges; en un mot des actions détachées, dont plusieurs étoient suspectes. Sans doute elles devoient être rapportées, mais seulement comme préparatoires; de même que, dans la relation d'une grande bataille, on fait une légère mention des escarmouches qui l'ont précédée.

J'en viens à la Russie, qui a joué le premier rôle: j'indiquerai plus bas les faits essentiels qui concernent cette puissance. Je me borne ici à relever, comme blessant la dignité et la gravité de l'histoire, les invectives auxquelles M. de Rulhière s'est abandonné: cette maniere est tout au plus supportable dans des mémoires secrets, où l'écrivain peut se donner pleine carrière. L'histoire veut des faits exacts et leurs causes: c'est là ce qui caractérise les acteurs, et fixe le jugement du lecteur. Au reste, M. de Rulhière n'auroit-il pas dû signaler, d'une manière particulière, les deux princes Czartoriski, oncles de Stanislas, comme les instigateurs et les coopérateurs les plus actifs de la Russie, comme les ennemis les plus acharnés de la maison de Saxe? N'auroit-il pas dû également mettre en scène autrement que par des puérilités

le primat Podoski, qui, encore chanoine de Gnesne, étoit un zélé partisan de la cour de Dresde, et qui, devenu primat sous les auspices de la Russie, seconda toutes ses vues : il est vrai qu'il se brouilla ensuite avec elle, se retira, devint favorable aux patriotes, et vint mourir à Marseille.

Je vais maintenant jeter un coup-d'œil sur la matière même des quatre époques que j'ai indiquées.

Première époque. — Après la mort d'Auguste III (octobre 1763), on se proposoit, en France comme en Autriche, de porter à la couronne le fils aîné de ce prince, devenu Electeur; et l'on étoit persuadé de l'assentiment de la Russie. Mais Christian mourut en décembre de la même année, ne laissant pour successeur qu'un prince de quatorze ans (c'est le roi de Saxe actuel); son âge empêcha de le présenter comme candidat, et on conseilla à son oncle, le prince Xavier, connu sous le nom de comte de Lusace, de se mettre sur les rangs, mais on se borna à lui concilier les suffrages des partisans de la France, qui, réunis à ceux de la Saxe, formoient un parti considérable. Mais les Czartoriski, pour l'anéantir, avoient sollicité l'approche des troupes russes : elles vinrent occuper Varsovie, et c'est sous de tels auspices que se fit l'élection.

L'irrégularité, ou plutôt la violation de l'indépendance polonoise étoit manifeste : mais depuis long-temps la Pologne étoit exposée à des scènes aussi outrageantes; depuis long-temps les élections se faisoient sous l'influence armée de la Russie. C'étoit là le fâcheux résultat de la très-vicieuse Constitution de la Pologne. La Nation, comme corps politique, a toujours été foible, désarmée, divisée, à la merci de ses voisins, et soutenue par leur rivalité. Ainsi Catherine II n'a fait que suivre une route tracée par ses prédécesseurs. — Et voilà ce qu'on peint comme le comble du *despotisme*. Je me borne à observer qu'un prince n'est despote qu'à l'égard de ses propres sujets. — Les Anglois exercèrent-ils un acte de despotisme en France, lorsqu'ils donnèrent des secours aux Protestans?

Mais enfin l'élection, quoique radicalement nulle, non à cause de la personne de Poniatowski, qui étoit éligible, mais à cause de la violation des formes; l'élection, dis-je, fut successivement reconnue par les Polonois et par les Puissances étrangères : la France envoya le marquis de Conflans pour complimenter Stanislas-Auguste, et une

personne de confiance vers le comte Branięki, grand-général de la Couronne, pour l'engager à la réconciliation : ce magnat étoit beau-frère du Roi, et chef du parti saxon, auquel il avoit joint le sien, qui étoit considérable. — Voilà le terme de la première époque.

Seconde époque. — Le calme, au moins apparent, dura jusque vers 1768. Les Dissidens, savoir, les Grecs non unis, et sur-tout les Protestans, ayant à leur tête un comte de Goltz, avoient ranimé toutes leurs intrigues, et, assurés de la faveur du roi de Prusse, ils trouvèrent le moyen de faire appuyer leur cause au nom de la Russie. Ils obtinrent non seulement une entière liberté de conscience, mais aussi la capacité de posséder des Starosties et des dignités à l'égal des Catholiques; et ce qui étoit le plus important, ce fut la garantie de la Russie. — C'est là le point sur lequel M. de Rulhière auroit dû fixer toute sa capacité et toute l'attention du lecteur; car c'est cet acte qui caractérisa l'intention de Catherine II de tenir la Pologne dans sa dépendance exclusive, à l'ombre d'un prétendu acte constitutionnel.

Troisième époque. C'est cet asservissement qui fit enfin éclater le mécontentement d'une Nation généreuse, qui jusque-là avoit comprimé son ressentiment, et dissimulé la vive impression que lui faisoit la position humiliante dans laquelle elle se trouvoit. L'exaspération produisit d'abord la Confédération de Bar, et successivement plusieurs autres Confédérations partielles et isolées, enfin la Confédération générale de la Couronne et du Grand-Duché de Lithuanie. — Cette Confédération eut tous les caractères de la légalité, et fut organisée conformément à la Constitution; et c'est à cette même époque que la France, qui jusque-là avoit entretenu auprès des Confédérés à Epériès des agens sans caractère public, savoir, MM. de Châteaufort et Dumourier, accrédita auprès du Conseil général, établi à Teschen, en juillet 1771, le baron de Vioménil avec caractère public, et qu'elle admit de même le comte Vielhorski de la part de la Confédération. En passant à Vienne, Vioménil reçut tous les honneurs dus au caractère dont il étoit revêtu.

Certes tous ces faits méritoient bien d'être développés, tant sous le point de vue de droit que sous celui de la politique. Cet examen eût été d'autant plus intéressant et même nécessaire, que c'étoit là la condition préliminaire mise à l'appui de la France et de la Cour de Vienne.

La seconde étoit la déclaration de la vacance du Trône, autre question qui certainement méritoit bien d'être développée, et qui offroit à notre Historiographe une belle occasion de faire briller ses connoissances politiques. — La guerre de la part des Turcs entroit aussi essentiellement dans les plans des deux Cours; et elle eut lieu.

Quatrième époque. Mais le partage inattendu de la Pologne déconcerta tous les calculs du Cabinet de Versailles, parce que la Cour de Vienne, non seulement changea de système, mais elle força aussi la généralité du conseil de la Confédération de se retirer de Teschen. Les Confédérés se réfugièrent à Braunau en Bavière, où ils expirèrent avec leur patrie.

La Cour de Vienne avoit tenu celle de Versailles dans la plus parfaite sécurité, tandis qu'elle négocioit secrètement avec ses deux copartageans; et le Ministère Français ne fut détrompé qu'au moment où tout étoit arrangé.

M. de Rulhière avoit, à l'égard de cette quatrième époque, un champ bien vaste pour donner carrière à son génie politique comme aux connoissances qu'il avoit sans doute acquises par l'étude du Droit des gens et de la diplomatie. Mais il s'est dispensé de la parcourir. Ce n'étoit assurément pas par prudence, par ménagement pour le Ministère Français; car celui-ci étoit compromis, et, comme de raison, excessivement blessé de la dissimulation du Cabinet de Vienne. D'ailleurs, le duc d'Aiguillon, à peine arrivé au Ministère, n'avoit aucun motif de ménagement pour ses deux prédécesseurs, MM. de Choiseul et de Praslin ses ennemis. D'un autre côté, il faut observer que c'est sous le ministère de M. de Vergennes que Rulhière a écrit; et ce Ministre n'avoit aucun intérêt à pallier les fautes vraies ou supposées commises avant lui. M. de Choiseul l'avoit fait rappeler de l'ambassade de Constantinople, et M. d'Aiguillon l'avoit fait nommer à celle de Suède, afin d'éloigner un rival qu'il regardoit comme dangereux par rapport au ministère.

Pour me résumer, je dis que si M. de Rulhière eût composé son Histoire d'après le plan que la nature même des événemens lui traçoit; s'il l'eût écrit avec impartialité, sans passion, sans haine, sans invectives; si sur-tout il eût eu sous ses yeux, pour se diriger, l'excellent tableau que M. Daunou a fait d'une bonne Histoire, il auroit fait

un ouvrage très-intéressant, il auroit été l'émule de Salluste, et il auroit établi de la manière la plus solide et la plus flatteuse sa gloire littéraire, dont il étoit avide. Mais, au lieu de cette marche que le sujet même indiquoit, Rulhière s'est laissé entraîner par une partialité haineuse: il a dénaturé, ou affoibli, ou entièrement omis des faits qui appartenoient essentiellement au fond de son ouvrage. Je dois ajouter qu'on ne trouve presque pas de dates, et peu d'ordre: parmi les faits exposés superficiellement, il s'en trouve un grand nombre d'insignifians dans un grand tableau; ils sont entassés sans liaison. En revanche, l'auteur a recherché avec soin, et a saisi avec complaisance des sujets pour faire des portraits et des harangues. Je demande, entre autres, ce que doit signifier la caricature puérile qu'il fait du prince de Kaunitz? c'est dans son cabinet et non à table ou à sa toilette qu'il falloit voir un ministre justement célèbre. De plus, à quoi bon cet étalage affecté des qualités transcendantes de Frédéric II? — N'eût-il pas été plus à propos de tracer la marche insidieuse de ce prince depuis le commencement des troubles de la Pologne jusqu'à l'époque du partage? Sa connivence avec la Russie, ses empiétemens successifs dans la Grande-Pologne et la Prusse Polonoise, sous le prétexte de la peste; ses tentatives réitérées pour s'emparer de vive force ou par surprise de la ville de Dantzick, dont ses troupes occupoient le territoire? Tous ces faits étoient les avant-coureurs du projet de partage conçu et proposé par Frédéric II. Ce projet spoliateur, on affecte de l'attribuer à la Russie : mais, l'analyse la plus légère eût suffi pour détruire cette erreur : Rulhière auroit vu que Catherine II dominoit exclusivement en Pologne par son influence, et qu'elle alloit la perdre par le partage. Il y a donc une grande inconséquence à lui attribuer la première idée du partage. La vérité est, qu'elle y adhéra avec répugnance, et que, pour convertir cette Princesse, le roi de Prusse envoya à Saint-Pétersbourg son frère le prince Henri.

Je passe sous silence le portrait parasite du comte de Brühl, premier ministre d'Auguste III. Mais je ne puis m'empêcher de remarquer la harangue ampoulée et péniblement élaborée, mise dans la bouche de Pulawski père. Ce Polonois n'étoit qu'un défenseur obscur dans une petite juridiction, et ne jouoit qu'un rôle très-subalterne. Ses fils faisoient la petite guerre en aventuriers.

Mais je ne puis me dispenser de faire des remarques au sujet de la longue introduction concernant l'Empire Russe, tandis que l'ouvrage n'a pour objet que la Pologne. C'est, selon moi, un hors-d'œuvre d'autant plus déplacé, qu'on n'y trouve de nouveau que la manière dont l'auteur dépeint la Russie, le ton de dénigrement et de mépris avec lequel il s'exprime sur une grande Nation. Il me semble que M. de Rulhière auroit dû se borner à présenter Catherine II placée sur la scène dont il avoit entrepris de faire le tableau, tracer ses vues politiques autant qu'il les auroit connues, et caractériser la marche qu'elle suivoit pour les remplir.—Voltaire, en écrivant son *Siècle de Louis XIV*, ne commença pas par l'*Histoire des Gaules avant l'arrivée de César.* Salluste, qu'on dit le modèle de Rulhière, ne remonta pas à Romulus pour écrire la *Conjuration de Catilina.*

Enfin, pour m'expliquer d'une manière précise, et d'après la connoissance particulière que j'ai de la matière que M. de Rulhière a traitée, je dois dire que, selon mon opinion, son travail n'a point les caractères essentiels qui constituent une Histoire, et sur-tout une Histoire aussi sérieuse que celle d'une guerre civile, et de l'anéantissement d'un des plus vastes Royaumes de l'Europe. M. de Rulhière est d'autant plus inexcusable, qu'il avoit à sa disposition d'immenses matériaux qui le mettoient à même de faire un ouvrage à l'égard duquel il n'auroit pas eu de rivaux, et qui l'auroit honoré, ainsi que notre littérature.

M. de Rulhière a sans doute pressenti ce reproche; car il semble avoir d'avance cherché à l'écarter : j'en juge ainsi par ce qu'il affecte de dire de l'aridité des correspondances ministérielles. Je crois cependant que s'il eût eu le courage et la patience de parcourir toutes celles dont il pouvoit prendre connoissance, c'est-à-dire, tout le dépôt, il y auroit trouvé dans la plus grande abondance des matériaux précieux pour composer une Histoire véritable, une Histoire fondée sur des documens, et non sur des oui-dire, et des suppositions. Se persuadera-t-on que les correspondances de Constantinople, de Vienne, de Berlin, de Dresde, de Dantzick, de Saint-Pétersbourg, de Tolès, de Châteaufort, de Dumourier, de Viomenil, de l'évêque de Kaminiek, sans compter les correspondances secrètes, se persuadera-t-on, dis-je, que toutes ces correspondances étoient aussi arides que l'auteur l'assure? Il faudroit donc, selon lui, jeter au feu les d'Ossat, les Jeannin,

Jeannin, les Silleri, les d'Avaux, les d'Estrades, en un mot les Archives des relations extérieures. — Je borne là mes observations sur une assertion, dont la légèreté est si évidente, et sur une excuse que rien ne peut justifier.

Mais la vérité me fait un devoir de rectifier une erreur, dont il a été impossible au Jury de se préserver. Rulhière, dit-on, a été payé pour écrire dans un sens qui compromît l'Impératrice de Russie ; or je demande vis-à-vis de qui il s'agissoit de compromettre cette Princesse ? — L'ouvrage de Rulhière n'étoit aucunement destiné à être publié : il devoit demeurer au dépôt des affaires étrangères, comme beaucoup d'autres ouvrages du même genre, comme ceux qu'on y rédige encore aujourd'hui. D'un autre côté, M. de Rulhière ne pouvoit point en disposer, parce qu'il n'étoit point sa propriété ; il faut donc mettre à l'écart l'intention faussement attribuée au ministère. Je dois ajouter que M. de Rulhière avoit, comme on dit, carte blanche. Il n'avoit ni réviseur, ni censeur, ni même de critique à craindre ; il avoit, en un mot, une liberté indéfinie d'exposer les faits tels qu'ils étoient sans aucun ménagement, aucune arrière-pensée, aucun genre de restriction : les seules conditions étoient l'exactitude et la vérité. Ainsi les fautes qu'il a commises, et que le Jury lui reproche, sont exclusivement son ouvrage. Mais enfin quel ministre auroit chargé Rulhière de faire un manifeste contre la Russie ? — M. de Choiseul avoit quitté le ministère à la fin de 1770, par conséquent avant le partage ; l'intérim de M. de la Vrillière fut de courte durée. M. d'Aiguillon supprima la pension de M. de Rulhière comme une charge inutile. M. de Vergennes, appelé au ministère en juillet 1774, exposa, dès son début, au Roi la nécessité d'être dans la meilleure intelligence avec la Russie et la Prusse, afin d'amortir l'ambition naissante de l'Empereur Joseph II ; or c'est M. de Vergennes qui fit rétablir la pension de M. de Rulhière, à la charge de travailler au dépôt ; et c'est essentiellement sous son ministère qu'il rédigea son histoire. Certes ce ministre n'avoit point l'ineptie de faire rédiger, et encore moins de publier un écrit qui eût renversé son système politique. — Mais ce qui détruit de fond en comble l'opinion sur la destination qu'on suppose à l'ouvrage de M. de Rulhière, c'est l'époque de sa publication : elle date de 1808. M. de Rulhière étoit mort dès 1791, et il travailloit en 1774 et années suivantes. Ainsi, on

ne peut point lui faire de reproche à l'égard de la publication : mais je me rappelle qu'on lui en a faits sur la manie d'en lire des fragmens dans des sociétés particulières. Je finis cet article par une réflexion qui me semble trancher la question. Rulhière, à ce qu'on pense, a écrit dans un sens qui lui avoit été prescrit ; donc il a fait un plaidoyer, un pamphlet, et non une histoire ; et le Jury lui-même a reconnu les défectuosités de son travail sous le rapport historique. Toutes ces remarques, puisées dans le fond même de l'ouvrage, dispensent, selon moi, d'examiner le mérite attribué au style, parce qu'à l'égard de l'histoire, il n'est qu'un mérite accessoire ; il est ce qu'est la beauté à la vertu, le coloris aux productions du génie de Raphaël et du Corrége, ce que les ornemens sont à un palais.

Je crois devoir terminer cet aperçu par une réflexion qui me paroît n'être pas indifférente, et à l'égard de laquelle je suis assuré d'avance que mon intention aura l'assentiment de la Classe.

Il y a des historiens ailleurs qu'en France. Croit-on qu'ils ne jugent pas nos ouvrages de ce genre avec toute la sévérité de la critique, comme nous jugeons les leurs? Croit-on qu'ils ignorent tout ce qui est relatif aux troubles de la Pologne? Si l'ouvrage de M. de Rulhière eût été abandonné à son propre sort comme tout ce qui s'imprime, l'opinion n'auroit pu frapper que sur l'auteur; mais ce n'est plus là l'état des choses. Il s'agit d'atteindre le but d'une institution solennelle, d'une institution destinée à promouvoir et à fixer la gloire littéraire de l'Empire français. Les ouvrages couronnés doivent en garantir le succès ; et la Classe peut juger de l'importance que l'Empereur attache à ce succès, par les précautions que Sa Majesté a prescrites pour l'assurer. Un Jury a prononcé en première instance, et la Classe a été constituée juge d'appel pour les ouvrages d'histoire. Il résulte de là que ce sera définitivement sur son opinion que porteront les critiques ou les éloges qu'on fera dans toute l'Europe de l'ouvrage de M. de Rulhière. Ainsi, la réputation méritée dont la Classe jouit dans le monde littéraire, et qu'elle est jalouse de conserver, est essentiellement intéressée dans le jugement qu'elle va prononcer. Le Jury a signalé les fautes de l'historien ; il n'a donc pu couronner que l'écrivain. Or, c'est l'historien seul que la Classe doit juger. Mérite-t-on ce titre quand on est partial et inexact ?

Après la lecture du discours de M. de Rayneval, M. Delisle de Sales a parlé en ces termes :

Monsieur de Rayneval, ancien membre très-distingué du Corps diplomatique, et qui a joué un rôle actif dans l'affaire du premier démembrement de la Pologne, a demandé à la Classe d'histoire d'être entendu sur l'examen du Livre de *l'Anarchie de Pologne*. C'étoit César qui écrivoit sur ses guerres, et il a été écouté avec intérêt. Personne ne pouvoit mieux que cet habile diplomate délier le nœud gordien de la politique sans le couper. Il s'est placé au centre de son sujet, et a prouvé que le Livre de Rhulière étoit un contre-sens perpétuel contre le goût et la bonne foi. Ainsi le Mémoire antérieur de M. Dupont (de Nemours) a eu la sanction la plus honorable ; ainsi, moi-même qui ne combattois dans la cause de la morale et du goût que comme auxiliaire, j'ai vu avec une douce émotion que, sans avoir jamais eu l'avantage de parler à M. de Rayneval, je m'étois rencontré avec lui, soit sur les infidélités de l'*Anarchie de Pologne* comme ouvrage politique, soit sur ses inconvenances comme ouvrage de littérature ; l'illusion, à cet égard, a été telle, que si je n'avois pas lu mon Mémoire le premier, on auroit pu me disputer le mérite de l'antériorité. Quel que soit le jugement que porte la Classe d'histoire sur la question qui nous occupe, il paroîtra toujours bien difficile à un Public, de choix, éclairé par trois Mémoires, de concilier l'avis du Jury avec l'écrit profond de M. Du Pont (de Nemours), et sur-tout avec le poids immense que met dans la balance l'opinion très-prononcée de M. de Rayneval.

Le membre qui a ouvert la discussion répond comme il suit aux observations de MM. Du Pont (de Nemours), Lévesque de Lisle de Sales, et de Rayneval.

MESSIEURS,

Les observations qui vous ont été présentées, dans votre dernière séance, contre l'histoire de *Anarchie de Pologne*, m'ont paru tendre à

prouver, 1°. que les récits ne sont pas vrais; 2°. que les jugemens sur les personnes sont injustes; 3°. que les opinions sur les choses sont erronées. On a joint à ces trois reproches des réflexions critiques sur le style et même sur le caractère personnel de l'auteur. Je vais, en suivant cet ordre, essayer de répondre, le plus brièvement qu'il me sera possible, à ces diverses observations, du moins à celles que j'ai pu recueillir en les écoutant. Je serai forcé d'en négliger quelques-unes que je crains de n'avoir point assez bien comprises; mais qui, d'ailleurs, n'intéressent aucunement le fond de l'ouvrage, parce qu'elles se réduiroient à montrer que l'auteur a commis deux ou trois erreurs tout à fait étrangères à l'Histoire des troubles de la Pologne.

On vous a dit que Rulhière ignoroit à tel point l'Histoire des Polonois, qu'il regardoit leur gouvernement comme féodal; mais l'on est obligé de convenir que cette erreur n'est point dans son livre; elle y est même expressément réfutée, aux pages 11, 12, 13 et 14 du premier volume. Qu'il l'ait soutenue autrefois dans des conversations particulières, que vous importe, quand vous n'avez à juger qu'un ouvrage imprimé? Il s'ensuivroit seulement qu'il savoit profiter des bons conseils, et même de ceux qu'il avoit le tort de recevoir sans reconnoissance.

On ajoute qu'il n'a pas su que l'*Anarchie de Pologne* étoit antérieure au despotisme exercé sur ce royaume par la cour de Russie. Si l'on veut parler des institutions anarchiques, il est certain que ce vice remonte au moins à l'établissement du *Liberum veto* en 1669; et c'est aussi à cette époque que Rulhière fixe l'origine de ce qu'il appelle lui-même (page 43, tome I[er]) une *anarchie singulière*. Mais s'il s'agit des accès, des progrès, des redoublemens de cette fièvre politique, il est indubitable qu'ils ont été provoqués depuis 1717, encore plus depuis 1733, et avec une violence extrême depuis 1762, par la tyrannie du cabinet de Pétersbourg.

Rulhière raconte qu'un aventurier italien, nommé Fornica, qui habitoit la maison où naquit Poniatowski, prédit que cet enfant deviendroit Roi. On fait deux observations sur ce récit; il n'est pas croyable, il n'est pas digne de l'histoire. Contre la vérité du fait, je n'ai entendu alléguer que sa singularité, il ne paroît pas qu'il ait été démenti par aucun témoignage public et authentique; et comme il

n'est point de nature à être constaté par des actes, j'oserai demander pourquoi Rulhière n'auroit pas dû recueillir les traditions qui en rapportoient toutes les circonstances. Le père de Poniatowski entretenoit chez lui l'alchimiste Fornica qui étoit aussi astrologue : est-il impossible que le domestique complaisant d'un seigneur très-vain et très-crédule ait prédit que le fils d'un sénateur polonois seroit un jour élu monarque? Beaucoup de faits du même genre ont obtenu place dans toutes les histoires, sans être mieux attestés que celui-là ; et ils n'étoient pas indignes d'y figurer, parce qu'ils dévoilent les travers de l'esprit humain, et quelquefois aussi parce qu'ils contribuent à expliquer de grands événemens.

Rulhière ne nie point la noblesse de Poniatowski, puisqu'il dit qu'elle n'étoit pas très-ancienne; et, pour le contredire sur ce point, il faudroit, ce me semble, trouver au roi Stanislas-Auguste des ancêtres plus lointains et plus illustres. Il est ici parlé de son père qui fut page d'un Sapieha, et de son grand-père qui fut économe dans l'une des terres de cette maison. Si la généalogie remonte plus avant, il n'y a qu'à la produire. Je sais que, dans un Mémoire historique en faveur de Stanislas-Auguste, M. Komarzeuski déclare que la noblesse de ce prince étoit fort ancienne; mais j'ignore pourquoi cette assertion, dénuée de toute preuve, et même de tout éclaircissement, auroit ici plus de poids que les détails donnés par Rulhière. Je sais encore que, dans un livre anonyme, publié en 1774 sur les troubles de la Pologne, il est dit que depuis six cents ans la famille Poniatowski fut toujours maintenue dans un rang très distingué; mais je demanderai si l'exagération même d'une telle opinion, qui n'est d'ailleurs appuyée sur aucun témoignage, n'en affoiblit pas beaucoup l'autorité. Je dois pourtant dire que, dans l'*orbis Polonus* de Simon Okolski, où sont rassemblées en 3 volumes *in-folio* des notices généalogiques sur toutes les familles polonoises, *antiqua sarmatarum gentilitia*, on découvre, tome III, page 135, trois lignes qui concernent les Poniatowski, et qui mentionnent d'abord un chanoine de ce nom, enterré à Gnesne en 1550, puis Adam et Mathias qui souscrivirent l'élection d'Uladislas en 1632. Le généalogiste Okolski n'en sait pas davantage sur l'antiquité de cette maison et sur le rang distingué dans lequel elle s'est, depuis six cents ans, maintenue. Il a soin de remar-

quer l'ancienneté, l'opulence, l'illustration de plusieurs autres familles: *Familia antiqua, bene possessionata, bello, litteris, meritis, judiciis clara;* mais aucune de ces épithètes n'allonge l'article des Poniatowski. J'ajouterai, pour prévenir une objection, que le premier tome de l'ouvrage, imprimé à Cracovie, en 1641, est dédié à ce même Roi dont l'élection fut souscrite par Mathias et par Adam, et qu'à la tête de la dédicace, comme dans l'article Poniatowski, et dans le très-grand nombre d'articles où il s'agit de souscriptions pareilles, ce monarque est toujours appelé le quatrième de son nom. Ce n'est plus aujourd'hui notre manière de compter les Udalislas Rois de Pologne; mais c'est bien certainement celle de Simon Okolski, et l'Udalislas dont il parle ici est sans nul doute du dix-septième siècle et non pas du treizième.

On a relevé, comme invraisemblable, une circonstance du récit de l'attentat du 3 novembre 1771. Comment supposer, dit-on, que le Roi n'ait été reconnu qu'à la lumière d'un coup de pistolet, lorsque sa voiture étoit escortée et environnée de flambeaux ? Mais le roi n'étoit point en ce moment près de sa voiture; il s'étoit enfui jusqu'à la porte du palais de son oncle Czartoriski, à deux cents pas du lieu où l'on avoit arrêté son équipage. Cette distance est expressément marquée dans le récit que William Coxe a publié de cet événement, et où nous lisons d'ailleurs que la nuit étoit fort obscure, et que le Roi espéroit de s'échapper à la faveur des ténèbres. Je cite ici de préférence William Coxe (1), parce que, de tous ceux qui ont raconté cet attentat, c'est celui qui s'est le plus appliqué à rassembler toutes les circonstances qui le pouvoient aggraver. Il parle d'un coup de pistolet tiré, dit-il, si près du Roi, que celui-ci en sentit le feu au visage, et une note de l'écrivain anglois (ou peut-être de son traducteur) ajoute que Varsovie n'étoit pas éclairée, et qu'une sentinelle avoit pris les conjurés pour une patrouille russe. Mais ici la question importante est de savoir si l'intention des conspirateurs étoit d'assassiner Poniatowski ou seulement de l'enlever. Loin de chercher à surprendre, sur ce point, la bonne foi des lecteurs, l'*Histoire de l'Anarchie de Pologne* leur apprend que Varsovie regarda l'entreprise comme un

---

(1) Voy. en Pologne, etc. tr. en fr. t. 1, p. 24.

régicide ; que le Roi la déclara telle ; qu'il fut félicité par Marie-Thérèse et par Frédéric d'avoir échappé aux poignards; que l'Europe en conçut la même idée ; que des écrivains éclairés l'adoptèrent et la répandirent ; qu'enfin les conjurés furent condamnés judiciairement comme assassins. Maintenant je demande si l'historien qui recueille si fidèlement tous les témoignages, toutes les autorités qui peuvent accréditer une opinion qu'il ne partage point, n'a pas le droit d'énoncer la sienne, et d'en indiquer les motifs. Ce n'est pas qu'il veuille excuser l'attentat ; au contraire, il commence par représenter Strawinski comme un conspirateur qu'une imagination ardente, une dévotion sombre et un caractère impétueux disposoient à tous les genres de fanatisme. Mais que Strawinski, que ses complices eussent résolu de tuer le Roi, il est au moins permis d'en douter, quand, pouvant le faire, ils ne l'ont pas fait ; quand leur intérêt le plus sensible étoit de s'emparer de ce foible Prince, comme les Russes avoient essayé d'enlever, et non pas sans doute d'assassiner le conseil général de la confédération ; quand le libérateur du Roi, Kosinski, s'est obstiné à nier le projet de régicide, et a forcé ainsi d'interrompre les premières poursuites judiciaires ; quand enfin l'on n'est parvenu à condamner les conjurés comme assassins, qu'en refusant d'entendre les plaidoyers qui tendoient à prouver que la conspiration n'avoit pas eu pour but la mort du monarque. Qu'on dise qu'en prenant la résolution de l'enlever, et par conséquent de vaincre les obstacles que devoit éprouver cet enlèvement, ils méditoient un crime qui pouvoit les entraîner à un crime plus énorme, je ne sais point de réponse à une accusation ainsi conçue, et l'on peut employer en ce sens le mot de régicide, pourvu qu'on l'explique. C'est ainsi que l'auteur anonyme de 1774, que j'ai déjà cité, doit avoir entendu ce terme ; car, tout en parlant de cet événement comme d'un assassinat, il dit néanmoins que *les scélérats auroient massacré le roi, si le chef qui les commandoit n'eût* PERSISTÉ *dans la* RÉSOLUTION *de le livrer vif* à Pulawski. *Vif*, dit-il ici, et non pas mort ou vif ; et, si cette dernière expression se rencontre ailleurs, l'idée odieuse qu'elle représenteroit ne seroit point encore celle d'un assassinat pur et simple, immédiatement résolu. Un crime fut entrepris sans nul doute ; mais l'Histoire doit expliquer avec précision quel fut ce crime ; et il me paroît difficile qu'après avoir recueilli toutes les

circonstances qui ont précédé, accompagné, suivi l'événement du 3 novembre 1771, on le caractérise autrement qu'il ne l'est dans la narration rédigée ou plutôt projetée par Rulhière.

En effet, MESSIEURS, une note au bas de la page 198 du tome IV avertit les lecteurs que tout ce qui suit a été extrait des esquisses de l'auteur et des matériaux qu'il avoit rassemblés; mais que la rédaction ne lui en appartient pas, et cet avis ne fait que renouveler l'un de ceux que l'on a placés à la tête du premier volume. Ce n'est donc pas Rulhière qui doit supporter les reproches que ce morceau peut mériter.

Aussi les observations critiques dont il a été l'objet m'ont-elles, à tous égards, beaucoup moins étonné que celles qui tendoient à représenter Rulhière lui-même comme mal informé de l'état déplorable des confédérés polonois. Voici comment il en parle pages 172 et 173 du tome III : « Ce qui restoit des confédérés de Bar n'avoit encore « obtenu de l'empire ottoman qu'un asyle..... L'éloignement de l'ar- « mée turque laissoit ces premiers confédérés loin de leur patrie, dans « un abandon total et dans une entière incertitude de ce qu'ils de- « voient espérer. Ceux qui avoient entrepris la guerre dans l'inté- « rieur de la Pologne, se trouvèrent alors dans une situation plus « désavantageuse encore que dans la première campagne. Quelques- « uns de leurs partis...... furent coupés de toutes parts et détruits. « Dans les autres provinces, ces malheureux républicains, la plupart « sans armes et tous sans munitions, sans aucun moyen de s'en pour- « voir, sans aucun autre refuge que les bois, n'avoient d'autres se- « cours, pour se soutenir et pour vivre, que les contributions le- « vées de gré ou de force, etc..... » Si ces citations ne devoient vous fatiguer, MESSIEURS, je pourrois les prolonger durant un quart-d'heure, et demander ce qu'on ajouteroit à cette peinture de la détresse des confédérés. Dumouriez qu'on a nommé comme l'un des témoins que Rulhière refusoit d'entendre, Dumouriez n'a écrit en ce temps aucune lettre, aucun mémoire dont Rulhière n'ait pris connoissance. De très-nombreux extraits des correspondances de cet agent se sont trouvés joints au principal manuscrit de l'*Histoire de l'Anarchie de Pologne*.

Je ne reviendrai pas sur certaines critiques auxquelles, en ouvrant cette discussion, j'ai répondu d'avance, du moins autant qu'il est

est en mon pouvoir de le faire. Tel est le reproche d'avoir interverti quelquefois l'ordre chronologique des récits. J'ajouterai seulement que je conçois peu comment on soupçonne l'historien d'ignorer une chronologie si facile, lorsqu'il avertit lui-même des déplacemens qu'il juge à propos d'y faire. Par exemple, il termine son douzième livre en disant : « Nous serons obligés de remonter à des temps que nos ré« cits précédens ont dépassés. » D'ailleurs, parmi les notes qui servoient à son travail, il s'en trouve qui concernent particulièrement les dates.

A l'égard des noms propres russes dont il altère l'orthographe allemande, pour nous en représenter un peu mieux la prononciation, c'est une liberté que d'autres historiens ne se sont pas interdite, et dont nous avons assez peu le droit de nous plaindre, nous qui défigurons, en écrivant comme en parlant, un si grand nombre de noms propres grecs, latins et même italiens. Sur cette matière, il doit me suffire de rappeler les observations lumineuses que M. Lévesque a placées à la tête de son *Histoire de Russie.* Mais, il faut le dire, les changemens orthographiques, bien ou mal entendus, que s'est permis Rulhière, sont au fond les altérations les plus réelles et les plus positives qu'on ait à lui reprocher; et, s'il viole à chaque page la vérité historique, il faut que ce soit de cette manière.

Cependant on l'accuse d'avoir, au gré de ses caprices, et selon les mouvemens de ses passions haineuses, appliqué successivement à un même portrait les noms de différens personnages. Une accusation si grave méritoit, ce me semble, d'être prouvée par des exemples, par des témoignages, par des confrontations de manuscrits, ou du moins par les indices que l'on a coutume de rassembler et de produire, avant de déclarer qu'un homme est sans foi, sans honneur, sans probité. La seule réponse que je puisse faire ici, c'est que chacun des portraits dont il s'agit a une telle originalité, qu'il est bien difficile de le supposer destiné à plus d'une personne; mais la véritable question est toujours de savoir s'ils sont ressemblans, c'est-à-dire si les jugemens de Rulhière sur les personnes ne sont pas injustes.

Je n'avois point osé ouvrir devant vous, Messieurs, une discussion sur les qualités personnelles des Souverains bien ou mal jugés par Rulhière, et je m'étois presque borné, en un sujet si délicat, à citer

quelques lignes de notre savant confrère M. Lévesque. Heureusement je n'aurois ici presque rien de plus à vous dire sur Catherine II. Rulhière n'a point méconnu les qualités éminentes de cette Souveraine ; et je vous prie d'observer que, loin de chercher à multiplier contre elles les accusations hasardées, il s'est abstenu, dans l'*Histoire de l'Anarchie de Pologne*, de rappeler les bruits qui, lorsque Pierre III mourut, coururent à la honte de la Czarine. M. Lévesque avoue d'ailleurs que les circonstances ont forcé cette Princesse à des actions condamnées par la morale, mais que la politique absout. Je crois, avec M. Du Pont, que jamais ce qui est injuste n'est véritablement utile, et j'en conclus qu'il a été permis à Rulhière de juger un peu sévèrement ces actions que réprouvoit l'équité.

Encore une fois, Rulhière ne dissimule point les victoires des armées russes, il ne les accuse pas de lâcheté; il leur refuse une activité dont il est possible en effet qu'elles n'aient pas donné beaucoup de preuves. Ce qu'il dit de l'inhabileté de leurs chefs, il le puise dans les documens qu'il avoit recueillis. Par exemple, une lettre de M. de Saint-Priest à M. Guys, écrite de Constantinople, le 3 mai 1774, contient ces mots : « La réponse à faire à la note de M. de Rulhière » est facile...... L'honneur du succès des Turcs n'est dû qu'aux » fausses mesures des Russes. »

Les sentimens que M. Du Pont paroît avoir voués à la mémoire du Roi Stanislas-Auguste sont si honorables, qu'il m'est extrêmement pénible d'avoir à justifier ici ce que l'historien des troubles de la Pologne a écrit sur le caractère de ce Prince. Toutefois Rulhière représente Poniatowski comme un homme naturellement aimable, né pour les douceurs d'une société intime, ami des arts et des lumières, et pouvant par conséquent mériter beaucoup d'éloges, s'il n'eût régné; mais la foiblesse de son caractère a été reconnue par M. Lévesque ; et ce défaut, compatible dans l'homme privé avec d'estimables qualités, a de funestes effets sur un trône. Encore le faut-il excuser dans un Roi héréditaire, quand cette imperfection alliée à des vertus respectables et touchantes n'est que l'un des malheurs d'une inévitable destinée. Mais on peut, ce semble, exiger d'un Roi électif, qui n'a pas été contraint à régner, qu'il s'en montre digne par l'énergie de son ame et par l'ascendant de son génie. Cependant Poniatowski, au

sein des orages, aspire à la royauté; il l'obtient, non par l'effet naturel et libre des lois de son pays, mais par l'influence despotique d'un gouvernement étranger. Il ne parvient ni à concilier les esprits, ni à les soumettre; trompé autant que subjugué par la cour de Russie, il devient le ministre de la tyrannie qu'elle exerce sur la Pologne, et il expose d'autant plus sa propre foiblesse à tous les regards, qu'il se trouve placé entre les deux plus grands Souverains de cette époque, Frédéric et Catherine. Je lis l'histoire de Stanislas-Auguste, non plus dans l'ouvrage de Rulhière, mais dans les autres livres composés sur le même sujet; et, malgré la diversité des jugemens qu'on y porte sur les événemens et sur Poniatowski lui-même, partout je reconnois en lui, non pas l'auteur, mais le principal instrument des désastres de sa patrie. Un trait sur-tout me frappe dans son caractère, c'est l'idée avantageuse qu'il a de lui-même, l'espoir qu'il ne cesse de fonder sur la pénétration de son esprit, sur l'étendue de ses lumières. Or, cette confiance en ses propres forces, qui, dans l'homme de génie, est une force de plus, affoiblit l'homme de mérite, le dégrade quelquefois, et l'entraîne toujours dans de tristes égaremens. Je crois que Poniatowski avoit un esprit cultivé, une ame douce et bienveillante; si l'on considère ses intentions, il ne méritoit pas ses malheurs. Il reçut une couronne d'épines, ses premiers torts furent de la demander et de l'accepter; les conjonctures exigeoient un autre caractère que le sien, et toutes les couronnes sont d'épines pour les têtes incapables de les porter.

Rulhière, dit-on, a deux poids et deux mesures; ce qu'il loue dans la Nation polonoise, il le blâme dans le monarque. Il est sûr que, lorsque les circonstances amènent Poniatowski à parler contre la Russie le même langage qu'il a tant désapprouvé quand les confédérés le parloient avant lui, Rulhière fait remarquer cette contradiction. Mais ce que l'historien reproche au Prince, ce n'est pas de tenir ce langage, c'est de ne l'avoir pas toujours tenu. On n'est point l'ennemi de Poniatowski, pour le juger avec cette sévérité; et tout ce que nous pourrions remarquer sur de tels jugemens, c'est que l'écrivain et le monarque ont eu, sur la nature des événemens, sur les choses elles-mêmes, des systèmes fort opposés.

Je vais donc être forcé d'aborder enfin des questions que j'avois

voulu éviter : il s'agit de se déterminer entre deux systèmes politiques.

Le système de la France étoit, selon MM. Du Pont et Lévesque, de maintenir l'anarchie en Pologne, ou, comme dit le Jury, la forme anarchique du gouvernement de ce royaume. Cette seconde expression, quoiqu'elle semble se rapprocher de la première, est pourtant plus exacte. Le cabinet de Versailles prétendoit maintenir l'indépendance des Polonois, et par conséquent leur gouvernement, quelque vicieux qu'il fût, tant qu'ils ne le réformeroient pas librement eux-mêmes : la France vouloit sur-tout affoiblir l'ascendant que la Russie exerçoit sur ses voisins.

Les vices des constitutions polonoises n'étoient pas contagieux ; en nuisant à ce royaume et à lui seul, ils le rendoient de jour en jour moins redoutable aux autres États de l'Europe. Quel droit avoit donc la Russie d'imposer des lois aux Polonois? Que vouloit-elle, sinon agrandir son propre territoire, ou du moins sa propre puissance? Quel résultat pouvoit-on attendre de ses entreprises, sinon celui qu'elles ont eu en 1772? Et comment prouver que la France n'avoit point intérêt à s'opposer à de pareilles entreprises?

Il valoit mieux, dit-on, seconder ou ne pas traverser les projets des princes Czartoriski ; ces seigneurs auroient rétabli en Pologne, sur de meilleures bases, un gouvernement indépendant. Mais en supposant même que leur plan fût très-sagement conçu, ce qu'il seroit fort permis de contester, il suffisoit que la Russie dût y concourir, pour qu'on n'en pût espérer aucun effet salutaire. La politique de la cour de Pétersbourg étoit d'encourager tous les projets de réforme, et de se ménager, en y prenant part, les moyens d'en recueillir pour elle seule tous les profits.

Dans l'état déplorable où la Pologne se voyoit réduite en 1764, il ne restoit, pour son salut, qu'une seule chance qui n'est point arrivée, et qu'il étoit difficile d'obtenir ou de rencontrer. C'eût été l'élection d'un roi, homme de génie, capable de secouer le joug des Russes et d'exercer un grand ascendant sur ses sujets. Hors de cette hypothèse, les malheurs étoient infaillibles, la France pouvoit bien secourir les Polonois, elle ne pouvoit plus les sauver ; et lorsqu'elle dirigeoit ses efforts contre les entreprises du cabinet de Pétersbourg, elle faisoit encore ce qu'il y avoit à faire de plus utile pour elle-même et pour

l'Europe, de plus juste et de moins pernicieux pour la Pologne.

Cependant rien n'étoit plus aisé que de présenter, sous un jour défavorable, le système du gouvernement français; il n'y avoit qu'à dire :

L'anarchie règne en Pologne, et la France s'obstine à y perpétuer l'anarchie. Le *liberum veto* est l'institution la plus absurde qui fût jamais, et la France prétend maintenir le *liberum veto*. Les exclusions contre lesquelles les dissidens réclament, sont d'une injustice révoltante, et la France emploie son influence à soutenir ces exclusions.

Voilà ce qui fut dit en effet, et ce qu'on vient de répéter contre Rulhière.

Lui qui expose tous les vices de la constitution anarchique des Polonois, on l'en déclare le défenseur.

Lui qui appelle la loi de l'unanimité, une *loi folle*, et qui n'omet rien, absolument rien de ce qui en démontre l'absurdité; lui qui reproche à la Russie, à la Prusse, d'avoir perfidement soutenu cette institution en 1763, on veut qu'il soit le partisan le plus zélé du *liberum veto*.

Enfin, lui qui, en France, a défendu les droits des non-catholiques, on le représente comme un apôtre de l'intolérance et de la doctrine des ligueurs.

Il est bien vrai que si, en 1787, les protestans français avoient appelé à leur aide la Russie ou l'Angleterre, l'intervention de ces puissances auroit fort bien pu ne point accélérer du tout l'acte de justice qu'ils réclamoient : or tel étoit, comme personne ne peut l'ignorer, le tort des non-catholiques polonois.

Rulhière ne se déclare donc ni pour l'anarchie, ni pour le *liberum veto*, ni pour l'intolérance, mais contre le despotisme de la Russie. Voilà tout son système, et il est permis de trouver ce système assez plausible, sur-tout depuis que les événemens l'ont justifié.

Cependant M. Du Pont soutient qu'après le démembrement de 1772, les Polonois ont obtenu une très-bonne constitution politique, dont leur Roi se félicitoit en 1789 ou 1790, en écrivant à un membre de l'assemblée constituante. S'il en est ainsi, nous ne saurions trop plaindre les trois parts de la Pologne, qui, envahies par les trois Puissances protectrices, ont été frustrées d'un si précieux bienfait. Mais lorsqu'on

envisage, durant les vingt années suivantes, les destinées de la quatrième partie de ce royaume, de cette partie si habilement constituée, on est bien tenté de croire qu'elle fut en effet la plus maltraitée, la plus malheureuse. Vingt années d'agonie ont précédé les convulsions horribles, au milieu desquelles nous avons vu expirer, en 1794, une république qui, vers la fin du dix-septième siècle, avoit sauvé l'Empire autrichien.

La constitution donnée aux Polonois en 1773 excluoit les dissidens du conseil suprême d'administration : elle régloit que la couronne continueroit d'être élective; elle maintenoit en plusieurs cas l'usage du *liberum veto*. Je m'abstiendrai de discuter ces trois dispositions; je ne rappellerai point les autres, non plus que les modifications que ce Code a successivement subies : j'écarterai, comme tout à fait étrangères à l'ouvrage de Rulhière, les observations relatives aux événemens arrivés en Pologne en 1793 et 1794; mais je vous prierai, Messieurs, d'observer que les opinions de Rulhière, sur le despotisme des Russes, ont été constamment les mêmes, jusqu'en 1791, c'est-à-dire jusqu'à la mort de cet écrivain. Je n'examine pas si, en 1768, en 1771, il a espéré que les confédérés triompheroient, espoir qu'il est difficile d'attribuer à celui qui, comme vous l'avez vu, connoissoit si bien leur détresse. Ce que je dois dire, c'est qu'il écrivoit encore en 1780, en 1790 : la preuve en existe dans des notes sur son ouvrage, écrites de sa main et datées par lui d'années comprises entre ces deux termes. Il n'espéroit plus sans doute, à de telles époques, le succès des confédérations polonoises; et cependant il écrivoit dans le même système qu'en 1768 et 1771.

J'ai parlé des récits de Rulhière, de ses opinions sur les hommes et sur les choses; je dois répondre encore aux observations critiques qui ont eu pour objet son style, sa personne, et les caractères généraux de son ouvrage.

Son style avoit été fort loué, non seulement par le Jury, mais par la Classe de littérature française, qui, dans un discours adressé à Sa Majesté, désignoit l'*Histoire de l'Anarchie de Pologne* comme une belle production de l'art d'écrire, comme un ouvrage *supérieur*, où l'on econnoissoit *partout*, disoit-elle, l'empreinte du talent perfectionné par le travail. La Classe de littérature ancienne, en adoptant un rapport de M. Ginguené, a donné à cette histoire

des éloges du même genre, sans y mêler aucune sorte de critique.

Cependant quelques-uns de nos confrères pensent « que le style de » cet ouvrage n'est ni aussi clair, ni aussi correct, ni aussi élégant » que dans les autres écrits du même auteur; qu'il n'a jamais d'élan, » d'impétuosité, de véhémence; que Rulhière est doublement ver- »beux, en ce qu'il met trop de mots dans les phrases et trop de » phrases *partout;* qu'il est harmonieux, mais que son harmonie » n'est point variée; qu'il a du nombre, mais qu'il n'interrompt pas » ce nombre par des phrases courtes et fortement frappées. »

J'ouvre un des volumes de l'*Anarchie de Pologne*, et j'y trouve çà et là beaucoup de phrases concises, dont voici quelques exemples:

« Cette lettre étoit simple et froide; Catherine y blessoit, avec une » profonde indifférence, le cœur d'un père. »

« Ses intentions étoient droites, ses vues étoient bornées. »

« Dans ce formidable appareil, ils prétendoient que la diète seroit » libre. »

« Il joignoit à tous les vices la valeur la plus téméraire. »

« Les confidences devenoient plus embarrassantes et les ligues plus » difficiles. »

« Ses maximes continuoient de régner. »

« Ils se railloient entre eux de leur avilissement mutuel. »

« On n'avoit point de chefs pour se défendre, on cherchoit des » modèles pour se conduire. »

« Chacun vit avec joie ses propres sentimens devenus publics. »

Je transcrirois peut-être un quart de l'ouvrage, si j'entreprenois d'en extraire toutes les phrases qui sont aussi courtes que celles que je viens de citer, et qui, comme elles, se détachent des autres, non seulement par la ponctuation, mais par la contexture même du discours. Il en est dont l'énergie n'est pleinement sensible qu'entre les périodes dont elles interrompent la suite. Quelques-unes aussi n'ont d'autre mérite que d'exprimer, avec une précision rapide, certains détails historiques peu susceptibles d'un plus riche ornement. Rulhière sait trop bien son art, pour ne pas laisser à ces détails leur simplicité naturelle, et pour affoiblir l'intérêt qu'ils ont, en s'efforçant de leur donner, par les formes du style, une importance et un éclat qu'ils ne peuvent avoir. Il dit donc, par exemple:

« Biren se logea sur cette même place, dans quelques maisons » louées pour lui et pour sa famille. »

« Il (Radzivill) possédoit 5 millions de revenus, plusieurs forte- » resses, et entretenoit plus de six mille soldats. »

« On fut étonné de ce délai, beaucoup plus long qu'on ne l'avoit » demandé. » etc.

Mais ce qu'il importe d'observer, c'est que, dans les phrases courtes comme dans les plus longues, l'auteur varie sans cesse le ton, le rhythme, les constructions, les mouvemens. Le Jury en a fait la remarque, et cette louange, l'une des plus difficiles à mériter, n'est en effet accordée qu'à Rulhière seul entre les historiens mentionnés dans le rapport sur les Prix décennaux : le Jury la refuse même expressément aux trois autres ouvrages que ses conclusions rappellent et distinguent. Il y a des livres où la plupart des phrases ressemblent plus ou moins, si l'on me permet cette comparaison, à une suite de couplets sur le même air; et ce n'est pas sans quelque effort qu'un écrivain se tient en garde contre ce défaut; car l'esprit ne s'habitue que trop aisément à un même genre de procédés, le style aux mêmes formes, l'oreille aux mêmes nombres : mais lorsqu'en lisant Rulhière on peut se détacher assez de l'intérêt profond des choses pour n'observer que la structure du discours, on est partout frappé de la riche variété des nombres qui concourent à l'harmonie générale. Après cela, j'avouerai que son style est ordinairement périodique; c'est-à-dire tel qu'il devoit être pour représenter par l'enchaînement des expressions, la liaison des idées, pour rapprocher et développer les circonstances des grands événemens, et pour conserver à l'histoire sa magnificence et sa dignité. L'auteur cependant craint l'emphase encore plus que la maigreur; il évite la prolixité autant que la rudesse ou la monotonie; et sa précision, souvent énergique, n'entraîne, ce me semble, aucune obscurité. Il obtient toujours l'attention, parce qu'il ne l'exige jamais; et de tous les ouvrages admis à concourir pour le Prix d'histoire, c'est celui qui est le plus à la portée de tous les lecteurs, précisément parce que c'est celui qui a été composé avec l'art le plus profond.

D'une part, l'on dit que Rulhière écrit avec une *partialité véhémente;* de l'autre, on compte la véhémence parmi les caractères qui manquent

manquent à son style. Peut-être cette qualité n'est elle point en effet la plus nécessaire au style d'un historien; ou du moins peut-être ne convient-elle qu'aux discours des personnages qu'il met en scène : or, dans ces occasions, le style de Rulhière s'élève, selon le Jury, au ton de l'éloquence; et il me semble que lorsqu'on est éloquent, on a bien assez de véhémence. Quoi qu'il en soit, les harangues répandues dans l'*Histoire de l'Anarchie de Pologne* ont été critiquées comme déplacées et ne convenant point du tout à nos mœurs modernes. Il y a, sans contredit, de très-grandes parties d'histoire moderne, qui n'admettroient point ce genre d'ornement; et quand les personnages n'ont prononcé aucun discours, quand ils n'ont pas eu même l'occasion d'en faire entendre, l'historien est pour le moins dispensé de nous haranguer en leur nom. Mais s'il trace le tableau d'une diète, d'une assemblée publique où les discours sont aussi des faits, quelquefois même les seuls faits, pourquoi devroit-il toujours omettre cette partie quelquefois mémorable de l'histoire d'un peuple? Le sujet de Rulhière permettoit ou même exigeoit des harangues, et forçoit ainsi l'auteur d'imiter de plus près les grands historiens de l'antiquité. Prétendre qu'un écrivain doit se borner, en pareil cas, à des citations purement textuelles, qu'en exprimant les pensées des personnages, et même en les traduisant dans une autre langue, il ne lui est jamais permis d'en embellir l'expression; que Thucydide, Salluste et Tacite sont infidèles, quand ils prêtent leur style et leur éloquence à Diodote, à Marius, à Galgacus, c'est ravir à l'histoire ses droits les plus légitimes, la dépouiller de ses charmes les plus naturels, et la rabaisser au rang des gazettes ou des chroniques.

Une étude approfondie du style de Rulhière donneroit lieu à bien d'autres considérations; mais on avoue assez généralement que son ouvrage est bien écrit; on en convient même à tel point, qu'en même temps l'on représente qu'il s'agit ici d'un Prix d'histoire et non de littérature. Assurément, il n'est pas question du Prix à décerner à un traité sur l'Art d'écrire, à un livre de critique, à un cours didactique de belles lettres; mais si l'on prend le mot de littérature dans le sens étendu qu'il a quelquefois, je n'hésiterai point à dire qu'il s'agit de désigner un ouvrage qui puisse obtenir et conserver dans la littérature française un rang très-distingué. L'histoire est un genre de composition litté-

raire, et dans la prose c'est le premier des genres, comme l'épopée dans la poésie.

Je m'arrêterai fort peu à l'examen du caractère personnel de Rulhière. Cet écrivain ne m'est connu que par ses ouvrages, et il me semble que nous n'avons à juger ici que son *Histoire de Pologne*. Selon les apparences, il ne manqua point d'ennemis; ce fut sa faute peut-être: mais cette destinée, si commune aux gens de lettres, n'est le plus souvent qu'un malheur, amer fruit des rivalités littéraires, des dissentimens politiques, et des préventions aveugles. Pour moi, je pense que le vrai talent suppose une très-grande bonté morale, et que les hommes les plus éclairés sont aussi les meilleurs hommes, quoi qu'ils puissent en dire eux-mêmes, quand ils parlent de leurs semblables.

Rulhière, a-t-on dit, fut chargé par le duc de Choiseul de faire à la Russie une guerre de plume: une pension paya ce travail, et l'auteur a bien gagné son argent.

La vérité est qu'en 1768, Rulhière entreprit l'*Histoire des troubles de la Pologne*, et qu'en 1771, quand M. de Choiseul n'étoit plus ministre, quand la France prenoit de jour en jour moins de part aux affaires des Polonois, leur historien obtint, par le crédit de M. de Breteuil, une pension à titre d'homme de lettres. Il n'est donc aucunement prouvé que Rulhière ait été payé pour faire une guerre de plume; et j'ajoute que s'il a reçu de l'argent pour un tel service, il a fort mal gagné ce salaire, puisqu'il n'a publié d'écrits contre la Russie, ni en 1768, ni en 1771, ni en aucun temps utile, ni à aucune époque de sa vie. Il n'y a pas d'apparence que le Gouvernement le payât pour perfectionner à loisir une Histoire qui paroîtroit en 1807, tant d'années après le dénoûment de ces déplorables scènes. Qu'on l'accuse donc, s'il faut absolument lui trouver des torts; qu'on l'accuse, tout au contraire, de n'avoir point rempli ses engagemens; d'avoir fait, au lieu de plaidoyers politiques, un excellent livre; d'avoir travaillé, non pour les intérêts d'un moment, mais pour l'instruction des âges futurs; non pour soutenir une entreprise ministérielle, mais pour élever à sa propre gloire un monument plus durable que les projets, le crédit et la renommée de ses protecteurs.

Au surplus, M. de Rayneval a pleinement réfuté ce que l'on avoit dit de la destination polémique de l'ouvrage, et du prétendu asservissement

de l'auteur au système des ministres. Rulhière a écrit avec une indépendance parfaite, et l'on en trouveroit, dans son livre même, d'assez fortes preuves. Le Gouvernement lui laissoit *carte blanche*, vous a dit M. de Rayneval; et si ces quatre volumes ne sont en effet qu'un libelle, du moins l'on s'est trompé en les appelant un libelle de circonstance.

Avant de répondre aux observations critiques qui concernent les caractères généraux de cette Histoire, je ne puis m'empêcher de rappeler aussi en très-peu de mots les résultats des détails importans dans lesquels M. de Rayneval est entré sur les troubles de la Pologne. Car il suit de ces détails que l'élection de Poniatowski n'a point été libre; que Rulhière lui-même n'a point assez caractérisé la domination tyrannique exercée par la Russie sur les Polonois; et qu'enfin le système de la cour de France, si librement défendu par Rulhière, étoit, comme l'a dit le Jury, la meilleure cause.

Maintenant voici les reproches qui sont adressés à l'ouvrage considéré dans son ensemble:

Il n'est point authentique.

Achevé en 1791, il n'est point admissible au concours.

Le sujet en est trop récent.

La matière en est trop circonscrite.

Le plan sur-tout en est trop défectueux.

Il n'est point authentique, et cependant il en existe deux manuscrits entre les mains de M. Rayneval, deux autres au ministère des relations extérieures, un cinquième aux archives de l'Empire; et ce dernier, corrigé de la main de l'auteur, est accompagné d'un très-grand nombre d'esquisses, d'extraits, de notes et de matériaux. Un de ces manuscrits a été mis sous vos yeux, Messieurs; vos Commissaires l'ont comparé à ceux que M. de Rayneval possède, et vous avez reconnu vous-mêmes que cette Histoire est de Rulhière.

Ce n'est, vous dit-on, qu'un long fragment qui n'a ni commencement ni fin. Très-long fragment sans doute, puisqu'il consiste en plus de 1400 pages, sans aucune interruption, sans la moindre lacune. Cent quatre-vingts autres pages s'y trouvent jointes, et en sont distinguées par des notes où le lecteur est averti qu'entre ces dernières pages il y en a 50 dont il n'existoit qu'une copie informe, 60 dont l'authenticité n'est point douteuse, parce que l'auteur en a, de sa main, corrigé le

manuscrit, et 7o enfin qui ne sont que des supplémens ou précis dont Rulhière n'est pas le rédacteur.

Il est donc trop vrai que l'ouvrage n'est point fini : mais il a si bien un commencement, qu'on a reproché à l'auteur de commencer de trop loin. Je répondrai dans quelques instans à cette critique, lorsque je parlerai du plan suivi par l'historien. Ici je n'ai plus rien à dire sur l'authenticité de l'ouvrage, sinon que jamais la municipalité de Paris ne s'est emparé des papiers de Rulhière. A la mort de cet écrivain, le 30 janvier 1791, des pièces qui lui avoient été confiées, et certaines parties du manuscrit de l'*Histoire de Pologne*, ont été redemandées, au nom du Roi, par le ministre des affaires étrangères : circonstance qui ne doit être comptée que parmi celles qui concourent à montrer combien son livre est authentique.

Mais on prétend qu'un auteur qui a cessé d'écrire et de vivre en 1791, n'est point admissible à un concours qui n'est ouvert que de 1798 à 1808. La réponse à cette objection est dans le décret de Sa Majesté. Vous savez, Messieurs, qu'il s'agit de l'époque où les ouvrages ont été, non composés, mais publiés.

On demande si le sujet de cette Histoire n'est pas trop récent : il l'est moins que celui des *Mémoires* de M. de Ségur, qui ont été admis au concours, et que ni la loi ni le bon goût ne permettoient d'en exclure.

Il est de la nature de toutes les grandes agitations politiques d'inspirer à ceux qui en sont les témoins des affections diverses, toujours très-vives dans les hommes distingués par leurs talens ou par leur caractère. Au milieu de ces orages, la vérité n'a presque jamais assez d'éclat pour frapper tous les esprits justes, pour se dévoiler à tous les cœurs droits; et il arrive toujours que les hommes les plus éclairés et les plus équitables se divisent entre deux causes, qui fort souvent ne sont complétement bonnes ni l'une ni l'autre. Les troubles de la Pologne n'ont pu manquer de produire cet effet, même en France; et tandis que Rulhière s'attachoit au système du cabinet de Versailles, d'autres hommes d'un mérite éminent étoient entraînés dans le parti contraire. Telle est la source des réclamations honorables qui s'élèvent aujourd'hui contre ce livre, et qui un jour contribueront avec lui à former une opinion plus impartiale. Aujourd'hui nous ne pouvons exiger d'un

contemporain de ces révolutions d'autre impartialité que celle qui consiste dans l'exactitude matérielle des récits. S'il a observé les événemens d'assez près pour les bien savoir, et s'ils l'ont assez ému pour qu'il soit capable de les peindre, ils lui ont infailliblement suggéré des opinions, imprimé des directions incompatibles avec une parfaite neutralité. C'est ainsi que toutes les Histoires contemporaines sont plus ou moins partiales, quoique nécessaires à l'instruction de la postérité, et dignes même de ses hommages, quand elles sont à la fois des relations véridiques et des chefs-d'œuvres de l'art d'écrire.

Un autre défaut du sujet de Rulhière, c'est, dit-on, de ne point embrasser un assez long espace de temps. Les noms de Thucydide, de César et de Salluste pourroient servir de réponse à cette critique. Certains lecteurs trouvent plus de charme dans une histoire dont la matière est circonscrite, parce que les objets et les personnages s'y développent d'une manière plus sensible. Quel que soit le vaste intérêt d'une histoire qui comprend plusieurs siècles, elle présente souvent des lointains que l'art de l'historien sait éclairer et embellir, mais qui pourtant supposent dans les lecteurs des yeux exercés. On voudroit aussi plus d'unité dans quelques-uns de ces grands corps d'histoire; et M. Sismondi remarque lui-même ce désavantage de la matière qu'il traite, « le défaut majeur de notre sujet, dit-il, le manque d'unité. » T. III, p. 256, éd. de P.

Puisque j'ai nommé M. Sismondi, je saisirai cette occasion de rendre un nouvel hommage à l'*Histoire des Républiques italiennes*, Histoire dont le fonds me paroît, à tous égards, excellent. Mais si j'en juge ainsi, c'est parce que je suis persuadé qu'on doit laisser à l'historien véridique dans ses récits une grande liberté d'opinions; car il ne faudroit pas croire que les jugemens de M. Sismondi sur les personnes et sur les choses, fussent à l'abri de toute contradiction plausible. Par exemple, d'autres que lui se contenteroient de plaindre Arnauld de Brescia comme une victime: il l'appelle *un grand homme*. On pourroit se borner à dire que les Templiers ont été condamnés injustement: il dit en propres termes qu'ils étoient *l'honneur de la chrétienté*. Il est permis de ne pas tout admirer dans le règne magnifique d'Auguste: il déclare que ce règne a été *l'époque fatale de l'avilissement de l'espèce humaine*. Qui empêcheroit de trouver aussi quelque partialité ou

T. II, p. 43. — T. IV, p. 271. — T. I, Introd., p. VIII.

quelque exagération dans ces pensées ? Mais je reviens à l'ouvrage de Rulhière dont je n'ai plus à considérer que le plan.

Les deux premiers livres où sont recueillis les principaux résultats de l'ancienne Histoire des Polonois et des Russes, ont été critiqués comme inutiles. On oppose à l'auteur l'exemple de Salluste, qui, pour écrire la Conjuration de Catilina, ne remonte pas, dit-on, à Romulus; l'exemple de Voltaire qui, dans le *Siècle de Louis XIV*, ne débute point par un tableau des origines de la monarchie française. Il est pourtant vrai que, dans l'*Histoire de la conjuration de Catilina*, on compteroit, sur moins de cent pages, plus de dix pages de préliminaires, et que Salluste y remonte, non seulement à Romulus, mais à Énée et au mélange des Troyens avec les Aborigènes. Il est à remarquer aussi que beaucoup de faits, bien antérieurs au règne de Louis-le-Grand, sont rappelés dans les deux premiers chapitres de l'ouvrage de Voltaire; que d'ailleurs cet écrivain composoit presque en même temps son *Essai sur les mœurs des Nations*, et y conduisoit l'Histoire jusqu'à l'époque même où il la reprend au troisième chapitre du *Siècle de Louis XIV;* ce qui le dispensoit de placer à la tête de ce siècle une introduction fort étendue. L'introduction de Rulhière a pour but d'exposer les causes des événemens qu'il va raconter, et de rassembler méthodiquement des notions nécessaires qui auroient interrompu le fil de ses récits, s'il les eût éparses dans les diverses parties de cette Histoire.

Je ne saurois non plus mettre au rang des hors-d'œuvre, ni même des épisodes, les morceaux qui concernent les cours de Versailles, de Vienne et de Berlin. Les relations de ces cours avec la Pologne, leur influence sur les affaires de cette République, entraînent l'auteur et le lecteur dans ces intéressans détails qui s'arrêtent bien avant le terme où ils deviendroient étrangers à la matière de l'ouvrage. Le portrait du prince de Kaunitz, c'est-à-dire de l'un des arbitres du sort des Polonois, n'est ici ni une digression ni une *caricature:* il y a si peu de surcharge et si peu de malveillance, que l'auteur au contraire nous fait démêler à chaque instant le mérite caché sous un amas de ridicules. Mais j'avouerai que, dans les livres X et XI, et dans une partie du suivant, la guerre entre la Russie et les Turcs me paroît usurper trop d'espace. Ce défaut est d'autant plus réel, que l'extrême

beauté de ces narrations épisodiques distrait plus fortement les lecteurs du sujet principal qui doit les occuper. Voilà, si je ne me trompe, la plus forte critique qu'ait à redouter le plan de l'ouvrage; et les membres du Jury se sont abstenus de faire ce reproche à l'auteur, sans doute à cause du rare talent avec lequel il l'a mérité.

Excepté donc une exposition tout-à-fait nécessaire, un tableau de plusieurs cours européennes, qui tient étroitement au sujet, et une digression qui sembleroit bien inutile et bien longue, si elle étoit un peu moins belle, le plan de l'ouvrage est essentiellement celui que M. de Rayneval a tracé, du moins jusqu'aux premiers mois de l'année 1771, terme où finissent les derniers morceaux écrits par Rulhière. Seulement cet écrivain ne divise point les faits en trois ou quatre époques, et j'ignore s'il faut l'en blâmer. Cette distribution synthétique n'est pas toujours sans inconvénient; elle tend à établir, sur les caractères et sur les causes des événemens, sur les rapports qu'ils ont entre eux, un système qui n'est souvent qu'une hypothèse de l'auteur; et l'on trouve bien plus d'exemples de ces classifications chez les historiens modernes, que chez les anciens que Rulhière avoit pris pour modèles.

Quoi qu'il en soit, la première des époques dont a parlé M. de Rayneval se termine à peu près à l'élection (*radicalement nulle*, dit-il) du roi Stanislas-Auguste. Or, Rulhière a si complétement rassemblé tous les faits de cette première époque, que la seconde ne commence qu'avec le septième livre de l'ouvrage. Ce que je puis le moins concevoir, c'est qu'on lui ait reproché de n'avoir point *signalé* les princes Czartoriski. Dès le troisième livre, il fait l'histoire de cette maison, décrit les caractères de ces princes, développe leurs projets politiques. Les Czartoriski reparoissent deux fois dans le livre IV, deux ou trois fois dans le suivant, autant de fois dans le VIe; et si l'on vouloit extraire tout ce qui les concerne, on transcriroit 50 pages, où l'historien met sur-tout dans le plus grand jour leur opposition à la maison de Saxe, et leur connivence avec la Russie.

La seconde époque s'étend, selon M. de Rayneval, depuis 1764 jusque *vers* 1768 : c'est la matière des livres VII et VIII de Rulhière. Il y expose les intrigues des dissidens, les concessions qu'ils obtinrent, les mouvemens qu'ils excitèrent. C'est là qu'il trace le portrait de Podoski, et qu'à plusieurs reprises, il fait connoître le système et les

manœuvres de ce primat, qu'on lui reproche encore, je ne sais pourquoi, de n'avoir pas mis en scène. Il n'oublie pas davantage le grand duché de Lithuanie, sur lequel il a déjà, dans les premiers livres, fixé nos regards, et dont il décrit la confédération dans le VIIIe.

M. de Rayneval caractérise la troisième époque par l'*éclat des mécontentemens de la généreuse nation des Polonois*. Là se placent la confédération de Bar, la confédération générale de la couronne et du grand duché de Lithuanie, les secours donnés par la France aux confédérés, et la guerre entre les Turcs et la Russie. Voilà ce que M. de Rayneval veut qu'on raconte; et voilà, de point en point, ce qu'a raconté Rulhière dans le XIe livre de son Histoire et dans les suivans. En parlant de la déclaration de la vacance du trône, M. de Rayneval dit que cette question méritoit bien d'être développée, et qu'elle offroit à notre historiographe une belle occasion de faire briller ses connoissances politiques. Rulhière, qui ne songeoit point à étaler tant de savoir, n'a point profité d'une telle occasion. Dix pages du livre XIIe rapportent ce qui s'est passé, quand les confédérés proclamèrent la déchéance de Poniatowski : elles exposent les motifs des partisans de cette résolution, et les motifs de ceux qui la trouvoient injuste ou imprudente. L'auteur s'abstient de disserter lui-même, et il prend pour son compte si peu de part à cette controverse, qu'on ne sait trop quel est son avis. Au surplus, ces 10 pages du tome IV sont du nombre de celles dont on n'a point de copie authentique, et dont la rédaction n'appartient pas totalement à Rulhière.

« La quatrième époque, dit M. de Rayneval, celle du partage de la » Pologne, ouvroit à l'historien un champ bien vaste pour donner car» rière à son génie politique, comme aux connoissances qu'il avoit ac» quises par l'étude du droit des gens et de la diplomatie. » Je doute fort que Rulhière, s'il eût écrit l'histoire de cette dernière époque, eût cherché à l'enrichir de toute cette érudition diplomatique ; il eût continué de raconter et de peindre. Quoi qu'il en soit, à peine a-t-il entamé cette quatrième partie ; et le plus vif regret sans nul doute qu'excite la lecture de son ouvrage, c'est qu'il ne l'ait point achevé.

« Il devoit, dit-on, exposer au grand jour les puissances qui ont joué » dans les troubles de la Pologne les principaux rôles, savoir : 1° la » Russie et Poniatowski (lesquels, selon M. de Rayneval, ne font qu'un,

» et

» et je prie d'observer ce point) ; 2° la Prusse ; 3° la France ; 4° la cour » de Vienne ; 5° la cour de Dresde ; 6° la Porte-Ottomane ; 7° les Con- » fédérés et leurs adhérens. » Mais, assurément, il n'est aucune de ces puissances que l'historien n'ait pleinement fait connoître, du moins en ce qui concerne la part qu'elles ont eue aux affaires des Polonois. S'il ne leur assigne point d'une manière très-précise les rangs que leur distribue ici M. de Rayneval, s'il mesure un peu différemment les degrés de leur influence, il faut convenir, ce me semble, que cette graduation n'est pas tellement rigoureuse, si décidément nécessaire, qu'il ne soit jamais permis de s'en écarter.

Dire que cette Histoire ne présente que de *petits détails*, que *des faits isolés*, *épars*, *disséminés*, *incohérens*, des *aperçus superficiels*, des *intentions légèrement esquissées*, c'est juger avec bien de la rigueur un ouvrage qui a coûté vingt années de travail. On peut imaginer un autre plan, mais l'auteur a certainement aussi sa méthode, et la véritable question seroit ici de savoir si les lecteurs éprouvent en effet la fatigue qui devroit résulter d'une si étrange incohérence.

Enfin, l'on prétend qu'il n'a point assez profité des renseignemens nombreux qu'il avoit recueillis, et l'on ajoute qu'il cherche à s'en excuser dans sa préface, en se plaignant de l'aridité des correspondances ministérielles. D'abord, il n'a point fait de préface, et ce n'est pas lui qui parle de ces correspondances dans les préliminaires du tome premier. Mais, au milieu de son Histoire, il s'exprime en effet sur certaines dépêches diplomatiques avec quelque liberté ; et l'on voit que, dans cette foule de notes, de particularités, et sur-tout de conjectures qui remplissoient tous ces écrits, il croyoit avoir le droit de discerner les faits avérés et les détails véritablement mémorables.

L'histoire d'une révolution ne finiroit point, s'il falloit qu'elle n'omît aucune des circonstances légères dont chaque témoin a pu être, vu sa position, plus particulièrement frappé. Rulhière auroit écrit vingt volumes, s'il avoit employé tant de prétendus matériaux ; mais il avoit lu, examiné, annoté cet amas de pièces, et ne s'étoit rien épargné de l'ennui qu'il n'a point fait partager au Public.

Les réponses que je viens essayer de faire aux critiques dont l'*Histoire de l'Anarchie de Pologne* a été l'objet, pourroient se réduire à une seule observation générale. C'est que Rulhière a fort librement

regardé comme la meilleure cause celle que défendoit le Gouvernement français au milieu des troubles de la Pologne; que son Histoire véridique et sincère porte néanmoins l'empreinte de ce système; qu'il est donc partial, autant que le seroit un écrivain qui, en racontant les mêmes faits avec la même fidélité, auroit d'autres opinions à soutenir; que ses jugemens, comme ceux de tout historien contemporain, ne doivent être adoptés qu'avec circonspection; mais que son livre est une excellente imitation des anciens chefs-d'œuvre du genre historique, et, dans ce même genre, l'un des plus dignes modèles que la littérature française ait encore offerts.

Je persiste à penser que l'*Histoire de l'Anarchie de Pologne* mérite le Prix décennal d'histoire.

M. Du Pont (de Nemours) lit un second Mémoire conçu en ces termes :

Le second discours de M. le Rapporteur, est une belle suite du premier. Son habileté, son éloquence, n'ont pu que me faire une vive impression : on voit qu'il parle d'après sa pensée, et il seroit impossible de la mieux exprimer.

Que cette pensée soit très-favorable à un auteur doué d'un grand talent dont il a mis les papiers en ordre, chez lequel il a puisé les premières, ou même les seules notions, qu'il ait pu avoir sur les faits que cet auteur a racontés; rien n'est plus naturel. On ne peut que difficilement se garder d'adopter les idées de l'écrivain dont on aime le style, sur-tout lorsque l'on a dirigé l'édition de son ouvrage.

Mais chez notre Collègue, le remède est à côté du mal. Plus il est digne de faire autorité en cette matière, plus les principes qu'il nous a exposés sont sages et nobles, plus j'ai lieu d'espérer que, relativement aux dernières années de la République de Pologne, il sera ramené, par le propre usage de son esprit observateur et de sa raison vigoureuse, à la Vérité, cette Déesse de l'Histoire, que nous adorons et que nous invoquons tous les deux.

Je ne le suivrai point dans ses recherches sur la maison Poniatowski. — Elle est Polonoise. — Notre Collègue Lévesque a déjà fait la remarque très-judicieuse que les gentilshommes polonois n'ont jamais

varié dans leur hommage à l'auguste égalité de la Souveraineté indivise qu'ils exerçoient sur leur pays. — Le père de Stanislas-Auguste avoit été l'ami le plus intime de l'intrépide Charles XII; et dans les malheurs de ce Prince, il en avoit été, pour ainsi dire, le protecteur : cela est noble. Devenu depuis *grand trésorier de la couronne de Pologne*, revêtu, sur le département des finances, de cette autorité arbitraire, et dispensée par le fait de rendre aucun compte, que nous avons reconnu, comme un des plus grands malheurs de la République, sa famille, ses enfans demeurèrent pauvres : cela est très-noble. — Si ce que l'on appelle *sa naissance*, n'eût pas été au niveau de son caractère, les fiers Czartoriski ne lui auroient pas donné leur fille et leur sœur; le Roi Poniatowski n'auroit pas été leur neveu. Et si les sentimens de ce dernier eussent été au-dessous des vertus et des projets de ses deux familles, il n'auroit pas été le neveu de leur prédilection.

On prétend qu'il a été *foible*. — Il a eu des mœurs *faciles;* il a peut-être eu dans sa vie privée des *foiblesses*. Il a beaucoup aimé les femmes, et il en a été beaucoup aimé. Heureux l'homme sensible qui a pu réfugier et prolonger l'amour dans le mariage! Aussi dit-on que Stanislas-Auguste, quand il n'eut plus l'espoir d'obtenir une Archiduchesse, épousa secrètement madame Grabowska. Ce ne sont là que des anecdotes, et ce ne sont pas des événemens historiques. Si madame de Maintenon n'eût pas gouverné, sa grande aventure n'entreroit que dans la *biographie*.

Mais ce qui est historique, ce que l'histoire doit attester contre les préventions semées, jusqu'à présent avec trop de succès, par un écrivain qui a dédaigné de juger les positions et même de les connoître, c'est qu'en sa qualité de *Roi*, et de *Roi d'une République dans l'anarchie*, Stanislas-Auguste n'a été ni un Roi *foible*, ni un homme *foible :* c'est qu'il a été au contraire le plus opiniâtrement persévérant des Rois sans pouvoir et des hommes malheureux; c'est que, depuis le premier jusqu'au dernier jour de son règne, il n'a eu qu'un but; qu'il ne s'en est pas écarté une seule fois; qu'il n'a pas cessé de travailler à l'atteindre; et que ce but a toujours été le bonheur, la gloire, l'indépendance de sa Nation, le rétablissement de la Pologne au rang des Puissances, la prospérité de son pays.

J'établirai ce fait d'une manière incontestable. Et il en résultera que

l'opinion répandue par M. de Rulhière, adoptée par le plus grand nombre de ses lecteurs, et plus naturellement encore adoptée par son éditeur estimable, sur la prétendue *foiblesse* du roi Poniatowski, opinion qui remplit tout l'ouvrage dont nous avons à discuter les défauts ou le mérite, est une longue calomnie. — Une calomnie est l'opposé d'une histoire.

J'établirai démonstrativement un autre fait d'une plus grande importance. C'est que, pour arriver à relever la Pologne, à lui rendre son indépendance, à lui donner un gouvernement sage, une constitution qui pût la conduire vers un état heureux, et pour lutter contre les obstacles qui s'y opposoient, qui eussent effrayé des ames vulgaires, le Roi Poniatowski et son oncle le Prince Michel (auquel on ne doit pas enlever sa part de la gloire due à de si longs, si pénibles, hélas! et si infructueux travaux dont la première idée lui appartenoit); le Roi et son Oncle, dis-je, avoient choisi et saisi les seuls moyens qui pussent donner quelque espoir de succès, et qu'ils avoient été plus éclairés que ne l'étoit, que ne pouvoit l'être alors l'Europe entière.

Il en résultera que les particuliers et les puissances qui avec des intentions, peut-être également pures, comme on doit toujours le supposer, mais avec moins de lumières, ont combattu les efforts du Roi Poniatowski; et, en voulant maintenir ce qu'ils appeloient les *anciennes lois*, le gouvernement de Pologne tel qu'il étoit, c'est-à-dire l'*anarchie*, ont rendu inévitable la destruction ou le partage de la Pologne, ne défendoient pas *la meilleure cause*.

Il en résultera que l'ouvrage de M. de Rulhière, qui n'est qu'un *manifeste* pour ces particuliers et pour ces puissances, pèche par le fond; et que tous les événemens y sont vus, y sont peints sous un verre courbe et coloré qui en dénature les formes et la véritable teinte. Il en résultera que les jugemens y sont faux, que les éloges et le blâme y sont mal appliqués, qu'on ne peut s'y procurer de rien une connoissance exacte, une idée fidèle. Il en résultera que ce n'est pas une histoire.

J'indiquerai ce qui a pu et dû peut-être égarer, sur les affaires de Pologne; la politique de la France, et ce qui peut excuser le Duc de Choiseul; mais ce qui ne justifie nullement M. de Rulhière, qui a joui de vingt ans pour corriger son travail, et qui devoit être éclairé

par les funestes conséquences qu'avoient eues les mesures qu'il préconise.

Il en résultera que M. de Rulhière ne savoit pas s'élever, même après coup, à la hauteur d'où les révolutions politiques doivent être considérées pour en discerner les causes, en suivre les inflexions, en calculer les mouvemens, et prononcer d'une manière équitable sur les actions des personnages que l'on a vu y jouer un grand rôle. Il en résulte que, annaliste agréable, quoique peu sûr, M. de Rulhière ne s'appliquoit pas à l'étude nécessaire et manquoit du génie indispensable à un historien.

Pour montrer la justesse de ces diverses conclusions, je n'aurai pas besoin de faire un livre. Je parle à des Collègues qui font des livres mieux que moi, et auxquels le temps pour lire ou écouter celui que je voudrois écrire est refusé. — Il leur suffira d'une esquisse au simple trait, courte, claire et rapide, qui exposera, en très-peu de mots, ce qu'étoit la Pologne à l'avénement de Poniatowski, ce qui étoit à faire et ce qu'il a fait pour elle; puis ce que les gens qui pensent comme M. de Rulhière, auroient préféré qu'il fît, mais ce qu'il n'auroit pu tenter sans délit ou sans la plus dangereuse erreur. — Alors les hommes, les choses, et le livre qui en parle, seront jugés.

Depuis plus d'un siècle, la République de Pologne et son gouvernement n'existoient que de nom. Ils tenoient une place sur le globe; mais cette place étoit vuide, ils n'étoient pas.

L'institution du *liberum veto* rendoit la formation et l'exécution de toute loi impossible. Car, dès qu'une bonne loi étoit proposée, ou l'exécution d'une bonne loi réclamée, cette bonne loi choquant toujours l'intérêt de quelque mauvais citoyen, pour peu que celui-ci eût de puissance, de crédit ou d'argent, il trouvoit toujours, dans la multitude des nonces, un autre mauvais citoyen, ou tout simplement un enthousiaste, un fanatique, un imprudent qui rompoit la diète.

Tout titulaire d'une grande charge étoit ainsi exempt de s'assujettir à aucune règle.

En nommant à ces charges, le Roi constituoit autant de puissances indépendantes de lui-même et de l'État. Et seul il étoit privé du pouvoir de faire sa volonté, sur-tout si elle tendoit en quoi que ce fût au réta-

blissement de l'ordre, car alors tous les possesseurs de grandes charges se liguoient contre lui.

Le premier remède à cet abus délirant du mot de *liberté*, si opposé en ce cas à la chose, avoit été de sabrer les opposans : ce qui terminoit l'opposition. Ils s'arrangèrent alors pour avoir quelques amis qui couvrissent leur retraite. — On venoit aux diètes et même aux diétines, avec des sabres bien aiguisés, des pistolets dans les poches, des bonnets doublés de fer, des *abajoues* d'acier qu'on rabaissoit au moment du tumulte. C'étoient particulièrement les Lithuaniens qui avoient introduit cet usage.

De ces *petites guerres civiles* dans les salles ou les camps d'assemblée, on étoit venu aux *confédérations* qui sembloient devoir être plus efficaces, c'est-à-dire à la *grande guerre civile*, dans toute l'étendue du pays.

La diète générale et confédérée ne pouvoit empêcher et n'empêchoit point quelques déserteurs de se réunir ; de prendre comme elle le titre de *diète* et de *confédération ;* de déclamer contre elle ; de l'accuser de tyrannie ; d'opposer à ses lois d'autres lois ; et d'appuyer ces dernières d'une petite force nationale soutenue par la force plus énergique de quelque Puissance étrangère. Il y en avoit beaucoup d'exemples : un des plus remarquables avoit été celui de la seconde élection du Roi Stanislas-Leczinski.

La diète générale, même confédérée, finissoit toujours par obéir au simulacre de diète, qui avoit pour elle l'armée de quelque Prince voisin ; parce que la vaillante noblesse, qui formoit la diète et la confédération à son appui, n'ayant ni discipline, ni argent, ne pouvoit faire tête à des troupes réglées.

Trop foibles vis-à-vis de l'étranger, et se réservant d'en implorer le secours, les Magnats s'étourdissoient sur ce malheur, en levant des troupes qu'on appeloit *de famille*. Les Princes Radziwill ont entretenu jusqu'à huit mille hommes ; les Princes Czartoriski en avoient quatre mille ; les Princes Sapiéha et d'autres avoient aussi de petites armées. — De moins grands seigneurs étoient suivis d'une ou deux compagnies ; et l'on voyoit souvent un gentilhomme de douze cents livres de rente, accompagné d'un autre gentilhomme qu'il soudoyoit, et qui tiroit le sabre pour lui.

Cet appareil guerrier étoit tout-à-fait inutile pour la guerre, parce que, chacun épuisant sa fortune à grossir sa troupe, personne ne se trouvoit assez riche pour la soutenir en campagne; et parce que ces diverses troupes n'ayant ni armes uniformes, ni instruction pareille, ni discipline semblable, ne pouvoient que très-peu s'entr'aider lorsqu'elles étoient dans la même confédération, et s'opposoient les unes aux autres dans les querelles, tant privées que publiques, suivant les passions des seigneurs à qui elles appartenoient.

Leur plus grand usage étoit d'influencer les diétines lors de la nomination des nonces, et sur-tout des juges, objet devenu très-important. Un étrange point d'honneur s'étoit introduit. Le croiriez-vous? Un juge, nommé par suite de la protection que lui avoit donnée un Magnat, étoit compromis dans sa réputation, passoit pour un ingrat abominable, n'étoit plus reçu en bonne compagnie, s'il osoit voter au tribunal contre son protecteur, et s'il ne lui faisoit pas gagner tous ses procès.

Les troupes *de famille* avoient un autre emploi du même genre. Si un château étoit contesté, le plus fort s'en mettoit en possession; il falloit alors un jugement pour le déposséder, le droit provisoire étant au possesseur; et le jugement ne se rendoit presque jamais, ou si par extraordinaire il avoit lieu, nulle force publique n'en assuroit l'exécution.

Les armées nationales n'avoient, comme le reste, qu'un peu de parade extérieure.

Les deux grands généraux de Pologne et de Lithuanie tiroient des deux grands trésoriers ce qu'ils pouvoient d'argent, et le distribuoient à un certain nombre d'officiers favorisés dans une multitude de prétendus régimens; ils permettoient à d'autres d'en porter le titre et l'habit. Ces généraux nommoient seuls les officiers, tant en pied qu'honoraires. Le Roi n'avoit d'autorité que sur sa garde. Les plus grandes puissances ne donnoient pas tant de brevets, et ne montroient pas tant de différens uniformes. Mais ces officiers si multipliés n'avoient presque point d'hommes à commander; aucun cadre n'étoit rempli; le peu de soldats qu'on y pouvoit compter, mal armés, mal vêtus, sans paye, étoient forcés de vivre à discrétion dans leurs cantonnemens; on étoit obligé de les disperser au loin pour en

diminuer le fardeau : rassembler rarement quelques bataillons, étoit une grande affaire.

Il n'existoit dans un pays immense que deux forteresses, *Kaminiek* et *Zamosc* : une seule des deux étoit à la République ; heureusement que l'autre étoit la propriété d'un homme héroïquement vertueux.

Point de chemins, point de ponts ; nul commerce intérieur, tant que la neige et la gelée ne suppléaient pas à des routes, en offrant la facilité de passer les rivières et les marais en traîneau.

Pas un établissement public de quelque utilité.

Tels avoient été les effets de ce que M. de *Rulhière* appelle *la paisible anarchie, sous laquelle* il dit que la *Pologne avait vécu heureuse, et que vouloient prolonger Mokranowski*, les *Pulawski*, les autres héros de son *Épopée*.

C'est de ce chaos informe, de cette foiblesse, de cette nullité qui s'étendoient à tout, que Stanislas-Auguste, nommé *Roi*, ni plus ni moins régulièrement que ses prédécesseurs, voulut retirer son peuple et sa patrie. Il voulut racheter le vice de son élection, pas plus grand que celui des autres élections des Rois de Pologne, par des services réels. Au lieu de fuir comme le bon et respectable Stanislas-Leczinski n'avoit pu éviter de le faire, ou de dormir comme les deux Augustes de Saxe, il se dit : « J'ai de l'esprit, des talens, du courage ; ma figure » est agréable et imposante ; je parle et j'écris bien ; j'ai des pensées » raisonnables, et celles de mon oncle le sont beaucoup : mes États » ont douze millions d'habitans, j'en ferai une puissance. On y est » est misérable ; on y deviendra heureux. On y est soumis aux étran- » gers, et on ne l'est pas aux lois : je ferai respecter celle-ci ; je rendrai » ma Nation indépendante des autres. » Tout homme qui a de la force en présume. — O mes amis! nous échouons quelquefois dans le simple projet de faire un bon livre, très-souvent dans celui de faire une bonne tragédie ; et nous ne nous méprisons point, nous ne méritons pas qu'on nous méprise pour cela. — Que sont nos livres et nos tragédies en comparaison de ce que Stanislas-Auguste entreprit? et les difficultés que nous avons à vaincre, en comparaison des obstacles dont il étoit entouré?

Montrons à présent qu'il ne se trompa point sur les moyens.

Pour devenir une puissance, il falloit avoir une armée. Pour que

cette

cette armée servît l'État, il falloit qu'elle fût aux ordres du Gouvernement. Pour la former et l'entretenir, il falloit des finances. Pour avoir des finances publiques, il falloit qu'elles ne dépendissent pas de deux particuliers. Pour qu'elles pussent suffire aux besoins d'un État, dont l'armée étoit à créer, et qui n'avoit dans les arsenaux ni canons, ni petites armes, il falloit encore que les finances fussent considérables. Pour les rendre telles et surmonter les répugnances qu'inspire l'impôt, il falloit que la volonté nationale de la diète ne pût être arrêtée par aucune moindre volonté. Pour que la diète et le Gouvernement fussent préservés, autant qu'il seroit possible, de tomber dans des erreurs préjudiciables à de si hauts projets, il falloit appeler les lumières. Il le falloit aussi pour rallier une Nation composée d'élémens aussi hétérogènes que des seigneurs et des serfs. Il falloit de l'instruction pour apprendre aux seigneurs à être bons par calcul; car le calcul ne trompe pas, et il est nécessaire pour éclairer même le meilleur instinct. Il falloit apprendre aux serfs en quoi les seigneurs qui fournissoient la terre et les capitaux du travail, leur étoient réellement utiles. Il falloit conduire les uns et les autres à des sentimens de bienveillance réciproque, au respect de leurs droits mutuels, aux conventions bienfaisantes, pour arriver un jour aux contrats libres. Il falloit ouvrir la porte à l'établissement de la culture à *champarts* et en donner l'exemple; elle est le seul passage naturel et sans danger de l'état de serfs de la glèbe à celui de métayer, qui amène enfin la bonne culture à fermages. Il falloit, en semant la reconnoissance dans les cœurs des paysans, y faire germer le patriotisme. On pouvoit en tirer parti, même avant que le développement fût complet; mais l'ouvrage entier demandoit quinze années. On ne peut changer les opinions et les mœurs de toute une Nation, qu'en s'emparant de l'esprit des enfans de dix ans, et les menant à vingt-cinq. Le bonheur croissant par degrés auroit fait naître des vertus, auroit accru la masse du travail et celle des capitaux, la richesse, la population, la puissance des Polonois.

En attendant, et dès qu'on auroit pu compter sur une armée bien pourvue et bien disciplinée, l'indépendance de la Nation auroit pu être assurée par la Nation elle-même, et l'on auroit trouvé des alliances pour la garantir : plus tôt, cela étoit impossible. On n'a point d'alliés

tant que l'on n'a rien à mettre pour eux dans la balance des intérêts qu'on veut rendre communs, tant qu'on ne peut pas leur offrir quelque service à peu près égal à celui qu'on leur demande. — Jusqu'à ce qu'on ait atteint ce terme, si un peuple ou un prince appelle des étrangers contre des étrangers qui l'oppriment, il ne fait que changer de maîtres, ou se donner deux oppresseurs au lieu d'un. C'est ce qu'a toujours prouvé l'expérience, et ce que notre Collègue Ameilhon a fait voir en parlant des Alains et des Catalans dans son *Histoire du Bas-Empire.*

C'auroit été d'après des observations de ce genre sur les positions données et sur les moyens d'en sortir, qu'un digne historien auroit pu mettre ses lecteurs à portée de juger les principes, le caractère, la conduite d'un Roi de Pologne couronné en 1764. — L'histoire doit planer au-dessus du pays et des Nations qu'elle veut peindre; en rechercher, en découvrir les intérêts, les embarras, les ressources; voir ce qu'auroient à faire la raison, la prudence, le zèle éclairé: qu'elle trace ensuite ce que ses personnages ont réellement fait, chacun d'eux se trouve dans le tableau à la place et sur le plan qui lui convient. Sans la vaine affectation des portraits, qu'il est si facile de flatter ou de travestir en caricatures, chacun a l'échelle de sa taille.

M. de Rulhière a-t-il rien fait de pareil? y a-t-il songé? a-t-il seulement profité des matériaux que lui offroient les nombreuses correspondances officielles, mises par le ministère à sa disposition? Il ne les a même pas lues: c'est une des choses qui scandalisent le plus M. de Rayneval. M. de Rulhière a eu des conversations; il a compilé avec esprit des anecdotes de salon et de boudoir.

Ces devoirs d'un Roi de Pologne, si difficiles à remplir, et dont M. de Rulhière a négligé de s'instruire, Poniatowski s'en est occupé sans relâche en Prince constamment laborieux, qu'aucun revers, qu'aucun malheur n'a rebuté. Ce n'est qu'en lui ravissant le trône qu'on a pu lui faire abandonner la tâche qu'il avoit désirée, qu'il avoit acceptée avec le rang qui la lui imposoit.

Dès la diète de son couronnement, il a mis la main à l'œuvre, en faisant établir les Commissions du Trésor, de la Guerre et de la Justice.

Il avoit alors l'appui de la Russie, et nous avons vu que, sans appui étranger, rien n'étoit faisable en Pologne.

On le lui enleva passagèrement. Nous avons vu que ce même appui passa au Prince Radziwill et à sa Confédération de Lithuanie. Nous avons remarqué que M. de Rulhière ne les en blâme point; c'étoit contre le Roi qu'ils agissoient, et en ce cas tout lui paroît bon.

Le Primat Podoski et les autres factieux retardèrent aussi la marche des projets améliorateurs.

L'influence étrangère changea une seconde fois de parti: elle redevint favorable aux institutions utiles; et les Confédérations qui s'y opposèrent amenèrent le premier partage.

Nous avons vu dans mon précédent Mémoire comment Stanislas-Auguste, qui ne put empêcher ce partage, en profita pour se faire donner, 1.° le *Conseil permanent*, qui devint un moyen de reprendre des *relations extérieures*; 2.° la permission d'administrer les ministères par des Commissions, par celles du Trésor, de la Guerre, de la Justice et de l'Intérieur; 3.° la liberté d'instituer le Conseil de l'*Instruction publique*.

On affoiblit celui-ci dans ses mains, mais on n'osa pas le détruire: l'école des cadets qui forma Kosciusko, et quelques colléges prospérèrent: les écoles primaires, qui auroient pu sauver la patrie, n'eurent pas lieu. Ce qu'on fit pour l'instruction fut utile, mais incomparablement moins que ne l'auroient été les projets que le Conseil et le Roi avoient résolu d'exécuter.

Les autres Commissions eurent aussi d'heureux effets: celui sur-tout d'arrêter le désordre. Elles ne purent pas faire tout le bien que le Roi désiroit et avoit conçu. Je crois que M. le Rapporteur a eu tort de s'en prendre à leur fondateur et à elles, et de m'objecter que, malgré ces institutions auxquelles j'ai dû rendre hommage, la Pologne ne se releva pas *entièrement*. — Elle avoit repris une existence politique; ce n'est point une petite chose. Elle pouvoit déployer plus de force depuis que, réduite d'un tiers, elle avoit acquis ces institutions, qu'elle n'en possédoit lorsque, sans être encore entamée, elle étoit privée de Gouvernement.

Mais cette force renaissante n'eut pas le temps d'être développée: les finances sur-tout, quoique n'étant plus arbitrairement dilapidées,

étoient demeurées insuffisantes. — Tout peuple, et encore plus un peuple qui sort de l'anarchie, répugne à l'impôt dont il sent le poids, et ne conçoit que foiblement la nécessité, les très-grands avantages. On le croit pour la Cour, même quand il n'est que pour l'État.

Le Roi et la diète avoient espéré une grande augmentation de revenus publics, de l'espèce de perception qui sembloit le moins sensible aux seigneurs et aux habitans, parce qu'elle étoit établie sur la frontière; de celle des douanes de la Vistule qui portoit à Dantzick les grains, le bois, le goudron, les chanvres, les cuirs, le suif, la cire, le miel, quelques fourrures de la Pologne, et en rapportoit les marchandises ouvrées que consommoit le luxe des grands et de la noblesse. Cette douane en effet produisit beaucoup, tant qu'elle dura telle qu'elle avoit été décrétée. Mais le Roi de Prusse en fut jaloux, comme d'un moyen de puissance et d'indépendance, et aussi comme d'un revenu qu'il voulut s'approprier. Sous le prétexte de l'intérêt du commerce, il força la République de diminuer presque à rien le tarif qu'elle avoit établi, et il augmenta dans la même proportion celui des nouveaux Etats Prussiens que le commerce polonois avoit à traverser. On continua de payer, ce fut pour lui.

Cependant, plus de régularité dans la collecte des revenus ordinaires; quelques vacances, au profit du trésor, dans la concession des Starosties; plus de surveillance dans l'emploi de la dépense et dans la comptabilité, avoient fourni de quoi commencer à regarnir les arsenaux. Et la vente de la *nue propriété* des Starosties, ordonnée par la même diète qui proclama la constitution nouvelle, auroit donné une riche ressource, sur laquelle on avoit déjà fondé l'espoir d'un emprunt considérable qui eût achevé de rendre la force défensive très-imposante.

Les deux armées avoient été extrêmement restreintes par le premier traité de partage. Le Roi, parmi plusieurs autres projets militaires, suivit celui de donner tous les ans des congés de vétérance à un assez grand nombre de soldats qu'on retrouveroit au besoin, et qu'on remplaceroit par des élèves formés pour cela; de sorte qu'au premier coup de tambour, la foible armée sous les drapeaux, permise par les traités, pourroit être recrutée et plus que doublée.

Et lorsque, pour avoir fait, conjointement avec sa Nation, une constitution raisonnable, il se vit forcé de secouer le joug plutôt qu'il ne le jugeoit prudent, se croyant néanmoins soutenu par les *trente-six mille hommes* que le traité avec la Prusse lui avoit promis, son armée, déja de *cinquante-six mille* sur le papier, étoit de *quarante-cinq mille hommes* bien effectifs. La République n'en avoit pas *neuf mille* quand il monta sur le trône.

Dans aucun temps il n'a perdu son plan général de vue, et il n'a pas écrit une lettre, pas eu une conférence politique qui ne s'y rapportât. Nul homme n'a poussé plus loin la patience et la longanimité.

Quelquefois, dans l'intention de leur épargner des imprudences, il s'ouvroit sur ses vues ultérieures à des Polonois, même ses ennemis, pour lesquels il avoit de l'estime. Et quand ensuite ils ne le voyoient pas se joindre à eux, ils l'accusoient de duplicité, ils crioient à la perfidie. C'étoit une peine de plus à dévorer. « Dans leur impétuosité, » disoit-il, « ces malheureux ne veulent pas comprendre qu'à cueillir » le fruit verd on perd la récolte. » Il regardoit la nouvelle constitution, qui lui étoit si chère, comme trop hâtée au moins de deux ans. Mais l'exemple de la révolution française agitoit les jeunes gens de sa noblesse, et pouvoit s'étendre plus loin. Il crut devoir céder à leur empressement pour qu'il ne passât point, ou ne tournât pas à mal. Il espéra que la Prusse seroit fidèle. Il se flatta que l'Impératrice de Russie ne voudroit pas renverser ce qu'elle avoit élevé; qu'elle le laisseroit faire, qu'elle ne l'attaqueroit point. Nous avons déjà remarqué que ce fut sa plus grande erreur, et qu'elle n'étoit pas honteuse. Il risqua le tout pour le tout, mais en regrettant profondément que ce fut avant d'avoir porté ses finances et son armée au degré de puissance qui lui paroissoit nécessaire : l'événement prouva que ce regret n'étoit que trop bien fondé.

Son ambition n'étoit point du tout personnelle, et ne se bornoit pas à sa vie. Il comptoit sur l'*Histoire*, qui, pour la première fois commence à lui rendre justice : mais aussi c'est dans le sanctuaire de cette honorable Classe.

Lorsque, pour assurer sa constitution, il vouloit marier son neveu avec

la Princesse de Saxe, c'étoit très-sérieusement qu'il songeoit à leur céder la couronne.

Et quand depuis, tout étant perdu, il fut réduit à demander pour successeur un Prince Russe, ce ne fut qu'à la condition expresse que les deux Etats ne seroient pas réunis, que la Nation Polonoise subsisteroit indépendante, qu'on lui laisseroit sa nouvelle constitution, qu'elle compteroit encore parmi les Puisances, c'est-à-dire qu'elle seroit mieux que dans le temps où la Providence avoit paru la lui confier.

Je ne puis douter de ses intentions, et de leur enchaînement judicieux que son caractère aimable et brillant ne laissoit que rarement soupçonner. Il parloit avec plus de confiance à un étranger, sur la morale duquel il comptoit, qu'à la plupart des Polonois même de son parti, dont le zèle trop ardent pouvoit compromettre un succès qui devoit être le fruit d'une multitude de lentes précautions.

J'ai passé plusieurs nuits à ses côtés, non pas occupé des délices de sa Cour qu'ornoient tant de dames si belles, mais à des travaux que leur objet, leur perspective, l'amour éclairé du bien qu'il y portoit, rendoient pleins de charmes.

J'ai été témoin de ses joies quand il croyoit avoir assuré une bonne opération, de ses vives douleurs quand il voyoit ses espérances déçues.

Et depuis que j'ai eu quitté le service de son pays, rappelé en France pour celui du mien, j'ai pu encore connoître journellement la suite de ses desseins et de ses tentatives si souvent trompées, mais dont il ne désesperoit jamais, que jamais il n'interrompoit. — M. le Comte de Vergennes m'avoit permis de continuer une correspondance chiffrée avec ce Prince, qui m'a toujours paru digne d'un profond attachement. J'avoue, comme le disoit Voltaire du Grand-Frédéric, que *sa couronne ne m'en avoit point dégoûté du tout* : mais, grâce à Dieu, pas plus depuis qu'il l'a eu perdue que lorqu'il la portoit avec tant de fatigues et de soucis.

Et j'ai vu l'animosité contre lui, principalement excitée par M. de Rulhière, aller jusqu'à dire qu'*il avoit vendu à la Russie son Royaume et sa Nation*. — Qu'est-ce que l'on peut offrir à un Roi pour son Royaume ?

Les autres imputations qu'on lui fait ne sont pas plus raisonnables.

Il devoit, dit-on, *commencer par chasser les Russes*. — Un homme d'Etat doit encore moins qu'un homme de guerre tenter ce qu'il est évident qu'il ne pourra point effectuer. La preuve que sa Nation ne pouvoit pas *chasser les Russes*, c'est qu'il étoit Roi de Pologne, et que Stanislas Leczinski n'avoit pas pu l'être.

Il devoit, ajoute-t-on, *se mettre contre eux à la tête de sa Nation*. C'est ce que l'on pouvoit croire en France quand la science de l'économie politique commençoit à peine à y poindre, et quand on ne savoit pas ce que c'est qu'une Nation, ce qui la rend susceptible d'avoir *une tête*, et de remuer efficacement *des bras*. C'est ce qui excuse la politique de M. de Choiseul. On voyoit un grand pays. Quoique n'ayant que le tiers de la population d'un pays de même étendue passablement gouverné, il en avoit deux fois plus que la Prusse. On lui donnoit des titres respectables : c'étoit *une* RÉPUBLIQUE, et cette République avoit *un* ROI. On voyoit en Suède quelque chose qu'on croyoit semblable; et les Polonois étoient quatre fois plus nombreux que les Suédois. Mais les Suédois étoient des hommes libres, et les Polonois étoient des serfs. On n'évaluoit pas cette différence, qui réduisoit la Puissance Polonoise à ce que pouvoient les cent mille gentilshommes, seuls membres de la République. On avoit vu ces gentilshommes délivrer Vienne et battre les Turcs encore moins disciplinés qu'eux. Cette idée de la *Pospolite* et de cent mille hommes montant à cheval en un seul jour en imposoit. Ils avoient été redoutables quand le reste de l'Europe n'ajoutoit comme eux à la noblesse que des serfs ou un tiers-état avili, quand l'art de la guerre n'étoit pas perfectionné, quand il se réduisoit presque à dire à des braves *en avant*, et à leur donner un courageux exemple. On imaginoit donc qu'*un Roi de Pologne* n'avoit qu'à se montrer pour opérer une levée en masse, et qu'il suffiroit de lui donner de très-foibles secours. Si l'on eût cru qu'il en fallût de considérables, la France ne s'en seroit pas mêlée, car elle sortoit d'une longue et malheureuse guerre, n'avoit que peu de troupes disponibles, et ne pouvoit donner que peu d'argent.

Mais *une Noblesse* n'est plus *une Nation*. Mais des hommes à cheval et chacun sur un cheval de son choix, ou conforme à sa fortune, ne sont plus une armée. Mais une armée a besoin de beaucoup d'artillerie, et l'artillerie coûte fort cher. Mais, à une armée, il faut de l'infan-

terie. Mais on ne peut faire une bonne infanterie avec des serfs, si on ne les a pas levés, habillés, armés et exercés de longue main, et si, par la discipline, on n'est pas parvenu à leur donner quelque point d'honneur. Or, il faut les nourrir loin de leurs travaux pendant qu'on les dresse, ce qui coûte encore de très-grosses sommes, et le gouvernement de Pologne n'avoit pas d'argent. Il faut à la Russie un territoire de deux mille lieues de long sur cinq cents de large, pour en tirer l'armée qui en fait une grande puissance. Pourquoi? parce que ses soldats sont des serfs. Et pourquoi encore? parce qu'un pays cultivé par des serfs ne donne qu'un foible revenu.

Si le Roi de Pologne se fût mis *à la tête de sa Noblesse* qu'on appeloit mal à propos *sa Nation*, elle auroit été conquise vingt ans plus tôt.

On lui procuroit le secours des Turcs. Pour le bonheur de la Pologne, ils furent battus et dispersés avant d'arriver. Un pays que les Turcs protégent, s'ils y mettent le pied, est au bout de quinze jours le pays le plus ravagé de l'univers.

L'Atriche, plus voisine de la Pologne que la France, et la connoissant mieux, savoit que la Pologne étoit *nulle;* voyoit avec plaisir combattre les Turcs et les Russes, et ne se hasardoit point.

Si elle se fût hasardée et si elle eût pu en chasser les Russes, elle auroit pris leur place. Mais les Russes auroient resisté, la Pologne auroit été abîmée, Frédéric seroit intervenu, et le partage auroit encore été fait.

Stanislas-Auguste a donc été sage et bon Polonois, et vertueux Roi de son pays, en ne se mettant point *à la tête de ses confédérations*, pour faire la guerre à ses voisins, et en se servant de tout ce qu'il avoit d'esprit et d'habileté, et de ses voisins même, pour tâcher de former, *de sa Nation*, UNE PUISSANCE avant d'en vouloir user.

Mais, dit-on encore, *pourquoi, lorsqu'enfin il lui a fallu faire la guerre aux Russes, n'a-t-il pas été commander lui-même son armée?*

S'il se crut plus utile aux négociations et à la direction du Conseil de guerre qui devoit fournir les approvisionnemens; s'il pensa que son neveu, plus jeune que lui, et n'ayant point d'ennemis, inspireroit à l'armée une confiance plus générale; si, le destinant à lui succéder de son vivant, ou après sa mort, il voulut lui donner l'occasion de s'instruire,

truire, celle de s'attacher les officiers et les soldats; qui peut deviner, quant à ces différens motifs, et de plus blâmer un Roi juge de ses actions, un oncle libre de sa tendresse?

Je suis affligé que M. le Rapporteur ait voulu défendre M. de Rulhière sur tous les points; qu'il ait cru à la fable d'un unique coup de pistolet, tiré seulement pour en avoir la lumière, fable contre laquelle déposent une grave blessure, ainsi que des habits criblés de balles; et encore à l'autre fable d'un homme arraché de sa voiture par dix-huit hommes bien montés, bien armés, menant pour lui un cheval de main, ayant une avant-garde et une arrière-garde pour barrer les secours ou la fuite, et qui cependant leur auroit échappé, qui auroit couru deux cents pas et n'auroit été reconnu, dans une nuit obscure, qu'à cette merveilleuse flamme d'un pistolet.

Je suis encore bien plus affligé qu'un aussi excellent homme que notre Vice-Président ait été entraîné, par la bienveillance que lui a inspirée son auteur, à tâcher de *pallier* le crime de Strawinski et de ses complices. Tout le monde sait, et Pulawski a écrit de sa main, que dans la chapelle, que devant l'image de Notre-Dame de Czentachow, confession faite, messe entendue, lui, Pulawski, leur avoit fait prêter le serment d'amener Stanislas-Auguste-Poniatowski, MORT *ou* VIF.— Ces deux mots ont une terrible latitude. Les cérémonies religieuses, qui précédèrent et accompagnèrent l'engagement de les remplir, sont une horrible profanation. L'amitié est sacrée sans doute, elle a le droit d'être indulgente; mais je suis sûr que l'humanité, la raison, la philosophie de notre Collègue, la désavouent dans cette occasion.

Je crois avoir prouvé que M. de Rulhière n'a pas bien conçu le plan de l'*Histoire* qu'il avoit le projet d'écrire; qu'il n'a pas été judicieux dans la politique, dans la morale, dans les maximes qu'il y a employées; qu'il n'a pas eu des idées saines sur les troubles de la Pologne; qu'il n'a pas été soigneux à recueillir les matériaux que le Gouvernement lui avoit offerts; qu'il n'a pas été scrupuleux dans les détails; qu'il n'a pas été fidèle dans les portraits, et qu'il a été odieusement injuste envers le Roi Poniatowski.

Je suis de l'avis du *Jury*, qui dit que M. de Rulhière *a encouru les plus graves reproches que l'on puisse faire à un historien*. Il peut être un écrivain remarquable, et c'est à ce seul titre que le *Jury* l'a préféré

à ses rivaux; mais il me paroît impossible que notre Classe propose de lui décerner *un Prix d'*HISTOIRE.

Je finis en remerciant le Jury, en remerciant M. le Rapporteur de m'avoir offert l'occasion, et par-là prescrit le devoir de défendre, selon ma conscience, la mémoire d'un Roi dont les vertus ont causé les malheurs; d'un Roi qui fut digne d'un meilleur sort et d'une plus haute renommée; d'un Roi qui n'a mérité, sous aucun aspect, les imputations que ses ennemis lui ont prodiguées; d'un Roi qui a été un des meilleurs citoyens de son pays; qui a constamment voulu, et voulu avec lumières, faire à sa Nation, à la République dont il étoit le chef, tout le bien qu'il a cru possible, et qui lui a fait tout celui qu'il a pu.

Je remercie tous mes Collègues de l'indulgence qu'ils ont accordée à l'étendue des développemens que je n'ai pu me dispenser de donner à mon opinion. J'aurois cru manquer de zèle envers la Classe si je me fusse permis de les abréger davantage. Il me semble que tout homme de bien doit éprouver, pour la Compagnie à laquelle il a l'honneur d'appartenir, une sorte de patriotisme, qui se lie au patriotisme général et qui l'augmente.

Un membre dit que l'*Histoire de l'Anarchie de Pologne* n'est point admissible au concours, attendu qu'elle a été achevée avant 1791; que les Prix décennaux ne sont fondés que pour les ouvrages composés, ou du moins terminés sous le règne de l'Empereur; qu'il seroit contraire à l'esprit et au but de cette institution d'appliquer ces récompenses aux productions littéraires d'une époque plus reculée; qu'il ne faut point s'en tenir à la seule date de la publication; que ce système entraîneroit à couronner de très-anciens livres qui viendroient à être découverts ou mis au jour plusieurs siècles après la mort des auteurs.

Le membre qui a ouvert la discussion, répond:

Que les articles 2 et 3 du décret impérial par lequel les Prix décennaux sont institués, admettent à concourir TOUS *les ouvrages* PUBLIÉS

ou CONNUS dans chaque intervalle de dix années; et spécialement à concourir, pour les grands Prix de 1810, TOUS *les ouvrages* PUBLIÉS *ou* CONNUS depuis le 18 brumaire de l'an 7 jusqu'au 28 brumaire de l'an 17; que substituer à ces termes *publiés* ou *connus* qui sont employés et répétés dans le décret, les mots *achevés* ou *composés* qui ne s'y trouvent point, c'est contredire formellement la lettre de la loi, pour en expliquer arbitrairement l'esprit; que le Jury n'a exprimé, n'a conçu aucun doute sur le droit qu'un livre français, terminé en 1791, mais *publié* et *connu* pour la première fois en 1807, avoit à concourir aux Prix de 1810; qu'enfin la Classe, chargée par l'article 8 du décret du 28 novembre 1809, de faire une critique raisonnée et purement littéraire des ouvrages qui ont obtenu ou balancé les suffrages du Jury, ne paroît point autorisée à donner à l'un de ces ouvrages une exclusion fondée sur une simple interprétation des intentions du législateur, sur-tout quand cette interprétation est inconciliable avec les termes dont le législateur s'est deux fois servi.

Plusieurs membres parlent avec beaucoup d'éloges du *Tableau des Révolutions de l'Europe pendant le moyen âge*, par M. Koch, correspondant de la Classe: ils s'accordent à louer l'exactitude, la précision et la méthode qui règnent dans cet ouvrage, où l'auteur a su rassembler, en trois volumes, les résultats les plus importans de ses profondes connoissances sur une grande partie de l'Histoire générale. Ils pensent que cet utile abrégé tient un rang éminent parmi les ouvrages de ce genre.

M. Silvestre de Sacy demande à faire quelques observations sur l'*Histoire des Républiques de l'Italie*, de M. Simonde Sismondi.

Je suis bien loin de penser, dit-il, comme l'ont avancé quelques personnes, que cet écrivain ait choisi un sujet peu intéressant; la lutte continuelle des républiques d'Italie contre le pouvoir des Empereurs d'Occident ou contre celui des Souverains pontifes, leurs

divisions et la rivalité excitée entre plusieurs d'entre elles par les intérêts de leur commerce ou de leurs possessions extérieures, les vicissitudes de leur situation, leur asservissement sous des tyrans, et leurs efforts constans pour se soustraire au joug et reconquérir leur indépendance, un mélange d'actions généreuses et d'attentats contre les droits les plus sacrés; de tout cela, il résulte un tableau d'un grand intérêt. L'auteur n'a pas, il est vrai, le mérite d'avoir découvert ou tiré de l'oubli un grand nombre de documens inconnus avant lui. C'est en faisant usage des chroniques déjà publiées, sur-tout en mettant sans cesse à contribution les collections et les dissertations de Muratori, qu'il a composé cette histoire; mais ce ne peut être là la matière d'un reproche. C'est précisément pour être employées à un semblable usage, qu'ont été formées ces grandes collections historiques, et c'est à faire un bon emploi des discussions critiques, que s'oblige celui qui veut écrire l'histoire comme elle doit l'être. M. Simonde ne paroît avoir négligé aucun des moyens de bien connoître les faits et d'en démêler l'enchaînement. Je ne méconnois point néanmoins les défauts qui ont été observés soit par le Jury, soit par M. le Rapporteur. Il est certain que le style de M. Simonde Sismondi n'est pas toujours pur, qu'assez souvent il est négligé ou traînant, que les mêmes formes y sont trop souvent répétées; il faut reconnoître aussi que l'on a parfois de la peine à suivre la marche combinée des événemens, que la multitude des petits Etats, dont les intérêts et les actions se croisent et se mêlent, jette assez souvent de l'embarras dans la narration, et que l'auteur plus d'une fois revient sur ses pas. Une partie de ces difficultés étoit presque impossible à éviter dans cette histoire, parce qu'elle tient à la nature du sujet, qui est très-complexe. Osons croire cependant qu'un écrivain, animé par le génie de l'histoire, pourroit triompher de ces obstacles: au reste, il faut convenir que ce genre de défaut ne règne pas dans toutes les parties de l'ouvrage. Le premier volume tont entier et l'*Histoire de la première Ligue lombarde* dans le second, donnent une idée très-avantageuse du talent de M Simonde Sismondi. On doit d'ailleurs lui savoir gré de ce qu'il a suppléé au centre d'action et de mouvement qui manque à plusieurs des parties de son travail, par un centre d'intérêt philosophique, par le sentiment de la dignité des nations et de leurs droits politiques, qui vivifie toutes les pages de son

histoire, et les réunit par un lien commun. Cependant ici même, l'auteur n'est point exempt d'exagération ; un esprit de système dont il ne s'est point assez garanti, ne lui a pas permis, je crois, de tenir toujours la balance juste entre les souverains Pontifes, les Empereurs et les Républiques. Ces dernières, même quand elles violent tous les droits d'une partie de leurs citoyens, obtiennent de lui bien plus d'indulgence que les Monarques et les Pontifes. Si l'enthousiasme de la liberté peut diminuer les torts des Républiques, les préjugés du siècle et les illusions de la naissance ne doivent-ils pas aussi atténuer les torts de leurs rivaux? Je ne prétends point que l'ouvrage d'un historien ne doive porter aucune empreinte de ses opinions religieuses, philosophiques ou politiques. Cette espèce d'apathie n'est point conciliable avec l'intérêt dont il doit être pénétré lui-même pour son sujet, s'il veut intéresser les autres, et il faudroit, pour écrire ainsi l'histoire, s'interdire tout jugement sur les événemens et sur les hommes. Mais, comme on l'a observé dans cette séance, relativement à un autre objet, cette espèce de partialité, si l'on veut la nommer ainsi, ne doit jamais nuire à la vérité des faits, ni entraîner l'écrivain dans des jugemens évidemment faux ou absurdes. Ainsi que dans M. Simonde, on aperçoive partout, et quelquefois même quand le sujet y prête peu, un écrivain ouvertement ennemi du Catholicisme, un partisan des doctrines réformées, peut-être même quelque chose de plus, ce ne seroit pas un motif de lui refuser son estime comme à un historien savant et exact, si ses opinions ne l'avoient point empêché de voir et de dire la vérité. Mais comment défendre, comment excuser un jugement aussi faux que celui qu'il porte de la religion chrétienne, vers la fin de son second volume? Et ce qui est encore plus extraordinaire, c'est qu'il calomnie la doctrine du Christianisme pour excuser ou atténuer, en quelque sorte, des atrocités exercées en son nom, il est vrai, mais contre ses préceptes, son essence, par une suite de l'ignorance de ses vrais principes. Pour apprécier mon observation, il faut lire en entier l'*alinea* qui occupe les pages 479, 480 et 481 du second volume. M. Simonde Sismondi dit, il est vrai, dans une note, qu'il a emprunté une partie de ces idées d'un autre écrivain; mais, en les adoptant, il s'en est rendu responsable. Dans ce passage l'auteur établit que des hommes qui professent une religion mystique qui est un culte rendu à la douleur; des hommes

qui se sont fait un Dieu qu'ils condamnent à la souffrance ; un Dieu dont le sacrifice est renouvelé chaque jour, à chaque heure, dans toutes les parties de l'univers, sur l'autel où le prêtre accomplit les mystères ; que de tels hommes, dis-je, seront également prêts à devenir les bourreaux de leurs frères, et à déchirer leurs propres corps sous les coups de la discipline.

N'est-ce pas ici donner un démenti à l'histoire, et choquer toutes les vraisemblances? On pourroit croire qu'une religion, dont le culte consiste dans l'effusion du sang des animaux, seroit propre à rendre les mœurs féroces et à accoutumer aux combats des gladiateurs. On seroit, à juste titre, encore plus autorisé à faire ce reproche à un culte qui cherchoit, dans le sacrifice des victimes humaines, un moyen efficace d'appaiser la Divinité irritée et d'obtenir le retour de ses faveurs; et cependant les faits obligeroient du moins à modifier beaucoup de semblables conséquences. Mais conçoit-on que le sacrifice mystique du Culte chrétien puisse rendre les hommes féroces; et d'ailleurs ont-ils été moins persécuteurs, moins féroces que les autres nations, ces peuples musulmans, professant une religion dans laquelle il n'y a réellement aucun sacrifice; l'immolation des victimes à l'époque annuelle du Baïran n'étant ni assez fréquente ni assez multipliée pour avoir une grande influence sur les mœurs? N'ont-ils pas eu aussi leur inquisition, leurs guerres de religion, leurs proscriptions? N'a-t-il pas fallu, sous peine de la vie, reconnoître l'éternité de l'Alcoran? Les questions les plus insolubles à la philosophie, telles que celle de la toute-puissance de Dieu et de la liberté de l'homme, du destin et des mérites et démérites, n'ont-elles pas armé Musulmans contre Musulmans? Ces mêmes Musulmans ont connu aussi les macérations volontaires, les pratiques de la mortification; et ces Indous qui redoutent si fort de blesser un être vivant, qui exposent plutôt leur vie que d'écraser un serpent venimeux, ou de le laisser écraser par un autre, brûlent les veuves avec le corps de leurs maris, et se condamnent aux pratiques de pénitence les plus rigoureuses et les plus contraires à la nature. Leurs sacrifices, cependant, consistent en riz, en beurres, en fleurs, etc., et les objets du culte vulgaire ne sont pas d'une mysticité bien rafinée.

J'ai cru nécessaire de signaler un aussi étrange effet de l'esprit de système et de l'exagération qui en est la suite, dans un ouvrage tel que

celui de M. Sismondi, précisément parce que, sous d'autres points de vue, il m'a paru digne de beaucoup d'estime.

Puisque j'ai pris la parole pour cette observation, j'en profiterai, pour vous faire part, Messieurs, d'une autre réflexion qui s'est souvent présentée à mon esprit dans le cours de cette discussion. Je ne puis m'empêcher de regretter que l'*Examen critique des Historiens d'Alexandre*, par M. de Sainte-Croix, ne soit point au nombre des ouvrages qui ont balancé les suffrages du Jury pour le Prix d'histoire. Je sais que cet ouvrage a été présenté par le Jury, comme digne d'obtenir le Prix destiné au meilleur ouvrage de littérature, qui sera jugé réunir au plus haut degré la nouveauté des idées au talent de la composition et à l'élégance du style. Mais ne pourroit-il pas nous être permis de revendiquer, en quelque sorte, pour la Classe d'histoire et de littérature ancienne, un travail qui nous appartient à tant de titres? Et en effet, établir la vérité des faits historiques, en réunissant les divers témoignages, les opposant les uns aux autres, les épurant au flambeau de la critique, réformer ainsi des erreurs accréditées, poser de justes bornes à une aveugle crédulité et à un scepticisme dédaigneux, ce n'est point là présenter des idées nouvelles, c'est asseoir l'histoire sur ses bases avouées et véritables. L'auteur, il est vrai, a embelli, animé, vivifié cet ouvrage, comme tous ceux qui sont sortis de sa plume, par une multitude de traits généreux, de morale, de philosophie, d'amour de l'humanité et de la vertu, parce qu'il sentoit vivement, et qu'également doué d'une vaste érudition et d'une imagination ardente, cette dernière ne l'abandonnoit pas, au milieu des recherches les plus épineuses de la critique, et lui fournissoit ces élans de l'ame qui enchantent et commandent l'admiration; mais ce genre de mérite n'est ici que l'accessoire. On a dit que l'ouvrage dont il s'agit étoit moins une histoire que des matériaux pour écrire l'histoire d'Alexandre. Cette manière d'envisager le travail de M. de Sainte-Croix est vraie, si l'on considère l'ouvrage dans tout son ensemble; mais si l'on veut faire abstraction de la première section, qui contient un jugement raisonné des historiens anciens, et particulièrement de ceux d'Alexandre, et de la quatrième section ainsi que des suivantes qui sont purement critiques, ne devra-t-on pas convenir que la seconde et la troisième section contiennent effectivement une histoire d'Alexandre? Je crois

même qu'il y auroit quelque avantage à proposer, pour le Prix d'histoire, un ouvrage dont le sort est fixé, parce que tous les matériaux que l'on peut mettre en œuvre pour le faire, ont été à la disposition de l'auteur, et que le temps ou de nouvelles découvertes ne peuvent rien y ajouter, tandis que les ouvrages qui ont pour objet des époques modernes, paroîtront peut-être dans un jour tout différens, quand de nouveaux matériaux, encore ignorés aujourd'hui, seront publiés ; quand aucun intérêt, aucune passion n'influeront plus sur le jugement qu'on portera des événemens et de leurs principaux acteurs. Je demande donc si la Classe ne pourroit pas convenablement proposer de décerner le Prix d'histoire à l'*Examen critique des Historiens d'Alexandre*, sans cependant que cette mesure pût nuire à la décision du Jury, relativement à ce même ouvrage.

Quelques membres disent que l'*Examen des Historiens d'Alexandre* est un excellent livre de critique historique, digne, sans nul doute, d'un Prix décennal, mais non de celui qui est réservé à l'auteur d'une histoire proprement dite.

On désire que cet ouvrage obtienne ou le prix de littérature dont le Jury l'a jugé digne, ou un Prix qui seroit spécialement destiné au meilleur livre de critique; et l'on explique ce dernier terme, en disant que l'on entend parler ici de la critique appliquée à la littérature ancienne ou à l'histoire; genre sous lequel sont compris la plupart des travaux dont la Classe s'occupe, et pour lesquels elle est instituée.

M. le Président, M. le Secrétaire perpétuel, et d'autres membres invitent la Classe à exprimer le regret qu'elle éprouve, en voyant qu'aucun Prix décennal n'est destiné aux ouvrages de ce genre.

Quelques membres craignent que cette proposition ne soit suivie de plusieurs propositions de la même nature, et que la Classe ne se trouve engagée à étendre ses fonctions au-delà des

termes

termes prescrits par l'article VIII du décret impérial du 28 novembre 1809.

On répond que ce vœu est le seul que la Classe ait à exprimer; que le Jury, en soumettant à SA MAJESTÉ des observations pareilles, a obtenu l'établissement de plusieurs Prix qui n'avoient point été fondés par le premier décret sur les Prix décennaux, et qui l'ont été par le second; qu'enfin la Classe, en prenant la délibération qui lui est proposée, ne fera que manifester son zèle pour les progrès du genre de littérature auquel elle est spécialement vouée par son institution.

Après avoir entendu ces diverses observations, la Classe prend la délibération suivante :

« La Classe d'Histoire et de Littérature ancienne regrette » qu'aucun Prix décennal ne soit destiné au meilleur ouvrage » de critique historique et littéraire : elle pense que l'*Examen* » *critique des Historiens d'Alexandre*, par M. de Sainte- » Croix, est digne d'un tel Prix : elle désire que cet ouvrage » obtienne le Prix de Littérature, dont le Jury l'a cru digne, » à moins que SA MAJESTÉ ne lui adjuge le grand Prix qu'elle » daigneroit instituer pour les ouvrages où la critique est ap- » pliquée à la Littérature ancienne et à l'Histoire. »

La discussion est fermée sur l'*Histoire de l'Anarchie de Pologne;* et la Classe déclare,

1° Qu'elle n'adopte point sur cet ouvrage le jugement du Jury;

2° Qu'elle regarde ce même ouvrage comme digne de la première mention honorable.

Un membre de la Classe, sans refuser au travail de M. Simonde-Sismondi beaucoup d'éloges à certains égards, déclare

qu'il y trouve à désirer beaucoup de choses importantes, et fait les observations suivantes :

1° L'auteur, toujours occupé d'attribuer les événemens et les faits à un mobile qu'il assigne, n'a peut-être point assez souvent réfléchi à la difficulté de prouver l'existence de ce mobile. Plus d'une fois il avoue que, d'après ce qui reste de documens relatifs à telle ou telle époque, il lui a été impossible de reconnoître l'esprit dont pouvoient être animés les personnages qui jouoient alors les premiers rôles, comme aussi les écrivains qui nous ont transmis les faits ; et néanmoins il ne laisse pas de nous donner ces faits, ainsi que les actions et les desseins des personnages figurant sur la scene, comme des effets nécessaires et constans de la disposition de leur ame, des sentimens qui les conduisoient. Si ce défaut régnoit dans toute l'étendue de son Histoire, ce seroit un vice capital.

2° En examinant à fond l'exposition des faits qui se sont passés sous les règnes singulièrement intéressans de Frédéric Barberousse et de ses successeurs, jusqu'à la mort de Mainfroy, l'on trouveroit peut-être que l'historien ne s'est pas livré aux recherches nécessaires, pour mettre dans tout leur jour les événemens, et les présenter sous le seul point de vue qui pourroit faire juger équitablement les hommes et les choses. Peut-être arriveroit-on sans peine à démontrer qu'avec plus de travail, plus de soin, plus d'étude, M. Sismondi, malgré la disette apparente de monumens historiques publiés, auroit mieux connu le caractère, les mœurs, les habitudes, les passions, les vertus et les vices de tous les hommes qui eurent une part plus ou moins grande à tout ce qui se passa de mémorable depuis 1150 jusqu'en 1270. Les causes qui produisirent les succès et les revers de Frédéric Barberousse en Italie, ne sont point assez développées. Tel lecteur, versé dans l'histoire de ces temps, jugeroit que M. Sismondi, faute d'avoir assez étudié ce qui se passoit à cette époque en Allemagne, n'a pas même soupçonné le véritable principe de certains effets, et en suppose un purement imaginaire. Ce qui concerne la paix de Venise, pouvoit et méritoit d'être plus détaillé. Tout porte à croire que si l'auteur n'a pas donné plus d'étendue à cet article, c'est parce qu'il n'a pas assez mûri l'examen de la vie personnelle de tous les négociateurs de ce traité fameux ;

examen d'où il seroit résulté pour lui beaucoup de lumières sur l'état des affaires publiques et des divers Etats de l'Italie à ce moment. Il en est de même pour la conquête de Constantinople par les Latins. Enfin, on pourroit se faire fort de montrer qu'avec plus de recherches sur la naissance, l'éducation, le caractère et l'administration de Mainfroy, l'on verroit l'*Histoire de l'Italie*, du temps de ce prince, se présenter sous un aspect assez différent de celui sous lequel M. Simonde Sismondi nous l'offre.

La Classe délibère successivement,

Sur l'*Histoire des Républiques Italiennes du moyen âge*, par M. Sismondi;

Sur le *Tableau Historique de l'Europe durant le règne de Frédéric-Guillaume, Roi de Prusse*, par M. de Ségur;

Et sur l'*Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, par M. Lacretelle le jeune.

Et elle adopte sur ces trois ouvrages le jugement du Jury, qui les a mentionnés honorablement après l'*Histoire de l'Anarchie de Pologne*.

Elle déclare en outre qu'elle regarde comme dignes de mentions non moins honorables,

L'*Histoire critique de la République Romaine*, par M. Lévesque,

Et les deux volumes d'*Histoire du Bas-Empire*, que M. Ameilhon a publiés en 1803 et 1807.

Sixième grand Prix de deuxième Classe,

A l'Auteur de la meilleure Traduction en vers de Poëmes grecs ou latins.

RAPPORT DU JURY.

QUAND on observe avec attention l'esprit qui règne aujourd'hui dans notre littérature, et quand on recherche les diverses causes qui tendent à égarer le goût public ainsi que celui des écrivains, rien ne paroît plus urgent que de chercher les moyens d'arrêter les progrès de cette tendance dangereuse; et ce ne peut être qu'en ranimant et en propageant les bons principes transmis par les grands maîtres, et en rattachant les jeunes talens à l'étude réfléchie des meilleurs modèles. Rien ne peut être plus efficace pour atteindre ce but, que d'encourager les traductions en vers des ouvrages classiques de l'antiquité. Une disposition générale des esprits semble avoir tourné l'émulation de nos jeunes poètes vers ce genre de travail. En aucun temps, en effet, on n'a compté autant d'ouvrages, et sur-tout autant de bons ouvrages de ce genre, qu'il en a paru depuis cinquante ans; le XVIIIe siècle s'est élevé, à cet égard, fort au-dessus du beau siècle du génie et des talens.

M. Delille a donné le signal de cette espèce de conquête littéraire, par sa belle traduction des *Géorgiques de Virgile*, ouvrage que de grands maîtres avoient regardé comme impossible à exécuter avec un plein succès. D'autres poètes l'ont suivi dans cette nouvelle carrière; et, parmi ceux qui y sont

entrés avec le plus de gloire, il faut compter M. de Saint-Ange, qui nous a donné une traduction en vers des *Métamorphoses d'Ovide;* travail immense, d'une exécution trop inégale, mais dont les taches et les négligences sont effacées par les beautés nombreuses qui y sont répandues. M. Daru a traduit en vers toutes les poésies d'*Horace*, et a exécuté cette difficile entreprise avec un degré de talent qui ne peut être apprécié que par un petit nombre de gens de goût. M. Gaston a donné une traduction de l'*Énéide*, qui a eu du succès, et qui en auroit obtenu davantage s'il n'avoit trouvé dans M. Delille un rival trop redoutable. Quatre poètes, MM. Didot, Tissot, de Langeac et Millevoye, ont traduit, presque en même temps, *les Églogues de Virgile;* Cabanis a laissé en manuscrit une traduction de l'*Iliade;* et M. Aignan vient d'en publier une qui annonce un zèle et un talent dignes d'encouragement, mais qui peut recevoir un nouveau degré de perfection par un nouveau travail. Enfin, M. Mollevaut a publié une traduction des *Poésies de Tibulle.*

Il faut se féliciter de cette direction imprimée aux esprits; mais il importe d'en prévenir les écarts par des encouragemens propres à guider en même temps les talens dans la bonne route.

Les efforts d'un poète pour faire passer dans notre langue les beautés des poèmes classiques grecs et romains, présentent à l'écrivain le double avantage d'étendre et de fortifier son talent, en puisant aux sources les plus pures les vrais principes du goût, et d'apprendre à connoître et à employer toutes les ressources de sa propre langue, en luttant contre les idiomes évidemment supérieurs par la richesse de leurs combinaisons et la variété de leur harmonie.

Parmi les traductions en vers qui peuvent concourir au Prix

désigné par la présente disposition du décret, le Jury n'a pas cru devoir comprendre les traductions des poèmes épiques anciens, qu'il regarde comme des ouvrages dignes, par l'étendue du travail et la supériorité de talent qu'elles exigent, d'aspirer à un grand Prix de première Classe. Le Jury a exposé ses motifs dans la partie de son rapport qui concerne le Prix du poème épique. En s'attachant, comme VOTRE MAJESTÉ le lui a prescrit elle-même, plus à l'esprit qu'à la lettre de son décret, le Jury a jugé que les Prix de seconde Classe étant destinés à des ouvrages de second ordre, celui qui fait l'objet de cet article avoit été, dans l'intention de VOTRE MAJESTÉ, réservé pour des traductions en vers de poèmes anciens, qui, étant d'une moindre étendue, n'en offrent pas moins de grandes difficultés à vaincre.

En examinant, dans cet esprit, les ouvrages qui peuvent concourir au Prix proposé, le Jury n'a dû porter son attention que sur la traduction de *Tibulle*, par M. Mollevaut, et sur les quatre traductions des *Églogues de Virgile*.

L'ouvrage de M. Mollevaut est la seule traduction complète des *Poésies de Tibulle* qu'on ait encore publiée dans notre langue : à ce mérite, elle joint celui d'un talent digne d'encouragement; mais elle a besoin d'être retouchée par son auteur.

Des quatre traductions des *Églogues de Virgile*, celle de M. Didot a le mérite d'une fidélité continue pour le sens, et d'une versification très-soignée; mais la couleur et la grâce de *Virgile* ne s'y retrouvent pas.

Celle de M. de Langeac se distingue par une poésie qui a de la douceur, de l'harmonie, et qui rappelle, en quelques endroits, la mollesse et la grâce de l'original; mais la couleur

en est vague, le ton peu varié, et trop souvent le sens de l'original y est paraphrasé ou faiblement rendu.

Celle de M. Millevoye offre des morceaux très-bien écrits, mais en petit nombre. En recherchant une fidélité trop littérale, il a donné à son style une marche contrainte; il a des constructions pénibles, quelquefois même des expressions incorrectes. On ne retrouve pas, dans cette traduction, l'élégance pure et facile qu'on a louée dans ses premiers ouvrages.

Celle de M. Tissot a paru fort supérieure aux trois autres; elle réunit à un plus haut degré les qualités qui composent le mérite d'une bonne traduction en vers. Le sens y est fidèlement rendu; la poésie y est correcte, et offre en même temps de la variété dans l'harmonie et dans les formes : le style a même une marche libre et ferme, et ne fait point sentir cette contrainte si difficile à éviter dans les traductions. On y désire quelquefois une couleur plus vive dans les images, et plus de cette douce sensibilité qui fait un des charmes de la poésie de *Virgile* : mais l'auteur prépare une nouvelle édition, où son ouvrage sera sans doute perfectionné, et on lui devra bientôt une traduction en vers des *Idylles de Théocrite*.

Le Jury a l'honneur de présenter à VOTRE MAJESTÉ la traduction en vers des *Églogues de Virgile*, par M. Tissot, comme très-digne du Prix.

RAPPORT DE LA COMMISSION.

Discussion dans la Classe relative à ce Prix.

Séance du 3 Août 1810.

M. Ginguené ouvre la discussion sur la partie du rapport du Jury des Prix décennaux, qui est relative aux *traductions des Poètes grecs et latins en vers français*, par le rapport suivant :

MESSIEURS,

En chargeant des Commissaires, élus dans votre sein, de préparer la discussion qu'il vous est enjoint d'établir, sur la partie relative aux attributions de la Classe d'histoire et de littérature ancienne, dans le rapport du Jury des Prix décennaux, vous leur avez fait, par cette preuve de confiance, une loi de l'attention la plus scrupuleuse et de la plus exacte véracité. Ce dernier devoir est facile pour ceux de vos Commissaires qui se seront trouvés de l'avis du Jury, soit dans ses conclusions, soit au moins dans les opinions particulières qui y conduisent. Il est très-difficile au contraire pour ceux qui ne sont presque en rien d'accord avec le Jury. Ils ont besoin de se rappeler vos intentions, vos ordres, et les ordres supérieurs dont vous leur avez, en partie, délégué l'exécution. J'ai le malheur d'être dans ce dernier cas, et le malheur encore de ne pouvoir transiger avec la vérité, surtout lorsqu'on m'en fait un devoir.

Des raisons particulières, parmi lesquelles il en est d'un très-grand intérêt pour moi, me rendent cette tâche plus pénible qu'elle ne l'eût été pour tout autre. C'est un motif de plus pour que je la remplisse avec toutes sortes d'égards; mais ce n'en est pas un pour que je cherche à m'y soustraire, ni pour que je manque à ce que je vous dois, en dissimulant, en atténuant même ce qui me paroît être la vérité.

C'est du sixième grand Prix de deuxième Classe, décerné *à l'auteur de la meilleure traduction en vers de poèmes grecs ou latins*, que vous m'avez chargé de vous entretenir. Aucun poème traduit du grec n'a

n'a paru digne d'entrer au concours, et en cela du moins je pense comme le Jury. Mais, je dois commencer par cet aveu, je suis loin d'en pouvoir dire autant à l'égard des traductions de poèmes latins; si ce n'est que celle des *Bucoliques de Virgile* par M. Tissot, que le Jury a jugée digne du Prix, me paroît comme à lui une fort bonne traduction.

Le mérite incontestable de ce travail est sans doute la seule cause de l'illusion que le Jury s'est faite en sa faveur; mais cette illusion, et, si je l'ose dire, la partialité qui en est la suite, sont visibles. Ce soupçon de partialité n'a ici rien d'offensant, puisque je ne l'attribue qu'au mérite très-réel de l'ouvrage que le Jury a couronné, et qu'il ne peut en effet avoir aucune autre cause.

Le Jury établit d'abord une distinction entre les traductions des poëmes épiques anciens d'une grande étendue, et les traductions qui ne pouvoient concourir que pour le Prix de seconde classe. Je reviendrai sur cette distinction, que je regarde, sinon comme arbitraire, au moins comme ne conduisant pas aux conséquences que l'on en veut tirer; mais je dois examiner d'abord les jugemens portés sur les traductions qui ont été seules admises à cette partie du concours.

Il y en a cinq : la traduction de *Tibulle* par M. Mollevaut, et quatre traductions des *Bucoliques de Virgile*, par MM. Firmin Didot, de Langeac, Millevoye et Tissot.

En convenant que l'ouvrage de M. Mollevaut est *la seule traduction complète des poésies de Tibulle qu'on ait encore publiée dans notre langue*, et qu'*elle joint à ce mérite celui d'un talent digne d'encouragement*, le Jury décide qu'*elle a encore besoin d'être retouchée par son auteur.* Elle l'a été; il a paru, en 1808, une seconde édition de cet ouvrage, que l'auteur a beaucoup amélioré. Je suis porté à croire que cette seconde édition a été ignorée du Jury. Il auroit rendu plus de justice à la fidélité, à l'élégance, à la poésie de style qui distinguent cette traduction, et à la difficulté de rendre pour la première fois en vers français, et d'exprimer convenablement un grand nombre de détails érotiques, dont ce poète latin est rempli. Il me semble que, sans prononcer que cette traduction, toute compensation faite, dût être préférée à celle des *Bucoliques* qui a paru mériter le Prix, on peut

au moins vouloir qu'il en soit fait une mention honorable dans le jugement prononcé.

« Des quatre traductions des *Églogues de Virgile*, celle de M. Didot » a, selon le rapport, le mérite d'une fidélité continue pour le sens, » et d'une versification très-soignée, mais la couleur et la grâce de » Virgile ne s'y trouvent pas. » Le Jury reconnoît ensuite, dans les traductions de MM. de Langeac et Millevoye, des qualités et des défauts qui en font des ouvrages dignes d'estime, mais qui les écartent d'une concurrence où en effet elles ne peuvent entrer. « Celle » de M. Tissot, dit-il enfin, a paru fort supérieure aux trois autres. » Elle réunit à un plus haut degré les qualités qui composent le mé» rite d'une bonne traduction en vers. Le sens y est fidèlement rendu: » la poésie y est correcte, et offre en même temps de la variété dans » l'harmonie et dans les formes : le style a même une marche libre » et ferme, et ne fait point sentir cette contrainte si difficile à éviter » dans les traductions. On y désire quelquefois une couleur plus vive » dans les images, et plus de cette douce sensibilité qui fait un des » charmes de la poésie de Virgile; mais l'auteur prépare une nouvelle » édition, où son ouvrage sera sans doute perfectionné; et on lui devra » bientôt une traduction en vers des Idylles de Théocrite. » En conséquence, le Jury présente à S. M. la traduction des *Églogues de Virgile* par M. Tissot, comme très-digne du Prix; et il est à remarquer qu'il ne joint à cette proposition celle d'une mention honorable, pour aucune des autres traductions.

Si l'on ne compare en effet la traduction de M. Tissot qu'avec celles de MM. de Langeac et Millevoye, elle a sur toutes deux une évidente supériorité. Il est même vrai de dire que, pour *la couleur et la grâce*, la traduction de M. Firmin Didot laisse quelquefois à désirer. Mais si *le mérite d'une fidélité continue et d'une versification très-soignée*, que le Jury reconnoît dans cette dernière, ne pouvoit compenser cet avantage de la couleur et de la grâce, dont il ne seroit cependant pas juste de dire qu'elle fût, ni entièrement, ni le plus souvent dépourvue, au moins devoit-on faire pour ce prix ce qu'on a fait pour tous les autres, et mentionner *très-honorablement* un ouvrage en effet très-honorable. On pouvoit envisager en même temps l'auteur sous plu-

sieurs rapports intéressans pour les lettres et pour les arts (1). Il est permis, je crois, de regretter que M. Tissot soit nommé seul dans le prononcé du jugement, et qu'en le présentant à l'Empereur *comme très-digne du Prix*, on n'ait pas rappelé à Sa Majesté les titres estimables de son rival.

Je dois observer ensuite, 1° que si l'on reproche à M. Didot de manquer *de couleur*, on désire aussi dans la traduction de M. Tissot *une couleur plus vive dans les images*, ce qui rend à cet égard les choses à peu près égales entre eux; 2° que si l'un n'a point la *grâce de Virgile*, on désire dans l'autre *plus de sa sensibilité*, ce qui fait une sorte de compensation; 3° que si, dans une troisième édition, M. Tissot peut perfectionner son ouvrage, il peut aussi, comme cela est arrivé quelquefois, le gâter, et que de son côté M. Didot peut, dans une seconde édition, améliorer le sien; 4° enfin que M. Tissot peut bien avoir le projet d'une traduction en vers de Théocrite; mais que M. Didot, qui en a aussi commencé une, a déjà publié sept Idylles, tant dans le discours préliminaire de sa traduction des *Bucoliques*, que dans les notes (2), sans compter un grand nombre de fragmens, et plusieurs Idylles entières de Bion et de Moschus; qu'enfin, de l'avis des connoisseurs, cette traduction des *Idylles de Théocrite* est infiniment recommandable, et supérieure à celle des *Églogues de Virgile* du même auteur.

Mais, pour que la traduction de M. Tissot obtînt le prix, il ne faudroit pas seulement qu'elle fût la meilleure des quatre qui ont été faites des *Églogues de Virgile*, il faudroit encore ne pas faire entrer en concurrence des traductions d'ouvrages plus considérables qui, avec un mérite au moins égal d'exécution, l'emporteroient nécessairement par leur importance. Ici le Jury s'est ouvert une route que le décret ne lui avoit pas tracée, et dans laquelle je suis forcé de le suivre. Voici les termes du rapport : « Parmi les traductions en

(1) M. Firmin Didot est en même temps poète et littérateur très-instruit dans les langues anciennes, imprimeur distingué, graveur et fondeur de caractères, non seulement supérieur, mais inventeur dans son art. Le volume même, soumis à l'examen du Jury, contient les preuves de tous ces genres de mérite, si rarement réunis.

(2) Ce sont, dans le Discours préliminaire, la Xe, la XIe et la XVe Idylles; et dans les Notes, les Ire, V^e et VIIIe.

» vers qui peuvent concourir au Prix dans la présente disposition du » décret, le Jury n'a pas cru devoir comprendre les traductions des » Poèmes épiques anciens, qu'il regarde comme des ouvrages dignes, » par l'étendue du travail et la supériorité du talent qu'elles exigent, » d'aspirer au grand Prix de première classe. Le Jury a exposé ses » motifs dans la partie de son rapport qui concerne le Prix du Poème » épique. » Vous voyez, Messieurs, que le Jury, renvoyant pour l'exposition de ses motifs, à la partie de son rapport qui concerne le prix du Poème épique, je suis obligé de comprendre, dans l'examen que j'ai l'honneur de vous soumettre, celui de cette partie du rapport qui, dans tout le reste, ne regarde que la seconde classe. Je n'entrerai cependant pas trop avant dans cet examen, et je me bornerai à ce qui est indispensablement nécessaire pour préparer la discussion sur cet article.

Dans cette partie de son rapport à laquelle le Jury nous renvoie, on prononce qu'aucun poème épique français n'a mérité le grand Prix de première classe, et ce n'est pas sur ce point que je me permettrai de contredire le Jury; mais on demande *s'il est probable qu'un autre concours soit plus heureux*. Pourquoi non? Nous connoissons plusieurs poèmes commencés et annoncés depuis assez longtemps : les auteurs ont fait leurs preuves de talent; pourquoi ne réussiroient-ils pas dans cette grande entreprise? Elle est très-difficile sans doute; mais pourquoi donc ajouter à tant de difficulté cette prévention décourageante et cette défaveur?

« Le Jury pense qu'une excellente traduction en vers de l'Iliade, de » l'*Odyssée*, de l'*Énéide* ou même de la *Jérusalem délivrée*, ou du » *Paradis perdu*, étoit l'ouvrage de poésie qui approchoit le plus du » genre de talent et de l'étendue de travail qu'exigeoit l'épopée. » Sans doute il en approche le plus, mais il n'exige pas ce talent, ce travail même. L'invention et la disposition du sujet, la création ou l'emploi d'un merveilleux convenable, le jeu des passions, la peinture des caractères, et l'art de les mettre en action, la conduite et l'économie générale de cette grande machine, tant d'autres parties importantes de la composition épique ne se trouvent point dans une traduction, quelque parfaite qu'elle puisse être.

L'invention, selon le Jury, *tient à un don de la nature que les plus séduisantes récompenses ne peuvent pas créer*. Non, mais elles

doivent lui être promises et exclusivement réservées, pour engager l'homme de génie qui en a reçu le don, à le consacrer au profit de son art et à la gloire de sa patrie ; et d'ailleurs, comme on vient de le voir, il y a dans une épopée originale, outre l'invention du sujet et de l'action, plusieurs autres parties de l'art, étrangères à la traduction d'une épopée, qui distinguent radicalement l'une de ces deux compositions de l'autre, et lui assurent une éminente supériorité.

Quelque théorie que le Jury veuille établir (et je crois inutile d'entrer dans la discussion de cette théorie), un poème épique et la traduction d'un poème épique seront donc toujours deux choses absolument différentes, et qui ne pourront être ni classées ensemble ni substituées l'une à l'autre : l'ouvrage original devra toujours être rangé dans une première classe, et la traduction dans une seconde. *C'est*, dit le Jury, *réellement enrichir la Nation d'un poème épique que de lui donner une belle traduction d'un de ces poèmes.* Oui, mais ce n'est pas être poète épique soi-même, ce n'est donc pas mériter le Prix destiné à l'*auteur du meilleur poème épique.* Une machine ingénieuse et utile, inventée chez une Nation étrangère, peut aussi *enrichir la Nation* chez laquelle on parvient à la transporter; mais celui qui l'y transporte, quelques soins qu'il se soit donnés pour ce transport, n'obtient pas le brevet d'invention, n'a point de droit au Prix réservé pour les inventeurs.

Pope, ajoute-t-on, *doit peut-être la plus grande partie de sa célébrité à sa traduction de l'Iliade.* Je le veux ; mais il a pour cet ouvrage un genre de célébrité, et Milton en a un autre pour son poème. Aucun Anglois ne souffriroit patiemment que l'on mît sur la même ligne cette traduction, toute belle qu'elle est, et le *Paradis perdu ;* ni que l'on donnât à l'une le Prix qui auroit été destiné à l'autre.

Le Jury avoue que *le décret n'offre qu'une disposition qui puisse être appliquée à ce genre de travail, c'est celle qui assigne un Prix de seconde classe aux meilleures traductions en vers des poètes anciens;* mais il représente à S. M. « que ces récompenses d'un ordre inférieur, » sagement appropriées aux ouvrages qui supposent un talent moins » rare, qui exigent moins de travail, et dont le résultat est moins » important, ne paroissent pas proportionnées à l'importance et à l'éten- » due du travail qu'exige la traduction en vers d'un poème épique. »

Enfin, si ses réflexions sur cet objet sont approuvées, le Jury pro-

pose à S. M. « d'étendre la disposition qui accorde un Prix au meilleur » poème épique, en ajoutant que, dans le cas où aucun ouvrage de ce » genre ne paroîtroit digne d'être couronné, le Prix seroit accordé » à la meilleure traduction en vers d'un poème épique, écrit dans » une langue ancienne ou moderne. »

Les idées contenues dans ces deux passages, donnent lieu aux observations suivantes :

Si le Prix de seconde classe, accordé aux meilleures traductions en vers de poètes anciens, n'est pas proportionné au travail qu'exige la traduction d'un grand poème, tel que l'*Iliade*, l'*Odyssée* et l'*Enéide*, et en effet il ne l'est pas, on pouvoit rétablir l'équilibre entre le travail et la récompense, en proposant de faire, pour les traductions des anciens poètes, ce qu'on a fait pour les grands poèmes épiques et pour les petits poèmes français. On a institué, pour les premiers, un grand Prix de première classe, et deux de seconde classe pour les seconds. On pouvoit de même proposer à Sa Majesté d'*étendre la disposition qui accorde un Prix à la meilleure traduction en vers d'un poète grec ou latin, en ajoutant* que, si cette traduction étoit celle d'un grand poème, tel que l'*Iliade*, l'*Odyssée*, l'*Enéide*, etc., elle auroit droit à un Prix de première classe, et que le Prix de seconde classe seroit décerné à des traductions d'ouvrages moins étendus, moins difficiles et moins importans. Mais cette addition, si on la juge nécessaire, c'est à vous, Messieurs, de la demander, d'après la distribution qui a été faite des différens Prix aux différentes classes de l'Institut; car, si l'on met dans vos attributions *les traductions en vers de poètes grecs ou latins*, il est impossible que la distinction à établir entre les grands et les petits poèmes traduits, appartienne à d'autres qu'à vous, et qu'en vous laissant l'examen des moindres ouvrages, on vous enlève celui des plus grands.

Au lieu de cette extension du décret, le Jury propose à Sa Majesté d'y ajouter que, dans le cas où aucun poème épique français ne paroîtroit digne d'être couronné, *le Prix seroit accordé à la meilleure traduction en vers d'un poème épique, écrit dans une langue ancienne ou moderne*. Cette extension, il faut le dire franchement, ajouteroit l'inconvénient le plus grave à l'injuste et dangereuse confusion des genres que nous avons déjà fait sentir. La composition épique, dont la difficulté est si grande et si universellement recon-

nue, n'ayant plus de récompense spéciale et unique à espérer, seroit tout-à-fait abandonnée pour la traduction; et l'institution des Prix décennaux, au lieu de nous donner l'espérance que dans dix ans la France possédera au moins un bon poème épique, nous donneroit au contraire, par cette seule extension, la certitude qu'elle n'en aura pas. En un mot, il est de la plus haute importance, pour les intérêts de l'art, que la distinction de rang entre un poème original et la plus belle copie soit maintenue sévèrement.

Le Jury présente trois ouvrages comme dignes de concourir à ce nouveau Prix : « la traduction de l'*Enéide* par M. Delille, celle « du même poème par M. Gaston, et celle du *Paradis perdu* de « Milton par M. Delille encore. « Je reviendrai tout-à-l'heure au jugement porté sur la traduction de l'*Enéide* par M. Delille. Dans celle de M. Gaston, selon les expressions du rapport, « beaucoup « d'endroits de l'original sont rendus avec fidélité et même avec élé- « gance; mais la poésie n'a ni l'éclat, ni la grâce, ni la précision « qui distinguent celle de Virgile; le ton en est sec et monotone, « et les premiers chants semblent avoir été plus négligés que les « autres. Un plus grand défaut encore dépare cette traduction; l'au- « teur y intervertit trop souvent l'ordre et la gradation que Virgile « a mis dans le développement de ses idées; et Virgile est le poète du « monde qui permet le moins une telle liberté. »

On ne peut que souscrire à cette critique. J'ajouterai seulement que le ton sec que l'on reproche avec justesse à la traduction dont il s'agit, naît le plus souvent de l'effort continuel que l'auteur fait pour être concis. Il emploie, pour le paroître du moins, s'il ne l'est pas véritablement, un moyen sûr, mais funeste à la poésie; c'est de couper, de retrancher des pensées, des images, des détails enfin que Virgile, le plus sobre peut-être de tous les poètes, ne peut perdre impunément.

Quant à la traduction en vers du *Paradis perdu*, par M. Delille, cet article ne nous regarde pas.

Mais, si sa traduction de l'*Enéide* doit être simplement replacée au rang *des traductions en vers de poèmes latins*, ce qui me paroît démontré; et si conséquemment ce qui la regarde rentre dans nos attributions, quelle est la distinction qui lui est réservée, et quel est le

sort qui l'attend? Ici, Messieurs, la question devient plus épineuse et plus délicate. Il est des réputations si imposantes, qu'elles permettent à peine l'examen ; celle de M. Delille est de ce nombre; mais si nous consultons le rapport même du Jury, je ne vois pas qu'il nous reste d'examen à faire.

Après avoir reconnu que « des deux traductions de, l'*Enéide* « celle de M. Delille paroît écrite avec plus de liberté dans le « mouvement général, plus de variété dans le ton et la couleur « poétiques, plus de morceaux où les beautés de l'original sont heu- « reusement rendues ou adroitement suppléées, » le Jury avoue qu'on est obligé de convenir que cet ouvrage n'est pas exempt de reproches. « C'est peut-être, ajoute-t-il, le plus négligé de ceux qu'a publiés « M. Delille; on y retrouve tout l'éclat de sa poésie, mais avec « des négligences qui prouvent la lassitude plus que l'impuissance du « talent. Les défauts essentiels sont d'avoir omis quelquefois des « nuances d'expression ou des idées accessoires, dont l'effet est à « regretter; d'avoir plus souvent encore dénaturé l'élégante préci- « sion de son modèle, en employant plusieurs vers à rendre ce que « Virgile exprime en beaucoup moins d'espace; d'avoir enfin ajouté, « aux idées de l'original, des idées et des images qui n'ont pas assez « la couleur antique, et sur-tout celle de Virgile.

« De telles imperfections, continue le Jury, dans la traduction « d'un poème de Virgile, ne peuvent être effacées par les grandes « beautés qui sont semées dans celle de M. Delille, et ne permettent « pas de la citer comme un modèle. Le Jury a dû, pour l'intérêt du « goût, insister avec sévérité sur cet objet. M. Delille, comme tous « les écrivains d'un talent supérieur et d'une réputation brillante, « a produit une école; et les élèves, toujours plus prompts à imiter « les défauts que les beautés de leur modèle, pourroient s'autoriser « d'un si grand exemple, pour se permettre les mêmes écarts. Tant « de causes semblent déjà concourir à la corruption du goût, qu'il « importe de ne pas les multiplier.

Ces deux paragraphes, il faut le dire, sont excellens; le goût même ne jugeroit et n'écriroit pas mieux : mais comment le critique judicieux qui les a écrits, comment le Jury entier a-t-il pu se décider à ce qu'il propose, pour une traduction dont il juge avec cette équité sévère ? Eh quoi ! *il importe de ne pas multiplier les causes déjà trop nombreuses*

nombreuses de la corruption du goût ! et un ouvrage dans lequel vous reconnoissez tant et de si graves imperfections, vous proposez, non pas de lui accorder un des grands Prix promis par le décret, mais de créer pour lui des distinctions particulières, et une classe à part de récompenses ! Comment voulez-vous que les élèves de ce que vous appelez vous-même *une école, toujours plus prompts*, dites-vous, *à imiter les défauts que les beautés*, ne trouvent pas un nouvel attrait dans ces défauts brillans, en les voyant si bien récompensés, et qu'ils ne *s'autorisent* pas plus que jamais *d'un si grand exemple, pour se permettre les mêmes écarts ?*

Tous les défauts que le rapport reproche à cette traduction de l'*Enéide*, y sont en effet; ils y sont plus grands et en plus grand nombre qu'on ne sauroit l'imaginer; ils défigurent souvent les endroits mêmes les plus beaux, ceux auxquels les admirateurs de Virgile (et qui ne l'est pas ?) reviennent sans cesse, et où ils ont le droit d'exiger le plus de soin dans son traducteur. Ces défauts enfin sont tels que l'auteur, soigneux de sa gloire, ne se borne pas à corriger cet ouvrage indigne de lui, mais qu'il promet de le refaire tout entier. Cette traduction si informe, que l'auteur lui-même la répudie en quelque sorte, et qu'il veut la soumettre à un nouveau travail, ne devoit être mentionnée, je prends la liberté de le dire, par le Jury des Prix décennaux, que comme une esquisse encore imparfaite, qui attend les nouveaux efforts et les derniers coups de pinceau du maître. (*Voyez la note à la fin de la page* 166).

Mais enfin à quelle *traduction en vers d'un poème latin* faudra-t-il donc décerner la couronne ? Heureusement, Messieurs, il est encore temps de réparer une omission qui ne peut avoir été que l'effet d'un oubli, ou plutôt, comme vous le verrez bientôt, d'une erreur.

Après avoir observé la disposition générale des esprits qui paroît, depuis plusieurs années, tourner l'émulation de nos jeunes poètes vers ce genre de travail, et avoir justement attribué à M. Delille la gloire de leur avoir donné le signal, par sa belle traduction des *Géorgiques de Virgile*, « d'autres poètes, dit le Jury, l'ont suivi dans « cette nouvelle carrière; et parmi ceux qui y sont entrés avec le plus « de gloire, il faut compter M. de Saint-Ange, qui nous a donné une « traduction en vers des *Métamorphoses d'Ovide;* travail immense,

« d'une exécution trop inégale, mais dont les taches et les négligences « sont effacées par les beautés nombreuses qui y sont répandues. »

C'est assurément là en peu de mots un éloge complet d'un grand ouvrage; car où est le grand ouvrage où il ne se trouve pas d'inégalités (1)? Et, si les défauts en sont *effacés par des beautés nombreuses*, tandis qu'au contraire on voit, dans l'éloge même fait par le Jury de la traduction de l'*Enéide*, que *les imperfections n'en peuvent être effacées par les beautés*, que peut-on désirer de plus? Cependant le Jury, après avoir nommé cette seule fois la traduction des *Métamorphoses*, n'y revient plus dans aucune partie de son rapport. Il ne la met en rivalité ni avec une autre traduction ni avec aucun autre ouvrage; il n'en prononce même plus le nom.

On assure que le Jury a cru que les *Métamorphoses*, traduites par M. de Saint-Ange, avoient paru avant la période de temps qu'embrasse le concours. On ajoute que M. de Saint-Ange a réclamé contre cette omission, et que sa réclamation a été entendue et admise. En effet, la première édition des *Métamorphoses*, donnée par le libraire Déterville, et imprimée par Crapelet, porte la date de l'an IX — 1800. Il y en a eu deux autres depuis. Plusieurs morceaux et des livres entiers de cette traduction avoient, il est vrai, paru long-temps auparavant; mais l'auteur agissoit ainsi prudemment, dans un travail aussi immense, et qu'il ambitionnoit de porter à toute la perfection qu'il étoit en lui d'atteindre. Il consultoit le Public; il recevoit les observations de la critique, et il retravailloit sans cesse ce qu'il avoit déjà tant travaillé; mais enfin il n'a terminé cette grande tâche, il n'a produit en entier son ouvrage qu'en 1800. La traduction des *Métamorphoses* étoit, à l'époque de l'ouverture du concours actuel, dans le même cas où sont aujourd'hui des ouvrages importans non achevés, qui n'ont pu aspirer au Prix, mais dont les droits sont réservés pour le concours prochain.

Cette seule date de 1800 termine tout embarras, et décide la question en faveur de M. de Saint-Ange. Il est hors de doute que, malgré quelques inégalités et quelques défauts que l'on peut reprendre dans

(1) L'expression *trop inégale* qui est dans le rapport seroit susceptible de discussion.

sa traduction, elle est supérieure à toutes celles qui ont paru depuis la même époque. La fidélité, l'élégance, la grâce, une adresse singulière à rendre des détails ingénieux et difficiles, de l'élévation et de la grandeur quand il le faut, jamais d'enflure, jamais d'affectation, de faux goût, de manière; et ce qui ne donne pas moins d'avantage à l'auteur, même sur le plus célèbre de ses rivaux, une expression tendre et passionnée dans tous les morceaux qui l'exigent, une sensibilité si vraie, qu'elle n'a point l'air d'être d'emprunt; voilà des qualités sans doute plus que suffisantes pour autoriser à présenter à Sa Majesté M. de Saint-Ange comme l'*auteur de la meilleure traduction en vers d'un poëme latin*, et sa traduction des *Métamorphoses comme très-digne du Prix*.

Je suis obligé d'ajouter que le traducteur en vers des *Métamorphoses* l'est aussi des *Fastes d'Ovide*, imprimés, en 1804, en deux volumes in-8°. La traduction des *Fastes* ne vaut pas celle des *Métamorphoses*; elle a été faite plus vîte; on y remarque plus de négligence et même des fautes: mais elle étoit peut-être plus difficile; et dans un grand nombre de morceaux, le traducteur a vaincu les difficultés de la manière la plus heureuse. Les défauts qu'on lui peut reprocher auroient presque tous disparu dans une seconde édition: l'auteur la vouloit faire sur un exemplaire chargé de ses corrections. Le libraire ne l'a pas voulu; il a prétendu que son acte lui donnoit le droit de réimprimer les *Fastes*, tels qu'ils étoient d'abord et sans aucun changement. Un procès a eu lieu; et le Tribunal, chose très-mémorable, a donné gain de cause au libraire. L'ouvrage a donc reparu avec les mêmes taches que la première fois, en dépit de l'auteur qui les avoit effacées; mais elles ne sont pas assez fortes pour faire oublier le mérite de cet estimable ouvrage, et il ne seroit pas difficile de prouver que, malgré ses défauts, il avoit du moins des droits à une mention honorable; cependant le Jury n'en parle pas.

Enfin M. de Saint-Ange, depuis la traduction des *Fastes*, a publié, en 1807, celle de l'*Art d'aimer*. Quelques parties sont foibles et négligées; mais, dans plusieurs aussi, l'extrême difficulté des petits détails, la délicatesse, on peut même dire le raffinement des sentimens et des pensées, les descriptions d'usages et les tableaux de mœurs, sont rendus avec autant de liberté que d'exactitude. Qu'est-ce donc qui

a pu empêcher le Jury de dire même un seul mot de cette traduction de l'*Art d'aimer*? Si c'étoient des considérations morales qui lui eussent imposé silence, il eût donc aussi fallu se taire sur la traduction de *Tibulle*, M. de Saint-Ange n'ayant pas mis moins de soin que M. Mollevaut à voiler par l'expression ce que les tableaux du poëme original pouvoient avoir de dangereux.

Il est temps de résumer les observations présentées dans ce rapport.

Le Prix adjugé à la traduction des *Bucoliques de Virgile* ne devoit pas empêcher qu'on ne rendît plus de justice et qu'on n'accordât *une mention très-honorable* à celle de M. Firmin Didot, qui joint à une exécution fort estimable d'autres genres de mérite intéressans pour les lettres et pour les arts.

Cette traduction des *Bucoliques*, par M. Tissot, malgré le mérite distingué que je me plais à y reconnoître, ne peut être préférée à celle des *Métamorphoses d'Ovide*, par M. de Saint-Ange, et cette dernière traduction, ayant paru dans l'époque fixée par le décret, doit être présentée à Sa Majesté comme ayant mérité le sixième grand Prix de seconde classe, à moins que l'Empereur, modifiant son décret, ne partage en deux classes les Prix de traduction en vers de poëmes grecs ou latins, comme les Prix de poésie française, et que Sa Majesté ne daigne accorder à la traduction des *Métamorphoses d'Ovide* un Prix de première classe.

Si les choses restent telles qu'elles sont, et s'il n'est donné aucune extension au décret, je vous propose, Messieurs, de présenter à Sa Majesté la traduction en vers des *Métamorphoses d'Ovide*, par M. de Saint-Ange, comme très-digne du prix;

Je vous propose ensuite de mentionner honorablement les traductions ci-après:

1.° Les deux traductions de l'*Enéide*, par M. Delille et par M. Gaston, comme ayant toutes deux, avec beaucoup de défauts, des qualités très-estimables, et joignant à l'importance et à la très-grande difficulté d'un tel ouvrage, des parties d'exécution dignes d'éloges;

2.° La traduction des *Eglogues de Virgile*, par M. Tissot;

3.° La même, par M. Didot;

4.° La traduction de *Tibulle*, par M. Mollevaut;

5.° La traduction des *Fastes d'Ovide*, par M. de Saint-Ange, malgré

les défauts qui la déparent, à cause de la grande difficulté du travail, de son étendue, de son importance, de la force majeure qui a empêché l'auteur de publier les corrections qu'il y avoit, non projetées, mais faites, et des beautés nombreuses qui en contre-balancent les défauts;

6.° Enfin la traduction de l'*Art d'aimer*, par le même M. de Saint-Ange.

La discussion sur le rapport est ouverte.

Un membre croit devoir prendre la défense de la traduction de l'*Enéide* par M. Delille. Cette traduction lui paroît trop sévèrement traitée par le rapporteur. Malgré ses défauts, on y reconnoît toujours le poète, le traducteur des *Géorgiques* et l'auteur des *Jardins*. Quant à la traduction des *Métamorphoses* de M. de Saint-Ange, l'approbation qu'on lui donne est exagérée comme la critique de l'*Enéide*.

Le rapporteur répond qu'il a cité littéralement le jugement du Jury même sur la traduction de l'*Enéide;* qu'au reste il est de l'avis du Jury; que même cette traduction est remplie de fautes dont on ne peut se faire une idée, si on ne l'a pas lue; qu'il n'a pas cru devoir entrer dans cet examen, mais qu'il ne seroit embarrassé, pour le prouver, que de la surabondance des preuves; qu'à l'égard de la traduction des *Métamorphoses*, il n'a fait de même que se conformer à l'avis du Jury qui n'y a repris que des inégalités, et qui pense que *les négligences en sont effacées par les beautés nombreuses qui y sont répandues;* que, loin d'être un ouvrage médiocre, cette traduction lui paroît au contraire remplie de très-beaux vers; qu'elle en contient même un plus grand nombre qu'aucun poème français d'une pareille étendue qui ait été publié depuis long-temps; qu'il lui seroit également aisé de mettre sous les yeux de la Classe les preuves les plus frappantes et les plus multipliées, en faveur de son opinion,

s'il avoit cru devoir entrer dans ces détails; qu'il croit fermement que cette traduction n'a été privée du Prix que par une erreur de date; que cette erreur est reconnue, qu'il ne s'agit plus que de la réparer, et qu'à cet égard il persiste dans ses conclusions.

Un membre pense que la première chose que nous ayions à examiner est de savoir si nous pouvons étendre nos attributions aux grands poèmes épiques ou non. Dans la partie du rapport du Jury qui nous a été attribuée, il est dit expressément qu'il les a regardés comme ne devant point être rangés parmi les poèmes dont les traductions en vers ne peuvent obtenir qu'un Prix de seconde classe; et ils se trouvent à l'article des poèmes épiques dans la partie du rapport qui a été renvoyée à la seconde classe de l'Institut. Pouvons-nous ou ne pouvons-nous pas intervertir ainsi l'ordre établi d'abord par le Jury, et que l'on a suivi dans la distribution des différentes parties de son rapport? C'est là ce qu'il faudroit examiner avant tout.

Le rapporteur répond qu'il a dû porter son examen sur l'article entier qui a pour titre, *à l'auteur de la meilleure traduction en vers de poèmes grecs ou latins;* que ce titre ne comportoit et n'autorisoit à faire aucune distinction entre les différens poèmes anciens; que la décision prise par le Jury de faire cette distinction étoit soumise à la discussion de la Classe comme toutes les autres, et que s'il y avoit une opinion du Jury qui pût être mise en problème, c'étoit celle par laquelle il donnoit à une disposition du décret une extension et une interprétation qui en changeoient la nature. Ayant dû examiner cette opinion du Jury, la déclaration que fait ce même Jury d'avoir *exposé ses motifs dans la partie de son rapport qui concerne le Prix du poème épique*, a forcé le

rapporteur de suivre la route qui lui étoit indiquée, d'aller chercher, dans la partie du rapport qui concerne la classe de la langue et de la littérature françaises, ce qui dans l'article du poème épique regarde les traductions; il n'a pas cru pouvoir suivre une autre marche, et il s'est renfermé strictement dans le mandat qui lui étoit donné; il s'en réfère donc, à cet égard, à ce qu'il a établi et conclu dans son rapport.

Un membre met en question si nous pouvons nous permettre de produire un ouvrage dont le Jury n'a point parlé. Quant à lui, il ne le pense pas; il rappelle l'art. VIII du titre II du décret impérial concernant les Prix décennaux; il n'y voit rien qui nous autorise à étendre ainsi nos attributions, et il croit que nous devons nous y renfermer.

Deux autres membres appuient cette observation, et trouvent beaucoup d'inconvénient à ce que la Classe s'occupe d'ouvrages dont le Jury a sans doute jugé défavorablement, puisqu'il n'en a pas parlé.

Le rapporteur répond qu'il ne croit pas que nous soyions ainsi circonscrits; que, quelle que soit la lettre de l'art. VIII, l'intention est que les jugemens du Jury soient examinés; qu'il n'y a pas moins lieu à examen sur les ouvrages qu'il a omis que sur ceux dont il a parlé; que c'est bien un jugement prononcé sur un ouvrage que de l'exclure du concours; qu'il doit y avoir un recours contre ce jugement, et que ce recours ne peut être que la discussion qu'il a été ordonné d'ouvrir dans les Classes. Il ajoute qu'au reste la traduction de M. de Saint-Ange n'étoit point du tout dans ce cas; que le Jury en a parlé; qu'il en a fait un très-grand et très-juste éloge, et que s'il n'a pas compris cet ouvrage parmi ceux entre lesquels il avoit à prononcer, c'est uniquement par l'erreur de date dont on a déjà parlé; qu'il étoit

donc, lui rapporteur, non seulement autorisé, mais même obligé à replacer cette traduction au rang qu'il croyoit lui être dû.

Un membre appuie l'opinion du rapporteur, et pense que si l'on a le droit de changer les places assignées par le Jury, de prouver que l'ouvrage auquel il adjuge le Prix ne méritoit qu'une mention, et que celui qui n'a obtenu de lui que la seconde place méritoit la première, on a aussi le droit de faire mention d'un ouvrage qu'il auroit oublié totalement. Il donne à ce principe une application qui paroît sortir de la question, parce qu'elle a rapport à une traduction en prose. On en fait l'observation, et l'opinant ne donne point de suite à la sienne.

Un autre membre croit que les rangs doivent être réglés non seulement d'après la bonté des traductions, mais d'après leur difficulté, et il regarde *Virgile* comme beaucoup plus difficile à traduire qu'*Ovide*.

Celui des membres qui a proposé de mettre d'abord en question si nous pouvions étendre nos attributions aux traductions des grands poèmes épiques, insiste sur son observation; il invite la Classe à réfléchir sur la position où elle se trouve. La deuxième Classe a nommé une Commission qui s'est occupée de cette partie importante du rapport. Le résultat des opinions de tous ceux qui y ont réfléchi, est que nous ne devons pas nous flatter d'avoir tous les dix ans un bon poème épique. Il faut donc revenir aux traductions. Le Jury a donc pris le parti le plus utile aux lettres, en proposant de substituer, au poème épique qui a manqué à ce concours et qui manquera vraisemblablement au concours prochain, la meilleure traduction d'un poème épique. Pourquoi la Classe s'opposeroit-elle à cette substitution? D'ailleurs le

Jury

Jury s'en est rapporté au jugement de l'Empereur. Savons-nous ce que décidera Sa Majesté? En attendant qu'elle ait prononcé ; renfermons-nous donc dans l'exercice des attributions qui nous concernent.

Un autre membre pense qu'il est important de décider le sort de la traduction de l'*Enéide* par M. Delille. Sera-t-elle considerée comme poème épique, ou comme simple traduction? Il faut choisir entre l'un et l'autre. Si l'Empereur approuve la distinction faite par le Jury et agrée sa proposition, M. Delille obtiendra la récompense la plus flatteuse; mais, si Sa Majesté en juge autrement, l'ouvrage de M. Delille ne pouvant être traité comme poème épique, ne le sera-t-il point non plus comme traduction? Il faut prévenir cette incertitude et fixer décidément la classe de productions littéraires dans laquelle il doit être compté.

Un troisième membre croit qu'en effet il nous appartient de prononcer là-dessus; que, puisqu'il y a discussion, c'est sur le rang que doivent obtenir les ouvrages, et qu'il ne paroît pas que nous puissions nous borner à ceux dans l'examen desquels on veut nous circonscrire. Qu'outre la traduction de l'*Enéide*, il y en a d'autres, celle des *Métamorphoses* d'*Ovide*, par exemple, pour lesquelles la difficulté de l'ouvrage, son étendue, son mérite distingué, réclament l'admission au concours. Leur ôtera-t-on la faculté d'y être rétablis? Et par quel moyen le seront-ils si ce n'est à la faveur de cette discussion? Remettons donc à l'examen toutes les traductions en vers, qui ont paru dans l'époque du concours; et, s'il en a été écarté quelqu'une qui méritât d'y être admise, demandons que cette omission soit réparée.

Un quatrième opinant envisage la question sous plusieurs rapports. Il veut aussi donner plutôt de l'extension aux expres-

sions littérales du décret que d'en resserrer l'étendue, et pense que la Classe peut témoigner son vœu sur tous les objets qui sont entrés ou ont dû entrer dans le rapport du Jury; mais qu'elle doit se borner à ce témoignage, et déclarer que si elle ne propose pas un changement dans les décisions portées par le Jury, c'est uniquement par crainte de franchir ses limites; mais, ajoute-t-il, en supposant que l'on mette en concurrence les deux traductions de M. Delille et de M. de Saint-Ange, cette dernière doit-elle être préférée? Il ne le pense pas. Il faut considérer non seulement l'exécution et la facture d'un ouvrage, ses beautés et ses défauts, mais aussi sa nature, son importance, son degré d'intérêt. Or, à cet égard, les *Métamorphoses* ne peuvent être comparées à l'*Enéide;* on ne peut donc les mettre en parallèle et encore moins les préférer.

Un autre membre appuie la première partie de l'opinion précédente, et demande que l'on déclare que si l'on s'abstient de proposer des changemens dans ce que le Jury a décidé, c'est par crainte de paroître vouloir outre-passer ses pouvoirs.

Un autre croit que la discussion peut être fermée, et demande que l'on pose une série de questions.

On propose de décider d'abord si l'on fera entrer dans l'examen la traduction de l'*Enéide* par M. Delille.

Un membre demande que l'on généralise et que l'on ne procède pas individuellement. Sur quoi un autre membre propose que l'on mette en question si, à défaut de poème épique français, on peut y substituer la traduction en vers d'un poème épique.

Le président demande si l'on veut adopter cette proposition.

Un membre s'y oppose, et demande de nouveau, comme il l'a déjà fait, que l'on attende le jugement de l'Empereur,

qui seul peut décider si l'ouvrage de M. Delille sera regardé comme poème épique, ou comme simple traduction.

Un autre membre propose de décider si la Classe est compétente pour toutes les traductions quelconques des auteurs anciens. Quant à lui, il le pense, mais c'est sur quoi il lui paroît que la Classe doit d'abord prononcer.

L'un des premiers opinans demande que l'on pose ainsi la question. Les traductions en vers des poèmes épiques anciens seront-elles de notre ressort ?

Cette proposition est adoptée.

On procède au Scrutin. La Classe décide à la majorité des suffrages que les traductions en vers des poèmes épiques anciens ne sont point de son ressort.

La discussion est ouverte sur le deuxième article des conclusions du rapporteur qui propose de présenter à S. M., comme ayant mérité le Prix de traduction en vers d'un poème latin, *les Métamorphoses d'Ovide*, traduites par M. de Saint-Ange. Séance du 10 août.

Un membre qui s'étoit opposé, dans la séance précédente, à ce que l'on comparât cette traduction à celle de l'*Énéide* par M. Delille, dit que, puisque, d'après la décision de la Classe, cette dernière traduction n'est point au nombre des objets dont nous devons nous occuper, il croit que celle de M. de Saint-Ange mérite, en effet, la préférence sur toutes les autres, tant par l'étendue et la difficulté du travail, que par les beautés qui y sont répandues; que ce qu'il a dit de cet ouvrage étoit par comparaison avec celui de M. Delille, et que les rapports étant changés, la manière d'envisager et de juger les *Métamorphoses* doit changer aussi.

Cette opinion est appuyée. On observe cependant que le Jury, dont on vient de lire une lettre dans laquelle il motive plusieurs de ses jugemens, dit qu'il a écarté du concours la

traduction des *Métamorphoses*, parce que cet ouvrage, avant de paroître tout entier, avoit été publié par parties plusieurs années auparavant, et que l'édition de 1800 ne pouvoit, par conséquent, être regardée que comme une seconde édition.

Le rapporteur observe que sur ce fait il y a encore quelque inexactitude dans le motif allégué par le Jury; que la traduction des *Métamorphoses* avoit été publiée, non *par parties*, ce qui feroit entendre qu'elle avoit paru toute entière sous cette forme; mais *en partie*, ce qui est extrêmement différent; qu'effectivement quatre ou cinq livres avoient paru ensemble depuis un assez grand nombre d'années; qu'il avoit ensuite été inséré plusieurs morceaux, soit dans des journaux, soit dans des recueils annuels de poésies, mais qu'une très-grande portion de l'ouvrage étoit tout-à-fait nouvelle pour le Public en 1800; que les parties mêmes qui avoient été publiées, étoient tellement corrigées et refondues, qu'elles pouvoient passer pour nouvelles; et qu'ainsi l'ouvrage même n'existe véritablement que depuis cette époque.

Un membre qui avoit opiné, dans la précédente séance, pour que l'on s'en tînt rigoureusement aux termes du décret et que l'on ne fît point entrer dans l'examen et dans la discussion, des ouvrages dont le Jury n'a point parlé, reproduit cette opinion, et y donne plus de développement; il fait envisager le danger de ces extensions, celui de se mettre en contradiction avec le Jury, qui a prononcé d'après le plus mûr examen. Il faudroit donc reprendre en entier tous les ouvrages, les discuter parties par parties, les comparer les uns aux autres, ce qui est physiquement impossible dans le peu de temps qui nous reste. Comment prononcer, comment juger, surtout si l'on fait entrer au concours des ouvrages qui n'y ont point été admis ? Tenons-nous-en donc à ce qu'on nous

demande, et renfermons-nous dans les bornes qui nous sont prescrites.

Le rapporteur rappelle les réponses qu'il a précédemment faites au fond de cette objection; il ne croit pas devoir les répéter : il insiste seulement sur ce que le Jury n'avoit exclu M. de Saint-Ange du concours que par une erreur de fait, ou plutôt de date; il a pensé, et il pense encore, qu'il ne s'agissoit que de réparer cette erreur. L'estime avec laquelle le Jury s'est exprimé dans son rapport, au sujet de la traduction des *Métamorphoses*, autorise à penser que, s'il l'eût admise au concours, il l'eût jugée digne du Prix.

Un membre prend la parole, et observe que c'est le rapporteur lui-même qui est dans l'erreur, et que le Jury n'a point écarté du Concours la traduction des *Métamorphoses* comme ayant paru avant l'époque fixée, mais comme un ouvrage trop inégal, trop imparfait, comme une copie trop éloignée du caractère de l'original, malgré quelques beautés qu'il seroit injuste de n'y pas reconnoître. Voilà ce que la Classe doit considérer avant de délibérer sur l'admission de ce même ouvrage au concours.

Le rapporteur répond qu'il ne croit point être dans l'erreur; que la lettre même du Jury, dont on vient de donner lecture, le prouve, puisque le Jury croit toujours que *les Métamorphoses* avoient paru *par parties* avant l'époque du Concours, tandis qu'il n'en avoit, en effet, paru *qu'une partie*; qu'à l'égard des raisons que notre confrère allègue, comme ayant plutôt déterminé le Jury, il n'a encore à opposer que le Jury même qui a dit textuellement, dans son rapport (page 13), que dans ce travail immense, *les taches et les négligences sont* EFFACÉES *par les beautés nombreuses qui y sont répandues*; que cet éloge est le plus grand que le Jury ait donné à aucune

des traductions en vers ; qu'il insiste donc sur ses conclusions en faveur de cet ouvrage.

La discussion est fermée. On propose de mettre ainsi la question aux voix : la Classe est-elle ou n'est-elle pas de l'avis du Jury, qui adjuge le Prix à la traduction des *Églogues de Virgile*, par M. Tissot ?

Le rapporteur demande que l'on décide d'abord si la traduction des *Métamorphoses*, par M. de Saint-Ange, doit être admise au Concours.

Le Président met la question aux voix. Le résultat du scrutin est que cette traduction ne doit point être admise au Concours.

Le jugement du Jury, relativement à la traduction des *Bucoliques de Virgile* par M. Tissot, est ensuite adopté à la majorité absolue des suffrages.

On passe au troisième article des conclusions du rapporteur, qui est d'accorder une *mention très-honorable* à la traduction des mêmes *Églogues*, par M. Firmin Didot. Après une légère discussion, cette proposition est mise aux voix et adoptée à la majorité absolue des suffrages, comme la précédente.

Addition au Rapport sur les Traductions en vers, etc.

MESSIEURS,

Il vous a été adressé deux réclamations, au sujet de deux traductions en vers des *Bucoliques de Virgile*, qui n'ont pas été mentionnées dans le rapport du Jury. Vous m'avez chargé de vous en rendre compte. Séance du 17 août.

La première de ces réclamations est formée par M. d'Orange, dont la traduction a paru en septembre 1809. Il représente dans sa lettre que la traduction de M. Millevoye n'a paru que trois mois avant la sienne; qu'elle ne devoit pas non plus être admise au concours, et il demande, ou que l'on prononce sur sa traduction, ou que l'on oublie M. Millevoye comme lui dans le jugement définitif.

Ce qu'il demande n'est pas en votre pouvoir. Le Jury avoit parlé de la traduction de M. Millevoye, mais sans lui accorder, dans ses conclusions, aucune mention particulière. Vous aviez à discuter le rapport du Jury: vous n'avez rien cru devoir changer à cet égard à ses conclusions; mais il ne vous appartient pas, ni à vous, ni à personne, de rien supprimer dans son rapport; et M. Millevoye ne peut plus y être oublié, puisqu'il y a été mentionné une fois.

Quant à la traduction de M. d'Orange, sur laquelle l'époque où elle a paru dispense d'entrer dans de grands détails, je dirai cependant avec plaisir qu'elle annonce du talent pour la versification; que plusieurs morceaux sont rendus avec élégance et fidélité; qu'enfin l'auteur étant fort jeune, comme on me l'assure, il peut la retoucher et la rendre digne d'entrer en lice avec plusieurs de celles qui l'ont précédée.

Mais il a encore beaucoup à faire. Ce qui est facile chez lui est souvent foible, et ce qui vise à la force et à la concision est quelquefois sec et peu harmonieux. S'il veut rendre l'expression poétique de Virgile, il lui arrive de se tromper sur le sens, comme lorsqu'il traduit *roscida mella* par *le miel enfant de la rosée*, car la rosée n'entre pour rien dans la formation du miel, et *roscida mella* voudroit dire plutôt,

selon le savant M. Heyne, du miel qui tombe des feuilles du chêne comme une espèce de rosée. Mais, soit que l'on adopte ou non l'explication de ce grand critique, celle de M. d'Orange est inadmissible.

Il lui arrive aussi de ne pas faire assez d'attention à certaines intentions du poète latin qui lui dictent des expressions remarquables, et qu'il faut à tout prix qu'un traducteur s'efforce de rendre. Tel est, par exemple, le *magnum Jovis incrementum*. Virgile a placé cette belle expression à la fin d'un vers, qui est lui-même une apposition au vers précédent, en sorte que la pensée entière vient pour ainsi dire se reposer sur cette grande image.

Aggredere o magnos, aderit jam tempus, honores,
Cara Deûm soboles, magnum Jovis incrementum.

Que deviennent ces deux beaux vers dans les deux suivans?

Rejeton de l'Olympe, enfant du Roi des Dieux,
Viens enfin recevoir tes honneurs glorieux.

La progression d'idées, l'image, l'harmonie, tout est détruit. Je dirai, en passant, que M. Firmin Didot est le seul qui ait rendu avec sa fidélité ordinaire, et l'intention poétique, et jusqu'à l'harmonie des deux vers de Virgile.

Alors tu peux briguer les honneurs éternels,
Fils des Dieux, noble enfant du Roi des Immortels.

M. d'Orange me paroît à son tour avoir rendu plus heureusement que tous les autres la fin de cette belle églogue :

Cui non risere parentes;
Nec Deus hunc mensâ, Dea nec dignata cubili est.

Il traduit :

L'enfant qui n'a point vu le souris d'une mère
Ne doit point espérer de la faveur des cieux
Le lit d'une Déesse et la table des Dieux.

En un mot, le travail de ce jeune traducteur est digne d'estime et d'encouragement;

couragement ; mais vous ne pouvez rien de plus pour lui que le reconnoître et me permettre de le dire.

Je m'étendrai moins encore sur la seconde réclamation. Elle a pour objet, non une traduction, mais une imitation en vers des *Eglogues*, modestement intitulée, *Essai sur les Bucoliques de Virgile*. Ce n'est point l'auteur qui réclame : il n'est pas même nommé en tête de son *Essai ;* c'est une dame, son alliée et son amie, qui réclame pour lui. L'*Essai* a paru à Lyon à la fin de 1809 ; et cette dame vous écrit de Montluel, département de l'Ain. Elle vous apprend que l'auteur s'appelle M. Bertholon de Pollet, qu'un ami perfide, qui s'étoit chargé de rendre compte de cet *Essai* dans les Journaux, en a, sous différens prétextes, dérobé la connoissance au Public, et elle demande que cette injustice soit réparée.

L'ordre que vous m'avez donné de vous parler de cet ouvrage est la seule réparation qui soit en votre puissance. L'auteur en parle lui-même avec beaucoup de modestie dans son *Avertissement* ; et il paroît que l'amitié est ici plus exigeante que l'amour-propre. Cet *Essai* pourroit cependant, en beaucoup d'endroits, être regardé comme une traduction ; et, quelque modeste que soit l'imitateur, il peut être assez souvent satisfait de son ouvrage. Le style a en général de la douceur et de la pureté. Le sens est quelquefois plus fidèlement rendu que dans une simple imitation ; et tel est le charme attaché à cet admirable modèle, que l'on trouve dans chacune des copies des traits heureusement inspirés, qui sembloient manquer à toutes les autres.

Mais, malgré plusieurs traits de cette espèce répandus dans l'*Essai* de M. Bertholon de Pollet, ni la date qu'il porte, ni la teinte générale du style, qui ne s'élève jamais au-dessus d'une certaine mesure, qu'un imitateur de Virgile doit dépasser très-souvent, ne permettoient au Jury d'en faire une mention particulière, supposé même qu'il en ait eu connoisance. Vous le pouvez encore moins, sur-tout d'après les dernières décisions que vous avez prises ; et l'estime que vous accordez à tous ceux qui se livrent, avec un certain degré de mérite, à l'étude et à l'imitation des anciens, est dans cette occasion encore, le seul encouragement qui soit en votre pouvoir.

Deuxième grand Prix de deuxième Classe,

Pour le meilleur Ouvrage de Biographie.

RAPPORT DU JURY.

L'HISTOIRE de la *Vie de Fénélon* est un des meilleurs ouvrages de biographie qui aient paru, non seulement dans l'époque du concours, mais encore à aucune époque de notre littérature.

Le sujet en est heureusement choisi. Le nom de *Fénélon* suffit pour intéresser et attacher fortement à tout ouvrage où l'on rappellera la mémoire d'un si beau caractère, qui réunissoit un talent si rare à des vertus si aimables.

M. de Beausset s'est montré digne de traiter un si beau sujet. Dépositaire de plusieurs manuscrits jusqu'ici inconnus, il en a tiré des faits et des détails qui répandent un nouveau jour sur quelques parties de la *Vie de Fénélon ;* et la manière dont il les a mis en œuvre ajoute encore, s'il est possible, à l'admiration et au respect qui sont attachés au nom de ce grand homme.

On ne peut pas regarder la *Vie de Fénélon* comme celle d'un homme privé. Les événemens de cette vie se trouvent liés avec des événemens publics, qui ont eu dans leur temps une grande importance, et qui s'associent à l'éclat du règne le plus brillant de notre histoire. Les plus grands personnages du siècle de Louis XIV y jouent un rôle plus ou moins actif. Ces considérations répandent sur l'ouvrage de M. de Beausset un caractère de grandeur et un degré d'intérêt que ne pourroit comporter la vie d'un homme ordinaire.

L'ouvrage est écrit partout avec le ton de noblesse et de dignité qui est propre à l'Histoire. On y désireroit seulement un peu plus de cette onction douce et pénétrante qui convenoit à l'Histoire de Fénélon. Le style en est en général pur, correct et élégant, quoiqu'on puisse y remarquer quelques taches.

La narration manque en général de rapidité, mais jamais de clarté, et rarement d'intérêt. Attachante par le ton de sincérité qui y règne, elle est semée de réflexions toujours sages et jamais ambitieuses, qui servent à relever les détails et à jeter du jour sur les faits.

On a reproché à l'auteur d'avoir traité, avec trop d'étendue et même de gravité, des affaires de controverse qui ne méritent plus aujourd'hui d'occuper les bons esprits, et qui, dans aucun temps, ne méritoient d'embarrasser un gouvernement sage et éclairé : mais l'historien de Fénélon ne pouvoit pas se dispenser d'entrer dans les détails de ces querelles, qui étoient devenues des affaires d'état, auxquelles Louis XIV, la cour de Rome et le clergé de France croyoient voir attachés la tranquillité de l'Empire et le sort de la religion. C'étoit non seulement une partie essentielle de la *Vie de Fénélon*, mais encore un trait caractéristique de l'esprit du siècle qu'il avoit à peindre.

On ne peut cependant disconvenir que M. de Bausset ne se soit arrêté trop long-temps sur les détails de ces controverses; mais il faut observer en même temps qu'il a su les fondre dans son sujet avec tant d'art, qu'on les suit avec un intérêt soutenu dont s'étonne le lecteur même qui attache le moins d'importance au fond de la question. Cette observation s'applique plus particulièrement à l'affaire du quiétisme. Dans les querelles du jansénisme, les longueurs ne sont pas si heureusement sauvées.

Souvent, dans la manière de présenter les faits, on rencontre l'évêque et le théologien, quand on voudroit n'apercevoir que l'historien impartial; mais on reconnoît partout l'ami de la vérité et de la vertu. On ne doit pas dissimuler non plus qu'en quelques endroits, l'auteur semble adopter des maximes et des opinions qu'une sage philosophie et même une saine politique ne peuvent approuver.

Les défauts et les imperfections qu'on a remarqués dans cet ouvrage, sont tellement effacés par les beautés d'un ordre supérieur, que le Jury n'hésite pas à le présenter comme digne du Prix.

Aucun des autres ouvrages de biographie qui ont été publiés dans l'époque du concours, n'a paru mériter d'être particulièrement distingué.

Séance du 22 septembre.

M. Pastoret, chargé d'ouvrir la discussion sur cet article, lit le discours suivant :

Un grand Prix de seconde Classe doit être accordé au meilleur ouvrage de biographie.

Les anciens cultivèrent, avec un grand succès, cette partie de l'histoire. Plutarque en est encore et en restera long-temps le modèle. C'est sans piédestal qu'il présente ses héros, et ils n'en sont pas moins grands : on vit avec eux; on cause avec eux; il semble que l'on délibère ou que l'on combat avec eux. Ils ne sont pas ce que les fait un historien qui s'exalte; ils sont ce qu'ils sont, et par-là même n'en inspirent que plus d'intérêt. Plutarque nous fait tellement assister à toutes les actions de ses personnages, que leur histoire particulière est vraiment l'histoire du temps où ils vécurent, des événemens qui le remplirent, des principes qui les dirigèrent, de leurs travaux politiques ou guerriers.

Personne n'est plus attentif ni plus habile à faire connoître les motifs qui inspirèrent une action et les résultats qu'elle produisit : personne sur-tout n'en a mieux recueilli d'importantes leçons; ses héros semblent n'être pour lui qu'un moyen de faire aimer ou craindre davantage les utiles vertus et les passions nuisibles, de faire honorer et chérir les devoirs envers la patrie, envers la famille, envers les autres hommes. Aussi, que de gens accordent aux *Vies de Plutarque* une préférence marquée d'affection, sur les ouvrages les plus célèbres! D'autres s'enflamment à leur lecture; et si le génie les anime, ils y aperçoivent bientôt un guide ou un modèle : tous les grands hommes ont quelque grand homme qui les frappe davantage; ils l'étudient, le suivent, l'imitent, jusqu'à ce qu'ils l'égalent ou le surpassent.

Ce que nous disons ici de Plutarque n'est pas un vain éloge. En remarquant, autant qu'il est en nous, le mérite qui le distingue, nous avons aussi voulu rappeler les obligations imposées aux écrivains qui parcourent la carrière où ce grand historien s'est illustré. Ceux des modernes, des Français en particulier, qui ont acquis dans le même genre une gloire éclatante, célébrèrent presque exclusivement des Souverains; et les *Vies des Rois* doivent être considérées comme tenant le milieu entre la biographie et l'histoire proprement dite, puisqu'on ne peut les écrire sans tracer en même temps les événemens publics de la Nation qu'ils gouvernèrent, et des Peuples qui eurent avec elle des relations de voisinage, de commerce, de guerre, d'amitié.

L'ouvrage auquel le Jury propose de décerner le Prix, a nécessairement un autre caractère. Vous savez, MESSIEURS, que c'est l'*Histoire de Fénélon*, par M. de Bausset.

Le nom de *Fénélon* est si cher à tous les amis de la raison et de la vertu, qu'on est entraîné, par une sorte d'affection et de reconnoissance, vers l'écrivain qui entreprend de nous en parler encore, de nous mieux faire connoître cet excellent homme : je dis cet excellent homme; car pour Fénélon, quelque grand qu'ait été son génie, il fut encore inférieur à sa bonté.

Il est des écrivains dont les ouvrages et la gloire suffisent à notre admiration, à notre reconnoissance. A mesure que le temps éloigne de nous l'époque à laquelle ils vécurent, ils deviennent plus sacrés, et on aime à les voir déjà dans cet éloignement, à cette distance qui les

agrandit. Il n'en est pas de même pour Fénélon ; on regrette de n'avoir pas été son contemporain ; on voudroit le retrouver encore, entendre ses discours, le suivre dans ses actions, l'en aimer et l'en admirer davantage.

Ce désir même est un premier objet d'éloge pour le panégyriste. L'ame de Fénélon respire dans son ouvrage. Avec quel intérêt on y suit ce grand homme, depuis l'école où il se forma jusque dans ces palais des Rois, où il vint instruire à son tour des enfans destinés à monter sur un trône. Comme le cœur se fixe avec attendrissement sur le tableau des soins actifs et ingénieux de Fénélon pour son illustre élève! — comme il l'instruisoit! et aussi, comme il le corrigeoit! comme il savoit conserver à la morale toute sa force, en en déguisant l'austérité sous des fables adaptées aux circonstances particulières du caractère du Prince ! Ce que raconte là M. de Bausset, devient une leçon digne à jamais d'être méditée par ceux qui seront appelés à cette première des fonctions publiques, l'éducation des hommes qui doivent gouverner des peuples.

Sous ce rapport, la *Vie de Fénélon* ne peut être considérée comme celle d'un simple citoyen. Ses relations, ses amis, et sur-tout la fonction de Précepteur des Enfans de France, rattachent son histoire aux événemens les plus importans, pour l'Eglise et pour l'Etat, de cette partie du règne de Louis XIV. Et ceci répond à un reproche peu fondé, selon nous, fait à M. de Bausset ; celui de s'être trop étendu sur le quiétisme, sur les agitations et les écrits qu'il fit naître. Ce qu'en dit l'auteur seroit long sans doute, s'il écrivoit une Histoire générale ; mais dans l'*Histoire privée de Fénélon*, ces détails deviennent une partie importante du sujet ; ils le sont sous le rapport des opinions du grand homme qu'on nous présente, du caractère de son esprit et de la modération de son ame, des persécutions qu'il éprouva, des ennemis qu'il eut, des reproches même que peut lui faire encore à cet égard la postérité.

Je fais cette observation sur les détails relatifs au quiétisme ; et je pense, d'ailleurs, avec le Jury, que l'auteur « a su les fondre avec » tant d'art, qu'on les suit avec un intérêt soutenu dont s'étonne le » lecteur même qui attache le moins d'importance au fond de la » question. » Je pense aussi avec lui, que les longueurs ne sont pas

si heureusement sauvées dans les querelles du Jansénisme. Ici, d'ailleurs, il s'agit moins de Fénélon lui-même; Fénélon n'est plus l'objet principal du tableau : on ne suit plus, avec une agitation d'estime et d'attachement, tous les combats qui se préparent, qui se livrent, tous ces efforts pour justifier sa doctrine et s'assurer la victoire; on ne retrouve plus ces émotions vives que l'auteur nous fait si bien ressentir en faveur de Fénélon, si supérieur, même quand il se trompe, par l'intérêt qu'il inspire, aux adversaires qui doivent triompher de lui.

On a reproché encore à l'auteur d'avoir cité trop souvent, ou plutôt trop longuement, les lettres de Fénélon : on auroit désiré qu'il se contentât ordinairement d'en faire connoître l'esprit ou l'objet, et qu'il renvoyât le texte aux pièces justificatives, au lieu de le fondre dans son ouvrage. J'avoue encore que je ne partage pas cette opinion : elle seroit juste, appliquée à l'Histoire d'un peuple, d'un siècle, d'un règne même; elle ne me paroît pas l'être, quand on écrit la *Vie de Fénélon*. Quel moyen plus aimable et plus sûr de développer le caractère de ce grand homme, que ces lettres même, que ces épanchemens de l'estime et de l'amitié, que cette histoire simple et naturelle de sa conduite et de ses principes!

En général, dans tout l'ouvrage, chaque détail présente une leçon de vertu; chaque action en offre un exemple. On pourroit le considérer comme un véritable traité de morale publique et privée, si le véritable objet d'un traité de morale est, comme on n'en peut douter, de mieux instruire les hommes de leurs devoirs, de les leur rendre plus chers, plus doux à aimer. La bienveillance, la modération, la résignation, l'indulgence, la grandeur d'ame, y sont toujours en action : ce sont des préceptes vivans de justice et de bonté.

Un autre mérite de l'ouvrage de M. de Bausset est dans la manière habile dont il saisit tous les rapports qui peuvent le mieux, sur chaque objet, nous faire apprécier la direction des talens de Fénélon, les développemens de ses principes, les ressources et l'étendue de son génie. L'envisage-t-il comme orateur sacré? ses premiers efforts, ses premiers travaux, ses maximes sur l'éloquence en général, sur l'éloquence de la chaire en particulier, l'application qu'il en fit lui-même dans les conceptions de ce genre, nous révèlent des pensées, des combinaisons, des résultats bien dignes d'être observés et étudiés par tous ceux qui veulent

se livrer aux compositions littéraires? D'un autre côté, l'envisage-t-il comme évêque? il le suit également, et dans l'administration de son diocèse, et dans l'exercice touchant de ses vertus pastorales, et dans tous les moyens qu'il recherchoit et adoptoit pour avoir de meilleurs ministres des autels, et dans les maximes qu'il professoit sur les droits et les devoirs des Pontifes, et dans sa conduite envers le Saint-Siége, envers l'Eglise gallicane, envers l'Autorité civile, envers la Puissance royale. Enfin il n'est aucun aspect sous lequel l'auteur ne le considère dans toute l'étendue des rapports qui peuvent se présenter, comme parent, comme ami, comme moraliste, comme orateur, comme précepteur des Rois, comme consolateur des malheureux, comme exemple et modèle de tous; et toujours il fait admirer son génie et adorer sa vertu.

Mon opinion est donc que c'est avec raison que le Jury propose de lui décerner le Prix.

Un membre demande la parole, et fait les observations suivantes :

Il est étonnant que le Jury ait proposé pour le Prix de *Biographie*, l'*Histoire de la Vie de Fénélon*, et qu'il n'ait proposé que celle-là. C'est un ouvrage de parti, propre à perpétuer des controverses qu'il est dans l'intention du Gouvernement d'assoupir pour toujours. Les Journaux qui en ont parlé le plus favorablement, n'ont pu s'empêcher de convenir de la partialité trop marquée, et quelquefois injuste, de l'auteur. Cependant le Jury n'a pas dit un mot de cette partialité qui éclate de toutes parts. Il dit, à la vérité, que, *dans la manière de présenter les faits, on rencontre souvent l'évêque et le théologien, quand on voudroit n'apercevoir que l'historien impartial.* On entend ce que cela veut dire; mais ce n'est pas cette partialité que je reprocherai à l'auteur. Je crois qu'il est dans l'ordre des convenances qu'un évêque faisant l'histoire d'un évêque et d'un théologien, pense et écrive en évêque et en théologien. J'ai remarqué une autre partialité qui touche de plus près aux intérêts de la France; ce n'est ni du quiétisme, ni du jansénisme que je veux parler, mais du précieux dépôt de nos libertés gallicanes.

L'auteur n'attaque pas de front nos libertés; mais la manière dont il

il traite Bossuet est très-propre à leur porter atteinte. Bien loin de tenir la balance égale entre Fénélon et Bossuet qui en fut le vengeur, il semble ne s'être proposé autre chose que de lui chercher des torts. Si la France doit s'intéresser à la gloire de Fénélon comme grand écrivain, et comme prélat vertueux, elle ne s'enorgueillit pas moins d'avoir produit Bossuet qui a illustré sa patrie par des écrits d'une toute autre importance que ceux de l'archevêque de Cambrai. Tout ce qui tend à rabaisser le mérite d'un si grand homme, qu'on regarde avec raison comme l'oracle de l'Eglise de France, qui sera toujours cher aux vrais Français, ne mérite, à mon avis, aucune récompense.

Je sais bien que, pour faire passer le blâme, on a soin de rendre à ses talens une justice éclatante; mais il n'est que trop vrai qu'il existe en France une classe de théologiens peu affectionnés à nos libertés, qui cherchent dans les écrits du grand évêque de Meaux, sur-tout dans ceux qu'il a composés pour la défense des libertés gallicanes, les endroits foibles, et certains adoucissemens qu'il est aisé d'expliquer par les circonstances dans lesquelles il s'est trouvé : et alors ils ne manquent pas de lui prodiguer les éloges. Telle a été, tout récemment, la tactique d'un auteur qui donne le ton en fait de doctrine, dans un écrit qui ne tend à rien moins qu'à anéantir nos libertés, et contre lequel le Gouvernement a déployé une juste sévérité. La *complaisance* avec laquelle l'historien de Fénélon s'est étendu sur l'éloge du Séminaire de Saint-Sulpice, nous autorise à croire qu'il est dans les mêmes sentimens.

Les écrivains de Port-Royal, qui furent toujours unis de sentiment avec l'illustre Bossuet, sont aussi fort maltraités dans l'*Histoire de Fénélon*. Veut-on un exemple frappant de l'injuste partialité de l'auteur, dès l'entrée de son livre on rencontre ces mots : « Au moment » où commence notre *Histoire de Fénélon*, s'élevoit à côté des Jésuites » une Société rivale, appelée pour ainsi dire à les combattre avant » même que de naître. L'école de Port-Royal ne fut, dans son origine, » que la réunion des membres d'une seule famille, et cette famille » étoit celle des Arnaud, déjà connue par sa haine héréditaire pour les » Jésuites. » L'auteur veut parler ici du plaidoyer d'Antoine Arnaud en faveur de l'Université de Paris contre le rappel des Jésuites; et

parce que l'avocat Arnaud avoit prêté son ministère à l'Université, l'auteur conclut que la haine des Arnaud pour les Jésuites étoit héréditaire dans la famille.

En accordant que les Arnaud n'aimoient pas ou ne devoient pas aimer les Jésuites, sauf le précepte de la charité fraternelle, quels moyens avoient-ils de leur nuire s'ils en avoient eu la volonté? L'auteur dit lui-même que, *réunis par les mêmes sentimens et les mêmes principes, ils se recommandoient à l'estime publique par la sévérité de leurs mœurs, et par un généreux mépris des honneurs et des richesses*, ou, comme disoient leurs ennemis, *ils faisoient des sabots*. S'ils ont rivalisé avec les Jésuites, ce n'est que de talens et d'utiles productions littéraires : il est impossible d'alléguer un fait ou un écrit qui prouve qu'ils ont été les agresseurs.

Les Jésuites, au contraire, étoient alors au faîte du crédit et de la faveur; les moyens de nuire ne leur manquoient pas; et, d'après ce qui s'étoit passé sous Henri IV, on peut supposer que par ressentiment ils en avoient la volonté. Dans cet état de choses, n'est-il pas naturel de conclure, non que les Arnaud étoient appelés à combattre les Jésuites, mais que ceux-ci avoient toutes les raisons et toutes les facilités imaginables, non seulement pour les combattre, mais pour les perdre, comme ils ont fait, en employant tous les ressorts d'une politique astucieuse? Arbitres des consciences des Cours, sachant bien que la doctrine de ceux qu'ils vouloient perdre n'étoit pas la leur, ils imaginèrent une hérésie qu'on n'a jamais pu définir. Après avoir compromis l'autorité ecclésiastique, ils ont fait l'impossible pour l'empêcher de venir au secours des consciences alarmées, en expliquant clairement aux fidèles ce qu'il falloit croire, ce qu'il falloit condamner : et c'est avec des décisions énigmatiques que ces brouillons ont perpétué les dissensions dans l'Eglise, sur-tout dans l'Eglise de France.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que l'historien de Fénélon a pris ici l'inverse, et qu'en bonne logique, les vrais agresseurs, les vrais perturbateurs du repos public, ont été les Jésuites, et non les solitaires de Port-Royal. Tant il est vrai que la préoccupation ne permet pas aux meilleurs esprits de juger sainement, et que le préjugé ne raisonne pas.

Veut-on encore un exemple de la partialité marquée de l'auteur

pour les Jésuites, voyez avec quelle attention il s'observe pour ne rien écrire de défavorable à ses amis les Jésuites, au risque même de passer pour infidèle. Au milieu d'un long passage du chancelier d'Aguesseau, rapporté par lui, pour prouver l'esprit pacifique de M. de Harlay, archevêque de Paris, l'illustre magistrat avoit dit : « Les Jésuites, sûrs » de lui (l'archevêque de Paris) et ne le craignant point, parce qu'il » les craignoit, et que sa conduite qui pouvoit leur donner toujours » prise sur lui, le mettoit dans leur dépendance, le laissoient assez » faire ce qu'il vouloit, d'autant plus qu'il avoit toujours l'habileté » de les mettre dans sa confidence et de paroître agir de concert avec » eux. » Le complaisant historien saute par-dessus cette phrase qui caractérise assez bien l'empire que les Jésuites exerçoient alors sur les personnes en place; et ce qui n'est pas d'un galant homme, il n'avertit pas même par des points qu'il fait un retranchement qui l'incommoderoit.

Assurément on ne trouve pas à redire qu'il ménage les Jésuites, qu'il fasse même leur éloge, si tel est son goût et son plaisir. Mais pourquoi flétrir et traiter de *sectaires* des hommes qui, de son propre aveu, ont bien mérité des Lettres, de l'Eglise et de l'Etat? A qui persuadera-t-il que les solitaires de Port-Royal, les Arnaud, les Nicole, et tant d'autres qui, provoqués par les Jésuites, se sont acquis une gloire immortelle en écrivant contre les corrupteurs de la morale, auroient suivi dans la pratique les maximes de leurs adversaires, dans le temps même qu'ils les couvroient de ridicule? Il ne craint pas de les accuser de mauvaise foi, d'avoir usé de restrictions mentales, c'est-à-dire d'avoir proféré le mensonge tout haut et la vérité tout bas, à la manière des Jésuites, en signant la paix de Clément IX. Y a-t-il du bon sens à faire un pareil reproche au saint évêque d'Aleth, aux Vialart, aux Gondrin, et autres prélats respectables dont la mémoire est encore et sera long-temps en vénération? C'est un tour de force dont l'auteur a pu s'applaudir un instant, mais dont l'absurdité a été démontrée par un écrivain qui joint à beaucoup d'esprit une grande connoissance de l'histoire de l'église et de la théologie.

On est étonné, après cela, que le Jury reconnoisse partout dans l'historien de Fénélon l'*ami de la vérité*. On voit bien qu'ayant à prononcer sur des matières ecclésiastiques, il s'est trouvé dans un pays inconnu; qu'il n'a considéré dans l'ouvrage de M. de Bausset que le nom de

Fénélon, devenu, comme l'on sait, l'idole des philosophes du dix-huitième siècle. Si le Jury, avant de porter son jugement, eût examiné les écrits publiés contre cette Histoire, il auroit pu se convaincre des infidélités, des fausses allégations, des réticences qui déparent cet ouvrage, dans lequel on ne peut louer que le talent de l'auteur. Je n'entreprendrai pas de mettre sous les yeux de la Classe les endroits qui ont donné lieu à des réclamations; ils sont en trop grand nombre. Il suffira de dire qu'elles sont appuyées de bonnes preuves, et qu'elles sont restées sans réplique. Et pour conclure en deux mots, j'ajoute que les Prix décennaux ne sont institués ni pour les Molinistes, ni pour les Jansénistes.

M. Silvestre de Sacy prend ensuite la parole, et s'exprime en ces termes:

Ce n'est pas sans quelque regret, Messieurs, que je me permets d'élever un doute sur le droit que la *Vie de Fénélon* a paru avoir au Prix destiné au meilleur morceau de Biographie. Le nom de Fénélon a passé jusqu'à nous, et passera sans doute à la postérité la plus reculée, environné de tant de considération et de si glorieux souvenirs, qu'il protège de son éclat tout ce qui s'attache à lui, et qu'on éprouve un sentiment de peine, lorsqu'on se voit obligé de modifier les éloges donnés, je ne dis pas seulement à Fénélon, mais même à son Historien. Mais, puisque les fonctions qui nous sont imposées en ce moment ne nous laissent point le droit de transiger avec notre conscience et notre opinion personnelle, je soumettrai à la Classe les observations que m'a suggérées une lecture attentive des trois volumes qui composent la *Vie de Fénélon*.

Le biographe est historien, et par conséquent il n'y a aucun doute que ses principaux devoirs ne soient de faire tous ses efforts pour parvenir à connoître la vérité, et de la présenter fidèlement à ses lecteurs. Il doit sur-tout éviter de déguiser les foiblesses ou les erreurs de l'homme illustre, du héros, du philosophe, du magistrat, de l'administrateur dont il écrit la vie; et il lui est seulement permis de fixer l'attention sur les circonstances capables d'excuser ou d'atténuer ses torts, telles que les préjugés de l'education, l'influence des temps et des lieux. La fidélité du biographe, à observer la règle dont il

s'agit, sert infiniment à lui concilier l'estime et la confiance des lecteurs ; s'il y manque, il attire sur son travail un soupçon d'exagération et d'enthousiasme qui discrédite ses récits, même les plus véridiques. Un défaut non moins grave dans le biographe, seroit de diminuer le mérite, ou d'aggraver les fautes des principaux personnages qui ont été en scène avec celui dont il écrit l'histoire, de présenter leur conduite sous un point de vue faux, ou du moins de les tenir dans l'ombre, pour relever la gloire de celui qui a été leur rival, ou qui a concouru avec eux aux mêmes événemens. L'écrivain qui tomberoit dans ce défaut, cesseroit d'être un historien fidèle; il ne seroit plus qu'un panégyriste peu délicat sur la manière d'embellir le portrait de son héros.

Or, peut-on dire que l'auteur de la *Vie de Fénélon* se soit suffisamment tenu en garde contre ces deux sortes d'écueils? Il est inutile d'entrer ici dans une discussion détaillée de cette question. Un auteur anonyme, dans une critique très-décente de quelques portions de cet ouvrage, a fait voir que l'historien de Fénélon s'est fréquemment laissé subjuguer par les préjugés, ou entraîner par l'enthousiasme que lui inspiroit son sujet, à une manière d'exposer les faits, qui n'est propre qu'à les dénaturer. En effet si on veut en croire M. de Bausset, dans l'affaire du quiétisme, toute la bonne foi, les vertus chrétiennes et philosophiques, la franchise, les procédés, étoient du côté de Fénélon; toutes les tracasseries, l'animosité, la passion, le manque d'égards, les vues ambitieuses, du côté de Bossuet. Ce dernier avoit même eu besoin, dans le commencement de ces contestations, de l'aide de Fénélon, pour se mettre au fait de la matière. L'inexplicable attachement de Fénélon pour une femme intrigante, son refus obstiné de souscrire au jugement que les hommes les plus respectables portoient de ses écrits, n'est qu'une délicatesse exempte de tout reproche; les efforts de Bossuet pour trancher jusqu'à la racine de misérables nouveautés, une spiritualité pour le moins extravagante, et lui ôter en la personne de Fénélon son plus ferme appui, en liant cet homme de bien à la défense de la vraie doctrine de l'Église par une condamnation précise de ces fausses subtilités, et des écrits dont elles faisoient la base, ne sont que de l'obstination, de l'opiniâtreté, l'ambition de remporter un triomphe éclatant sur son adversaire. Les amis de

Fénélon ont-ils commis quelque imprudence, fait quelques fausses démarches, l'auteur ne veut point, et avec justice, qu'on en rende responsable l'archevêque de Cambrai ; mais l'abbé Bossuet, ou quelque autre du parti contraire, montre-t-il quelque passion dans la poursuite de la condamnation du livre des *Maximes des Saints*, le blâme en retombe sur l'évêque de Meaux. La partialité me paroît si évidente dans cette partie de la *Vie de Fénélon*, que je suis convaincu qu'elle seroit sentie d'une personne même qui liroit cet ouvrage, sans avoir aucune connoissance antérieure de cette contestation, et des principaux acteurs. Ce n'est pas que M. de Bausset ne présente aussi quelquefois la vivacité et l'énergie que Bossuet a développées dans la suite de cette affaire, comme l'effet de son zèle ardent pour la vérité, et de son attention à prévenir de plus grands maux ; mais ces éloges, qui ne sont, sans doute, dans M. de Bausset, que l'expression véritable de son admiration pour le grand évêque de Meaux, pourroient être pris pour de simples précautions oratoires, destinées à imprimer un cachet d'impartialité aux inculpations dont le même Bossuet est l'objet. En dernière analyse, il en résulte des contradictions palpables. Qu'est-il arrivé de là ? C'est que l'auteur qui vouloit, à toute force, atténuer les torts de Fénélon, et obscurcir le triomphe de Bossuet, et ne pouvoit attaquer ce dernier sur aucun point important, a été obligé de scruter les plus minces circonstances de cette affaire, de descendre à des détails privés de tout intérêt, de se livrer parfois à des conjectures hasardées pour tirer parti des plus petits incidens ; et de là, l'énorme longueur de cette partie de la *Vie de Fénélon*.

Le biographe n'est pas plus exempt de partialité dans le récit des troubles qui agitèrent l'église de France à l'occasion du livre de *Jansenius*, de celui des *Réflexions morales*, et des *diverses Constitutions des souverains Pontifes, Alexandre VII, Innocent X, Clément IX et Clément XI*. Ici, c'est l'abbé de Saint-Cyran, le docteur Arnauld et sur-tout le cardinal de Noailles, qui sont sacrifiés à l'esprit de parti, encore plus qu'à une admiration peu mesurée pour Fénélon. Le cardinal est représenté comme un homme toujours prêt à trahir les intérêts de la vérité et de l'église, pour soutenir ses propres droits, venger son autorité et humilier ses ennemis. La préocupation de l'au-

teur va jusqu'à altérer parfois, involontairement sans doute, les passages qu'il cite de manière à en changer le sens, ou à attribuer à des écrivains ce qu'ils ne rapportent que comme des opinions auxquelles ils ne donnent pas leur assentiment. En un mot, sous la plume de M. de Bausset, tout prend les couleurs qu'il convient à son système d'y donner; et la partialité est ici d'autant plus sensible, qu'une grande partie de ces détails n'appartient que de bien loin à la *Vie de Fénélon*, et se trouve là du moins sans nécessité.

On ne reconnoîtra pas davantage l'impartialité qu'on a droit d'exiger d'un historien, dans l'éloge emphatique d'une Société célèbre à laquelle les lettres et les bonnes études doivent beaucoup, mais que l'histoire et la religion ne sauroient absoudre; celle-là d'avoir trop cherché à étendre son influence sur les affaires politiques; l'autre d'avoir méconnu ses vrais principes, et porté de funestes coups à sa morale. Je ne veux point citer ici quatre ou cinq pages consacrées à cet éloge, mais je demanderai ce que signifie cette phrase : que « l'Institut des Jésuites.... avoit été créé pour embrasser, dans le vaste « emploi de ses attributs et de ses fonctions, toutes les classes, toutes « les conditions, tous les élémens qui entrent dans l'harmonie et la « conservation des pouvoirs politiques et religieux »? Je ne sais si l'on demeure convaincu, avec M. de Bausset, qu'en remontant à l'époque de l'établissement de cette société religieuse, on découvre facilement que : « son objet politique étoit de protéger l'ordre social et la forme « de gouvernement établie dans chaque pays, contre le torrent des « opinions anarchiques qui marche toujours de front avec les innova- « tions religieuses ». M. de Bausset croit-il avoir levé tous les doutes qu'on peut former sur de semblables assertions, en disant que les vertus personnelles qui honorèrent beaucoup de membres distingués de cette société, sont la plus belle réponse à toutes les satires qui l'ont accusée de professer des principes relâchés? Voudroit-il persuader que cette accusation ne fut qu'une calomnie, et n'a-t-il pas été obligé lui-même de convenir que ces opinions relâchées appartenoient du moins à quelques-uns des membres de cette société? On n'adoptera pas facilement le jugement rigoureux qu'il porte des *Lettres provinciales*. Un mal aussi dangereux que la doctrine insensée du probabilisme, et les opinions des casuistes relâchés, un attentat

aussi hardi, je ne dis pas contre la religion, mais contre la morale, contre les lois qui assurent les droits de la société et ceux de chaque citoyen, méritoit qu'on mît en œuvre, pour le guérir et en arrêter la contagion, les moyens les plus efficaces, et ce n'est pas dans de pareilles circonstances que les ménagemens sont un devoir. Partagerons-nous aussi l'enthousiasme de l'auteur de la *Vie de Fénélon* pour la constitution d'un corps religieux qui étoit parvenu à se rendre redoutable aux puissances, par suite même de ses réglemens? et est-il vrai de dire, comme le fait M. de Bausset, « qu'on se ressouvient « à peine aujourd'hui des causes puériles et des accusations dérisoires « qui ont servi de prétexte à sa proscription? »

Je pourrois indiquer encore d'autres endroits de la *Vie de Fénélon*, où l'auteur semble ne s'être pas souvenu que, quand on écrit l'histoire, ce ne doit point être avec l'intention formelle de faire triompher une opinion ou un parti. Mais j'en ai dit assez à ce sujet, et je pense que les personnes les plus indifférentes aux matières polémiques traitées à l'occasion de la vie de l'archevêque de Cambrai, ont dû être frappées, comme moi, du défaut que je viens de signaler.

Maintenant, s'il faut examiner cet ouvrage sous le seul point de vue littéraire de la rédaction et du style, malgré la pureté et l'élégance avec lesquelles il est écrit en général, je doute qu'on doive le proposer pour modèle. La lecture en devient souvent fatigante, parce que l'étendu des diverses parties dont il se compose n'est point en proportion avec l'intérêt qu'elles inspirent, parce que l'auteur s'est trop laissé entraîner au désir de faire connoître l'abondance des matériaux manuscrits qui lui avoient été communiqués; que sa marche est à chaque instant interrompue par de très-longues citations, précédées le plus souvent d'un aperçu de ce qu'elles contiennent, et suivies d'une sorte de résumé qui tient trop long-temps l'attention fixée sur un même objet; enfin, parce que les mêmes réflexions reparoissent trop souvent; celles, par exemple, qui ont pour objet l'attachement de Fénélon à la congrégation de Saint-Sulpice, ses étroites liaisons avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, l'inflexibilité de Louis XIV dans l'aversion qu'il avoit conçue pour l'archevêque de Cambrai, et l'opposition de madame de Maintenon à tout rapprochement avec ce prélat,

l'avenir

l'avenir brillant qui pouvoit s'offrir à Fénélon, si la couronne passoit à son élève, etc.

Parmi les correspondances qui remplissent les trois volumes *de la Vie de Fénélon*, celle du *duc de Bourgogne* est la seule qui se fasse lire avec beaucoup d'intérêt. Comme l'éducation donnée à ce jeune prince est la partie la plus importante de la vie de ce prélat, et a été du moins une des causes de sa longue disgrâce, on pardonne à l'auteur les longueurs de cette portion de son ouvrage : le sentiment soutient ici l'attention du lecteur qui partage la reconnoissance et la confiance de l'élève pour son maître, et la tendre sollicitude de l'instituteur pour le prince dont il étoit toujours resté le conseil et le guide.

Il n'en est pas de même de ces extraits si nombreux de lettres, de mémoires politiques, de projets de réforme, etc. : ils coupent et allongent inutilement la narration, et devoient tout au plus être joints à la fin de l'ouvrage comme pièces justificatives.

Je ne me suis attaché, dans ces observations, qu'à relever les défauts que j'ai cru apercevoir dans *la Vie de Fénélon*, parce que mon objet n'étoit point d'apprécier cet ouvrage sous tous les points de vue. Je suis bien loin de méconnoître son mérite réel, et l'estime due à l'auteur pour son attachement à la religion, à la morale, à tous les principes de l'ordre public, et je souhaite qu'il trouve à cet égard un grand nombre d'imitateurs; mais ce genre de mérite n'a pas dû m'empêcher de mettre en question, s'il pouvoit être présenté comme un chef-d'œuvre digne d'une couronne; afin que si, malgré ces observations, la Classe adopte l'opinion du Jury, il soit du moins constant que cette distinction est accordée aux qualités vraiment estimables de ce travail, et non à l'esprit de parti et à l'enthousiasme excessif d'un panégyriste.

D'autres membres de la Classe reprochent encore à l'auteur la longueur démesurée de son ouvrage, des digressions oiseuses, des détails trop multipliés, l'importance et l'étendue qu'il accorde à des querelles théologiques, à celles du quiétisme et du jansénisme en particulier.

Le membre chargé d'ouvrir la discussion ne croit pas que les observations qu'il vient d'entendre soient de nature à devoir changer, ni même modifier son opinion. Il pense qu'elles peuvent toutes être combattues avec succès.

La première qu'on a présentée, dit-il, est la partialité de l'écrivain; mais ceux qui l'en accusent ne le font qu'en s'abandonnant à une première idée qui les entraîne eux-mêmes au-delà des limites qu'ils cherchoient à poser. Se jeter tout entier d'un des deux côtés, disent-ils, c'est manquer à la fidélité de l'Histoire : cela est vrai si les motifs et les avantages sont tellement égaux entre les deux combattans, que le jugement à porter doive rester nécessairement incertain et suspendu; mais que font ceux qui rejettent mon opinion et celle du Jury? Leur résultat est absolu en sens contraire; et on leur rendroit l'inculpation d'une égale partialité, si on pouvoit donner ce nom à la croyance que, dans une discussion élevée, la raison est principalement de l'un ou de l'autre côté : c'est ce que nous faisons tous lorsque nous adoptons ou soutenons une opinion historique ou littéraire; et certes, il seroit difficile de nous accuser de partialité, parce que nous défendons le sentiment que nous croyons le plus vrai.

Dans l'*Histoire de Fénélon*, la question se présente sous un double aspect : les principes théologiques d'abord, l'Eglise avoit le droit de prononcer; elle a prononcé conformément à l'opinion de Bossuet; aucune réclamation ne s'élève et ne peut s'élever : mais c'est sur la conduite réciproque des deux prélats qu'on se partage; si quelques-uns font honneur à Bossuet de la sévérité qu'il y apporta, d'autres regrettent qu'il n'ait pas préféré des voies plus conciliatrices, une modération plus conforme à sa charité. L'erreur de l'archevêque de Cambray est devenue, au reste, un des monumens de sa gloire, par son admirable résignation, par ce noble et pieux courage avec lequel il monta dans sa chaire pontificale pour s'anathématiser lui-même. Quel contraste forme cette résignation avec ce que disoient ses ennemis, depuis tant d'années, de son opiniâtreté dans ses erreurs!

Quand un auteur, entre deux jugemens sur la conduite de tels hommes, choisit celui qu'il croit le plus équitable, il ne suffit pas de penser autrement pour le pouvoir accuser de partialité. Il seroit

trop évident, je le répète, que le censeur recevroit alors le même reproche de ceux qu'il censure : on peut, sans en mériter aucun, avoir une des deux opinions sur lesquelles l'Europe et la postérité se partagent encore.

M. de Sacy a très-bien rappelé les devoirs du biographe, et j'adopte les règles qu'il expose et les principes qu'il établit; mais je ne puis adopter l'application qu'il veut en faire à l'historien de Fénélon : l'exposition de ces règles me paroît bien plutôt un éloge indirect de M. de Bausset, car il les a toutes suivies. Les erreurs de Fénélon, il les présente avec fidélité; il les combat avec les argumens les plus forts, les argumens même de Bossuet. Et Bossuet! seroit-il vrai que l'auteur cherche à le tenir dans l'ombre pour relever la gloire de son héros? Il me semble au contraire que l'évêque de Meaux ne quitte jamais les premiers rangs; c'est là qu'il combat toujours avec la plus noble intrépidité : même en trouvant, comme on peut le faire, que ce grand homme abuse un peu de sa force, qu'il manque de cette indulgence qui rend la vertu plus chère et l'éclat du génie plus doux à considérer, l'auteur ne cesse de lui rendre un éclatant hommage d'admiration et de respect; il ne cesse de le proclamer comme ayant eu, dans cette occasion, tous les avantages relatifs à la croyance religieuse; il ne cesse de nous représenter Fénélon comme s'étant laissé entraîner par des opinions dangereuses à établir.

Les biographes ont tort sans doute de s'abandonner à l'enthousiasme quand il est mal justifié par les actions du héros, et sur-tout quand il est fondé sur des injustices envers les autres. Mais ce n'est pas de cette manière que M. de Bausset le ressent et nous le fait partager : il se distingue bien plutôt par une appréciation équitable de ce qu'on peut reprocher à chacun de ces deux grands hommes; à l'un, pour le système qui l'égara; à l'autre, pour une conduite trop vive, trop austère, trop opiniâtre envers son ancien ami, envers le pontife illustre qui étoit comme lui la gloire de la France et de la religion.

Et si l'on veut bien se pénétrer des véritables sentimens de l'auteur, que l'on se rappelle avec quelle expression de contentement il parle de leurs premières liaisons et de l'amitié qui les unit pendant un si grand nombre d'années! Comme il nous peint le jeune Fénélon allant consulter Bossuet déjà illustre; celui-ci l'accueillant avec prédilection

et s'honorant de mériter un tel disciple ; le suivant avec intérêt dans sa carrière littéraire et religieuse; voulant lui-même être le témoin des progrès du duc de Bourgogne, quand ce Roi si éminemment doué du talent de choisir, qu'il eût à nommer des généraux, des ministres ou ceux qui devoient préparer le bonheur de son peuple par l'éducation du prince destiné à le gouverner, jeta les yeux sur Fénélon comme il les avoit jetés autrefois sur Bossuet, et leur donna ainsi un lien commun de plus dans l'estime et la reconnoissance de la postérité. Avec quelle affliction l'auteur nous peint ensuite les premiers nuages qui s'élevèrent entre deux hommes si dignes de s'aimer à jamais! Comme il suit avec inquiétude les petites défiances qui naquirent d'abord! comme les vœux d'une réconciliation prompte et sincère se joignent sans cesse aux regrets qu'il éprouve! comme, dans leurs combats même, en conservant une préférence d'affection pour l'archevêque de Cambray, il conserve pour l'évêque de Meaux le sentiment d'une inépuisable admiration! Il étoit heureux en peignant leur amitié; il semble avoir perdu le bonheur d'être l'historien de tant de vertus, quand il faut retracer leur séparation et les causes qui la produisirent.

Avec quelque attention que j'aie lu l'ouvrage, je n'ai pu y découvrir ce désir de diminuer la gloire de Bossuet. S'il ne l'approuve pas toujours, toujours il exprime avec une grande circonspection les reproches qu'il croit qu'on peut lui faire. S'il paroît ressentir quelque animosité, c'est envers le neveu de ce grand homme; mais quels égards peut mériter cet indigne neveu, dont toutes les pensées sont pour nuire, dont tous les sentimens sont de la haine, qui ose, dans une de ses lettres, appeler Fénélon *une bête féroce, qu'il faut poursuivre jusqu'à ce qu'on l'ait terrassée!*

On a dit que les éloges accordés par l'auteur à Bossuet pouvoient n'être qu'une précaution oratoire destinée à donner aux reproches un caractère d'impartialité ; mais sur quoi est fondée cette inculpation? Comment en lit-on l'objet dans la pensée de l'écrivain? Qui peut donc porter à croire que ces éloges ne sont pas sincères? Ils ne sauroient être plus fréquens ni mieux exprimés. Si ce sont là des précautions oratoires, il faut du moins convenir qu'elles sont répétées à chaque page; l'ouvrage entier en est rempli.

Ajouterai-je ce que tout le monde sait et répète, que l'historien de Fénélon s'occupe en ce moment à rendre un hommage semblable à Bossuet. On assure qu'il avoit déjà cette pensée quand il composoit son premier écrit. Ce fait est une réponse de plus, et ce n'est pas la moins victorieuse.

Un autre de nos collègues a fait à l'auteur un reproche qui seroit grave, s'il étoit fondé; c'est d'avoir voulu porter atteinte aux libertés de l'église gallicane. M. de Bausset se trouveroit ici en contradiction avec nos lois comme avec notre doctrine, avec les maximes si souvent proclamées par nos plus fameux magistrats comme avec les décisions invariables du clergé de France et son ancienne tradition. J'avoue que, malgré cela, je serois peu effrayé de son erreur; le concordat et la volonté aussi ferme que juste du Gouvernement ont fait pour ces libertés bien plus que ne pourroient jamais faire contre elles tous les écrivains réunis. Mais ce nouveau reproche est encore sans fondement : si je m'en souviens bien, M. de Bausset parle plusieurs fois de ces libertés, et toujours il rappelle qu'elles exigeoient, pour la publication des brefs pontificaux, outre des lettres-patentes du Roi et leur enregistrement dans les cours de justice, une acceptation des évêques français, acceptation qu'ils devoient même faire précéder d'une déclaration solennelle que le bref présenté n'avoit rien qui ne fût conforme à la foi et à la tradition de leurs églises; il cite même, avec beaucoup d'éloges, le Discours prononcé dans une occasion semblable par d'Aguesseau, alors avocat-général, Discours où les droits de l'église gallicane sont de nouveau consacrés.

J'ai déjà repondu dans mon rapport à quelques autres reproches faits à l'ouvrage; l'étendue, par exemple, de ce qui concerne le quiétisme. Il n'y a de digressions vraiment oiseuses que lorsqu'un auteur, abandonnant son héros, place ainsi les lecteurs loin du personnage qu'ils veulent connoître et de l'intérêt qu'ils aiment à éprouver. Mais ici Fénélon est sans cesse présent à nos yeux; il est au milieu de nous; nous le suivons dans sa doctrine, dans les agitations qui troublèrent sa vie, dans les combats qu'il eut à soutenir, dans les causes, les progrès, les vicissitudes de ces combats. L'objet de la discussion peut intéresser foiblement; mais eût-elle été moins importante encore, ce n'est pas elle qui excite et subjugue toute l'attention

de mon esprit et toute l'émotion de mon cœur ; ce sont de tels rivaux en présence de l'un de l'autre ; c'est l'histoire de leurs pensées, de leurs efforts, et la crainte que j'éprouve déjà pour celui qui n'obtiendra pas la victoire.

Ce que l'auteur dit du jansénisme a excité plus de réclamations encore. J'ai déclaré aussi dans mon rapport quelle étoit à cet égard mon opinion. L'intérêt du lecteur se refroidit sensiblement en parcourant une histoire si étendue de querelles et d'événemens dont l'archevêque de Cambray n'est plus l'objet principal. Cette partie de l'ouvrage me paroît la moins digne d'éloges. Quant à l'opinion de M. de Bausset sur les Jésuites et les Sulpiciens, l'examen en est trop étranger à la nature de nos fonctions et aux devoirs que nous trace le décret qui soumet à notre révision le jugement des Prix décennaux, pour que nous nous livrions à une discussion particulière : chacun peut, à son gré, leur accorder plus ou moins d'estime et de prédilection, sans courir d'autre danger que de trouver auprès de lui une opinion différente. On ne reprochera pas du moins à l'auteur de nous présenter un sentiment peu réfléchi ; on voit que c'est le sien, que ce le fut toujours. Si l'écrivain, en cette occasion, a été moins fidèle à cet esprit de modération qui le distingue éminemment dans tout le reste de son ouvrage, ce n'est sans doute qu'à cette ancienne persuasion qu'on doit l'attribuer. Malgré cela, au reste, il faut le dire, l'Ecole de Port-Royal, et plusieurs des grands hommes qu'elle produisit, n'en obtiennent pas moins de M. de Bausset les éloges mérités par tant d'illustres travaux.

Mais en considérant même la question sous le rapport que je ne crois pas devoir vous être soumis, comment pourroit-on blâmer un écrivain, *évêque* et *théologien*, pour répéter des expressions dont on a fait plusieurs fois usage dans cette discussion, d'avoir adopté et soutenu une opinion consacrée par les souverains pontifes et qui étoit devenue la doctrine générale des églises de France.

D'autres attaquent moins l'opinion en elle-même que l'importance donnée à ce qu'ils appellent des querelles théologiques. Mais Fénélon étoit prélat ; il étoit un des plus savans pontifes de l'église gallicane ; ces discussions remplirent une portion de sa vie : comment les taire ? et dès qu'il falloit en parler, pouvoit-on le faire avec plus d'intérêt ?

On a ajouté qu'une Vie en trois volumes est *un ouvrage monstrueux*. Mais la *Vie de Cicéron* par Midleton en a quatre, et n'en est pas moins un écrit digne de la plus haute estime. Cicéron, j'en conviens, eut une autre importance politique : cependant la vie d'un homme qui fut, dans un grand siècle, un de ses plus grands écrivains et de ses plus illustres prélats, un de ses personnages les plus vertueux, qui fut chargé d'instruire les enfans des Rois et le fit avec tant de succès, qui par là même appartient à beaucoup d'événemens du règne de Louis XIV, ne peut être traitée comme celle d'un homme, quelque recommandable qu'il soit, dont les modestes travaux ne sortent pas de l'horizon littéraire. Et encore pourrions-nous citer des biographes distingués qui ont donné plus d'étendue à leur ouvrage : la *Vie de saint Bernard*, par un savant Bénédictin, a un volume in-4°; il en est de même des *Vies de Descartes* par Baillet et *de Peiresc* par Gassendi. Des détails, petits ailleurs, prennent ici, de l'homme auquel ils s'appliquent, un intérêt qu'ils n'auroient pas sans lui.

Les reproches faits à l'auteur sont quelquefois en contradiction les uns avec les autres. Ainsi on l'accuse, d'une part, de chercher à déguiser les foiblesses de son héros, et, de l'autre, d'avoir écrit trop longuement l'*Histoire du Quiétisme*, lequel est bien assurément une de ses foiblesses, et qui seroit la plus déplorable, s'il ne s'étoit élevé au-dessus de lui-même, en l'avouant avec une grandeur d'ame qui déconcerta ses juges même, et n'en irrita que davantage ses ennemis. Fénélon n'est-il pas, dans d'autres occasions, blâmé encore par son historien, avec une noble franchise, au sujet, par exemple, de cette équivoque répréhensible sur une confession révélée ; et l'auteur n'est-il pas ici tout entier pour Bossuet et contre le prélat dont il écrit l'histoire ?

Je crois avoir répondu aux principales objections qui viennent d'être présentées. J'aurois pu observer que la plupart d'entre elles appartiennent trop peu à l'histoire et à la littérature, et que c'est sous ces deux rapports que nous devons prononcer. Si l'auteur s'est égaré dans des routes qu'il ne devoit pas suivre, s'il n'a donné ou laissé aucune proportion aux différentes parties de son ouvrage, si l'ordonnance en est vicieuse, le style incorrect, la narration froide et inanimée, si le héros n'inspire aucun intérêt, voilà des torts que

nous avons le droit d'examiner : personne ne lui a adressé les dernières inculpations ; et quant aux premières, j'espère avoir prouvé qu'on ne doit pas les adopter. L'ouvrage reste donc digne de vos suffrages et du Prix qu'on propose de lui décerner. La direction de nos travaux, quelques opinions particulières, notre caractère personnel, peuvent nous entraîner davantage ou vers Fénélon ou vers Bossuet ; mais ce n'est pas dans une société d'hommes voués à la culture des lettres et à la recherche de la vérité, qu'on en trouvera un seul injuste envers ces deux illustres rivaux ; nous sommes unanimes quand il sagit de célébrer leur gloire et de bénir leur vertu. Honneur, respect, admiration sans bornes, au grand Bossuet ! honneur, vénération, affection sans bornes, au bon Fénélon ! Bossuet sera à jamais le flambeau de l'épiscopat ; Fénélon en sera toujours le modèle.

Après cette réponse, la discussion est fermée. On met aux voix la proposition faite par le Rapporteur, conformément à l'opinion du Jury, de décerner le Prix à l'*Histoire de Fénélon*. Cette proposition est adoptée à la majorité absolue des suffrages.

Neuvième, dixième, onzième et douzième grands Prix de deuxième Classe,

Aux Traducteurs de quatre Ouvrages, soit manuscrits, soit imprimés, en langue orientale ou en langue ancienne, les plus utiles, soit aux Sciences, soit à l'Histoire, soit aux Belles-Lettres, soit aux Arts.

RAPPORT DU JURY.

Le Jury, persuadé, comme Votre Majesté, que l'étude des langues et de la littérature orientales méritoit d'être encouragée sous différens rapports, pense que la traduction des meilleurs ouvrages écrits dans ces langues, jusqu'ici trop peu cultivées, peut répandre des lumières nouvelles sur quelques parties des sciences, et particulièrement sur l'histoire; il a pensé aussi qu'on pourroit tirer de ce travail des observations intéressantes ou curieuses sur l'influence que les différences de climat, de langage, de mœurs, avoient eue dans les développemens de l'esprit et dans les productions des arts chez les Nations diverses.

Ces traductions ont été considérées sous les rapports des sciences, de l'histoire et de la littérature. C'est particulièrement dans la langue arabe que l'on trouve le plus de manuscrits sur les sciences mathématiques et physiques, sur l'astronomie, la médecine, la chimie, l'agriculture, etc.; mais on ne peut guère s'attendre à y rencontrer des vérités importantes qui aient échappé aux recherches des modernes : ils peuvent

cependant avoir conservé quelques observations utiles à l'astronomie, et quelquefois propres à éclaircir l'histoire de cette science, ainsi que de celle de la médecine.

Les ouvrages historiques sont plus nombreux que ceux qui ont les sciences pour objet; on en a déjà traduit un grand nombre, et il faut convenir qu'on n'a tiré que peu de lumières de ceux qui ont été publiés. Les plus célèbres, tels que ceux d'*Aboulfarage*, d'*Aboulféda* et de quelques autres, ne sont que des chroniques arides et incohérentes, où les faits sont quelquefois si mal liés, qu'il seroit presque impossible d'en former un tout : à peine y démêle-t-on la suite de l'histoire d'une dynastie ou d'une province. Mais il n'est pas moins utile de faire connoître les ouvrages de ce genre que la France possède manuscrits : ils peuvent fournir des éclaircissemens précieux sur l'histoire civile, politique, religieuse et littéraire des peuples de l'Orient. Les traductions de ces manuscrits méritent d'autant plus d'être encouragées, qu'indépendamment des difficultés que présente le caractère très-différent des langues, elles exigent une connoissance approfondie des mœurs, des usages et des opinions des peuples.

Il y a plus de difficultés encore à surmonter dans la traduction des ouvrages de littérature proprement dite, et l'on comprend dans cettte classe la poésie, la grammaire, les romans, etc. Cette mine est abondante; mais par cela même, il faut choisir avec plus de discernement ce qu'il convient d'en tirer. On a déjà traduit, non seulement en français, mais encore en d'autres langues de l'Europe, un grand nombre de poèmes arabes, persans, indiens : mais la plupart de ces traductions sont dépourvues d'intérêt pour le fond, ou ne sont que des imitations libres, qui, par cela même, ne peuvent donner que des notions vagues de l'esprit et du style de l'auteur

original. Des versions littérales, avec le texte en regard, pourroient servir à faciliter l'étude de la langue originale : des morceaux de poésie, choisis avec goût et traduits avec une élégante fidélité, serviroient, d'un autre côté, à donner des idées plus justes sur la poésie orientale.

C'est d'après ces observations que le Jury a cherché à déterminer le degré de mérite et d'utilité qui pouvoit donner aux ouvrages traduits des langues orientales le droit de concourir aux Prix.

Parmi les ouvrages relatifs aux sciences, le Jury a distingué les *Observations astronomiques* d'*Ebn-Iounis*, traduites par M. Caussin, et le traité d'*Aboul-Hassan*, intitulé *Des commencemens et des fins*, traduit par M. Sédillot.

M. Caussin n'a donné qu'un chapitre des *Observations* d'*Ebn-Iounis*; mais cet extrait a été jugé intéressant par les astronomes : ainsi, quoique ce ne soit qu'un fragment assez court de l'original, et qu'il n'ait pas demandé beaucoup de travail, le Jury croit qu'il est juste de le présenter à VOTRE MAJESTÉ comme un ouvrage utile.

Le traité d'*Aboul-Hassan* est un ouvrage entier, beaucoup plus considérable que le précédent, et dont la traduction a coûté beaucoup de travail : il a donné lieu à des observations particulières, dont le résultat est soumis à VOTRE MAJESTÉ.

Depuis long-temps les astronomes désiroient des connoissances plus étendues sur l'état de la science astronomique chez les Arabes, qui nous ont laissé des observations précieuses. Pour juger du degré de confiance que ces observations peuvent mériter, il importe de connoître les instrumens qui ont servi à les faire, et les méthodes qui ont donné les réductions qu'on leur a fait subir avant de nous les trans-

mettre. On sait, en général, que les théories des Arabes ne sont que celles de Ptolémée; mais Ptolémée lui-même ne nous apprend rien de bien satisfaisant sur les instrumens qu'il employoit; et ses méthodes de calcul, quoique souvent ingénieuses, se ressentent trop de l'enfance de l'art. Il seroit au moins très-curieux de savoir si elles n'ont pas été perfectionnées par les Arabes, et d'apprendre par quels degrés elles ont passé avant de produire les méthodes plus exactes et plus directes dont on se sert aujourd'hui. On savoit déjà, par l'ouvrage d'Albategni, que, vers l'an 900 de notre ère, les Arabes avoient substitué les sinus aux cordes dont Ptolémée faisoit usage, et ce premier changement avoit amené une trigonométrie nouvelle, fondée sur les principes d'une projection presque inconnue aux Grecs. Albategni avoit même donné la première idée de nos tangentes, mais ce n'étoit qu'un aperçu fort vague dont il n'a su tirer aucun parti; et ses sinus sont exprimés en parties sexagésimales, comme les cordes de Ptolémée.

Une partie des choses qu'on désiroit connoître se trouve dans l'ouvrage d'Aboul-Hassan. L'objet de cet auteur est d'exposer, dans le plus grand détail, la théorie et les usages des instrumens astronomiques. Il développe, avec une clarté suffisante, sans pourtant démontrer presque rien, les méthodes reçues de son temps pour calculer tous les problèmes de l'astronomie sphérique.

Sa trigonométrie est beaucoup plus simple et incomparablement plus expéditive que celle des Grecs; plus complète que celle d'Albategni; elle est fondée sur la même projection que cette dernière : elle est encore loin de la nôtre, avec laquelle elle a pourtant des ressemblances très-remarquables. Aboul-Hassan Ali écrivoit vers l'an 1220, et son livre rem-

plit une lacune importante dans l'*Histoire de l'astronomie*. Cet auteur connoît la moitié de nos théorèmes pour les triangles sphériques rectangles; et ce qui mérite sur-tout d'être remarqué, il avoit la connoissance des tangentes, dont il montre l'origine, la formation, et dont il fournit des tables dans la même forme que celles des sinus, à la réserve que les sinus et sinus verses sont en parties sexagésimales du rayon comme ceux d'Albategni, et que les tangentes sont en doigts ou parties duodécimales du style; car ces tangentes, qu'il appelle ombres, doivent leur origine à la gnomonique.

Une des applications les plus intéressantes de l'astronomie, dans ce temps où les horloges étoient si rares, est sans doute l'art de construire les cadrans solaires de toute forme. Montucla, dans son *Histoire des Mathématiques*, regrettoit de n'avoir rien à nous apprendre sur l'état de cette science chez les Arabes. Haboul-Hassan nous en offre un traité complet : il nous apprend la construction d'une foule de cadrans, la plupart inconnus, mais dont quelques-uns figurent encore dans les traités modernes. Cette partie de l'ouvrage est très-curieuse; on y remarque des règles et des pratiques absolument étrangères à nos usages et à notre gnomonique, et qui devoient avoir rapport à quelques pratiques religieuses.

La première partie de la traduction est la seule qui ait été remise au Jury; mais il a vu, par la table des chapitres et par des fragmens communiqués par le traducteur, que la seconde contient la description détaillée de plusieurs instrumens qui servoient aux astronomes à déterminer le temps vrai. Ces instrumens sont de formes très-variées et tout-à-fait inconnues. On y trouve des renseignemens sur la manière dont les Arabes observoient les éclipses. Les Grecs ont négligé de nous apprendre quelles étoient les précautions

qu'ils employoient pour regarder le soleil sans se blesser les yeux ; nous ignorons même absolument s'ils avoient quelques-uns des moyens imaginés par les modernes, à dater du temps de Képler.

La traduction d'*Aboul-Hassan Ali* est de M. Sédillot ; elle n'est pas imprimée, et ne pouvoit pas l'être ; il n'est pas même à désirer qu'elle paroisse en entier. Elle formeroit deux forts volumes *in*-4° ; l'impression en seroit trop dispendieuse et le débit trop incertain ; mais avec des retranchemens indiqués par un astronome, elle feroit un ouvrage extrêmement intéressant pour l'histoire de la science ; elle a déjà le suffrage de ceux qui peuvent la juger sous le double rapport de la fidélité et de l'utilité.

Dans la Classe des travaux qui appartiennent plus ou moins directement à l'histoire, on doit placer l'*Oupneck'hat*, traduit du persan par feu Anquetil-Duperron, ouvrage qui pourroit avoir de l'intérêt s'il n'étoit pas écrit dans un langage tout-à-fait barbare.

On donnera une place distinguée à l'*Histoire des Arabes en Sicile*, extraite d'*Aboulféda*, par M. Caussin. Cette traduction est estimable, mais a trop peu d'étendue pour aspirer au Prix. La même observation s'applique à l'*Histoire des Sassanides* de *Mirkhonde*, et aux *Traités des monnoies musulmanes, et des poids et mesures*, traduits par M. de Sacy.

Le *Recueil des notices des manuscrits* offre un grand nombre d'extraits ou de fragmens d'ouvrages historiques dont il seroit trop long de rapporter les titres. Ceux qui présentent le plus d'intérêt sont :

L'*Histoire de la conquête de l'Arabie heureuse par les Turcs*, que M. de Sacy a traduite en entier, mais dont il n'a publié qu'un extrait, assez étendu cependant pour faire connoître la suite des faits que contient l'original;

La *Description du canal de Suez*, par Maqryzi, et des fragmens du *Code de Djenguyzkan* extrait de *Mirkhonde;* ces deux ouvrages sont traduits du persan par M. Langlès;

Le *Recueil des usages et des cérémonies établis pour les offrandes et les sacrifices des Mantchoux, par ordre de l'Empereur Kienlong*, traduit du mantchou par le même;

La *Table chronologique des crues du Nil, depuis l'an* 23 *de l'hégyre jusqu'à l'an......* tirée de la *Cosmographie* de Mohammed Ben Ryyas, et traduite par le même.

Si chacun de ces ouvrages paroît trop peu considérable pour être jugé digne d'un Prix, leur réunion peut être considérée comme une suite de travaux utiles dignes de l'attention de VOTRE MAJESTÉ.

Quant aux ouvrages de littérature, le Jury n'a eu à examiner qu'un supplément aux *Mille et une Nuits*, traduit de l'arabe par M. Caussin, et un poème intitulé *Medjnoun et Leïla*, traduit du persan de Djamy par M. de Chezy, premier employé aux manuscrits de la bibliothèque impériale. Ce poème, écrit avec goût et souvent avec élégance par le traducteur, est attachant et riche de descriptions. Il est fort estimé des Persans, et il a le mérite de faire connoître leur goût en poésie, et sinon leurs mœurs habituelles, du moins les mœurs dont ils aiment qu'on leur retrace la peinture. C'est le poème le plus considérable et le plus intéressant qui ait été traduit jusqu'ici du persan, et ce travail offroit de grandes difficultés. M. de Chezy les a heureusement surmontées. Si l'ouvrage paroît être d'un genre un peu

léger, le traducteur n'en a pas moins rendu un véritable service à la littérature.

Un ouvrage d'une autre importance, et le plus utile comme le plus difficile qu'on ait peut-être composé depuis plus de trente ans pour la littérature orientale, est *la Chrestomathie arabe* de M. de Sacy. Elle appartient autant à l'histoire qu'à la littérature, et contient, non la traduction d'un seul ouvrage, mais le texte et la traduction d'un grand nombre de fragmens d'ouvrages, écrits soit en prose, soit en vers, sur différens sujets. Ces morceaux sont choisis dans l'intention particulière de faciliter l'étude de l'arabe, en rassemblant, autant qu'il est possible, des exemples de toutes les difficultés de cette langue, pour en donner la solution. On trouve dans ce grand ouvrage, exactitude, correction, critique historique et littéraire, recherches d'érudition, analyse grammaticale, et l'explication d'un grand nombre de mots ou d'acceptions de mots, négligés par tous les lexicographes.

Après avoir rendu compte des ouvrages en langues orientales dont les traductions peuvent aspirer aux quatre Prix proposés par le décret, il reste à examiner quelles sont les traductions du grec et du latin qui peuvent être admises à ce concours. Le texte du décret y comprenant les ouvrages imprimés comme les manuscrits, présente à cet égard une latitude qui pourroit laisser quelque incertitude dans l'esprit du Jury; et en effet, plusieurs concurrens se sont imaginé que des traductions d'ouvrages grecs ou latins, de pure littérature, et déjà traduits dans notre langue, se trouvoient compris dans cette disposition du décret. Le Jury n'a point pensé que ce fût là l'intention du fondateur, et l'interprétation la plus naturelle du texte même ne lui a laissé aucun doute sur la marche qu'il avoit à suivre.

Quatre

Quatre Prix sont proposés *aux traducteurs de quatre ouvrages, soit manuscrits, soit imprimés, en langues orientales, ou en langues anciennes, les plus utiles, soit aux sciences, soit à l'histoire, soit aux belles-lettres, soit aux arts.* Le Jury a conclu de cet exposé, que l'utilité étoit le caractère essentiel des ouvrages qui pouvoient être admis au concours, et qu'en conséquence il ne devoit proposer pour ces Prix que des traductions d'ouvrages importans, non traduits ou traduits très-imparfaitement, dont la traduction récente répandroit de nouvelles lumières sur des points obscurs d'histoire et d'antiquités, soit par la rectification ou par une meilleure interprétation des textes anciens, soit des recherches et des éclaircissemens nouveaux, dont le résultat offriroit une utilité sensible.

En appliquant ce principe aux traductions des ouvrages grecs, le Jury n'a pas cru devoir prendre en considération deux traductions nouvelles de l'*Histoire de Thucydide*, quelque mérite qu'elles puissent avoir; l'une, publiée, dans l'époque du concours, par M. Lévesque, est fort supérieure aux deux traductions connues de *d'Ablancourt* et de *Seyssel;* mais l'auteur étant membre du Jury, cette considération la feroit écarter du concours, quand même la nature de l'ouvrage ne l'en excluroit pas; et ce dernier motif ne permet pas d'y admettre une autre traduction de *Thucydide*, donnée depuis par M. Gail.

M. Clavier a publié la traduction de la *Bibliothèque d'Apollodore*, en y ajoutant un grand nombre de remarques, de notes et d'observations de tout genre. La traduction est très-fidèle; le style en est simple et clair : mais l'ouvrage en lui-même a peu d'importance; et ce que la traduction offre de plus intéressant, ce sont des observations sur la mythologie, *l'histoire et littérature ancienne.*

neuves et savantes, et qui servent souvent à éclaircir le texte du grammairien grec.

Les Cynégétiques ou *Traité de la Chasse*, par Xénophon, méritoient bien d'être traduits, parce que le texte a encore de grandes obscurités, et que l'ouvrage en lui-même peut servir à faire connoître quelques détails assez curieux sur les mœurs des Grecs. M. Gail en a donné une traduction, dont on a fait des critiques sévères, quelquefois justes, mais presque toujours d'un ton trop amer. Le style ne manque ni de facilité, ni même d'une sorte d'élégance. Elle est accompagnée de quelques bonnes remarques et de variantes de deux manuscrits que personne, à ce qu'il paroît, n'avoit consultés avant lui.

La *Politique d'Aristote* est un ouvrage important, quoiqu'il ne soit venu jusqu'à nous que très-imparfait et avec un texte vraisemblablement très-corrompu. La traduction en est très-difficile, et ne peut être faite avec succès que par un écrivain qui joigne l'esprit philosophique à une grande érudition, et qui soit en état d'éclaircir, par des recherches approfondies, les observations sur les anciens gouvernemens de la Grèce, répandues souvent sans développement, et même sans liaison, dans l'ouvrage original. M. Millon a publié dernièrement une traduction de *la Politique d'Aristote*, supérieure à celle qui avoit paru quelques années auparavant, mais trop imparfaite cependant pour remplir l'objet du concours : il reste encore non seulement à traduire, mais à expliquer *Aristote*.

Un ouvrage d'une toute autre importance est le traité d'*Hippocrate*, *sur l'air*, *les eaux et les lieux*, dont le [illegible]eur

Coray a publié la traduction française en 1800, avec le texte grec. Cet ouvrage authentique du père de la médecine est un de ceux qui font le mieux connoître la force de son génie, et la sûreté ainsi que l'étendue de l'expérience que l'observation lui avoit fait acquérir. Malheureusement ce traité ne nous est pas parvenu tout entier; et dans ce qui nous en reste, beaucoup de passages sont corrompus au point d'être presque inintelligibles.

Parmi les traducteurs latins et français de ce traité, ceux qui, étant médecins, pouvoient entendre la matière, n'avoient pas assez de critique et de connoissance de la langue grecque pour bien comprendre le texte; ceux qui n'étoient que littérateurs sans être médecins, n'entendoient pas la matière: d'où il résulte que toutes ces traductions fourmillent de fautes, d'erreurs et de méprises. La moins défectueuse, quoiqu'elle le soit encore beaucoup, est celle de M. Dacier, préférable à celle qu'a publiée, en 1787, M. Magnan, médecin ordinaire du Roi.

M. Coray a donc rendu un véritable service à la science et à la critique, en traduisant ce traité, sur lequel ses remarques ont répandu une clarté nouvelle. Le nombre de passages qu'il a mieux entendus, et de ceux qu'il a restitués, corrigés et expliqués d'une manière satisfaisante, est très-considérable. La sagacité de sa critique et le bonheur de ses conjectures semblent le conduire souvent jusqu'à l'évidence. La philologie et la science médicale répandues avec choix et sans profusion dans ses notes, rendent la lecture de ce traité aussi intéressante qu'instructive. A l'égard du style, M. Coray a la modestie de dire, dans son discours préliminaire, « qu'on s'apercevra facilement que c'est un » étranger qui traduit dans une langue qu'il ne possède pas. »

Cependant il n'y a rien de choquant dans son style, et l'on pourroit désirer que tous les Français qui se livrent principalement aux travaux de l'érudition, écrivissent leur langue avec autant de pureté et de correction que M. Coray.

La *Géographie de Strabon* étoit, ainsi que l'ouvrage dont on vient de parler, un de ceux dont une bonne traduction, enrichie de notes savantes, seroit la plus propre à remplir le but du concours. Mais un grand nombre de passages évidemment altérés dans le texte, le ton didactique et sec de l'original, et l'obscurité de la matière qui en fait le sujet, laissoient jusqu'ici peu d'espérance qu'on en eût jamais une bonne traduction. Pour y réussir, il faut joindre une profonde connoissance de la langue grecque et de la géographie ancienne à une excellente critique. Une pareille entreprise méritoit bien de fixer l'attention du Gouvernement, qui en a confié le soin à trois savans très-capables de répondre à sa confiance. Ils ont publié, depuis 1805, deux volumes qui ne laissent rien à désirer pour la fidélité et l'exactitude. De nombreuses observations critiques viennent sans cesse à l'appui de la traduction, justifient le sens que les traducteurs ont donné aux passages obscurs, servent à restituer ou à suppléer ceux qui sont corrompus, et répandent sur le texte une lumière précieuse et inattendue. Les difficultés géographiques y sont discutées et résolues de la manière la plus satisfaisante, dans une longue suite de remarques aussi judicieuses que savantes, qui jettent un jour nouveau sur la science et sur le texte du géographe. Si l'ouvrage étoit terminé, il auroit des droits très-légitimes à l'un des Prix proposés pour ce genre de travail.

La traduction des *ouvrages d'Archimède*, par M. Peyrard,

remplit toutes les conditions que prescrit le décret. C'est la seule traduction complète qui existe en français des œuvres du plus grand géomètre de l'antiquité. Le traducteur mérite donc la reconnoissance des amateurs de l'ancienne géométrie. On doit cependant ajouter qu'on a publié à Oxford, en 1792, une édition des œuvres d'*Archimède*, dans laquelle le texte est rétabli dans toute sa pureté, et qui est accompagnée d'une version latine, très-exacte, faite par M. Torelli, de Vérone, et où le traducteur français a pu trouver un secours utile..

M. Peyrard a fait une traduction d'*Euclide*, aussi soignée que celle d'*Archimède*, mais qui exigeoit moins de travail, en ce que, à l'exemple des autres traducteurs, il a supprimé les livres qui auroient offert le plus de difficulté, et qui contiennent des théories moins usitées, et par-là plus curieuses, qu'essentielles, si ce n'est pour l'histoire de la science et celle de l'esprit humain. M. *Peyrard* a depuis traduit ces mêmes livres, et il a fait, pour corriger le texte, un usage heureux de plusieurs manuscrits de la Bibliothèque impériale. Il en préparoit une édition en trois langues, que quelques obstacles ont fait ajourner.

M. Halma vient de terminer la traduction d'un ouvrage plus utile encore et bien plus difficile; c'est *le grand Traité d'astronomie* de Ptolémée, plus connu sous le nom arabe d'*Almageste.* Il se propose d'y joindre deux extraits du *Commentaire de Théon.* Il n'a pu encore en commencer l'impression; mais son manuscrit a été lu par l'un des membres du Jury, qui l'a trouvé partout de la plus grande fidélité. Cette traduction importante pourra se présenter avec avantage au concours prochain, si, comme on doit le désirer, elle a reçu, à cette époque, la publicité exigée par le décret.

Quant aux traductions des auteurs latins, il n'y en a que

deux présentées au concours. L'une est une traduction de morceaux extraits de quelques livres de l'*Histoire naturelle* de Pline, par M. Guéroult. Le style en est pur, naturel, et même élégant : l'auteur y joint des remarques sur l'Histoire naturelle, puisées dans les meilleures sources; mais elles ne sont ni assez approfondies, ni assez originales, pour être d'une grande utilité; et la correction et l'élégance du style ne sont pas un mérite suffisant pour satisfaire aux conditions du décret.

Les mêmes motifs ne permettent pas d'admettre au concours une traduction de *Virgile*, publiée en 1804 par M. Binet, quelque estimable que soit l'ouvrage par la fidélité et par le mérite du style.

Le Jury, après avoir discuté et résumé ses observations sur les ouvrages dignes de concourir aux quatre Prix institués pour les meilleures traductions des ouvrages en langues anciennes ou orientales, croit devoir proposer à VOTRE MAJESTÉ d'en accorder un à la traduction du *Traité d'Hippocrate sur l'air, les lieux et les eaux*, par M. Coray;

Un second, à la traduction du manuscrit d'*Aboul-Hassan* sur l'astronomie des Arabes, par M. Sédillot;

Un troisième, à la traduction du *Poème persan* de *Medjnoun* et *Leïla*, de *Djamy*, par M. de Chezy;

Et le quatrième, à la *Chrestomathie* de M. de Sacy.

Il croit aussi devoir une mention très-honorable aux ouvrages de MM. Caussin et Langlès, aux traductions d'*Archimède* et d'*Euclide*, par M. Peyrard, ainsi qu'à la traduction de *Strabon*, qu'on doit désirer de voir promptement terminée.

M. Clavier ouvre la discussion sur la partie du rapport du Jury des Prix décennaux relative aux *traductions d'ouvrages grecs et latins.*

MESSIEURS,

Séance du 27 juillet.

Les réclamations qui se sont élevées contre le rapport du Jury, sur les Prix décennaux, ont dû vous faire apprécier la sagesse du décret par lequel S. M. l'Empereur vous a chargés de discuter les jugemens portés par ce Jury, et de faire une critique raisonnée des ouvrages qui ont été jugés dignes du Prix, qui ont balancé les suffrages ou qui en ont approché, en se réservant de donner lui-même ces Prix, par un décret impérial. Ces réclamations ne sont pas toutes fondées, et elles auroient été sans doute bien moins nombreuses, si le Jury avoit pu donner les raisons qu'il a eues pour se décider; mais la multiplicité des objets sur lesquels il avoit à prononcer ne lui a pas permis d'entrer dans tous les détails qui auroient été nécessaires pour appuyer son opinion; et c'est principalement pour suppléer à son silence, que S. M. a voulu que chaque Classe donnât, en ce qui la concerne, son avis sur les ouvrages qui sont de son ressort. Je dois me féliciter de ce que la partie sur laquelle vous m'avez chargé d'ouvrir la discussion, prêtant moins à l'arbitraire que beaucoup d'autres, a excité peu de réclamations, ce qui me dispensera de la tâche pénible de combattre l'avis du Jury.

Vous serez sans doute surpris de ce qu'il n'est question, dans le rapport, que de neuf traductions d'ouvrages grecs, et de deux, d'ouvrages latins; tandis que, depuis l'époque déterminée par la loi, il en a paru au moins vingt du premier genre et onze du second. Mais je crois pouvoir assurer qu'à l'exception d'une seule dont je parlerai ailleurs, il n'y en a aucune dont l'auteur puisse se plaindre du silence du Jury. Notre savant confrère, qui a ouvert la discussion sur les traductions d'ouvrages en langues orientales (1), vous a très-judicieusement observé que ce qui en augmente le mérite, c'est la difficulté de tra-

(1) Cette discussion, quoique antérieure à celle-ci, a été placée après, pour se conformer à l'ordre établi dans le rapport du Jury.

duire des auteurs qui, pour la plupart, ne l'ont été dans aucune langue ; il n'en est pas de même pour le grec. Il y a peu d'ouvrages en cette langue qui n'aient été traduits au moins une fois en latin, et c'est sur ces versions, très-souvent infidèles, qu'ont été faites, pour la plupart, les traductions françaises dont le Jury n'a pas cru devoir vous parler. Ce n'est pas qu'il manque en France de gens capables de mieux faire. Je pourrois citer, à Paris seulement, un grand nombre de personnes qui s'occupent avec succès de la langue grecque, et dans ce nombre il s'en trouve plusieurs qu'on pourroit opposer aux premiers savans du reste de l'Europe ; mais une bonne traduction coûte beaucoup de travail, et il est souvent plus difficile de la faire imprimer qu'une mauvaise. Il n'y a presque aucun ouvrage grec qui n'offre des passages obscurs sur le sens desquels un traducteur, quelque habile qu'il soit, ne se trouve embarrassé ; il faut donc faire des notes pour les interpréter ou pour les corriger ; et plus elles sont nombreuses, moins il est facile de trouver un libraire qui veuille s'en charger. Aussi, à l'exception de l'*Hérodote*, de notre savant confrère M. Larcher, les meilleurs ouvrages en ce genre ont-ils été imprimés ou aux frais du Gouvernement, comme le *Strabon*, ou aux frais de quelques particuliers étrangers à la librairie, comme *les Caractères de Théophraste* et le *Traité d'Hippocrate* dont je vous parlerai par la suite. Ce genre de littérature étoit donc un de ceux qui avoient le plus besoin d'encouragement, et ceux proposés par S. M. auroient sans doute produit leur effet si ses intentions bienfaisantes avoient été connues plus tôt. Il n'étoit question, dans son premier décret, que des traductions d'ouvrages manuscrits ; et le peu d'ouvrages grecs ou latins qui n'ont pas encore été imprimés, ne méritent guère d'être traduits. Lorsque le second décret explicatif du premier a paru, il n'étoit plus temps de travailler; mais il faut espérer que le second concours sera plus riche, et les gens de lettres s'empresseront sans doute de répondre aux vues généreuses de l'Empereur, en enrichissant notre langue des ouvrages grecs et latins les plus importans. Nous allons maintenant en venir à l'examen des ouvrages dont il est question dans le rapport du Jury.

Deux traductions de *Thucydide*, l'une par M. Lévesque, l'autre par M. Gail, sont le premier article de ce rapport. Celle de M. Lévesque

a

a paru en 1795, ce qui ne permettoit pas de l'admettre au concours, quelque estimable qu'elle soit. Quant à celle de M. Gail, il n'a pas eu la prétention de la donner comme entièrement son ouvrage; car il dit, dans la préface, *qu'il a souvent profité du travail de M. Lévesque, qu'il a même adopté un très-grand nombre de chapitres traduits par lui, à quelques changemens près :* cet aveu nous dispense de tout examen ultérieur.

La *Bibliothèque d'Apollodore* n'est peut-être pas un ouvrage aussi peu important que l'a pensé le Jury. On est obligé d'y avoir recours à chaque instant pour l'explication des anciens poètes et des monumens de l'art; aussi le savant M. Heyne en a-t-il donné en Allemagne plusieurs éditions, dont le débit a été assez prompt. Le texte grec de l'édition française est beaucoup plus correct que celui qu'avoit donné M. Heyne. Le traducteur a cherché à le rendre fidèlement, et il a éclairci dans ses notes quelques points importans d'histoire et de mythologie; mais, peu exercé à écrire, il a trop négligé l'élégance du style pour avoir droit de se plaindre du jugement du Jury.

La traduction *des Cynégétiques*, ou *Traité de la Chasse*, par Xénophon, a peut-être le défaut contraire. M. Gail, voulant rivaliser avec l'auteur qu'il traduisoit, a souvent sacrifié la fidélité à l'élégance. D'ailleurs, il y a dans ce Traité beaucoup de termes techniques sur le sens desquels on n'est pas bien d'accord, ce qui rendoit la tâche du traducteur très-difficile. On a fait jadis, sur cette traduction, des remarques dont on a peut-être eu raison de trouver le ton trop amer; nous ne les en croyons pas moins fondées pour la plupart, et nous ne doutons pas que notre savant confrère n'en ait fait usage dans sa traduction complète de Xénophon, qu'on attend avec impatience.

Le jugement que le Jury a porté sur la traduction de la *Politique d'Aristote* me paroît conforme à celui que vous en porterez. M. Millon en a reconnu lui-même les défauts, il travaille à la corriger; et comme c'est un homme très-instruit, je ne doute pas qu'il ne parvienne à en faire un bon ouvrage.

Celle de la *Géographie de Strabon* n'étant pas terminée, le Jury n'a pas cru devoir l'admettre au concours; et c'est sans doute par erreur qu'il l'a rangée parmi les ouvrages qui méritent simplement une mention honorable. S'il a cru que, n'étant pas achevée, elle ne rem-

plissoit pas les conditions nécessaires pour concourir au Prix, il falloit lui réserver tous ses droits pour le concours de 1819, époque à laquelle elle sera sans doute terminée; c'est pour cela que nous nous abstenons sur ce sujet d'une discussion qu'il faudroit recommencer alors.

J'ai examiné avec soin tous les ouvrages dont je viens de vous parler. Il n'en est pas de même de la traduction d'*Archimède*, par M. Peyrard. Etant absolument étranger aux mathématiques, je me suis contenté d'en comparer quelques parties avec le texte, et elle m'a paru très-fidèle. Mais il faut avouer que la traduction d'un ouvrage de mathématiques exige beaucoup moins de connoissance de la langue, que celle de tout autre, sur-tout lorsqu'on a pour guide une version latine aussi bonne que celle de Torelli. Ces raisons ne vous frapperont sans doute pas moins que le Jury, et vous penserez que la mention très-honorable qu'il propose, est plutôt fondée sur l'importance de l'ouvrage que sur les difficultés de la traduction.

J'en dirai autant de celle des *Élémens d'Euclide*, par le même M. Peyrard; mais j'ajouterai qu'il se propose de donner une traduction complète des ouvrages de ce célèbre mathématicien, avec le texte grec revu sur plusieurs manuscrits de la Bibliothèque Impériale, dans l'un desquels il a trouvé des variantes et des additions très-considérables : elle sera sans doute présentée au concours de 1819, et je ne doute pas qu'elle ne fixe l'attention du Jury, qui sera chargé de prononcer à cette époque.

Parmi les nombreuses traductions d'ouvrages latins, le Jury n'en a distingué que deux, celle des *Livres de Pline sur l'Histoire naturelle des Animaux*, par M. Guéroult, et celle de *Virgile*, par M. Binet. Il a observé, quant à la première, que la correction et l'élégance du style ne suffisent pas, sur-tout lorsqu'il s'agit d'un ouvrage aussi important que l'*Histoire naturelle de Pline*. Au lieu de se borner à traduire sur les éditions d'Hardouin et de Brotier, il auroit fallu consulter celles qui ont paru dans le XVe siècle, et même les manuscrits, comparer Pline avec Aristote, qu'il a souvent mal entendu, et se livrer à une infinité de recherches dont M. Guéroult n'a pas cru devoir s'occuper, ne travaillant que pour les gens du monde, et non pour les savans qui désireront sans doute encore long-temps une bonne édition et une traduction de *Pline le Naturaliste*.

Les mêmes raisons ont fait écarter la traduction de *Virgile*, par M. Binet. Nous ajouterons que Virgile a eu tant de traducteurs, que ce n'est plus par une simple tradnction en prose de ce poète, qu'on peut espérer de remplir les conditions exigées pour le concours.

J'en viens maintenant au *Traité des airs, des eaux et des lieux d'Hippocrate*, traduit par M. Coray. Les obligations que j'ai à ce savant, qui a dirigé mes pas dans l'étude de la langue grecque, l'amitié intime qui m'unit à lui depuis de longues années, ne m'empêcheront pas de vous indiquer avec impartialité les légers défauts que j'ai cru remarquer dans cet ouvrage que le Jury a cru seul digne d'obtenir le Prix. Nous devons d'abord examiner si le Traité en lui-même remplit les conditions exigées par Sa Majesté, et nous n'avons à cet égard qu'à consulter l'opinion des médecins et des philosophes de tous les siècles, qui ont constamment regardé cette production comme l'une de celles qui honorent le plus le célèbre médecin de Cos. Quel effort de génie n'a-t-il pas fallu pour généraliser des connoissances acquises par une longue pratique dans différens pays, et en tirer une série de conséquences également utiles au médecin, au philosophe et à l'homme d'Etat? Pour ne parler que de ce qui est à la portée de tout le monde, n'est-ce pas de cet ouvrage qu'est tiré le *Système de l'influence des climats*, que Bodin a développé dans le cinquième chapitre de sa *Méthode pour étudier l'Histoire*, où Montesquieu l'a puisé; système qu'on n'a tant critiqué que faute de l'entendre; car tout en établissant cette influence, Hippocrate convient qu'elle peut être modifiée par une infinité de circonstances physiques et morales, qu'il est de la sagesse du médecin et du législateur d'étudier.

On avoit plusieurs traductions françaises de ce traité; mais la seule qui méritât d'être citée, étoit celle de Dacier qui, bien que très-versé dans la langue grecqne, s'étoit souvent trompé faute d'avoir les connoissances nécessaires en médecine. C'étoit donc rendre un véritable service aux sciences et à la littérature, que d'en entreprendre une nouvelle, et personne n'étoit plus en état de le faire que M. Coray. Très-versé dans la langue grecque, qui est pour ainsi dire sa langue maternelle, ainsi que dans la médecine qu'il a étudiée avec beaucoup de succès à Montpellier, il s'est livré pendant long-temps à l'examen des ouvrages d'Hippocrate dont il se proposoit de donner une édition com-

plète. Obligé de renoncer à ce projet pour se livrer à d'autres occupations, il a publié le Traité dont il s'agit avec une traduction française et des notes qui font vivement désirer la continuation d'un travail aussi important. Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'opinion du Jury sur cet ouvrage; mais comme pour nous conformer au décret de Sa Majesté il faut que nous en fassions un examen un peu plus approfondi, je vais, pour faciliter votre discussion, entrer dans le détail des différentes parties qui le composent.

Cet ouvrage forme deux volumes in-8°, dont le premier contient un discours préliminaire très-étendu, le *Traité d'Hippocrate* en grec et en français, avec les variantes du texte et les corrections.

Les notes et la table forment le second volume où se trouvent aussi une Carte de la Scythie, de l'Egypte et des pays intermédiaires, dressée pour l'ouvrage d'Hippocrate, par notre savant confrère M. Barbié du Bocage, et un Tableau comparatif des roses de vents des anciens et des modernes.

Le discours préliminaire est divisé en trois parties. Dans la première, M. Coray a exposé quelques vues générales sur l'influence des climats, tant au physique qu'au moral, et sur les critiques dont ce système a été l'objet. La seconde contient une analyse raisonnée du *Traité d'Hippocrate*, avec une savante digression sur la division des vents et sur leurs différens noms chez les anciens, pour l'explication du tableau qui est à la fin de l'ouvrage. On trouve enfin dans la troisième une notice des éditions, des traductions de l'ouvrage d'*Hippocrate* et des *Commentaires* qui ont été faits dessus, avec des jugemens sur leur mérite. Tout ce discours préliminaire m'a paru bien pensé et sagement écrit.

Le texte d'*Hippocrate* a été revu sur toutes les éditions et sur deux manuscrits de la Bibliothèque Impériale. M. Coray s'en est cependant écarté quelquefois pour y admettre les conjectures de quelques savans et les siennes propres; mais il ne l'a fait que dans des passages tellement corrompus, qu'il étoit impossible de leur donner un sens raisonnable; et, ainsi que l'a très-bien observé le Jury, la sagacité de sa critique et le bonheur de ses conjectures semblent le conduire quelquefois jusqu'à l'évidence.

La traduction est d'une fidélité scrupuleuse. Les observations que

j'ai à vous communiquer porteront donc seulement sur quelques façons de parler qui ne vous paroîtront peut-être pas très-correctes. Je trouve, § 6 : *Le médecin qui sera instruit de toutes ces circonstances, ou du moins de la plupart d'elles*; et § 16 : *La plupart d'eux ont le ventre*, etc. Ne faudroit-il pas *la plupart d'entre elles*, *la plupart d'entre eux* ? § 19. M. Coray traduit νουσήματα ἐπιχώρια *par les maux familiers à cette ville.* La même expression se trouve dans le même sens, § 24 et ailleurs. Il auroit peut-être mieux valu mettre : *Les maux particuliers* à cette ville. § 24 : *La modération du chaud et du froid. Modération* ne se prend guère qu'au moral, et il auroit fallu employer une périphrase. § 101 : *Ils* (les Scythes) *sont naturellement d'une complexion lâche, et trapus, premièrement parce que dans leur enfance ils ne sont point emmaillotés, non plus que les Égyptiens ; ils n'ont pas même voulu adopter cet usage, afin qu'ils puissent se tenir plus aisément à cheval.* Il falloit, *afin de pouvoir se tenir.*

J'aurois peut-être pu multiplier ces observations, si j'avois eu plus de temps à donner à l'examen d'un ouvrage que j'avois lu autrefois pour m'instruire, et non pour le critiquer, mais vous les jugerez peu importantes, sur-tout lorsque vous saurez que M. Coray, né à Smyrne de parens grecs, n'est venu en France qu'à l'âge de trente ans pour étudier la médecine, et que les circonstances ne lui ont pas permis de cultiver notre littérature autant qu'il l'auroit désiré.

Les notes ne sont pas la partie la moins instructive de ce savant ouvrage. Outre les discussions critiques sur le texte, on y trouve des remarques très-importantes sur la langue grecque ; mais le but principal de M. Coray est de développer, par des observations tirées de tous les voyageurs anciens et modernes, des meilleurs livres de médecine et d'histoire naturelle, le *Système de l'influence des climats* tant au physique qu'au moral, et il ne laisse presque rien à désirer à cet égard.

Ce livre n'est pas le seul dont M. Coray ait enrichi notre littérature. Il avoit publié, en 1799, peu de temps avant le 18 brumaire, une traduction des *Caractères de Théophraste*, avec le texte grec, et des notes très-savantes que M. Schneider a traduites en partie en latin, pour enrichir l'édition toute grecque de ces *Caractères* qu'il a donnée à Iéna dans la même année ; et vous savez qu'il est un de ceux que S. M. a chargés de la traduction de *Strabon.*

Il me reste à vous parler d'un ouvrage qui auroit peut-être mérité de trouver une place dans le rapport du Jury. C'est la traduction que M. Thurot a donnée des deux *Apologies de Socrate*, par Platon et Xénophon, et de quelques morceaux du *Criton* et du *Phaedon* de Platon. Cette traduction, qu réunit l'élégance à la fidélité, se trouve à la suite du texte grec de ces différens morceaux que M. Thurot a fait imprimer avec des remarques très-judicieuses pour l'École des Sciences et Belles-Lettres, dont il étoit alors directeur. Ce petit recueil a paru en 1806, il mérite l'attention de la Classe et encore plus celle de l'Université Impériale qui se plaint de manquer de livres grecs pour l'usage de ses élèves.

Après la lecture de ce rapport, un membre a fait quelques observations au sujet de la traduction de *Thucydide* par M. Gail. Cet ouvrage, dit-il, mérite toute l'attention de la Classe. La traduction française, au moins celle des six premiers livres, a été corrigée en un si grand nombre d'endroits, qu'on peut la regarder comme un ouvrage absolument nouveau. M. Gail a aussi revu avec soin la traduction latine; il a collationné le texte grec avec treize manuscrits de la Bibliothèque Impériale, dont il a publié les variantes, parmi lesquelles il s'en trouve de très-importantes. Enfin il a enrichi cette édition de notes critiques, historiques et géographiques, et de dissertations qui lui donnent beaucoup de prix; aussi les journaux français et étrangers en ont-ils presque tous parlé avec éloge; et quelques savans du premier ordre ont témoigné à M. Gail toute leur reconnoissance pour les services qu'il avoit rendus à la littérature grecque, en publiant cette édition.

On répond qu'en excluant du concours la traduction de Thucydide par M. Gail, le Jury n'avoit point prétendu atténuer les éloges que méritent ses travaux. La traducti on en est la partie la moins considérable, puisque, ainsi qu'il en

convient lui-même dans sa préface, il s'est contenté, en beaucoup d'endroits, de corriger celle de son prédécesseur qu'il a même adoptée en entier dans les deux derniers livres. Il n'étoit donc pas possible de l'admettre à un concours, dont la traduction est le principal objet; il se trouve, en effet, à cet égard, dans une circonstance encore moins favorable que MM. Larcher et Dureau de la Malle, qui, depuis l'époque déterminée par le décret, ont donné eux-mêmes de nouvelles éditions revues avec soin, et singulièrement améliorées de leurs traductions d'*Hérodote* et de *Tacite*, dont le Jury n'a pas cru devoir parler. La traduction de *Thucydide* ne pouvant être admise au concours, le Jury ne devoit point prendre en considération les accessoires, tels que les variantes, les notes, les dissertations et les corrections faites à la traduction latine, travaux pour lesquels SA MAJESTÉ n'a point institué de Prix; ce qui a mis également le Jury dans la nécessité de passer sous silence la nouvelle édition d'*Athénée*, par M. Schweighaeuser, quoique ce savant respectable ait revu cet auteur sur plusieurs manuscrits de la Bibliothèque Impériale, à l'aide desquels il a rempli quelques lacunes importantes; y ait joint un commentaire très-étendu, et corrigé la traduction latine en une infinité d'endroits.

D'après ces observations, on demande que la discussion soit fermée, et le Président met aux voix la proposition du rapporteur, qui étoit de maintenir le Prix proposé par le Jury, pour la traduction du *Traité des eaux*, *des airs et des lieux d'Hippocrate*, par M. Coray. Dépouillement fait du scrutin, cette proposition est adoptée à la majorité absolue des suffrages

La discussion s'est ensuite établie sur la traduction de *Strabon*. Le rapporteur avoit pensé que cette traduction

n'ayant pas été admise au concours, parce qu'elle n'étoit pas terminée, c'étoit par erreur que le Jury en avoit fait une mention honorable, ce qui ne paroissoit pas suffisant pour un ouvrage de cette importance; mais quelques membres ont proposé de conserver cette mention, en déclarant qu'elle ne préjudicieroit en rien au droit que cette traduction auroit d'être présentée au prochain concours. Cette proposition ayant été mise au voix, a été adoptée à la majorité absolue des suffrages.

La Classe a pareillement adopté, à la même majorité, la proposition faite par le rapporteur de conserver la mention honorable proposée par le Jury, pour les traductions d'*Archimède et d'Euclide*, par M. Peyrard.

Un membre a ensuite proposé d'adopter, pour le surplus dans tout son contenu, le rapport fait par M. Clavier. Cette proposition ayant été mise au scrutin, a été également adoptée à la majorité absolue.

M. Silvestre de Sacy ouvre la discussion sur les *Traductions d'ouvrages écrits en Langues orientales*, par le discours suivant :

MESSIEURS,

Séances des 20 et 27 juillet 1810.

Vous m'avez fait l'honneur de me nommer Commissaire pour ouvrir la discussion par écrit, dans cette séance, sur la portion du rapport fait par le Jury des Prix décennaux, qui a pour objet les traductions d'ouvrages orientaux, tenir note des débats qui auront lieu, et en rédiger l'exposé et le résultat. En me donnant cette commission, vous n'ignoriez pas que l'ouvrage que j'ai publié sous le titre de *Chrestomathie arabe*, en 1806, avoit été désigné par le Jury comme digne d'obtenir l'un des Prix destinés aux traductions en prose, et que toutes les autres traductions d'ouvrages orientaux sur lesquels le Jury avoit porté un jugement, ou exprimé une opinion, s'ils n'étoient pas aussi le fruit de mon travail, étoient du moins ou l'ouvrage de savans dont l'amitié

l'amitié m'est chère, ou celui de jeunes littérateurs autrefois mes élèves, et dont les succès ne peuvent m'être indifférens. Vous avez dû prévoir que, dans cette position, il me seroit difficile de me défendre totalement de l'influence que le cœur exerce si puissamment sur l'esprit. Si donc, malgré les efforts que j'ai faits pour apporter, à l'exposé que je vais vous soumettre, une exacte impartialité, je n'ai pas réussi à me préserver de toute illusion de l'amour-propre ou de l'amitié, vous voudrez bien m'excuser. Forcé de parler, lorsque j'aurois voulu me condamner au silence, j'ai droit à votre indulgence; vos observations et votre jugement réformeront mes erreurs involontaires, et deviendront la règle de mon opinion.

Vous vous rappelez, Messieurs, que les obligations qui vous sont imposées se réduisent, par rapport aux ouvrages qui ont balancé le suffrage du Jury, ou qui ont été jugés dignes d'approcher des Prix, et ont reçu une mention spécialement honorable, à en faire une critique raisonnée, et que pour les ouvrages qui ont été jugés dignes des Prix, cette critique doit être plus développée, qu'elle doit entrer dans l'examen de leurs beautés et de leurs défauts, embrasser la discussioun des fautes contraires aux règles de la langue ou de l'art, et les innovations heureuses qu'on peut y observer; enfin descendre dans tous les détails propres à faire connoître les exemples à suivre et les défauts à éviter.

Je n'ai pas besoin de vous faire observer, Messieurs, que l'examen critique de tous les ouvrages qui vont faire l'objet de notre discussion, ne comporte pas également l'application de tous les points de critique indiqués dans cet article du décret. Vous sentez parfaitement que, dans des traductions de traités relatifs aux sciences mathématiques, par exemple, la pureté et l'élégance du style, l'emploi heureux ou l'abus des figures, l'excès ou le défaut d'ornemens et de couleurs, ne peuvent être l'objet d'aucune considération; mais ce qu'il est plus nécessaire de faire remarquer, parce que peut-être au premier coup-d'œil on n'y feroit pas d'attention, et que cependant cette observation est propre à abréger beaucoup la discussion en la concentrant, c'est que les ouvrages qui, soit par leur nature, soit par l'époque de leur composition ou de leur publication, n'ont point été jugés susceptibles d'obtenir les Prix, ni de balancer les suffrages, et d'obtenir une mention

spécialement honorable, ne doivent point être soumis à votre discussion, ni détourner votre attention de ceux sur lesquels le Législateur a voulu qu'elle se fixât.

En partant de cette observation fondée sur les expressions précises de la loi, nous nous trouvons dispensés de discuter le mérite des ouvrages suivans que nous rappelons cependant ici, pour qu'on ne croie pas que nous les avons oubliés.

Le premier est l'*Histoire des Arabes de Sicile*, extraite d'Aboulféda et de Nowaïri par M. Caussin, publiée d'abord par le chanoine Rosario Gregorio, dans l'ouvrage intitulé : *Rerum Arabicarum quoad Historiam Siculam spectant, ampla collectio*, en 1790, et que M. Caussin, justement mécontent de la manière dont cet éditeur avoit altéré et défiguré son travail, en le traduisant en latin, a donné de nouveau, en 1802, à la suite du Voyage du Baron de Riedesel. Vient ensuite l'*Histoire des Rois de Perse, de la Dynastie des Sassanides*, traduite du Persan de Mirkhond par M. de Sacy, et publiée en 1792 à la suite des Mémoires sur diverses antiquités de la Perse.

Enfin, deux Traités de Makrizi, l'un sur les Monnoies Musulmanes, l'autre sur les poids et mesures des Musulmans; tous deux traduits de l'arabe par M. de Sacy, et publiés en 1797 et 1799.

Le peu d'étendue de ces ouvrages les a fait écarter du concours, ce qui ne diminue rien de leur mérite réel. Ce jugement est d'autant plus fondé, que ces traductions, si on en excepte celle du *Traité des Monnoies Musulmanes*, ne présentoient que les difficultés communes à toutes les traductions d'auteurs orientaux. Le *Traité des Monnoies Musulmanes* exigeoit plus de recherches, plus de critique, des connoissances plus variées; mais il est trop court pour qu'on lui assigne un rang distingué dans le jugement dont il s'agit.

Une autre classe de travaux a été également écartée du concours. Ce sont diverses Notices de manuscrits arabes, persans, turcs et tartares-mantchoux, insérées dans les tomes IV et suivans du *Recueil des Notices et Extraits des Manuscrits*, et dont les auteurs sont MM. Langlès et de Sacy. Quoique plusieurs de ces Notices soient accompagnées d'extraits traduits en français, le Jury a dû les écarter, 1.° parce qu'elles n'entrent réellement point dans le genre des traductions en faveur desquelles les Prix sont établis; 2.° parce que, dans

ce travail éminemment utile, il est facile, souvent même convenable, d'éluder une partie des difficultés contre lesquelles les traducteurs ont à lutter, mais dont la discussion seroit déplacée dans une Notice qui ne doit avoir qu'une étendue nécessairement très-bornée.

La traduction de l'Oupnekhat par M. Anquetil-Duperron n'a point paru au Jury devoir occuper une place distinguée dans son rapport. Ce n'est pas sans doute que le Jury n'ait senti toute l'importance d'une pareille traduction, l'extrême difficulté qu'elle offroit, le courage qu'il falloit pour l'entreprendre et ne point l'abandonner après l'avoir entreprise; l'indulgence due à quelques fautes échappées dans un semblable travail; mais il a cru que le style barbare adopté par le traducteur, par suite d'un système particulier, rendoit extrêmement difficile l'usage de cette traduction, et en bornoit pour ainsi dire l'utilité aux personnes assez instruites, dans la langue originale, pour apercevoir à travers un latin calqué sur la construction, la syntaxe, en un mot la phraséologie persane, le texte même dont les mots seulement sont remplacés par des termes latins. Le Jury n'a pas cru devoir consacrer, par son jugement, un système de traduction aussi extraordinaire; et, malgré notre profond respect pour l'auteur de ce travail, nous ne pensons pas qu'on puisse adopter à cet égard une opinion différente de celle du Jury.

Il est encore une traduction faite d'après un original arabe, dont le Jury a fait une simple mention, sans exprimer aucune opinion sur le rang qui pouvoit lui être assigné. Je veux parler d'un Supplément aux *Mille et une Nuits*, dont nous sommes redevables à M. Caussin. La seule chose qui résulte du Rapport du Jury, c'est que ce travail n'a pas paru devoir balancer les suffrages, se trouvant en concurrence avec le *Poème de Djami*, traduit par M. de Chezy, et dont nous devrons parler plus en détail. En adoptant ce jugement, nous regrettons cependant que l'extrême concision du rapport en cet endroit, ait privé l'auteur de cette traduction d'une juste portion de reconnoissance pour un travail qui a été bien reçu du Public. Le Jury a sans doute pensé, comme il est vrai, que ces sortes de traductions très-libres présentent peu de difficultés. Nous ne disons pas cela pour insinuer qu'elles dussent être plus littérales et accompagnées de notes critiques. Cet appareil d'érudition ne conviendroit à de tels ouvrages que dans le cas où

l'on croiroit devoir en publier les textes et en faire des ouvrages classiques.

Il nous reste maintenant, MESSIEURS, et c'est ici la seule partie importante de notre travail, à appeler votre attention sur trois Ouvrages auxquels le Jury a cru devoir proposer de décerner des Prix, et sur un quatrième qu'il a présenté d'une manière spéciale à SA MAJESTÉ comme un travail recommandable par son utilité.

Les trois premiers sont un *Traité de la construction des instrumens astronomiques*, traduit d'un manuscrit arabe de la Bibliothèque Impériale, par M. Sédillot; le *Poème des Amours de Medjnoun et Leïla*, traduit du persan de Djami, par M. Chezy; la *Chrestomathie arabe* de M. de Sacy. Le quatrième est une portion des *Tables Astronomiques* d'Ebn-Younis, traduites de l'arabe par M. Caussin. Examinons chacun de ces ouvrages en particulier, abstraction faite du jugement porté par le Jury, et voyons si cet examen nous conduira aux mêmes résultats qu'il a adoptés ou à des conséquences différentes.

Nous commencerons par l'ouvrage de M. Sédillot.

Ce seroit perdre le temps de s'arrêter à démontrer l'utilité dont peut être, sur-tout pour l'Histoire des Sciences, la connoissance des ouvrages que les Arabes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Espagne ont écrits, et dont un très-grand nombre est parvenu jusqu'à nous. Les Arabes, disciples des Grecs, et nos premiers maîtres dans les sciences mathématiques, dans quelques-unes des sciences physiques, comme la chimie, la médecine, la botanique et dans diverses branches de la philosophie, se sont livrés avec trop d'ardeur pendant plusieurs siecles à l'étude, pour qu'on suppose qu'ils n'aient fait aucune découverte. Le contraire d'ailleurs est certain; et si l'on ne connoît pas bien l'histoire des progrès qu'ils ont fait faire aux sciences qu'ils ont cultivées, on sait du moins, à n'en pouvoir douter, que l'Europe, en recevant les sciences des Arabes, les a trouvées dans un état de culture et d'avancement supérieur à celui où les Grecs les avoient laissées. Cela est particulièrement indubitable pour l'astronomie, les mathématiques, la médecine et la chimie; n'oublions pas même l'astrologie et l'alchimie; sciences qui, malgré la fausse direction qu'elles imprimoient aux efforts de l'esprit humain, ont cependant servi utilement l'astronomie et l'étude de la nature. Quand donc même on supposeroit, ce qui n'est pas, que le dégré de perfection où

sont parvenues aujourd'hui les sciences physiques et mathématiques, dût rendre inutiles pour nous les observations des Arabes, il resteroit encore certain que ce n'est que par l'étude de leurs ouvrages qu'on peut espérer de remplir les grandes lacunes qui restent dans l'histoire des sciences. L'histoire des mathématiques en général, celle de l'astronomie, celle de la médecine déposent à chaque pas en faveur de cette vérité. Pourquoi donc cette source de connoissances a-t-elle été si négligée jusqu'à présent? Il est facile d'en rendre raison. 1° C'est qu'il est très rare que les hommes qui consacrent leur jeunesse à l'étude des sciences physiques et mathématiques, et qui voient devant eux une carrière immense à parcourir, aient le courage de se livrer en même temps à l'étude des langues, ou qu'ils aient reçu de la nature les dispositions et le goût pour ce genre d'étude. Rarement en trouve-t-on qui aient acquis une connoissance assez approfondie du grec pour lire dans les originaux Archimède, Ptolémée, Hippocrate, Théopraste, etc. D'un autre côté, l'étude des langues entraîne plus souvent ceux que la nature ou les circonstances ont appelés à cet emploi de leurs facultés naturelles, vers l'histoire, la philosophie, les belles-lettres, que vers les arides déserts des sciences mathématiques, ou vers les sciences physiques, toutes composées de l'observation des phénomènes naturels. S'il est une science physique qui se lie de plus près à l'érudition, c'est la médecine; et cependant l'étude des théories modernes, celle des sciences, dont la connoissance est indispensable à un médecin, l'observation qui seule mène à la pratique par la route de l'expérience, et après cela la pratique, qui n'est autre chose que l'application des connoissances acquises toujours jointe à de nouvelles observations, absorbent tellement le temps et les facultés de l'élève et du praticien, qu'il est presque impossible qu'il lui en reste assez pour étudier les langues et approfondir les livres qui lui fourniroient l'histoire de la science, et de l'observation à ses diverses époques.

2.° Il est peu d'hommes qui, en se consacrant à l'étude, n'aient pour but ou de s'ouvrir un moyen de subsister, ou de se distinguer par des travaux qui lui assureront une place dans la littérature. Or, on ne devient ni un grand praticien, ni un Boerhaave, un Linné, un Buffon, en pâlissant long-temps sur des livres grecs ou arabes, pour fournir des matériaux à l'histoire des sciences.

Que conclure de là? C'est que ce genre de travaux est précisément celui qui a le plus besoin d'être encouragé par un Gouvernement éclairé; qui seul peut diriger les efforts de quelques hommes de talent vers une carrière qui promet trop peu d'avantages. Le fait prouve ce que nous avançons ici. M. Sédillot, joignant aux connoissances mathématiques celle des langues orientales, n'auroit jamais pensé à entreprendre la traduction du *Traité d'Aboulhassan*, s'il n'y eût été poussé par l'établissement des Prix décennaux, et s'il n'eût été soutenu, dans l'exécution de cette pénible tâche, par l'espoir d'une récompense honorable; et cependant l'utilité de ce travail ne sera contestée par aucun de ceux qui auront lu le jugement qui en a été porté par le Jury, qui comptoit parmi ses membres M. Delambre. Si je voulois répéter ou développer cette partie du rapport, je sortirois entièrement de la sphère de mes connoissances, peut-être même des attributions de la Classe. Je passe donc à une autre considération, à la difficulté de l'ouvrage exécuté par M. Sédillot.

Un homme de lettres qui entreprend aujourd'hui la traduction d'un ouvrage grec ou latin, fût-il même inédit, peut mettre à contribution les travaux d'une multitude innombrable de savans anciens et modernes qui lui ont frayé la voie. Dictionnaires, scholies, traductions, recherches critiques, grammaticales, historiques, discussions sur tous les points obscurs de chronologie, de géographie, d'archéologie, monumens, inscriptions, statues, médailles, tout s'offre à lui avec une richesse telle, que c'est plutôt l'abondance que le défaut des matériaux qui peut l'effrayer. En un mot, tous les instrumens de son travail sont créés et mis à sa disposition; la mine est ouverte, toutes les approches sont déblayées; il peut immédiatement se mettre à l'œuvre. Veut-on traduire des manuscrits orientaux, c'est toute autre chose. On en est réduit à des manuscrits qui n'ont encore été soumis à aucune critique. Le genre même d'écriture, où la valeur des lettres est souvent incertaine, et qui n'exprime que les consonnes, offre une espèce de difficulté étrangère aux manuscrits grecs et latins. Si l'écriture est belle et facile à lire, elle est presque toujours l'ouvrage d'un copiste ignorant, qui a dénaturé ce qu'il transcrivoit par une multitude de fautes. Nous ne manquons point, il est vrai, de dictionnaires; mais s'il s'agit de sciences, c'est presque toujours inutilement qu'on les consulte. Les

dictionnaires, même ceux qui ont été faits par les Orientaux, ne contiennent point les termes techniques de la grammaire, de la logique, des sciences mathématiques, de l'anatomie, de la théologie mystique, etc. Il faut donc se créer à soi-même, par une lecture réitérée, une étude réfléchie, la synonymie dont on a besoin. Ce n'est qu'en connoissant à fond la science dont traite un livre qu'on peut parvenir à le traduire; et si cela est vrai, en général, ce principe a encore ici une application plus rigoureuse. Pour ne rien dissimuler cependant, nous dirons que ce genre d'ouvrage présente aussi au traducteur, bien au fait de la science, un avantage précieux; c'est que la force même de la déduction, l'enchaînement nécessaire des principes et des conséquences, le contraignent de revenir au vrai sens de l'auteur, lors même qu'une expression louche ou équivoque, une faute de copiste, un terme inconnu pourroient l'égarer, s'il avoit à traduire un Traité de philosophie, ou un ouvrage de pure littérature. Enfin se présente-t-il un nom de lieu, une date, un nom propre de quelque écrivain célèbre qui puisse donner lieu à une discussion, on feuilletera en vain, le plus souvent, les ouvrages de d'Herbelot, Renaudot, Reiske, etc. Il faudra compulser un grand nombre de manuscrits historiques et autres; et souvent des recherches longues, multipliées, pénibles vous laisseront aussi peu instruit qu'auparavant. La comparaison de divers auteurs qui ont traité le même sujet est un des plus puissans moyens de critique; mais ce moyen, il est très-difficile de l'employer pour les écrivains orientaux qui, n'ayant point encore eu le bonheur de trouver des éditeurs instruits, comme l'ont eu les auteurs grecs et latins, n'ont ni divisions, ni tables qui facilitent les recherches. Je n'ai exposé qu'une partie des difficultés communes à toutes les traductions de livres orientaux, et plus applicables encore aux ouvrages de sciences; mais j'en ai dit assez pour faire sentir ce qu'a dû coûter le travail de M. Sédillot. Si on ouvre le volume et qu'on voie combien il y a eu de figures à tracer et à rectifier, de calculs à vérifier, de tables à dresser, on sentira encore mieux les titres qu'il apporte à un des Prix destinés aux traductions. Ajoutons que, dans un ouvrage de ce genre, il n'est presque pas possible de commettre des fautes de traduction qui ne sautent aux yeux de ceux même qui ignorent la langue de l'original.

On n'objectera pas que l'ouvrage n'est point traduit en entier; un volume *in-folio* tout entier, traduit, vaut sans doute bien un ouvrage complet qui pourroit être beaucoup plus court. Aussi ne fais-je aucune difficulté de dire que s'il n'y avoit qu'un seul Prix de traduction, il devroit lui être accordé. C'est le seul fruit qu'il puisse retirer d'un travail qui, par la nature même de l'intérêt qu'il inspire, par les résultats qu'il offre, ne peut être l'objet d'aucune spéculation de librairie et doit rester manuscrit. Il est éminemment à désirer que cette justice rendue à son travail l'excite lui-même à le continuer, et encourage d'autres hommes de lettres à suivre son exemple. Je ne dirai pas, comme un astronome célèbre, que c'est la seule manière d'appliquer utilement au progrès de nos connoissances l'étude des langues orientales; mais j'assurerai, sans hésiter, que ce sera un des plus heureux effets de l'établissement des Prix décennaux, et une vraie conquête pour la littérature.

Je dois parler ici de l'*Extrait des Tables d'Ebn-Younis*, publié par M. Caussin, auquel tout ce que je viens de dire s'appliqueroit, si cet extrait n'étoit autre chose qu'un fragment assez court, et si la plus grande partie de ce qu'il contient n'étoit pas une suite d'observations aussi facile à traduire, quand on a quelques connoissances de la matière, que les théories, un corps de doctrine et des applications à la construction et à l'usage des instrumens sont difficiles et demandent un long et pénible travail. Le Jury, en rapprochant ces deux ouvrages, ne devoit donc point hésiter sur le jugement qu'il avoit à porter; mais il a fait en même temps un acte de justice, en déférant à l'opinion des astronomes, qui ont témoigné leur reconnoissance à l'auteur de ce travail, d'autant plus qu'on doit croire que celui qui l'a fait pourroit encore rendre, dans le même genre, des services plus importans aux sciences s'il jugeoit à propos d'y consacrer ses études. Je suis dispensé, par ces considérations, d'entrer dans un examen plus approfondi de cet ouvrage.

Nous venons de parler d'un travail d'un genre sévère, où les épines ne sont compensées par aucun agrément, dont l'utilité est le seul but, comme la fidélité de la traduction en est le seul mérite. L'ouvrage dont nous allons nous occuper est d'une nature toute opposée. Son but unique est de plaire, son mérite de faire connoître un genre de compositions poétiques très-abondantes parmi un des peuples les plus polis de l'Orient, les Persans modernes.

Medjnoun et Leïla, ouvrage de l'un des poètes les plus célèbres des derniers siècles, doit être moins envisagé comme un poème dans l'acception la plus noble de ce mot, que comme un roman mis en vers. Les différentes scènes dont il se compose appartiennent toutes à la vie de ces Arabes nomades, qui ont les vertus et les vices de l'enfance de la société. Ce sujet, traité par un poète persan (et par combien de poètes de cette nation ne l'a-t-il pas été), a moins de ces grâces naïves, de ces idées fortes, de ces peintures sublimes qui conviennent à la vie pastorale et en même temps guerrière des Arabes, qu'il n'en auroit eu sous la plume d'un poète arabe. On y trouvera plus de jeux d'esprit, d'idées fausses, de pensées brillantes, de tournures recherchées, et par cela même il sera plus difficile de le faire passer dans notre langue, et de lui faire trouver grâce devant notre goût sévère, qui marche toujours le compas et l'équerre à la main. Le traducteur d'un tel ouvrage, s'il ne veut point faire de sa traduction un livre classique, destiné à diriger un étudiant dans l'étude de la langue persane, mais une lecture amusante, propre à faire connoître les fleurs de la littérature orientale, dégagées des épines qui en hérissent les approches, pourra se permettre beaucoup de retranchemens. Il supprimera des morceaux entiers, que l'on peut regarder comme des hors-d'œuvres. Dans les scènes du roman, il en pourra négliger quelques-unes, repoussées par la délicatesse de nos mœurs; dans les descriptions, partie où les poètes orientaux ne savent point s'arrêter, et n'imitent pas toujours la réserve d'Anacréon, dictant le portrait de Bathylle, il sera beaucoup plus sobre que l'original.

Ce que l'on pardonneroit moins facilement que des retranchemens, ce seroient des additions, je ne dis pas de quelque épithète nécessaire pour soutenir le style, ou arrondir une phrase, mais de sentimens, de comparaisons, de métaphores, enfin de figures étrangères à l'original; une pareille licence le dénatureroit entièrement, et exposeroit au danger de prêter à une nation des idées, des mœurs, des manières de voir ou de sentir qui ne lui appartiennent pas. Le traducteur d'un ouvrage tel que *Medjnoun et Leïla* doit donc s'interdire absolument cette liberté.

Mais faut-il ranger, parmi les additions, la substitution de certaines métaphores à d'autres que l'on n'ose conserver, parce qu'elles ne pour-

roient être entendues qu'à l'aide d'une périphrase, longue et fastidieuse, ou parce qu'elles sont repoussées par nos mœurs ? Lorsqu'un poète persan aura dit d'une femme, que chaque goutte de sueur qui tombe de son corps sur la terre fait pousser une rose, sera-t-il permis de lui faire dire qu'une rose naît sous chacun de ses pas ? Nous n'oserions pas condamner cette licence dans un ouvrage qui, sans prétention à l'érudition, est de pur agrément. Cependant nous nous reprochons presque cette condescendance qui dénature toujours un peu la physionomie de l'original, altère le portrait des mœurs nationales, substitue, en un mot, les idées du traducteur à celles de l'auteur, et dont il est si difficile de ne pas abuser, quand on ne se l'interdit pas entièrement. Au surplus, une condition requise avant tout, c'est que le traducteur entende bien son original. S'il omet quelques morceaux, si parfois il substitue une idée à une autre, ce ne doit jamais être pour se débarrasser d'un passage qu'il n'entend pas ; ou du moins, s'il veut mériter le nom de traducteur, une pareille ressource, qui est celle de l'ignorance, ne doit être employée que bien rarement ; en un mot, il faut qu'en comparant l'original avec sa traduction, on s'aperçoive qu'il auroit pu le traduire littéralement, s'il l'eût voulu ; car on n'abrége bien que ce qu'on entend parfaitement. Appliquons ces principes à l'examen que nous avons à faire de *Medjnoun et Leïla*.

D'abord nous pouvons dire que, quand même nous ne saurions pas, par une expérience réitérée, que M. Chezy étoit en état de bien comprendre l'original qui ne présente aucune difficulté extraordinaire, la comparaison que nous avons faite du texte avec la traduction auroit suffi pour nous procurer cette certitude. Quand nous disons que l'original n'offre aucune difficulté extraordinaire, nous voulons dire seulement que la plus grande difficulté qu'il présente, et dont peu de poèmes persans sont exempts, c'est celle qui résulte des pensées recherchées, des métaphores outrées, des figures extravagantes et sans mesure qui, loin de satisfaire un esprit juste, lui font souvent craindre de ne pas être bien entré dans l'esprit de l'auteur original. Ainsi, quand Djami, pour exprimer la sagesse de Keïs et le désir qu'on avoit de l'entendre avant même qu'il ouvrît la bouche, dit : « Quand le « rubis de ses lèvres demeuroit dans le silence, l'oreille se tenoit à

« la fenêtre du secret ; quand le bouton étroit (de sa bouche) venoit « à s'ouvrir, il en découloit mille sentences exactement pesées. » De pareilles phrases, faciles à traduire littéralement, laissent dans l'esprit, par le défaut de justesse des métaphores, un embarras qui fait craindre de n'en avoir pas bien saisi le sens.

M. Chezy s'est permis un très-grand nombre de retranchemens; il n'y a point ici de mesure fixe dont on puisse déterminer les limites : c'est au goût à les sentir. Que le traducteur donc ait omis des chapitres consacrés aux louanges de Dieu et de Mahomet qui, suivant un usage inviolablement observé par les écrivains musulmans, dans les ouvrages même les plus frivoles ou les plus licencieux, doivent toujours se trouver au commencement d'un livre, nous ne lui en ferons point un reproche; qu'il ait supprimé des scènes ridicules, comme celle où Keïs, couvert d'une peau de brebis, et marchant à quatre pattes, mêlé parmi le troupeau que conduit le berger de Leïla, revient du pâturage au campement de son amante, pour, à la faveur de ce déguisement, se procurer le bonheur de voir sa maîtresse, et d'entendre sa voix, il seroit difficile de lui en savoir mauvais gré. Mais peut-être ceux qui auront comparé le texte de Djami avec la traduction, auroient-ils désiré qu'il eût moins abrégé les descriptions du poète persan. Je le répète, pour bien juger de cela, il ne faut point perdre de vue le but du traducteur. Sans doute toute personne qui voudra prendre la traduction de M. Chezy pour s'en servir comme de guide dans la lecture de l'original, se trouvant souvent abandonnée par ce guide, sera tentée de désirer qu'il eût été plus fidèle à son texte; mais M. Chezy n'ayant pas publié sa traduction dans cette vue, ayant même écarté cette idée, pouvoit-on exiger qu'il rebutât les lecteurs auxquels son ouvrage étoit destiné, par une fidélité qui l'auroit rendu ridicule? Falloit-il, par exemple, qu'en décrivant la beauté et les attraits de Keïs, il traduisît ces vers de Djami. « Son âge « qui touchoit à la quatorzième année, faisoit naître un noir duvet « sur sa lune de quatorze jours. Le yakout de ses lèvres, par son « écriture élégante, répandoit sur sa lune les livrées du musc; l'éclat « de la pleine lune resplendissoit de son front; le soleil se prosternoit « par terre devant lui. Ses sourcils étoient le tourment des belles, ils « étoient le sanctuaire auquel s'adressoient les prières de tous les

« dévots; sa taille, comme un superbe palmier, ravissoit les ames,
« et répandoit les dattes qui sortoient de ses lèvres, sur les cœurs
« blessés; la rondeur de sa bouche de sucre étoit semblable au *mim*
« du mot *mouï;* la partie de son corps que serroit la ceinture n'étoit
« pas plus épaisse que la moitié d'un cheveu; la boule de son menton
« étoit d'un argent lisse et uni; elle n'avoit point encore poussé du
« dedans au dehors un poil verdoyant; les belles à la taille de cyprès,
« aux joues de rose, dont les charmes triomphent des cœurs, étoient
« comme le mail qui brûloit d'ardeur de se réunir à cette boule; de
« la tête aux pieds, il étoit pétri de belles connoissances; les traits
« de la littérature étoient empreints sur son cœur : en fait d'éloquence,
« son talent naturel avoit une justesse capable de fendre un cheveu;
« il étoit passionné pour la poésie et pour les compositions poétiques. »

Combien de traits dans une pareille description ne pourroient être entendus qu'à l'aide d'une longue périphrase ou d'un commentaire? Veut-on savoir pourquoi le poète, au lieu de dire qu'un poil noir commençoit à pousser sur les lèvres de Keïs, dit que le Yakout de ses lèvres, par son élégante écriture, répandoit sur sa lune pleine les livrées du musc. Il faudra observer, 1° que Yakout signifie une pierre fine d'un rouge vif, et en même temps est le nom d'un écrivain célèbre par la beauté de son écriture, et inventeur d'un caractère particulier qui porte son nom; 2° que la pleine lune est l'emblème le plus ordinaire d'un beau visage; 3° que le musc est toujours employé pour désigner, par métaphore, ce qui est noir.

Ceci suffit pour justifier les retranchemens de descriptions dont j'ai donné un exemple, et qui sont, je l'avoue, très-fréquens dans la traduction de M. Chezy. Il faut ajouter que ces suppressions ont souvent pour objet de faire disparoître des retours trop fréquens de la même situation, d'une figure ou d'une idée favorite, répétitions trop ordinaires aux écrivains orientaux, et que si de pareilles omissions nuisent à la fidélité de la traduction, ce ne seroit pas non plus en ne sacrifiant aucun des traits de l'original, qu'on en donneroit une juste idée. Et en effet, telle métaphore hardie, exagérée, téméraire, non seulement est tolérée dans l'original, mais même plaît, parce que la concision de l'expression, une équivoque spirituelle, un parallélisme heureux, un rhythme enchanteur désarment une

raison sévère, et font trouver du charme dans une idée plus ingénieuse que vraie. Faites-la passer dans une traduction, vous substituerez, pour être entendu, une phrase à un mot, un commentaire à un léger jeu d'esprit; le parallélisme des mots aura disparu, le charme du rhythme et de l'harmonie sera anéanti; et par une suite nécessaire, ce qui dans l'original flattoit l'esprit et l'oreille, ne sera plus qu'un lourd et obscur amphigouri.

Aussi M. Chezy a-t-il eu raison de dire qu'il osoit affirmer, sans craindre d'être démenti par aucun Orientaliste français, que le génie de notre langue diffère tellement de celui de la langue persane, que la traduction littérale d'un poème persan ne seroit pas supportable en français. Il auroit pu citer, à l'appui de cette assertion, l'opinion du célèbre W. Jones qui, parlant d'un poème de Hatifi, dont le sujet est le même que celui du poème de Djami traduit par M. Chezy, dit : « Si ce poème devoit être traduit en anglais, je préférerois une » prose harmonieuse, mais simple, à une traduction rimée en stances; » et, quoique je ne voulusse pas que le traducteur ajoutât de son chef » une seule image ou une seule idée étrangère à l'auteur, je trouve» rois cependant convenable qu'il omît certaines pensées qui paroî» troient manquer de convenance, étant déguisées sous un costume » européen. »

Nous ne dissimulerons pas cependant que le traducteur a quelquefois retranché des passages assez courts, qu'il auroit pu conserver, et qui auroient donné à sa traduction une physionomie plus originale. Nous avons observé quelques suppressions de cette espèce dans des chapitres, traduits d'ailleurs avec assez d'exactitude; par exemple, dans les conseils que les vieillards de la tribu de Keïs donnent au père de cet amant passionné, pour l'engager à chercher un moyen de détacher son fils de Leïla, et dans les discours respectifs du père et du fils. Nous y avons aussi remarqué des substitutions d'idées qui n'étoient peut-être pas d'une absolue nécessité. Par exemple, ne pouvoit-on pas conserver ces idées vraiment originales, que le poète fait exprimer par le père de Keïs, quand il offre en mariage à son fils une de ses parentes? « Je veux que ta compagne, lorsque tu rentreras dans ta de» meure, se jette au-devant de tes pieds comme le seuil de la porte, » et leur imprime un baiser; et quand tu te disposeras à sortir de ta

» maison, je veux qu'elle mette la tête sur la trace de tes pas, comme
» les replis traînans de ta robe. »

Le père de Keïs découvre à son fils que son dessein, en lui proposant une épouse digne par sa naissance, sa beauté, ses richesses, de lui être unie, est de détacher son cœur de Leïla, en concentrant toutes ses affections dans un autre objet. « Je me flattois, lui dit-il, qu'en
» contractant une étroite union avec une autre beauté, l'amour de
» Leïla et les ennuis qu'il te cause seroient bannis de ton cœur; une
» chaussure ne peut contenir qu'un seul pied, il n'y a pas de place
» dans un cœur pour deux amantes; un seul jardin ne peut servir de
» retraite à deux oiseaux ennemis: si le faucon royal vient y faire
» sa demeure, le corbeau se retire». Ces comparaisons ne sont peut-être pas d'un bon goût; mais je ne sais si c'étoit une raison suffisante pour les supprimer.

Keïs proteste à son père, que rien ne sauroit le distraire de l'amour de Leïla. Après avoir considéré tous les êtres qui peuplent l'univers, il n'en a vu aucun dont la perte ne puisse être réparée, hormis Leïla, dont rien ne sauroit tenir la place. « Si j'étois assez insensé, ajoute-t-il,
» pour préférer un objet qui peut être remplacé à un être incompa-
» rable, je ne pourrois accuser de faute que mon cœur et ma foi ».
Cette pensée n'est pas très-juste; mais cela autorisoit-il le traducteur à lui substituer celle-ci? et si je dois la perdre, je ne vois que le sein de la Divinité, où je puisse me distraire d'un être auquel rien sur la terre ne peut être comparé.

Vous me dispenserez, Messieurs, de pousser plus loin cette espèce de critique, que je n'ai effleurée que pour faire voir que si je vous propose d'adopter le jugement du Jury, ce n'est point sans avoir balancé le mérite de l'ouvrage et les taches qu'on peut y apercevoir, et pour vous mettre à même de le juger en connoissance de cause.

En effet, si l'on se rappelle ce que nous avons dit de la difficulté de traduire en français les poètes persans, et que l'on considère que l'ouvrage de M. Chezy est le seul qui ait paru jusqu'à présent dans notre langue (car le Gulistan, dont nous n'avons point d'ailleurs de traduction complète en français, n'est point un poème, et présente bien moins de difficultés); que le traducteur n'a eu ni traductions

antérieures, ni gloses ou commentaires pour l'aider dans ce travail; que, sans trop dénaturer le genre de l'original, et plutôt par des retranchemens et des suppressions commandés par le goût que par des substitutions hasardées et des ornemens empruntés, il est parvenu à en faire un ouvrage agréable, d'une lecture facile et attachante; si on ajoute à cela que partout il a bien entendu le texte de son auteur, enfin que ce travail peut avoir l'utilité d'enrichir notre langue poétique de quelques imitations heureuses de figures orientales, on ne pourra contester que le Prix ne soit justement décerné à un ouvrage unique dans son espèce, et que, soit qu'on l'envisage comme récompense ou comme encouragement, il ne remplisse les vues qui ont inspiré à Sa Majesté l'établissement des Prix décennaux.

La Chrestomathie arabe de M. de Sacy est le dernier des ouvrages traduit des langues orientales, auxquels le Jury ait proposé de décerner un Prix. Ce n'est point ici une traduction d'un ouvrage entier. C'est un recueil de morceaux choisis, destinés moins à faire connoître la littérature orientale, qu'à donner à ceux qui étudient la langue arabe le moyen de s'exercer sur les différens genres de style usités par les écrivains de cette Nation, depuis la composition historique la plus simple jusqu'à la poésie la plus relevée. L'auteur a voulu surtout remédier à la difficulté que les étudians éprouvent à se procurer les livres publiés jusqu'ici en cette langue, et qui sont en petit nombre, rares et d'un prix peu accessible. Tous les textes compris dans un volume *in*-8° de près de 600 pages sont traduits, et la traduction est accompagnée de notes, dans lesquelles rien n'est omis de ce qui peut ou faciliter l'intelligence et l'analyse grammaticale de l'original, ou jeter du jour sur le sujet qui y est traité. L'histoire littéraire de tous les écrivains qui ont fourni les morceaux de prose ou de poésie contenus dans ce recueil, y est tracée avec plus ou moins de détail, d'après une foule de manuscrits arabes. Des excursions assez étendues sur des points curieux de critique ou d'histoire se trouvent insérées dans ces notes, l'auteur ayant cru devoir leur y donner place, non qu'elles fussent nécessaires à l'objet qu'il traitoit, mais pour ne pas manquer l'occasion de communiquer aux amateurs de la littérature orientale des recherches qui lui avoient coûté beaucoup de peine. A l'imitation des critiques, qui ont défriché le champ de la littérature grecque et latine,

il a souvent profité d'un passage de l'auteur qu'il traduisoit pour éclaircir les textes obscurs d'autres ouvrages publiés précédemment, ou corriger les fautes échappées aux éditeurs ou aux traducteurs de ces ouvrages.

On ne sauroit donc douter de l'utilité d'un tel recueil, bien différent de tout ce qui a été publié sous le titre d'*Anthologie* ou de *Chrestomathie* dans les pays étrangers. Il est même certain que bien peu de livres arabes, traduits en entier, auroient pu contribuer, autant que celui-ci, à faciliter et étendre l'étude de cette langue.

Mais il est naturel que l'on objecte qu'un plan tel que celui de la *Chrestomathie* permet trop à l'auteur d'écarter tout ce qui lui offre des difficultés graves, et de borner son choix aux morceaux pour lesquels il a des secours plus abondans; et que décerner un Prix à un ouvrage de ce genre, c'est encourager la médiocrité et empêcher le fruit que l'on doit attendre de l'établissement des Prix décennaux.

Cette objection est très-fondée en elle-même; mais nous ne la croyons pas applicable à la *Chrestomathie arabe*. Ce recueil ne contient que des morceaux inédits. Parmi ces morceaux, un assez grand nombre sont tirés des écrivains prosateurs ou poètes qui jouissent de la plus haute réputation dans tout l'Orient par la beauté et l'élégance du style, c'est assez dire, des plus difficiles à bien entendre et sur-tout à bien traduire. Hamadani, Hariri, Schanfari, Tantarani, Motenabbi, Omar ben-faredh offrent assurément tous les genres des difficultés qu'on peut redouter. Tous les morceaux empruntés à ces auteurs sont entiers, et par conséquent il n'a point dépendu de l'éditeur-traducteur d'en écarter les difficultés. Il a choisi, il est vrai, des auteurs pour l'intelligence desquels les manuscrits lui offroient des secours, c'est-à-dire des scholiastes ou des commentateurs arabes; et parmi les divers poèmes d'un même auteur, il a préféré ceux dont le sujet lui sembloit plus intéressant ou plus facile à faire passer en notre langue, parce qu'il s'éloignoit moins de notre goût, de nos mœurs, de nos idées de décence. Mais cela même est, ce me semble, un mérite. Car l'intelligence des scholiastes arabes n'est point une chose aisée, et on manquoit totalement de bons modèles en ce genre. Parmi les scheïkhs arabes eux-mêmes, il en est bien peu aujourd'hui, si même il en est aucun, qui pût entendre les anciens poètes sans commentaires,

taires : et pourquoi feroit-on aux traducteurs des poëtes orientaux un reproche qu'on n'a jamais fait aux traducteurs d'*Homère*, de *Sophocle*, d'*Aristophane*? Quant au choix même des morceaux publiés, il faut faire attention que ce choix seroit moins nécessaire pour une traduction libre, mais qu'il étoit indispensable pour une traduction du genre de celle dont il s'agit, dans laquelle aucune pensée, aucune idée, aucune figure ne devoit être omise, qui devoit offrir tous les traits de l'original, et réunir, autant que possible, la correction du style et une certaine noblesse d'expression à une parfaite fidélité.

Sans doute l'on pourroit faire un recueil aussi volumineux que la *Chrestomathie arabe*, en éludant le plus grand nombre des difficultés; mais il n'est pas même nécessaire de savoir l'arabe pour se convaincre que ce n'est pas ainsi qu'a été composé celui dont nous parlons.

Nous ne dirons pas que cet ouvrage soit exempt de fautes, nous y en avons observé déjà quelques-unes, et nous ne doutons point que la suite ne nous en fasse découvrir d'autres. Mais nous osons dire que les moyens de critique que nous avons pour la littérature arabe sont encore trop peu multipliés, les recherches trop pénibles, nos bibliothèques de manuscrits trop incomplètes, malgré leur apparente richesse, pour que le littérateur le plus scrupuleux puisse éviter de semblables erreurs. D'ailleurs, si les Prix ne devoient être accordés qu'à des ouvrages exempts de tous défauts, quel seroit l'homme de lettres assez hardi pour y prétendre lui-même, ou les décerner à d'autres?

Nous ne dirons plus qu'un mot du style de ces traductions. Celles des morceaux poétiques ont été travaillées avec beaucoup de soin. L'auteur n'a pu éviter de tomber quelquefois dans des longueurs, et elles se sentent assez souvent de la contrainte inséparable de ce genre de travail. Néanmoins il a paru en général avoir triomphé assez heureusement des obstacles, et pouvoir servir de modèle à tous ceux qui, suivant la même carrière, voudroient unir la fidélité à la pureté du style.

De la discussion dans laquelle nous venons d'entrer, il nous paroît résulter que le jugement du Jury doit être maintenu. Non seulement les ouvrages qu'il a désignés comme dignes des Prix, ont un droit certain à ces honorables couronnes ; mais, par une heureuse rencontre,

ils appartiennent à trois genres différens. Le premier est une traduction littérale d'un ouvrage de science écrit en arabe; le deuxième, une traduction libre d'un poëme persan, ouvrage de pur agrément et de littérature légère; le troisième, consacré à une littérature solide et variée, réunit toutes les parties de la critique, et peut servir à former des élèves qui iront plus loin que leur maître.

On demandera peut-être pourquoi le Jury, n'ayant à donner que quatre Prix de traductions, en a adjugé trois à des traductions d'auteurs orientaux, et n'en a reservé qu'un pour les traducteurs des ouvrages grecs ou latins? Je crois qu'on peut répondre à cela, 1° que, sous le nom de *Langues orientales*, on comprend des idiomes fort différens, et qu'il y a moins de rapports entre un poète arabe et un poète persan, entre Hafiz, par exemple, et Motenabbi, qu'entre Pindare et Horace.

2° Que, sans vouloir, en aucune manière, diminuer le mérite des littérateurs distingués, qui consacrent leurs travaux à faire passer dans notre langue *Hérodote*, *Thucydide*, *Sophocle*, *Aristophane*, *Tacite*, *Virgile*, *Horace*, ils trouvent, comme nous l'avons déjà dit, une masse de travaux qui facilitent ceux qu'ils ont entrepris, des textes épurés; presque toujours même des traductions plus anciennes, et que tout cela manque à ceux qui traduisent des manuscrits orientaux, dont le texte même est souvent dénaturé par une multitude de fautes.

3° Que le nombre des personnes qui savent le latin et le grec étant bien plus considérable que celui des orientalistes, les traductions des ouvrages orientaux sont plus nécessaires et doivent obtenir plus d'encouragement.

4° Que telles mêmes paroissent être les vues du Législateur qui avoit d'abord borné les Prix pour les traductions, aux traductions de manuscrits orientaux.

Je viens, MESSIEURS, de m'acquitter de la tâche que vous m'aviez imposée. J'aurois pu donner plus d'étendue à cette discussion, si je n'avois craint d'abuser de vos momens. Au reste, je crois n'avoir négligé aucune considération de quelque importance. Il ne me reste qu'à prier ceux de nos confrères qui croiroient que je n'ai pas rendu à quelques ouvrages une entière justice, d'être persuadés que j'ai tâché de n'envisager que les travaux indépendamment de leurs auteurs, et

que leurs observations et leurs critiques ne pourront altérer en aucune manière les sentimens que je professe pour eux.

Après cette lecture, la discussion s'établit sur les différentes propositions faites par le rapporteur.

Un membre observe que la traduction de l'ouvrage d'*Aboul-Hassan* sur les instrumens astronomiques des Arabes, faite par M. Sédillot, étant demeurée manuscrite, et par conséquent n'ayant eu aucune publicité, ne doit point être admise au concours; il appuie cette observation sur l'article III du décret impérial du 24 fructidor an 12, qui porte que le concours dont il s'agit comprendra tous les ouvrages, inventions ou établissemens publiés ou connus depuis l'intervalle du 18 brumaire de l'an 7 au 18 brumaire de l'an 17.

On répond à cette objection que le Jury, lors de sa formation, ayant rédigé une série de questions relatives à la manière d'exécuter le décret du 24 fructidor an 12, et aux difficultés qui pouvoient se présenter dans l'application des dispositions de ce décret, avoit prévu le cas où des ouvrages manuscrits seroient présentés au concours; et que, par décision de Sa Majesté l'Empereur, communiquée au Jury par Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, le Jury avoit été autorisé à prendre en considération les ouvrages manuscrits.

Un membre insiste sur l'objection déjà faite contre la décision du Jury, en observant que le Jury lui-même en a reconnu toute la force; puisque, à l'occasion de la traduction de l'*Almageste*, faite par M. Halma, il a dit que cette traduction importante pourra se présenter avec avantage au concours prochain si, comme on doit le désirer, elle a reçu à cette époque la publicité exigée par le décret.

On répond que tout ce qui pourroit résulter de là, c'est que le Jury n'auroit pas été parfaitement conséquent dans l'ap-

plication de la loi; mais que d'ailleurs la parité n'est pas entière, l'ouvrage de M. Halma étant, ainsi qu'il résulte du rapport même, destiné à l'impression, au lieu que celui de M. Sédillot ne paroît pas devoir l'être; que le Jury a émis à cet égard une opinion précise, en disant de cette traduction « qu'elle n'est pas imprimée et ne pouvoit pas l'être; qu'il n'est pas même à désirer qu'elle le soit en entier, l'impression devant en être très-dispendieuse, et le débit trop incertain, mais qu'avec des retranchemens indiqués par un astronome, elle feroit un ouvrage extrêmement intéressant pour l'*Histoire de la Science* »; d'où l'on conclut que le Jury a pu appliquer à la traduction de l'*Almageste* par M. Halma la règle générale de la publicité exigée par le décret, et à celle du *Traité d'Aboul-Hassan*, par M. Sédillot, l'exception à laquelle il étoit suffisamment autorisé par une décision connue officiellement, et que cette application étoit d'autant plus juste, que le prix qu'on proposoit de lui décerner étoit la seule récompense qu'il pût se promettre de son travail, et deviendroit un encouragement puissant pour cette classe de traduction.

Un autre membre obtient la parole sur cette même question, et fait observer que ce que la Classe doit discuter, c'est le mérite des ouvrages sur lesquels le Jury a prononcé, beaucoup plus que la question de savoir si le Jury a observé fidèlement toutes les formalités et les conditions requises par les décrets; que si, à cet égard, il avoit outre-passé ses pouvoirs, ce seroit à l'autorité qui prononcera définitivement sur son rapport et sur la présente discussion, à réformer ce qu'il y auroit d'irrégulier. Il ajoute que le mérite de l'ouvrage de M. Sédillot est suffisamment établi par le rapport du Jury et par celui qui vient d'être fait dans la Classe.

Ceci donne lieu à une nouvelle objection contre le jugement

du Jury. On avance que l'utilité est le principal mérite requis pour être admis aux Prix. L'article VI du décret du 24 fructidor an 12, et l'article III de celui du 28 novembre 1809, exigeant que les Prix destinés aux traductions soient accordés « aux traducteurs des ouvrages les plus utiles, soit aux Sciences, » soit à l'Histoire, soit aux Belles-Lettres, soit aux Arts. » On ajoute que, sans contester le mérite de l'ouvrage traduit par M. Sédillot, ni la fidélité de la traduction, il ne peut, sous le point de vue de l'utilité, soutenir la concurrence avec le fragment des *Tables Astronomiques d'Ebn-Younis*, traduit par M. Caussin, ce dernier ouvrage pouvant servir aux progrès de la science même, et ayant déjà fourni le moyen de rectifier plusieurs erreurs dans les *Tables des mouvemens de la Lune*, tandis que le *Traité d'Aboul-Hassan* n'offre que des faits curieux dont on ne peut tirer qu'un avantage spéculatif, celui de mieux connoître l'histoire de la science.

Un membre répond à cette objection que si l'on n'envisageoit comme vraiment utile que ce qui a une influence immédiate sur l'avancement des Sciences et des Arts considérés dans leurs applications aux besoins de la société, il faudroit contester l'utilité de presque toutes les recherches historiques et critiques de toutes les discussions dont l'antiquité est l'objet; en un mot de presque tout ce qui forme les attributions de la Classe; qu'une pareille interprétation est contraire au texte même du décret, qui ne fait aucune différence entre les ouvrages utiles aux Sciences et ceux dont l'utilité a pour objet l'Histoire et les Belles-Lettres; en un mot que tout ce qui appartient à l'Histoire de l'esprit humain, de sa marche, de ses progrès est éminemment utile. On cite pour exemple l'*Histoire des Mathématiques* par Montucla, et celle de l'*Astronomie* par Bailly, et on observe que si l'utilité de semblables écrits

est généralement avouée, on ne peut contester celle des ouvrages qui doivent fournir des matériaux pour les compléter, les corriger, et substituer des faits certains à des conjectures et des hypothèses trop souvent hasardées.

Un autre membre obtient encore la parole sur cette question; il fait remarquer que si l'utilité, de quelque manière qu'on l'entende, est le principal titre que les traducteurs doivent faire valoir en faveur de leur travail, la difficulté de l'ouvrage qu'ils ont exécuté doit aussi être prise en considération; qu'à cet égard la traduction du *Traité d'Aboul-Hassan* l'emportant infiniment sur celle des *extraits* d'*Ebn-Younis*, le Jury a dû se décider en faveur du premier; qu'au surplus il a reconnu aussi l'utilité du dernier travail, et l'a recommandé comme tel à l'attention de Sa Majesté.

La discussion étant terminée sur cet objet, un membre demande la parole pour faire une observation sur l'article du rapport qui concerne la traduction de *Medjnoun et Leïla*, par M. Chezy. Il demande si l'on a examiné cet ouvrage sous le point de vue de la morale, objet important et qui ne doit jamais être négligé.

On répond à cette question que le sujet de *Medjnoun* et *Leïla* range effectivement cet ouvrage parmi ceux dont le mérite se concilie difficilement avec une morale sévère, puisqu'il est indubitable que, pour plaire, il flatte les passions; mais qu'on ne doit pas, ce semble, être plus rigoureux à cet égard envers la littérature orientale qu'envers celle des Grecs et des Latins; qu'Aristophane, Anacréon, Longus, Juvénal, Catulle et une multitude d'autres écrivains sont mis tous les jours entre les mains de la jeunesse avec des retranchemens qui ne font disparoître que les tableaux les plus révoltans; que le traducteur de *Djami* ne s'est jamais écarté de la décence,

et que s'il a cherché à plaire ce n'est point par des peintures trop nues qui alarment la pudeur.

On demande pourquoi du moins, en assignant un rang aux diverses traductions auxquelles on a proposé de décerner des Prix, la *Chrestomathie arabe* de M. de Sacy n'a pas été placée avant le *poème de Medjnoun et Leïla.* Cette observation est appuyée, et on témoigne le désir qu'il en soit fait un objet de délibération.

On observe qu'il n'auroit pas dû être question, dans le rapport du Jury, de l'*Histoire des Sassanides*, traduite de *Mirkhond* par M. de Sacy, ni du *Traité des Monnoies musulmanes*, traduites par le même de l'arabe de Makrizi, publié en l'an 5. Cette observation, dont la justesse est reconnue, n'a aucune suite, ces deux ouvrages ayant déjà été écartés du concours par un autre motif.

La discussion étant fermée, la Classe procède, par la voie du scrutin, à l'adoption du jugement du Jury sur l'ouvrage de M. Sédillot; ce jugement est adopté à la majorité absolue.

La Classe délibère pareillement sur l'adoption du jugement du Jury relatif à l'ouvrage de M. de Chezy. Cette proposition est adoptée à la même majorité.

La Classe délibère pareillement sur l'adoption du jugement du Jury relativement à *la Chrestomathie* de M. de Sacy; la proposition est adoptée à la majorité absolue.

Les mentions honorables accordées par le Jury à MM. Caussin et Langlès, sont mises ensuite aux voix et adoptées à la majorité absolue.

On fait la proposition que, dans l'ordre des Prix, la *Chrestomathie* de M. de Sacy soit placée avant la traduction de M. de Chezy. Cette proposition est adoptée par la Classe à la majorité absolue.

Nouvelle discussion sur les Traductions en vers de Poèmes grecs ou latins.

M. Quatremère de Quincy en a présenté la rédaction suivante :

Séance du 26 octobre.

La Classe d'Histoire et Littérature ancienne avoit terminé depuis long-temps ses discussions sur ceux des jugemens du Jury, dont l'examen lui avoit été attribué par Son Exc. le Ministre de l'intérieur. Déjà plusieurs parties de son travail étoient imprimées, et celle qui regarde les traductions en vers des poètes anciens étoit sous presse, lorsque la Classe de la langue de la Littérature française lui renvoya la discussion sur les traductions des poèmes épiques.

La Classe ne crut pas devoir, sur la simple invitation d'une autre Classe, se saisir d'un travail qui ne lui avoit pas été officiellement attribué ; elle arrêta que son Président en réfèreroit au Ministre de l'intérieur.

La réponse de Son Excellence, parvenue à la Classe dans sa séance du 26 octobre, porte que rien ne s'oppose à ce qu'elle s'occupe de l'examen des grandes traductions de poèmes et autres, telles que celles de l'*Énéide* et du *Paradis perdu*, par M. Delille, des *Métamorphoses d'Ovide*, par M. de Saint-Ange, ou de tout autre ouvrage qui lui paroîtra mériter de concourir ; qu'enfin la Classe pourra joindre au travail déjà remis le résultat de ses nouvelles discussions.

La lecture de cette lettre donne lieu à plusieurs propositions. Les uns demandent que le tout soit ajourné à la prochaine séance ; les autres que, vu l'extrême urgence, la Classe se livre sur-le-champ à la discussion.

La

La discussion étant ouverte,

Le parti que nous devons adopter, dit un membre, est ou de procéder à un nouveau jugement, sans égard à notre décision précédente, ou de chercher à concilier, avec ce que nous avons déjà fait, ce qui nous reste à faire. La répartition des matières entre les Classes de l'Institut ne nous avoit attribué que l'examen critique des traductions de petits poèmes, auxquelles est affecté un Prix de seconde classe. Nous avons consommé depuis long-temps notre travail; nous avons confirmé l'avis du Jury en faveur de la traduction des *Bucoliques*, par M. Tissot; d'autres mentions honorables ont, dans le même cercle d'ouvrages, été votées par nous. La publicité donnée aux résultats de notre travail a déjà fait connoître ceux que nous avons désignés comme vainqueurs. Faudra-t-il donc rouvrir de nouveau la lice, et faire entrer en concours des ouvrages tellement supérieurs par leur importance et leur difficulté, des rivaux enfin tellement disproportionnés, que non seulement l'effet de notre précédent jugement soit annullé, mais que le nouveau concours offre le vice d'une trop grande inégalité dans ses élémens? La règle d'un bon concours est qu'il y ait parité d'efforts et de moyens, et unité de but. Aussi les anciens, dans leurs concours gymniques, avoient-ils soin de diviser les genres, et d'appareiller en quelque sorte les athlètes. Le Jury, continue le même membre, avoit très-sagement divisé en deux sections les traductions en vers, et il me semble qu'en cela il avoit suivi l'intention du décret impérial, qui, en affectant un Prix de seconde classe à ces traductions, n'avoit pas eu sans doute pour objet de ranger dans une ligne inférieure d'aussi considérables productions que celle d'un poème épique traduit en vers. Lorsque le Jury, à défaut de poème épique, a prié Sa Majesté d'en affecter

le Prix à la traduction en vers d'un de ces poëmes, il n'a pas cru que cela pût jamais tendre, comme on l'a répété, à assimiler le mérite d'une traduction au mérite d'une création en ce genre. Il a seulement fait entendre qu'il seroit juste de signaler d'une manière particulière la supériorité d'une traduction en vers d'un grand poëme sur la traduction des petits poëmes. En conséquence, je crois que la position dans laquelle la Classe se trouve en ce moment est la plus favorable pour reprendre et appuyer la proposition du Jury, c'est-à-dire pour prier Sa Majesté d'établir entre les deux espèces de traduction la proportion de récompense indiquée, et de donner à la meilleure traduction de poëme épique ou de grand poëme un Prix de première classe. Si vous adoptez la proposition que je fais, dit le même membre en finissant, il ne vous restera qu'à indiquer à Sa Majesté l'ouvrage que vous croirez digne de ce nouveau Prix, et vous laisserez subsister vos délibérations et vos décisions précédentes sur les traductions de poëmes moins étendus, que vos suffrages ont déjà jugées dignes du Prix de seconde classe ou de mentions honorables.

Un autre avis est ouvert sur le parti que la Classe doit prendre. Elle seroit peut-être moins embarrassée, dit un membre, si l'on avoit suivi dans le temps l'opinion du membre chargé d'ouvrir la discussion sur cette partie du rapport du Jury (M. Ginguené); savoir, que, nonobstant la division des travaux assignés à chaque classe, nous avions le droit d'embrasser la totalité des traductions en vers de poëmes grands ou petits, et cela d'après l'article du décret, qui porte sans distinction : *A l'Auteur de la meilleure traduction en vers de poëmes grecs ou latins.* Trop fidèles peut-être à notre attribution, nous n'avons fait porter notre examen que sur les traductions de poëmes du second ordre ; et de ce que

nous avons émis notre opinion dans le cercle rétréci de notre attribution, aujourd'hui que ce cercle se trouve avoir toute son étendue, on voudroit qu'il n'y eût plus lieu, de notre part, à revenir sur ce qui a été décidé. Je suis loin de penser ainsi : l'obstacle qui nous empêcha d'embrasser la totalité des traductions en vers a cessé; nous devons donc les soumettre toutes à la discussion. Si quelques considérations particulières trouvoient place ici, j'y opposerois celle de l'honneur même de l'Institut dont cette Classe est l'organe. Peu importera dans l'opinion publique qu'une division quelconque de travail ait morcelé en quelque sorte notre jugement : le Public ne saisit que le résultat; voyons-le donc aussi nous-mêmes; prononçons sur l'ensemble de la matière; proclamons la meilleure traduction en vers de poètes grecs ou latins. Disons, sans avoir égard à notre précédent jugement, que c'est telle ou telle traduction de poème épique ou de grand poème qui l'emporte, si nous pensons qu'un de ces ouvrages a une supériorité réelle sur tous les autres, et laissons à l'autorité suprême le soin de rétablir, si elle le juge à propos, l'équilibre entre les mérites et les récompenses.

Un autre membre pense que la Classe peut, sans détruire sa précédente délibération, procéder à un nouveau jugement qui embrassera la totalité des traductions en vers; qu'au lieu de demander à Sa Majesté la création d'un grand Prix pour la traduction en vers de grands poèmes, il faut, s'il y en a une qui paroisse supérieure à toutes les traductions, de quelque étendue que soient les poèmes traduits, lui adjuger le Prix affecté à ce genre de travail; et que, si ce nouveau jugement enlève le Prix à la traduction des *Bucoliques*, par M. Tissot, il faudra supplier Sa Majesté d'en créer un second pour cet ouvrage.

La discussion continue, et la Classe se partage entre les deux propositions suivantes:

La première, que la Classe, sans avoir égard à ses précédens jugemens, et attendu que le concours avoit été incomplet, délibérera de nouveau sur toutes les traductions en vers de poèmes latins ou grecs;

La deuxième, que la Classe, maintenant ses précédens jugemens, reproduira la proposition du Jury relativement à la demande d'un Prix de première classe pour les traductions en vers de grands poèmes ou de poèmes épiques, et déclarera l'ouvrage qui, dans ce cas, mériteroit le Prix.

La Classe, consultée par la voie du scrutin, adopte, à la majorité des suffrages, la première des deux propositions.

Délibérera-t-on de suite sur le choix de la meilleure traduction, ou ajournera-t-on, en renvoyant au Rapporteur précédemment nommé pour cette partie, à l'effet de présenter à la Classe une critique raisonnée de tous les ouvrages?

Ces questions sont promptement résolues. La Classe arrête qu'il n'y a point lieu d'ajourner, d'abord vu l'urgence; ensuite parce que les ouvrages dont il peut être question sont assez connus pour que chaque membre ait une opinion déjà formée; enfin, parce que le travail critique sur cette matière a déjà été présenté d'avance par M. Ginguené, dans son rapport.

En conséquence, il est donné à la Classe une nouvelle lecture de la partie du rapport de M. Ginguené, sur les traductions de l'*Enéide*, par M. Delille et par M. Gaston, et sur celle d'*Ovide*, par M. de Saint-Ange. (*Voyez p.* 148 *et suiv.*)

Plusieurs membres parlent contre les conclusions de ce rapport et contre la critique du Jury.

Le Jury, dit un membre, ainsi que le rapport qu'on vient d'entendre ont beaucoup trop relevé, à mon avis, les défauts de

M. Delille et de ce qu'on appelle le goût de son école. Je ne me flatterai pas d'improviser en ce moment une justification de M. Delille à cet égard, je veux me borner à prouver qu'il n'en a pas besoin.

Il faut bien distinguer les défauts de goût ou de manière dans lesquels tombent les grands écrivains, d'avec les mêmes défauts chez les auteurs médiocres. Chez le grand écrivain, certains défauts sont le résultat même de ses grandes qualités, parce qu'il est dans l'essence de presque tout mérite élevé d'avoir un défaut correspondant. M. Delille tombe, dit-on, dans le faux et dans l'affectation. Je n'ai à répondre autre chose, sinon que ce défaut est celui des écrivains qui ont poussé très-loin la couleur et le brillant du style. En tout genre, on observe qu'après que les grands modèles de l'art ont paru, l'esprit humain, condamné à ne pouvoir faire mieux, est aussi condamné à chercher les moyens de faire autrement. De là résulte un travail moins naturel et plus recherché. On s'étudie à plaire, et de là une certaine coquetterie de style dont le charme apprêté ne vaut pas cette grâce naturelle qui plaît sans s'en douter. Mais reprocher quelques-uns de ces défauts à M. Delille, c'est faire le procès de son siècle et de son époque plutôt que le sien. Si M. Delille a eu toutes les grandes qualités qui sont compatibles avec ce goût, je le tiens pour aussi irréprochable qu'il puisse l'être. Or, il n'y a qu'une voix sur les dons éminens de M. Delille, sur la richesse, la couleur de son style, le brillant de ses pensées, l'harmonieuse facture de ses vers. Qu'on fasse remarquer aux jeunes gens les défauts qui forment la contre-partie de ces qualités, soit; il n'y aura pas de grand maître qui ne paye ainsi un pareil tribut à la foiblesse de la nature humaine; mais qu'on critique des défauts compensés par de hautes qualités, comme s'ils étoient

sans compensation, c'est le comble de l'injustice ; et voilà ce que ne manque jamais de faire la médiocrité qui, mesurant les grands hommes par leur petit côté, n'a d'autre but que de les soumettre à son propre niveau.

On a reproché, dit un autre membre, à M. Delille des infidélités dans sa traduction de l'*Enéide*. A entendre certains censeurs, à voir comme ils citent par-devant eux les traducteurs en vers, pour répondre de ce qu'on appelle leur fidélité, ne diroit-on pas que la critique du goût en ce genre seroit devenue un vrai tribunal de comptabilité poétique? Qu'il y ait lieu, si l'on veut, à de semblables comptes d'échange pour le versificateur timide, qui, se traînant vers à vers sur les pas de son auteur, vient se vanter de son scrupule en vous présentant l'état exact et en deux colonnes de toutes les beautés qu'il a additionnées : mais les diversités du génie des langues ne comportent point ces calculs. Il faut souvent être infidèle à son auteur pour ne pas le trahir; et malheur à cette fidélité perfide qui se croit quitte quand elle a donné pièce pour pièce ! Il s'agit, dans une traduction en vers, moins de nombre que de valeur. La vraie fidélité est celle de l'homme de goût et du poète qui se rend si propres les idées de son original, qu'elles semblent renaître une seconde fois sous sa plume, revêtues de formes nouvelles et des tournures particulières à sa langue. Dût le calculateur trouver du déchet à cet échange, la traduction faite dans cet esprit l'emportera toujours sur ces versions dont l'exactitude consciencieuse ne peut faire honneur qu'à la probité du traducteur. La traduction des *Géorgiques*, par M. Delille, est maintenant au-dessus de toute critique, on la cite pour modèle à M. Delille lui-même. Eh bien, je m'engagerois à prouver, si la Classe en avoit le temps, que cette traduction est tout aussi infidèle

que celle de l'*Enéide* par le même Auteur, c'est-à-dire tout aussi poétique.

En approuvant, dit un autre membre, tout ce qui vient d'être avancé en faveur de la traduction de l'*Enéide* par M. Delille, je voudrois qu'il me fût permis de justifier encore cet écrivain du reproche de négligence qu'on lui a fait dans sa manière de rendre *Virgile*. Mais au moins ne puis-je m'empêcher de faire sentir avec quelle injustice on s'est prévalu des modestes aveux du célèbre traducteur qui, dit-on, a déclaré ne regarder son ouvrage que comme une esquisse qu'il s'applique à retoucher et à perfectionner. Mais, MESSIEURS, résulte-t-il de là que M. Delille, ainsi qu'on l'a avancé en propres termes, *répudie lui-même son informe traduction ?* Non, MESSIEURS, perfectionner son ouvrage n'est pas le désavouer, et le réformer n'est pas avouer qu'on ait produit une œuvre informe. Pour moi je ne vois dans les aveux de M. Delille, aveux dont on voudroit abuser, et vous n'y verrez vous-mêmes, j'ose m'en flatter, qu'un mérite de plus, celui d'une grande modestie, qui est à la fois le signe des grands talens, et le gage des grands succès. Non, nous ne prendrons point au mot cette modestie. N'oublions pas que si les contemporains de *Virgile* en avoient cru son jugement, ils auroient livré aux flammes son Poème immoral. Pour moi je ne trouve, dans les aveux de M. Delille, qu'un trait de conformité de plus entre l'auteur de l'*Enéide* et son traducteur.

Un autre membre fait observer que, malgré le mérite très-réel du traducteur des *Métamorphoses*, s'il n'y a qu'une couronne destinée à la traduction en vers d'un grand poème, il seroit fort difficile de se décider à la décerner à l'ouvrage de M. de Saint-Ange, au préjudice de la traduction de l'*Enéide* par M. Delille;

Qu'*Ovide* est un auteur élégant et agréable, mais diffus et facile, et dont les beautés sont incomparablement plus aisées à transporter en français que ne le sont celles de *Virgile;*

Que les sujets traités par l'auteur des *Métamorphoses* sont d'un caractère très-souvent inférieur à celui des sujets épiques; que ce sont d'agréables contes narrés avec beaucoup de charme, mais qui exigent de la part d'un traducteur un talent plus souple que vigoureux, et dans la versification plus de grâce que de verve, plus de variété que d'élévation;

Que, malgré la grandeur du travail de la traduction des *Métamorphoses*, ce travail remarquable, si l'on veut, par l'étendue et le nombre des vers, n'est toutefois, ainsi que l'original, qu'un composé de morceaux détachés, et ne présente point l'ensemble imposant d'un poème épique;

Que ce dernier genre de poème forme un tout bien autrement difficile, et qui suppose un génie et un talent bien supérieurs dans le poète qui en est le créateur et dans le poète qui le traduit;

Que *Virgile* étant d'ailleurs un modèle de style inimitable, la traduction qui doit faire passer dans une autre langue ce genre de mérite, fût-elle relativement inférieure à la traduction d'*Ovide*, auroit encore, pour être préférée par un juge impartial, la raison d'une bien plus grande difficulté à vaincre.

La discussion se prolonge encore sur le mérite des deux traductions et sur la prééminence de l'une des deux. Dans cette discussion, quelques membres expriment le regret qu'il n'y ait qu'un Prix de première classe à demander pour les traductions de grands poëmes.

La discussion fermée, la Classe procède par la voie du scru-

tin au choix de *la meilleure Traduction en vers de Poèmes grecs ou latins.*

Le résultat du scrutin donne la majorité absolue des suffrages à la *Traduction de l'Énéide* par M. Delille.

La Classe, regrettant qu'il n'y ait pas deux premières places à donner à des traductions de grands poëmes, déclare, à la même majorité, que la traduction des *Métamorphoses d'Ovide*, par M. de Saint-Ange, mérite la plus honorable de toutes les mentions.

Elle déclare pareillement que la traduction de l'*Énéide*, par M. Gaston, lui paroît digne d'une mention honorable.

La Classe enfin exprime le vœu qu'il plaise à Sa Majesté d'accorder deux Prix aux traductions en vers des poètes grecs ou latins;

Que le Prix de seconde classe, qui est affecté à ces ouvrages par le décret impérial, soit converti en un Prix de première classe pour la meilleure traduction de poèmes épiques;

Que le Prix de seconde classe soit conservé aux traductions en vers de poèmes moins considérables.

Et elle déclare en conséquence que si ce vœu est exaucé, elle persiste dans son premier jugement, et confirme à la traduction des *Bucoliques de Virgile*, par M. Tissot, le Prix de deuxième classe dont cette traduction lui a déjà paru digne.

ERRATA.

Page 1[re], ligne 7, au lieu de Poèmes grecs *et* latins, *lisez*: **Poèmes grecs ou latins.**
Page 16, ligne 3, rassemblerai, *lisez:* rassemblerois.
ligne 11, pourroient, *lisez:* pouvoient.
Page 17, ligne 11, 165, tome, *lisez:* 165 du tome.
ligne 13, Maynon, *lisez:* Magnon.
Page 20, ligne 4, ces, *lisez:* ses.
Page 27, ligne 15, à l'histoire, *lisez:* l'histoire; *supprimez* à.
Page 28, ligne 9, l'historien, *lisez:* l'histoire.
Page 29, ligne 10, quatres, *lisz:* quatre.
Page 32, ligne 4, Kamardi, *lisez:* Kainardi.

RAPPORTS DU JURY

CHARGÉ DE PROPOSER LES OUVRAGES

SUSCEPTIBLES D'OBTENIR

LES PRIX DÉCENNAUX,

AVEC LES RAPPORTS

Faits par la Classe des Beaux-Arts de l'Institut de France.



CLASSE
DES BEAUX-ARTS.

Grand Prix de première Classe,

Au Compositeur du meilleur Opéra représenté sur le Théâtre de l'Académie Impériale de Musique.

RAPPORT DU JURY.

Dix grands Opéras ont été représentés sur ce théâtre dans la période du concours, et dans ce nombre on ne comprend pas les Opéras en un ou deux actes, ni ceux dont la musique est parodiée ou empruntée des compositeurs étrangers, tels que *Saül*, *la Prise de Jéricho*, *les Mystères d'Isis* et *Don Juan*.

Les dix grands Opéras sont *Astianax*, poème de M. Dejaure, musique de M. Kreutzer; *Sémiramis*, tragédie de Voltaire, arrangée par M. Deriaux, musique de M. Catel; *Tamerlan*, poème de M. Morel, musique de M. Winter; *Proserpine*, poème de Quinault, arrangé par M. Guillard, musique de Paisiello; *Mahomet*, poème de M. Saulnier, musique de M. Jadin; *Clisson*, poème de M. Aignan, musique de M. Porta; *les Bardes*, poème de MM. Dercy et Deschamps,

musique de M. le Sueur; *Nephtali*, poème de M. Aignan, musique de M. Blangini; *Trajan*, poème de M. Esménard, musique de MM. le Sueur et Persuis; *la Vestale*, poème de M. Jouy, musique de M. Spontini.

Mahomet, Clisson, Nephtali. Les Opéras de *Mahomet* et de *Clisson* n'ont eu aucun succès; celui de *Nephtali* a eu vingt-sept représentations. Le poème du genre des *oratorio*, n'est dépourvu ni d'intérêt dans l'action, ni d'élégance dans le style. La musique offre quelques morceaux qui ont de la grâce, de l'abandon et de l'expression; mais elle manque d'originalité, de science et de génie.

Proserpine. *Proserpine* n'a eu que treize représentations. La musique n'a pas paru digne de la célébrité de son auteur, quoiqu'on y ait trouvé un chœur d'une belle facture, un duo charmant, et quelques chants d'une mélodie agréable; mais l'ouvrage, dans l'effet général, a paru froid, monotone et d'une longueur fatigante.

Astianax. *Astianax* est une composition digne d'éloge. On y a remarqué quelques beaux chœurs et un grand air d'un caractère vraiment tragique; mais le ton général manque de noblesse et de variété, et l'ensemble manque d'effet.

Tamerlan. *Tamerlan* est un des meilleurs ouvrages, comme composition musicale, qui aient été donnés depuis dix ans. Plusieurs morceaux se font remarquer par la noblesse du ton, par la force et la justesse de l'expression; mais l'harmonie en est pénible, et la mélodie est trop souvent empruntée des Italiens.

Le Triomphe de Trajan. *Le Triomphe de Trajan* est du nombre de ces Opéras où le poème et la musique ne sont que des accessoires, où l'on se

propose moins d'occuper l'esprit par une action intéressante et de flatter l'oreille par de beaux chants, que de frapper, d'éblouir les yeux par des décorations, des tableaux et des fêtes. Le poème est écrit avec talent et avec élégance, mais le sujet paroît sensiblement imité de l'Opéra d'*Adrien*, donné en l'an 7 : c'est le même fonds, les mêmes développemens, le même dénouement; on reconnoît, jusque dans la musique, quelque conformité d'intention : au total, on trouve plus d'affectation de science que de génie et de goût dans la musique de cet ouvrage, où l'on n'a remarqué que deux ou trois morceaux d'un bel effet.

Les Bardes ont fait plus d'honneur au talent de M. le Sueur; aucun Opéra n'a eu, dans un même espace de temps, un aussi grand nombre de représentations. Malgré ce genre de succès, nous sommes forcés de convenir que cette composition offre peu d'invention, de grâce et d'effets nouveaux; la partie vocale manque souvent de mélodie; les airs manquent de caractère, et l'harmonie de richesse : l'effet total est bruyant et monotone; on y a cependant remarqué un duo d'une belle expression, et quelques autres morceaux d'une facture savante et d'un effet heureux. Mais ce n'est pas assez d'un petit nombre de morceaux bien faits dans cinq actes très-longs. Il faut convenir que le compositeur a travaillé sur un fonds bien ingrat, et que malgré le talent de l'écrivain qui a corrigé la première ébauche du poëme, il ne pouvoit en résulter un ouvrage favorable à la musique. Les Bardes.

M. Catel a eu le même obstacle à vaincre dans la composition de *Sémiramis*. Le poème n'est que la tragédie de Voltaire, arrangée pour la scène lyrique; mais l'écrivain qui s'est chargé Sémiramis.

de ce travail n'a pas assez étudié la marche et la coupe particulière qui conviennent au poëme lyrique pour conserver l'intérêt d'une action tragique, en fournissant au musicien les moyens d'employer toutes les ressources de son art.

La musique de *Sémiramis* est d'un caractère noble et simple, convenable à tous les effets de la tragédie. La partie d'orchestre est riche sans confusion, et l'harmonie savante sans affectation de science. La déclamation est juste dans le récitatif, et la mélodie toujours naturelle, souvent piquante dans les airs. Il y a du goût et de la variété dans les airs de danse : celui des *Scythes* a produit, dès les premiers jours, un enthousiasme général qui se renouveloit à chaque représentation.

Malgré le mérite si distingué de cette composition, l'effet théâtral n'y a pas répondu. *Sémiramis* n'a eu que vingt représentations. Peut-être la musique manque-t-elle quelquefois d'originalité : on y désireroit plus d'entraînement, plus de ces oppositions fortes que cet art exige, plus que tout autre, pour produire les grandes émotions qu'on cherche au théâtre. Mais on ne peut se dissimuler que la longueur et la monotonie du poëme ne soient les véritables causes qui ont empêché l'ouvrage de produire sur le théâtre un effet plus digne de ses beautés musicales.

La Vestale. *La Vestale* a obtenu, au contraire, un succès brillant et soutenu dans les nombreuses représentations qu'on en a données. Le compositeur a eu l'avantage d'appliquer son talent à une action intéressante et vraiment tragique, dont les développemens, gradués avec art, offrent des situations touchantes et des tableaux variés. La musique de cet Opéra réunit beaucoup de genres de mérite. On y désire quelque chose ; mais les défauts qu'on peut y relever appartiennent moins au goût qu'à la science. Cette musique, sans avoir un caractère

distinct d'originalité, a de la verve, du brillant, souvent de la grâce ; et si elle n'a pas toujours le degré d'expression que le sujet pourroit comporter, elle ne s'écarte pas du caractère qui convient à la situation qu'elle doit peindre. Le récitatif, cette partie de l'art dont les principes ne sont pas encore assez étudiés, n'a pas une couleur propre, et manque un peu de variété dans les formes. Enfin, si la musique ne remplit pas toujours les intentions du poëme, elle remplace souvent, par des effets agréables et piquans, propres à l'art musical, ceux qu'on pourroit attendre d'une union plus parfaite de la musique avec les paroles ou la situation.

On a constamment applaudi, dans cet Opéra, deux grands airs d'un beau style et d'une belle expression, chantés par l'actrice qui joue le rôle de la Vestale ; un autre air d'un motif noble et d'une manière large (chanté par Lays), des chœurs d'un caractère religieux et touchant, et le *finale* du second acte, dont l'effet est à-la-fois tragique et agréable.

On a reproché à M. *Spontini* de n'avoir pas assez approfondi les principes de la composition, et de s'être permis des licences que réprouve la rigueur des règles. C'est, sans doute, un défaut grave ; dans tous les arts, on ne s'élève au premier rang qu'en soumettant le talent aux règles, et en conciliant les effets avec la correction. Mais il faut convenir que les fautes qui ne sont aperçues que par un petit nombre de connoisseurs, sont aisément pardonnées, en faveur des beautés qui sont senties par tout le monde : il y a lieu de croire que M. *Spontini*, qui, jeune encore, a déployé, dans son premier ouvrage sur notre grand théâtre lyrique, un talent heureux, acquerra aisément ce qui pourroit lui manquer, et que ce talent, mûri par l'observation et excité par le succès, réunira dans d'autres compositions ce qui doit satisfaire les oreilles

savantes et plaire à tous les goûts : c'est ce qui constitue la perfection dans la production des beaux-arts.

Le mérite incontestable et la supériorité du succès de *la Vestale* ne permettent pas au Jury d'hésiter à proposer cet Opéra comme digne du Prix ; mais il croit devoir recommander à Votre Majesté la musique de *Sémiramis* comme digne aussi d'une mention très-distinguée.

La destinée si différente de ces deux ouvrages donne lieu à quelques observations qui peuvent servir à étendre les moyens de perfectionner l'art musical dans ses rapports avec le théâtre lyrique, et qui, sous ce point de vue, ont paru au Jury dignes d'être soumises à Votre Majesté.

Le Jury a considéré que la musique d'un Opéra n'étoit pas proprement un ouvrage, mais seulement la moitié d'un ouvrage ; et, des deux moitiés, c'est celle qui peut le moins se séparer de l'autre.

L'*Armide* de Quinault, sans la musique, peut encore intéresser et plaire. La musique de Gluck, sans les paroles de Quinault, n'offriroit qu'un chaos harmonieux qui fatigueroit l'oreille sans rien offrir à l'esprit. Un Opéra est donc composé également de poésie et de musique, et l'effet de l'ensemble sera toujours proportionné au degré d'accord qu'il y aura entre les deux parties.

Le poème forme le canevas, ou plutôt l'ébauche du Tableau : il en détermine le ton général, il en dessine les masses, il en indique toutes les expressions. La musique vient ensuite embellir les formes, ajouter la couleur au dessin des figures, prêter le charme de son langage à l'expression des sentimens, animer toute la scène d'un mouvement gradué et varié, et mettre en harmonie toutes les parties du Tableau, par les nuances infinies qui sont propres à ce bel art.

Des deux parties d'un Opéra, la musique est sans doute la plus brillante, et celle aussi d'où dépend plus essentiellement le succès de l'ensemble ; mais elle n'en est pas moins, à quelques égards, subordonnée au poème. Le plus grand compositeur pourra faire de beaux morceaux de musique sur un mauvais poème ; mais il ne fera jamais un bon Opéra, surtout dans le genre noble et tragique. Gluck n'auroit pu composer la musique si neuve, si énergique, si passionnée de ses meilleurs ouvrages, s'il n'avoit pas travaillé sur des poèmes propres à l'inspirer et à la recevoir, et composés d'après le nouveau système de musique dramatique qu'il avoit conçu.

Dans tous les ouvrages que Sacchini a composés pour notre théâtre, on trouve un grand nombre de morceaux de musique d'un chant aimable, d'une expression sensible, d'une harmonie pure et brillante ; mais il n'a montré toute la puissance de son génie, tout le charme de sa mélodie, que dans *OEdipe à Colonne*, dont le succès si constant est dû, quoique dans une mesure très-inégale, à l'intérêt du poème comme à la beauté de la musique.

Paisiello a échoué dans *Proserpine*, quoique le poème fût de Quinault, et qu'il eût été arrangé, pour la nouvelle musique, par un écrivain qui a obtenu plus d'un succès dans ce genre de travail ; mais les sujets mythologiques sont passés de mode sur notre scène lyrique, et *Proserpine* n'offroit ni une action ni une coupe favorables au genre de talent et aux habitudes du célèbre compositeur.

On ne peut guère douter que si le talent que M. Catel a montré dans la musique de *Sémiramis*, eût été employé sur un poème mieux conçu et plus habilement adapté à la scène lyrique, le compositeur n'eût fait un plus bel ouvrage, et n'eût obtenu un succès plus général ; d'un autre côté, M. Spontini

auroit incontestablement composé une musique moins brillante, et n'auroit pu donner une idée aussi avantageuse de son beau talent, s'il eût travaillé sur un poëme moins favorable aux moyens de la musique.

RAPPORT DE LA COMMISSION

Nommée par la Classe des Beaux-Arts, pour proposer des Observations sur le Jury des Prix décennaux (1).

La Commission nommée par la Classe des Beaux-Arts de l'Institut, pour proposer des observations sur le Rapport du Jury institué par Sa Majesté l'Empereur et Roi pour le jugement des Prix décennaux, après en avoir fait l'examen le plus scrupuleux, a trouvé que, dans ce travail, le Jury a répondu, dans tous les points, aux dispositions du Décret de Sa Majesté.

Dans cette importante Commission, aussi délicate que difficile, le Jury ne pouvoit mieux faire que de prendre pour base de son travail le sentiment général, de se rendre en quelque sorte l'organe de l'opinion éclairée sur les différens ouvrages de ce concours, qui avoient déjà paru aux expositions solennelles qui en ont eté faites; et c'est particulièrement cette justesse d'opinion que nous avons remarquée dans l'analyse et dans le jugement du Jury.

Le désir de répondre aux dispositions du Décret, et le zèle à remplir les intentions de Sa Majesté l'Empereur, pouvoient seuls aplanir les difficultés sans nombre que le Jury a dû rencontrer dans cette délicate et importante commission, où tant d'artistes du premier ordre, tant d'hommes d'une réputation méritée par les plus brillans succès, présentoient souvent une balance de talens si difficiles à fixer. Ce ne peut

---

(1) Cette Commission étoit composée d'un membre de chaque section de la Classe; savoir, de MM. Ménageot, Cartellier, Peyre, Duvivier et Gossec.

être

être que par un travail courageux et le concours de plus mûres réflexions que les membres du Jury sont parvenus à remplir une pareille tâche, qu'il étoit permis de regarder d'abord comme impossible.

Prix pour le meilleur Opéra représenté sur le Théâtre de l'Académie Impériale de Musique.

La Commission partage entièrement l'opinion du Jury, qui présente, pour le Prix destiné à un grand opéra, celui de la *Vestale*, par M. Spontini, en convenant qu'il y avoit lieu à faire des observations critiques, mais que le genre et le nombre des beautés sont tellement supérieurs, que ces critiques attestent seulement que le Jury s'est fait, pour ce Prix comme pour les autres, un devoir rigoureux de montrer que les beautés ne l'avoient point aveuglé sur les défauts.

La Classe adopte, au scrutin, la proposition de demander le Prix pour la musique de cet opéra.

La Commission propose également, et la Classe adopte, à l'unanimité, de voter une mention très-distinguée pour la musique de l'opéra de *Sémiramis*, par M. Catel.

Grand Prix de première Classe,

A l'Auteur du meilleur Tableau d'histoire.

RAPPORT DU JURY.

Il n'est pas aisé de définir avec précision ce qui constitue un tableau d'histoire, et ce qui le distingue essentiellement de ce qu'on appelle tableau de genre; il peut y avoir des cas où les limites de ces deux branches de l'art paroîtroient se con-

fondre : mais ici la solution rigoureuse de cette difficulté n'est pas indispensable. Parmi les tableaux qui peuvent être admis au concours, il en est qui ont incontestablement les caractères propres à la classe d'histoire. La fonction du Jury se borne à examiner quel est celui qui, à ces caractères particuliers, réunit au plus haut degré les divers genres de beautés qui sont propres à tous les genres de peinture.

Ce qui caractérise éminemment la peinture d'histoire, c'est le choix d'un sujet, soit historique ou d'invention, soit fabuleux ou allégorique, qui offre au peintre une action noble ou intéressante, des caractères et des passions à exprimer; c'est encore ce *grandiose* dans l'exécution, ce grand goût de dessin qui constitue le style héroïque, et sur-tout ce beau idéal, dont le modèle, n'existant point dans la nature, est une création de l'artiste, mais qui n'est que la nature même conçue dans sa plus grande perfection.

Les ouvrages de peinture sont considérés sous les rapports de l'invention et de l'exécution. Dans l'invention, on comprend : 1°. la pensée qui crée un sujet ou en dirige le choix, lorsqu'il est pris dans l'histoire ou la fable, et qui le conçoit relativement aux convenances de l'art; 2°. la composition pittoresque, qui présente les développemens de cette première pensée. Cette seconde partie de l'invention embrasse la disposition générale des scènes, le choix de l'effet, l'arrangement particulier des groupes de figures et de tous les objets accessoires.

La réunion de ces différentes parties ne forme encore que le plan de l'ouvrage; il faut que le mérite de l'exécution réponde à celui de l'invention, et l'exécution demande la science du dessin, la vérité et la richesse du coloris, l'observation des lois de la perspective, un bon goût de style dans les draperies,

et de l'harmonie dans l'effet général : telles sont les différentes qualités dont la réunion composeroit un ouvrage parfait. Il seroit déraisonnable, sans doute, de s'attendre à trouver dans les ouvrages soumis à l'examen du Jury cette perfection complète dont on ne connoît aucun exemple ; il suffit que quelques-unes des parties les plus éminentes de l'art se trouvent, dans un tableau, portées à un grand degré de supériorité, pour que l'ouvrage mérite des éloges, et que l'auteur prenne sa place parmi les grands artistes. Ce n'est point par les défauts, c'est par le nombre et le genre des beautés, qu'il convient d'apprécier les productions du génie.

C'est d'après ces idées générales que le Jury va examiner les tableaux d'histoire qui lui ont paru dignes d'entrer dans cet honorable concours.

Le plus ancien des ouvrages qui ont paru dans l'époque prescrite, est le tableau de M. David, représentant le *Combat des Sabins et des Romains, interrompu par les Sabines*, tableau qui fut exposé aux regards du Public dans le mois de nivôse de l'an 8. Le nom déjà célèbre de son auteur, la grandeur de la composition, le mérite distingué de l'ouvrage, concoururent à donner un éclat particulier à cette exposition.

Le tableau est trop généralement connu pour qu'il soit nécessaire d'en faire une analyse détaillée. Le sujet est du nombre de ceux qu'on peut appeler *sujets libres*, c'est-à-dire dont l'invention poétique et la composition pittoresque sont entièrement à la disposition de l'artiste. Sous ces deux rapports, on a accusé l'ouvrage de manquer d'originalité ; on a prétendu que l'idée première en étoit copiée d'une pierre antique, connue sous le nom de *médaillon du roi*, et décrite dans les antiquités de Montfaulcon ; on a même cité un ancien tableau flamand qui avoit évidemment pour type cette même pierre antique. Le Jury ne doit pas discuter cette

imputation : mais quand même la pierre antique et le tableau flamand auroient suggéré à M. David l'idée de la disposition générale de son tableau, il porte un caractère si particulier de grandeur et de hardiesse, qu'il seroit difficile de lui contester la propriété d'une composition où il a répandu tant de beautés.

On se rappelle que M. David a représenté les principaux personnages de son tableau entièrement nus; cette hardiesse a choqué beaucoup de spectateurs, et a donné lieu à des discussions très-animées. M. David a cru devoir justifier la liberté qu'il a prise, dans une notice explicative de son tableau. Il s'autorise de l'exemple des sculpteurs antiques : mais est-il bien certain que ce qui est permis à un art, dans les productions duquel la substance matérielle de l'ouvrage frappant toujours les yeux, prévient toute illusion, convienne également à la peinture, où les objets qui peuvent blesser la décence, se présentant avec les formes et les couleurs de la nature, peuvent offrir un degré de vérité intolérable? M. David ne paroît pas devoir convaincre davantage par le second argument qu'il emploie pour justifier le parti qu'il a pris : il allègue qu'il lui eût été plus aisé de revêtir ses personnages de draperies et d'armures que de les peindre nus; il ajoute, « *qui peut le* PLUS, *peut le* MOINS; » mais dans les arts d'imitation, la première loi est de ne pas blesser la vérité et les convenances, et ce n'est pas le *plus*, mais le *mieux* qu'il faut chercher. On ne peut s'empêcher de trouver étrange que l'artiste ait donné des vêtemens aux Romains et aux Sabins, à l'exception de leurs deux chefs, qu'il paroissoit cependant plus convenable de représenter vêtus et complétement armés, parce que leur conservation étoit du plus grand prix pour les deux peuples.

Le caractère général du dessin dans le tableau de M. David

a de la grandeur et de la pureté : le dessin de la figure de *Romulus* est noble et ferme; mais celui de *Tatius* a plus de pesanteur que de force, et la figure est placée sur ses jambes plutôt comme un danseur de théâtre que comme un guerrier.

On peut reprocher encore à ce tableau de la confusion dans les plans, un ton de couleur foible et monotone, et en général un défaut de vigueur et d'harmonie; mais, quoiqu'on n'y reconnoisse pas assez le pinceau ferme et brillant qui distingue d'autres productions de M. David, le grand nombre des beautés du premier ordre qui se remarquent dans celle-ci font reconnoître la main du grand artiste.

Télémaque pressé par Mentor de quitter l'île de Calypso, par M. Meynier. — Ce tableau est rempli de charme; M. Meynier semble s'être pénétré de l'esprit de *Fénélon*.

La composition est riche sans confusion, et la couleur brillante sans exagération. L'effet pittoresque est vrai, le dessin pur; en général, quoiqu'on puisse à cet égard lui faire quelques reproches dans les détails, le style est noble et gracieux, le pinceau délicat et animé. Le fond est un paysage fait avec un tel art, que (parfaitement beau, considéré en lui-même) il ajoute encore à l'éclat des figures principales.

Cette composition n'est pas distinguée par la grandeur du caractère, ce qui tient peut-être à la nature même du sujet. *Mentor* n'a pas la noblesse qui convient à la divinité cachée sous les traits de ce vieillard, et, en général, l'ouvrage manque un peu de chaleur. Malgré ces remarques, c'est un des tableaux admis au concours qui offrent le moins de taches, avec beaucoup de beautés réelles et d'un genre très-distingué. On doit observer aussi que ce tableau n'est que de proportion de demi-nature.

Le tableau représentant la *Consternation de la famille de*

Priam après la mort d'Hector, par M. Garnier, offre une belle, grande et touchante scène, une couleur riche et beaucoup d'harmonie; mais le dessin en est foible et l'exécution molle. Ainsi, la richesse de la composition pittoresque et les idées nobles et touchantes perdent, par la foiblesse de l'exécution, une grande partie de l'effet qu'elles devroient produire sur le spectateur.

Une Scène de déluge, par M. Girodet. — La pensée poétique et la composition pittoresque de ce tableau sont entièrement de l'invention du peintre. On a blâmé l'artiste d'avoir placé une bourse dans la main du vieillard, pour caractériser, par ce petit accessoire, la prévoyance excessive et même l'avarice dont la vieillesse est susceptible : cette idée a paru trop recherchée et peu digne d'une scène aussi imposante.

Il y a de la crudité dans plusieurs parties du tableau, et principalement dans quelques draperies : les eaux sont trop transparentes ; dans un événement semblable, elles devoient être salies par la quantité de terre, de sable et d'autres corps qu'elles ont dû entraîner dans la violence de leur cours.

C'est à peu près à ces observations que paroissent pouvoir se réduire les plus sévères critiques de cet ouvrage, sur-tout en le considérant, non comme la représentation du déluge universel, mais seulement comme une *Scène de déluge*, et c'est sous ce titre que l'auteur l'a présenté.

Mais l'énergie et la sensibilité que M. Girodet a déployées dans sa composition, méritent les plus grands éloges. Cette *Scène*, si touchante et si terrible, en offrant à nos regards ce que la crainte et le danger extrême ont de plus effrayant, ne présente que des mouvemens nobles, et ce que la belle nature nue offre de plus pur. La réunion des différens âges et

des sexes différens ajoute encore à la beauté du tableau, par d'heureuses oppositions rendues avec autant de grâce que de force, et qui décèlent dans l'artiste une connoissance approfondie de la nature et de ce qui constitue le beau. Le pinceau de M. Girodet, toujours précieux, est, dans ce tableau, aussi vigoureux que brillant. La couleur et l'effet y sont également portés à un très-haut degré. Enfin, on peut regarder cet ouvrage comme un des plus beaux de notre école, sous les rapports de l'expression, de la science du dessin, et sous celui de l'exécution.

Le tableau du même auteur, représentant *Atala au tombeau*, sembleroit devoir perdre, à côté de la *Scène de déluge*, une partie de ses avantages : mais si cette production n'étonne point par la masse toujours imposante d'une grande composition, si l'on peut même lui reprocher quelques légers défauts qu'il seroit aisé de faire disparoître, elle intéresse si vivement par sa touchante expression, par la pureté du style et du dessin, par la grâce admirable de *la figure d'Atala*, et par le précieux du pinceau, que ce tableau est une seconde preuve d'un beau talent, et ne peut qu'ajouter à la réputation dont jouit à juste titre M. Girodet.

La Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime, par M. Prudhon. — Ce sujet allégorique est traité par le peintre avec une énergie dont il y a peu d'exemples. L'originalité qui caractérise cet ouvrage ne peut être appréciée qu'en présence du tableau même, dont l'effet est imposant. La richesse de la couleur et la force du ton y sont portés à un degré très-élevé; le pinceau s'y montre précieux et facile; enfin, il règne dans cet ouvrage un accent soutenu d'inspiration et de chaleur fort rare, même parmi les très-habiles peintres. Nous de-

devons cependant lui faire quelques reproches, dont les principaux sont que le dessin du tableau a de l'incorrection, que les figures de la *Justice* et de la *Vengeance divine* sont lourdes, que celle du criminel manque de vigueur et du genre de noblesse dont elle étoit susceptible.

Phèdre et Hippolyte, par M. Guérin. — Ce tableau se distingua entre tous ceux qui furent exposés au salon de l'an 10. Le succès général et mérité qu'avoit obtenu précédemment le tableau de *Marcus Sextus*, par le même artiste, très-jeune encore, avoit fait concevoir les plus grandes espérances d'un talent qui débutoit par un si bel ouvrage. Le tableau de *Phèdre et Hippolyte* a justifié, en partie, ces espérances.

La *Phèdre* de Racine a fourni à M. Guérin le sujet de cette nouvelle production.

Le poëte nous présente *Phèdre* plus foible que coupable; il évite, avec un art infini, tout ce qui peut jeter de l'odieux sur ce personnage principal. Ce n'est guère que d'une manière vague que *Phèdre* accuse *Hippolyte*, et encore n'ose-t-elle le faire qu'en fuyant. Elle dit à *Thésée*,

.... « La fortune jalouse
» N'a pas, en votre absence, épargné votre épouse;
» Indigne de vous plaire et de vous approcher,
» Je ne dois désormais songer qu'à me cacher. »

Dans la scène tracée par M. Guérin, et qui suppose une assez longue durée, *Phèdre* a la force de soutenir la présence d'*Hippolyte*, et d'entendre les reproches que *Thésée* adresse à son fils.

D'après ce simple exposé, il est facile de juger jusqu'à quel point le peintre s'est rapproché ou éloigné de son modèle.

La figure d'*Hippolyte* a paru d'un caractère de dessin foible; ce

ce jeune héros, habitué aux exercices violens, ce chasseur intrépide, n'offre cependant dans les contours de son corps et de ses membres aucune apparence de force. On eût désiré que la grâce y fût accompagnée de la fermeté qui convient à ce fils de l'amazone, que *Phèdre trouve fier, et même un peu farouche.*

La figure de *Phèdre* manque de grâce, et sa physionomie est privée de noblesse et de beauté. Les contours des jambes et du bras droit de *Thésée* sont incertains; la figure d'*OEnone* n'est pas bien ajustée, et l'on désireroit plus d'énergie dans l'exécution.

Les Remords d'Oreste, par M. Hennequin. — Ce tableau, a, en général, la couleur sombre du sujet; le remords est exprimé avec énergie dans toute la personne d'*Oreste*. Le mouvement des figures y est violent, les contours hardis, la couleur vigoureuse, et le pinceau fier et rapide; mais ces qualités sont obscurcies par une exagération extraordinaire dans le dessin, un manque absolu d'harmonie, et une teinte de barbarie généralement répandue sur toute cette production, et qui en éloigne bientôt le spectateur.

Les Trois âges, par M. Gérard. — M. Gérard n'a dans le concours que ce seul tableau, dont le sujet est une scène pastorale; il semble donc, par la nature seule du sujet, être d'un genre inférieur à celui que nous croyons devoir proposer pour Prix. Mais ce tableau fournit une nouvelle preuve de la grâce particulière qui caractérise le talent de ce peintre. On y remarque d'abord une simplicité parfaitement en harmonie avec le sujet : le tableau respire la grâce et la douceur; les attitudes des figures, qui sont dans un entier repos, la manière ingénieuse dont l'artiste les a groupées sans contrastes affectés, la beauté du site, l'effet simple et naturel du tout ensemble;

et sur-tout la finesse du pinceau, vif et délicat en même temps, prouvent combien est fondée l'opinion du Public sur le talent de M. Gérard. Cet ouvrage cependant n'est pas exempt de défauts. L'enfant qui pose sur les genoux de la jeune femme, est mal placé dans la draperie; aucun des personnages ne semble disposé à lui rendre les soins qu'exige la foiblesse de cet âge. Sans sortir du sujet pastoral, l'artiste auroit pu donner plus de noblesse au vieillard, dont les jambes sont peintes avec une extrême vérité. Mais l'ensemble du tableau est plein de charme.

Après avoir résumé les analyses des différens tableaux qui peuvent aspirer au Prix, et balancé leurs mérites respectifs, le Jury a pensé que celui de M. Girodet, représentant une *Scène de déluge*, méritoit le Prix. Il a pensé en même temps que le tableau *des Sabines*, par M. David; celui de *Phèdre*, par M. Guérin; celui de *la Justice*, par M. Prudhon, et celui de *Télémaque*, par M. Meynier, étoient, dans le genre historique élevé (le seul que nous considérions ici), ceux qui méritoient les mentions les plus honorables.

RAPPORT DE LA COMMISSION.

Tableau du Déluge, par M. Girodet.

Dans l'analyse détaillée du Tableau *du Déluge*, par M. Girodet, le Jury nous paroît avoir donné une juste idée de ce beau Tableau, pour lequel il propose le Prix de Peinture d'Histoire de première Classe: un grand caractère, une étude savante, et une grande correction de dessin, une pensée neuve, des expressions vives et énergiques, l'exécution la plus savante, et en même temps la plus soignée, rendent ce Tableau une des belles productions de l'Ecole Française.

Au petit nombre d'observations critiques sur ce Tableau, le Jury auroit peut-être pu ajouter que l'enfant qui se tient aux cheveux de sa mère est d'une expression un peu exagérée, et manque de la grâce enfantine, qui auroit jeté encore plus d'intérêt dans cette scène pathétique; et que l'on auroit désiré aussi moins de mouvement dans les draperies volantes, car elles ne peuvent guère se soutenir en l'air étant imbibées par l'eau qui doit les rendre très-pesantes.

Mais ces observations de détail n'attaquent en rien le mérite essentiel de ce Tableau, qui a été généralement admiré à la dernière exposition par tous ceux qui connoissent et les beautés du premier ordre et le grandes difficultés de l'art.

Le Tableau d'*Atala*, traité d'une manière si heureuse, avec une expression si vraie, si touchante, et dans lequel le même Peintre a répandu tant de charme, d'intérêt et de grâce, appuieroit encore, s'il en avoit besoin, le jugement porté par le Jury sur le Tableau *du Déluge*.

La Commission partage donc l'opinion du Jury, en faveur du Tableau de M. Girodet, proposé pour le Prix.

MENTION HONORABLE AUX MEILLEURS TABLEAUX D'HISTOIRE.

Le Tableau *des Sabines*, par M. David, auquel le Jury a donné la mention la plus honorable, a dû fixer toute son attention; car c'est, avec celui *du Déluge*, le Tableau d'Histoire qui nous paroît, dans tout le concours, réunir au degré le plus éminent les différentes parties qui constituent principalement les ouvrages du genre le plus élevé en peinture.

La Commission a trouvé que, dans l'examen et le compte rendu de ce Tableau, le Jury auroit pu donner plus d'extension aux éloges qu'à la critique, en considérant que, dans ce bel ouvrage, la somme des beautés à admirer l'emporte de beaucoup sur ce qu'il peut laisser à désirer.

Ces beautés de premier ordre sont une correction de dessin admirable, des expressions vraies et animées sans exagération, un faire savant et décidé, qui exprime toujours le sentiment d'une profonde connoissance de l'art: sous ce rapport, c'est aussi une des plus belles productions de l'Ecole Française. On auroit pu parler de la noblesse

d'*Hersilie*, de la grâce naïve des enfans qui sont d'un choix et d'une vérité admirables.

Nous ne partageons pas l'opinion énoncée sur l'attitude de la figure de Tatius, dont le mouvement nous paroît exprimer le mouvement de l'action; l'auteur a donné moins de noblesse à cette figure qu'à celle de Romulus, pour mieux faire sentir, par cette différence, que ce dernier étoit fils d'un Dieu.

On pourroit encore ajouter aux éloges mérités du Tableau de M. David, qu'il offre ce que l'on trouve bien rarement réuni, le beau idéal de l'antique à la vérité de la nature. Cependant la Commission partage l'opinion du Jury, et désire que ce Tableau soit mentionné de la manière la plus distinguée.

Tableau de Phèdre et d'Hippolyte, par M. Guérin.

M. Guérin nous paroît en effet avoir justifié, dans ce Tableau, ce qu'on devoit attendre de l'auteur de *Marcus Sextius*: la scène de Phèdre et Hippolyte y est rendue de la manière la plus forte et la plus intéressante. Ce Tableau, bien conçu, bien composé, d'une expression vraie, d'un beau coloris, et exécuté avec autant de grâce que de sentiment, méritoit, sous tous les rapports, le succès qu'il a obtenu à l'exposition. Il nous semble que c'est à bien juste titre que le Jury lui a décerné une mention honorable. Peut être la critique de ce beau Tableau, quoique juste à quelques égards, est-elle un peu sévère, sur-tout celle de la figure de Phèdre.

Tableau représentant la Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime, par M. Prudhon.

Nous croyons qu'aux justes éloges que le Jury a faits de ce Tableau, auquel il décerne une mention honorable, on pourroit encore ajouter que, dans ce sujet allégorique, traité avec autant de sentiment que d'énergie, on doit sur-tout savoir gré à M. Prudhon, outre les différentes beautés qu'il a répandues dans ce Tableau, d'avoir conservé cette originalité et cette physionomie, si nous pouvons nous exprimer ainsi, qui distinguent particulièrement ses ouvrages.

Dans les observations du Jury, on reproche au peintre de n'avoir point donné à la figure du criminel toute la vigueur et la noblesse dont elle étoit susceptible. M. Prudhon a cru sans doute devoir éloigner toute espèce de noblesse de cette figure, qui ne doit inspirer que l'horreur, et peut-être ne seroit-ce pas un reproche à lui faire? A quelques autres observations près, exprimées dans le Rapport du Jury, cet ouvrage n'en est pas moins un des beaux Tableaux qui aient paru aux expositions, et un de ceux qui méritoient le plus une mention honorable.

Télémaque dans l'île de Calypso, par M. Meynier.

Ce Tableau, que le Jury a désigné pour une mention honorable, est bien composé, peint avec fermeté, d'un effet saillant, et réunit les grâces du faire le plus agréable à la correction du dessin. Le paysage y est peint avec autant de facilité que de vérité ; tout, dans cet ouvrage, offre la réunion des différentes parties qui constituent un charmant Tableau. Nous croyons qu'il ne seroit pas déplacé au milieu des productions des plus grands maîtres. C'est en le considérant particulièrement sous ce rapport que la Commission pense qu'il mérite, malgré son peu d'étendue, la mention honorable que le Jury propose de lui décerner.

Nous croyons, d'après le Rapport même du Jury, et en considérant les justes éloges qu'il donne au Tableau des *Trois âges*, par M. Gérard, qu'il peut aussi prétendre à une mention honorable, qui seroit d'ailleurs bien justifié par la quantité de beaux ouvrages sortis de son pinceau.

Grand Prix de première Classe,

A l'Auteur du meilleur Tableau représentant un sujet honorable pour le caractère national.

RAPPORT DU JURY.

Beaucoup de grands tableaux, dont les sujets sont puisés dans notre histoire, ont été composés dans les dix années du concours; et l'on peut assurer, à l'honneur de l'École Française, que, depuis plus d'un siècle, elle ne s'étoit montrée aussi brillante.

Dans l'analyse des meilleurs ouvrages qui ont paru dans cette époque, le Jury doit se borner à ceux qui remplissent la condition essentielle du concours.

M. Gautherot, jeune peintre, déjà connu par des Tableaux d'un vrai mérite, a exposé au salon de 1808 un grand Tableau, auquel il a donné le nom d'*Allocution:* Le sujet est le moment de la campagne de 1805, où l'Empereur harangua son armée près du pont de Lech, pour la préparer à la bataille qui alloit se donner.

M. Gautherot a montré, dans tous ses ouvrages, de la sagesse dans la composition, de la correction dans le dessin, et du talent pour l'expression, cette partie si précieuse de l'art. Si, à la disposition générale qu'offre le Tableau de l'*Allocution;* si, à la vérité des mouvemens qu'il a donnés à ses personnages, l'artiste eût joint une plus heureuse disposition des masses de lumière et d'ombre, que les objets eussent été moins confus, et que la couleur eût été moins monotone et plus riche dans les objets des premiers plans, il y auroit peu de

chose à désirer dans ce Tableau, qui a d'ailleurs un grand mérite d'expression.

M. DE BRET a exposé au salon de 1806 un Tableau représentant *l'Empereur entouré de son état-major, arrêtant son cheval, et mettant la main à son chapeau, à la vue de plusieurs Autrichiens blessés*. Peu de faits historiques pouvoient présenter une scène plus intéressante et plus favorable à l'emploi des moyens de l'art. M. de Bret a traité ce sujet avec talent. On a regretté que l'artiste n'eût pas varié davantage les caractères de ses têtes, qu'il n'ait pas donné plus de transparence à sa couleur, et que son *faire* n'ait pas plus de fermeté : mais ces défauts sont compensés par une belle ordonnance qui a de la grandeur et de la simplicité, par une heureuse disposition des groupes et par un effet général très-bien entendu ; et ce qui étoit un objet essentiel dans cette composition, l'artiste a surtout rendu avec noblesse et vérité le geste significatif et l'expression du visage qui accompagnent ces paroles mémorables : *Honneur au courage malheureux !*

M. GUÉRIN a exposé au dernier salon un Tableau qui représente l'*Empereur pardonnant aux révoltés du Caire sur la place d'Elbékir.* Ce peintre, d'un talent aimable, et qui, dans l'âge où les artistes, d'ordinaire, donnent à peine des espérances, jouit déjà d'une réputation méritée par des ouvrages où se trouvent réunies les plus belles parties de l'art, n'a pas été aussi heureux dans ce dernier Tableau que dans ceux qu'il a précédemment exécutés. Les effets du clair-obscur y sont trop foibles, et l'on pourroit encore critiquer la distribution des masses de lumière et d'ombres. Il faut convenir en même temps qu'on reconnoît dans ce Tableau les brillantes qualités qui distinguent le pinceau de M. Guérin. La scène qu'il a

tracée a de la noblesse et de la grandeur ; le style est celui de l'histoire; l'ordonnance est riche sans confusion; les expressions des têtes sont justes et variées selon le caractère des personnages. L'artiste a montré un sentiment délicat des convenances dans la manière dont il a placé l'Empereur au milieu de cette scène : il n'est point isolé ; cependant ceux qui l'entourent se tiennent à la juste distance que commande le respect.

Ce Tableau, malgré ses imperfections, n'en est pas moins une production distinguée de notre école.

M. Berthelemy a exécuté dans le palais du Sénat plusieurs plafonds, dont les sujets sont relatifs aux fonctions de ce corps conservateur des lois, et à la gloire de l'Empereur, considéré comme vainqueur et pacificateur.

Dans le premier plafond qui orne la salle des réunions du Sénat, on voit, sur un autel dédié à la Sagesse, le livre des lois, où sont tracés ces mots : *la Sagesse fait la loi*, *les Vertus la conservent*. La Justice et la Prudence soutiennent ce livre, et d'autres figures allégoriques enrichissent cette grande composition.

Un second plafond représente l'Empereur s'élevant dans les régions célestes et donnant la paix à la terre ; il est monté sur un char d'or conduit par la Victoire, et précédé de Renommées qui proclament les exploits du monarque guerrier et les bienfaits du pacificateur.

Le style de ces deux ouvrages n'est pas, en général, très-pur ; mais il est agréable, et propre à rendre les effets que doivent produire des figures placées dans les airs, et dont l'agitation se fait sentir par le mouvement de leurs vêtemens.

M. Berthelemy a montré un talent particulier pour ce qu'on appelle en peinture les *grandes machines*, et son imagination semble

semble le porter de préférence aux compositions allégoriques. Son dessein manque quelquefois de grandeur, de force et de correction; mais il est gracieux, coulant, offrant toujours des formes aimables. La perspective linéaire, si nécessaire à la composition des plafonds, est très-bien entendue dans ceux dont on vient de parler. On y a loué sur-tout la richesse des effets, l'enchaînement heureux des diverses parties de ces compositions, la grâce des mouvemens variés des figures, et, ce qui est rare dans les productions de ce genre, il y règne une harmonie suave, un ton aérien, qui charment l'œil du spectateur le moins exercé.

M. Regnault a composé, pour le palais du Sénat, un Tableau ayant pour inscription, *le Triomphe de Napoléon au temple de l'Immortalité*. Ce Tableau réunit au mérite de l'invention poétique les richesses d'une allégorie ingénieuse, présentée avec beaucoup d'art dans une des plus grandes compositions pittoresques que notre école ait produites depuis long-temps.

L'artiste a disposé ses différens groupes avec un goût particulier, et les figures dont ils sont composés ne présentent que des mouvemens gracieux et des formes élégantes. Ces objets, si nombreux et si variés, sont distribués avec un tel art, qu'ils concourent à attirer et à fixer l'œil du spectateur sur le héros, dont l'attitude noble et calme commande l'admiration et le respect.

Le pinceau de M. Regnault s'est écarté, à la vérité quelquefois, de l'imitation fidèle de la nature; mais c'étoit sans doute pour se livrer à un idéal de formes, de couleur et d'effet, que la grâce accompagne.

On désireroit que le ton du Tableau fût plus lumineux et plus riche. On pourroit y relever beaucoup de négligences.

que peut seule excuser l'extrême précipitation, commandée par des circonstances, avec laquelle l'ouvrage a été exécuté.

L'Empereur recevant les clefs de la ville de Vienne en Autriche, par M. Girodet. — La scène imposante qui fait le sujet de ce tableau exige de la pompe et une espèce de symétrie résultant de l'ordre qui préside ordinairement à ces cérémonies. Sous ce point de vue, M. Girodet a su profiter des avantages du rare talent qui l'a déjà placé au rang des premiers peintres de l'école française ; mais, quoique la disposition générale des groupes et les mouvemens de ses personnages aient le caractère qui convient au sujet, on peut lui reprocher d'avoir divisé la composition en deux parties égales, et d'avoir placé entre ces deux parties, probablement pour remplir l'espace qui les sépare, un cheval qui, par la richesse extraordinaire de son harnois, devient un accessoire qui attire les regards, tandis qu'au contraire tout devroit tendre à les fixer sur l'objet principal ; et plus l'artiste a mis de soin à rendre précieusement les détails de l'objet accessoire, plus il a rendu sensible ce défaut essentiel. On retrouve d'ailleurs dans ce Tableau la pureté de dessin et la richesse de couleur qui distinguent les compositions de ce Peintre ; mais on peut y relever une recherche excessive dans les détails, qui dégénère quelquefois en sécheresse.

Le Tableau où est représenté l'*Empereur donnant des ordres aux Maréchaux de l'Empire, le matin de la bataille d'Austerlitz*, exposé au dernier salon, par M. Carle Vernet, a particulièrement attiré les regards du Public, et accru la réputation dont jouissoit déjà son auteur. Cet ouvrage n'est pas cependant sans défaut : l'artiste passe trop brusquement du premier plan aux derniers ; ceux-ci sont absolument nuls sous le rapport

des lignes comme sous celui des tons ; le ciel est d'une teinte lourde, et plusieurs têtes de ses personnages manquent de vérité, de finesse, de couleur, et de ce qu'on appelle, en termes de l'art, *le faire.* Mais ces imperfections sont rachetées par des beautés du premier ordre. On y admire la disposition générale de la composition, l'heureux contour des différens groupes, l'éclat dont brille le héros, soit par la place qu'il occupe dans la scène, soit par le choix des couleurs et la distribution de la lumière, la clarté des plans, les mouvemens vrais et variés des personnages, les intentions bien exprimées, la manière aisée et ferme dont ils sont à cheval, la richesse des détails et la finesse de leur exécution, et ce qui distingue surtout M. Vernet, par la perfection extraordinaire de ses chevaux, dessinés et peints avec autant d'art que de vérité.

Les Soldats du 76e de ligne retrouvant leurs drapeaux dans l'arsenal d'Inspruck, et les recevant des mains de leur Général le Maréchal d'empire Ney. — Ce Tableau, exposé au même salon, offre une nouvelle preuve du talent distingué de M. Meynier. La composition en est ordonnée avec autant de sagesse que d'énergie et de goût ; le dessin en est noble, savant et correct, la couleur vigoureuse, et le *faire* large, hardi, et cependant précieux ; mais ces beautés ne sont pas sans quelques taches. M. Meynier, en se livrant à l'étude de l'antique et des grands maîtres, a conçu dans son imagination une certaine beauté idéale de formes, dont il devroit s'écarter plus souvent pour mettre plus de variété dans le caractère de ses têtes, qui, malgré la différence des âges et des tempéramens, présentent trop d'uniformité. On désireroit aussi que cette même uniformité ne se retrouvât pas dans le *faire*, et que quelque parties des fonds fussent plus sacrifiées aux objets du premier plan, sur lesquels la lumière devroit être

plus largement appuyée, afin d'obtenir des saillies de masse, et de donner à l'effet plus de décision et de grandeur.

Le Tableau de la *Peste de Jaffa*, celui de la *Bataille d'Aboukir*, et celui où l'Empereur est représenté *visitant le champ de bataille d'Eylau, le lendemain de sa victoie*, sont trois grandes compositions que M. Gros a fait paroître à trois expositions successives, et qui prouvent la facilité et la fécondité autant que la vigueur de son talent : la hardiesse, la fougue et l'éclat caractérisent son pinceau ; sa couleur est riche, mais n'est pas toujours vraie ; son dessin est animé sans être toujours correct ; mais de cet ensemble résultent des effets puissans.

On reconnoît les mêmes beautés et les mêmes défauts dans les trois Tableaux qu'on vient de désigner ; mais celui qui représente l'*Empereur* (alors général en chef de l'armée d'Égypte) *consolant les pestiférés à Jaffa*, a paru l'emporter de beaucoup sur les deux autres, et par la nature du sujet, et par la supériorité de talent que l'auteur y a déployée. Il s'y est moins abandonné à la fougue extraordinaire de son exécution. Cependant on est blessé de la confusion qui règne dans les plans, comme dans le mouvement de beaucoup de figures dont on a peine à suivre les contours ; et d'ailleurs la teinte générale de la couleur est d'un jaune trop marqué.

En résultat, ce Tableau est remarquable par l'harmonie qui règne dans l'ensemble, par la fermeté du pinceau, par l'entente extraordinaire du clair-obscur, et par des accessoires traités avec beaucoup de vérité. Mais ce qui a plus particulièrement fixé l'attention, c'est la vérité et la simplicité noble du mouvement de l'Empereur, et l'expression de son visage, ainsi que celle des personnages dont il est entouré,

comme celle du pestiféré qu'il touche et auquel il semble rendre le courage et l'espoir.

Tableau représentant le *Passage du Mont-Saint-Bernard par l'armée française, sous la conduite de S. M. l'Empereur* (alors Premier Consul), par M. Thevenin. — La composition de ce Tableau est ordonnée avec sagesse, sans froideur; la vérité du site et la netteté des plans, multipliés par la nature même des lieux, y sont admirablement observées. Les différens mouvemens des groupes de soldats occupés au transport de l'artillerie, la vérité des détails de tant d'objets variés, la marche si bien indiquée des troupes, plus ou moins ralentie selon les différens obstacles qu'elles ont à surmonter; tout ce qui peut caractériser les lieux, les travaux militaires, et même les pieux usages des solitaires du Mont-Saint-Bernard, et donner une idée précise du but de tous ces mouvemens ordonnés par Sa Majesté, qui, placée au centre de cette immense scène, l'anime par sa présence, tout attache à cet imposant spectacle : mais on pourroit désirer dans le Tableau plus d'abandon, une couleur plus riche et un *faire* plus varié.

Le Tableau du Sacre, par M. David, représente un des événemens les plus mémorables de notre histoire, et, sous ce point de vue, il remplit une des principales conditions exigées par les termes du décret. Le nom de l'auteur avoit suffi pour attirer l'attention du Public sur cette grande composition; les beautés supérieures de l'exécution ont justifié cet empressement : cependant ces beautés sont mêlées de défauts; on a remarqué que ce Tableau n'offre pas une scène assez étendue pour donner l'idée de cette grande et

auguste cérémonie qui eut lieu dans un local immense, et à laquelle assista une foule innombrable.

Cette composition manque en général d'harmonie ; à l'exception du groupe dont l'Empereur est l'objet principal, le reste du Tableau tend généralement à un ton grisâtre, sur-tout dans les objets du second et des derniers plans. Les beautés sont du premier ordre. La grande partie du Tableau où l'Empereur est représenté couronnant l'Impératrice, est admirablement composée. Le groupe des différens personnages placés près de l'autel, la vérité de leurs mouvemens variés selon leur importance dans la scène, la beauté des têtes, la vie qui paroît les animer, et la vérité que le peintre a répandue dans leurs caractères ; la grande saillie des objets, la force générale du ton de cette partie du Tableau, et la manière ferme et puissante dont elle est exécutée ; tant de beautés réunies placent une telle composition sur la première ligne des excellentes productions de notre école, pendant les dix années qui viennent de s'écouler.

Parmi les onze Tableaux qui, par leurs mérites divers, ont été l'objet d'une attention particulière, le Jury en a distingué trois qui lui ont paru dignes d'aspirer au Prix : le *Tableau du Sacre*, par M. David ; celui de la *Peste de Jaffa*, par M. Gros, et le *Passage du Mont-Saint-Bernard*, par M. Thevenin. Leurs mérites respectifs ayant été discutés, le Jury présente à Votre Majesté le *Tableau du Sacre* comme le plus digne du prix. Il croit en même temps que ceux de MM. Gros et Thevenin méritent une distinction particulière ; et que ceux de MM. Meynier, Vernet et Girodet, sont dignes aussi d'une mention honorable.

RAPPORT DE LA COMMISSION.

Tableau du Sacre, par M. David.

En donnant le Prix au Tableau *du Sacre*, par M. David, le Jury nous paroît avoir recueilli et exprimé le sentiment général du Public, manifesté d'une manière si prononcée aux deux expositions qui ont été faites de ce grand et bel ouvrage, couronné d'un succès si brillant. Le sujet s'explique d'une manière positive; la composition est noble et grande; l'ensemble de ce Tableau, qui offre les plus belles lignes, les détails les mieux sentis, joints à l'expression et à l'exécution la plus savante, cache en même temps, avec un art admirable, toutes les difficultés et les entraves qui accompagnent toujours les sujets de ce genre.

Dans les observations critiques sur ce Tableau, le Jury a trouvé que sa composition ne donnoit pas l'idée d'une scène assez étendue. Nous croyons que c'est plutôt à la dimension du Tableau qu'il faut s'en prendre qu'à l'artiste; car, quelque grande que soit cette dimension, elle sera toujours insuffisante pour représenter un espace aussi vaste, et cette prodigieuse quantité de spectateurs; obligé de faire ses figures de grande proportion dans ce majestueux sujet, M. David a dû choisir et se fixer au point principal où se passoit cette auguste cérémonie, et porter tous les regards, toutes les attentions sur Sa Majesté l'Empereur et la Famille Royale; il a parfaitement rempli cette condition; la figure de l'Empereur attire d'abord tous les regards, qui sont ensuite successivement portés sur les principaux personnages de cette imposante assemblée.

MENTION HONORABLE AUX MEILLEURS TABLEAUX.

Tableau de la Peste de l'Hôpital de Jaffa, par M. Gros.

Le Tableau de la *Peste de Jaffa*, par M. Gros, est sans doute un de ceux qui pouvoient le plus prétendre au Prix. Le Jury a parfaitement rendu compte des beautés de cet ouvrage, où l'on remarque une magnifique composition, un coloris chaud et brillant, commandé par le climat du pays où se passe cette noble et intéressante action; des

expressions vives et vraies, une touche facile et savante, et une hardiesse d'exécution admirable, placent ce Tableau au rang des plus beaux ouvrages qu'on ait admirés aux expositions, et met M. Gros sur la ligne des meilleurs peintres de notre école. On lui reproche quelques fautes de corrections dans le dessin : elles sont peut-être l'effet d'une exécution trop prompte et trop facile, et de la fougue de son génie. Mais M. Gros, connu par tant d'autres beaux ouvrages, qui tous attestent le talent le plus distingué, et un peintre vraiment coloriste, mérite à juste titre la mention honorable qui lui est décernée.

Le Passage du Mont-Saint-Bernard, par l'Armée française, Tableau de M. THEVENIN.

CE Tableau, plein des détails les plus intéressans et les plus vrais, d'une composition très-heureuse, joint à la vérité d'action, à l'expression juste de toutes les figures, l'exécution la plus facile et la plus soignée, jusque dans les moindres détails : il a été justement applaudi à l'exposition qui en a été faite. On a sur-tout remarqué le talent de M. Thevenin à faire sentir, par les attitudes vraies et animées de ses figures, tout ce qu'il y avoit d'obstacle à surmonter dans cette étonnante entreprise, que la volonté et la présence de Sa Majesté l'Empereur pouvoient seuls rendre possible.

Le talent de M. Thevenin a triomphé de toutes les difficultés que présentoit ce vaste sujet, et lui mérite une mention honorable.

Tableau de M. MEYNIER, *représentant les soldats du 76ème de ligne, retrouvant leurs drapeaux dans l'arsenal d'Inspruck, et les recevant des mains de M. le Maréchal Ney.*

CETTE heureuse composition offre, dans tout son ensemble et de la manière la plus énergique et la plus vraie, le spectacle d'une scène touchante, les sentimens d'émotion et de joie qu'éprouvent ces bons soldats en retrouvant leurs drapeaux.

M. Meynier avoit, dans cet ouvrage, une grande difficulté à combattre,

battre, c'étoit l'uniformité d'habits bleus et de couleurs rouges et blanches répétées dans toutes les figures ; il a tiré de ce costnme obligé tout le parti possible. On pourroit peut-être lui reprocher trop d'uniformité dans le caractère de dessin de ses figures ; ce n'est pas qu'elles ne soient correctement dessinées, mais elles sont toutes de formes trop choisies, ce qui ne se trouve pas dans un grand nombre de personnages de différens âges et de différentes complexions, qui doivent offrir plus de variétés et de contrastes ; mais cette légère observation n'ôte rien au mérite de ce tableau, qui est bien caractérisé dans le Rapport du Jury, dont la Commission partage l'opinion.

Tableau de M. VERNET, *représentant l'Empereur donnant des ordres aux Maréchaux de l'Empire le matin de la bataille d'Austerlitz.*

LA composition simple et bien conçue de ce tableau a généralement fait le plus grand plaisir ; il y règne en même temps un caractère de vérité et un mouvement admirables ; les figures sont parfaitement à cheval, très-bien dessinées, et dans les actions les plus naturelles. Il règne, dans tout ce tableau, un parti sage qui fait beaucoup d'effet sans aucun moyen exagéré de lumières et d'ombres. Les chevaux surtout sont correctement dessinés, et l'anatomie y est observée d'une manière très-savante : on désireroit peut-être un peu moins de ces luisans répétés sur la saillie des muscles, parce que cet effet nuit quelfois à la solidité des corps. Ces observations critiqnes n'empêcheront pas de le considérer comme un des plus beaux tableaux qu'on ait vus à la dernière exposition ; il atteste le talent de M. Vernet qui succède, d'nne manière si honorable, à la réputation de son père : nous croyons qu'il mérite, au plus juste titre, la mention honorable proposée par le Jury.

Tableau de M. GIRODET, *représentant l'Empereur recevant les clefs de la ville de Vienne.*

CE sujet nous a paru heureusement rendu et bien peint. Le dessin en est correct et vrai, et l'exécution très-savante : les observations

du Jury, sur la composition qui semble séparée en deux parties, nous ont paru motivées. Il est vrai qu'il étoit difficile de ne pas mettre une distance entre les deux groupes de ce sujet qui ne pouvoit guère s'exprimer autrement, pour donner l'idée des Députés qui arrivent, et de l'Empereur qui les reçoit autour de ses généraux. Peut-être M. Girodet auroit-il pu trouver un moyen plus heureux pour réunir ces deux groupes, que celui du cheval qui occupe le milieu de sa composition. Ce tableau, d'ailleurs, atteste dans toutes ses parties le beau talent de M. Girodet, et nous paroît mériter, sous tous les rapports, une mention honorable.

La Classe adopte les diverses observations de la Commission sur les divers tableaux ci-dessus mentionnés.

Grand Prix de première Classe,

A l'Auteur du meilleur Ouvrage de Sculpture, sujet héroique.

RAPPORT DU JURY.

Les observations précédentes sur les caractères particuliers qui distinguent la peinture d'histoire, peuvent s'appliquer aux ouvrages de sculpture désignés par cette disposition du décret. Le Jury va rendre compte successivement des productions de nos sculpteurs qui méritent d'être admises au concours.

Statue en marbre de Nicolas le Poussin, par M. Julien. — Cette statue, de six pieds de proportion, est placée dans une des salles de l'Institut.

M. Julien avoit senti que, pour retracer dignement l'image d'un des plus grands peintres qui aient existé, il ne suffisoit pas de produire un ouvrage brillant des seules beautés de l'art, qu'il falloit encore faire connoître l'homme de génie, l'artiste philosophe, sans cesse occupé de ses pensées pitto-

resques; et il paroît avoir pleinement atteint ce but. Le costume du temps de *Nicolas le Poussin* étoit trop défavorable à l'art du statuaire pour que M. Julien ne cherchât pas à l'éviter; et il en a trouvé le moyen dans une idée ingénieuse qui ne blesse en rien la vraisemblance.

Considérant que *le Poussin*, établi à Rome depuis longtemps, avoit dû en contracter les habitudes, entre autres celle de coucher nu pendant les chaleurs de l'été, le statuaire a supposé qu'au milieu de la nuit, *le Poussin* conçoit la pensée de son célèbre tableau du *Testament d'Eudamidas;* et que, craignant de perdre cette heureuse pensée, il se lève et se hâte de le tracer sur la toile. On ne peut nier que cette idée, et le choix d'un des plus beaux tableaux du *Poussin*, ne soit une conception très-heureuse et très-propre à échauffer le génie de l'artiste.

L'attitude de la statue est simple et expressive; il règne un grand accord entre toutes ses parties, qui sont en harmonie avec le caractère de la tête, dont la ressemblance exacte ajoute encore à l'intérêt qu'inspire un monument érigé à un grand homme. La draperie qui revêt en partie la figure, est ajustée avec noblesse. Cet ouvrage est en tout digne d'honorer la mémoire de son habile auteur que la mort a enlevé trop tôt à l'École française.

Statue en marbre représentant la Pudeur, par M. CARTELLIER. — La figure est de grandeur naturelle; son attitude exprime parfaitement le sentiment d'inquiétude qui engage une jeune fille timide à cacher les beautés dont la Nature l'a douée. L'expression de la physionomie est pure et gracieuse, parfaitement d'accord avec le sentiment dont elle paroît émue. On peut, il est vrai, reprocher un peu de maigreur à quelques parties de cette statue; mais ces mêmes parties sont d'un

dessin si délicat ; sa gorge à demi-voilée, les bras et les mains, les jambes et les pieds, présentent des formes si élégantes et si gracieuses ; la souplesse de la chair est rendue avec tant de finesse et de vérité, qu'en considérant cette aimable production, on ne s'arrête pas aux défauts. La draperie est ajustée avec goût, et le travail du ciseau est extrêmement fini.

Statue de l'Empereur Napoléon, par M. Chaudet. — Cette statue en marbre, de six pieds de proportion, est placée dans la salle d'assemblée du Corps législatif.

L'Empereur est représenté debout : il tient dans sa main droite le Code des lois civiles ; l'autre est cachée sous un ample manteau qui ne laisse à découvert que la jambe gauche, le bras droit et une partie de la poitrine. Le front du Héros est ceint du diadème et d'une couronne de laurier ; on aperçoit le haut du baudrier d'où prend un glaive dont la partie inférieure est seule visible.

On a paru désirer un peu plus d'étude dans les parties nues de cette statue ; mais de légères négligences ne détruisent point l'effet qui résulte de l'ensemble imposant de la figure, où l'on remarque sur-tout la noble et calme sérénité qui convient au caractère du législateur et du monarque. La draperie qui couvre en partie la figure est ajustée avec art, et rendue avec beaucoup de vérité. En suivant le style héroïque adopté par les plus habiles sculpteurs de l'antiquité, dans les statues qu'ils érigeoient à leurs Empereurs, M. Chaudet a su, par une idée adroite et judicieuse, conserver à la forme du manteau celle dont on fait usage aujourd'hui. Ainsi, en accordant à l'art tout ce qui peut seconder ses moyens, l'artiste indique assez clairement l'époque à laquelle appartient ce bel ouvrage.

Le Jury a mis aussi dans la classe de la sculpture héroïque trois frontons de MM. Moitte, Roland et Chaudet, qui décorent l'intérieur de la cour du Louvre, ainsi qu'un bas-relief de M. Cartellier, placé au-dessus de la porte du Louvre, façade de la colonnade. Mais ces quatre bas-reliefs ont été rangés parmi ceux qui concourent pour le Prix destiné aux ouvrages de sculpture dont le sujet doit être puisé dans l'histoire de France.

Le jury, en résumant son opinion, propose donc de décerner le prix à la *statue de l'Empereur*, par M. Chaudet. Il pense que les *statues de Poussin*, par M. Julien, et *de la Pudeur*, par M. Cartellier, méritent les mentions les plus honorables.

RAPPORT DE LA COMMISSION.

La statue en marbre de Sa Majesté l'Empereur Napoléon, placée dans la salle du Corps Législatif, offre cette noble simplicité qui caractérise si bien l'auguste chef de l'Empire; la tête en est belle, les pieds sont bien étudiés, et le jet des draperies est très-heureux. Le vœu qu'exprime la Commission est entièrement conforme au jugement du Jury.

La Classe, délibérant sur les observations, vote à l'unanimité le prix de sculpture, dans le style héroïque, pour cette statue, qui est de feu Chaudet.

La Commission partage également l'opinion du Jury sur la *statue du Poussin*, par feu M. Julien, et la Classe vote aussi à l'unanimité la première mention pour cette statue.

La Commission pense que les *Trois Frontons* exécutés dans la cour du Louvre, par MM. Moitte, Roland et Chaudet, font honneur à l'École française; et, pour les louer dignement, elle observe qu'ils soutiennent la comparaison avec ceux qui leur correspondent, exécutés par les habiles maîtres qui ont les premiers décoré ce palais. En se conformant à l'analyse ainsi qu'aux éloges du Jury sur les deux

premiers, la Commission fixe l'attention de la Classe sur celui de feu Chaudet; elle applaudit à l'ingénieuse pensée d'avoir environné la figure de la Poésie de celles d'Homère et de Virgile; et, tout en donnant de justes éloges à la composition pittoresque et à la netteté de l'exécution de ce bas-relief, elle regrette que la figure de la Poésie ne soit point en regard avec celle de l'Histoire placée dans le bas-relief correspondant de M. Moitte. Ce défaut de symétrie est contraire aux lois de l'architecture si bien observées dans l'autre partie de la même façade.

La discussion étant fermée, l'on passe au scrutin, MM. Moitte, Roland et Chaudet, chacun individuellement, obtiennent, à l'unanimité des suffrages, une mention honorable.

La Classe vote, encore à l'unanimité des suffrages, une mention honorable pour le talent dont M. Cartellier a fait preuve dans l'exécution du bas-relief allégorique placé au-dessus de la porte de la colonnade du Louvre, et qui représente la *Gloire distribuant des couronnes, en parcourant un champ couvert de trophées;* mais elle adopte la critique faite par le Jury de la composition de ce bas-relief, que M. Cartellier déclare avec une noble franchise ne lui avoir point été imposée, comme l'opinion générale des artistes l'avoit fait présumer.

La statue en marbre représentant la *Pudeur*, par le même statuaire, et qui a fixé les éloges du Jury, comme elle avoit mérité l'intérêt du Public, a semblé à la Commission ne laisser presque rien à désirer; elle a excusé le léger reproche fait à cette aimable statue d'avoir un peu de maigreur dans quelques parties, sur l'imitation trop vraie d'une jeune personne de quinze à seize ans, dont les formes n'ont point encore acquis toute leur rondeur. A cette observation près et à quelques endroits où la draperie est un peu collée sur le nu, rien n'affoiblit les éloges du Jury, et la Classe vote à l'unanimité une mention honorable pour cette statue.

Grand Prix de première Classe,

A l'Auteur du meilleur Ouvrage de Sculpture dont le sujet sera puisé dans les faits mémorables de l'Histoire de France.

RAPPORT DU JURY.

Le Jury n'a plus à rendre compte que des ouvrages de sculpture qui ont satisfait aux conditions prescrites par cet article du décret, c'est-à-dire, de ceux qui représentent des actions d'éclat ou des événemens mémorables puisés dans notre histoire.

La statue colossale du général *Desaix*, dont le Public a vu le modèle dans l'atelier de M. Dejoux, son auteur, est un ouvrage très-imposant. Cette statue a seize pieds de proportion. La figure est représentée nue, dans le style antique, avec un manteau jeté sur le bras gauche, et le bras droit appuyé sur l'épée.

M. Dejoux, à qui son âge, de grands travaux et une célébrité méritée donneroient des droits au repos, a exécuté ce grand ouvrage qui auroit honoré ses plus belles années. Il est remarquable par le *grandiose* et le caractère vraiment héroïque dont il est empreint. On lui a reproché de laisser trop apercevoir le calcul qui doit déterminer la proportion des parties relativement à la dimension générale du tout; il est vrai qu'il en résulte une répétition de formes que les artistes appellent *de convention*, parce qu'elles représentent plutôt l'imitation des ouvrages de l'art que celle de la nature. On

peut aussi remarquer que les bras ne sont pas en harmonie avec les autres parties de la figure, et sur-tout avec les jambes, qui, d'ailleurs, sont très-belles, ainsi que les pieds; mais cette statue n'en sera pas moins un monument de l'art, où l'on reconnoîtra des études savantes et un talent consommé.

M. Boizot, que la mort vient d'enlever aux arts, a laissé plusieurs ouvrages qui ont mérité l'attention du Jury. Il fut chargé, en l'an 6, de la composition et de l'exécution d'un monument élevé, par l'armée de Sambre-et-Meuse, à la mémoire du général *Hoche*. Des bas-reliefs devoient décorer les quatre faces du sarcophage : l'un représente *la Pacification de la Vendée;* l'autre, *la Levée du blocus de Landau;* le troisième, *la Prise de Quiberon;* le dernier, *le Passage du Rhin*. Ces ouvrages n'ayant pas été rendus publics, ne peuvent être admis au concours.

Dans le concours qui fut ordonné pour des projets de monumens relatifs à la paix d'Amiens et au rétablissement du culte, M. Boizot fit deux modèles. Le premier représente *les Génies des Nations belligérantes, déposant leurs armes sur l'autel de la Concorde, et signant le traité que la déesse de la Paix leur présente;* le second représente *le Génie tutélaire de la France relevant l'Autel du Christianisme, et la Religion rendant grâces à la Divinité*. Le prix attaché à ce nombreux et brillant concours fut décerné à M. Boizot sur ce dernier modèle.

On connoît encore de cet artiste un groupe allégorique en l'honneur de l'Empereur qui est représenté sur un tertre, ayant à ses pieds des drapeaux conquis snr l'ennemi, à la bataille d'Austerlitz. Ce groupe, en bronze, est d'un style à-la-fois noble et gracieux, et d'un rendu précieux.

L'ouvrage

L'ouvrage qui fait le plus d'honneur à la mémoire de M. Boizot, est la sculpture dont il a décoré la fontaine élevée sur la place du Châtelet. Il semble s'y être surpassé, par la grâce de la composition, l'élégance du style et le fini de l'exécution.

Parmi de nombreux ouvrages que M. Cartellier a composés dans les dix dernières années, et qui annoncent un artiste aussi laborieux qu'habile, on peut citer la statue de *Vergniaux*, placée sous le vestibule du grand escalier du Sénat; elle porte un caractère imposant qui retrace noblement l'image de cet orateur. Le Jury regrette que l'intention du décret ne lui permette pas de rappeler la statue d'*Aristide*, placée dans le lieu des séances du Sénat, et l'une des plus belles qui aient été exécutées dans l'espace du concours.

Le même artiste a exécuté, en marbre, un bas-relief qui représente *la Capitulation d'Ulm*, et qui orne l'arc de triomphe du palais des Tuileries. Il y a peu de mouvement et de chaleur dans cette composition, mais le sujet n'en exigeoit pas davantage : d'ailleurs il y règne une belle ordonnance; les figures ont beaucoup d'expression, et, comme dans tous les ouvrages de M. Cartellier, on y trouve une exécution très-soignée, convenable à l'effet que l'objet doit produire dans la place qu'il occupe.

L'ouvrage le plus capital de M. Cartellier est le bas-relief placé au-dessus de l'archivolte de la porte extérieure du Louvre, du côté de l'est, ou de la colonade. Ce bas-relief représente *la Gloire distribuant des couronnes et parcourant un champ couvert de trophées.*

La composition de ce bas-relief a donné lieu à de justes critiques. On a blâmé le mouvement imprimé aux chevaux, qui se trouvent lancés en deux sens opposés, et dont l'action tendroit à briser le char, ou du moins à l'arrêter, si les

efforts des chevaux avoient une force égale : mais cette faute peut être excusée, s'il est vrai que l'artiste a été obligé de se conformer à un dessin qui n'étoit pas son ouvrage. D'ailleurs, la noblesse de la figure qui représente *la Gloire*, la légèreté et la grâce de ses vêtemens, le contour élégant de ses bras, la variété qui règne dans les mouvemens animés de ses coursiers, malgré l'espèce de symétrie commandée par une disposition première, à laquelle le statuaire a été forcé de se soumettre; tout, dans cet ouvrage, exécuté avec une perfection rare, fait connoître l'étendue et le caractère du talent de M. Cartellier.

M. Roland a été choisi pour exécuter la statue de l'Empereur qui doit orner la salle des séances publiques de l'Institut. Le modèle qu'il en a fait, et qui est déjà placé dans cette même salle, a justifié le choix de l'Institut. La composition en est sage, le caractère de la tête a de la noblesse et du calme. Il faut attendre que l'ouvrage soit exécuté en marbre, pour en apprécier le mérite avec précision : mais le talent supérieur dont M. Roland a donné tant de preuves, ne laisse pas douter que l'exécution n'ajoute à sa réputation.

M. Roland a composé aussi un grand bas-relief qui décore un des frontons de la cour du Louvre, à la façade de l'est. Sous le cintre de ce fronton, un compartiment du bas-relief représente *la Victoire* et *la Paix*; entre ces deux figures se trouve un cartel, sur lequel l'initiale *N* est sculptée : au-dessous sont représentées *la Force héroïque*, sous la forme d'Hercule, et *la Sagesse* sous celle de Minerve; et deux figures accessoires, l'une représentant *le Nil*, l'autre *le Danube*.

Il y a de la grandeur dans le caractère général de cet ouvrage qui est en harmonie avec celui de l'architecture, par

l'effet de la grandeur des figures, de leur disposition et de la manière dont le statuaire a su employer les moyens de son art; le bas-relief a une telle saillie apparente que le spectateur peut en apercevoir, sans effort, et l'ensemble et les détails. Le dessin de M. Roland n'a pas toute l'élégance qu'on pourroit désirer, mais il a un caractère de fermeté qui est un mérite essentiel dans les ouvrages destinés à frapper les regards d'un point de vue très-éloigné. Ce qui paroît compléter l'éloge de ce bas-relief, c'est qu'il se soutient avec honneur à côté des ouvrages du célèbre *Jean Goujon*, qui ornent la même façade.

M. Lemot, déjà célèbre, quoique jeune encore, par différens travaux d'un mérite distingué, a justifié l'opinion qu'on a conçue de son talent, par le morceau de sculpture qu'il vient de placer dans le tympan du grand fronton de la colonnade du Louvre, Ce bas-relief représente les Muses qui, sur l'invitation de Minerve, viennent rendre hommage au Souverain qui a eu la gloire d'achever ce grand édifice. *Clio*, tenant le burin de l'histoire, grave sur le cippe qui porte le buste du Héros : *Napoléon-le-Grand a terminé le Louvre.*

Le caractère de cet ouvrage est noble et grand, sans aucun mélange de la rudesse vers laquelle incline souvent la sévérité. Il y a beaucoup de richesse dans la composition dont l'ordonnance, quoique soumise à l'espèce de symétrie qui fait partie des lois du bas-relief adapté à l'architecture, présente les objets doucement variés dans leur disposition particulière, et de manière qu'ils concourent à la beauté de l'ensemble. D'un autre côté, on ne peut s'empêcher d'être frappé du mauvais effet produit par l'angle supérieur de la corniche, qui semble porter sur la tête du buste de l'Empereur, défaut d'autant plus remarquable, que, sous le rapport de la pensée poétique, l'œil

du spectateur se fixe naturellement sur l'image du Héros auquel le monument est consacré.

On a cru voir aussi quelque inconvenance dans la position de la figure de *la Victoire*, assise au pied du buste du Héros; mais cette hardiesse paroît justifiée par des monumens antiques.

Les nus de ce bas-relief sont en général d'un grand style de formes, assorti au caractère des objets : on peut, il est vrai, y remarquer quelques incorrections et de la pesanteur dans plusieurs parties; mais les mouvemens des figures sont animés sans exagération, gracieux sans afféterie, et variés selon le caractère particulier de chaque personnage. Dans l'ensemble général, les parties drapées et celles qui sont découvertes sont disposées avec un tel art, que l'œil peut suivre sans effort les contours de toutes les figures, dont les ajustemens variés sans manière, sauvent la monotonie qui résulte toujours de l'égalité des masses, soit dans les draperies, soit dans les parties nues.

M. Moitte, placé au rang des premiers statuaires de notre temps, par les grands travaux qu'il a exécutés au Panthéon, a beaucoup ajouté à sa réputation dans les dix ans qu'embrasse le concours. Ses principaux ouvrages sont : 1.° un bas-relief qui représente *la Patrie appelant ses enfans à sa défense*, et qui étoit destiné à décorer le vestibule du palais du Sénat. Cette grande composition est ordonnée avec beaucoup de sagesse; et, malgré la multitude des figures, on en démêle aisément toutes les intentions. Les groupes sont disposés avec art, et toutes les parties de l'ouvrage s'enchaînent avec goût.

2.° Le monument érigé à la mémoire du général *Desaix*. M. Moitte y réunit au talent du statuaire celui de l'architecte; l'ensemble de la composition et la distribution des ornemens y

sont toujours d'accord avec le caractère du monument, et l'exécution en est très-soignée.

Le bas-relief du milieu retrace l'instant de la mort du général *Desaix*. Sur le second plan du bas-relief, on voit son cheval tenu par un hussard qui pleure la perte de son général : cette scène est exprimée de la manière la plus touchante; le Héros conserve en expirant la noble fermeté qui distingue les ames fortes. Toutes les parties de cet ouvrage n'ont pas toujours la grandeur de style et la correction de dessin qu'on pourroit désirer; mais elles sont toutes sagement composées et précieusement exécutées.

Le bas-relief, dont le même artiste vient de décorer un des frontons de l'intérieur de la cour du Louvre, mérite plus d'éloges. L'ensemble de ce bas-relief se compose de plusieurs parties : le sujet principal, placé dans le tympan du fronton, représente l'*Histoire* consacrant sur ses tablettes le nom de *Napoléon-le-Grand*.

L'idée générale de cette ingénieuse composition et les idées accessoires sont rendues avec le plus grand talent, et conservent une parfaite harmonie avec le caractère d'architecture, ainsi qu'avec le style de la sculpture dont *Jean Goujon* a enrichi la même façade. Ce qui prouve beaucoup de goût et de discernement, c'est qu'en suivant, pour ainsi dire, les traces de l'acien statuaire, M. Moitte a su donner en même temps à sa composition un caractère de grandeur qui a de l'originalité.

On pourroit relever quelques imperfections dans les détails de ce bel ouvrage; mais la vérité s'y trouve réunie à l'élégance, au *grandiose*, à ces formes idéales qui conviennent spécialement aux sujets allégoriques. Le statuaire a donné à la figure de l'*Histoire* un mouvement noble et gracieux; ses bras, ses

mains, ses pieds, sont d'une forme admirable; la tête porte un caractère grand et rempli d'expression : les nus des figures de *Moïse* et de *Numa* sont traités avec autant de science que d'énergie; enfin le drapé, qui est une des parties de l'art dans laquelle M. Moitte excelle particulièrement, se trouve ici porté à un degré de perfection auquel peu d'artistes peuvent se flatter d'atteindre (1).

En rendant justice au mérite des divers ouvrages de sculpture qui ont paru mériter l'attention du Jury, ses suffrages n'ont pu se balancer qu'entre trois de ces compositions. *Le bas-relief représentant l'Histoire*, par M. Moitte; celui de la colonnade du Louvre, *représentant les Muses*, par M. Lemot, et celui du fronton de l'attique de la cour du Louvre, *représentant la Victoire et la Paix*, par M. Roland. Après avoir discuté les beautés et les défauts de ces trois ouvrages, le Jury a cru devoir donner à celui de M. Lemot une préférence fondée particulièrement sur la grandeur de la composition, sur la noblesse du sujet, et sur son importance comme monument. Il propose donc à Votre Majesté d'accorder ce grand prix de sculpture à l'auteur du *bas-relief* qui decore le fronton de la colonnade du Louvre.

Il croit en même temps devoir recommander à Votre Majesté, comme dignes d'une distinction particulière, les bas-reliefs exécutés dans l'intérieur de la cour du Louvre par MM. Moitte et Roland.

Il ne peut pas omettre de faire une mention honorable des travaux de MM. Chaudet, Cartellier, Dejoux et Boizot.

(1) M. Chaudet a exécuté aussi un de ces trois bas-reliefs parallèles; mais comme on a préféré sa statue de l'Empereur, nous n'entrerons point ici dans l'analyse de ce bas-relief, dont on pourroit louer la grâce, la pensée poétique.

RAPPORT D'E LA COMMISSION.

LeFronton extérieur de la Colonnade du Louvre.

Cet ouvrage important, cité avec une grande distinction dans le rapport du Jury, reçoit de nouveaux éloges de la part de la Commission qui partage en totalité le jugement qu'en a porté le Jury. La Classe émet aussi à l'unanimité son vœu pour que le Prix soit décerné à cet important ouvrage de M. Lemot.

Les observations de la Commission sur le modèle de la statue colossale du *général Desaix*, étant totalement conformes au jugement du Jury, la Classe les confirme à la majorité des suffrages.

Les observations sur la sculpture de la *Fontaine* qui décore la place du Châtelet, par feu Boizot, sont, comme sur le précédent article, les mêmes que les motifs donnés par le Jury, et la mention est votée également par la Classe.

Grand Prix de première Classe,

A l'Auteur du plus beau Monument d'architecture.

RAPPORT DU JURY.

Le Jury a regretté de ne pouvoir soumettre à l'attention de Votre Majesté, des travaux importans d'architecture, exécutés depuis dix-ans, et qui ont obtenu les suffrages des gens de goût; mais le texte du décret lui impose le devoir de restreindre son examen aux seuls ouvrages de l'art auxquels on peut donner la dénomination de monumens. Un seul se présente pour concourir au Prix; il ne reste au Jury qu'à examiner s'il est digne d'une telle distinction.

Plusieurs grand monumens d'architecture ont été commandés dans l'époque du concours ; mais l'arc de triomphe du Carrousel est le seul qui soit une véritable création et qui ait reçu son exécution entière. Il frappe au premier coup-d'œil, par un caractère d'élégance et de richesse ; mais en l'examinant avec attention, il n'est pas irréprochable dans toutes ses parties. Il est difficile de juger son effet, relativement au grand espace dont il est environné : on sait que d'importantes constructions doivent modifier l'intervalle qui sépare le Louvre des Tuileries. Les proportions de ce monument, qui ont été jugées trop petites par quelques critiques et trop fortes par d'autres, n'offriront leurs véritables dimensions que lorsqu'on aura exécuté les travaux projetés pour la place du Carrousel ; mais on peut apprécier ces dimensions relativement au centre des Tuileries auquel correspond l'arc de triomphe. Cette partie du palais, élevée par Philibert Delorme, est d'un style élégant et délicat, avec lequel un arc plus massif auroit produit un contraste désagréable. Il ne faut pas perdre de vue aussi qu'il est destiné à supporter le quadrige antique conquis à Venise ; que les chevaux admirés de ce char, devant en faire le principal ornement, ne devoient pas être placés hors de la portée des regards qui doivent en jouir.

Il faut observer encore que les colonnes de marbre employées à l'arc du Carrousel ayant été faites pour une autre destination, leurs proportions ont dû déterminer, en grande partie, celles de tout le monument; elles ont même obligé les architectes à donner une hauteur trop forte à leurs piédestaux.

On a prétendu que l'arc du Carrousel étoit une pure imitation de l'arc de *Septime-Sévère* : c'est une erreur ; on peut répondre que les deux monumens présentent des différences sensibles. D'ailleurs le reproche d'imitation s'affoiblit, lorsque l'on considère

considère que, de tous les ouvrages d'architecture, les arcs de triomphe sont ceux dont les formes comportent le moins de variété. Les Romains, qui en ont donné les premiers modèles, les ont subordonnés aux usages de leurs fêtes militaires. Ils les élevoient à l'endroit le plus remarquable où devoient passer le triomphateur; et il y avoit pour ce genre de monumens, plus encore que pour les temples, les théâtres et les cirques, un type commun dont les anciens s'écartoient peu, quant à la disposition générale. On connoît quatre ou cinq arcs de triomphe de l'antiquité. Les modernes n'en ont élevé que deux ou trois qu'on puisse citer, celui de San-Gallo à Florence, et quelques portes triomphales, telles que la porte Saint-Denis et la porte de Brandebourg à Berlin; mais aucun de ces trois derniers monumens ne peut être comparé à l'arc du Carrousel, sous les rapports de l'architecture; car le mérite de la porte Saint-Denis consiste plus dans les beaux trophées et les bas-reliefs qui en décorent les faces, que dans l'architecture proprement dite.

L'arc du Carrousel, il est vrai, ressemble plus à celui de Septime-Sévère qu'à aucun autre; mais il n'en a point les proportions, ni celles d'aucun autre arc antique ou moderne : il ressemble encore moins à aucun par les détails, et il diffère de tous par les faces latérales, que les anciens négligeoient entièrement.

L'emplacement de l'arc du Carrousel a déterminé les architectes à traiter ces faces latérales avec autant de soin et de richesse que les principales. En liant ces faces avec l'ensemble, on a produit sur chaque flanc un autre arc qui traverse le monument dans toute son épaisseur : c'est une innovation dont l'effet peut être discuté, ainsi que celui des voûtes d'arête sculptées; mais cette innovation est un objet

capital. On a blâmé assez généralement une sorte de bariolage produit par une bande de marbre de couleur qui enceint le monument ; ce défaut, s'il est réel, seroit aisé à faire disparoître.

Un reproche plus grave, c'est un défaut d'harmonie trop sensible dans la sculpture des grands bas-reliefs qui décorent l'arc de triomphe : l'architecte est d'ordinaire obligé de déterminer la place et les dimensions des bas-reliefs ; mais il reste à faire concorder, ce qui n'est pas sans de grandes difficultés, les travaux divers des sculpteurs qu'on a choisis.

Quant à la sculpture d'ornement, elle y est peut-être employée avec profusion ; mais elle est du moins d'une exécution parfaite. On a su y introduire, avec beaucoup d'adresse et de goût, nos ornemens militaires, que l'on avoit crus jusqu'ici presque incompatibles avec la noblesse de la sculpture monumentale. Cette innovation est aussi heureuse que l'est peu l'idée de la grande figure en pied que l'on a sculptée au plafond de la voûte du grand arc.

D'après cet exposé, le Jury regarde l'arc triomphal du Carrousel, comme supérieur à tous les autres monumens modernes de ce genre, et il pense que, malgré les imperfections qu'on peut y trouver, il présente assez de beautés et répond d'une manière assez imposante à l'effet qu'on devoit en attendre, pour mériter le prix institué pour l'*architecture*.

Les architectes qui ont conçu et dirigé ce monument, sont MM. Fontaine et Percier.

La restauration du palais du Luxembourg, aujourd'hui le palais du Sénat, a transformé ce bel édifice en un palais nouveau, au moins quant aux intérieurs : l'escalier d'honneur, la salle où siége le Sénat, celles qui l'accompagnent, sont des créations. La magnificence, la noblesse, le sentiment du

grandiose, s'y font remarquer : c'est le caractère du talent de M. Chalgrin, qui a dirigé ces travaux. On pourroit lui reprocher de la lourdeur dans quelques détails; mais il nous paroît aussi utile que juste de recommander et d'honorer le genre de mérite qui distingue cet architecte, parce que l'absence s'en fait trop sentir dans la plupart des monumens publics qu'on élève ou qu'on décore. On paroît s'appliquer à produire du joli, au lieu de créer du beau. Nous croyons que M. Chalgrin mérite une mention extrêmement distinguée.

La salle du Tribunat et le petit théâtre des Variétés méritent ensuite d'être cités honorablement. La première est regardée comme la plus parfaite de celles qui ont été construites pour des autorités constituées, depuis la révolution. Elle est en même temps noble, simple, et d'un style pur. L'architecte qui l'a dirigée est M. Beaumont. Le théâtre des Variétés a obtenu tous les suffrages, pour son élégante simplicité et sa bonne distribution. C'est l'ouvrage de M. Célérier.

RAPPORT DE LA COMMISSION.

Parmi les édifices qui ont été exécutés depuis dix ans, l'*Arc de triomphe* élevé sur la place du Carrousel est à tous égards le plus digne de fixer l'attention, soit qu'on le considère comme une simple production d'architecture, soit qu'on le considère comme monument.

Sans doute il a été beaucoup critiqué, mais il est nécessaire d'observer que ces critiques tomboient particulièrement sur l'emplacement qu'il occupe.

Le monument en lui-même, abstraction faite de toute comparaison avec les édifices environnans, n'a essuyé qu'un petit nombre de critiques, de peu de poids pour la plupart, et qui deviennent plus légères encore, lorsqu'on les met en balance avec les difficultés que les

architectes avoient à surmonter, et avec l'élégance et la richesse qu'ils ont su répandre dans toute cette composition.

Le Jury, dans ses observations sur cet Arc, n'en a pas dissimulé les imperfections qui ne lui ont pas semblé de nature à en effacer les beautés; on doit ajouter que plusieurs des défauts que l'on croit y remarquer aujourd'hui disparoîtront par la suite, ou seront atténués, lorsque les constructions projetées entre les deux palais auront reçu leur exécution, et que l'on pourra juger comparativement de l'effet des diverses parties composant ce vaste ensemble.

Mais, dès-à-présent, l'Arc du Carrousel, considéré seul, et comme une porte triomphale, servant de principale entrée au palais des Tuileries, paroît parfaitement d'accord avec l'architecture de sa façade, et rappelle par ses proportions, ainsi que par la finesse de son exécution, le style élégant et délicat qui caractérise cet édifice.

A ce titre, et d'après ces considérations, la Classe partageant l'opinion du Jury et de sa Commission, a jugé à l'unanimité que l'Arc de triomphe du Carrousel, élevé sur les dessins de MM. Fontaine et Percier, mérite le grand Prix de première classe, institué pour l'architecture.

La Classe partage également l'opinion du Jury sur les restaurations et embellissemens faits au palais du Luxembourg, aujourd'hui palais du Sénat, sous la conduite de M. Chalgrin. Le grand escalier d'honneur, la salle d'assemblée du Sénat, les pièces qui la précèdent et l'accompagnent, le graud vestibule qui, de la cour, conduit au jardin, ce jardin lui-même, toutes ces parties parfaitement disposées et liées entre elles avec art, concourent à former de ce beau palais un tout plein d'harmonie, de grandeur et de magnificence. En conséquence la Classe a décidé à l'unanimité que les travaux et embellissemens exécutés par M. Chalgrin, au palais du Sénat, méritoient une mention extrêmement distinguée. Elle a voté aussi à l'unanimité une mention pour la *Salle d'assemblée du Tribunat, commencée sur les plans de M. de Blève*, mais dont la décoration intérieure est entièrement de M. de Beaumont. Une semblable mention est votée de même unanimement pour la salle du *Théâtre des Variétés*, exécutée sur les dessins et sous la conduite de M. Célérier.

Grand Prix de deuxième Classe,

Au Compositeur du meilleur Opéra comique représenté sur un de nos grands Théâtres.

RAPPORT DU JURY.

La dénomination d'*Opéra comique* avoit été donnée primitivement à de petits drames d'un genre gai, pastoral et même burlesque, où le dialogue étoit coupé par des couplets auxquels on adaptoit des airs connus, et la plupart populaires. Ce genre s'est conservé au théâtre du *Vaudeville*.

Mais ce genre n'a presque plus de rapport avec celui des drames en musique qui ont été introduits sur le second théâtre français. Ceux-ci, composés sur des plans plus réguliers, pouvant comporter tous les tons, coupés pour recevoir une musique adaptée aux sujets et aux paroles, méritoient une dénomination qui leur fût propre; car ils forment un genre à part, et un genre absolument national. Il a été créé en France, et les étrangers ne se le sont approprié qu'en traduisant ou imitant nos poèmes, et en transportant sur leurs théâtres ces imitations avec la musique originale. Sous ce rapport, Sire, il mérite déjà votre protection; mais il y a encore un nouveau droit par la multitude des excellens ouvrages qu'il a produits. Des poèmes plus ou moins étendus, souvent très-bien écrits, y présentent des actions tantôt d'un ton naïf et gai, tantôt du meilleur comique, tantôt d'un intérêt touchant qui s'élève quelquefois jusqu'au pathétique; et cette variété infinie donne lieu au musicien de prendre également tous les tons, et de déployer tour à tour toutes les nuances de la mélodie dans des

airs de tous les caractères, et toutes les richesses de l'harmonie dans des morceaux d'ensemble de toutes les formes.

On peut assurer que, dans ce genre d'Opéra, la musique s'est montrée avec des formes beaucoup plus variées, avec des tons plus vrais, avec un caractère même plus original que dans les grands Opéras.

C'est pour ce second théâtre que M. Grétry seul, le plus spirituel, le plus vrai et le plus fecond des musiciens, a composé plus de cinquante ouvrages, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvres. MM. Philidor, Duny, Gossec, Monsigny, d'Aleyrac, Chérubini, Martini, Berton, Catel, Boëldieu, y ont donné d'excellens ouvrages dans tous les genres. M. Méhul, particulièrement, s'y est distingué par des compositions d'un talent aussi souple que brillant. *Stratonice* et *Euphrosine* approchent de l'élévation de la tragédie; *Ariodant* est d'un ton chevaleresque, et *Joseph* d'un caractère religieux; l'*Irato* est un opéra bouffon que l'on a cru quelque temps une production italienne; *Une Folie* est de la comédie qui rappelle le genre spirituel de Grétry.

Si M. Grétry avoit donné, dans la période du concours, quelqu'un de ses chefs-d'œuvres, il est probable que ses rivaux eux-mêmes se scroient empressés de lui déférer la couronne. Il est permis de regretter aussi que les plus beaux ouvrages de MM. d'Aleyrac et Berton, n'ayant pas paru dans cette période, ne puissent être admis à concourir.

M. Chérubini a fait jouer, dans l'époque du concours, l'Opéra des *Deux Journées*, où l'on reconnoît le talent supérieur dont il avoit déjà donné des preuves dans d'autres compositions. Celle-ci mériteroit une distinction particulière, quand elle n'offriroit qu'un *finale* qui a été constamment applaudi avec enthousiasme, et qui est reconnu pour un des morceaux

de musique les plus remarquables en ce genre qu'on ait entendus sur le théâtre Feydeau, depuis dix ans. D'autres morceaux du même Opéra, quoique moins saillans que le *finale*, méritent aussi les plus grnnds éloges. Mais le succès des *Deux Journées*, dû sur-tout à un succès extrêmement brillant, ne nous a pas paru devoir l'emporter sur un ouvrage d'un mérite soutenu dans l'ensemble et dans ses détails : cet ouvrage est l'Opéra de *Joseph*, qui offre une musique savante et sensible, une expression toujours vraie, variée suivant les sujets, tantôt noble ou simple, tantôt religieuse ou mélancolique. Il ne nous a pas semblé juste d'ailleurs de faire une entière abstraction des autres ouvrages que l'auteur de *Joseph* a donnés dans l'intervalle du concours, tels qu'*Uthal*, l'*Irato* et *Une Folie*; car si l'Opéra de *Joseph*, considéré seul, mérite la noble palme que nous demandons pour lui, la réunion des ouvrages cités prouve, dans le même compositeur, de la richesse, de la flexibilité, de l'originalité.

Le Jury présente donc à VOTRE MAJESTÉ l'Opéra de *Joseph* comme l'opéra comique le plus digne du prix.

Il demande en même temps une mention très-honorable pour l'opéra des *Deux Journées*, par M. Chérubini, et pour celui de l'*Auberge de Bagnères*, par M. Catel, ouvrage remarquable par l'élégance du style et une originalité piquante, modérée par le goût.

RAPPORT DE LA COMMISSION.

LA Commission propose de demander le Prix destiné à la musique du meilleur ouvrage, joué sur le théâtre de l'Opéra comique, en faveur de *Joseph*, par M. Méhul, et elle déclare partager l'opinion et les motifs émis par le Jury. La Classe adopte la proposition, ainsi que les motifs, à l'unanimité des suffrages.

La Commission propose aussi de voter une Mention particulièrement distinguée, pour l'opéra *des Deux Journées*, par M. Chérubini, s'en référant sur cet opéra, comme sur les précédens, aux motifs donnés par le Jury. L'unanimité des suffrages de la Classe sanctionne ce vote, envers un talent dont elle fait le plus grand cas.

Il est également proposé par la Commission de voter une Mention pour l'opéra de *Montano et Stéphanie*, par M. Berton. Mais, avant de délibérer, il est reconnu par la Classe que cet opéra, postérieur seulement de quelque mois à l'époque de brumaire an VII, où commence le concours, avoit été cru hors de la date du décret; ce qui étoit d'autant plus présumable, qu'il a été omis dans la liste officielle, envoyée au Jury, laquelle liste a été reconnue et vérifiée chez M. le Surintendant des théâtres, en présence de l'auteur de la musique et du commissaire près le théâtre de l'Opéra comique. Cette liste est représentée par un membre, qui demande que la Classe réunie prononce si l'omission involontaire faite de Montano n'a pas pu nuire au rang que le Jury auroit donné à cet ouvrage?

Il est répondu par plusieurs membres que cet ouvrage, qui fait beaucoup d'honneur au talent de M. Berton, ne paroît point pouvoir l'emporter ni sur *Joseph* ni sur *les Deux Journées;* qu'en lui assignant la seconde Mention, on croit lui donner un témoignage d'estime proportionné au mérite total de la composition : que ce n'est point par quelques morceaux saillans que l'on doit classer les ouvrages susceptibles des récompenses solennelles, telles que les Prix décennaux, mais par la réunion des divers genres de mérite ou de beautés qui constituent la perfection de l'art, ou qui en approchent le plus; et que parmi ces qualités essentielles, il faut considérer pour beaucoup la pureté et la correction du style, dans tous les genres. On se plaît à rendre justice à la chaleur, et à de beaux effets qui sont dans l'opéra de *Montano*, entre autres à un air et à un chœur justement estimés; mais on ne croit pas que cette composition dût être proposée pour le Prix. La Classe votant sur ces observations, les adopte, mais demande, à l'unanimité des suffrages, la seconde Mention pour la musique de *Montano et Stéphanie*.

La Commission rappelle que l'opéra d'*Ariodant*, qui a obtenu et mérité beaucoup de succès, se trouve aussi dans la partie de l'an VII, qu'embrasse

qu'embrasse le Décret impérial relatif aux Prix décennaux, et elle demande pour lui une Mention. La Classe, après avoir entendu les motifs donnés par sa Commission, vote à l'unanimité la Mention proposée pour l'opéra d'*Ariodant*, par M. Méhul.

Une Mention semblable est également votée à l'unanimité, pour l'opéra de l'*Auberge de Bagnères*, par M. Catel; la Commission déclarant partager entièrement l'opinion du Jury, sur cette musique aimable, qu'on regrette de ne pas voir appliquée à un poëme mieux fait.

Grands Prix de deuxième Classe.

Aux Auteurs des trois meilleurs ouvrages de Gravure en taille-douce, en Médailles et en Pierres fines.

RAPPORT DU JURY.

De tous les arts dont le dessin est la base, la gravure est peut-être celui qui a le besoin le plus urgent de la protection du Souverain. Cet art se trouve divisé, dans la disposition du décret, en trois branches, dont chacune est aussi distincte des autres par ses moyens que par ses effets. Le Jury va suivre cette division dans son examen.

Gravure en taille douce.

Ce genre de gravure est, à certains égards, pour les ouvrages de peinture et de sculpture, ce qu'est l'imprimerie pour les ouvrages de littérature et de sciences : elle ne sert, il est vrai, qu'à multiplier et à répandre au loin des copies nécessairement imparfaites des productions de l'artiste, tandis que l'imprimerie reproduit à l'infini l'ouvrage de l'homme de lettres ou

du savant, dans toute son intégrité; mais, sous le rapport des moyens de l'art, l'imprimerie ne peut être comparée à la gravure en taille-douce.

La gravure en taille-douce est celui de tous les beaux-arts où les Français ont acquis la supériorité la plus incontestable. Nos peintres, nos sculpteurs, nos architectes les plus habiles, ont été égalés et même surpassés, à quelques égards, par des artistes étrangers; mais, Gérard Audran, G. Edelinck, Nanteuil, Masson, Drevet, n'ont point eu de rivaux; tous ces graveurs célèbres ont paru dans l'espace de moins d'un siècle, et leurs nombreuses productions sont recherchées aujourd'hui avec avidité dans toutes les parties de l'Europe.

Parmi nos contemporains, M. Bervic, plus savant dans le dessin et doué d'un meilleur goût que Dewille son maître, n'a conservé de la manière de celui-ci que ce qu'elle avoit de favorable à l'effet: mais, dans l'exécution, il s'est rapproché par degrés de la belle méthode de nos plus célèbres graveurs. Cet artiste, que l'opinion générale a placé depuis vingt-cinq ans au premier rang de nos graveurs, auroit obtenu cette distinction quand il n'auroit fait que l'estampe de l'*Enlèvement de Déjanire*, d'après un tableau célèbre du *Guide*, qu'on admire au Musée Napoléon.

Quoique le caractère du burin de M. Bervic tienne plus de la force et de la fierté du genre historique, que de la grâce qui règne dans le tableau, sa gravure en a le moelleux, l'harmonie, la noblesse; les lumières sont conduites et distribuées, dans toute la figure de *Déjanire* et dans celle du *Centaure*, avec une habileté, un accord qu'on ne sauroit trop louer; enfin, cette estampe peut être regardée comme une des plus belles, dans le genre historique, qui aient paru depuis le règne de Louis XIV.

On a publié, dans l'époque du concours, plusieurs autres gravures de beaucoup de mérite; telles sont celles du *Bélisaire* d'après le tableau de M. Gérard, et de *la Vierge*, dite *la Belle Jardinière*, d'après Raphaël. On remarque en général dans ces deux estampes, gravées par M. Desnoyers, les qualités les plus essentielles de l'art, la science du dessin et le caractère propre de l'original: le burin a de la couleur, de l'harmonie, de la grâce. Il pourroit y avoir plus de fermeté de dessin dans les jambes du *Bélisaire*, et plus de transparence dans l'effet général; on désireroit aussi que le manteau et la tunique se détachassent davantage; mais le caractère de l'original est fidèlement observé, l'effet des têtes parfait: l'auteur a surmonté, autant qu'il étoit possible, l'extrême difficulté de rendre le ton coloré de l'horizon, qui fait l'un des principaux charmes du tableau. Cette estampe prouve que M. Desnoyers a fait des progrès, même depuis la gravure de *la Belle Jardinière*, et sa jeunesse donne les espérances les plus légitimes qu'il ira encore plus loin.

Les estampes de l'*Archange Saint-Michel qui terrasse Satan*, d'après Raphaël, par M. Tardieu; de *la Transfiguration*, d'après le même peintre, par M. Girardet; du *Bélisaire* et du *Serment des Horaces*, d'après M. David, par M. Morel; et du *Marcus Sextus* de M. Guérin, par M. Blot, méritent d'être distinguées.

Le Jury n'a pas cru devoir parler des estampes de paysages, ni au pointillé, quoiqu'il ait paru de bons ouvrages dans ce genre; il a pensé que la gravure au burin, et dans le genre historique, devoit seule être proposée pour le Prix; et, sous ce double rapport, *la gravure de la Déjanire*, par M. Bervic, lui en a paru l'ouvrage le plus digne.

Gravure en Médailles.

Cette manière de graver a fleuri en France sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV; les noms de Varin, de G. Dupré, de Mauger, ont obtenu une célébrité méritée; mais l'art avoit décliné jusque vers la fin du dernier siècle, où un second Dupré le releva; il fut surpassé encore par M. Rambert Dumarest, mort il y a environ trois ans, et qui nous a laissé de belles médailles, malheureusement en trop petit nombre.

Les graveurs qui se distinguent le plus aujourd'hui sont ce même M. Dupré, qui a donné des leçons et des exemples aux autres; MM. Galle et Andrieu, qui ont produit le plus de médailles estimables; MM. Brennet, Droz et Gatteaux, qui ont eu des succès.

Le Jury n'a pas besoin de s'étendre sur l'utilité de la gravure en médailles; cet art nous a transmis une immense quantité de monumens intéressans pour l'histoire, et par les objets qu'ils retracent, et par leur solidité.

Les encouragemens qu'il reçoit de Votre Majesté contribueront à perfectionner les types des monnoies, trop peu dignes, sous ce rapport, de l'état brillant où sont les Arts en France.

Parmi les médailles qui ont été frappées depuis l'an VIII, celles qui prouvent le plus de talent, sont la médaille de *la paix d'Amiens* (grand module); la médaille *de l'Institut* (portant la tête de *Minerve*); la médaille *du Poussin*, et la petite médaille *de l'Ecole de médecine*, la plus parfaite de toutes, et représentant la tête d'*Esculape*. Ces quatre médailles sont de feu M. Rambert-Dumarest, et appartiennent au concours.

M. Galle a produit, entre autres, cinq médailles d'un mérite

très-distingué ; savoir : celle qu'il a exécutée pour la fête du couronnement et qui offre de tous les portraits de VOTRE MAJESTÉ, gravés dans ce genre, celui qui a paru le plus monumental et le plus digne de son objet ; une médaille frappée aussi à l'occasion d'une autre fête donnée à VOTRE MAJESTÉ par la ville de Paris, et trois autres médailles, l'une pour la prise de Vienne, l'autre pour la victoire de Friedland, la troisième pour le retour d'Égypte de VOTRE MAJESTÉ : elles réunissent l'élégance du style à une grande habileté de burin.

Le Jury ne croit pas devoir se permettre de prononcer quel est celui de ces deux graveurs qui mériteroit la préférence ; il pense que le Prix doit être partagé entre eux.

M. Andrieu mérite une mention très-distinguée pour un grand nombre de médailles d'un burin facile et agréable.

M. Dupré n'ayant produit que très-peu d'ouvrages dans l'époque du concours, nous semble pourtant devoir être cité pour les services qu'il a rendus à l'art.

Gravure en pierres fines.

Ce genre de gravure a été cultivé en France avec moins de succès qu'en d'autres contrées de l'Europe ; mais c'est moins faute de talens que par défaut d'encouragemens. Le Gouvernement seul peut faire perfectionner cette partie de l'art, aussi utile qu'intéressante pour l'histoire. Les pierres gravées sont des monumens plus durables que les médailles elles-mêmes, car elles ne se fondent pas comme les métaux, et la lime du temps les altère moins.

La gravure en pierres fines avoit été presque entièrement oubliée en France, jusque vers le milieu du siècle dernier ; un seul artiste (feu M. Gay) fut encouragé, et mérita une place dans l'ancienne Académie royale de peinture et sculpture.

M. d'Angiviller voulut ranimer l'étude de cet art, et M. Jeuffroy s'y livra avec beaucoup de succès. Par une suite d'études réfléchies, faites pendant un long séjour à Rome et à Naples, il est parvenu à imiter et peut-être à deviner les procédés des graveurs grecs, à qui l'on doit les plus beaux monumens de ce genre. La supériorité de M. Jeuffroy est reconnue généralement et constatée par un assez grand nombre de pierres gravées en creux et en relief, dont plusieurs sont déposées au Cabinet impérial : environ cinquante empreintes d'autres pierres gravées par lui ont été mises sous les yeux de Jury, et il en est résulté la conviction que cet artiste réunit le bon goût du dessin à la finesse du travail et à la variété des effets. Sous tous ces rapports, le Jury pense qu'il mérite le Prix assigné à cet art. Nous avons distingué particulièrement le portrait de S. M. la Reine de Naples, et le portrait de feu Dewailly, architecte. Parmi les ouvrages de M. Jeuffroy, exécutés dans l'époque déterminée, le premier de ces deux portraits est remarquable par la grâce et la vérité; le second prouve sur-tout la science du graveur.

RAPPORT DE LA COMMISSION.

Gravure en taille-douce.

La Commission, après avoir rendu la plus authentique justice au talent et au burin de M. Bervic, déclare que l'estampe de *Déjanire*, d'après le tableau du Guide, est, sans contredit, la plus belle qui ait été offerte au Public depuis dix ans, et elle témoigne le désir que le Prix lui soit décerné. Les suffrages unanimes de la Classe sanctionnent ce vœu.

Les estampes de *Bélisaire*, d'après le tableau de M. Gérard, et de la *Vierge* dite la *Belle Jardinière*, gravées par M. Desnoyers,

sont proposées par la Commission comme par le Jury pour les premières mentions honorables, et la Classe y adhère unanimement. Elle vote ensuite des mentions pour les estampes de l'*Archange Saint-Michel* qui terrasse Satan (d'après Raphaël), par M. A. Tardieu; de la *Transfiguration* (aussi d'après Raphaël), par M. Girardet; de *Marcus Sextus* (d'après M. Guérin), par M. Blot; du *Serment des Horaces* (d'après M. David), par M. Morel; de la *Sainte-Cécile* (d'après Raphaël), par M. Besson; de *Jupiter* et *Antiope* (d'après le Corrége), et de la même *Vierge*, dite la *Belle Jardinière*, par M. Audouin.

Gravure en Médailles.

Le partage du Prix de *gravure en médailles* entre feu Rambert Dumarest et M. Galle, est voté par la Classe conformément au jugement du Jury et aux motifs qu'il en a donnés. Une mention très-distinguée en faveur de M. Andrieu est également demandée par la Classe.

Gravure sur Pierres fines.

La Commission regarde le talent de M. Jeuffroy pour la *gravure sur pierres fines*, et les ouvrages qui ont paru de lui dans l'espace de dix ans, comme trop supérieurs aux autres productions de ce genre, pour balancer à partager le jugement du Jury, et elle propose de demander pour lui le Prix destiné à cet art. La Classe exprime le même vœu à l'unanimité des suffrages.

M. Simon, graveur sur pierres fines, ayant réclamé auprès de la Classe un examen de ses ouvrages, parce qu'il présumoit que cet examen n'avoit point été fait par le Jury, en raison de ce que le rapport n'en fait pas mention, la Classe des beaux-arts, quoique instruite que les mêmes ouvrages qui lui étoient présentés l'avoient été de même au Jury, et qu'ils y avoient été examinés, n'a pas cru devoir refuser à cet artiste de le juger de nouveau. En conséquence, elle a chargé une Commission de lui en faire un rapport. Cette Commission a conclu a l'unanimité à ce qu'il ne soit point accordé de mention. Les ouvrages, en faveur desquels on la réclamoit, ont passé

sous les yeux de tous les membres, et il a été décidé à l'unanimité que la mention seroit refusée, non que M. Simon n'ait pas beaucoup d'habileté pour graver sur pierres fines, mais parce que la Classe ne considère ce genre de gravure que comme une branche de l'art du statuaire, et qui doit en avoir tous les mérites, celui de la pureté du dessin, de la noblesse du style, et de la science de modeler d'après l'antique et d'après nature.



